# L'Administration fédérale du Canada

# 1990

Groupe
Communication
Canada

LA CHAMBRE
DE COMMERCE
DU CANADA

91-01055/

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Group Communication Canada
Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de cat. P35-55/1990F
ISBN 0-660-92997-X

Données de catalogage avant publication (Canada)

L'Administration fédérale du Canada

1958-
Suspendu de 1981-1989
Publ. en anglais sous le titre :
Organization of the Government of Canada.
ISSN 0576-1409
N° de cat. MAS P35-55/1990F

1. Ministères — Canada — Répertoires.
2. Canada — Administration — Répertoires
I. Groupe Communication Canada — Édition

JL71.07314 1990 354.7104'025 C75-033375-8

*Pensez à recycler!*

**Imprimé sur du papier contenant des rebuts recyclés.**

*Think Recycling!*

# Avant-propos

Résultat d'une collaboration entre la Chambre de Commerce du Canada et le Groupe Communication Canada – Centre d'édition, *L'Administration fédérale du Canada (The Organization of the Government of Canada)*, dont la dernière parution remonte à 1980, est réédité.

Cet ouvrage constitue un guide de référence utile sur l'organisation du gouvernement fédéral. Un organigramme placé à la fin du guide présente les rapports entre les différents ministères et organismes. Y figurent également tous les ministères, organismes et sociétés d'État dont il est question dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le *Budget des dépenses* et la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, ainsi qu'un certain nombre d'organismes d'intérêt.

Cette version de l'ouvrage est divisée en quatre grandes parties : la Souveraine, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif. Tous les ministères et organismes sont présentés de la même façon. Afin de rendre ces organismes plus accessibles, les numéros de téléphone de chacun d'eux ont été inclus à la rubrique « Renseignements ». Le numéro de téléphone de nombreux bureaux régionaux est également fourni.

Les titres d'usage des ministères et organismes ont été utilisés pour structurer le livre. Lorsque l'appellation légale d'un ministère ou d'un organisme diffère du titre d'usage, celle-ci est indiquée à la suite du titre d'usage, au début de chaque section. Par exemple, « Agriculture Canada » (titre d'usage) est suivi de «Ministère de l'Agriculture » (appellation légale).

Dans la mesure du possible, des organigrammes ont été fournis. Cependant, certains organigrammes n'ont pu être obtenus au moment de mettre sous presse, parfois en raison d'une réorganisation. Les conseillers juridiques dont la fonction est indiquée dans un grand nombre d'organigrammes sont affectés au ministère de la Justice.

Le nom du ministre responsable de chaque ministère ou organisme est mentionné au début de chaque section. Les membres du conseil des ministres du Canada sont nommés à la page 45, ceux du Parlement à la page 20, et les sénateurs à la page 15.

Des abréviations, des définitions ainsi que d'autres renseignements pertinents figurent en annexe.

Tout commentaire et toute demande de renseignement concernant la présente publication doivent être faits à l'adresse suivante :

Gestion des projets d'édition
Groupe Communication Canada
Centre d'édition
Ottawa (Ontario)
K1A 0S9
Telephone : (819) 956-4682
Télécopieur : (819) 956-5180

Gestionnaire : Gustave Émond

# Table des matières


**Avant-propos** iii

**Le système de gouvernement du Canada** 1

**La Couronne** 3
La Souveraine 5
Le Gouverneur général 6
Bureau du cabinet du Gouverneur général 7

**Le pouvoir législatif** 9
Le Sénat 12
Sénateurs 15
Chambre des communes du Canada 18
Députés 20
Bibliothèque du Parlement 23

**Le pouvoir judiciaire** 25
Conseil canadien de la magistrature 28
Cour canadienne de l'impôt 29
Cour fédérale du Canada 32
Cour suprême du Canada 35
Tribunal d'appel des cours martiales du Canada 38

**Le pouvoir exécutif** 41
Les membres du conseil des ministres du Canada 45
Composition des comités du Cabinet 46

Remarque : *les organisations sont classées en fonction des ministères par l'entremise desquels elles rendent compte de leurs activités au Parlement. Voir page vii pour une liste alphabétique des organisations fédérales.*

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada 49
Agence canadienne de développement international 52
Centre de recherches pour le développement international 55
Corporation commerciale canadienne 59
Société pour l'expansion des exportations 60

Affaires indiennes et du Nord Canada 63

Agence de promotion économique du Canada atlantique 68

Agriculture Canada 71
Administration du rétablissement agricole des Prairies 77
Commission canadienne des grains 80
Commission canadienne du blé 83
Commission canadienne du lait 84
Conseil national de la commercialisation des produits agricoles 87
Institut international du Canada pour le grain 89
Office des provendes du Canada 91
Société du crédit agricole Canada 94

Anciens Combattants Canada 97

Approvisionnements et Services Canada 102
Monnaie royale canadienne 107

Bureau du Conseil privé 111
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports 114
Administration du pipe-line du Nord Canada 117

Bureau du Vérificateur général du Canada 118

Commissariat à l'information du Canada 121

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada 123

Commissariat aux langues officielles 125

Commission canadienne des droits de la personne 128

Commission de la Fonction publique du Canada 131

Commission des relations de travail dans la fonction publique 135

Communications Canada 138
Archives nationales du Canada 141
Bibliothèque nationale du Canada 144
Centre national des Arts 146
Commission canadienne pour l'Unesco 149
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes 151
Conseil des Arts du Canada 153
Musée canadien de la nature 155
Musée canadien des civilisations 158
Musée canadien de la guerre 160
Musée des beaux-arts du Canada 162
Musée national des sciences et de la technologie 164
Office national du film 167
Société Radio-Canada 170
Téléfilm Canada 173

Conseil du Trésor du Canada
Conseil du Trésor du Canada, Secrétariat 175
Conseil du Trésor du Canada, Contrôleur général 177

Consommation et Corporations Canada 179
Commission du droit d'auteur Canada 184
Conseil canadien des normes 186

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés Canada 188
Tribunal de la concurrence 190

Défense nationale 191
Protection civile Canada 195

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada 198

Élections Canada 201

Emploi et Immigration Canada
Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada 204
Ministère de l'Emploi et l'Immigration 204
Commission de l'immigration et du statut de réfugié 210
Condition féminine Canada 212
Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme 214

Énergie, Mines et Ressources Canada 216
Commission de contrôle de l'énergie atomique 221
Énergie atomique du Canada Limitée 224
Office national de l'énergie 226
Petro-Canada 230
Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada 231

Environnement Canada 233
Commission des champs de bataille nationaux 237

Forêts Canada 238

Industrie, Sciences et Technologie Canada 241
Agence spatiale canadienne 246
Banque fédérale de développement 248
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada 251
Conseil des sciences du Canada 253
Conseil national de recherches Canada 255
Corporation de développement des investissements du Canada 260
Investissement Canada 262
Société canadienne des Postes 265
Société de développement du Cap-Breton 268
Statistique Canada 270

Ministère de la Justice Canada 273
Commission de réforme du droit du Canada 277
Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale 280

Ministère des Finances Canada 282
Banque du Canada 287
Bureau de privatisation et affaires réglementaires du Canada 292
Bureau du surintendant des institutions financières Canada 294
Société d'assurance-dépôts du Canada 296
Tribunal canadien du commerce extérieur 299

Pêches et Océans 302
Office de commercialisation du poisson d'eau douce 305

Premier ministre
Bureau des relations fédérales-provinciales 308
Bureau du Premier ministre 310
Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité 311
Conseil économique du Canada 314
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes 316

Revenu Canada, Douanes et Accise 318

Revenu Canada, Impôt 324

Santé et Bien-être social Canada 327
Commission d'appel des pensions 338
Condition physique et Sport amateur 340
Conseil consultatif national sur le troisième âge 342
Conseil de recherches médicales du Canada 344
Conseil national du Bien-être 347

Secrétariat d'État du Canada 348
Centre canadien de gestion 351
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada 354
Multiculturalisme et Citoyenneté Canada 358

Secrétariat national de Recherche et sauvetage 361

Société canadienne d'hypothèques et de logement 362

Solliciteur général Canada 366
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada 369
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada 371
Commission nationale des libérations conditionnelles 373
L'Enquêteur correctionnel Canada 376
Gendarmerie royale du Canada 377
Service correctionnel Canada 381

Transports Canada 384
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent 388
Canadien National 390
Corporation Place du Havre Canada 393
Marine Atlantique Inc. 395
Office national des transports du Canada 398
Ports Canada 402
VIA Rail Canada Inc. 404

| | |
|---|---|
| Travail Canada | 407 |
| Conseil canadien des relations du travail | 410 |
| Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail | 413 |
| Travaux publics Canada | 416 |
| Commission de la Capitale nationale | 419 |
| Construction de Défense Canada | 422 |
| Harbourfront Corporation | 425 |
| Société immobilière du Canada Limitée | 428 |
| **Annexes** | **431** |
| Référence Canada | 433 |
| Liste des acronymes des organisations fédérales | 435 |
| Commissions d'enquête et Commissions royales d'enquête | 437 |
| Glossaire | 438 |
| Organigramme du gouvernement fédéral (voir fin du livre) | |

# Liste des organisations fédérales par ordre alphabétique


Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (AVMS) 388
Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) 231
Administration du pipe-line du Nord Canada (APN) 117
Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) 77
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC) 49
Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) 63
Agence canadienne de développement international (ACDI) 52
Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) 68
Agence spatiale canadienne (ASPC) 246
Agriculture Canada (AGRIC) 71
Anciens Combattants Canada (ACC) 97
Approvisionnements et Services Canada (ASC) 102
Archives nationales du Canada (ANC) 141
Banque du Canada (BC) 287
Banque fédérale de développement (BFD) 248
Bibliothèque du Parlement (BP) 23
Bibliothèque nationale du Canada (BNC) 144
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports (BCEAT) 114
Canadien National (CN) 390
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) 413
Centre canadien de gestion (CCDG) 351
Centre de recherches pour le développement international (CRDI) 55
Centre national des Arts (CNA) 146
Chambre des communes du Canada (CC) 18
Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité (CSARS) 311
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada (CEEG) 369
Commissaire à la magistrature fédérale, Bureau du (CMF) 280
Commissariat à l'information du Canada (CIC) 121
Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVPC) 123
Commissariat aux langues officielles (CLO) 125
Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) 128
Commission canadienne des grains (CCG) 80
Commission canadienne du blé (CCB) 83
Commission canadienne du lait (CCL) 84
Commission canadienne pour l'Unesco (CCU) 149
Commission d'appel des pensions (CAP) 338
Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA) 221
Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) 205
Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) 210
Commission de la Capitale nationale (CCN) 419
Commission de la Fonction publique du Canada (CFPC) 131
Commission de réforme du droit du Canada (CRDC) 277
Commission des champs de bataille nationaux (CCBN) 237
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada (CPPGRC) 371
Commission des relations de travail dans la fonction publique (CRTFP) 135
Commission du droit d'auteur Canada (CDAC) 184
Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) 373
Communications Canada (COMM) 138
Condition féminine Canada (CFC) 212
Condition physique et Sport amateur (CPSAC) 340
Conseil canadien de la magistrature (CCM) 28
Conseil canadien des normes (CCNO) 186
Conseil canadien des relations du travail (CCRT) 410
Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF) 214
Conseil consultatif national sur le troisième âge (CCNTA) 342
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés Canada (CEPMB) 188
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) 151
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC) 354
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) 251
Conseil de recherches médicales du Canada (CRM) 344
Conseil des Arts du Canada (CAC) 153
Conseil des sciences du Canada (CSC) 253
Conseil du Trésor du Canada (CTC) 175
Conseil économique du Canada (CEC) 314
Conseil national de la commercialisation des produits agricoles (CNCPA) 87
Conseil national de recherches Canada (CNRC) 255
Conseil national du Bien-être (CNB) 347
Conseil privé, Bureau du (BCP) 111
Consommation et Corporations Canada (C&CC) 179
Construction de Défense Canada (CDC) 422
Contrôleur général (CG) 177
Corporation commerciale canadienne (CCC) 59
Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC) 260
Corporation Place du Havre Canada (CPHC) 393

Cour canadienne de l'impôt (CCI) 29
Cour fédérale du Canada (CFEDC) 32
Cour suprême du Canada (CSPC) 35
Défense nationale, ministère de la (MDN) 191
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) 198
Élections Canada (ELC) 201
Emploi et Immigration Canada (EIC) 204
Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) 224
Énergie, Mines et Ressources Canada (EMRC) 216
Enquêteur correctionnel du Canada, L' (BEC) 376
Environnement Canada (EC) 233
Finances Canada, ministère des (FC) 282
Forêts Canada (FORC) 238
Gendarmerie royale du Canada (GRC) 377
Gouverneur général, bureau du cabinet du 7
Harbourfront Corporation (HC) 425
Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) 241
Institut international du Canada pour le grain (IICG) 89
Investissement Canada (IC) 262
Justice Canada, ministère de la (JUST) 273
Marine Atlantique Inc. (MA) 395
Monnaie royale canadienne (MRC) 107
Multiculturalisme et Citoyenneté Canada (MCC) 358
Musée canadien de la guerre (MCG) 160
Musée canadien de la nature 155
Musée canadien des civilisations 158
Musée des beaux-arts du Canada (MBAC) 162
Musée national des sciences et de la technologie (MNST) 164
Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED) 305
Office des provendes du Canada (OPC) 91
Office national de l'énergie (ONE) 226
Office national des transports du Canada (ONT) 398
Office national du film (ONF) 167
Pêches et Océans (PO) 302
Petro-Canada (PEC) 230
Ports Canada (PRC) 402
Premier ministre, Bureau du (BPM) 310
Privatisation et affaires réglementaires du Canada, Bureau de (BPAR) 292
Protection civile Canada (PCC) 195
Relations fédérales-provinciales, Bureau des (BRFP) 308
Revenu Canada, Douanes et Accise (RCDA) 318
Revenu Canada, Impôt (RCIM) 324
Santé et Bien-être social Canada (SBSC) 327
Secrétariat d'État du Canada (SEC) 348
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) 316
Secrétariat national de Recherche et sauvetage (SNRS) 361
Sénat, Le (SEN) 12
Service correctionnel Canada (SCC) 381
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) 362
Société canadienne des Postes (SCP) 265
Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) 296
Société de développement du Cap-Breton (SDCB) 268
Société du crédit agricole Canada (SCA) 94
Société immobilière du Canada Limitée (SIC) 428
Société pour l'expansion des exportations (SEE) 60
Société Radio-Canada (SRC) 170
Solliciteur général Canada (SGC) 366
Statistique Canada (SC) 270
Surintendant des institutions financières Canada, Bureau du (BSIF) 294
Téléfilm Canada (TFC) 173
Transports Canada (TC) 384
Travail Canada (TRAVC) 407
Travaux publics Canada (TPC) 416
Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) 299
Tribunal d'appel des cours martiales du Canada (TACMC) 38
Tribunal de la concurrence (TRC) 190
Vérificateur général du Canada, Bureau du (BVG) 118
VIA Rail Canada Inc. (VIA) 404

# Le système de gouvernement du Canada

La fédération canadienne a été créée par une loi du Parlement britannique, l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* de 1867. Cette loi et ses modifications ont été « rapatriées » sous le titre *Loi constitutionnelle de 1867* le 17 avril 1982, au moment de la proclamation de la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui comprend la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les lois constitutionnelles ne représentent qu'une partie de l'ensemble de la Constitution du Canada, qui comprend également certaines lois du Parlement, les conventions constitutionnelles, les pratiques établies et les décisions pertinentes des tribunaux.

La Constitution du Canada, notamment la *Loi constitutionnelle de 1867*, énonce la structure de base de la fédération canadienne et de ses institutions fondamentales, qui sont la Couronne, le Parlement, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.

## La Couronne

Le Canada est une monarchie constitutionnelle. Le chef de l'État est la Reine du Canada, qui est investie de tous les pouvoirs de l'État. Ainsi, les fonctions exécutives, législatives et judiciaires de l'État canadien émanent de la Couronne. Au moyen de lettres patentes émises par la Reine, le Gouverneur général du Canada, qui est son représentant, exerce officiellement les pouvoirs de la Couronne. La monarchie est constitutionnelle en ce sens que la Reine, représentée par le Gouverneur général, agit sur l'avis de ses ministres, qui sont comptables au Parlement.

## Le Parlement et le pouvoir exécutif

Même s'ils remplissent des fonctions législatives et exécutives distinctes, le Parlement et le pouvoir exécutif sont liés aux termes de la Constitution. Ils sont liés par l'entremise de la Couronne, qui coiffe les deux institutions, et par la présence de ministres responsables au Parlement (vu que la plupart des ministres sont choisis parmi les députés). Les ministres conseillent la Couronne et sont responsables de l'exercice de ses pouvoirs devant le Parlement.

Le principe fondamental du gouvernement responsable veut que les ministres soient comptables au Parlement. Ainsi, ils doivent conserver la confiance de la majorité des députés élus afin de demeurer au pouvoir.

## Le système judiciaire

L'une des caractéristiques fondamentales du système de gouvernement canadien est le principe de la suprématie du droit (*rules of law*), qui prévoit que tous sont assujettis à la loi. Ainsi, le Parlement et le gouvernement peuvent seulement exercer les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi, en vertu de la Constitution, de la législation ou de la common law. Étant donné l'importance du principe de la suprématie du droit, l'indépendance de l'appareil judiciaire est sauvegardée dans la Constitution. Les tribunaux et l'appareil judiciaire jouent donc un rôle clé dans le processus de gouvernement en interprétant et en appliquant la loi, particulièrement depuis l'adoption de la *Charte*.

# La Couronne

# La Souveraine

## Sa Majesté Elizabeth II, Reine du Canada

Le Canada est une monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire que la Reine est le chef de l'État canadien. La Souveraine est au sommet de la hiérarchie exécutive, législative et judiciaire canadienne : la Reine est investie du pouvoir exécutif du gouvernement du Canada; le Parlement comprend la Couronne, le Sénat et la Chambre des communes; et toutes les fonctions judiciaires sont exercées au nom de Sa Majesté.

Les pouvoirs de l'État canadien émanent de la Couronne. En fait, ils sont exercés sur les conseils des ministres de la Couronne qui doivent rendre des comptes à la Chambre des communes et qui ont la confiance de cette dernière. Les pouvoirs de Sa Majesté sont exercés par son représentant personnel au Canada, le Gouverneur général. Toutefois, certains pouvoirs, notamment celui de nommer le Gouverneur général, sont exercés par Sa Majesté elle-même, sur les conseils du Premier ministre. La Reine est également Souveraine de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Mérite militaire.

Le titre complet de Sa Majesté, proclamé officiellement à Ottawa le 29 mai 1953, quatre jours avant son couronnement, est : « Elizabeth Deux, par la grâce de Dieu Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi » (*Loi concernant les titres royaux*).

# Le Gouverneur Général

Son Excellence le très honorable
Ramon John Hnatyshyn
C.P., C.C., C.M.M., C.D., C.R.
Gouverneur général et Commandant en chef
du Canada

Son Excellence le très honorable Ramon John Hnatyshyn est le vingt-quatrième Gouverneur général depuis la Confédération. Il a été assermenté le 29 janvier 1990.

Le Gouverneur général est le représentant de la Couronne au Canada et, à ce titre, est autorisé par les *Lettres patentes de 1947* à exercer, sur recommandation de ses ministres canadiens, tous les pouvoirs de Sa Majesté à l'égard du Canada.

**La Couronne au Canada**

L'une des plus importantes responsabilités du Gouverneur général est de veiller à ce que le pays ait toujours un Premier ministre et de ce fait, un gouvernement. Si le poste devenait vacant par suite de décès ou de démission, il incomberait au Gouverneur général de le combler.

En sa qualité de représentant de la Couronne, le Gouverneur général convoque, proroge et dissout le Parlement. Il ou elle prononce le discours du Trône et accorde la sanction royale aux projets de loi adoptés par la Chambre des communes et le Sénat, leur donnant ainsi force de loi. Le Gouverneur général signe également les décrets du conseil, les commissions et autres documents d'État et préside la cérémonie de prestation de serment de tous les membres du Conseil privé. Dans presque tous les cas, le Gouverneur général agit sur recommandation du Conseil des ministres et, dans certains autres, sur les conseils du Premier ministre.

Le Gouverneur général représente la Reine à l'étranger. Il ou elle est également Commandant en chef des Forces armées canadiennes. Le Gouverneur général reçoit les lettres de créance des nouveaux ambassadeurs, de même que les lettres de commission des hauts-commissaires détachés au Canada, et reçoit les chefs d'État et les dignitaires étrangers en visite au Canada.

**Les distinctions honorifiques**

Le Gouverneur général est le gardien des ordres et décorations canadiennes et préside les cérémonies d'investiture de l'Ordre du Canada, de l'Ordre du Mérite militaire et celles où sont décernées les décorations pour actes de bravoure. Le Gouverneur général est également le chef de l'Autorité héraldique du Canada, qui accorde des armoiries à des organismes et à des particuliers canadiens.

# Bureau du cabinet du Gouverneur général

Rideau Hall
1, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0A1

**Renseignements**
(613) 993-8200
(613) 993-8157 (Directeur des services d'information)

**Ministre**
Premier ministre

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Secrétaire | – Judith A. LaRocque |
| Sous-secrétaire, Opérations | – Jean M. Sévigny |
| Sous-secrétaire, Politique | – Anthony P. Smyth |
| Sous-secrétaire, Chancellerie | – Lt.gén. François Richard, C.M.M., C.D. |
| Conseiller principal | – Anna Biolik |

## Aperçu du mandat

Le Bureau du cabinet du Gouverneur général est désigné comme un ministère; et le premier ministre rend compte ses activités au Parlement. Le Bureau fournit tout l'appui nécessaire au Gouverneur général pour qu'il assume ses responsabilités constitutionnelles, traditionnelles et sociales.

## Structure et programmes

**Secrétaire du gouverneur général**
À titre de sous-ministre du ministère, le secrétaire conseille le Gouverneur général sur toutes les questions relatives à la charge, en plus d'être chargé de tous les aspects de la gestion et des opérations, de conseiller sur des questions de fond et de jouer un rôle de liaison avec les autres ministères fédéraux et avec le public. Le secrétaire est également secrétaire général des distinctions honorifiques et fait office de chancelier d'armes auprès de l'Autorité héraldique du Canada.

Le Conseiller principal coordonne toutes les activités touchant le Gouverneur général; il examine tous les documents d'information et toutes les propositions présentées au Gouverneur général et conseille ce dernier sur des questions précises; il joue le rôle d'intermédiaire entre le Bureau et les hauts fonctionnaires des divers paliers de gouvernement ou les principaux gestionnaires des organismes non gouvernementaux et des sociétés au sujet de la participation du Gouverneur général à des activités ou de son engagement dans certaines questions.

Le Conseiller principal en matière de communications écrites conseille le Gouverneur général sur toutes les communications destinées au public, notamment les discours, les communiqués et les dépliants d'information.

**Direction générale de la Chancellerie**
Cette direction est responsable du régime national des ordres, des décorations et des médailles, y compris de l'élaboration d'une politique nationale relative aux distinctions honorifiques; elle est également chargée de l'Autorité héraldique du Canada et du système héraldique national. Deux secteurs relèvent du sous-secrétaire :

La Direction des distinctions honorifiques est chargée d'élaborer, de diriger et de coordonner toutes les activités liées au régime national des ordres, décorations et médailles, d'assurer l'intégrité et l'indépendance du régime et de veiller à la prestation de services spécialisés dans le domaine des distinctions honorifiques, tant aux niveaux national qu'international.

La Direction de l'héraldique est chargée d'élaborer, de diriger et de coordonner l'établissement et la mise en oeuvre du programme national de l'héraldique.

**Direction générale de la politique**
Cette direction est chargée de :
- la formulation de recommandations portant sur les rôles et responsabilités du Gouverneur général;
- l'élaboration des politiques, plans et documents d'information dans tous les secteurs liés au programme et aux communications;
- la liaison avec d'autres ministères en ce qui a trait à toutes les questions touchant la politique, la planification du programme et les communications;
- la prestation des services de communication, y compris les relations publiques, la rédaction des discours, ainsi que les travaux de recherche, de rédaction des discours, ainsi que les travaux de recherche, de rédaction et de révision liés aux publications diffusées à l'extérieur du BCSG, à la correspondance générale et aux messages.

Le sous-secrétaire est responsable des secteurs d'activité suivants :

La Direction de la politique et de la planification est chargée de conseiller le Gouverneur général sur des questions et activités à caractère culturel au Canada et sur un éventail d'autres dossiers. En outre, elle élabore, recommande et gère le calendrier des activités du Gouverneur général et un éventail de projets spéciaux, appuyant le programme du Gouverneur général. Elle

élabore et coordonne les documents d'information en prévision de rencontres, conférences, visites et autres activités et gère les fonds de bibliothèque et d'archives de Rideau Hall; elle répond à la correspondance générale et aux demandes de patronage et rédige des messages du Gouverneur général destinés à des gouvernements, à des associations et à des particuliers.

La Direction des services d'information est chargée de planifier et de mettre en œuvre des programmes d'information publique pour tous les programmes du BCGG et toutes les activités du Gouverneur général. En outre, elle suit et évalue la perception et les réactions du public et des médias et dirige la préparation de toutes les publications, en plus de gérer les services photographiques.

**Direction générale des opérations**
Cette direction est chargée de la mise en œuvre de toutes les activités liées au programme ainsi que du soutien administratif, des structures, des systèmes et des processus de gestion, ainsi que de l'élaboration des politiques connexes. Quatre directions relèvent du sous-secrétaire :

La Direction des finances, du personnel et de l'administration est chargée de la planification, de l'organisation, de la direction et de la gestion des activités reliées aux finances, au personnel et à l'administration.

La Direction de l'exécution du programme, de la santé et de la sécurité est chargée de planifier et de mettre en œuvre les activités auxquelles participe le Gouverneur général au Canada et à l'étranger; elle est également chargée des rapports avec divers paliers de gouvernement, tant canadiens qu'étrangers, ainsi qu'avec d'autres organismes; c'est le point de contact au Bureau pour les visites royales et autres visites officielles; en outre, cette direction est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et procédures en matière d'incendie, de sécurité et de santé au travail.

La Direction de l'accueil est chargée de la planification, de l'organisation et du contrôle de la dimension accueil des activités tenues à Rideau Hall, à la Citadelle et de celles qui sont organisées ailleurs au Canada sous l'égide du Gouverneur général. La direction est également chargée de répondre aux besoins personnels du Gouverneur général, de sa famille et de ses invités. C'est elle qui voit à la planification, à l'organisation et au déroulement des visites guidées dans les résidences officielles.

Le Directeur du protocole et du cérémonial est chargé de tous les aspects du protocole et du cérémonial liés aux manifestations importantes, de l'organisation de toutes les activités culturelles et réceptions importantes à l'étranger, de la prestation de conseils en matière de protocole et de cérémonial ainsi que de l'élaboration et de l'évaluation de toutes les lignes directrices liées au protocole et au cérémonial.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comités parlementaires

Comité permanent de la Chambre des communes chargé de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale

# Le pouvoir législatif

# Le pouvoir législatif

Le pouvoir législatif fédéral est attribué au Parlement du Canada, qui comprend la Reine, représentée par le Gouverneur général; le Sénat, dont les membres sont nommés; et la Chambre des communes élective. Les pouvoirs législatifs du Parlement sont définis à l'article 91 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

**Système parlementaire**

Le système parlementaire canadien est ancré dans la *Loi constitutionnelle de 1867*. Des pratiques de longue date définissent les conventions constitutionnelles qui régissent une bonne part du fonctionnement de notre système de gouvernement parlementaire et de Cabinet. Les membres de la Chambre des communes sont élus à la suite d'un suffrage universel parmi la population adulte. Le chef du parti politique qui est en mesure de bénéficier de l'appui de la majorité à la Chambre des communes est invité, par le Gouverneur général, à former le gouvernement.

Ce chef devient le Premier ministre et choisit, d'ordinaire parmi ses partisans au Parlement, les ministres qui constitueront son gouvernement. Selon l'usage, les ministres sont députés ou sénateurs, ou ils sont disposés à se présenter à une élection peu de temps après leur nomination. Ensemble, ils forment le Conseil des ministres et ont pour tâche de formuler la politique nationale et de la mettre en œuvre.

Pour demeurer en fonction, le Cabinet doit bénéficier de l'appui de la majorité des députés à l'égard des questions de confiance.

**Le processus législatif**

Au dire du juriste britannique Sir William Anson : « La fonction primordiale du Parlement, si ce n'est la plus importante, est l'adoption des lois ... ». Le gouvernement est chargé de rédiger les projets de loi et de leur faire franchir les diverses étapes menant à leur adoption au Parlement. Le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes gère le programme législatif gouvernemental, tout en étant chargé de diriger les travaux de la Chambre des communes et d'examiner les réponses du gouvernement aux questions posées par les députés et les documents parlementaires en général. Les mêmes fonctions sont exercées par le leader du gouvernement au Sénat qui est minstre et, par le fait même, membre du Cabinet.

Les lois adoptées par le Parlement dans l'exercice de ses pouvoirs législatifs sont d'abord présentées sous forme de projets de loi, et ils peuvent émaner soit du Sénat, soit de la Chambre des communes. Toutefois, les projets de loi qui entraînent une affectation de deniers publics ou qui établissent un impôt doivent émaner de la Chambre des communes.

À la Chambre des communes, tous les projets de loi franchissent trois étapes appelées « lectures ». La première étape, celle du dépôt, est une pure formalité. À la deuxième étape, le ministre parrain explique le projet de loi et la Chambre l'examine en principe puis, si elle est satisfaite, elle le renvoie à un comité parlementaire qui procédera à un examen détaillé de chaque clause. Ce comité fait alors rapport du projet de loi à la Chambre, avec ou sans modifications et, à cette étape, tout député peut proposer des modifications, qui peuvent être débattues. Suit alors la troisième étape, qui constitue l'examen final du projet de loi. Si un projet de loi franchit cette étape, il est envoyé au Sénat, où il fait l'objet d'une procédure semblable, après quoi le Gouverneur général, ou son suppléant, lui octroie la sanction royale, ce qui termine le processus par lequel une loi est mise en œuvre.

Le projet de loi devient ainsi une loi du Parlement et a force exécutoire, à moins de contenir une disposition selon laquelle il entrera en vigueur à une date précise ou à une date qui sera fixée par proclamation, lesquelles proclamations émanent du gouverneur en conseil.

# Le Sénat

**Administration centrale**
Édifice du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

**Renseignements**
(613) 995-1900

**Cadres nommés**

| | |
|---|---|
| Président du Sénat | – L'honorable Guy Charbonneau |
| Chef du gouvernement | – L'honorable Lowell Murray |
| Chef de l'opposition | – L'honorable Allan J. MacEachen |

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Greffier | – Gordon Barnhart |
| Légiste et conseiller parlementaire | – Raymond du Plessis |
| Coordonnateur des services d'information | – Gordon Lovelace |
| Adjoint au greffier | – Richard Greene |
| Gentilhomme-huissier de la verge noire | – vacant |
| Directeurs | |
| Finances | – Siroun Aghajanian |
| Personnel | – Dale M. Jarvis |

## Historique

À l'origine, le Sénat se composait de trois divisions territoriales, soit l'Ontario, le Québec et les provinces maritimes. Chaque division était représentée par 24 sénateurs.

En 1915, vint s'ajouter une quatrième division représentée par 24 sénateurs, celle des provinces de l'Ouest. Chacune des provinces qui entrèrent par la suite dans l'Union obtint représentation au Sénat. Le Manitoba et la Colombie-Britannique se joignirent à l'Union en 1871, puis l'Île-du-Prince-Édouard en 1873, la Saskatchewan et l'Alberta en 1905 et enfin Terre-Neuve, en 1949. En 1975, le Parlement a adopté une loi donnant représentation au Sénat au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest.

À l'heure actuelle, le Sénat compte 104 sénateurs. Le représentation provinciale est la suivante :

| | |
|---|---|
| Terre-Neuve | – 6 |
| Île-du-Prince-Édouard | – 4 |
| Nouvelle-Écosse | – 10 |
| Nouveau-Brunswick | – 10 |
| Québec | – 24 |
| Ontario | – 24 |
| Manitoba | – 6 |
| Saskatchewan | – 6 |
| Alberta | – 6 |
| Colombie-Britannique | – 6 |
| Territoire du Yukon | – 1 |
| Territoires du Nord-Ouest | – 1 |

Les sénateurs sont nommés par le gouverneur général et occupent leur fonction jusqu'à l'âge de 75 ans. Le pouvoir réel de nommer les sénateurs réside, en vertu d'une coutume constitutionnelle, avec le premier ministre, dont le gouverneur général accepte l'avis à ce sujet.

## Aperçu du mandat

En vertu de *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique*, les projets de loi d'ordre financier, c'est-à-dire qui portent affectation de toute partie du revenu public ou imposent une taxe ou un impôt, doivent provenir des Communes. À tout autre égard, le Sénat et la Chambre des communes ont voix égale et doivent donc s'entendre sur toute loi.

## Structure et programmes

Le Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration est chargé de l'administration générale du Sénat. Il étudie toute matière concernant la régie interne du Sénat, y compris les questions budgétaires et l'administration en général, et il rend compte à l'ensemble du Sénat du résultat des études qu'il effectue.

Le Comité est composé de 15 sénateurs, y compris un président et un vice-président.

Les activités quotidiennes du Sénat relèvent de dix secteurs.

**Greffier du Sénat et greffier des Parlements**
Nommé par le Cabinet, le greffier est l'administrateur en chef du Sénat. À ce titre, il est chargé :

- de la gestion des activités quotidiennes du Sénat;
- de la direction des fonctionnaires relativement à tous les aspects de la procédure législative, qu'il s'agisse d'assermenter les nouveaux sénateurs ou de conseiller le Président au sujet de la procédure parlementaire ou dans l'interprétation des règlements;
- de la surveillance de la signature des documents par les sénateurs, au début de chaque législature, et de l'attestation de la conformité des sénateurs à toutes les exigences constitutionnelles devant être respectées pour qu'ils puissent siéger à la chambre;
- de l'impression et de la distribution de tous les documents requis par le processus législatif;
- de la préparation du budget annuel du Sénat et de l'exercice du contrôle budgétaire;
- de la présidence du comité de gestion du Sénat et, à ce titre, d'assurer la liaison entre les gestionnaires et le Comité de la régie interne, des budgets et de

l'administration. Il joue ainsi un rôle capital dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques administratives internes.

En tant que greffier des Parlements, il est le dépositaire de tous les actes originaux, dont il doit également certifier l'authenticité des copies.

Le greffier est appelé à participer à de nombreuses cérémonies à caractère diplomatique et officiel.

**Greffier adjoint**
Nommé par le Sénat, le greffier adjoint est chargé :
- de dresser l'ordre du jour et de rassembler la documentation voulue;
- de fournir au Président les renseignements pertinents;
- d'aider le greffier dans son travail;
- de diriger les services législatifs du Sénat;
- de prendre les dispositions requises pour la cérémonie de la sanction royale.

Le greffier adjoint est greffier du comité plénier et du comité permanent du règlement et de la procédure.

**Légiste et conseiller parlementaire**
À titre de premier conseiller juridique, le légiste et conseiller parlementaire a pour fonctions principales de conseiller le Sénat, de rédiger les textes de loi et d'agir comme légiste et conseiller administratif.

En sa qualité de conseiller parlementaire, il fournit au Sénat, aux comités et aux sénateurs des avis juridiques portant sur des questions constitutionnelles, sur des points de droit parlementaire, sur des questions de privilège et de procédure, ainsi que sur toute autre question de droit, y compris les conflits d'intérêts.

En sa qualité de rédacteur législatif, il conseille les sénateurs sur le fond et la forme des projets de loi du gouvernement et des amendements proposés. Il rédige sur demande les projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire, les avis de motion, les motions, les avis d'interpellation, les amendements aux projets de loi et au Règlement du Sénat, de même que les décisions du Président.

En outre, il veille à la rédaction des projets de loi du Sénat et à l'impression des projets de loi présentés au Sénat.

En tant que conseiller administratif, il donne son avis sur les points de droit relatifs l'administration du Sénat, y compris les contrats, les relations de travail et toute autre question concernant le personnel.

Il est secondé par le légiste et conseiller parlementaire adjoint.

**Gentilhomme huissier de la verge noire**
Cette fonction trouve ses origines en Angleterre, au milieu du XIV$^{e}$ siècle, et tire son nom de la baguette d'ébène surmontée d'un lion d'or qui symbolise l'autorité.

À l'origine, le gentilhomme qui exerçait cette fonction était au service du monarque et l'accompagnait à la Chambre des Lords. Plus tard, il devint fonctionnaire. Il a aujourd'hui des homologues dans tous les pays dotés d'un gouvernement de type britannique comprenant une Chambre haute.

Le gentilhomme huissier accompagne personnellement le représentant de Sa Majesté au Sénat. Il veille aux formalités administratives de l'ouverture de la législature. Conformément aux us, le Sénat l'envoie à la Chambre des communes pour inviter les députés à se rendre au Sénat à l'ouverture, à la prorogation de chaque législature et pour la cérémonie de la sanction royale des projets de loi.

Nommé par le Cabinet, le gentilhomme huissier est chargé :
- des services de sécurité;
- de certains services d'entretien;
- de l'attribution des bureaux au Sénat;
- de l'exécution de fonctions spéciales lorsque des dignitaires se rendent au Sénat et à l'occasion de conférences parlementaires et de l'installation d'un nouveau gouverneur général.

Il est secondé dans ses charges par le gentilhomme huissier adjoint, qui exerce des fonctions administratives.

**Directeur des comités et de la législation privée**
Le directeur :
- dirige les services d'administration, de soutien et de secrétariat de tous les comités sénatoriaux et mixtes;
- examine les pétitions relatives aux projets de loi privés;
- renseigne les sénateurs et autres personnes sur l'usage et la procédure parlementaires;
- supervise le travail des greffiers des comités et assigne les locaux aux comités;
- veille à ce que des sténographes parlementaires, des traducteurs et du personnel de soutien soient présents aux réunions des comités quand il y a lieu;
- remplit la fonction de secrétaire-archiviste du Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration, et de ses sous-comités;
- fait office de greffier au bureau durant les séances du Sénat, au besoin;
- se tient au fait de toutes les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités en prévision des travaux qui seront confiés au Sénat;
- revoit les méthodes employées dans la gestion et le travail de bureau;

- dirige les programmes de formation et de perfectionnement des greffiers de comité et des autres employés de la direction.

**Directeur du personnel**
Le directeur du personnel doit élaborer, appliquer et contrôler les politiques, méthodes, programmes et systèmes en matière de personnel, soit :
- la rémunération,
- les services de personnel,
- la dotation,
- les relations de travail,
- la classification,
- les langues officielles,
- la planification,
- la formation des ressources humaines.

Le directeur est aussi chargé :
- de conseiller les gestionnaires et les employés au sujet de ces politiques, systèmes et méthodes;
- de contrôler et d'évaluer les programmes en vigueur;
- de veiller à ce que les politiques, systèmes et méthodes soient appliqués uniformément et selon les critères d'économie, d'efficience et d'efficacité.

**Directeur des finances**
Le directeur fournit au Sénat divers services financiers dont la planification, les rapports, le contrôle et l'évaluation des finances, c'est-à-dire :
- l'établissement des plans opérationnels pluriannuels;
- l'élaboration et l'application des systèmes comptables;
- la gestion du matériel, l'impression et la distribution de documents et le bureau de poste du Sénat;
- l'établissement d'états mensuels, la confrontation du rendement des opérations avec les budgets approuvés, l'analyse des écarts et le contrôle interne.

**Rédacteurs des débats et chefs des comptes rendus**
Les rédacteurs anglais et français :
- coordonnent la publication quotidienne des débats du Sénat (hansard);
- préparent l'édition reliée;
- dirigent les services des comptes rendus du Sénat et de ses comités;
- définissent la politique rédactionnelle;
- déterminent la présentation et la disposition des textes du hansard;
- distribuent le travail aux sténographes et aux préposés à la transcription;
- assistent aux séances du Sénat pour établir les titres relatifs aux affaires courantes et à la période des questions;
- dirigent le travail des sténographes et des préposés à la transcription durant les séances;
- supervisent la correction de la copie et les révisions;
- assurent la correspondance des textes anglais et français.

**Directeur des journaux**
Le directeur est responsable de la rédaction et de l'impression, dans les deux langues officielles, des procès-verbaux du Sénat et de l'index, chaque jour de séance, et des journaux du Sénat, à la fin de chaque session.

Chaque jour de séance, le directeur veille :
- à ce que la liste des documents que le chef du gouvernement au Sénat doit déposer et que les documents mêmes soient prêts;
- à la préparation des avis de motions, des motions, des avis d'interpellations et des questions écrites.

En outre, le directeur :
- fait office de greffier au Bureau, au besoin;
- veille à l'acheminement des messages du greffier du Sénat à la Chambre des communes;
- veille à ce que tous les projets de loi soient prêts à recevoir la signature du greffier du Sénat et pour la cérémonie de la sanction royale;
- veille à la préparation et à la distribution de la liste des projets de loi ayant reçu la sanction royale;
- rédige toutes les lettres devant être publiées dans la *Gazette du Canada* chaque fois que des projets de loi reçoivent la sanction royale et à l'ouverture ou à la prorogation du Parlement;
- s'assure que les changements à la composition des comités du Sénat soient annoncés dans les plus brefs délais et qu'ils soient consignés dans les procès-verbaux;
- supervise la rédaction et la mise à jour du document intitulé *Progrès de la législation au Sénat*.

**Coordonnateur des services d'information**
Les Services d'information sont chargés de renseigner le public, d'entretenir des rapports avec les médias et de donner une certaine formation aux étudiants. Le coordonnateur assure la liaison entre le Sénat et les médias et organise les conférences de presse soulignant la publication des rapports des comités sénatoriaux.

Les Services sont responsables de :
- l'utilisation des appareils photographiques et des caméras de télévision au Sénat;
- la diffusion en direct des discours du Trône et des autres cérémonies officielles se déroulant au Sénat;
- de l'information diffusée sur les chaînes du réseau d'information parlementaire OASIS qui sont réservées au Sénat ainsi que d'autres initiatives du domaine de l'électronique;
- de l'attribution des places au Sénat, de l'établissement de l'annuaire téléphonique du Sénat, de la rédaction du dépliant sur le Sénat et de la diffusion périodique de coupures de presse dans le *Bulletin*.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comités parlementaires

Le Sénat établit les comités permanents suivants au début de chaque session :

*Comité permanent des peuples autochtones*
*Comité permanent de l'agriculture et des forêts*
*Comité permanent des banques et du commerce*
*Comité permanent de l'énergie et des ressources naturelles*
*Comité permanent des pêches*
*Comité permanent des affaires étrangères*
*Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration*
*Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles*
*Comité permanent des finances nationales*
*Comité mixte permanent des langues officielles*
*Comité mixte permanent d'examen de la réglementation*
*Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*
*Comité permanent du règlement et de la procédure*
*Comité permanent des transports et des communications*

À l'occasion, les deux chambres s'unissent pour former un comité mixte spécial. Le Sénat peut désigner des comités spéciaux, établir les mandats et déterminer les pouvoirs à exercer et les tâches à accomplir par chacun de ces comités.

## Sénateurs (liste alphabétique)

Adams, Willie (Lib.), (Territoires du Nord-Ouest)
Anderson, Margaret (Lib.), (Nouveau-Brunswick)
Argue, Hazen (Lib.), (Saskatchewan)
Atkins, Norman K. (P.C.), (Ontario)
Austin, Jack (Lib.), (Colombie-Britannique)
Balfour, James (P.C.), (Saskatchewan)
Barootes, E.W. (Staff) (P.C.), (Saskatchewan)
Beaudoin, Gérald (P.C.), (Québec)
Beaulieu, Mario (P.C.), (Québec)
Bélisle, Rhéal (P.C.), (Ontario)
Bielish, Martha P. (P.C.), (Alberta)
Bolduc, Roch (P.C.), (Québec)
Bonnell, M. Lorne (Lib.), (Île-du-Prince-Édouard)
Bosa, Peter (Lib.), (Ontario)
Buchanan, John (P.C.), (Nouvelle-Écosse)
Buckwold, Sidney L., (Lib.), (Saskatchewan)
Carney, Pat (P.C.), (Colombie-Britannique)
Chaput-Rolland, Solange (P.C.), (Québec)
Charbonneau, Guy (P.C.), (Québec)
Cochrane, Ethel (P.C.), (Terre-Neuve)
Cogger, Michel (P.C.), (Québec)
Comeau, Gerald (P.C.), (Nouvelle-Écosse)
Cools, Anne C. (Lib.), (Ontario)
Corbin, Eymard (Lib.), (Nouveau-Brunswick)
Croll, David A. (Lib.), (Ontario)
Davey, Keith (Lib.), (Ontario)
David, Paul D. (P.C.), (Québec)
De Bané, Pierre (Lib.), (Québec)
Denis, Azellus (Lib.), (Québec)
Di Nino, Consiglio (P.C.), (Ontario)
Doody, C. William (P.C.), (Terre-Neuve)
Doyle, Richard J. (P.C.), (Ontario)
Everett, Douglas D. (Ind.Lib.), (Manitoba)
Fairbairn, Joyce (Lib.), (Alberta)
Flynn, Jacques, (P.C.), (Québec)
Frith, Royce H. (Lib.), (Ontario)
Gigantès, Philippe D. (Lib.), (Québec)
Grafstein, Jerahmiel S. (Lib.), (Ontario)
Graham, B. Alasdair (Lib.), (Nouvelle-Écosse)
Guay, Joseph-Philippe (Lib.), (Manitoba)
Haidasz, Stanley (Lib.), (Ontario)
Hastings, Earl A. (Lib.), (Alberta)
Hatfield, Richard (P.C.), (Nouveau-Brunswick)
Hays, Daniel (Lib.), (Alberta)
Hébert, Jacques (Lib.), (Québec)
Kelly, William M. (P.C.), (Ontario)
Kenny, Colin (Lib.), (Ontario)
Kinsella, Noël A. (P.C.), (Nouveau-Brunswick)
Kirby, Michael (Lib.), (Nouvelle-Écosse)
Kolber, Leo (Lib.), (Québec)
Lang, Daniel (Ind.), (Ontario)
Lawson, Edward M. (Ind.), (Colombie-Britannique)
Leblanc, Fernand (Lib.), (Québec)
LeBlanc, Roméo (Lib.), (Nouveau-Brunswick)
Lefebvre, Thomas (Lib.), (Québec)
Lewis, P. Derek (Lib.), (Terre-Neuve)
Lucier, Paul (Lib.), Yukon
MacDonald, Finlay (P.C.), (Nouvelle-Écosse)
Macdonald, John M. (P.C.), (Nouvelle-Écosse)
MacEachen, Allan J. (Lib.), (Nouvelle-Écosse)
Macquarrie, Heath (P.C.), (Île-du-Prince-Édouard)
Marchand, Len (Lib.), (Colombie-Britannique)
Marsden, Lorna, (Lib.), (Ontario)
Marshall, Jack (P.C.), (Terre-Neuve)
Molgat, Gildas L. (Lib.), (Manitoba)
Molson, Hartland de M. (Ind.), (Québec)
Muir, Robert (P.C.), (Nouvelle-Écosse)
Murray, Lowell (P.C.), (Ontario)
Neiman, Joan (Lib.), (Ontario)
Nurgitz, Nathan (P.C.), (Manitoba)
Oliver, Donald (P.C.), (Nouvelle-Écosse)
Olson, H.A. (Bud) (Lib.), (Alberta)
Ottenheimer, Gerald R. (P.C.), (Terre-Neuve)
Perrault, Raymond J. (Lib.), (Colombie-Britannique)
Petten, William J. (Lib.), (Terre-Neuve)
Philipps, Orville H. (P.C.), (Île-du-Prince-Édouard)
Pitfield, P.M. (Ind.), (Ontario)
Poitras, Jean-Marie (P.C.), (Québec)
Riel, Maurice (Lib.), (Québec)
Rizzuto, Pietro (Lib.), (Québec)
Robertson, Brenda Mary (P.C.), (Nouveau-Brunswick)
Robichaud, Louis J. (Lib.), (Nouveau-Brunswick)
Roblin, Duff (P.C.), (Manitoba)
Rossiter, Eileen (P.C.), (Île-du-Prince-Édouard)

Sylvain, John (P.C.), (Québec)
Simard, Jean-Maurice (P.C.), (Nouveau-Brunswick)
Sparrow, Herbert O. (Lib.), (Saskatchewan)
Spivak, Mira (P.C.), (Manitoba)
Stanbury, Richard J. (Lib.), (Ontario)
Steuart, David G. (Lib.), (Saskatchewan)
Stewart, John B. (Lib.), (Nouvelle-Écosse)
Stollery, Peter A. (Lib.), (Ontario)
Teed, Nancy (P.C.), (Nouveau-Brunswick)
Thériault, L. Norbert (Lib.), (Nouveau-Brunswick)
Thompson, Andrew E. (Lib.), (Ontario)
Tremblay, Arthur (P.C.), (Québec)
Turner, Charles (Lib.), (Ontario)
van Roggen, George C. (Lib.), (Colombie-Britannique)
Waters, Stand (Ref.), (Alberta)
Watt, Charlie (Lib.), (Québec)
Wood, Dalia (Lib.), (Québec)

## Le Sénat du Canada

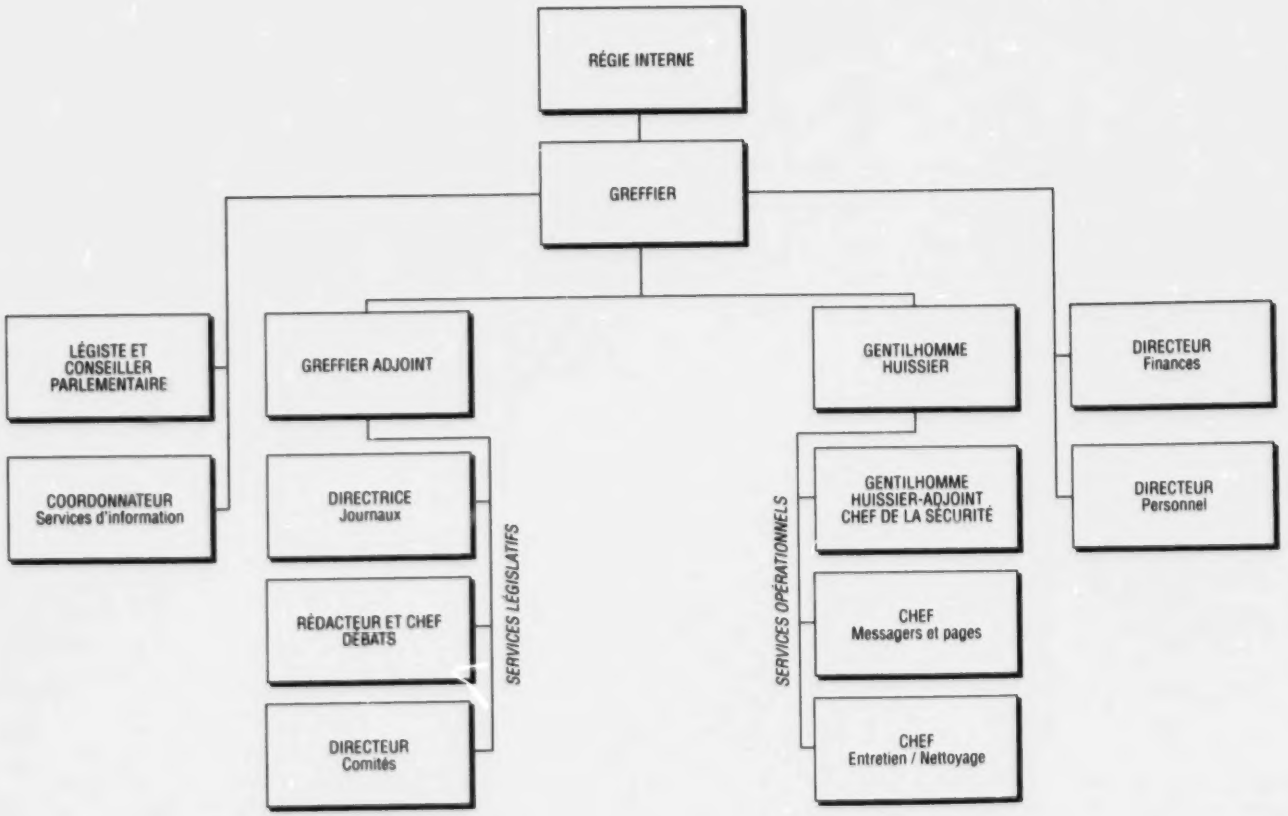

# Chambre des communes du Canada

**Administration centrale**
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

**Renseignements**
(613) 992-4793
(613) 995-2266 ATME

**Officiers élus**

| | |
|---|---|
| Président de la Chambre des communes | – L'honorable John A. Fraser, C.p., c.r. |
| Vice-président de la Chambre et président des comités pléniers | – L'honorable Andrée Champagne, C.p. |
| Vice-président des comités pléniers | – L'honorable Steven E. Paproski, C.p. |
| Vice-président adjoint des comités pléniers | – Vacant |

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Greffier de la Chambre des communes | – Robert Marleau |
| Administrateur | – E.A. Riedel |
| Sergent d'armes | – M. gén. M.G. Cloutier |

## Historique

Les origines de la Chambre des communes se situent avant la Confédération : elles remontent en fait à l'institution du régime parlementaire de Westminster en Grande-Bretagne. Les règlements actuels sur les activités de la Chambre des communes sont régis par la *Constitution du Canada*, par diverses lois fédérales, par les Règlements de la Chambre des communes, ainsi que par les us et coutumes qui évoluent au fil du temps.

## Aperçu du mandat

La Chambre des communes est l'organe législatif élu du Parlement du Canada; les autres composantes du Parlement sont le Sénat et la Couronne. Pour avoir force de loi, toutes les mesures législatives fédérales doivent d'abord être adoptées par la Chambre des communes et le Sénat et recevoir la sanction royale.

La Chambre des communes compte 295 députés élus qui représentent autant de circonscriptions à travers le Canada. Aux termes de la Constitution, les députés sont élus au suffrage universel et des élections générales doivent se tenir au moins tous les cinq ans.

## Structure et programmes

Le Président de la Chambre des communes est un député élu à la présidence par ses pairs; il préside les travaux de la Chambre et agit à titre de principal administrateur des Communes.

Il reçoit du Bureau de régie interne des directives en matière de gestion. Composé de députés du parti ministériel et des partis d'opposition à la Chambre des communes, le Bureau de régie interne est responsable des politiques financières et administratives de la Chambre. C'est le Président des Communes qui assume la présidence du Bureau de régie interne.

Trois secteurs s'occupent de l'administration de la Chambre des communes.

**Le Greffier**
En tant que principal conseiller du Président et des députés en matière de procédure, le Greffier doit :

- conseiller et aider le Président et les députés pour les questions de procédure et de droit et effectuer, au besoin, des recherches dans ces domaines;
- préparer certains documents de la Chambre des communes, tels les Procès-verbaux et le Feuilleton et Avis;
- assurer la garde des documents et archives parlementaires;
- rédiger, corriger et publier les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités et préparer leurs index;
- fournir des conseils en matière de procédure, effectuer des recherches et assurer le soutien administratif des comités de la Chambre;
- coordonner la participation des parlementaires canadiens avec les activités des associations parlementaires et des échanges officiels.

Le Greffier de la Chambre est secondé par quatre agents.

Le sous-greffier, qui est responsable des services suivants :
- la Direction des recherches pour le Bureau, qui effectue des recherches sur la procédure et les usages parlementaires;
- le Bureau des projets de loi d'intérêt public, qui assure des services de procédure et d'administration aux comités législatifs et à l'étape du rapport dans l'étude des projets de loi;
- La Direction des journaux et le Bureau des affaires émanant des députés, qui assurent la garde des documents de la Chambre, rédigent les documents quotidiens et de sessions (exclusion faite du hansard) et fournissent des renseignements et conseils sur les travaux de la Chambre et sur l'ensemble des affaires émanant des députés.

Le directeur général des Opérations parlementaires est responsable des services suivants :
- la Direction des comités, qui assure à tous les comités permanents et spéciaux des services de soutien en matière de procédure et d'administration;
- la Direction des publications parlementaires, qui comprend les Débats anglais et français (hansard), la Division de l'index et des références, le Service des comptes rendus des comités et le Service central de soutien et de publications;
- le Secrétariat des associations parlementaires et des groupes d'amitié;
- la Direction des échanges parlementaires et du protocole.

Le légiste et conseiller parlementaire fournit quant à lui des avis d'ordre juridique et législatif à la Chambre et aux députés, et aide les députés à rédiger des projets de loi.

Le greffier adjoint est chargé du Programme de coopération parlementaire avec les pays de l'Europe de l'Est.

**Le Sergent d'armes**
Le Sergent d'armes sauvegarde l'autorité de la Chambre des communes, en plus :
- d'exécuter les ordres du Président;
- d'être responsable de l'accès à la Chambre et du maintien de l'ordre;
- de la gestion de tous les édifices et biens du Parlement, ainsi que des services connexes.

Il est secondé dans l'exécution de ces tâches par quatre agents.

Le Sergent d'armes adjoint, qui :
- régit l'accès à l'enceinte parlementaire;
- assure la protection individuelle de certaines personnes;
- mène des enquêtes;
- s'occupe de la sécurité en cas d'incendie et des services d'urgence.

Le directeur des Services aux députés s'occupe :
- du service des messagers et du transport;
- de l'infrastructure administrative de la tribune parlementaire de la presse;
- du Programme des pages;
- du Programme du carillonneur du Dominion;
- au nom du Sergent d'armes, de la gestion de toutes les acquisitions de biens immeubles;
- de l'administration du stationnement et de la circulation pour la Chambre des communes.

Le directeur de la Gestion des immeubles parlementaires :
- administre tous les aspects des travaux de construction ou de réparation sur la colline du Parlement;
- planifie et coordonne l'utilisation des locaux;
- offre un service de design;
- dirige l'activité du conservateur de la Chambre des communes, qui est chargé de la garde de nombreux objets et trésors nationaux;
- dirige le bureau de l'environnement de la Chambre des communes.

Le directeur de la Logistique est chargé :
- des services de télécommunication;
- de l'équipement des bureaux des députés;
- de fournir un grand nombre de services auxiliaires aux députés, tels que les salons de coiffure pour hommes et pour dames, l'entreposage, l'encadrement, l'ébénisterie traditionnelle et l'ameublement de bureau;
- de l'entretien, du nettoyage, du recyclage et d'autres services relatifs à l'environnement.

**L'Administrateur**
En plus de la gestion et du contrôle financiers, l'Administrateur est responsable :
- de l'administration du personnel;
- des services de la radio-télédiffusion, de l'électronique et de l'informatique;
- de la politique en matière de télécommunications;
- des services d'information publique;
- des salles à manger et des cafétérias;
- des services de soutien administratif tels que la formation en langue seconde, les services de santé, d'impression, le service des achats, la gestion du matériel, les services postaux, le courrier interne et la distribution des publications;
- de la vérification interne.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur est secondé par cinq agents.

Le contrôleur, qui est chargé de toutes les questions concernant la gestion financière, y compris la tenue des comptes des députés, la préparation, à leur inten-

tion, de rapports sur leur situation financière, ainsi que la paye et les avantages sociaux.

Le directeur général des Ressources humaines, qui s'occupe de toutes les questions touchant le personnel, y compris la dotation, la formation, les relations de travail, les langues officielles et les services d'infirmerie.

Le directeur des Systèmes d'information et de soutien, qui est responsable de la radio-télédiffusion, des services d'informatique et d'électronique, des services d'information publique, de la distribution et du courrier interne, du bureau de poste, de l'imprimerie, des achats, de la gestion du matériel, des services de bureautique et de la politique en matière de télécommunications.

Le directeur des Services de restauration parlementaire, qui est responsable de la salle à manger parlementaire et des cafétérias.

Le directeur de la Vérification interne, qui est chargé d'effectuer, pour le Président et le Bureau de régie interne ainsi que pour tous les gestionnaires de la Chambre, une évaluation systématique, périodique, indépendante et objective de toutes les activités qui relèvent de l'autorité administrative du Président.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Législation

*Loi sur le Parlement du Canada*
*Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*
*Loi sur les résidences officielles*
*Loi sur les relations de travail au Parlement*
*Loi sur la publication des lois*
*Loi sur les traitements*

## Chambre des communes du Canada

### Députés

Allmand, Hon. Warren (Lib.) (Québec)
Althouse, Vic (NPD) (Saskatchewan)
Anawak, Jack (Lib.), (Territoires du Nord-Ouest)
Anderson, Edna (P.C.) (Ontario)
Andre, Hon. Harvie (P.C.), (Alberta)
Angus, Iain (NPD) (Ontario)
Arseneault, Guy (Lib.) (Nouveau-Brunswick)
Assad, Mark (Lib.) (Québec)
Atkinson, Ken (P.C.) (Ontario)
Attewell, Bill (P.C.) (Ontario)
Axworthy, Chris (NPD) (Saskatchewan)
Axworthy, Hon. Lloyd (Lib.) (Manitoba)
Baker, George (Lib.) (Terre-Neuve)
Barrett, David (NPD) (Colombie-Britannique)
Beatty, Hon. Perrin (P.C.) (Ontario)
Belair, Reginald (Lib.) (Ontario)
Bellemare, Eugene (Lib.) (Ontario)
Belsher, Ross (P.C.) (Colombie-Britannique)
Benjamin, Les (NPD) (Saskatchewan)
Berger, David (Lib.) (Québec)
Bernier, Gilles (P.C.) (Québec)
Bertrand, Gabrielle (P.C.) (Québec)
Bevilacqua, Maurizio (Lib.) (Ontario)
Bird, J.W. (Bud) (P.C.) (Nouveau-Brunswick)
Bjornson, David (P.C.) (Manitoba)
Black, Dawn (NPD) (Colombie-Britannique)
Blackburn, Derek (NPD) (Ontario)
Blackburn, Jean-Pierre (P.C.) (Québec)
Blaikie, Bill (NPD) (Manitoba)
Blais, Hon. Pierre (P.C.) (Québec)
Blenkarn, Don (P.C.) (Ontario)
Blondin, Ethel (Lib.) (Territoires du Nord-Ouest)
Bosley, Hon. John (P.C.) (Ontario)
Bouchard, Hon. Benoît (P.C.) (Québec)
Bouchard, Hon. Lucien (P.C.) (Québec)
Boudria, Don (Lib.) (Ontario)
Bourgault, Lise (P.C.) (Québec)
Boyer, Patrick (P.C.) (Ontario)
Brewin, John (NPD) (Colombie-Britannique)
Brightwell, Harry (P.C.) (Ontario)
Browes, Pauline (P.C.) (Ontario)
Butland, Steve (NPD) (Ontario)
Caccia, Hon. Charles (Lib.) (Ontario)
Cadieux, Hon. Pierre (P.C.) (Québec)
Callbeck, Catherine (Lib.) (Île-du-Prince-Édouard)
Campbell, Coline (Lib.) (Nouvelle-Écosse)
Campbell, Hon. Kim (P.C.) (Colombie-Britannique)
Cardiff, Murray (P.C.) (Ontario)
Casey, Bill (P.C.) (Nouvelle-Écosse)
Catterall, Marlene (Lib.) (Ontario)
Chadwick, Harry (P.C.) (Ontario)
Champagne, Hon. Andrée (P.C.) (Québec)
Champagne, Michel (P.C.) (Québec)
Charest, Hon. Jean (P.C.) (Québec)
Chartrand, Gilbert (P.C.) (Québec)
Clancy, Mary (Lib.) (Nouvelle-Écosse)
Clark, Rt. Hon. Joe (P.C.) (Alberta)
Clark, Lee (P.C.) (Manitoba)
Clifford, Terry (P.C.) (Ontario)
Cole, John (P.C.) (Ontario)
Collins, Hon. Mary (P.C.) (Colombie-Britannique)
Comuzzi, Joe (Lib.) (Ontario)
Cook, Chuck (P.C.) (Colombie-Britannique)
Cooper, Albert (P.C.) (Alberta)
Copps, Sheila (Lib.) (Ontario)
Corbeil, Hon. Jean (P.C.) (Québec)
Corbett, Robert (P.C.) (Nouveau-Brunswick)
Côté, Yvon (P.C.) (Québec)
Couture, Clement (P.C.) (Québec)
Crawford, Rex (Lib.) (Ontario)
Crosbie, Hon. John (P.C.) (Terre-Neuve)
Crosby, Howard (P.C.) (Nouvelle-Écosse)
Danis, Hon. Marcel (P.C.) (Québec)
Darling, Stan (P.C.) (Ontario)
de Cotret, Hon. Robert (P.C.) (Québec)
Deblois, Charles (P.C.) (Québec)

de Jong, Simon (NPD) (Saskatchewan)
Della Noce, Vincent (P.C.) (Québec)
Desjardins, Gabriel (P.C.) (Québec)
Dick, Hon. Paul (P.C.) (Ontario)
Dingwall, Dave (Lib.) (Nouvelle-Écosse)
Dionne, Maurice (Lib.) (Nouveau-Brunswick)
Dobbie, Dorothy (P.C.) (Manitoba)
Domm, Bill (P.C.) (Ontario)
Dorin, Murray (P.C.) (Alberta)
Duhamel, Ronald (Lib.) (Manitoba)
Duplessis, Suzanne (P.C.) (Québec)
Edmonston, Phillip (NPD) (Québec)
Edwards, Jim (P.C.) (Alberta)
Epp, Hon. Jake (P.C.) (Manitoba)
Fee, Doug (P.C.) (Alberta)
Feltham, Louise (P.C.) (Alberta)
Ferguson, Hon. Ralph (Lib.) (Ontario)
Ferland, Marc (P.C.) (Québec)
Finestone, Sheila (Lib.) (Québec)
Fisher, Ron (NPD) (Saskatchewan)
Flis, Jesse (Lib.) (Ontario)
Fontaine, Gabriel (P.C.) (Québec)
Fontana, Joe (Lib.) (Ontario)
Foster, Maurice (Lib.) (Ontario)
Fraser, Hon. John (P.C.) (Colombie-Britannique)
Fretz, Girve (P.C.) (Ontario)
Friesen, Benno (P.C.) (Colombie-Britannique)
Fulton, Jim (NPD) (Colombie-Britannique)
Funk, Ray (NPD) (Saskatchewan)
Gaffney, Beryl (Lib.) (Ontario)
Gagliano, Alfonso (Lib.) (Québec)
Gardiner, Brian (NPD) (Colombie-Britannique)
Gauthier, Jean-Robert (Lib.) (Ontario)
Gérin, François (P.C.) (Québec)
Gibeau, Marie (P.C.) (Québec)
Gray, Darryl (P.C.) (Québec)
Gray, Hon. Herb (Lib.) (Ontario)
Greene, Barbara (P.C.) (Ontario)
Grey, Deborah (Ref) (Alberta)
Guarnieri, Albina (Lib.) (Ontario)
Guilbault, Jean-Guy (P.C.) (Québec)
Gustafson, Len (P.C.) (Saskatchewan)
Halliday, Bruce (P.C.) (Ontario)
Harb, Mac (Lib.) (Ontario)
Harvard, John (Lib.) (Manitoba)
Harvey, André (P.C.) (Québec)
Harvey, Ross (NPD) (Alberta)
Hawkes, Jim (P.C.) (Alberta)
Heap, Dan (NPD) (Ontario)
Hicks, Bob (P.C.) (Ontario)
Hockin, Hon. Tom (P.C.) (Ontario)
Hogue, J.-Pierre (P.C.) (Québec)
Holtmann, Felix (P.C.) (Manitoba)
Hopkins, Len (Lib.) (Ontario)
Horner, Bob (P.C.) (Ontario)
Horning, Al (P.C.) (Colombie-Britannique)
Hovdebo, Stan (NPD) (Saskatchewan)
Hudon, Jean-Guy (P.C.) (Québec)
Hughes, Ken (P.C.) (Alberta)
Hunter, Lynn (NPD) (Colombie-Britannique)
Jacques, Carole (P.C.) (Québec)
James, Ken (P.C.) (Ontario)
Jelinek, Hon. Otto (P.C.) (Ontario)
Johnson, Al (P.C.) (Alberta)
Joncas, Jean-Luc (P.C.) (Québec)
Jordan, Jim (Lib.) (Ontario)
Jourdenais, Fernand (P.C.) (Québec)
Kaplan, Hon. Bob (Lib.) (Ontario)
Karpoff, Jim (NPD) (Colombie-Britannique)
Karygiannis, Jim (Lib.) (Ontario)
Kempling, Bill (P.C.) (Ontario)
Keyes, Stan (Lib.) (Ontario)
Kilger, Bob (Lib.) (Ontario)
Kilgour, David (P.C.) (Alberta)
Kindy, Alex (P.C.) (Alberta)
Koury, Allan (P.C.) (Québec)
Kristiansen, Lyle (NPD) (Colombie-Britannique)
Landry, Hon. Monique (P.C.) (Québec)
Langan, Joy (NPD) (Colombie-Britannique)
Langdon, Steven (NPD) (Ontario)
Langlois, Charles (P.C.) (Québec)
Lapierre, Hon. Jean (Lib.) (Québec)
Laporte, Rod (NPD) (Saskatchewan)
Larrivee, Gaby (P.C.) (Québec)
Layton, Hon. Robert (P.C.) (Québec)
Leblanc, Francis (Lib.) (Nouvelle-Écosse)
Leblanc, Nic (P.C.) (Québec)
Lee, Derek (Lib.) (Ontario)
Lewis, Hon. Doug (P.C.) (Ontario)
Littlechild, Wilton (P.C.) (Alberta)
Loiselle, Hon. Gilles (P.C.) (Québec)
Lopez, Ricardo (P.C.) (Québec)
MacAulay, Lawrence (Lib.) (Île-du-Prince-Édouard)
MacDonald, Hon. David (P.C.) (Ontario)
MacDonald, Ron (Lib.) (Nouvelle-Écosse)
MacDougall, John (P.C.) (Ontario)
MacKay, Hon. Elmer (P.C.) (Nouvelle-Écosse)
MacLaren, Hon. Roy (Lib.) (Ontario)
MacLellan, Russell (Lib.) (Nouvelle-Écosse)
MacWilliam, Lyle (NPD) (Colombie-Britannique)
Maheu, Shirley (Lib.) (Québec)
Malone, Arnold (P.C.) (Alberta)
Manley, John (Lib.) (Ontario)
Marchi, Sergio (Lib.) (Ontario)
Marin, Charles-Eugène (P.C.) (Québec)
Marleau, Diane (Lib.) (Ontario)
Martin, Paul (Lib.) (Québec)
Martin, Hon. Shirley (P.C.) (Ontario)
Masse, Hon. Marcel (P.C.) (Québec)
Mayer, Hon. Charles (P.C.) (Manitoba)
Mazankowski, Hon. Don (P.C.) (Alberta)
McCreath, Peter (P.C.) (Nouvelle-Écosse)
McCurdy, Howard (NPD) (Ontario)
McDermid, Hon. John (P.C.) (Ontario)
McDougall, Hon. Barbara (P.C.) (Ontario)
McGuire, Joe (Lib.) (Île-du-Prince-Édouard)
McKnight, Hon. Bill (P.C.) (Saskatchewan)
McLaughlin, Audrey (NPD) Yukon

McLean, Hon. Walter (P.C.) (Ontario)
Merrithew, Hon. Gerald (P.C.) (Nouveau-Brunswick)
Mifflin, Fred (Lib.) (Terre-Neuve)
Milliken, Peter (Lib.) (Ontario)
Mills, Dennis (Lib.) (Ontario)
Mitchell, Margaret (NPD) (Colombie-Britannique)
Mitges, Gus (P.C.) (Ontario)
Monteith, Ken (P.C.) (Ontario)
Moore, Barry (P.C.) (Québec)
Mulroney, Rt. Hon. Brian (P.C.) (Québec)
Murphy, Rod (NPD) (Manitoba)
Nault, Robert (Lib.) (Ontario)
Nicholson, Rob (P.C.) (Ontario)
Nowlan, Pat (P.C.) (Nouvelle-Écosse)
Nunziata, John (Lib.) (Ontario)
Nystrom, Lorne (NPD) (Saskatchewan)
O'Kurley, Brian (P.C.) (Alberta)
Oberle, Hon. Frank (P.C.) (Colombie-Britannique)
Ouellet, Hon. André (Lib.) (Québec)
Pagtakhan, Rey (Lib.) (Manitoba)
Paproski, Hon. Steve (P.C.) (Alberta)
Parent, Gilbert (Lib.) (Ontario)
Parker, Sid (NPD) (Colombie-Britannique)
Peterson, Jim (Lib.) (Ontario)
Phinney, Beth (Lib.) (Ontario)
Pickard, Jerry (Lib.) (Ontario)
Plamondon, Louis (P.C.) (Québec)
Plourde, André (P.C.) (Québec)
Porter, Bob (P.C.) (Alberta)
Pronovost, Denis (P.C.) (Québec)
Proud, George (Lib.) (Île-du-Prince-Édouard)
Prud'homme, Marcel (Lib.) (Québec)
Redway, Hon. Alan (P.C.) (Ontario)
Reid, Ross (P.C.) (Terre-Neuve)
Reimer, John (P.C.) (Ontario)
Richard, Guy (P.C.) (Québec)
Richardson, Lee (P.C.) (Alberta)
Rideout, George (Lib.) (Nouveau-Brunswick)
Riis, Nelson (NPD) (Colombie-Britannique)
Robichaud, Fernand (Lib.) (Nouveau-Brunswick)
Robinson, Svend (NPD) (Colombie-Britannique)
Robitaille, Jean-Marc (P.C.) (Québec)
Rocheleau, Gilles (Lib.) (Québec)
Rodriguez, John (NPD) (Ontario)
Rompkey, Hon. Bill (Lib.) (Terre-Neuve)
Roy-Arcelin, Nicole (P.C.) (Québec)
Samson, Cid (NPD) (Ontario)
Schneider, Larry (P.C.) (Saskatchewan)
Scott, Bill (P.C.) (Ontario)
Scott, Geoff (P.C.) (Ontario)
Shields, Jack (P.C.) (Alberta)
Siddon, Hon. Tom (P.C.) (Colombie-Britannique)
Simmons, Roger (Lib.) (Terre-Neuve)
Skelly, Ray (NPD) (Ontario)
Skelly, Robert (NPD) (Colombie-Britannique)
Sobeski, Pat (P.C.) (Ontario)
Soetens, Rene (P.C.) (Ontario)
Sparrow, Barbara (P.C.) (Alberta)
Speller, Bob (Lib.) (Ontario)
St-Julien, Guy (P.C.) (Québec)
Stevenson, Ross (P.C.) (Ontario)
Stewart, Christine (Lib.) (Ontario)
Stupich, David (NPD) (Colombie-Britannique)
Tardif, Monique (P.C.) (Québec)
Taylor, Len (NPD) (Saskatchewan)
Tetreault, Jacques (P.C.) (Québec)
Thacker, Blaine (P.C.) (Alberta)
Thompson, Greg (P.C.) (Nouveau-Brunswick)
Thorkelson, Scott (P.C.) (Alberta)
Tobin, Brian (Lib.) (Terre-Neuve)
Tremblay, Benoit (P.C.) (Québec)
Tremblay, Marcel (P.C.) (Québec)
Tremblay, Maurice (P.C.) (Québec)
Turner, Garth (P.C.) (Ontario)
Turner, Rt. Hon. John (Lib.) (Colombie-Britannique)
Valcourt, Hon. Bernard (P.C.) (Nouveau-Brunswick)
Van de Walle, Walter (P.C.) (Alberta)
Vanclief, Lyle (Lib.) (Ontario)
Vankoughnet, Bill (P.C.) (Ontario)
Venne, Pierrette (P.C.) (Québec)
Vezina, Hon. Monique (P.C.) (Québec)
Vien, Jacques (P.C.) (Québec)
Vincent, Pierre H. (P.C.) (Québec)
Volpe, Joseph (Lib.) (Ontario)
Waddell, Ian (NPD) (Colombie-Britannique)
Walker, David (Lib.) (Manitoba)
Wappel, Tom (Lib.) (Ontario)
Weiner, Hon. Gerry (P.C.) (Québec)
Wenman, Bob (P.C.) (Colombie-Britannique)
White, Brian (P.C.) (Manitoba)
Whittaker, Jack (NPD) (Colombie-Britannique)
Wilbee, Stan (P.C.) (Colombie-Britannique)
Wilson, Geoff (P.C.) (Saskatchewan)
Wilson, Hon. Michael (P.C.) (Ontario)
Winegard, Hon. William (P.C.) (Ontario)
Wood, Bob (Lib.) (Ontario)
Worthy, Dave (P.C.) (Colombie-Britannique)
Young, Douglas (Lib.) (Nouveau-Brunswick)
Young, Neil (NPD) (Ontario)

# Bibliothèque du Parlement

**Administration centrale**
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

**Renseignements**
(613) 995-1166

**Ministre**
Président de la Chambre des communes et Président du Sénat

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Bibliothécaire parlementaire | – Erik J. Spicer |
| Bibliothécaire parlementaire associé | – Richard Paré |
| Directrice, Direction de l'information et des services techniques | – Margot Montgomery |
| Directeur, Service de recherche | – Hugh Finsten |
| Directeur, Service de l'administration et du personnel | – Jean-Jacques Cardinal |

## Historique

La Bibliothèque résulte de la fusion des bibliothèques législatives du Haut-Canada et du Bas-Canada après l'union en une province du Canada, en 1841. La Bibliothèque du Parlement a été établie en 1871 par une *Loi ayant trait à la Bibliothèque du Parlement.*

## Aperçu du mandat

La Bibliothèque fournit au Sénat et à la Chambre des communes des services d'information, de référence et de recherche, en plus de s'occuper de tous les livres, tableaux, cartes et autres objets appartenant conjointement au Sénat et à la Chambre des communes.

## Structure et programmes

Deux directions s'occupent de la prestation des services de la Bibliothèque.

**Direction de l'information et des services techniques**
Cette direction :
- choisit les composantes des collections;
- fournit le matériel d'information et répond aux demandes de renseignements des parlementaires, de leurs employés et des journalistes parlementaires accrédités de la Tribune de la presse parlementaire;
- offre un service de coupures de presse;
- prépare des listes de lectures recommandées, des compilations et des index;
- exploite les succursales et les salles de lecture;
- prête des documents;
- fournit l'accès en direct à un catalogue et à des bases de données informatiques.

**Service de recherche**
Établi en 1965, ce service offre aux parlementaires des documents de recherche, des notes d'information, des renseignements, des services de consultation, des séances d'information, des bulletins d'actualité, des études générales, des résumés de projets de loi et des colloques sur les politiques publiques.

La Bibliothèque du Parlement exploite des succursales dans les édifices de la Confédération, la Promenade et Wellington. Elle compte également une salle de lecture dans l'édifice de la Confédération ainsi que la salle de lecture parlementaire dans l'édifice du Centre.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Bibliothèque du Parlement

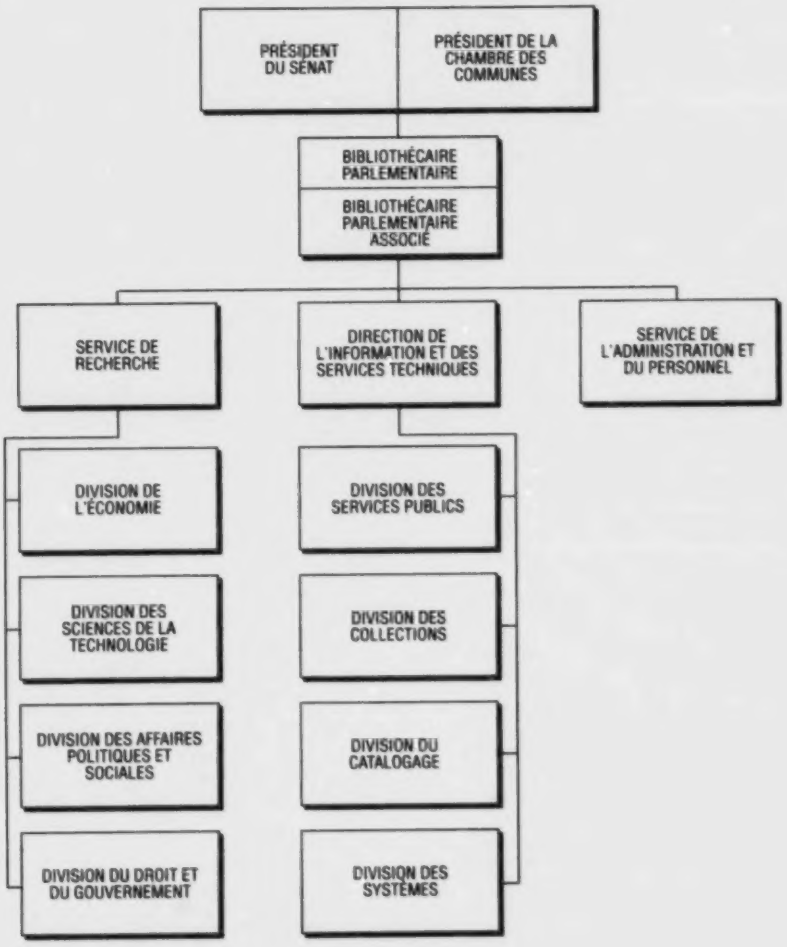

# Le pouvoir judiciaire

# Le pouvoir judiciaire

En vertu de l'article 101 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, le Parlement du Canada peut adopter des mesures visant à créer, maintenir et organiser une cour générale d'appel pour le Canada, et créer d'autres tribunaux pour améliorer l'administration des lois du Canada. En vertu de cette disposition, ont été instituées la Cour suprême du Canada, qui est la cour d'appel de dernière instance du pays; la Cour fédérale du Canada, formée de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale – division de première instance; la Cour canadienne de l'impôt; et le Tribunal d'appel des cours martiales.

Plusieurs tribunaux administratifs et offices ont également été établis à titre de cours d'archives, tels que l'Office national de l'énergie et le Tribunal de la concurrence.

En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, le Gouverneur général nomme les juges des cours supérieures, des Cours de district et de comté dans chaque province, sauf les juges des cours de vérification en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Les salaires, allocations et pensions des juges sont fixés et payés par le Parlement du Canada (voir la *Loi sur les juges*). La *Loi constitutionnelle de 1867* prévoit également que les juges des cours supérieures sont nommés, à titre inamovible, jusqu'à l'âge de 75 ans et qu'ils ne peuvent être révoqués que par le Gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

En vertu de la *Loi sur la Cour suprême* et de la *Loi sur la Cour fédérale*, les juges de ces cours restent en fonction, à titre inamovible, jusqu'à l'âge de 70 ans à la Cour fédérale, ou jusqu'à l'âge de 75 ans à la Cour suprême. Les juges de la Cour suprême et de la Cour fédérale peuvent être révoqués par le Gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

# Conseil canadien de la magistrature

**Administration centrale**
Place de Ville, Tour B
112, rue Kent
Bureau 450
Ottawa (Ontario)
K1A 0W8

**Renseignements**
(613) 998-5182

**Ministre**
Ministre de la Justice

**Cadre supérieur**
Juge en chef du Canada, président

## Historique

Le Conseil canadien de la magistrature a été constitué en 1971 à la suite d'une modification à la *Loi sur les juges*, l'indépendance de la magistrature étant au coeur de ses activités.

Auparavant, les juges en chef des cours supérieures des dix provinces se réunissaient périodiquement dans un cadre informel afin d'échanger leurs points de vue et les renseignements qu'ils possédaient sur des questions d'intérêt commun concernant l'administration judiciaire. Il s'agissait toutefois d'un arrangement particulier et la possibilité pour les juges en chef d'organiser de telles rencontres dépendait du bon vouloir du gouvernement de leur fournir les sommes nécessaires à leur déplacement, puisqu'il n'y avait aucun crédit particulier voté par le Parlement à cette fin.

Avant la constitution du Conseil, chaque juge était laissé à lui-même pour trouver les moyens d'enrichir ses compétences et ses connaissances dans le domaine du droit. Il y avait peu de programmes en matière de formation des juges et même lorsque de tels programmes existaient, les juges devaient convaincre le gouvernement fédéral d'acquitter leurs dépenses puisqu'aucune somme d'argent n'était prévue par la loi pour ce genre d'activité. Ces deux problèmes ont été résolus lorsque le Parlement a confié au Conseil la responsabilité « d'organiser ces colloques en vue du perfectionnement des juges ».

L'enquête sur les plaintes d'inconduite et les procédures à suivre au cas où une allégation semble fondée constituent l'une des questions les plus délicates concernant l'indépendance de la magistrature.

Auparavant, le ministre de la Justice faisait enquête sur les plaintes portées à son attention et intervenait ainsi directement dans les affaires de la magistrature; cette intervention l'exposait à des critiques. À la suite des modifications à la *Loi sur les juges*, le Conseil a dorénavant la responsabilité d'examiner et de trancher les plaintes et les allégations portant sur la conduite des juges nommés par le gouvernement fédéral.

## Aperçu du mandat

Le Conseil est composé des juges en chef, des juges en chef associés et des juges en chef adjoints de toutes les cours dont les membres sont nommés par le gouvernement fédéral.

En vertu de son mandat, le Conseil :
- prend les mesures nécessaires pour assurer le perfectionnement des juges;
- fait enquête sur la conduite de juges ayant fait l'objet d'une plainte;
- constitue un centre d'échanges permettant le développement d'un consensus sur les questions intéressant les juges;
- fait des démarches auprès du gouvernement au sujet des traitements et des avantages sociaux de la magistrature.

Une grande partie des affaires courantes du Conseil sont confiées à de nombreux comités, notamment le Comité exécutif, le Comité d'administration de la justice, le Comité des bénéfices judiciaires, le Comité sur la conduite des juges, le Comité de la formation des juges et le Comité de l'indépendance judiciaire.

**Comité de la formation des juges**
Ce comité organise un colloque annuel pour les juges nommés par le gouvernement fédéral; il donne des directives et travaille en collaboration avec l'Institut canadien de l'administration de la justice pour organiser un colloque annuel de la rédaction des jugements et un colloque à l'intention des nouveaux juges; par ailleurs, il autorise le paiement des dépenses engagées par les juges qui assistent à d'autres conférences et colloques.

## Bureaux régionaux

Aucun

# Cour canadienne de l'impôt

**Administration centrale**
Tours Centennial
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0M1

**Renseignements**
(613) 992-0901

**La Cour**
**Juge en chef**
L'honorable Jean-Claude Couture

**Juge en chef adjoint**
L'honorable Donald H. Christie

**Juges**
L'honorable Guy Tremblay
L'honorable Delmer E. Taylor
L'honorable Michael J. Bonner
L'honorable Alexander A. Sarchuk
L'honorable Gerald J. Rip
L'honorable J. Albert Brulé
L'honorable Wallis Kempo
L'honorable Alban Garon
L'honorable Gordon Teskey
L'honorable Murray A. Mogan
L'honorable Louise Lamarre-Proulx
L'honorable Dean Hamlyn
L'honorable David W. Beaubier
L'honorable Ronald E. Sobier

**Juges surnuméraires**
L'honorable Roland St-Onge
L'honorable John B. Goetz

**Cadres supérieurs du Greffe**

| | |
|---|---|
| Registraire | – (vacant) |
| Registraire adjoint | – Michael L. Artelle |
| Sous-registraire adjoint | – J.D. Carol Létang |

## Historique

La Cour canadienne de l'impôt a été créée par la *Loi de 1983 sur la Cour canadienne de l'impôt*. Elle a remplacé la Commission de révision de l'impôt dont les membres sont demeurés en fonction en qualité de juges. Le 22 septembre 1988, la *Loi modifiant la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt et d'autres lois en conséquence* a reçu la sanction royale. Certaines dispositions de cette nouvelle loi sont entrées en vigueur le 29 septembre 1989 tandis que les autres devraient suivre en 1990.

## Aperçu du mandat

En vertu de la loi antérieure, la Cour a compétence exclusive pour entendre les renvois et les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, du *Régime de pensions du Canada*, de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, de la *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers* et de la partie IV de la *Loi sur l'assurance-chômage*. De plus, la Cour a compétence pour entendre les appels interjetés en vertu de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* et de la *Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils*, lorsqu'une décision est rendue par le Tribunal d'appel des anciens combattants.

Les appels visant des cotisations ou des nouvelles cotisations en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pourront être entendus selon deux procédures : une procédure informelle et rapide lorsque le montant en litige est inférieur à 7 000 dollars. Dans ce premier cas, il y aura moins d'écritures et les règles de preuve ne seront pas appliquées de façon stricte. Des échéances sont imparties pour limiter les retards. La seconde procédure, générale, est semblable à celle utilisée à la Section de première instance de la Cour fédérale du Canada et les règles de preuve seront appliquées de façon habituelle. Pour les appels autres que ceux découlant de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, d'autres règles de pratique et de procédure s'appliqueront, par exemple les *Règles de procédure de la Cour canadienne de l'impôt à l'égard de la Loi sur l'assurance-chômage*.

Quant aux appels en matière d'impôt, la Cour continuera à siéger dans les grands centres partout au Canada; toutefois, les appels interjetés en vertu de la *Loi sur l'assurance-chômage*, du *Régime de pensions du Canada*, de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, de la *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers*, de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* et de la *Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils* seront également entendus dans de petites localités.

## Structure et programmes

**La Cour**
La Cour est mandatée pour fournir un tribunal indépendant et d'accès facile en vue d'assurer le règlement rapide et équitable des différends entre les contribuables et le ministre du Revenu national.

La Cour, dont le siège social est situé à Ottawa, se compose maintenant du juge en chef, du juge en chef adjoint et d'au plus 16 autres juges, tous nommés par le gouverneur-en-conseil, et de deux juges surnuméraires. Afin d'accélérer le règlement des appels, le juge en chef est autorisé à demander qu'un juge, actuel ou ancien, d'une cour supérieure, d'une cour de comté, d'une cour de district ou d'une cour provinciale du Canada agisse en qualité de juge suppléant de la Cour. Il y a à l'heure actuelle cinq anciens juges d'autres cours exerçant la fonction de juges suppléants.

Le juge en chef répartit le travail entre les juges et affecte les juges pour chacune des séances de la Cour. La Cour dipose de ses propres bureaux à Vancouver, London, Toronto, Ottawa et Montréal. De plus, elle partage des bureaux avec la Cour fédérale du Canada à Edmonton, Calgary, Winnipeg et Québec. La Cour siège dans plusieurs autres localités du pays et veille à siéger dans chaque province au moins une fois par an.

**Le Registraire**
Les responsabilités du Registraire sont réparties en deux volets : à titre d'adjoint au Commissaire à la magistrature fédérale, il est l'administrateur général du greffe de la Cour canadienne de l'impôt. (Le Commissaire à la magistrature fédérale relève du ministre de la Justice.) Par ailleurs, le registraire, en tant que fonctionnaire principal et greffier de la Cour, est responsable de l'administration de la Cour. Il est assisté dans ses fonctions par le registraire adjoint.

**Le Greffe**
Le Greffe de la Cour canadienne de l'impôt fournit à la Cour les services suivants : la coordination des audiences, les sténographes et les registraires de la Cour, les services de courrier et de messagerie, le traitement des appels, la gestion des dossiers, la bibliothèque, l'apport de conseils et d'aide aux parties en litige relativement aux règles de pratique et de procédure de la Cour et tous les autres services dont un ministère a habituellement besoin, à savoir les services financiers, administratifs ainsi que du personnel.

## Bureaux régionaux

**Montréal**
La Maison du Barreau
445, boul. St-Laurent
3e étage
Montréal (Québec)
(514) 283-9912

**Toronto**
Sun Life Centre
200, rue King ouest
Bureau 902
Toronto (Ontario)
(416) 973-9181

**Vancouver**
Pacific Centre
700, rue Georgia ouest
17e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
(604) 666-7987

## Cour canadienne de l'impôt

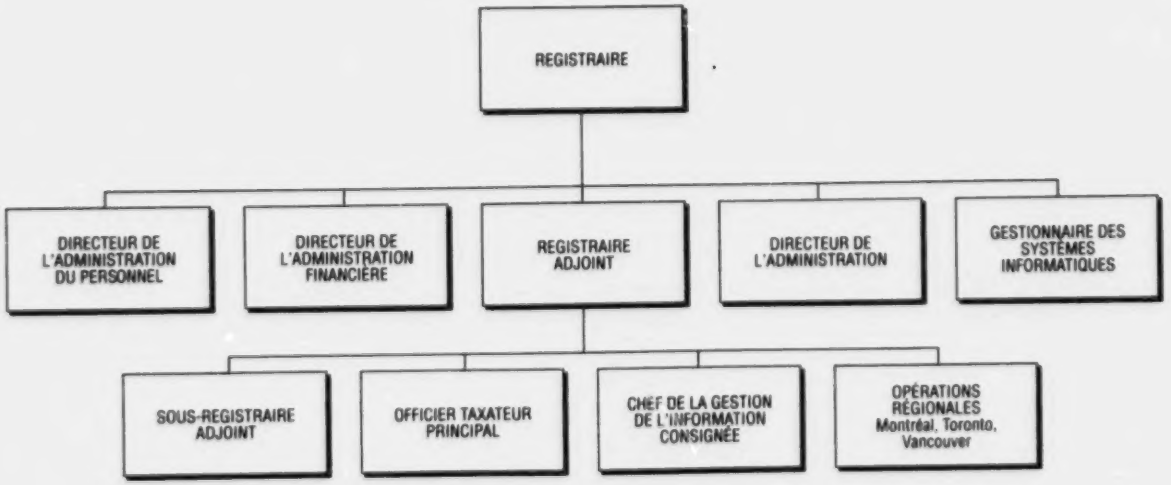

# Cour fédérale du Canada

**Administration centrale**
Édifice de la Cour suprême du Canada
rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9

**Juge en chef**
L'honorable Frank Iacobucci

**Juge en chef adjoint**
L'honorable James Alexander Jerome, c.p.

**Section d'appel**
Juges
L'honorable Louis Pratte
L'honorable Darrel Verner Heald
L'honorable John J. Urie
L'honorable Patrick M. Mahoney, c.p.
L'honorable Louis Marceau
L'honorable James K. Hugessen
L'honorable Arthur J. Stone
L'honorable Mark R. MacGuigan, c.p.
L'honorable Alice Desjardins
L'honorable Robert Décary
L'honorable Allen M. Linden

**Section de première instance**
Juges
L'honorable Frank U. Collier
L'honorable George A. Addy
L'honorable J.E. Dubé, c.p.
L'honorable Paul U.C. Rouleau
L'honorable Francis C. Muldoon
L'honorable Barry L. Strayer
L'honorable John C. McNair
L'honorable Barbara J. Reed
L'honorable Pierre Denault
L'honorable Yvon Pinard, c.p.
L'honorable L. Marcel Joyal
L'honorable Bud Cullen, c.p.
L'honorable Leonard A. Martin
L'honorable Max M. Teitelbaum
L'honorable William Andrew MacKay

Protonotaire en chef – Jacques Lefebvre
Protonotaire adjoint – Peter A.K. Giles

**Officers principaux du greffe**
Administrateur de la Cour – Robert Biljan
Sous-administrateurs
Section d'appel – Gerald Parlee
Section de première instance – Paul F. Scott
Finance et administration – Raymond P. Guenette
Services de la documentation juridique – William Wendt
Projet spécial – Pierre R. Gaudet

**Administrateurs judiciaires**
Section d'appel – Huguette R. Narum
Section de première instance – Pauline C. Bratt

**Administrateurs de district – Bureaux locaux**
St. John's (Terre-Neuve), Henry J. Thorne
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), George MacMillan
Halifax (Nouvelle-Écosse), François Pilon
Fredericton (Nouveau-Brunswick), A. M. DiGiacinto
St. John (Nouveau-Brunswick), Georges Thériault
Québec (Québec), Mireille Bonin
Montréal (Québec), Monique Giroux
Toronto (Ontario), John E. Clegg
Winnipeg (Manitoba), Marjorie Lovell
Régina (Saskatchewan), Frederick C. Newis
Saskatoon (Saskatchewan), Dennis Berezowski
Calgary (Alberta), Dan J. Buell
Edmonton (Alberta), R.O.J. Splane
Yellowknife (Territiores du Nord-Ouest), Muriel Melinchuk
Vancouver (Colombie-Britannique), (Vacant)
Whitehorse (Territoire du Yukon), William R. Williamson

## Historique

La Cour de l'Échiquier du Canada, devenue plus tard la Cour fédérale, a été créée en application de la *Loi constitutionnelle de 1867* qui autorisait justement la création de tribunaux pour la meilleure application des lois du Canada. Ce tribunal avait compétence dans les poursuites présentées contre le gouvernement du Canada en matière d'impôt et dans celles intentées par le gouvernement dans le cadre de l'application des lois fédérales de l'impôt ainsi que dans les actions civiles en « common law » et en « equity ». Il avait également une compétence étendue en matière d'amirauté, au même titre que le High Court of Justice en Angleterre, compétence que la Cour fédérale du Canada exerce toujours.

Au fil des ans, on a confié à la Cour d'autres responsabilités, y compris celles d'instruire les affaires relatives à la propriété intellectuelle portant sur les brevets, les marque de commerce et les droits d'auteur. Le Parlement a également élargi les recours pour les personnes qui intentent des poursuites contre le gouvernement. Les modifications apportées à la *Loi sur la responsabilité de la Couronne* en 1953 accordaient aux particuliers le droit d'intenter des poursuites contre le gouvernement fédéral comme s'il s'agissait d'un citoyen ordinaire.

À l'issue d'une importante réforme, la Cour est devenue en 1971 la Cour fédérale du Canada. On lui a accordé

un nouveau pouvoir de supervision dans les procédures visant un office fédéral. La Cour d'appel fédérale a été instituée comme cour d'appel intermédiaire chargée d'entendre les appels auparavant logés à la Cour suprême du Canada. On lui a également confié un mandat de contrôle judiciaire et le pouvoir de trancher les questions que lui adressent les offices fédéraux.

## Aperçu du mandat

Le champ de compétence de la Cour d'appel fédérale embrasse une vaste gamme de domaines, y compris les affaires de l'État, l'amirauté, l'impôt sur le revenu, les douanes, les appels en matière de citoyenneté, la propriété intellectuelle, la fonction publique, les relations de travail, les transports, les communications, l'immigration, ainsi que les affaires relatives aux libérations conditionnelles et aux pénitenciers.

La Cour a une compétence limitée en matière criminelle, notamment les outrages au tribunal, les affaires pénales qui ont trait au droit de la concurrence et les affaires quasi pénales dans d'autres domaines comme celui des confiscations par le service des Douanes.

Ainsi, la compétence de la Cour porte sur certains domaines spécialisés pour lesquels il a été jugé pratique d'avoir une tribune nationale. La *Loi sur la Cour fédérale* et d'autres lois fédérales précisent les pouvoirs de la Cour.

## Fonctionnement administratif de la Cour

La Cour n'a qu'un greffe pour l'ensemble du Canada. Ce greffe comprend un bureau principal à Ottawa et d'autres bureaux dans les villes du pays où il est opportun d'avoir de tels bureaux pour la commodité des plaideurs.

L'Administrateur est le fonctionnaire en chef de la Cour; il a la responsabilité générale du fonctionnement du greffe dans l'administration de ses bureaux et le contrôle et la surveillance des fonctionnaires et employés de la Cour. Cela comprend l'application des procédures légales au sein de la Cour conformément aux lois et règlements et aux directives que peut donner le Juge en chef quant aux fonctions que doivent exécuter les fonctionnaires et employés du greffe et quant au titre qu'ils doivent porter aux fins des Règles de la Cour fédérale.

L'Administrateur de la Cour fédérale du Canada est un adjoint du Commissaire; il est chargé d'établir le budget et de veiller à l'application des ententes administratives nécessaires au fonctionnement de la Cour fédérale du Canada, notamment en matière de locaux, de matériel, d'approvisionnement, des services et de personnel.

## Constitution de la Cour

La Cour fédérale du Canada est constituée par la *Loi sur la Cour fédérale*; c'est un tribunal de droit, d'équité et d'amirauté et une cour supérieure d'archives ayant compétence en matière civile et pénale.

La Cour comprend deux sections : la section d'appel et la section de première instance. La section d'appel peut être appelée Cour d'appel ou Cour d'appel fédérale.

La Cour d'appel se compose du juge en chef de la Cour fédérale du Canada et de dix autres juges. La section de première instance se compose du juge en chef adjoint de la Cour fédérale du Canada et de treize autres juges. Chaque juge ayant fait l'objet d'une affectation à l'une de ces sections devient membre de droit de la seconde.

La Cour est autorisée, pour assurer l'expédition des travaux de caractère purement juridique, à accroître son effectif de juges à plein temps en demandant à des juges en retraite, nommés par le gouvernement fédéral, d'assumer les fonctions de juges, encore en fonction nommés par le gouvernement fédéral, à la condition d'obtenir le consentement du juge en chef ou du procureur général approprié. Les anciens juges de district en amirauté sont également juges suppléants de la Cour; celle-ci qui peut recourir à leurs services dans le cadre de certaines limites.

Bien que tous les juges à plein temps doivent résider dans la région de la Capitale nationale ou à proximité, chaque section de la Cour peut siéger partout au Canada. Les temps et lieu des séances sont fixés, dans la mesure possible, de manière à convenir aux plaideurs.

## Cour fédérale du Canada

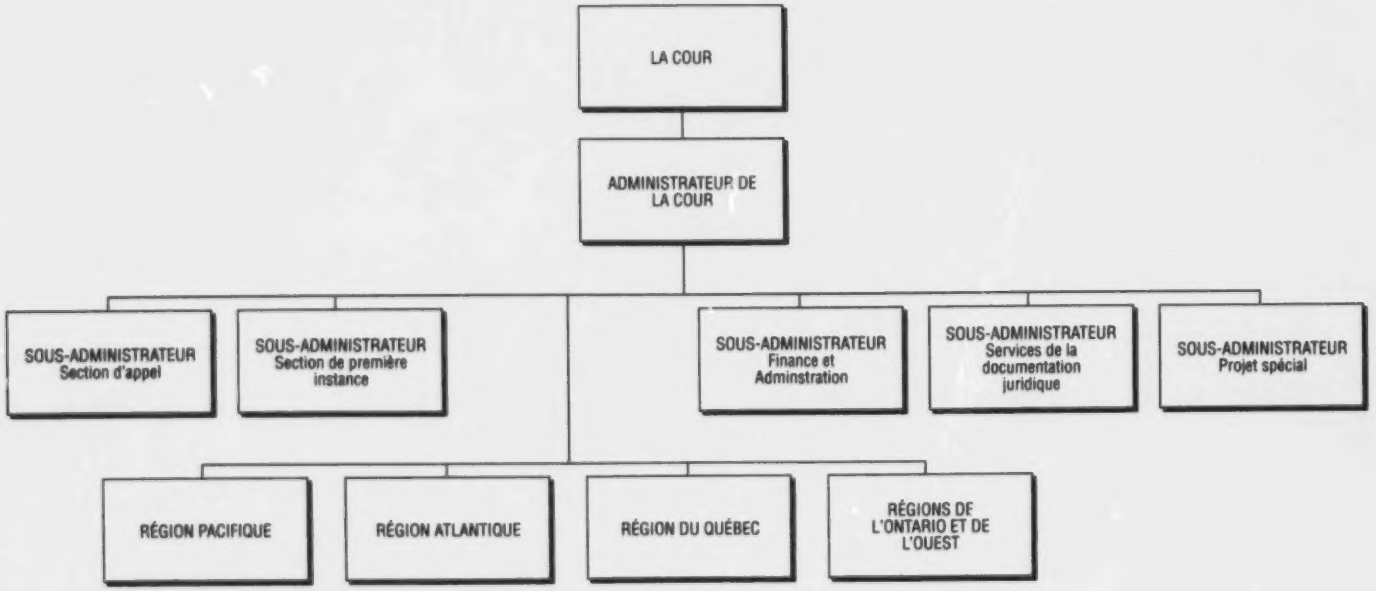

# Cour suprême du Canada

**Administration centrale**
Édifice de la Cour suprême du Canada
Rues Kent et Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A OJ1

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Juge en chef du Canada | – Le très honorable Antonio Lamer |
| Juges puînés | – L'honorable Bertha Wilson<br>L'honorable Gérard V. La Forest<br>L'honorable Claire L'Heureux-Dubé<br>L'honorable John Sopinka<br>L'honorable Charles Doherty Gonthier<br>L'honorable Peter deCarteret Cory<br>L'honorable Beverley McLachlin |
| Registraire, p.i. | – Anne Roland |
| Registraire adjoint et Arrêtiste en chef | – Anne Roland |
| Bibliothécaire en chef | – Diane Teeple |
| Directeur des opérations | – Michael Doherty |

## Historique

La Cour suprême du Canada a été instituée en 1875 par une loi du Parlement du Canada et est maintenant régie par la *Loi sur la Cour suprême*.

## Aperçu du mandat

La Cour suprême est la cour générale d'appel en dernière instance pour tous les tribunaux canadiens, en matière civile et en matière pénale.

En règle générale, il faut obtenir l'autorisation d'en appeler à la Cour suprême. L'autorisation est accordée si l'affaire comporte :
- une question d'intérêt public;
- une question importante de droit ou mixte de droit et de fait;
- ou : pour toute autre raison, l'importance du litige ou sa nature justifient l'intervention de la Cour.

L'autorisation peut aussi être accordée par une cour d'appel provinciale. Dans certains cas, l'autorisation n'est pas requise.

Ainsi, le gouverneur en conseil peut soumettre à la Cour des questions importantes de droit ou de fait qui intéressent :
- l'interprétation des lois constitutionnelles;
- la constitutionnalité ou l'interprétation d'une loi fédérale ou provinciale;
- différents gouvernements;
- n'importe quel point de droit.

Cette compétence de la Cour n'existe dans aucun autre pays assujetti à la *common law*.

Des questions constitutionnelles peuvent également être soulevées dans les pourvois ordinaires des particuliers, des gouvernements ou des organismes gouvernementaux. Dans ce cas, les gouvernements fédéral et provinciaux en sont avisés et peuvent intervenir.

## Structure et programmes

**Membres de la Cour**
La Cour suprême se compose du Juge en chef et de huit juges puînés (puîné signifiant qui suit dans la hiérarchie), tous nommés par le gouverneur en conseil et occupant leur poste à titre inamovible jusqu'à l'âge de 75 ans. Ils sont choisis parmi les juges et les avocats inscrits depuis au moins dix ans au barreau d'une province et au moins trois d'entre eux viennent du Québec. Les juges de la Cour suprême doivent résider dans la région de la Capitale nationale ou dans une zone périphérique de quarante kilomètres.

Quatre divisions se partagent la responsabilité de la gestion de la Cour.

**Le Registraire**
Le Registraire, est responsable de l'administration de la Cour suprême, y compris de la nomination du personnel et de la gestion des opérations financières.

**Le Registraire adjoint et Arrêtiste en chef**
En plus d'exercer les fonctions que lui attribue le Registraire, le Registraire adjoint est responsable de trois divisions.

Recueil des arrêts de la Cour
La Division du Recueil des arrêts de la Cour est chargée de rédiger les sommaires, de faire traduire les motifs de jugement et de procéder à la révision technique de tous les arrêts de la Cour, avant leur dépôt. Par ailleurs, la division :
- procède à la révision finale et à la correction d'épreuves, avant de publier jugements et sommaires dans le *Recueil des arrêts de la Cour suprême*;
- prépare et distribue *Bulletin des procédures*;
- diffuse des communiqués annonçant le calendrier, l'ordre du jour de la Cour et les jugements rendus ou à rendre.

Greffe
Centre de toutes les activités de la Cour reliées à la procédure et aux documents, le greffe :
- traite tous les dossiers;
- achemine tous les documents produits par les parties;
- enregistre tous les événements qui surviennent tout au long d'une cause;
- participe à la planification des séances de la Cour;
- s'occupe du traitement final de la documentation relative aux causes après que les arrêts ont été rendus.

Secrétariat des affaires juridiques
Le Secrétariat des affaires juridiques fournit aux juges de la Cour des résumés de tous les pourvois, demandes d'autorisation de pourvoi et requêtes présentées à la Cour.

Ces résumés, qui sont mis à la disposition du personnel de la Cour, des avocats et des journalistes, contiennent des renseignements sur la nature du litige, l'historique des procédures, les dispositions législatives pertinentes ainsi qu'un sommaire des décisions des tribunaux d'instance inférieure.

Le Secrétariat agit également à titre de secrétariat à la correspondance pour le Registraire et est responsable du programme des visites de la Cour.

**Bibliothèque de la Cour suprême**
La bibliothèque de la Cour suprême fournit à la Cour et aux avocats des services de recherche. La collection de la bibliothèque compte parmi les meilleures au Canada. Elle comprend plus de 350 000 volumes en français et en anglais qui portent sur les régimes tant de droit civil que de *common law*.

La bibliothèque se charge de l'acquisition et du prêt d'ouvrages ainsi que de l'orientation et de la formation de ses usagers. De plus, elle :
- donne des renseignements factuels et bibliographiques;
- achemine les renseignements obtenus par un dépouillement sélectif de périodiques juridiques;
- suit quotidiennement les travaux des corps législatifs;
- établit des index des décisions inédites;
- fait des recherches analytiques.

**Division des opérations**
La Division des opérations assure la gestion des services financiers, des services du personnel et des services de soutien administratif de la Cour. Ele est constituée de trois divisions. La section des services financiers fournit conseils et soutien en matière de budget, de comptabilité et de systèmes de contrôle. De plus, elle coordonne pour la Cour les fonctions de vérification et d'évaluation de programmes. La section du personnel fournit un service de soutien conformément à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et est responsable de l'application, au nom du Registraire, de la partie I de la *Loi sur les juges*. Cette loi prévoit le versement de traitements, d'indemnités et de pensions aux juges et aux juges retraités de la Cour ainsi que le paiement de pensions aux conjoints survivants des juges. La section de l'administration assure divers services à la Cour, notamment en matière de sécurité, de locaux et d'achats, et de gestion de dossiers.

## Cour suprême du Canada

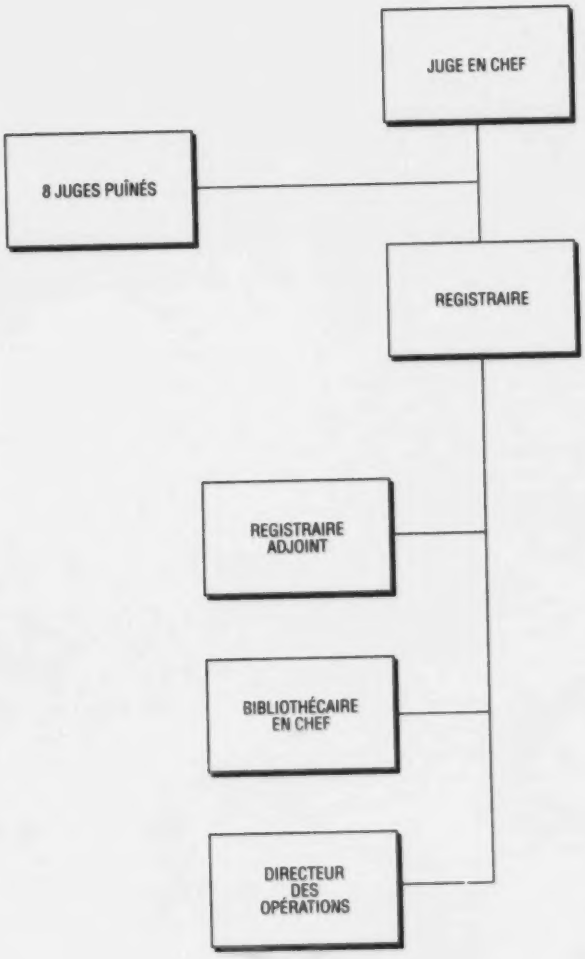

# Tribunal d'appel des cours martiales du Canada

**Administration centrale**
Édifice de la Cour suprême du Canada
rue, Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A OH9

**Juge en chef**
L'honorable Patrick M. Mahoney, c.p.
La Cour fédérale du Canada (Section d'appel)

**Juges**
L'honorable Louis Pratte
La Cour fédérale du Canada (Section d'appel)
L'honorable Darrel V. Heald
La Cour fédérale du Canada (Section d'appel)
L'honorable Frank U. Collier
La Cour fédérale du Canada
(Section de première instance)
L'honorable David N. Dickson
Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick
L'honorable Gordon L.S. Hart
Cour suprême de la Nouvelle-Écosse
(Division d'appel)
L'honorable John J. Urie
La Cour fédérale du Canada (Section d'appel)
L'honorable George A. Addy
La Cour fédérale du Canada
(Section de première instance)
L'honorable Alphonse Barbeau
Cour supérieure du Québec (District de Montréal)
L'honorable James K. Hugessen
La Cour fédérale du Canada (Section d'appel)
L'honorable Louis-Philippe Landry
Cour supérieure du Québec (District de Hull)
L'honorable Paul U.C. Rouleau
La Cour fédérale du Canada
(Section de première instance)
L'honorable John C. McNair
La Cour fédérale du Canada
(Section de première instance)
L'honorable Francis C. Muldoon
La Cour fédérale du Canada
(Section de première instance)
L'honorable Edward C. Malone
Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan
L'honorable Arthur J. Stone
La Cour fédérale du Canada (Section d'appel)
L'honorable Barry L. Strayer
La Cour fédérale du Canada
(Section de première instance)
L'honorable Barbara J. Reed
La Cour fédérale du Canada
(Section de première instance)
L'honorable Yvon Pinard, c.p.
La Cour fédérale du Canada
(Section de première instance)
L'honorable Joseph H. Potts
Cour suprême de l'Ontario (Cour d'appel)
L'honorable J.S.G. Bud Cullen, c.p.
La Cour fédérale du Canada
(Section de première instance)
L'honorable L. Marcel Joyal
La Cour fédérale du Canada
(Section de première instance)
L'honorable Pierre Denault
La Cour fédérale du Canada
(Section de première instance)
L'honorable Mark R. MacGuigan, c.p.
La Cour fédérale du Canada (Section d'appel)
L'honorable Allyre Louis Sirois
Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan
L'honorable Leonard A. Martin
La Cour fédérale du Canada
(Section de première instance)
L'honorable Yves Forest
Cour supérieure du Québec (District de Montréal)
L'honorable Jean-Eudes Dubé, c.p.
La Cour fédérale du Canada
(Section de première instance)
L'honorable Louis Marceau
La Cour fédérale du Canada (Section d'appel)
L'honorable Benjamin Hewak
Juge en chef de la Cour du Banc de la Reine
du Manitoba
L'honorable Alexander M. MacIntosh
Cour suprême de la Nouvelle-Écosse
(Division de première instance)
L'honorable William J. Trainor
Cour suprême de la Colombie-Britannique
(Division de première instance)
L'honorable Robert C. Rutherford
Cour suprême de l'Ontario (Haute Cour de justice)
L'honorable Charles C. Locke
Cour d'appel de la Colombie-Britannique
L'honorable Lloyd G. McKenzie
Cour suprême de la Colombie-Britannique
(Division de première instance)
L'honorable Hugh P. Legg
Cour d'appel de la Colombie-Britannique
L'honorable James A. Jerome, c.p.
Juge en chef adjoint, La Cour fédérale du Canada
L'honorable Lawrence A. Poitras
Juge en chef adjoint de la Cour supérieure
du Québec (District de Montréal)
L'honorable John Watson Brooke
Cour suprême de l'Ontario (Cour d'appel)
L'honorable James Creighton Cavanagh
Cour du banc de la Reine de l'Alberta

L'honorable Noel Herbert Allan Goodridge
Juge en chef de Terre-Neuve
L'honorable Jacques Vaillancourt
Cour supérieure du Québec (District de Montréal)
L'honorable D. Gordon Blair
Cour suprême de l'Ontario (Cour d'appel)
L'honorable François Chevalier
Cour supérieure du Québec (District de Hull)
L'honorable Mary J. Batten
Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan
L'honorable Max M. Teitelbaum
La Cour fédérale du Canada
(Section de première instance)
L'honorable Frank Iacobucci
Juge en chef, La Cour fédérale du Canada
L'honorable William Andrew MacKay
La Cour fédérale du Canada
(Section de première instance)
L'honorable Alice Desjardins
La Cour fédérale du Canada (Section d'appel)
L'honorable Melvin E. Shannon
Cour du Banc de la Reine de l'Alberta
L'honorable David C. McDonald
Cour du Banc de la Reine de l'Alberta
L'honorable Elizabeth A. McFadyen
Cour du Banc de la Reine de l'Alberta
L'honorable Joanne B. Veit
Cour du Banc de la Reine de l'Alberta
L'honorable Robert Décary
La Cour fédérale du Canada (Section d'appel)

**Officiers principaux du greffe**

| | |
|---|---|
| Administrateur de la Cour | – Robert Biljan |
| Sous-administrateur | – Gerald Parlee |
| Administratrice judiciaire | – Joan Bond |
| Préposé au greffe | – Donna Brierley |

## Historique

La Cour d'appel des cours martiales du Canada est une cour supérieure d'archives établie en 1959 en vertu d'une modification de la *Loi sur la Défense nationale*.

## Constitution de la Cour

La Cour d'appel des cours martiales du Canada se compose d'au moins quatre juges de la Cour fédérale désignés par le gouverneur général en conseil et d'autres juges d'une cour supérieure ayant compétence en matière pénale. Chacun a une commission distincte pour la Cour d'appel des cours martiales du Canada émise sous le grand sceau du Canada. Trois juges de la Cour d'appel des cours martiales constituent un quorum.

Il y a droit d'appel des décisions de la Cour d'appel des cours martiales du Canada sur une question de droit à la Cour suprême du Canada.

La Cour d'appel des cours martiales peut siéger et entendre les appels partout au Canada ou à l'étranger où se trouvent des forces canadiennes.

## Greffe de la Cour

L'administrateur de la Cour fédérale du Canada est *de droit* l'administrateur de la Cour d'appel des cours martiales du Canada; commis et employés nommés à la Cour fédérale du Canada doivent également exercer les attributions de leur poste respectif au sein de la Cour d'appel des cours martiales.

## Tribunal d'appel des cours martiales du Canada

# Le pouvoir exécutif

# Le pouvoir exécutif

La Reine du Canada est investie du pouvoir exécutif, en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Le pouvoir exécutif consiste en

- les pouvoirs qui découlent des lois constitutionnelles;
- les pouvoirs conférés par le Parlement;
- la prérogative royale, c'est-à-dire l'autorité résiduelle du Souverain en sa qualité de chef de l'État.

Le pouvoir exécutif de la Reine est exercé par son représentant au Canada, le Gouverneur général, sur recommandation du Conseil des ministres, qui est composé des ministres de la Couronne qui doivent rendre des comptes à la Chambre des communes et avoir la confiance de celle-ci.

## Le Conseil privé

Dans la *Loi constitutionnelle de 1867* est prévu un conseil appelé Conseil privé de la Reine pour le Canada qui « assiste et conseille le Gouverneur général dans le gouvernement du Canada ». Le Conseil privé est un organisme consultatif de la Couronne. Ses membres sont nommés à vie par le Gouverneur général, sur recommandation du Premier ministre. Tous les ministres du Cabinet, tous les anciens ministres et de diverses personnes éminentes que l'on honore par cette nomination sont nommés au Conseil Privé. Dans une certaine mesure, il s'agit d'un organisme honorifique dont l'importance découle du fait qu'il faut en faire partie pour être titulaire d'un poste de ministre. La fonction constitutionnelle du Conseil privé est assumée par le Comité du conseil qui est composé des membres du Conseil des ministres.

## Le gouverneur général en conseil

En principe, le Gouverneur général doit agir sur les conseils des ministres compétents et respecter leur avis. Officiellement, le Gouverneur général agit suivant l'avis des membres du Conseil privé, et on dit que ses actions sont le fait du « gouverneur général en conseil », comme le prévoit la *Loi constitutionnelle de 1867*. En pratique, c'est le Cabinet ou un quorum de celui-ci, qui agit légalement sous le couvert du gouverneur en conseil et qui conseille officiellement le Gouverneur général à l'égard des questions nécessitant la sanction de la Couronne.

Conformément à une convention fondamentale de la Constitution, seuls les conseillers privés qui forment le gouvernement du jour sont habilités à conseiller la Couronne, ce qu'ils font ordinairement par l'entremise du Comité du conseil.

## Le Cabinet

Le Cabinet est un organisme non officiel et politique, mais il est néanmoins essentiel à un gouvernement constitutionnel. Il est composé des membres du Conseil privé qui sont titulaires d'un poste de ministre et, en ce sens, il est identique au Comité du conseil.

Le Cabinet constitue le mécanisme décisionnel collectif grâce auquel les ministres, sous la direction du Premier ministre, s'entendent par voie de consensus sur les grandes questions gouvernementales.

C'est le Premier ministre qui nomme les membres du Cabinet. Actuellement, tous les membres du Conseil des ministres forment également le Cabinet. Il y a lieu de noter que si le Cabinet constitue une tribune formée par le Premier ministre, le Conseil des ministres est une création de la Couronne.

Les ministres du Cabinet sont responsables collectivement de leurs actions devant le Parlement et restent en poste tant qu'ils ont la confiance (c'est-à-dire l'appui de la majorité) de la Chambre des communes. Il est donc essentiel que le gouvernement fasse preuve d'unité et de cohésion pour conserver l'appui du Parlement.

## Le Premier ministre

Le Premier ministre est nommé par le gouverneur général et a pour mission de former le gouvernement. En sa qualité de chef du gouvernement, il est chargé d'en assurer la cohésion et l'unité.

Le Premier ministre a préséance sur tous les autres ministres. En sa qualité de premier conseiller du gouverneur général, la responsabilité globale des politiques et de la gestion du gouvernement devant le Parlement repose sur lui.

Les pouvoirs attribués au Premier ministre par convention sont nécessaires au bon fonctionnement du régime de gouvernement responsable du Canada. Le Premier ministre recommande la nomination des ministres et des conseillers privés, des sénateurs, des lieutenants-gouverneurs, des juges en chef, de même que celle de certains hauts fonctionnaires tels les sous-ministres et les chefs des organismes d'État. Il établit l'organisation, la composition et le programme de travail du Cabinet et de ses comités et est également responsable de l'organisation générale du gouvernement.

## Les ministres

Les ministres sont nommés par le Gouverneur général sur recommandation du Premier ministre. Ils sont choisis parmi les membres de la Chambre des communes ou du Sénat ou doivent se faire élire à la Chambre des communes peu après leur nomination. Les ministres nouvellement nommés sont assermentés en tant que membres du Conseil privé.

Tous les ministres sont membres du Cabinet. Certains ministres dirigent des ministères tandis que d'autres (par exemple, les ministres d'État chargés d'assister) ont pour mission d'aider les ministres principaux. Les ministres rendent compte individuellement de l'exercice de leurs pouvoirs et des tâches et fonctions qui leur sont dévolues. De plus, tous les ministres doivent, par convention, rendre des comptes collectivement.

# Les membres du conseil des ministres du Canada

Le très honorable Martin Brian Mulroney
Premier ministre
Le très honorable Charles Joseph Clark
secrétaire d'État aux Affaires extérieures
L'honorable John Carnell Crosbie
ministre du Commerce extérieur
L'honorable Donald Frank Mazankowski
vice-premier ministre, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de l'Agriculture
L'honorable Elmer MacIntosh MacKay
ministre des Travaux publics et ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*
L'honorable Arthur Jacob Epp
ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources
L'honorable Robert R. de Cotret
président du Conseil du Trésor et ministre suppléant de l'Environnement
L'honorable Henry Perrin Beatty
ministre de la Santé nationale et du Bien-être social
L'honorable Michael Holcombe Wilson
ministre des Finances
L'honorable Harvie Andre
ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'honorable Otto John Jelinek
ministre du Revenu national
L'honorable Thomas Edward Siddon
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'honorable Charles James Mayer
ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)
L'honorable William Hunter McKnight
ministre de la Défense nationale
L'honorable Benoît Bouchard
ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie
L'honorable Marcel Masse
ministre des Communications
L'honorable Barbara Jean McDougall
ministre de l'Emploi et de l'Immigration
L'honorable Gerald Stairs Merrithew
ministre des Anciens combattants
L'honorable Monique Vézina
ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)
L'honorable Frank Oberle
ministre des Forêts
L'honorable Lowell Murray
leader du gouvernement au Sénat et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)
L'honorable Paul Wyatt Dick
ministre des Approvisionnements et Services
L'honorable Pierre H. Cadieux
solliciteur général du Canada
L'honorable Thomas Hockin
ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)
L'honorable Monique Landry
ministre des Relations extérieures
L'honorable Bernard Valcourt
ministre des Pêches et des Océans
L'honorable Gerry Weiner
secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)
L'honorable Douglas Grinslade Lewis
ministre des Transports
L'honorable Pierre Blais
ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)
L'honorable John Horton McDermid
ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)
L'honorable Shirley Martin
ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)
L'honorable Mary Collins
ministre associé de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme
L'honorable Alan Redway
ministre d'État (Habitation)
L'honorable William Charles Winegard
ministre des Sciences
L'honorable Kim Campbell
ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'honorable Jean Corbeil
ministre du Travail et ministre d'État (Transports)
L'honorable Gilles Loiselle
ministre d'État (Finances)
L'honorable Marcel Danis
ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes

# Composition des comités du Cabinet

**Priorités et planification**
Président
Le très honorable B. Mulroney
Vice-président
L'honorable D. Mazankowski
Membres
Le très honorable J. Clark
L'honorable J. Crosbie
L'honorable E. MacKay
L'honorable J. Epp
L'honorable R. de Cotret
L'honorable P. Beatty
L'honorable M. Wilson
L'honorable H. Andre
L'honorable T. Siddon
L'honorable W. McKnight
L'honorable B. Bouchard
L'honorable M. Masse
L'honorable B. McDougall
L'honorable L. Murray
L'honorable B. Valcourt
L'honorable G. Weiner
L'honorable D. Lewis
L'honorable K. Campbell

**Examen des dépenses**
Président
Le très honorable B. Mulroney
Vice-président
L'honorable D. Mazankowski
Membres
L'honorable J. Crosbie
L'honorable R. de Cotret
L'honorable M. Wilson
L'honorable H. Andre
L'honorable W. McKnight
L'honorable L. Murray
L'honorable B. Valcourt
L'honorable K. Campbell

**Opérations**
Président
L'honorable D. Mazankowski
Membres
Le très honorable J. Clark
L'honorable J. Crosbie
L'honorable R. de Cotret
L'honorable M. Wilson
L'honorable H. Andre
L'honorable B. McDougall
L'honorable L. Murray

**Communications**
Président
L'honorable L. Murray
Vice-président
L'honorable M. Masse
Membres
L'honorable P. Beatty
L'honorable B. Bouchard
L'honorable B. Valcourt
L'honorable J. McDermid
L'honorable M. Collins

**Affaires culturelles et identité nationale**
Président
L'honorable M. Masse
Vice-président
L'honorable O. Jelinek
L'honorable J. Epp
L'honorable T. Siddon
L'honorable W. McKnight
L'honorable G. Merrithew
L'honorable P. Dick
L'honorable G. Weiner
L'honorable K. Campbell
L'honorable M. Danis

**Politique économique**
Président
L'honorable R. de Cotret
Vice-président
L'honorable J. Crosbie
Membres
L'honorable E. MacKay
L'honorable J. Epp
L'honorable C. Mayer
L'honorable B. Bouchard
L'honorable M. Masse
L'honorable B. McDougall
L'honorable F. Oberle
L'honorable T. Hockin
L'honorable B. Valcourt
L'honorable D. Lewis
L'honorable P. Blais
L'honorable J. McDermid
L'honorable M. Collins

**Environnement**
Président
Vice-président
L'honorable P. Beatty
Membres
L'honorable E. MacKay
L'honorable J. Epp
L'honorable T. Siddon
L'honorable B. Bouchard
L'honorable F. Oberle
L'honorable B. Valcourt
L'honorable P. Blais
L'honorable S. Martin
L'honorable W. Winegard
L'honorable J. Corbeil

**Relations fédérales-provinciales**
Président
L'honorable L. Murray
Vice-président
L'honorable B. Bouchard
Membres
L'honorable P. Beatty
L'honorable T. Siddon
L'honorable C. Mayer
L'honorable M. Masse
L'honorable G. Merrithew
L'honorable G. Weiner
L'honorable D. Lewis
L'honorable K. Campbell

**Politique étrangère et défense**
Président
Le très honorable J. Clark
Vice-président
L'honorable W. McKnight
Membres
L'honorable O. Jelinek
L'honorable G. Merrithew
L'honorable M. Vézina
L'honorable P. Dick
L'honorable T. Hockin
L'honorable M. Landry

**Ressources humaines, soutien du revenu et santé**
Président
L'honorable P. Beatty
Vice-président
L'honorable B. McDougall
Membres
L'honorable T. Siddon
L'honorable C. Mayer
L'honorable G. Merrithew
L'honorable M. Vézina
L'honorable P. Cadieux
L'honorable S. Martin
L'honorable M. Collins
L'honorable A. Redway
L'honorable J. Corbeil
L'honorable M. Danis

**Législation et planification parlementaire**
Président
L'honorable H. Andre
Vice-président
L'honorable K. Campbell
Membres
L'honorable E. MacKay
L'honorable B. Bouchard
L'honorable L. Murray
L'honorable T. Hockin
L'honorable M. Landry
L'honorable M. Collins
L'honorable A. Redway
L'honorable M. Danis

**Securité et renseignement**
Président
Le très honorable B. Mulroney
Vice-président
L'honorable D. Mazankowski
Membres
Le très honorable J.Clark
L'honorable R. de Cotret
L'honorable W. McKnight
L'honorable B. Bouchard
L'honorable B. McDougall
L'honorable P. Cadieux
L'honorable D. Lewis
L'honorable K. Campbell

**Comité spécial du Conseil, Privatisation et affaires réglementaires**
Président
L'honorable D. Mazankowski
Vice-président
L'honorable K. Campbell
Membres
L'honorable H. Andre
L'honorable O. Jelinek
L'honorable M. Vézina
L'honorable F. Oberle
L'honorable J. McDermid
L'honorable S. Martin
L'honorable W. Winegard
L'honorable J. Corbeil
L'honorable G. Loiselle
L'honorable M. Danis

**Comité exécutif sur le commerce**
Président
L'honorable J. Crosbie
Vice-président
L'honorable M. Wilson
Membres
Le très honorable J. Clark
L'honorable D. Mazankowski
L'honorable B. Bouchard
L'honorable M. Masse
L'honorable B. Valcourt
L'honorable D. Lewis
L'honorable J. Corbeil

**Conseil du Trésor**
Président
L'honorable R. de Cotret
Vice-président
L'honorable H. Andre
Membres
L'honorable E. Mackay
L'honorable M. Wilson
L'honorable O. Jelinek*
L'honorable C. Mayer*
L'honorable G. Merrithew*
L'honorable P. Dick
L'honorable P. Cadieux
L'honorable M. Landry*
L'honorable M. Collins*
L'honorable G. Loiselle*
*membres suppléants

**Le Comité ad hoc de la justice et des questions juridiques**
Président
L'honorable K. Campbell
Vice-président
L'honorable P. Cadieux
Membres
L'honorable F. Oberle
L'honorable G. Weiner
L'honorable M. Collins
L'honorable A. Redway
L'honorable G. Loiselle

Le Vice-premier ministre, le ministre des Finances et le Président du Conseil du Trésor sont membres ex officio des comités suivants :

Politique économique
Environnement
Affaires culturelles et identité nationale
Relations fédérales-provinciales
Politique étrangère et défense
Ressources humaines, soutien du revenu et santé

# Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada

**Appellation légale**
Ministère des Affaires extérieures

**Administration centrale**
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

**Renseignements**
(613) 996-9134
(613) 992-9710 (Directeur général, Communications)

**Ministres**
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ministre du Commerce extérieur
Ministre des Relations extérieures et du Développement international

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-secrétaire d'état aux affaires extérieures | – de Montigny Marchand |
| Sous-ministre du commerce extérieur et sous-secrétaire d'état associé aux affaires extérieures | – Donald W. Campbell |
| Sous-secrétaire d'état associé aux affaires extérieures | – Raymond Chrétien |
| Sous-ministres adjoints | |
| Sous-Ministre adjoint principal (États-Unis) | – Michael Phillips |
| Coordonnateur de l'*Accord de libre-échange* | – Konrad von Finckenstein |
| Projets spéciaux | – Michael R. Bell |
| Secteur des affaires politiques et de la sécurité internationale | – Jeremy K.B. Kinsman |
| Communications et culture | – C. Peter Daniel |
| Négociations commerciales multilatérales | – Germain A. Denis |
| Secteur de l'expansion du commerce extérieur | – Reg H. Dorrett |
| Secteur de l'Amérique latine et des Antilles | – Louise Frechette |
| Affaires consulaires, de l'immigration et des passeports | – Edward G. Lee |
| Secteur de l'Asie et du Pacifique | – Jean C. McCloskey |
| Secteur des finances et de l'administration | – Roger J. Marsham |
| Secteur de la politique économique et commerciale | – John L. Paynter |
| Secteur de l'Afrique et du Moyen-Orient | – Marc Perron |
| Relations avec les États-Unis | – Michael Phillips |
| Secteur de l'Europe | – Jacques S. Roy |
| Secteur du Personnel | – Peter Walker |
| Directeurs généraux (Communications) | |
| Communications sur la politique étrangère | – J. Whittleton |
| Communications commerciales | – Alain Dudoit |
| Services de communications | – Peter Lloyd |

## Historique

L'autorité législative dont le Ministère est investi lui est conférée par la *Loi sur le ministère des Affaires extérieures*. Dans le domaine économique, la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* est un instrument législatif important : elle donne au gouvernement le pouvoir de contrôler l'importation et l'exportation de certaines marchandises.

## Aperçu du mandat

Le Ministère est responsable de l'exécution de la politique étrangère du gouvernement fédéral, c'est-à-dire qu'il :

- suit les relations entre le Canada et des pays étrangers;
- représente le Canada à l'étranger et à l'occasion de conférences internationales;
- stimule et met en valeur le commerce extérieur du Canada;
- vient en aide aux Canadiens qui voyagent l'étranger;
- gère le programme d'immigration du Canada à l'étranger et coordonne les aspects extérieurs des politiques et des programmes d'immigration;
- participe à la formulation de la politique d'aide du Canada;
- met en œuvre, sur le terrain, le Programme d'aide publique au développement.

## Structure et programmes

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures gère l'ensemble du mandat du ministère.

Le ministre du Commerce extérieur participe à la gestion du ministère, en plus d'être responsable du commerce extérieur et de l'expansion des exportations.

Le ministre des Relations extérieures et du Développement international prête main-forte au secrétaire d'État aux Affaires extérieures en ce qui concerne l'aide au développement international et des affaires sociales, culturelles et humanitaires.

Le Ministère a établi un certain nombre de bureaux spéciaux chargés d'activités prioritaires, notamment :
- l'ambassadeur aux Négociations commerciales multilatérales,
- le représentant personnel du premier ministre pour le Sommet économique,
- l'ambassadeur du désarmement,
- le négociateur principal des affaires d'aviation.

Le Ministère est organisé en selon une structure fonctionnelle et géographique, c'est-à-dire qu'il est doté de secteurs géographiques appuyés par des secteurs fonctionnels.

Les secteurs géographiques sont chargés de la gestion et de la coordination de l'ensemble des politiques et relations bilatérales du Canada, ainsi que de l'exécution des programmes et des opérations à l'étranger. Le Ministère a cinq secteurs géographiques :
- Afrique et Moyen-Orient,
- Asie et Pacifique,
- États-Unis,
- Europe,
- Amérique latine et Antilles.

Les secteurs fonctionnels sont responsables de :
- la formulation des politiques;
- la planification des programmes et la coordination dans les domaines du commerce, des relations politiques et économiques, des affaires juridiques et consulaires, des communications et de la culture;
- la coordination des contributions à la politique d'immigration;
- l'élaboration et la coordination de la politique d'immigration à l'étranger, en collaboration avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration;
- la coordination de la prestation à l'étranger des politiques et programmes de Tourisme Canada et de l'Agence canadienne de développement international.

Les missions à l'étranger sont divisées en deux catégories.

Les missions multilatérales servent les intérêts du Canada auprès d'organisations internationales comme les Nations Unies, l'OCDE et l'OTAN.

Les missions bilatérales, accréditées auprès de pays déterminés, sont organisées de manière fonctionnelle. Les grandes missions gèrent une gamme complète de programmes, et les missions plus petites se spécialisent dans des domaines particuliers.

Les programmes du ministère s'inscrivent dans deux domaines généraux : les intérêts du Canada à l'étranger et les expositions internationales.

**Programme des intérêts du Canada à l'étranger**
Ce programme est le pivot des relations extérieures du Canada. Plusieurs domaines, tenant tant de l'élaboration de politiques que de l'exécution de programmes, constituent le programme et ce, dans toutes les missions du Canada.

Le secteur des relations économiques englobe l'élaboration des politiques et la gestion des aspects économiques des relations du Canada avec les pays étrangers, y compris les activités visant à développer et à promouvoir les intérêts économiques du Canada dans le cadre de forums bilatéraux et multilatéraux.

Le secteur des relations politiques s'occupe de la gestion des dimensions politiques des relations du Canada avec les pays étrangers. Comprises dans ce cadre sont les activités qui visent à promouvoir les intérêts bilatéraux et multilatéraux du Canada, et à renforcer son influence à l'étranger.

Le secteur de l'expansion du commerce et de l'investissement a pour objet d'élargir la part canadienne des marchés d'exportation dans les pays hôtes. Il couvre tous les aspects de l'expansion du commerce, de l'investissement et de l'acquisition de technologies, notamment :
- l'aide aux exportateurs et organismes canadiens;
- l'organisation de foires, de missions et de grands projets;
- le repérage des débouchés commerciaux et des occasions d'affaires;
- la liaison avec les sociétés;
- le repérage des sources appropriées en ce qui concerne l'investissement étranger et les technologies étrangères.

Le secteur du tourisme s'occupe de l'exécution du programme de Tourisme Canada, qui vise à promouvoir le Canada comme destination pour les touristes. Les tâches comprennent :
- la publicité et le marketing,
- les relations publiques,
- la coordination et la présentation d'expositions,
- les publications,
- les activités de promotion auprès des consommateurs,
- les voyages éducatifs.

Les fonds du programme de Tourisme sont fournis directement par Tourisme Canada.

Le secteur Aide publique au développement (APD) a trait à la mise en oeuvre du programme canadien d'aide à l'étranger, c'est-à-dire qu'il :
- appuie le développement économique, technique, éducationnel et social des pays en développement;
- fournit des secours humanitaires;

- poursuit les intérêts politiques et économiques du Canada;
- analyse les plans de développement des pays hôtes et présente des rapports à ce sujet;
- définit d'éventuels projets d'aide;
- fournit un apport à la formulation de la politique d'aide relative à des régions et pays particuliers;
- négocie des accords et protocoles d'aide.

Le secteur Immigration s'occupe de la réunion des familles et de :
- l'exécution des obligations internationales du Canada envers les réfugiés;
- la sélection d'une main-d'oeuvre qualifiée et de candidats entrepreneurs;
- la facilitation de l'entrée au Canada des visiteurs de bonne foi;
- la préparation de rapports sur la politique de l'immigration et la politique démographique, le marché du travail, la mise en valeur des ressources humaines et la politique à l'égard des réfugiés dans les pays hôtes.

Le secteur Affaires consulaires protège les intérêts des Canadiens qui vivent et voyagent à l'étranger. Il vient en aide à ceux dont le bien-être est menacé et fournit des services relatifs aux passeports, à la citoyenneté et aux exigences juridiques et notariales.

Le secteur Communications et culture met à profit les communications publiques au Canada et la diplomatie publique à l'étranger pour promouvoir le Canada dans le monde et faire mieux connaître et comprendre aux Canadiens le rôle international de leur pays. Les activités comprennent :
- le soutien en matière de communications à l'occasion de grandes manifestations internationales;
- la gestion des questions qui touchent le Canada;
- l'appui des projets artistiques canadiens mis sur pied à l'étranger;
- l'appui aux études, à l'enseignement et aux publications sur le Canada à l'étranger;
- la publication d'une vaste gamme de documents d'intérêt général et particulier;
- l'aide aux organisations sportives au Canada;
- la mise en marché de biens et services culturels et didactiques canadiens;
- l'apport de renseignements et de conseils aux gens d'affaires canadiens, aux voyageurs, ainsi qu'aux organismes et particuliers qui s'intéressent aux affaires internationales;
- l'établissement de relations constructives avec les médias canadiens et étrangers.

Le secteur Administration fournit une gamme complète de services à l'appui des opérations menées à l'étranger par le Ministère et les autres ministères du gouvernement. Ces services comprennent :
- le gestion et l'approvisionnement de l'espace de bureau, d'équipement et de logements pour le personnel;
- le recrutement sur place de personnel de soutien;
- l'aménagement des installations de communication;
- les services de sécurité, financiers, relatifs au personnel et le soutien administratif en général.

**Programme des expositions internationales**
Ce programme est lié à la participation du Canada à certaines expositions internationales.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent des affaires extérieures et du commerce international

## Législation

*Loi sur la Fondation Asie-Pacifique du Canada*
*Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*
*Loi sur l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales*
*Loi sur la Corporation commerciale canadienne*
*Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*
*Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires*
*Loi sur l'expansion des exportations*
*Loi sur l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies*
*Loi sur la remise de certaines dettes liées à l'aide publique au développement*
*Loi sur l'Administration du pont Fort-Falls*
*Loi sur les Conventions de Genève*
*Loi du Traité des eaux limitrophes internationales*
*Loi sur le Centre international d'exploitation des océans*
*Loi sur l'aide au développement international (Institutions financières)*
*Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*
*Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales*
*Loi sur les privilèges et immunités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*
*Loi sur l'interdiction de services aériens internationaux*
*Loi sur le contrôle, en cas d'urgence, du bassin du lac à la Pluie*
*Loi sur la Commission du parc international Roosevelt de Campobello*
*Loi de mise en œuvre du Traité relatif à la vallée de la Skagit*
*Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'œuvre*
*Loi sur l'immunité des États*
*Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche*
*Loi sur les Nations Unies*

# Agence canadienne de développement international

**Administration centrale**
Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A OG4

**Renseignements**
(819) 997-6100
(819) 953-6060 (Direction générale des communications)

**Ministres**
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ministre des Relations extérieures et du Développement international

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – Marcel Massé |
| Vice-président principal | – Douglas Lindores |
| Directeur général intérimaire, Direction générale des communications | – André Champagne |
| Vice-présidents | |
| Politiques | – Nicole Sénécal |
| Coopération avec le monde des affaires | – J.Denis Bélisle |
| Programmes multilatéraux | – Noble Power |
| Programmes spéciaux | – Lewis Perinbam |
| Afrique francophone | – André Gingras |
| Amériques | – John Robinson |
| Afrique anglophone | – Pierre Racicot |
| Asie | – David Holdsworth |
| Services professionnels | – Danielle Wetherup |
| Contrôleur | – R.J. Herring |

## Historique

C'est en 1960, par décret, que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a été créée sous le nom de Bureau de l'aide extérieure; son nom fut changé en 1968. Comme il n'existe pas de loi distincte stipulant la création de l'ACDI, c'est la *Loi de 1983 sur l'organisation du gouvernement du Canada* qui en prévoit le contrôle législatif.

## Aperçu du mandat

L'ACDI est l'agence du gouvernement fédéral chargée d'appliquer les politiques liées au programme canadien d'aide publique au développement (APD) et d'administrer la majeure partie du budget de ce dernier. Elle met en œuvre et appuie des projets en collaboration avec le gouvernement des pays bénéficiaires ou avec des partenaires comme les organisations non gouvernementales et les entreprises canadiennes ou les organisations multilatérales. Elle facilite ainsi les efforts déployés par les populations des pays en développement pour accéder à un développement économique et social autonome en harmonie avec leurs besoins et leur milieu. Elle fournit en outre une assistance humanitaire et contribue aux intérêts politiques et économiques du Canada à l'étranger par la promotion de la justice sociale, de la stabilité internationale et des relations économiques à long terme pour le bien de l'ensemble de la collectivité.

## Structure et programmes

L'ACDI comprend 13 directions générales.

Sept directions générales sont chargées des programmes : la gestion de programmes d'aide liant le Canada et des pays en particulier incombe à l'Afrique anglophone, à l'Afrique francophone, aux Amériques et à l'Asie; la Direction générale de la coopération avec le monde des affaires encourage la collaboration entre les entreprises du Canada et celles des pays en développement; la Direction générale des programmes spéciaux aide à la réalisation de projets entrepris par des organisations non gouvernementales canadiennes et internationales; la Direction générale des programmes multilatéraux coordonne le programme d'aide alimentaire de l'Agence, et se charge de l'aide fournie à divers organismes des Nations Unies et aux banques de développement ainsi que de celle accordée en cas d'urgence.

Six directions générales sont chargées des services : l'élaboration de politiques et de stratégies à long terme d'orientation du programme d'aide publique incombe à la Direction générale des politiques; la Direction générale des communications conseille l'administration de l'Agence sur la diffusion de l'information au public, met en œuvre la stratégie en matière de communications et coordonne les activités dans les domaines des publications, de l'audiovisuel, des discours, des exposi-

tions, des relations avec les médias et des événements spéciaux; la Direction générale des services professionnels a été mise sur pied pour conseiller les directions des programmes dans les domaines technique et professionnel; la Direction générale des services aux opérations cherche à mettre au point des méthodes rationnelles et professionnelles de gestion des projets; la Direction générale du contrôleur veille à améliorer les possibilités de la vérification, de la gestion et de la planification financières de l'agence; la Direction générale du personnel et de l'administration assure la prestation de services et de conseils dans les domaines du personnel, des langues officielles, de la gestion, de la sécurité, de l'administration générale et de la gestion de la documentation.

**Programmes**
Le programme d'aide du Canada se divise en deux parties distinctes, qui se partagent le budget consacré au programme d'aide publique au développement. Le premier volet, le Programme de partenariat, appuie des initiatives et des programmes conçus par des partenaires canadiens et internationaux de l'ACDI dans le domaine du développement, notamment des universités, des syndicats, des coopératives, des institutions financières internationales, des organisations non gouvernementales, le monde des affaires et des organisations multilatérales. L'autre moitié de l'aide publique au développement, affectée au Programme des initiatives nationales, consiste en aide bilatérale (de gouvernement à gouvernement) et prend la forme d'assistance aux programmes et aux projets, notamment un appui aux programmes de bourses et de formation.

## Bureaux régionaux

À l'étranger, l'administration des programmes décentralisés d'aide au développement se trouve dans les hauts-commissariats et les ambassades du Canada. La liste suivante comprend neuf missions diplomatiques et les 11 bureaux satellites qui leur sont associés :

**Amérique du Nord et Amérique du Sud**
Haut-commissariat du Canada
C.P. 404
Bridgetown (Barbade)

Ambassade du Canada
C.P. 10303
San José (Costa Rica)

Il y a des bureaux satellites au Honduras et au Guatemala.

**Afrique francophone**
Ambassade du Canada
C.P. 3373
Dakar (Sénégal)

Il y a un bureau satellite à Conakry, en Guinée.

Ambassade du Canada
01 C.P. 4101
Abidjan 01 (Côte-d'Ivoire)

Il y a des bureaux satellites au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

**Afrique anglophone**
Haut-commissariat du Canada
C.P. 1022
Dar-es-Salaam (Tanzanie)

Haut-commissariat du Canada
C.P. 1430
Harare (Zimbabwe)

Il y a des bureaux satellites en Zambie, au Botswana, au Lesotho, au Malawi et au Mozambique.

**Asie**
Ambassade du Canada
C.P. 971
Centre commercial, Makali, Rizal
Manille (Philippines)

Haut-commissariat du Canada
8, rue Maxwell
C.P. 845
Singapour 9016 (Singapour)

Ambassade du Canada
C.P. 52/JKT
Jakarta (Indonésie)

## Comité parlementaire

Comité permanent des Affaires extérieures et du Commerce international

## Agence canadienne de développement international

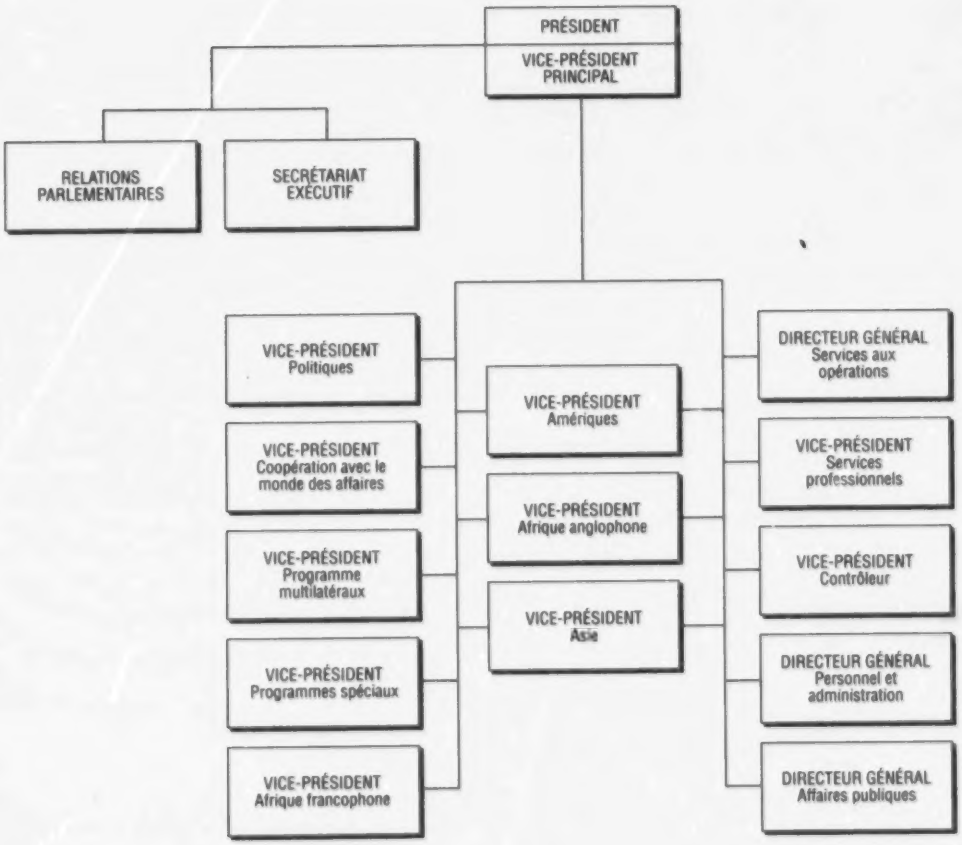

# Centre de recherches pour le développement international

**Administration centrale**
250, rue Albert
C.P. 8500
Ottawa (Ontario)
K1G 3H9

**Renseignements**
(613) 236-6163

**Ministre**
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – Ivan L. Head |
| Présidente du Conseil | – Janet Wardlaw |
| Vice-président | – Peter Larkin |
| Directeurs | Anne-Claude Bernard-Bonnin<br>Albert J. Butros<br>Gelia T. Castillo<br>Umberto P. Colombo<br>Joan Foley<br>Ivan L. Head<br>Gerald K. Helleiner<br>Walter J. Kamba<br>Alexander A. MacDonald<br>Lucille M. Mair<br>Marcel Massé<br>Robert C. McGinnis<br>Sadako Ogata<br>Jean-Guy Paquet<br>Marie-Josée Pinard<br>Xi Hui Da<br>Clara Zomer |
| Vice-présidents | |
| Ressources | – Raymond J. Audet |
| Programme | – James Mullin |
| Secrétaire et conseiller juridique | – Robert Auger |
| Directeurs | |
| Bourses | – Gerald R. Bourrier |
| Planification et évaluation | – W. Douglas Daniels |
| Sciences de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition | – Geoffrey C. Hawtin |
| Communications | – David Nostbakken |
| Ressources humaines | – J. Allan Rix |
| Sciences de l'information | – Martha B. Stone |
| Sciences de la terre et du génie | – Mousseau Tremblay |
| Sciences sociales | – Anne V.T. Whyte |
| Sciences de la santé | – Richard Wilson |
| Trésorier | – Antoine Hawara |
| Directeurs régionaux | |
| Afrique orientale et australe (Nairobi) | – Daniel Adzei Bekoe |
| Amérique latine et Antilles | – L. Fernando Chaparro |
| Asie du Sud-est et de l'Est (Singapor) | – Christopher W. MacCormac (intérimaire) |
| Moyen-Orient et Afrique du Nord (Le Caire) | – Fawzy Kishk |
| Asie du Sud (New Delhi) | – Vijay G. Pande |
| Afrique centrale et occidentale (Dakar) | – Pierre Sane |

## Historique

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a été créé en 1970 et constituait une réponse canadienne au besoin de plus en plus évident des pays en développement d'encourager une capacité scientifique autochtone et qui témoignait également de la nécessité d'appliquer les sciences et la technologie aux problèmes de développement particuliers de ces pays.

Étant donné que les fonds qu'accorde le Parlement au Centre pour l'exécution de son mandat relèvent de l'Aide publique au développement, ils sont inclus de ce fait dans les dépenses dont est responsable le Secrétariat d'État aux Affaires extérieures. D'ailleurs, selon le *Budget des dépenses* du gouvernement, le CRDI est une mesure d'aide distincte.

Le statut spécial du CRDI a été réaffirmé par le Parlement avec l'adoption, en 1984, de la *Loi sur les sociétés d'État*.

## Aperçu du mandat

Le Centre entreprend, encourage, soutient et poursuit des recherches sur les problèmes des régions du monde en développement et sur les moyens d'application et d'adaptation des connaissances scientifiques, techniques et autres au progrès économique et social de ces régions.

Pour arriver à ses fins, le Centre :
- s'assure les services de scientifiques et techniciens des sciences naturelles et des sciences sociales tant du Canada que de l'étranger;
- aide les régions en développement à perfectionner leurs capacités de recherche;
- encourage la coordination de la recherche pour le développement international;

- préconise la collaboration en matière de recherche portant sur les problèmes de développement entre les régions développées et les régions en développement, à leur avantage réciproque.

## Structure et programmes

Les fonctions du Conseil sont exercées par sept directions.

**Division des sciences de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition**

Cette division vise à faciliter l'accès à la nourriture et aux autres produits de base. À cette fin, le CRDI subventionne des recherches susceptibles de provoquer une augmentation de la production de nourriture et de hausser le pouvoir d'achat des pauvres en leur offrant des emplois et d'autres moyens de générer des revenus.

La Division compte sept secteurs d'activités :

- le programme agricole se penche sur les moyens d'améliorer les systèmes de production agricoles en usage dans les petites fermes familiales;
- le programme d'élevage porte davantage sur la gestion et les systèmes d'alimentation du bétail que sur la reproduction, l'accent étant mis sur le rendement des fourrages, la gestion des pâturages et l'utilisation des sous-produits;
- le programme des pêches s'intéresse particulièrement à l'augmentation du rendement des collectivités vivant de la pêche, à l'amélioration de la gestion des exploitations et à la pisciculture;
- le programme silvicole tend à combler les besoins des villageois plutôt que ceux de l'industrie et à exploiter le rôle important des arbres dans la gestion des sols et de l'eau;
- le programme d'économie agricole opère en conjonction avec d'autres programmes du CRDI qu'il complète;
- le secteur agro-alimentaire vise la réduction des pertes dans le domaine agricole et l'amélioration de l'efficacité des méthodes de transformation des produits, et de ce fait l'amélioration nette de la disponibilité de nourriture;
- l'unité de la nutrition participe aux activités des autres programmes du Centre ainsi qu'à des projets particuliers.

**Division des sciences de la santé**

Cette division encourage la collaboration entre la collectivité, les chercheurs et les travailleurs de la santé pour qu'ils mettent sur pied des systèmes de santé efficaces, capables de conserver et d'améliorer la santé de la collectivité. Les activités de la Division sont réparties en trois programmes :

- programme Santé et communauté, qui permet d'identifier et de développer des projets de recherche axés sur la collectivité et orientés vers l'action;
- Programme des systèmes de santé, dans le cadre duquel on verse des subventions de recherche qui permettent aux services de santé de répondre plus adéquatement aux besoins de la collectivité;
- Programme de la santé et l'environnement qui s'articule autour de trois grands thèmes : l'eau et son utilisation, l'assainissement du milieu et la santé au travail.

**Division des sciences sociales**

Cette division aide les sociétés à comprendre comment le développement affecte les personnes et les établissements et du même coup, comment ces derniers influent sur le développement. La Division s'acquitte de cette responsabilité en appuyant des aspects de la recherche, c'est-à-dire :

- la politique économique, qui inclue des recherches sur la dette, le commerce, la gestion des finances, l'industrialisation et l'agriculture;
- la politique environnementale et les efforts déployés pour mettre en œuvre le développement durable;
- la population, l'éducation et la société;
- le développement urbain;
- les femmes et le développement.

**Division des sciences de l'information**

Cette division vise à assurer que la quantité d'informations scientifiques, techniques et socio-économiques, qui ne cesse de croître, soit mise au service de la résolution des problèmes de développement des pays du Tiers-Monde. Ainsi, la Division :

- participe à l'amélioration des systèmes et des services d'information et au développement d'outils de gestion de l'information;
- offre MINISIS, un logiciel développé par le CRDI, aux organismes bénévoles du monde en développement;
- coordonne les services de la bibliothèque du CRDI, qui sont accessibles aux Canadiens se consacrant au développement international.

**Division des sciences de la Terre et du génie**

Cette division met à profit des principes de génie pour régler les problèmes environnementaux d'origine géologique, c'est-à-dire :

- les tremblements de terre et les volcans;
- l'érosion des sols et l'instabilité des pentes;
- la contamination des eaux souterraines;
- l'extraction et la transformation des ressources naturelles locales.

Le Programme de la technologie pour les entreprises locales est orienté vers la recherche appliquée aux petites entreprises et considère les problèmes de productivité et de profitabilité des petites et moyennes entreprises, en utilisant des ressources locales et en améliorant des méthodes de production.

**Division des bourses**
Cette division vise à rehausser les compétences des scientifiques dans les pays en développement en offrant aux candidats, qui sont des participants aux projets et aux réseaux de recherche subventionnés par le CRDI, une formation spécialisée à court terme, de la formation menant à l'obtention de diplômes d'études supérieures et des échanges de stagiaires entre établissements d'enseignement.

Le milieu universitaire canadien contribue à la résolution des problèmes de développement en accordant les Bourses Jeunes chercheurs canadiens et la Bourse en journalisme - Gemini News Service.

**Division des communications**
Cette division encourage l'échange d'informations scientifiques et techniques au sein de la communauté scientifique mondiale et la promotion de la diffusion des résultats de recherches. En particulier, elle :

- appuie des projets axés sur l'utilisation des résultats de recherches menées avec l'aide du Centre;
- effectue des études pour identifier les outils ou techniques de communication les plus efficaces dans les pays en développement;
- élabore des projets qui appuient directement les efforts déployés par des particuliers ou des entreprises engagés dans la production, la traduction et la mise en marché.

## Bureaux régionaux

**Asie du Sud-Est et de l'Est (Singapour)**
Tanglin C.P. 101
Singapour 9124
République de Singapour
Téléphone : 235-1344
Câble : IDRECENTRE Singapore
Télex : RS21076
Télécopieur : 235-1849

**Asie du Sud (Inde)**
11 Jor Bagh
New Delhi 110003 (Inde)
Téléphone : 61.94.11
Télex : 31 61536 IDRC IN

**Afrique orientale et australe (Kenya)**
C.P. 62084
Nairobi (Kenya)
Téléphone : 33.08.50
Câble : RECENTRE NAIROBI
Télex : 23062 RECENTRE

**Moyen-Orient et Afrique du Nord (Égypte)**
C.P. 14
Orman (Giza)
Le Caire (Égypte)
Téléphone : 73.87.60
Télex : DEVCN UN 92520

**Afrique centrale et occidentale (Sénégal)**
C.P. 11007
CD Annexe
Dakar (Sénégal)
Téléphone : 24.42.31
Câble : RECENTRE DAKAR
Télex : 21674 RECENTRE SG

**Amérique latine et Antilles (Uruguay)**
Casilla de Correos 6379
Montevideo (Uruguay)
Téléphone : 92.20.43
Câble : RECENTRE MONTEVIDEO
Télécopieur : 92.02.23

## Comités parlementaires

Comité permanent des affaires extérieures et du commerce international
Comité spécial de la Chambre des communes sur les relations Nord-Sud

## Législation

*Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*

## Centre de recherches pour le développement international

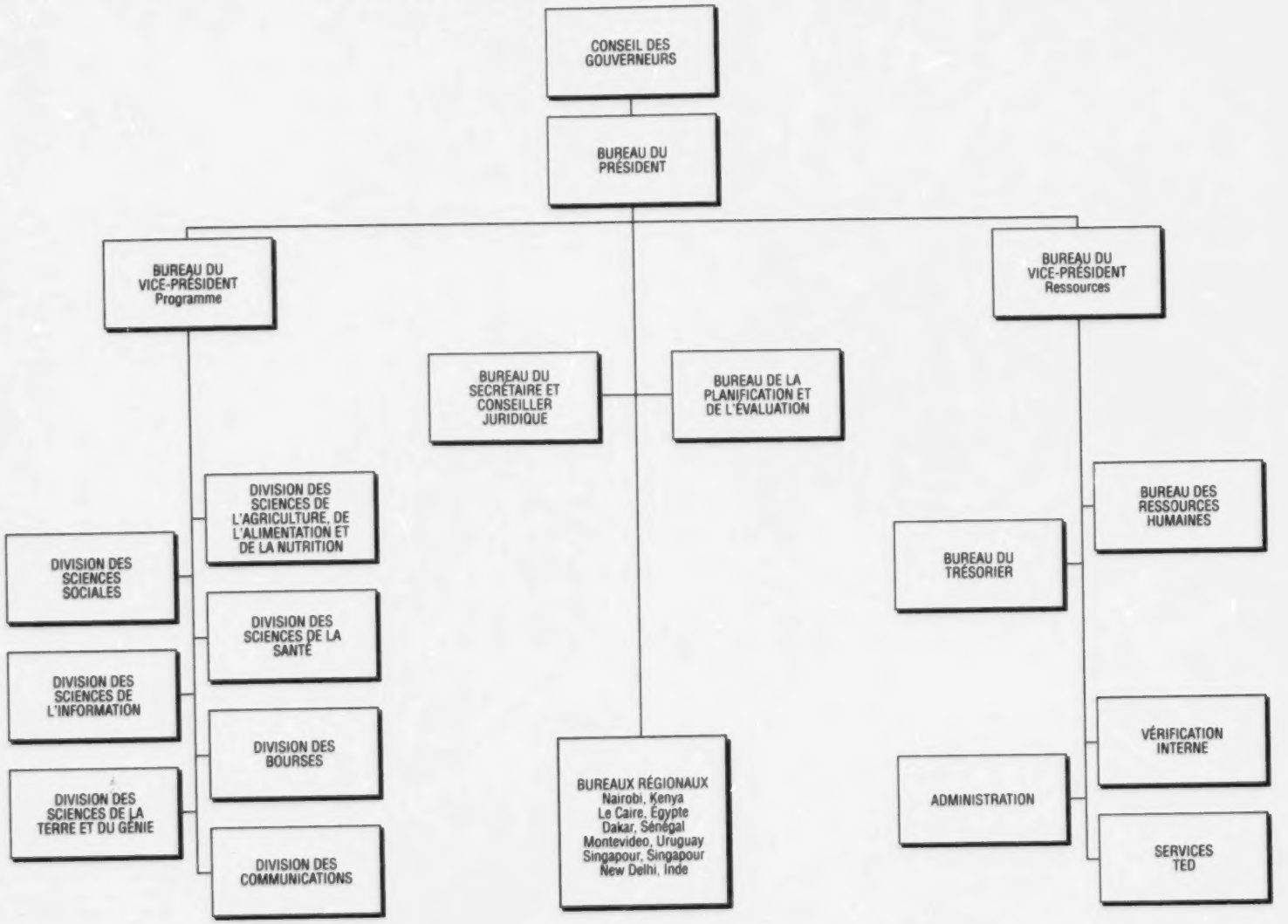

# Corporation commerciale canadienne

**Administration centrale**
50, rue O'Connor
11e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0S6

**Renseignements**
(613) 996-0034

**Ministre**
Ministre du Commerce extérieur

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président et Chef de la direction générale | – Hugh J. Mullington |
| Vice-président exécutif | – O.I. Matthews |
| Vice-présidents | |
| Affaires internes | – Christian Sarrazin |
| Groupe des États-Unis | – Norman E. McIntosh |
| Contrôleur | – F.O. Kelly |
| Secrétaire et Avocat-conseil général | – Jean-Pierre Cloutier |

## Historique

La Corporation commerciale canadienne (CCC), société d'État, a été constituée en 1946 par la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne*.

## Aperçu du mandat

La mission fondamentale de la Société est d'aider à l'expansion du commerce extérieur du Canada et de fournir une assistance aux personnes intéressées, au Canada, soit à obtenir des marchandises et denrées de pays étrangers, soit à trouver des débouchés pour les marchandises et denrées qui peuvent être exportées du Canada. La Société se borne à agir en qualité de mandataire principal pour la vente de biens et services canadiens à des gouvernements étrangers et à des organismes internationaux, sur une base de gouvernement à gouvernement.

## Structure et programmes

La Société compte cinq groupes.

- Affaires internes, soit les systèmes d'informatique internes, les services d'administration et du personnel, et les services de communication;
- Finances;
- Services juridiques;
- groupe Outremer;
- groupe des opérations des États-Unis.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comités parlementaires

Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires extérieures et le commerce extérieur
Comité permanent du Sénat sur les banques et le commerce
Comité exécutif du Cabinet sur le commerce

# Société pour l'expansion des exportations

**Administration centrale**
151, rue O'Connor
C.P. 655
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9

**Renseignements**
(613) 598-2500
(613) 598-2706 (Directrice des communications)

**Ministre**
Ministre du Commerce extérieur

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président et chef de la direction | – R.L. Richardson |
| Premier vice-président aux finances et Trésorier | – M.D.J. Bakker |
| Premier vice-président, Assurances à l'exportation | – B.R. King |
| Premier vice-président, Financement à l'exportation | – R. Van Adel |
| Premier vice-président, Marketing | – R. Pruneau |
| Président du Conseil d'administration | – V.E. Daughney* |
| Vice-président du Conseil | – C. Diamond* |
| Administrateurs | – D. Campbell<br>T.A. Chisholm*<br>J.W. Chomiak*<br>J. Dietcher*<br>F.W Gorbet<br>J.T. Humphries*<br>W. James*<br>J. Laurent*<br>M. Massé<br>T.M. Munn*<br>R.L. Richardson<br>J.M. Romanchuk*<br>M.J. Sabia* |

(*membres du Conseil provenant du secteur privé)

| | |
|---|---|
| Directrice générale, Marketing et Communications | – R. Fothergill |
| Vice-président, Ressources humaines et Administration | – W.J.H. Musgrove |
| Vice-président, Services juridiques et Secrétaire | – G. Ross |

## Historique

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une société d'État fondée, en 1969, par la *Loi sur l'expansion des exportations*. La SEE a pris la relève de la Société d'assurance des crédits à l'exportation, qui avait vu le jour en 1944. La SEE est l'organisme officiel de crédit à l'exportation du Canada et un agent de Sa Majesté.

## Aperçu du mandat

La SEE a pour mandat de favoriser la croissance de l'exportation canadienne en offrant des assurances aux exportateurs, du financement aux acheteurs étrangers de biens et services canadiens et des garanties aux organismes financiers qui appuient eux-mêmes des exportateurs canadiens. La SEE applique les normes commerciales d'usage : ses assurances se souscrivent contre versement d'une prime, ses services de financement et de garantie sont assujettis à des commissions et les emprunteurs étrangers sont tenus de rembourser principal et intérêts des prêts que leur consent la Société. La SEE fait appel aux marchés de capitaux nationaux et internationaux. Les titres émis par la Société constituent pour elle une obligation directe et inconditionnelle et, de ce fait, une obligation directe et inconditionnelle du Canada.

## Structure et programmes

La SEE fournit un éventail de services financiers visant à placer les entreprises canadiennes en position concurrentielle favorable sur les marchés internationaux. Outre des groupes de soutien (Finances et Trésorerie, Ressources humaines et Administration, Services juridiques et Secrétariat), la Société compte trois groupes opérationnels dont le rôle est d'élaborer ces services financiers et de les offrir aux exportateurs.

Le groupe des Assurances à l'exportation est chargé de l'assurance-crédit à l'exportation, de l'assurance-investissement à l'étranger et des programmes de garanties liés à la bonne exécution des contrats.

Le groupe du Financement à l'exportation est chargé des programmes de prêts et de garantie sur prêts.

Le groupe du Marketing gère le programme de recherches, l'élaboration des produits et l'établissement des prix, les communications et le marketing et la vente des produits de la Société dans l'ensemble du Canada, grâce à un réseau de bureaux régionaux.

La SEE offre ses services à l'ensemble des entreprises canadiennes, quels que soient leur taille, le secteur dans lequel elles oeuvrent ou l'endroit du pays où elles sont implantées.

## Bureaux régionaux

**Bureau de Vancouver**
One Bentall Centre
505, rue Burrard
Bureau 1030
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7X 1M5
Téléphone : (604) 688-8658
Télécopieur : (604) 688-3710
(pour la Colombie-Britannique et le Yukon)

**Bureau de Calgary**
510, 5e Rue Sud-ouest
Bureau 1030
Calgary (Alberta)
T2P 3S2
Téléphone : (403) 294-0928
Sans frais : 1-800-661-8638
Télécopieur : (403) 294-1133
(pour l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest)

**Bureau de Winnipeg**
330, avenue Portage
8e étage
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0C4
Téléphone : (204) 983-5114
Sans frais : 1-800-665-7871
Télécopieur : (204) 983-2187
(pour le Manitoba et la Saskatchewan)

**Bureau de London**
451, rue Talbot
Bureau 303
London (Ontario)
N6A 5C9
Téléphone : (519) 645-5828
Télécopieur : (519) 645-4483
(pour le Sud-Ouest de l'Ontario)

**Bureau de Toronto**
Édifice de la Banque Nationale
Bureau 810
150, rue York
C.P. 810
Toronto (Ontario)
M5H 3S5
Téléphone : (416) 973-6211
Télécopieur : (416) 862-1267
(pour l'Ontario)

**Bureau de Montréal**
800, place Victoria
Bureau 2724
C.P. 124, succursale postale Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1C3
Téléphone : (514) 283-3013
Télécopieur : (514) 878-9891
(pour le Québec)

**Bureau de Halifax**
Édifice de la Banque Toronto-Dominion
1791, rue Barrington
Bureau 1003
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3L1
Téléphone : (902) 429-0426
Télécopieur : (902) 423-0881
(pour les Maritimes)

## Comité parlementaire

Affaires extérieures et Commerce extérieur

## Législation

*Loi sur l'expansion des exportations*

## Société pour l'expansion des exportations

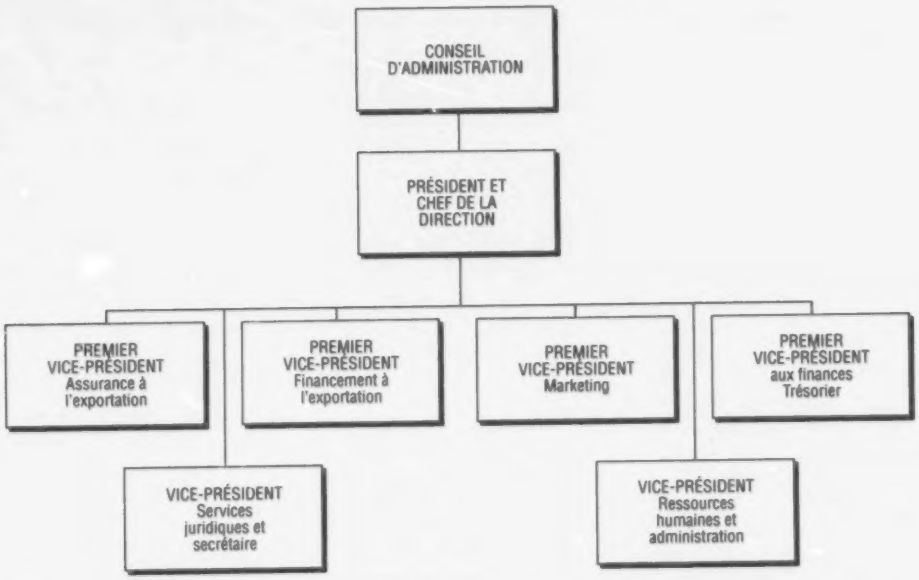

# Affaires indiennes et du Nord Canada

**Appellation légale**
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

**Administration centrale**
Terrasses de la Chaudière
Tour Nord
10, rue Wellington
Hull (Québec)

**Adresse postale**
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

**Renseignements**
(613) 997-0380

**Ministres**
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ministre d'État aux Affaires indiennes et du Nord canadien

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – H. Swain |
| Sous-ministre associé | – F. Drummie |
| Sous-ministre adjoint principal | |
| Programme des affaires du Nord | – R. Van Loon |
| Sous-ministres adjoints | |
| Développement économique | – W. Johnson |
| Services aux Indiens | – J.S. Raynor |
| Terres, revenus et fiducie | – D.K. Goodwin |
| Autonomie gouvernementale | – R. Gagnon |
| Finances et services professionnels | – J.B. Murray |
| Administrateur, Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada | – M.E. Taschereau |

## Historique

Le British Indian Department, premier ministère établi par la Couronne en Amérique, a été créé en 1755. Cependant, on considère d'ordinaire 1830 comme année marquant le début d'un système ordonné d'administration des Indiens au Canada. En 1860, la responsabilité des Affaires indiennes a été transférée par le gouvernement britannique au gouvernement de la province du Canada. Au moment de la Confédération, le nouveau gouvernement fédéral s'est vu confier, en vertu de la *Loi constitutionnelle*, l'autorité législative exclusive sur «les Indiens et les terres réservées aux Indiens». En 1939, une décision de la Cour suprême étendait ses pouvoirs aux Inuit.

L'existence du ministère sous sa forme actuelle remonte à 1966.

## Aperçu du mandat

Les responsabilités et les objectifs du ministère sont les suivants :

- remplir les obligations que le gouvernement fédéral a contractées en vertu des traités, de la *Loi sur les Indiens* et des autres lois connexes;
- assurer la prestation des services essentiels aux Indiens inscrits et aux collectivités inuit;
- favoriser l'autosuffisance des Indiens par l'intermédiaire de l'autonomie gouvernementale et du développement économique;
- aider les Indiens et les Inuit à acquérir des compétences professionnelles et à mettre sur pied des entreprises;
- négocier le règlement des revendications des Indiens et des Inuit;
- appuyer les discussions constitutionnelles concernant la définition des droits des peuples autochtones, ainsi que les questions qui s'y rattachent;
- effectuer des paiements de transfert aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest;
- administrer les terres et les ressources des territoires demeurant sous le contrôle fédéral;
- appuyer le développement économique du Nord et protéger l'environnement nordique y compris les mers arctiques;
- favoriser l'évolution politique des territoires du Nord et coordonner les politiques et les programmes fédéraux dans le Nord.

## Structure et programmes

Les activités du ministère se regroupent sous trois programmes.

**Programme des affaires indiennes et inuit**
Secteur des terres, des revenus et de la fiducie
Ce secteur veille au respect des obligations légales du gouvernement, dans toutes les questions qui touchent les Indiens et les terres qui leur sont réservées, à l'exclusion de la mise en valeur des ressources naturelles. Le secteur évalue les revendications particulières présentées par les bandes indiennes et mène des négociations au nom du ministre, en vue du règlement de toutes les revendications jugées recevables. Le secteur est constitué de la Direction générale des effectifs, des revenus et de l'administration des bandes, de la Direction générale des terres et de l'environnement, de la Direction générale des revendications particulières, et de la Direction de la liaison et du soutien juridiques.

Secteur des services aux Indiens
Ce secteur aide les Indiens et les Inuit à combler leurs besoins et à réaliser leurs aspirations dans les domaines de l'éducation, de la culture et du

développement communautaire et social. Constitué de la Direction générale de l'éducation, de la Direction générale du développement social, et de la Direction générale du logement, du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, le secteur offre une vaste gamme de services principalement aux Indiens inscrits résidant dans les réserves et les terres de la Couronne.

Secteur du développement économique
Ce secteur aide et appuie les collectivités indiennes et inuit dans l'atteinte de leurs objectifs de croissance économique et d'autosuffisance. Le Secteur met de l'avant un certain nombre de programmes destinés à favoriser la mise en valeur des ressources et la création d'emplois chez les autochtones. Il se compose de la Direction générale de l'élaboration des politiques et de la Direction générale des opérations.

Secteur de l'autonomie gouvernementale
Ce secteur s'est engagé à appuyer le principe adopté par le gouvernement, à savoir qu'il faut aider les collectivités indiennes et inuit à gérer leurs propres affaires si elles désirent le faire. La secteur se compose de la Direction générale de la mise en oeuvre et des négociations avec les collectivités, de la Direction générale des relations fédérales-provinciales, de la législation et de la constitution et de la Direction de la politique.

**Programme des affaires du nord**
Ce programme est chargé :
- de gérer les ressources du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest;
- de faciliter l'évolution politique et le développement économique et social du Nord;
- de coordonner les activités du gouvernement fédéral dans le Nord;
- de favoriser la connaissance du Nord au moyen d'activités de recherche scientifique;
- de favoriser les relations internationales à l'appui des questions concernant le Nord.

Le Secteur exécute son mandat par l'intermédiaire de la Direction générale du développement constitutionnel et de la planification stratégique, de la Direction générale des ressources naturelles et du développement économique, de la Direction générale des revendications globales et de l'Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada.

**Programme de l'administration**
Finances et Services professionnels
Ce secteur fournit des services financiers, administratifs et de gestion au ministère par l'intermédiaire de la Direction générale des finances et du sous-contrôleur, de la Direction générale des services de gestion, de la Direction générale des services techniques et de la Direction générale de la vérification interne.

Avocat-général principal
Toutes les questions concernant le droit commercial et immobilier, tout comme les dossiers juridiques relatifs aux revendications particulières et aux revendications globales, à l'autonomie gouvernementale, aux questions constitutionnelles et aux litiges, sont traitées par l'avocat général.

L'avocat-général principal et tous les avocats de ce bureau sont détachés auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, du Secteur des services juridiques du ministère de la Justice (plus particulièrement de la Direction du droit commercial et immobilier).

Direction générale des ressources humaines
Cette direction aide la haute direction en veillant à ce que les intérêts des employés du ministère soient pris en compte dans le contexte de la réduction des effectifs découlant du transfert des programmes aux collectivités indiennes et inuit et aux administrations territoriales.

Direction générale des communications
Cette direction générale des communications a pour mandat d'informer les autochtones, les habitants du Nord, les parlementaires, les groupes d'intérêts spéciaux et le public sur les politiques, les services et les programmes du ministère. Elle conseille le Ministre et la haute direction sur les questions relatives aux communications avec le public et met sur pied des activités visant à favoriser la connaissance et la compréhension des questions touchant les autochtones et le Nord. Elle fournit en outre des directives fonctionnelles aux bureaux des communications dans toutes les régions.

Direction générale des services de soutien à la haute direction
Cette direction est le point de liaison entre les programmes et les cabinets des ministres pour les questions telles que les présentations au Cabinet, les relations parlementaires, les documents et séances d'information et la correspondance. Elle effectue également des évaluations de programmes.

## Bureaux régionaux

**Région de l'Atlantique**
Case postale 160
40, rue Havelock
Amherst (Nouvelle-Écosse)
B4H 3Z3
Téléphone : (902) 667-3818
Télécopieur : (902) 667-9947

**Région du Québec**
Case postale 3725, succursale Saint-Roch
320, rue St-Joseph est
Québec (Québec)
G1K 7Y2
Téléphone : (418) 648-3270
Télécopieur : (418) 648-2266

**Région de l'Ontario**
25, avenue St. Clair est
5e étage
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
Téléphone : (416) 973-6201
Télécopieur : (416) 973-6472

**Région du Manitoba**
275, avenue du Portage
Pièce 1100
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3A3
Téléphone : (204) 983-2474
Télécopieur : (204) 983-6500

**Région de la Saskatchewan**
South Albert Plaza
4211, rue Albert
2e étage
Regina (Saskatchewan)
S4S 3R6
Téléphone : (306) 780-5950
Télécopieur : (306) 780-5733

**Région de l'Alberta**
630 Place Canada
6700, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 4G2
Téléphone : (403) 495-2835
Télécopieur : (403) 495-3228

**Région de la Colombie-Britannique**
800, rue Burrard
Bureau 1000
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 2J3
Téléphone : (604) 666-5201
Télécopieur : (604) 666-2546

**Région des Territoires du Nord-Ouest**
Case postale 1500
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2R3
Téléphone : (403) 920-8111
Télécopieur : (403) 920-8127

**Région du Yukon**
200, chemin Range
Whitehorse (Yukon)
Y1A 3V1
Téléphone : (403) 667-3100
Télécopieur : (403) 667-4070

## Comités parlementaires

Comité permanent du Sénat sur les autochtones
Comité permanent de la Chambre des communes sur l'industrie, la science et la technologie, et le développement régional et du Nord
Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires autochtones

## Législation

*Loi des ressources naturelles de l'Alberta*
*Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*
*Loi sur le règlement des revendications relatives aux terres retranchées des réserves des Indiens de la Colombie-Britannique*
*Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique*
*Loi sur l'arpentage des terres du Canada*
*Loi fédérale sur les hydrocarbures*
*Loi sur la réserve indienne de Caughnawaga*
*Loi sur la validation des ordonnances sur la copropriété*
*Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*
*Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*
*Loi sur les forces hydrauliques du Canada*
*Loi sur le partage des revenus miniers de la réserve indienne de Fort Nelson*
*Loi sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure)*
*Loi sur les Indiens*
*Loi sur l'Accord de 1986 concernant les terres indiennes*
*Loi sur les terres des Indiens (règlement de différends)*
*Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*
*Loi sur les Indiens (établissement de soldats)*
*Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois*
*Loi sur les titres de biens-fonds*
*Loi sur les ressources naturelles du Manitoba*
*Loi sur les dispositions supplémentaires du Manitoba*
*Loi modificatrice de 1961 sur le transfert des ressources naturelles (terres d'écoles)*

*Loi sur la Convention Canada-Nouveau-Brunswick à l'égard de réserves indiennes*
*Loi autorisant l'émission et la vente des actions de la Commission d'énergie du Nord canadien*
*Loi autorisant l'aliénation des biens de la Commission d'énergie du Nord canadien situés au Yukon*
*Loi sur les eaux intérieures du Nord*
*Loi sur les territoires du Nord-Ouest*
*Loi sur la Convention Canada-Nouvelle-Écosse à l'égard de réserves indiennes*
*Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz*
*Loi sur les concessions de terres publiques*
*Loi sur la zone de chemins de fer*
*Loi de la Zone du chemin de fer et du Bloc de la rivière de la Paix*
*Loi sur les eaux de la Zone du chemin de fer*
*Loi sur la réserve indienne de St-Peter*
*Loi sur la réserve indienne de St-Regis*
*Loi des chemins de Saskatchewan et d'Alberta*
*Loi sur les ressources naturelles de la Saskatchewan*
*Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte*
*Loi concernant la réserve des Sauvages Songhees*
*Loi sur les terres territoriales*
*Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique*
*Loi sur le Yukon*
*Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon*
*Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon*

## Affiares indiennes et du Nord Canada

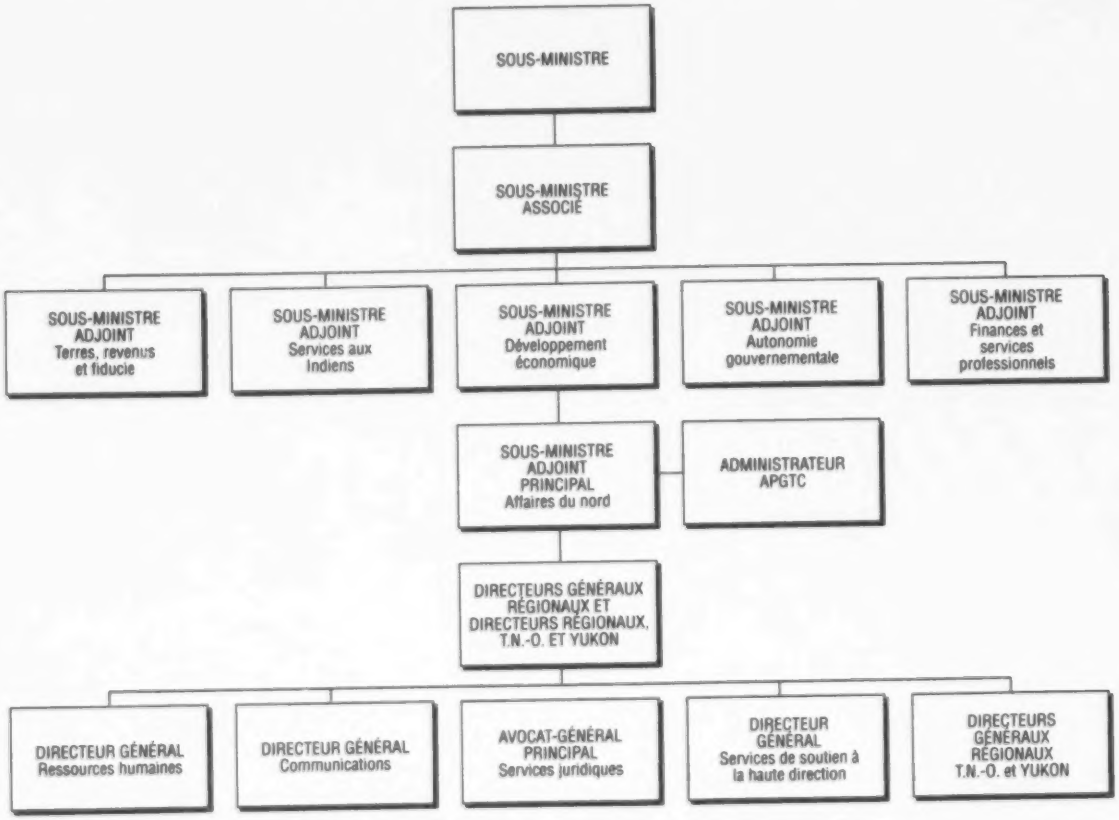

# Agence de promotion économique du Canada atlantique

**Administration centrale**
Centre de la Croix Bleue
644, rue Main
3e étage
C.P. 6051
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 9J8

**Renseignements généraux**
(506) 851-2271
Numéro d'appel sans frais : 1-800-561-7862
Communications : (506) 851-6438

**Ministre**
Ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique

**Cadre supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre/président | – Peter B. Lesaux |
| Premier vice-président | – Paul Gauvin |
| Secrétaire générale | – Monique Collette |
| Conseil consultatif de l'APECA | |
| Président | – Peter B. Lesaux |
| Nouvelle-Écosse | – Pat Ellis<br>Joe Stewart<br>Victor MacKay<br>Dorothy Sutherland |
| Terre-Neuve | – Ian Strachan<br>Fred Russell<br>William Pardy<br>Gwen Tucker<br>Doug Moores |
| Nouveau-Brunswick | – Jean-Guy Rioux<br>Eileen Travis<br>Allard Robichaud<br>John Winslow |
| Île-du-Prince-Édouard | – Wendy Ripley<br>Garth Staples<br>George Key |

## Historique

Suite à une étude de la contribution du gouvernement fédéral au développement de la région atlantique, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a été créée en 1987 pour favoriser le développement économique à long terme de la région atlantique. Pour faire participer la région au processus décisionnel, l'Agence a mis sur pied un conseil consultatif autonome pour l'aider à élaborer des lignes de conduite et des stratégies à long terme. L'Agence a pu profiter depuis le début d'une série de consultations avec des responsables de divers secteurs de la région atlantique. La loi établissant l'APECA a été promulguée le 15 septembre 1988 aux termes de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*.

## Aperçu du mandat

L'Agence a pour mandat de coordonner et de planifier toutes les activités fédérales contribuant à l'essor économique de la région atlantique — en particulier, les approvisionnements, la formation, le perfectionnement professionnel, la création d'emplois, la mise en place d'une infrastructure technologique et la promotion des investissements à l'échelon local. L'Agence est responsable de la politique et des programmes fédéraux touchant les petites et les moyennes entreprises et le développement industriel de la région, et elle collabore étroitement avec des responsables des administrations provinciales et du secteur privé.

## Structure et programmes

La direction de l'APECA est assurée depuis son siège social à Moncton (Nouveau-Brunswick) par un président aidé d'un premier vice-président qui dirige également la Direction de la stratégie générale et qui s'occupe de l'élaboration des lignes de conduite et des stratégies de l'Agence, de la recherche et de la coordination des programmes de développement fédéraux. Le siège social de Moncton compte également un vice-président des Services généraux, un Secrétariat général et un bureau de ressources humaines.

On retrouve des bureaux de l'APECA à St. John's, Halifax, Sydney, Fredericton et Charlottetown, ainsi que des bureaux auxiliaires dans diverses localités de la région atlantique. L'APECA mène ses activités dans chaque province sous la direction d'un vice-président qui est investi par le ministre du pouvoir d'approuver la plupart des projets et des demandes présentés dans la province.

En outre, l'Agence exploite un bureau à Ottawa, sous la direction d'un vice-président, dont le rôle est de renseigner le ministre responsable de l'APECA et les cadres supérieurs sur ce qui se passe à Ottawa, de participer à la conception et à la mise en œuvre des lignes de conduite d'autres ministères et organismes

fédéraux qui ont une incidence sur la région atlantique, et d'accroître la mesure dans laquelle le gouvernement fédéral s'approvisionne dans la région atlantique, et ce en veillant à ce qu'un plus grand nombre de contrats fédéraux de qualité soient attribués à des entreprises qualifiées de la région atlantique.

Le mandat de l'Agence comporte quatre volets :

- La collaboration avec le secteur privé, les administrations provinciales et municipales, et les établissements comme les universités et les commissions industrielles. Les activités peuvent comprendre la négociation d'accords fédéraux-provinciaux ayant pour but de consolider des industries axées sur les ressources ou la collaboration avec le milieu universitaire afin de mettre au point des programmes d'entrepreneuriat et de nouvelles technologies.
- La coordination des lignes de conduite et des programmes fédéraux ayant une incidence sur le développement économique de la région atlantique. L'APECA coordonne les mesures prises par d'autres ministères fédéraux de la région qui partagent les mêmes objectifs en ce qui a trait au renouveau économique.
- La défense des intérêts qui consiste essentiellement à faire valoir les intérêts du Canada atlantique lorsque sont élaborés de nouvelles lignes de conduite et programmes nationaux ou remaniés ou supprimés des programmes existants, et ce dans le but de s'assurer que les programmes fédéraux contribuent au développement économique de la région atlantique.
- L'action - grâce au programme Action, les petites et moyennes entreprises peuvent obtenir de l'Agence une aide financière directe, des garanties d'emprunt et des contributions applicables aux frais d'intérêt dans le but de moderniser ou d'agrandir leurs installations, de concevoir un nouveau produit, de mettre au point une nouvelle technologie, ou encore d'effectuer des études de faisabilité et de marketing qui se révèlent nécessaires.

## Bureaux régionaux

**Nouveau-Brunswick**
590, rue Brunswick
C.P. 578
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5A6
(506) 452-3184

**Terre-Neuve**
Atlantic Place
215, rue Water
Pièce 801
C.P. 1060, succursale C
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 5M5
(709) 772-2751

**Nouvelle-Écosse**
Central Guaranty Trust Tower
1801, rue Hollis
Pièce 600
C.P. 2284, succursale M
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3C8
(902) 426-6743

Entreprise Cap-Breton
Commerce Tower
15, rue Dorchester
4e étage
C.P. 2001
Sydney (Nouvelle-Écosse)
B1P 6K7
(902) 564-3614

Société d'expansion du Cap-Breton
Commerce Tower
15, rue Dorchester
4e étage
C.P. 1750
Sydney (Nouvelle-Écosse)
B1P 6T7
(902) 564-3600

**Ontario**
60, rue Queen
4e étage
C.P. 1667, succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5R5
(613) 954-2422

**Île-du-Prince-Édouard**
75, rue Fitzroy
3e étage
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 1R6
(902) 566-7492

## Comités parlementaires

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce
Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, et du développement régional et du Nord

## Législation

*Loi établissant l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*

## Agence de promotion économique du Canada atlantique

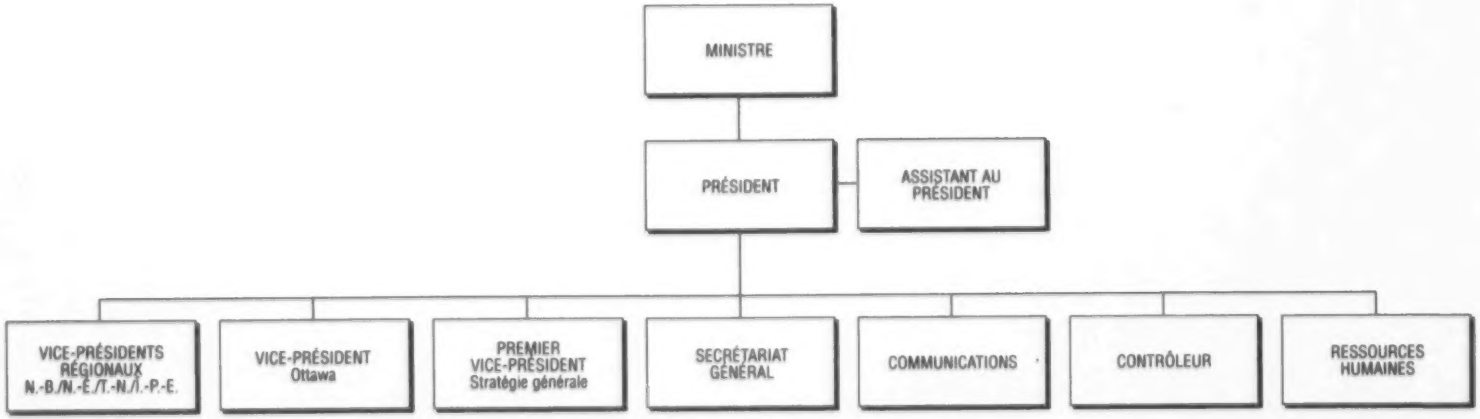

# Agriculture Canada

**Appellation légale**
Ministère de l'Agriculture

**Administration centrale**
Immeuble Sir John-Carling
Ferme expérimentale centrale
Avenue Carling
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5

**Renseignements**
(613) 995-8963

**Ministres**
Ministre de l'Agriculture
Ministre d'État (Céréales et Oléagineux)
Ministre d'État (Agriculture)

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Jean-Jacques Noreau |
| Sous-ministre adjoint principal (Programmes agricoles) | – John McGowan |
| Sous-ministres adjoints | |
| Développement agricole | – Charles Stoll |
| Consultation et communications | – Ian de la Roche |
| Gestion intégrée | – Aimée Lefebvre-Anglin |
| Production et inspection des aliments | – Louis Tousignant |
| Céréales et oléagineux | – Dennis Stephens |
| Politiques | – Frank Claydon |
| Recherche | – Art Olson |
| Sous-ministres associés | |
| Agriculture | – Ghislain Leblond |
| Céréales et Oléagineux | – Harold Bjarnason |
| Secrétaire général (Office de stabilisation des prix agricoles) | – Al Proulx |
| Directeur général délégué (Direction générale des programmes internationaux) | – Alan Gratias |
| Directrice générale (Communications) | – Louise Neveu |

## Historique

Le ministère de l'Agriculture, appelé à l'origine Bureau de l'Agriculture, a été créé en vertu d'une loi de la législature de la province du Canada en 1852 et a été établi conformément à la *Loi sur l'organisation du ministère de l'Agriculture* en 1867. La loi a été mise à jour en 1970.

## Aperçu du mandat

Bien que la responsabilité de la sécurité et de la qualité des produits relève en dernier lieu de l'industrie, le gouvernement fédéral fixe et applique des normes pour protéger la santé des hommes, des animaux et des plantes et pour faciliter les échanges commerciaux nationaux et internationaux. Le ministère de l'Agriculture assume la responsabilité des politiques, des programmes et des règlements fédéraux concernant l'agriculture et l'alimentation. Il se charge :

- du classement et de l'inspection;
- de la certification des semences;
- de la réglementation des pesticides, des aliments des animaux et des engrais;
- de la recherche scientifique;
- des relations internationales concernant l'agriculture;
- de l'octroi de prêts agricoles et de la consultation;
- de la diffusion d'informations;
- des programmes de diagnostic des maladies animales et de lutte contre ces maladies;
- des programmes de développement des marchés;
- des prévisions du marché et des rapports commerciaux.

Le Ministère s'occupe également de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies.

Le Ministère s'intéresse tout particulièrement aux besoins du Canada français au niveau de l'élaboration des politiques et programmes, notamment à l'uniformité de la politique agricole du Québec, en ce qui a trait la politique nationale des produits laitiers et aux programmes nationaux tripartites de stabilisation.

## Structure et programmes

Le Ministère compte 12 directions et un organisme central.

**Direction générale du développement agricole**
Cette direction générale coordonne l'ensemble des activités du ministère liées aux programmes concernant la production régionale et le développement des marchés, et ce, en consultation avec les gouvernements provinciaux et le secteur.

**Direction générale de la vérification et de l'évaluation**
Cette direction générale informe et conseille le sous-ministre et les hauts fonctionnaires sur la pertinence et l'efficacité des programmes ministériels ainsi que sur le caractère économique, l'efficience et l'efficacité des

politiques, des méthodes et des mesures de contrôle utilisées en gestion.

**Consultation et communications**
Cette section est responsable des consultations et des communications internes et externes. Son rôle premier consiste à faire en sorte d'intégrer l'élaboration des politiques au processus de consultation interne et de communications.

**Direction générale de la gestion intégrée**
Cette direction appuie les programmes ministériels en fournissant des services d'administration, d'information et de planification financière. Elle gère aussi l'actif matériel et le réseau de bibliothèques du ministère. Elle contribue également à l'amélioration des pratiques de gestion et, à cet effet, applique des mesures de vérification et de comptabilité.

Elle est chargée de l'exécution des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels et vérifie si les exigences du ministère et des organismes centraux sont respectées.

**Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**
Cette direction générale doit préserver les possibilités de commercialisation des produits agricoles et alimentaires, c'est-à-dire :
- empêcher l'introduction au Canada de maladies, d'insectes, de mauvaises herbes et d'autres organismes exotiques dangereux d'origine végétale ou animale;
- lutter contre les maladies, les insectes, les mauvaises herbes et les autres organismes exotiques dangereux d'origine végétale ou animale qui pénètrent au Canada et les éliminer;
- protéger la santé et la sécurité du public, en prévenant et en éliminant les dangers associés aux résidus chimiques et aux bactéries dans les produits agro-alimentaires;
- prévenir les maladies des animaux et des plantes indigènes ayant des répercussions importantes sur le plan économique ou sur la santé humaine, lutter contre ces maladies et les supprimer;
- faire les inspections et accorder les certifications requises pour l'exportation;
- assurer la certification des produits agro-alimentaires.

**Direction générale des céréales et des oléagineux**
Cette direction générale, qui est chargée d'établir, d'analyser et de gérer les politiques, les programmes et les dossiers relatifs aux céréales, constitue l'intermédiaire entre le secteur des céréales et des oléagineux et le Ministère. Elle surveille l'exécution de nombreux programmes d'aide aux producteurs de céréales offerts par Agriculture Canada.

**Bureau national des grains**
Le Bureau national des grains, qui a ouvert ses portes à Winnipeg en 1988, est l'organe national d'élaboration des politiques et de planification de la Direction générale des céréales et des oléagineux. Par son intermédiaire, le gouvernement peut collaborer plus efficacement avec le secteur afin d'élaborer une politique céréalière nationale.

Grâce au programme Grains 2000, des représentants du secteur privé travaillent de concert avec le Bureau afin de trouver des options pour cette politique. Enfin, le Bureau fournit au secteur des informations et des analyses à jour sur la situation économique et les perspectives concernant les céréales et les oléagineux au Canada et à l'étranger. Pour ce faire, il recueille des renseignements sur le revenu et la production des céréaliculteurs.

**Direction générale des politiques**
Par l'intermédiaire de la Direction générale des politiques, le Ministère :
- élabore des politiques agricoles qui appuient les grandes politiques du gouvernement;
- tend à améliorer le rendement du système agricole canadien;
- assure un approvisionnement à long terme en produits agricoles et alimentaires;
- établit des perspectives sur les denrées et les marchés des aliments;
- élabore et analyse des textes de lois et de règlements qui touchent le secteur agro-alimentaire.

**Direction générale de la recherche**
Principal organisme de recherche agricole au service de l'agriculture canadienne, cette direction a pour mandat d'accroître les possibilités de commercialisation des produits agricoles canadiens et constitue le chef de file de la recherche agricole au Canada. À ces fins, elle :
- prépare et favorise le transfert de connaissances et de technologies dont le secteur agricole a besoin, pour réduire ses coûts de production et accroître la qualité et la diversité de ses produits;
- veille au maintien et à l'accroissement des ressources productives de base;
- effectue des recherches sur les systèmes de production animale, végétale et alimentaire utilisés dans le secteur agricole canadien, en collaboration avec le secteur agro-alimentaire, les provinces et les universités;
- crée et tient à jour des banques de données nationales sur les ressources en sols et en eau, les espèces biologiques et les maladies végétales;
- élabore des techniques de lutte antiparasitaire.

Ses principaux clients sont les éleveurs, les agriculteurs et les transformateurs ainsi que d'autres directions générales et organismes des gouvernements fédéral et provinciaux.

**Direction générale des programmes internationaux**
Cette direction générale a pour responsabilités :
- d'accroître les exportations de produits agro-alimentaires canadiens;
- d'élaborer des politiques relatives au commerce international de produits agricoles et de participer à leur établissement;
- de préparer, concrétiser et favoriser l'établissement de liens entre les politiques relatives au commerce des produits agro-alimentaires et les politiques d'aide gouvernementales;
- coordonner les activités internationales du ministère en respectant les politiques gouvernementales;
- faire l'analyse des marchés et trouver des débouchés pour l'exportation de produits agricoles et alimentaires;
- donner des conseils sur les barrières tarifaires et non tarifaires et sur les pratiques commerciales qui ont des répercussions sur les échanges commerciaux de produits agro-alimentaires;
- communiquer avec des organismes internationaux associés au domaine de l'agriculture;
- élaborer des services d'aide technique offerts dans le cadre de programmes d'aide aux pays étrangers.

**Direction générale des communications**
La Direction générale des communications doit veiller à ce que des renseignements adéquats soient fournis au secteur agricole et au public au sujet des politiques, des programmes et des activités du ministère. Elle doit également tenir compte des préoccupations et des opinions du public pour établir des politiques et des programmes gouvernementaux et veiller à ce que le gouvernement soit transparent, accessible et responsable pour le public qu'il sert.

**Direction générale du personnel**
Cette direction offre des services aux gestionnaires, les conseille et les guide dans le domaine de la gestion du personnel afin qu'ils puissent utiliser le mieux possible les ressources humaines dont ils disposent. Elle élabore et applique les politiques et les programmes relatifs au personnel et donne des séances de formation aux employés dans toutes les régions du Canada.

**Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)**
L'ARAP fonctionne comme un organisme central au sein du ministère. Elle gère une grande variété de programmes de développement des ressources en eau axés sur diverses utilisations agricoles ainsi qu'un important programme d'utilisation des terres et d'autres programmes de conservation des sols. Elle dirige des activités en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba.

## Bureaux régionaux

**Direction générale du développement agricole**
354, rue Water
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 5R4
(709) 772-4063

141, rue Kent
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8C5
(902) 566-7300

35, rue Commercial
Truro (Nouvelle-Écosse)
B2N 5E5
(902) 893-0068

633, rue Queen
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 1C3
(506) 452-3706

Gare Maritime Champlain
901, Cap-Diamant
Québec (Québec)
G1K 4K1
(418) 648-4775

Immeuble Sir John-Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5
(613) 995-9554

450, avenue Speedvale ouest
Guelph (Ontario)
N1H 7Y7
(519) 763-5433

303 - 275, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 2B3
(204) 983-3032

2100, rue Broad
Regina (Saskatchewan)
S4P 4C7
(306) 780-5545

Canada Place
9700, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 4G5
(403) 495-4141

620, avenue Royal
New Westminster (Colombie-Britannique)
V3L 5A8
(604) 666-6344

**Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**
30, rue Highfield
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 8R2
(506) 857-7670

Complexe Guy-Favreau
Tour est, pièce 1002-I
200, boulevard René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1Y3
(514) 285-8888

Immeuble Sir John-Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5
(613) 992-2114

Édifice Joseph-Shepherd
4900, rue Yonge
Willowdale (Ontario)
M2N 6G7
(416) 226-9262

624 Édifice Fédéral
269, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1B2
(204) 983-3856

Édifice Harry-Hayes
220, 4e Avenue sud-est
Calgary (Alberta)
T2P 2M7
(403) 292-4364

815 - 9700, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 4G4
(403) 495-5392

202 - 620, avenue Royal
New Westminster (Colombie-Britannique)
V3L 5A8
(604) 666-6513

**Direction générale de la gestion intégrée**
Bibliothèque
C.P. 1210
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
(902) 566-6861

Bibliothèque
Centre agricole de Kentville
Kentville (Nouvelle-Écosse)
B4N 1J5
(902) 678-2171

Bibliothèque
850, chemin Lincoln
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 4Z7
(506) 452-3260

Bibliothèque
30, rue Highfield
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E3B 4Z7
(506) 857-7677

Bibliothèque
2560, boulevard Hochelaga
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2J3
(418) 657-7980

Complexe Guy-Favreau
Tour est, pièce 1002-A
200, boulevard René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1Y3
(514) 285-8888

Immeuble Sir John-Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5
(613) 995-5118

4900, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2N 6A4
(416) 226-9262

Station de recherches
195, chemin Dafoe
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2M9
(204) 269-2100

2100, rue Broad
Regina (Saskatchewan)
S4P 4E1
(306) 780-6847

Station de recherches
107, Science Crescent
Saskatoon (Saskatchewan)
S7N 0X2
(306) 975-7014

Station de recherches
C.P. 3000
Lethbridge (Alberta)
T1J 4B1
(403) 327-4567

620, avenue Royal
New Westminster (Colombie-Britannique)
V3L 5A8
(604) 666-6679

**Direction générale du personnel**
30, rue Highfield
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 8R2
(506) 857-7658

Complexe Guy-Favreau
Tour est, Pièce 1002-P
200, boulevard René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1Y3
(514) 285-8888

Immeuble Sir John-Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5
(613) 993-5610

4900, rue Yonge
Willowdale (Ontario)
M2N 6A9
(416) 224-4464

303, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G7
(204) 949-2253

220, 4e Avenue sud-est
Calgary (Alberta)
T2P 3C3
(403) 231-5324

620, avenue Royal
New Westminster (Colombie-Britannique)
V3L 5A8
(604) 666-6344

## Comité parlementaire

Comité permanent de l'agriculture

## Législation

*Code criminel*
*Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme*
*Loi relative aux aliments du bétail*
*Loi sur les animaux de ferme et leurs produits*
*Loi sur l'assurance-récolte*
*Loi sur la commercialisation des produits agricoles*
*Loi sur la Commission canadienne du blé*
*Loi sur la Commission canadienne du lait*
*Loi sur le crédit agricole*
*Loi sur le crédit aux groupements agricoles*
*Loi sur les engrais*
*Loi sur l'examen de l'endettement agricole*
*Loi sur les fruits, les légumes et le miel*
*Loi sur la généalogie des animaux*
*Loi sur les grains du Canada*
*Loi sur l'importation de la viande*
*Loi sur l'indemnisation des dommages causés par des pesticides*
*Loi sur l'inspection des viandes*
*Loi sur l'inspection du foin et de la paille*
*Loi sur les maladies et la protection des animaux*
*Loi sur les marchés de grain à terme*
*Loi sur le ministère de l'Agriculture*
*Loi sur l'office des produits agricoles*
*Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*
*Loi sur le paiement anticipé des récoltes*
*Loi sur les paiements anticipés pour le grain des prairies*
*Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles*
*Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*
*Loi sur les produits agricoles au Canada*
*Loi sur les produits antiparasitaires*
*Loi sur la mise en quarantaine des plantes*
*Loi sur le rétablissement agricole des prairies*
*Loi sur les semences*
*Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest*
*Loi sur la stabilisation des prix agricoles*
*Loi sur les stations agronomiques*
*Loi relative aux tarifs de fret sur les eaux internes*
*Loi sur la vente coopérative des produits agricoles*

# Agriculture Canada

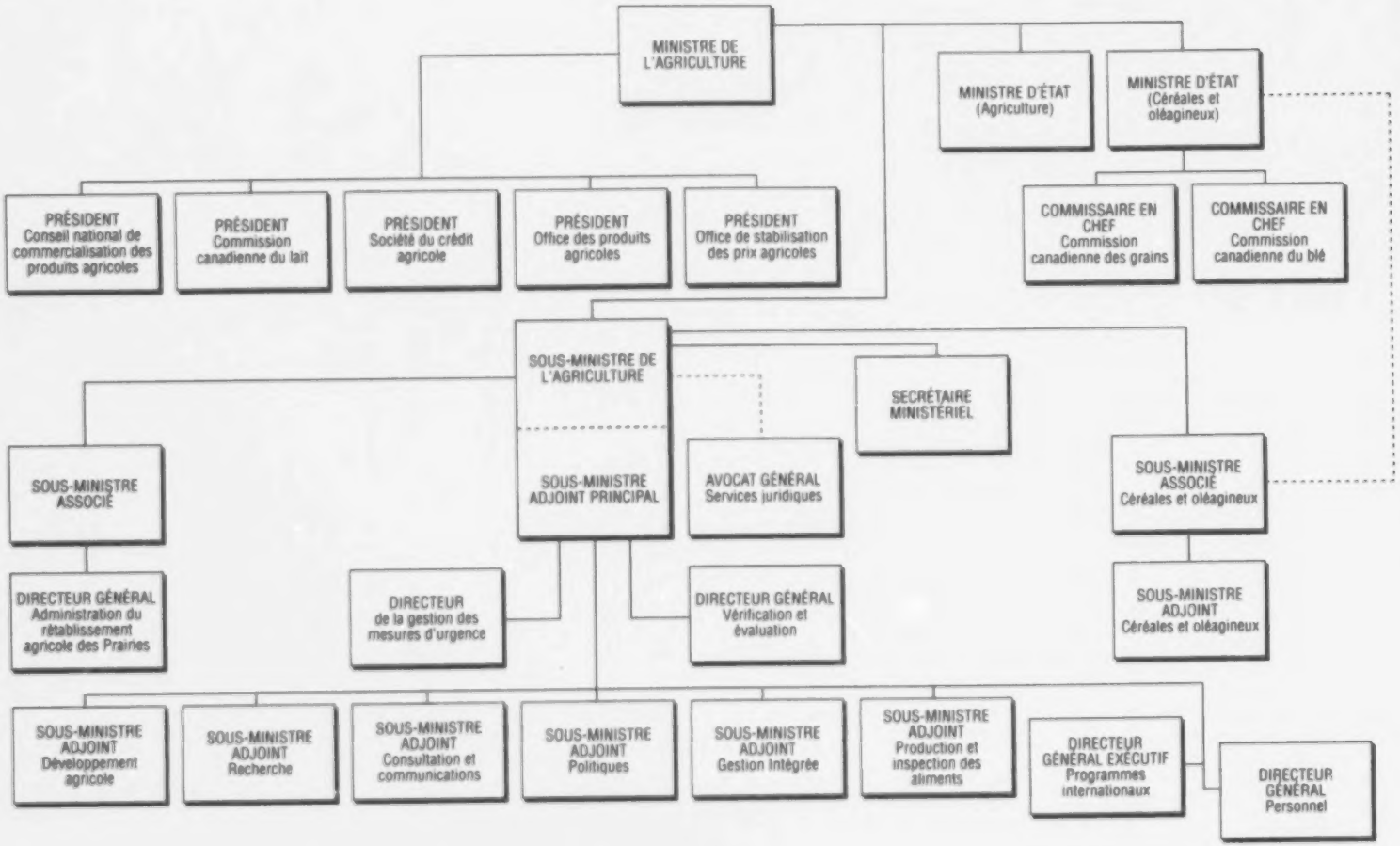

# Administration du rétablissement agricole des Prairies

**Administration centrale**
1901, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan)
S4P 0R5

**Renseignements**
(306) 780-5070

**Ministres**
Ministre de l'Agriculture
Ministre d'État, Céréales et Oléagineux
Ministre d'État, Agriculture

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Jean-Jacques Noreau |
| Sous-ministre adjoint | – Ghislain LeBlond |
| Directeur général | – H.M. Hill |
| Directeurs | |
| Service de l'administration | – W.F. Buhr |
| Service du développement | – A.F. Lukey |
| Service des politiques et de l'analyse | – R.J. Wettlaufer |
| Service de la conservation | – G.M. Luciuk, p.i. |
| Bureau du Manitoba | – E. Caligiuri |
| Bureau de l'Alberta | – R.T. Adam |

## Historique

La *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies* a reçu la sanction royale le 17 avril 1935. La loi initiale affectait des fonds durant cinq ans, période durant laquelle l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) devait s'occuper « du rétablissement suite à la sécheresse et à la déflation dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ». Dans ces régions, l'ARAP devait encourager des systèmes de pratiques culturales, de plantation d'arbres, d'aménagement des eaux et d'utilisation des terres dans le but de stabiliser l'économie. Afin de permettre à l'organisme de fournir une planification et une aide pour l'élaboration de projets à long terme de conservation du sol et des eaux, le Parlement a modifié la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies* en 1939 afin d'instituer l'ARAP comme organisme permanent.

## Aperçu du mandat

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies est une division d'Agriculture Canada qui opère dans les trois provinces des Prairies. Elle fournit aux agriculteurs, aux administrations locales et à d'autres organismes fédéraux et provinciaux de l'aide technique, financière et matérielle en matière de conservation et d'aménagement du sol et des eaux.

L'ARAP assure l'exploitation d'un réseau d'irrigation dans le sud-ouest de la Saskatchewan, du Centre de distribution de brise-vent à Indian Head (Saskatchewan) qui distribue plus de 10 millions de plants d'arbres par an, de 85 pâturages communautaires sur 915 000 hectares de terres et, en collaboration avec la province de la Saskatchewan, d'un centre de recherche et de développement en matière d'irrigation situé à Outlook (Saskatchewan).

L'ARAP participe également à la mise en application d'ententes fédérales-provinciales sur la conservation et l'aménagement du sol et des eaux dans les Prairies.

## Structure et programmes

**Bureau du Directeur général**
Le Directeur général de l'ARAP, qui relève directement du sous-ministre de l'Agriculture, assure la direction de l'organisme.

**Service de la conservation**
Le Service de la conservation est chargé d'élaborer et d'exécuter les programmes de conservation du sol de l'ARAP, d'opérer le Centre de distribution de brise-vent ainsi que d'assurer l'exploitation de 87 pâturages communautaires.

**Service du développement**
Le Service du développement planifie et applique des programmes et fournit des conseils techniques pour certaines activités, principalement en aménagement hydraulique. Il effectue la planification à long terme, les études, la conception, la construction, l'entretien et la gestion de projets de conservation des eaux, d'irrigation, d'approvisionnement en eau des municipalités et de lutte contre les inondations agricoles.

**Service des politiques et de l'analyse**
Ce service fournit des analyses économiques et des évaluations sur les incidences relativement à l'environnement des activités en cours et proposées de l'ARAP. De plus, il évalue et élabore des programmes et des politiques, participe aux négociations des ententes fédérales-provinciales et est responsable de la section des communications.

## Bureaux régionaux

**Bureau de l'Alberta**
Place du Canada
9700, avenue Jasper
Pièce 1620
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3
(403) 594-3307

**Secteur nº 1 Hanna**
C.P. 428
302, rue Centre
Hanna (Alberta)
T0J 1P0
(403) 854-4450

**Bureau du Manitoba**
Century Plaza
1, avenue Wesley
Pièce 401
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4C6
(204) 983-3116

**Secteur nº 2 Rosetown**
C.P. 1420
Federal Building
Pièce 203
Rosetown (Saskatchewan)
S0L 2V0
(306) 882-4272

**Division régionale de l'Alberta**
C.P. 2906, succursale M
Calgary (Alberta)
T2P 3C3
(403) 292-5638

**Secteur nº 3 Swift Current**
C.P. 1088
Swift Current (Saskatchewan)
S9H 3X3
(306) 773-7255

**Secteur nº 4 Watrous**
C.P. 1150
107, 3e Avenue est
Watrous (Saskatchewan)
S0K 4T0
(306) 946-3303

**Secteur nº 5 Weyburn**
Federal Building
161, 3e Rue nord-est
Pièce 205
Weyburn (Saskatchewan)
S4H 0W3
(306) 942-4624

**Secteur nº 6 Brandon**
C.P. 273
244, 10e Rue
Brandon (Manitoba)
R7A 5Z2
(204) 726-7584

## Comité parlementaire

Comité permanent de l'agriculture

## Législation

*Loi sur le rétablissement agricole des Prairies*

## Administration du rétablissement agricole des Prairies

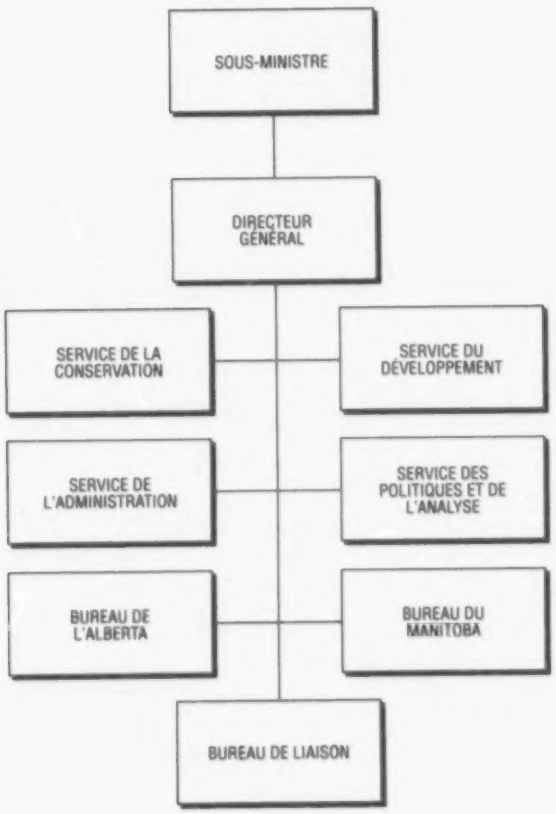

# Commission canadienne des grains

**Administration centrale**
303, rue Main
Pièce 600
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G8

**Renseignements**
(204) 983-2770

**Ministre**
Ministre d'État (Céréales et Oléagineux)

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Commissaire en chef | – Milton E. Wakefield |
| Directeur exécutif | – W. John O'Connor |
| Commissaire en chef adjoint | – Richard A. Groundwater |
| Commissaire | – Jack B. Murta |

## Historique

La Commission canadienne des grains, auparavant appelée la Commission des grains du Canada, a été constituée en 1912 en vertu de la *Loi sur les grains du Canada*. Suite à une révision de la *Loi sur les grains du Canada* effectuée en 1970, la Commission prit le nom de Commission canadienne des grains.

## Aperçu du mandat

La Commission exerce deux activités principales : la réglementation de la manutention du grain au Canada et l'établissement et le maintien de normes de qualité pour les grains et oléagineux canadiens destinés aux marchés intérieurs et extérieurs.

## Structure et programmes

Trois commissaires, nommés par le gouverneur en conseil, élaborent la politique qui vise à atteindre les objectifs de la Commission. Six commissaires adjoints, également nommés par le gouverneur en conseil, donnent suite aux demandes de renseignements provenant de producteurs et de l'industrie céréalière et font connaître les services de la Commission.

Le Tribunal d'appel pour les grains examine et prend des décisions suite aux appels interjetés sur les grades attribués par les inspecteurs de la Commission.

Le superviseur des transactions sur le marché de grain à terme surveille les transactions sur le marché de grain à terme au Canada en vertu de la *Loi sur les marchés de grain à terme*.

Les opérations de la Commission sont dirigées par le directeur exécutif qui planifie, coordonne et gère les activités de toutes les divisions, en plus d'aider à élaborer et à appliquer la politique de la Commission.

La Commission compte quatre divisions opérationnelles.

**Division de l'inspection**
Cette division est responsable du contrôle qualitatif des grains et oléagineux canadiens à chaque étape de la manutention. Elle inspecte officiellement le grain aux silos terminus et de transbordement agréés et supervise et contrôle le traitement du grain.

**Division de la pesée**
Cette division supervise la pesée du grain aux silos terminus et de transbordement agréés, s'assure que le poids de tout le grain reçu est exact, que son acheminement dans le silo est bien suivi et qu'il soit chargé sur le navire ou sur tout autre moyen de transport. Elle inspecte les bascules utilisées dans ces silos pour recevoir et expédier le grain, effectue périodiquement des pesées de contrôle des stocks de grain et enquête sur les excédents et les déficits trop considérables dans les cargaisons de grain.

**Division du Laboratoire de recherches sur les grains**
Cette division évalue la qualité de la récolte annuelle de grains, contrôle la qualité du grain acheminé dans le réseau de silos agréés jusqu'aux centres de commercialisation, mène des recherches pures et appliquées sur les grains et oléagineux canadiens et offre une assistance technique à l'appui de la commercialisation des grains et oléagineux canadiens.

**Division de l'économie et de la statistique**
Cette division fournit des services de documentation aux silos terminus et de transbordement, procède à des études économiques pour le compte de la Commission et publie des données statistiques. En outre, elle délivre les licences de silos et de négociants en grains dont elle contrôle les cautionnements. Elle gère la répartition des wagons ferroviaires parmi les producteurs qui en demandent.

**Section des finances et des services généraux**
Cette section fournit à la Commission des services de comptabilisation des dépenses et des recettes, la planification opérationnelle à long terme, le contrôle budgétaire et la comptabilité. En outre, elle fournit des services de bibliothèque et de relations publiques et coordonne l'affectation de bureaux.

## Bureaux régionaux

**Région de l'Est et du Saint-Laurent**
410, rue St-Nicolas
Pièce 200
Montréal (Québec)
H2Y 2P5
(514) 283-8350

**Région de l'Ontario**
221, rue Archibald nord
Pièce 210
Édifice du bureau de poste

Thunder Bay (Ontario)
P7C 4V9
(807) 623-5189

**Région du Pacifique**
Édifice Price-Waterhouse
601, rue Hastings ouest
Pièce 300
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 5A6
(604) 666-0406

## Comité parlementaire

Comité permanent sur l'agriculture

## Législation

*Loi sur les grains du Canada*
*Loi relative aux taux de fret sur les eaux intérieures*
*Loi sur les marchés de grain à terme*
*Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest*

## Commission canadienne des grains

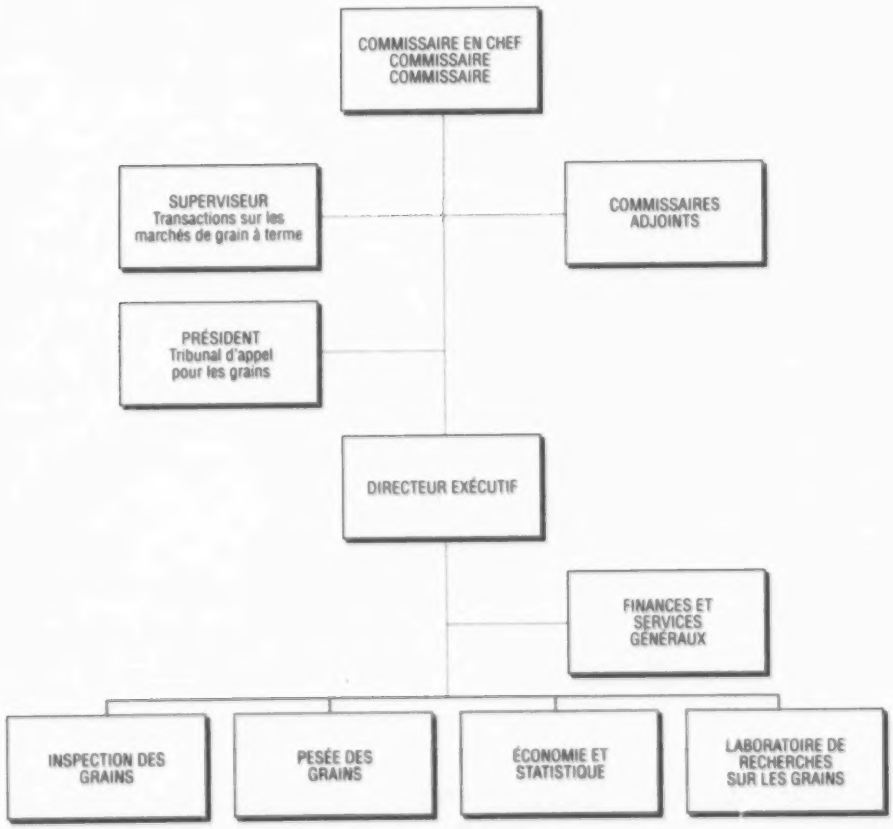

# Commission canadienne du blé

**Administration centrale**
423, rue Main
Winnipeg (Manitoba)

**Adresse postale**
C.P. 816
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2P5

**Renseignements**
(204) 983-0239

**Ministre**
Ministre d'État, Grains et Oléagineux

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Commissaire en chef | – W.E. Jarvis |
| Adjoint au Commissaire en chef | – R.L. Kristjanson |
| Commissaires | – F.M. Hetland<br>W.B. Smith<br>R.H. Klassen |

## Historique

La Commission canadienne du blé a été établie en 1935 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*.

## Aperçu du mandat

La Commission est l'unique exportateur du blé et de l'orge cultivés dans l'Ouest du Canada, de même que l'unique vendeur au Canada de ces céréales aux fins de consommation. À l'instar de toutes les céréales et oléagineux qui sont cultivés au Canada, les céréales fourragères destinés au marché intérieur font d'ordinaire l'objet d'échanges commerciaux auxquels ne participent pas la Commission.

## Structure et programmes

La Commission vend des céréales à plus de 70 pays, faisant ainsi concurrence directe aux entreprises de commerce de céréales des États-Unis, de la Communauté économique européenne et aux offices de commercialisation de l'Australie et de l'Argentine.

La Commission est strictement une agence de commercialisation : elle veille à la livraison et à l'expédition des céréales de façon à satisfaire aux ventes, mais elle n'est pas propriétaire d'installations de traitement de céréales, pas plus qu'elle n'en exploite.

## Bureaux régionaux

312, Édifice de la Commission du commerce
300, rue St-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X4
(514) 849-6261

650, Édifice Marine
355, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 2G8
(604) 666-2992

Tokyo (Japon)
Édifice Kowa nº 3
11 - 45 Akasaka 1 - Chome
3e étage
Minato-ku Tokyo
(813) 583-4291

## Comité parlementaire

Comité permanent de l'agriculture

## Législation

*Loi sur la Commission canadienne du blé*
*Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies*

# Commission canadienne du lait

**Administration centrale**
Édifice Pebb
2197, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0Z2

**Renseignements**
Téléphone : (613) 998-9890
Télécopieur : (613) 998-4492
Télex : 053-3634

**Ministre**
Ministre de l'Agriculture

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président et fonctionnaire administratif en chef | – Roch Morin |
| Vice-président | – Kenneth McKinnon |
| Commissaire | – Clifford McIsaac |
| Conseiller en politique | – Charles C. Birchard |
| Économiste en chef | – R. Erik Kramer |
| Directeurs | |
| Service juridique | – Richard King |
| Transactions commerciales | – Gaetan Paquette |
| Mise en marché internationale | – Jocelyn Comtois |
| Mise en marché intérieure | – Rowan Lalonde |
| Subsides | – Richard Labossière |
| Finances | – Paul Simard |
| Service d'information | – Lyse Champagne |

## Historique

Constituée en société d'État en 1966 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la Commission travaille en étroite collaboration avec Agriculture Canada sur les questions concernant l'industrie laitière.

## Aperçu du mandat

Deux objectifs sont énoncés dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait* :
- offrir aux producteurs efficaces de lait et de crème l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement;
- assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers.

La Commission est autorisée à :
- acheter, entreposer ou transformer des produits laitiers ou à en disposer;
- faire des paiements aux producteurs de lait et de crème dans le but de stabiliser les prix du lait de transformation et de crème;
- faire des recherches sur toute question relative à la production, à la transformation et à la mise en marché de tout produit laitier;
- participer à la promotion des produits laitiers;
- recevoir des fonds pour la disposition de produits laitiers.

## Structure et programmes

La Commission compte neuf services.

**Conseiller principal en politique laitière**
Ce service facilite l'élaboration et la coordination des éléments de la politique qui affectent la Commission et ses programmes.

**Économie**
La section est chargée des analyses économiques et statistiques qui étayent l'administration du programme de soutien des prix des produits laitiers. Elle fournit les calculs économiques se rapportant aux quotas de mise en marché et à l'établissement des besoins intérieurs actuels et prévus de produits laitiers. Cette section compile également les données en vue de l'établissement de nouveaux taux de retenues pour l'accumulation de fonds servant à payer les coûts d'exportation des produits laitiers.

**Transactions commerciales**
Cette section est chargée de l'achat et de l'entreposage de la poudre de lait écrémé et du beurre en vertu du Programme de soutien laitier. Elle est responsable de la vente et de l'aide au transport des livraisons de beurre sur le marché canadien. Cette section administre également le Programme d'aide à l'alimentation animale de la Commission.

**Mise en marché intérieure**
L'objectif principal de cette section est d'identifier des débouchés pour les produits laitiers au Canada et d'en favoriser l'exploitation. Cette section surveille également l'efficacité des mesures de contrôle des importations de produits laitiers et recherche les possibilités de favoriser le remplacement d'importations par des produits de chez nous.

**Mise en marché internationale**
La Section de la mise en marché internationale est responsable de l'exportation de produits laitiers sur les marchés mondiaux. Ces exportations se font de gouvernement à gouvernement ou par l'entremise d'exportateurs canadiens.

**Subsides**
Cette section est chargée de la mise en œuvre de politiques et de systèmes visant à organiser, coordonner et contrôler les activités de programmes qui prévoient l'envoi de chèques à quelque 37 000 producteurs de lait à chaque mois.

**Finances**
Cette section est responsable de la tenue des livres de comptes et des registres ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de systèmes, de pratiques et de contrôles financiers. Elle donne à la Direction les assurances raisonnables que les actifs de la Commission sont en sécurité et bien contrôlés.

**Service juridique**
Le conseiller juridique avise la Commission pour les contrats, la loi et les règlements et d'autres sujets d'ordre juridique. Il agit également en tant que Secrétaire de la Commission.

**Service d'information**
Cette section est responsable de tous les programmes de communication interne et externe de la Commission, dirige la mise en œuvre et la coordination d'activités des relations publiques et des relations avec les médias. Elle prépare également les discours, les communiqués de presse, et la correspondance ministérielle. Cette section est responsable de la publication du rapport annuel, des articles de fonds et d'autres renseignements.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comités parlementaires

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des fôrets
Comité permanent de l'agriculture

## Législation

*Loi sur la Commission canadienne du lait*

## Commission canadienne du lait

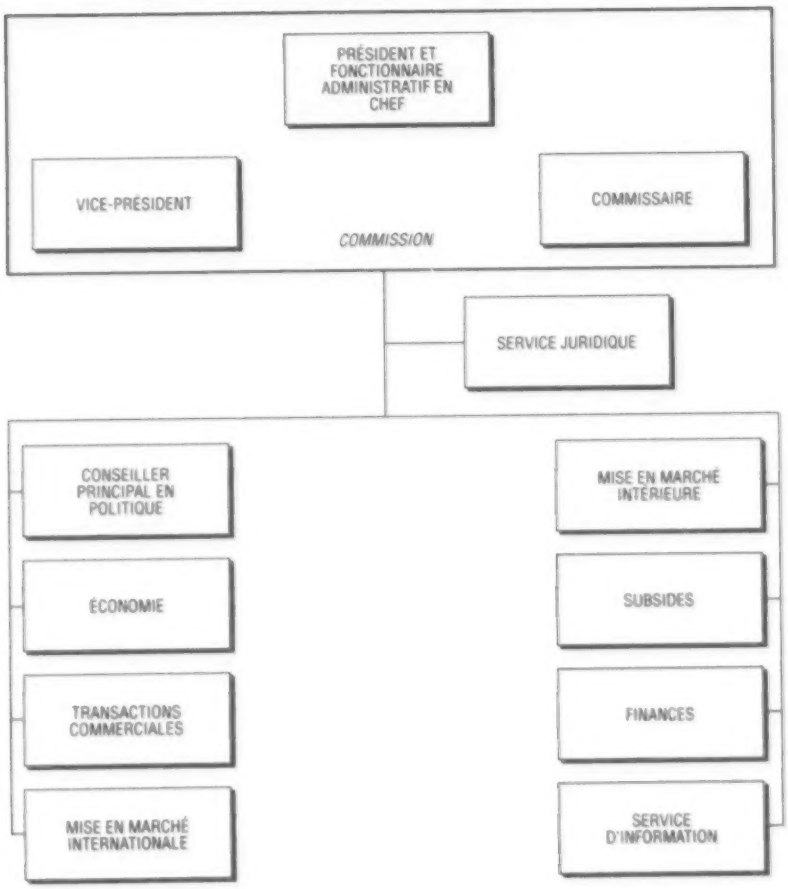

# Conseil national de la commercialisation des produits agricoles

**Administration centrale**
Édifice Martel
270, rue Albert
13e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 6L4

**Adresse postale**
C.P. 3430, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 6L4

**Renseignements**
(613) 995-2297

**Ministres**
Ministre de l'Agriculture
Ministre d'État pour l'Agriculture

**Cadres supérieurs**

Membres du Conseil

| | |
|---|---|
| Président | – Ralph J. Barrie, Perth (Ontario) |
| Vice-présidente | – Lise Bergeron, Montréal (Québec) |
| Membre exécutif | – Glenn Flaten, Regina (Saskatchewan) |

Membres à temps partiel
Eric Hammill, Kinkora (Île-du-Prince-Édouard)
Albert Vielfaure, La Broquerie (Manitoba)
Gordon Hunter, Florenceville (Nouveau-Brunswick)
Larry Moynahan, Kingsville (Ontario)
Peggy Smyth, Sault Ste-Marie (Ontario)

Fonctionnaires supérieurs

| | |
|---|---|
| Directeur exécutif | – Larry Matheson |
| Gérante du Secrétariat et Secrétaire du Conseil | – Carola McWade |
| Directeur intérimaire des Services de la gestion | – Pierre Carpentier |
| Chef des Services d'information | – Monique LeBlanc |
| Politique et recherche | – Keith Wilkinson |

## Historique

Le Conseil a été créé en 1972 en vertu de la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*.

L'Office canadien de commercialisation des oeufs a été créé la même année; ont suivi, en 1974, l'Office canadien de commercialisation du dindon, en 1979, l'Office canadien de commercialisation du poulet, et en 1986, l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair. Les offices de commercialisation sont des corps constitués et ne sont par conséquent pas mandataires de Sa Majesté.

## Aperçu du mandat

Le Conseil a pour fonction :
- de conseiller le Ministre sur toutes questions relatives à la création et au fonctionnement d'offices en vertu de la loi en vue de conserver et de promouvoir une industrie agricole efficace et concurrentielle;
- d'examiner les opérations des offices;
- de travailler avec les offices pour augmenter l'efficacité de la commercialisation des produits de ferme vendus dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation.

## Structure et programmes

Le Conseil, en sa qualité d'organisme de surveillance des activités des offices nationaux de commercialisation, veille à la défense des intérêts tant du producteur que du consommateur. Soucieux d'assurer une agriculture efficace, concurrentielle et prospère, il consulte les agents des administrations fédérale et provinciales ainsi que d'autres organismes intéressés. Par ailleurs, il effectue des enquêtes pour donner suite aux plaintes ayant trait aux activités des offices nationaux de commercialisation de gestion des approvisionnements de produits réglementés.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent sur l'agriculture

## Législation

*Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*

## Conseil national de la commercialisation des produits agricoles

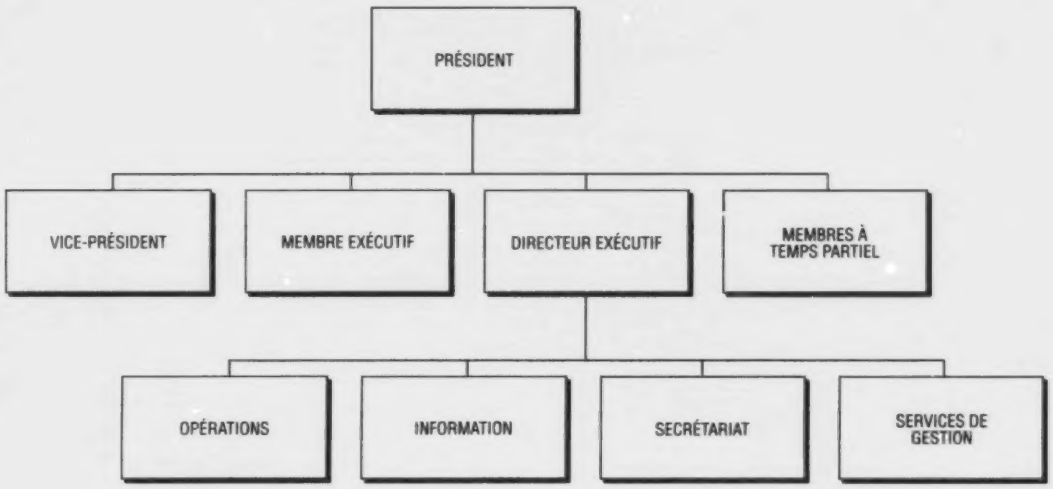

# Institut international du Canada pour le grain

**Administration centrale**
Édifice de la Commission canadienne du grain
303, rue Main
Numéro 1000
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G7

**Renseignements**
(204) 983-5344

**Ministres**
Ministre d'État responsable des céréales et oléagineux et de la diversification économique de l'Ouest
Ministre de l'Agriculture

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre adjoint, Agriculture Canada, Direction de la commercialisation des grains | – Harold Bjarnson |

**Conseil d'administration**

| | |
|---|---|
| Président et commissaire, Commission canadienne du blé | – Forrest M. Hetland |
| Vice-président et sous-commissaire, Commission canadienne du grain | – Richard A. Groundwater |
| Membre et directeur général, Direction de la commercialisation des grains | – Noel A. O'Connell |
| Secrétaire et directeur administratif (Marketing), Commission canadienne du blé | – Gordon P. Machej |
| Membre et directeur administratif, Commission canadienne du grain | – W. John O'Connor |
| Directeur administratif | – Arnold W. Tremere |

## Historique
L'Institut du Canada pour le grain a pour objet de fournir des installations aux fins de formation pratique aux milieux national et international de l'industrie des céréales et oléagineux et ce faisant, de contribuer à la préservation et à l'essor des marchés intérieurs et étrangers pour les céréales, oléagineux et produits connexes provenant du Canada.

## Aperçu du mandat
L'Institut international du Canada pour le grain est un établissement d'enseignement qui offre des cours sur la manutention, la commercialisation et la technologie des céréales. L'Institut collabore avec la Commission canadienne du blé, la Commission canadienne des grains et divers ministères fédéraux et entretient donc des rapports quotidiens suivis avec tous les secteurs de l'industrie céréalière canadienne.

## Structure et programmes
Les activités de l'Institut sont financées par la Commission canadienne du blé et par la Direction de la commercialisation des grains d'Agriculture Canada; des services de soutien technique sont fournis par la Commission canadienne des grains.

Les installations de la Commission comprennent des salles de cours et de conférence, une bibliothèque, deux appareils des services boursiers de la Reuters, un téléscripteur des cours de la Bourse des denrées de Winnipeg, un micro-ordinateur IBM utilisant des logiciels de formulation économique des aliments pour animaux, de mouture économique des aliments pour animaux et de mouture économique du blé. Les projets comprennent une meunerie pilote d'une capacité de 9 tonnes/24 heures et une aire de transformation secondaire qui comprend une boulangerie pilote et une fabrique de nouilles pilote.

## Bureaux régionaux
Aucun

## Institut international du Canada pour le grain

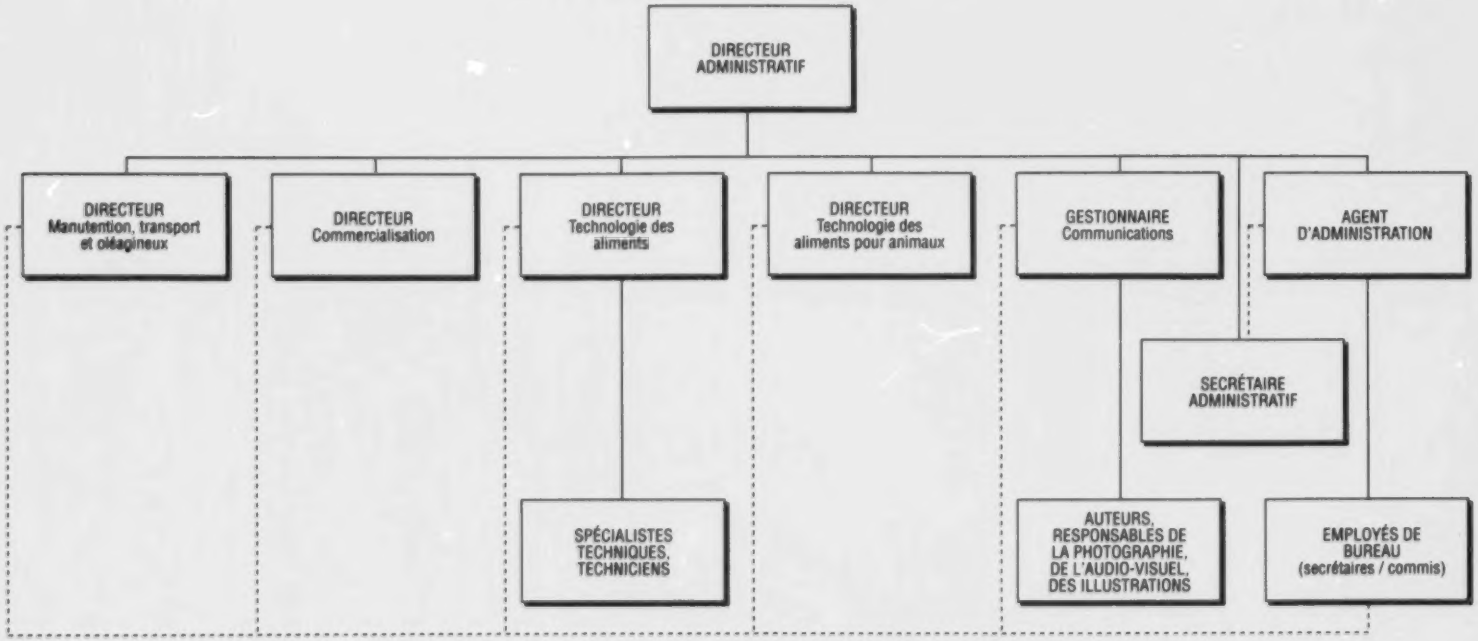

# Office des provendes du Canada

**Appellation légale**
Office canadien des provendes

**Administration centrale**
5180, chemin Reine-Marie
Pièce 400
Montréal (Québec)
H3W 3E7

**Adresse postale**
C.P. 177, succursale Snowdon
Montréal (Québec)
H3X 3T4

**Renseignements**
(514) 283-7505

**Ministres**
Ministre de l'Agriculture
Ministre d'État (Céréales et Oléagineux)

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – Guy René de Cotret |
| Vice-Président | – Gus Sonneveld |
| Membres | – Arthur J. Kasdorf<br>J.-Maurice Tétrault<br>Griffith T. Meredith |
| Président du Comité consultatif | – William David Swetnam |
| Membres | – Henry Gilbert<br>Kenneth D. Cameron<br>Jack McDonald |
| Directeur général, Coordination du programme | – Nick Florakas |
| Directeurs | |
| Recherche économique et secrétaire de l'Office | – A. Douglas Mutch |
| Finances | – Pierre Morin |
| Transports | – John McAnulty |
| Programme de la Colombie-Britannique | – Malcolm B. Bryson |
| Programme de la région de l'Atlantique | – Joseph Rideout |

## Historique

En 1966, suite à l'instabilité des prix et aux fréquentes pénuries de céréales fourragères dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique, le Parlement a adopté la *Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme*, dont découlent les activités de l'Office.

## Aperçu du mandat

L'Office des provendes du Canada (OPC) est une société d'État qui doit assurer :

- la disponibilité des provendes dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique;
- une péréquation équitable des prix des provendes dans l'est du Canada, en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest;
- un espace d'emmagasinage suffisant dans l'Est du Canada.

Par ailleurs, l'Office :

- administre le Programme d'aide au transport des céréales fourragères, qui comporte entre autres le remboursement partiel du coût du transport de ces céréales;
- étudie les besoins en provendes fourragères;
- fait des recommandations au sujet des besoins en espace supplémentaire d'emmagasinage dans l'est du Canada;
- conseille le gouvernement sur tout ce qui concerne la stabilisation et la péréquation équitable des prix des provendes pour les éleveurs d'animaux de ferme;
- consulte tous les ministères, directions ou autres organismes du gouvernement du Canada ou d'une province dont les attributions, les buts ou les objets s'apparentent à ceux de l'Office.

## Structure et programmes

Les activités de l'Office touchent six domaines clés.

**Aide au transport des céréales fourragères**
Dans le cadre du programme, on subventionne une partie des frais relatifs au transport des céréales fourragères vers certaines régions dont la production de céréales fourragères est déficitaire. Ce programme permet aux éleveurs d'animaux de ferme de s'approvisionner en céréales fourragères à un prix reflétant généralement les mêmes frais de transport à l'intérieur de ces mêmes régions déficitaires.

**Recherche**
Le programme de recherche de l'Office est axé principalement sur divers aspects économiques de la production, de la commercialisation, du transport, de la manutention et de l'entreposage des céréales fourragères au Canada. L'Office se propose d'accorder principalement son attention aux problèmes qui ne font l'objet d'aucun autre programme de recherche et de publier tous les résultats pertinents dans l'intérêt de la collectivité agricole.

Le personnel de recherche formule aussi, à intervalles réguliers, des prévisions sur les besoins en céréales fourragères dans l'est du Canada et collabore aux programmes de surveillance et d'information de l'Office. On étend actuellement la portée et l'ampleur des travaux de recherche internes pour qu'ils

englobent aussi bien le secteur des céréales que celui de l'élevage.

**Surveillance du marché**
L'Office a pour tâche de surveiller le marché intérieur des céréales fourragères, afin d'assurer une stabilité et une équité raisonnables des prix dans toutes les régions du Canada visées par la loi.

Toutes les deux semaines, grâce à la publication de la *Chronique des grains*, l'Office s'efforce de tenir les secteurs de la production céréalière et animale au courant de l'évolution de la situation non seulement au Canada et aux États-Unis, mais aussi dans toutes les régions qui ont une incidence importante sur le commerce mondial des céréales et du bétail. Cette publication fournit des donnés comparatives sur les prix, les stocks, les mouvements, les frais de transport et les tendances qui ont rapport à l'utilisation des divers ingrédients protéiques et céréales fourragères.

En outre, l'Office exerce une surveillance sur tous les coûts de transport des céréales et des ingrédients des aliments pour animaux destinés au marché intérieur, tant au Canada qu'aux États-Unis. Le Service surveille aussi les prix intérieurs des aliments composés commerciaux à travers le Canada.

Les renseignements que recueille l'Office sont transmis à un nombre sans cesse croissant d'organismes agricoles et d'associations professionnelles, tant à l'échelle fédérale que provinciale, et directement aux producteurs.

**Information**
L'Office fournit actuellement des statistiques et des articles sur les marchés directement à divers organismes provinciaux et industriels qui ont pour tâche de les transmettre par la suite aux producteurs. On estime que l'information distribuée par l'Office atteint maintenant plus de 200 000 adhérents par mois de façon régulière.

**Consultation**
Le bureau de l'Office en Colombie-Britannique collabore activement avec tous les secteurs intéressés aux céréales fourragères, aux aliments pour animaux et à l'élevage en Colombie-Britannique. Il entretient également certains rapports dans la région des Prairies.

Pour offrir des services équivalents aux provinces de l'Atlantique, l'Office a décidé d'ouvrir un second bureau régional à Amherst (Nouvelle-Écosse).

Les membres et le personnel de l'Office ont continué de prendre une part active aux réunions d'organismes agricoles et d'associations professionnelles portant sur les prix, l'approvisionnement et les mouvements de céréales fourragères, la disponibilité d'espace d'entreposage, la commercialisation, le transport et la manutention et d'autres questions connexes.

L'Office est aussi représenté au sein du Comité supérieur du transport du grain. Des rencontres périodiques avec tous les groupes associés aux secteurs canadiens des céréales et de l'élevage permettent à l'Office de mieux déterminer les problèmes auxquels font face les secteurs de la culture des céréales, de la commercialisation et de l'alimentation animale et de trouver des moyens plus efficaces pour y répondre.

**Comité consultatif**
Le Comité consultatif se réunit afin d'étudier toutes les questions importantes relatives au transport, à l'entreposage, aux prix et à la consommation des céréales fourragères, ainsi que celles que lui soumet le Ministre ou l'Office.

## Bureaux régionaux

17655, 57e Avenue
Pièce 3
Surrey (Cloverdale)
(Colombie-Britannique)
V3S 1H1
(604) 585-5757

11, rue Princess
Pièce 2
Amherst (Nouvelle-Écosse)
B4H 1W5
Adresse postale
C.P. 1150
Amherst (Nouvelle-Écosse)
B4H 4L2
(902) 667-0911

## Comité parlementaire

Comité permanent de l'agriculture

## Législation

*Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme*

## Office des provendes du Canada

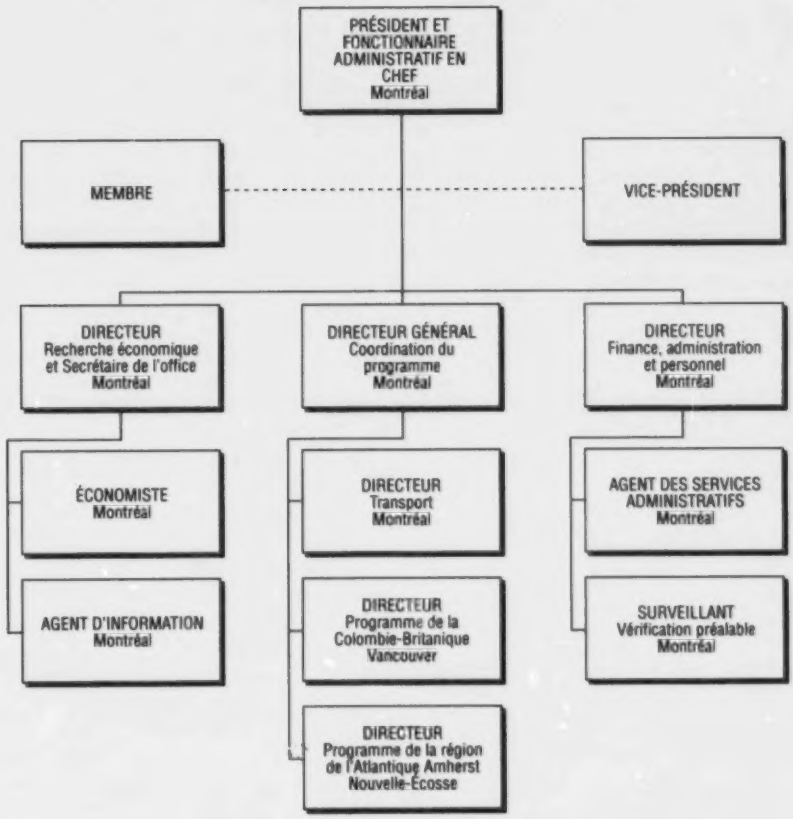

# Société du crédit agricole Canada

**Appellation légale**
Société du crédit agricole

**Administration centrale**
434, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1R 7V7

**Adresse postale**
C.P. 2314, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 6J9

**Renseignements**
(613) 996-6606

**Ministre**
Ministre de l'Agriculture

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – James J. Hewitt |
| Vice-président | – C. Gerald Penney |
| Membres du Conseil d'administration | – Jeannine Bourque<br>Frank Claydon<br>John A. McKenna<br>George Klosler<br>Judy Lloyd |
| Vice-président adjoint, Communications | – Jean Valin |
| Vice-président principal, Finances | – Max Pierce |
| Vice-président principal, Opérations | – Brian Strom |
| Vice-président principal, Contentieux | – Tom Barton |
| Vice-président, Recherche et planification | – Terry Kremeniuk |
| Vice-président, Vérification | – Pierre Laflamme |
| Vice-présidente, Administration | – Suzanne Doré |
| Vice-président, Opérations de prêt | – Dave Fraser |

## Historique

La Société du crédit agricole, une société d'État, a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* afin de succéder à la Commission du prêt agricole canadien. La Société offre du crédit hypothécaire à long terme aux agriculteurs canadiens, pour les aider à établir et développer des exploitations agricoles viables.

## Aperçu du mandat

Le rôle de la Société est de fournir du crédit hypothécaire et des services financiers complémentaires aux agriculteurs en maintenant le seuil de rentabilité et, à la demande du gouvernement, d'assurer la prestation de programmes gouvernementaux spécifiques sur une base de recouvrement des coûts.

La Société est donc une source alternative de crédit à coût concurrentiel dont peuvent se prévaloir les agriculteurs canadiens qui présentent un potentiel raisonnable de viabilité. Le personnel de la Société donne des conseils en planification agricole et en gestion financière aux demandeurs d'emprunts et à ses clients. La Société consent et administre également des prêts en vertu de la *Loi sur le crédit aux groupements agricoles* (LCGA) et collabore avec les bureaux d'examen de l'endettement agricole afin d'aider les agriculteurs à régler leurs problèmes financiers.

## Structure et programmes

La Société se compose d'un Conseil d'administration de sept membres . Il incombe au Conseil de trancher toutes les décisions clés de politique prises par la Société. Les cinq divisions de la Société font rapport au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Président et du Vice-président.

La Division de la recherche et de la planification, dirigée par un vice-président, a pour fonction d'entreprendre les recherches et de mener les projets d'élaboration de programmes, de coordonner les activités de planification de la Société et l'établissement de son plan d'entreprise, d'élaborer les politiques et de cerner les grandes questions qui influent sur le financement agricole et d'évaluer les programmes offerts par la Société.

Les Opérations de prêt, dirigées par un vice-président principal, sont chargées des opérations de prêt quotidiennes. Un vice-président dans chaque région s'occupe des activités et de l'administration des prêts dans son territoire. Le vice-président des Prêts supervise la Division des prêts du siège social ainsi que les régions de l'Atlantique et de l'Ontario.

La Division de l'administration, dirigée par un vice-président, s'occupe des communications internes et externes, de la gestion des ressources humaines, des

systèmes d'information de gestion, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de *la Loi sur l'accès à l'information*, de la location de bureaux et d'une gamme complète de services administratifs, dont la traduction et la gestion des formules.

La Division de la vérification interne, dirigée par un vice-président, gère un programme de vérification de façon à fournir l'assurance raisonnable que :
- l'avoir de la Société est protégé et contrôlé;
- les ressources financières, humaines et physiques sont gérées de façon rentable et efficiente;
- ses opérations sont menées de façon efficace et conforme aux lois et aux règlements qui régissent la Société.

La Division des Finances, dirigée par un vice-président principal, s'occupe de toutes les questions qui touchent les politiques financières et l'administration de la Société. La Vice-présidente et Trésorière, ainsi que le Vice-président et Contrôleur, se rapportent directement au Vice-président principal, Finances.

En outre, la Société a un bureau régional dans six provinces, et 100 bureaux de district et bureaux de campagne situés dans les principaux centres agricoles du Canada.

**Prêts**
La Société offre des prêts comportant une période d'amortissement pouvant aller jusqu'à 30 ans et des termes d'intérêt de 5, 10 ou 15 ans ou plus. En plus de son programme de prêts ordinaires, la Société offre des prêts hypothécaires à risque partagé assortis d'un terme de six ans selon lesquels l'emprunteur et la Société partagent les coûts ou les bénéfices découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les prêts consentis aux agriculteurs débutants, pour les aider à s'établir, comportent des termes de cinq ans.

**Prêts consentis en vertu de la *Loi sur le crédit aux groupements agricoles***
Les prêts aux groupements agricoles servent à l'achat et à l'utilisation en commun de machines agricoles, de bâtiments et d'équipement fixe. Le montant maximal du prêt est de 15 000 dollars par membre admissible ou de 100 000 dollars par groupement.

**Gestion financière agricole**
Tous les demandeurs et clients de la Société peuvent se prévaloir des services de conseils en planification agricole et en gestion financière qu'elle offre, en plus de les mettre en contact avec les autres organismes de prêt fédéraux et provinciaux, selon les besoins. Chaque année, environ 2 000 agriculteurs s'inscrivent au programme des services consultatifs offert par la Société.

## Bureaux régionaux

**Alberta**
101 Street Building
10250, 101e Rue
Bureau 1550
Edmonton (Alberta)
T5J 3P4
(403) 495-4488

**Saskatchewan**
2401, promenade Saskatchewan
Bureau 110
Regina (Saskatchewan)
S4P 4H9
(306) 780-5610

**Manitoba**
5, rue Donald
Bureau 400
Winnipeg (Manitoba)
R3L 2T4
(204) 983-4039

**Ontario**
450, avenue Speedvale ouest
Pièce 201
Guelph (Ontario)
N1H 7G7
(519) 821-1330

**Québec**
Édifice Champlain
2700, boulevard Laurier
Bureau 2000
C.P. 3600
Ste-Foy (Québec)
G1V 4C7
(418) 648-3993

**Atlantique**
Boulevard Plaza, Phase 1
1133, boulevard St-Georges
Bureau 230
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1E 4E1
(506) 851-6595

## Comités parlementaires
Comité sénatorial de l'agriculture et des forêts
Comité permanent de l'agriculture

## Législation
*Loi sur le crédit agricole*
*Loi sur le crédit aux groupements agricoles*

## Société du crédit agricole Canada

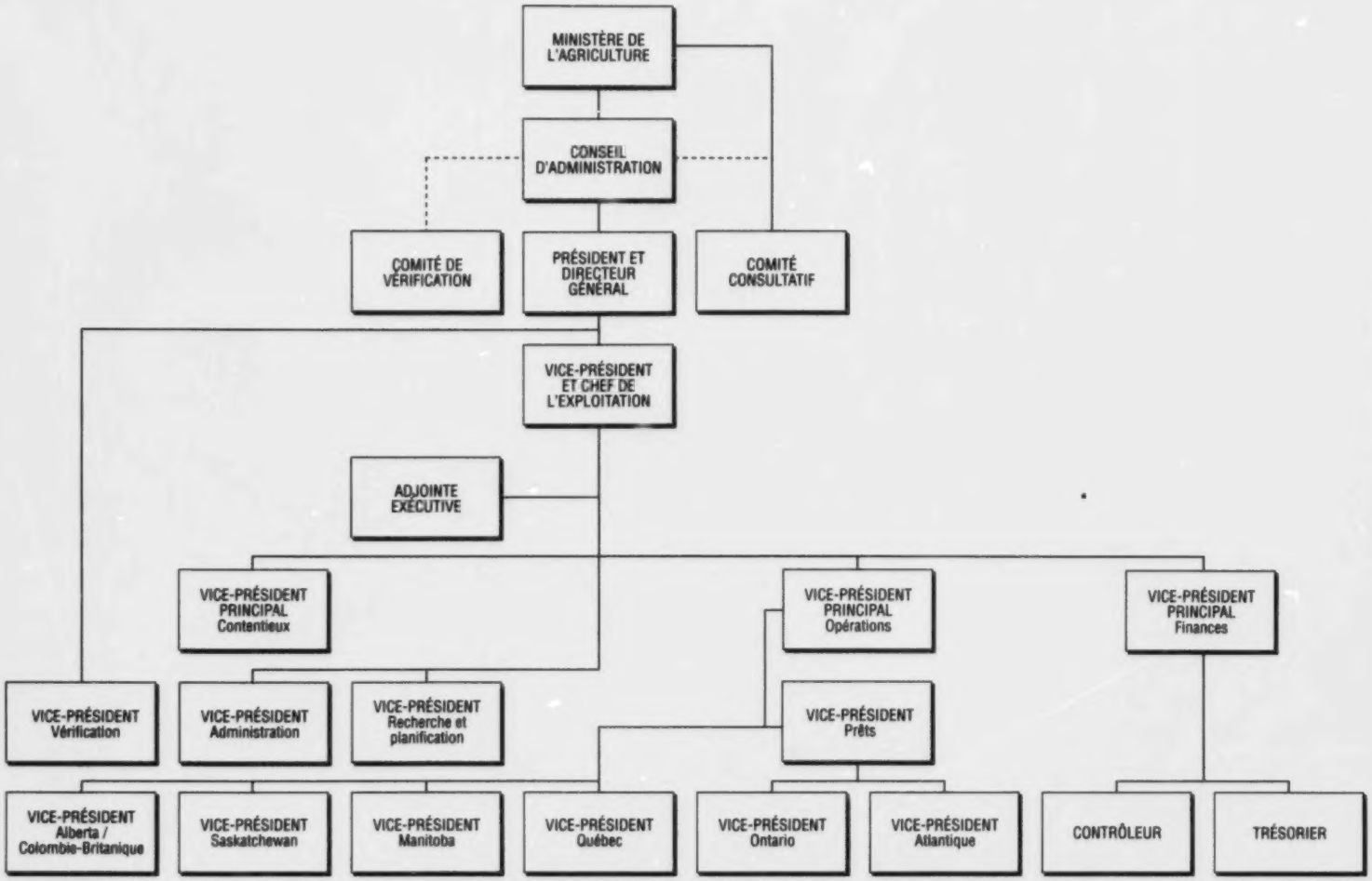

# Anciens Combattants Canada

**Appellation légale**
Ministère des anciens combattants

**Administration centrale**
161, rue Grafton
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 1L1

**Adresse postale**
C.P. 7700
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8M9

**Ottawa**
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0P4

**Renseignements**
Charlottetown : (902) 566-8457
Ottawa : (613) 995-7102
(613) 992-7467 (Directeur général, Communications)

**Ministre**
Ministre des Anciens combattants

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – David Broadbent |
| Sous-ministres adjoints | |
| Programmes | – David Nicholson |
| Administration | – Robert Hughes (par intérim) |
| Opérations | – David Steele |
| Office de l'établissement agricole des anciens combattants | – Ian MacRae |
| Relocalisation | – D.N. Rive |
| Président, Commission canadienne des pensions | – John P. Wolfe |
| Président, Tribunal d'appel des anciens combattants | – Norman Pimlott (par intérim) |
| Chef avocat-conseil des pensions, Bureau des services juridiques des pensions | – André Lemieux |
| Directeur général, Communications | – Richard Watkins (par intérim) |

## Historique

En 1915, le Parlement a créé la Commission des hôpitaux militaires afin de s'occuper de l'important effectif de personnel militaire grièvement blessé rapatrié au Canada. En 1916, le Parlement a décidé que les anciens combattants invalides devraient avoir accès à une formation qui leur permettrait d'apprendre un métier ou une profession. La Division de la formation professionnelle fut donc créée à cette fin.

En 1918, la quantité de travail en réadaptation avait tellement augmenté que l'on créa le ministère du Rétablissement civil des soldats pour qu'il s'occupe de l'administration des pensions d'invalidité, des traitements en hôpital, de la formation et du placement professionnel des anciens combattants. Beaucoup d'entre eux obtinrent ainsi des prêts du gouvernement, par l'entremise de la Commission d'établissement des soldats, pour s'établir sur une ferme.

Comme la charge de travail de réadaptation diminuait, elle a été ajoutée à celle du ministère de la Santé; en 1928, un nouveau ministère, Pensions et Santé nationale, fut créé.

Celui-ci s'occupa des questions concernant les anciens combattants jusque vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, lorsqu'il est devenu manifeste qu'il faudrait accroître les services de réadaptation. Par conséquent, en 1944, on a divisé les fonctions du ministère des Pensions et de la Santé nationale de manière à attribuer celles liées aux anciens combattants à un nouveau ministère, le ministère des Affaires des anciens combattants.

## Aperçu du mandat

Le ministère des Anciens combattants fournit un soutien aux anciens combattants et à certains civils admissibles, en vue d'assurer leur bien-être économique, social, mental et physique et de fournir une aide financière aux personnes à leur charge. Les services dispensés comprennent :

- les pensions d'invalidité;
- les allocations d'ancien combattant;
- les traitements médicaux;
- les conseils;
- la représentation juridique;
- l'aide à l'autonomie pour les anciens combattants;
- l'aide à l'éducation pour les enfants des anciens combattants décédés à la guerre;
- la commémoration de ceux qui ont servi leur pays en temps de guerre.

## Structure et programmes

Le ministère des Anciens combattants compte quatre directions, trois divisions et trois organismes connexes.

**Opérations**
Le secteur des opérations est chargé, par l'entremise de cinq bureaux régionaux et de 32 bureaux de district situés partout au pays, de :

- la prestation des services et des allocations aux anciens combattants;
- l'exploitation de l'hôpital du ministère à Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec);
- l'exploitation des foyers pour anciens combattants à Senneville (Québec), à Ottawa (Ontario) et à Saskatoon (Saskatchewan);
- l'organisation des activités commémoratives, des citations et des décorations.

**Programmes**
Le secteur des programmes est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une vaste gamme de programmes qui permettent au ministère de satisfaire aux besoins changeants d'une clientèle composée d'anciens combattants avançant en âge. Le secteur :

- voit à la planification des modifications à apporter aux lois et aux politiques ministérielles;
- assure la prestation des pensions de guerre;
- veille à l'exécution des programmes et des systèmes à l'appui de la Commission canadienne des pensions;
- annonce aux anciens combattants, à leur famille et à leur représentant les décisions de la Commission canadienne des pensions;
- conseille la Commission sur tous les aspects médicaux liés aux pensions;
- assure une direction en matière de politique et des services de soutien des systèmes et de soutien administratif au Secteur des opérations;
- négocie avec les gouvernements provinciaux et étrangers et les organismes d'anciens combattants.

**Administration**
Le secteur de l'administration fournit au ministère et aux organismes associés une direction fonctionnelle et le soutien administratif et opérationnel dans les domaines des finances, du personnel, des services de gestion et de sécurité et en matière d'accès à l'information et de coordination de la protection des renseignements personnels.

**Office de l'établissement agricole des anciens combattants**
L'Office de l'établissement agricole des anciens combattants (OÉAAC) fournit des services liés à l'administration des ententes de prêt entre le directeur des terres destinées aux anciens combattants, ces derniers et leurs héritiers.

**Vérification**
La Direction générale de la vérification fournit un soutien administratif au sous-ministre et aux chefs d'organisme en les conseillant sur l'efficience, la rentabilité et l'efficacité des politiques, des pratiques et des contrôles en matière de gestion interne.

**Services organisationnels**
La Direction générale des services organisationnels est chargée d'administrer les lois, d'élaborer et de contrôler les plans et d'évaluer les programmes. Elle agit à titre de bureau central pour toutes les présentations de l'organisme central et fournit un soutien direct au ministre et au sous-ministre; c'est pourquoi elle compte des employés et à Charlottetown et à Ottawa.

**Communications**
La Direction générale des communications est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des stratégies de communication liées aux programmes et aux initiatives du Ministère. Elle assure notamment la prestation d'un service d'information pour le compte du portefeuille des Anciens combattants afin de veiller à ce que les anciens combattants, les médias et le public comprennent bien ses plans et ses initiatives.

La direction générale doit aussi prendre le pouls de l'opinion des anciens combattants et des groupes concernés.

**Tribunal d'appel des anciens combattants**
Le Tribunal d'appel des anciens combattants donne la possibilité d'interjeter appel des décisions rendues par un comité d'examen ou d'évaluation de la Commission canadienne des pensions ou par le ministère des Anciens combattants en vertu de la *Loi sur les pensions*, de la *Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils*, de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* et d'autres lois connexes.

Des anciens membres des forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada, certains civils et personnes à leur charge peuvent se prévaloir du système d'appel fourni par le Tribunal.

**Commission canadienne des pensions**
La fonction principale de la Commission canadienne des pensions est de rendre des décisions concernant les demandes de pension présentées en vertu de la *Loi sur les pensions* pour le décès ou toute invalidité liée au service militaire. Elle est aussi chargée :

- d'entendre des appels sur le droit à pension et l'évaluation de la pension par l'entremise des comités d'examen et d'évaluation;
- d'accorder des prestations supplémentaires à l'égard des personnes à charge d'anciens combattants et des survivants de pensionnés décédés;

- de tenir compte des requêtes soumises en vertu de parties de la *Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils*, de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, de la *Loi sur la continuation de la pension de la Gendarmerie royale du Canada*, du *Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'aviation* et de la *Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours d'Halifax* et d'autres lois, décrets et règlements;
- d'autoriser les subventions pécuniaires accompagnant parfois les décorations pour bravoure;
- d'administrer les fonds fiduciaires établis par des personnes à l'intention des anciens combattants.

**Bureau de services juridiques des pensions**
Le Bureau de services juridiques des pensions fournit gratuitement des services juridiques complets et indépendants aux personnes qui présentent des demandes en vertu de la *Loi sur les pensions*, de la *Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils* et d'autres lois connexes, ou encore aux personnes qui interjettent appel en vertu de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*. Ce service est fourni par des avocats accrédités dans 21 bureaux de district partout au Canada.

## Bureaux régionaux

**Atlantique**
C.P. 1002
45, promenade Alderney
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B1Y 3Z7
Habitants de la Nouvelle-Écosse : (902) 426-8199
Habitants du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard (sans frais) : (800) 565-1528

**Québec**
4545, chemin Reine-Marie
Montréal (Québec)
H3W 1WA
Habitants de Montréal : (514) 496-2211
Toutes les autres régions du Québec (sans frais) : (800) 361-6867

**Ontario**
4900, rue Yonge
Bureau 500
Willowdale (Ontario)
M2N 6B2
Habitants de Toronto : (416) 226-5226
Abonnés téléphoniques dont l'indicatif régional est le 807 : (800) 387-0930
Abonnés téléphoniques dont l'indicatif régional est le 416, demeurant à l'extérieur de Toronto, les abonnés dont l'indicatif régional est le 519, 613 ou 705 (sans frais) : (800) 387-0919

**Prairies**
C.P. 6050
610-330, avenue Graham
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4G5
Habitants de Winnipeg : (204) 983-8971
Habitants des Prairies à l'extérieur de Winnipeg et habitants des Territoires du Nord-Ouest (sans frais) : (800) 665-3420

**Pacifique**
C.P. 5600
1185, rue Georgia ouest
Bureau 400
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 5G4
Habitants de Vancouver : (604) 666-7942
Habitants de la Colombie-Britannique ne demeurant pas à Vancouver : (800) 663-1931
Habitants du Yukon : (800) 663-0239

## Comités parlementaires

Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants
Sous-comité sénatorial des anciens combattants

## Législation

**Ministère des anciens combattants**
*Loi sur les prestations aux anciens combattants alliés*
*Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation)*
*Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils (Partie XI)*
*Loi sur le ministère des Anciens combattants*
*Loi sur les prestations de service de guerre pour les pompiers*
*Loi de l'assurance des soldats de retour au pays*
*Loi d'établissement de soldats*
*Loi sur les prestations de service de guerre pour les surveillants*
*Loi sur les avantages destinés aux anciens combattants*
*Loi sur l'assurance des anciens combattants*
*Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*
*Loi sur la réadaptation des anciens combattants*
*Loi sur les indemnités de service de guerre*
*Loi sur les allocations aux anciens combattants*

**Commission canadienne des pensions**
*Loi sur les pensions*
*Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils (Parties I à X)*
*Loi sur la continuation de la pension des services de défense*
*Loi sur les prestations de service de guerre destinées aux agents spéciaux*
*Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*

*Loi sur la continuation de la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*
*Loi sur le corps féminin de la Marine royale et le South African Military Nursing Service (Service sud-africain d'infirmières militaires) (Prestations)*
*Ordonnance relative aux rentes et gratifications attachées aux décorations pour bravoure*
*Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours d'Halifax*

**Tribunal d'appel des anciens combattants**
*Loi sur les pensions*
*Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants*
*Loi sur les allocations aux anciens combattants*
*Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils (Partie XI)*
*Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*
*Loi sur la continuation de la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*

**Bureau de services juridiques des pensions**
*Loi sur les pensions*
*Loi sur les allocations aux anciens combattants*
*Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants*
*Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils (Partie XI)*
*Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*
*Loi sur la continuation de la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*

## Anciens Combattants Canada

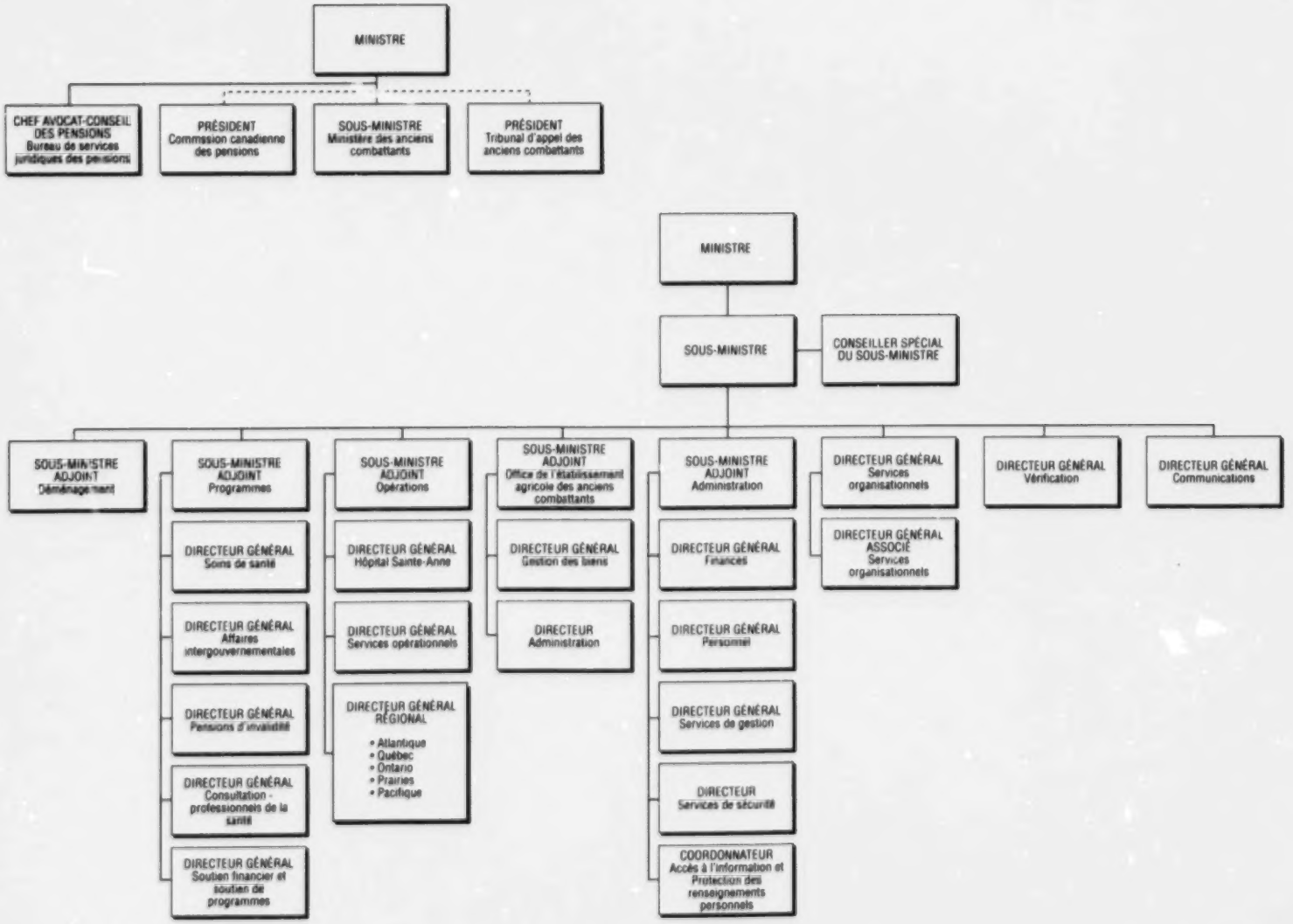

# Approvisionnements et Services Canada

**Appellation légale**
Ministère des Approvisionnements et Services

**Administration centrale**
Ottawa (Ontario)
K1A 0S5

**Renseignements**
(819) 997-6363

**Ministre**
Ministre des Approvisionnements et Services

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Alan G. Ross (par intérim) |
| Sous-ministres adjoints | |
| Politique et planification ministérielles | – J.B. Carruthers |
| Approvisionnements | – C. Stedman |
| Services de gestion de l'information | – P.P. Janega (par intérim) |
| Services opérationnels du gouvernement | – J.C. Stobbe |
| Finance et administration | – S. Whiteley |
| Sous-ministre associé, Services de gestion d'information | – P.P. Janega |
| Directeur général Communications et relations externes | – G.K. O'Sullivan |

## Historique

Approvisionnements et Services Canada a été créé en vertu de la *Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services*, suite aux recommandations de la commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement. La Commission d'enquête Glassco, instituée en 1960, avait recommandé la création d'une seule agence de services communs chargée de fournir aux autres ministères une gamme de services, ce qui permettrait d'améliorer l'efficience de l'ensemble des opérations.

## Aperçu du mandat

Approvisionnements et Services Canada assume les fonctions de service d'achat principal et de service central de comptabilité du gouvernement du Canada.

Le programme des Approvisionnements comprend :
- les activités d'achat,
- les services d'imprimerie et d'édition,
- les services de films et de vidéos,
- la gestion de la publicité,
- la planification des communications,
- les expositions,
- la gestion des transports,
- la sécurité industrielle,
- la distribution,
- l'élimination du matériel excédentaire du gouvernement.

Le programme des Services comprend :
- les fonctions du Receveur général du Canada,
- l'administration des systèmes de paye et de pensions de retraite de la fonction publique,
- des systèmes de gestion financière,
- les services de soutien administratif et comptable,
- l'administration du dépôt central des dossiers du personnel,
- les services de conseils en gestion,
- les services de vérification.

## Structure et programmes

Le Ministère compte neuf secteurs.

**Politique et planification ministérielles**
En plus de veiller à l'élaboration des politiques et pratiques ministérielles, ce secteur est chargé :
- de coordonner les plans et stratégies régissant les opérations ministérielles;
- de s'occuper du service de vérification interne, qui veille à la mise en œuvre d'un vaste programme de contrôle de gestion;
- de s'occuper du service de secrétariat ministériel et de la coordination des affaires parlementaires et du Cabinet;
- de gérer le programme Accroissement des pouvoirs et des responsabilités des ministères (APRM);
- d'analyser et de planifier l'industrie du matériel de défense pour se conformer à la *Loi sur la production de défense* et satisfaire aux exigences des initiatives fédérales-provinciales;
- de négocier avec le Conseil du Trésor la politique sur les marchés et les autres politiques régissant les programmes ministériels;
- d'élaborer et de gérer des programmes d'assurance de la qualité des marchés;
- de s'occuper d'un vaste programme d'évaluation des opérations d'ASC.

**Approvisionnements**
Six composantes du ministère fournissent les services relatifs aux achats :
- les Systèmes aérospatiaux, maritimes et électroniques,
- les Sciences et les services professionnels,
- les Produits industriels et commerciaux,
- les Systèmes et services d'informatique et de bureautique,
- le bureau de Washington,
- le bureau de l'Europe.

Le secteur des approvisionnements administre sept gammes de services :
- les achats (Approvisionnements), dont relèvent le Programme des propositions spontanées et le Programme Sciences et Culture Canada;
- les communications, dont relèvent le Programme des bureaux de Service Canada qui produit le *Répertoire des programmes et des services du gouvernement fédéral*, ainsi qu'un service gratuit de référence téléphonique pancanadien qui fournit des réponses aux Canadiennes et de Canadiens désireux d'obtenir des renseignements sur les programmes et les services gouvernementaux;
- la gestion des transports;
- les grands projets d'État;
- l'approvisionnement en articles stockés;
- la distribution des biens de l'État;
- la planification d'urgence.

En outre, cinq directions générales fournissent des services se rapportant aux achats.

**Services de gestion de l'information**
Ce secteur met à la disposition de ses clients, y compris les usagers internes, son expertise en matière de gestion de l'information et des technologies connexes. Il appuie trois secteurs fondamentaux – les finances, le personnel et les biens/achats en plus de tout autre secteur suivant la demande des clients.

**Services opérationnels au gouvernement**
Le Secteur des services opérationnels et de gestion offre les services suivants :
- l'administration des fonctions bancaires, de comptabilité et d'établissement de rapports financiers pour le compte du Receveur général du Canada;
- la prestation de services opérationnels relatifs à la rémunération, au personnel et aux finances pour les différents ministères et organismes;
- la prestation, contre rémunération, d'autres services opérationnels.

**Finances et administration**
Le secteur des finances et de l'administration est responsable :
- des finances, de l'administration, des systèmes de soutien intégrés et internes;
- de la sécurité du ministère et des entreprises;
- de la gestion des données et de l'information sur les statistiques;
- du règlement des contrats;
- du système de soutien des approvisionnements;
- des services généraux connexes.

La gamme de services des Finances s'occupe :
- des politiques et des systèmes financiers;
- des services comptables;
- de la planification financière;
- de l'analyse des ressources et des rapports connexes;
- des politiques et des pratiques de détermination du prix de revient des contrats;
- du programme de vérification des marchés.

Le secteur continue d'améliorer la fiabilité de l'information financière et des données sur les coûts produits par les systèmes financiers, ce qui comprend :
- l'amélioration des systèmes plus vieux et moins fiables tels que ceux utilisés pour la facturation et la production de rapports sur les ressource en années-personne;
- la révision des contrats de gestion des installations pour offrir une plus grande souplesse dans les services;
- la préparation de la prochaine génération de logiciels;
- l'amélioration des communications régionales et de la production de données financières.

Le secteur Administration offre des services :
- de gestion et d'exploitation des installations;
- de gestion du matériel;
- de traitement de texte;
- de gestion des imprimés et des graphiques;
- de bibliothèque;
- de préparation et de diffusion des politiques et procédures administratives;
- de gestion des dossiers;
- de courrier, de messagerie et de distribution.

Le secteur a mis sur pied plusieurs programmes dont :
- la centralisation de services de messagerie dans la région de la Capitale nationale;
- l'installation du nouveau Système perfectionné de circonscriptions dans la région de la Capitale nationale;
- le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail;
- l'inventaire des immobilisations et la planification à cet égard.

**Agence gouvernementale de vérification et d'experts-conseils**
Les activités de l'Agence sont divisées en deux gammes de services.

La gamme des Services de conseils en gestion offre, sur une base facultative, des conseils en gestion aux

ministères, organismes gouvernementaux, sociétés d'État et gouvernements provinciaux. Des services sont également offerts aux organisations internationales et aux gouvernements étrangers sous l'égide du ministère des Affaires extérieures, de l'Agence canadienne de développement international et de la Corporation commerciale canadienne.

Les services offerts touchent les domaines suivants :
- la gestion financière,
- les systèmes de gestion de l'information de gestion,
- les conseils généraux en matière de gestion,
- le soutien du développement international,
- la technologie de l'information,
- la recherche en gestion des projets.

La gamme des Services de vérification mène des enquêtes dans les cas où l'on soupçonne une irrégularité ou une fraude, élabore les propositions des organismes de vérification et des plans de vérification, et offre de la formation dans ce domaine. Le recours à ces services est facultatif.

Les vérifications effectuées sont de trois types :
- la vérification de conformité, qui répond aux besoins des clients désireux de savoir si tel organisme se conforme aux documents, politiques, et exigences contractuelles établies;
- la vérification d'attestation, qui consiste à fournir une opinion d'expert sur la justesse des états financiers d'un organisme;
- la vérification de rentabilité, qui consiste à déterminer si les ressources ont été administrées de façon économique, efficiente et efficace, et à exprimer une opinion sur l'efficacité des systèmes conçus pour s'assurer que l'on tient compte de ces facteurs.

Autres projets
C'est au cours de l'exercice de 1988 qu'a débuté le projet-pilote d'échange de logiciels visant à encourager les ministères et organismes gouvernementaux à mettre en commun les ressources gouvernementales en matière de logiciels d'application, d'information, de documentation et d'investissement dans l'élaboration de systèmes s'y rapportant. Les ministères et organismes clients ont largement appuyé le projet.

Tant les Services de conseils en gestion que les Services de vérification sont soutenus dans leurs activités par des travailleurs du secteur privé. Non seulement cette participation permet-elle un apport d'expertise externe, mais elle permet également au secteur privé d'avoir accès à des marchés publics.

**Communications et relations extérieures**
Cette direction générale planifie, gère et exécute les activités internes et externes du ministère dans le domaine des communications; par ailleurs, elle :
- conseille le ministre et la haute direction du ministère dans le domaine des communications;
- participe à l'élaboration des politiques et à la mise en œuvre des programmes du ministère;
- voit à ce qu'on tienne compte des considérations régionales dans les activités de communications du ministère;
- offre des services de communications dans les régions par l'entremise d'un réseau de conseillers en matière de communications.

**Direction générale des ressources humaines**
Cette direction générale fournit des services de gestion du personnel aux gestionnaires et aux employés, ainsi que des directive générales sur les stratégies du ministère concernant les ressources humaines. Les services offerts comprennent :
- des conseils et un appui fournis à la haute direction au sujet des relations avec les employés;
- la planification des ressources humaines et la planification de carrière;
- la dotation en personnel et la classification;
- les langues officielles;
- la gestion et le perfectionnement professionnel;
- l'élaboration des programmes et l'interprétation des politiques.

**Contentieux**
L'avocat général est chargé par le ministère de la Justice de voir à ce que les intérêts de la Couronne soient protégés. L'avocat général fournit une vaste gamme de services juridiques :
- rédaction des lois et des règlements administrés par le Ministère et rédaction de contrats complexes portant sur les biens et les services;
- examen des présentations de contrats au Conseil du Trésor;
- approbation de la documentation concernant la cession des dettes de la Couronne.

Les avocats du Contentieux participent activement à la négociation des marchés portant sur les grands projets de l'État et donnent des conseils juridiques sur les politiques, les pratiques et les méthodes d'achat.

## Bureaux régionaux

Le Ministère est doté de cinq directions régionales :
- Atlantique
- Québec
- Centre
- Ouest
- Pacifique

## Comité parlementaire

Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale

## Législation

*Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services*
*Loi sur la production de défense*
*Loi sur les biens de surplus de la Couronne*
*Loi sur la monnaie*
*Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions*
*Loi sur le cinéma*
*Loi sur la publication des lois*
*Loi sur la Monnaie royale canadienne*
*Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*
*Loi sur le commerce avec l'ennemi*

## Approvisionnements et Services Canada

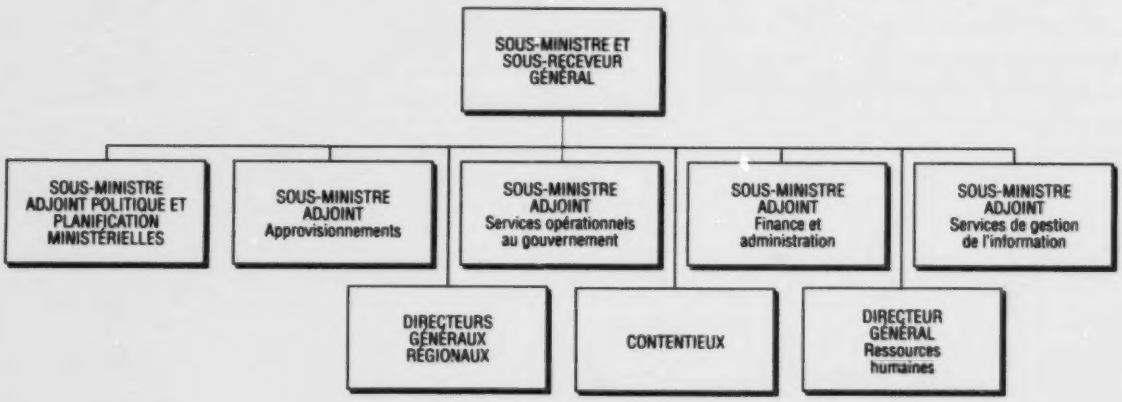

# Monnaie royale canadienne

**Administration centrale**
320, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G8

**Renseignements**
(613) 993-3500

**Winnipeg**
520, boulevard Lagimodière
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3E7
(204) 983-6400

**Ministre**
Ministre des Approvisionnements et Services

**Conseil d'administration**

| | |
|---|---|
| Président du Conseil | – James C. Corkery |
| Président de la Monnaie | – Maurice A.J. Lafontaine |
| Membres | – Jacques Auger |
| | Patrick Binns |
| | Gerard D. Connolly |
| | Reg H. Dorrett |
| | Grant S. Holmes |
| | J. Ross Husband, c.r. |
| | Shavak R. Madon |
| | Diane Roch |
| | John D. Rooke, c.r. |
| Vice-présidents | |
| Ressources humaines | – Diana J. Beattie |
| Production | – Denis M. Cudahy |
| Marketing | – Jack J. Julien |
| Administration et finances | – John E. Uberig |
| Secrétaire et avocate-conseil | – Marguerite F. Nadeau |

## Historique

Jusqu'au milieu du siècle dernier, le Canada était administré par des gouvernements coloniaux, et les premiers colons devaient faire du troc, la «monnaie» canadienne la plus répandue de cette époque héroïque étant la peau de castor. Par la suite, on utilisa tout un ramassis de pièces de monnaie, des guinées et des souverains britanniques aux pièces d'or portugaises, en passant par les louis d'or français, les doublons espagnols et les aigles américains. La variété même de ces pièces témoigne de la complexité de l'histoire politique canadienne.

Le Canada était sur le point d'accéder au statut de Dominion quand il est devenu manifeste qu'il lui fallait des pièces de monnaie normalisées. De 1858 à 1907, la plupart des pièces de monnaie canadienne ont été frappées à la Monnaie royale, à Londres, le reste l'étant à la Monnaie Heaton, à Birmingham.

Après d'innombrables discussions entre les représentants du gouvernement du Canada et ceux du gouvernement britannique, la *Loi sur la Monnaie d'Ottawa* reçut la sanction royale en 1901.

La construction de la Monnaie a commencé en 1905; la première pièce de monnaie canadienne fut frappée en 1908. La Monnaie est demeurée une succursale de la Monnaie royale de Grande-Bretagne de 1908 à décembre 1931; d'ailleurs, tous ses employés étaient des fonctionnaires de la Couronne britannique.

Au début des années trente, le gouvernement du Canada s'est rendu à l'évidence : il était bien plus avantageux pour lui d'avoir mainmise totale sur l'administration de la Monnaie. Le Parlement a donc adopté en 1931 une loi portant création de la Monnaie royale canadienne, en tant que division du ministère des Finances.

La Monnaie est devenue une société d'État en 1969.

L'établissement d'Ottawa a été agrandi et renové à plusieurs reprises; en outre, un second établissement a ouvert ses portes à Winnipeg en 1975.

Un autre fait marquant s'est produit en octobre 1989 lorsque le ministre des Approvisionnements et Services a fait l'acquisition de 4 000 actions de la Monnaie royale canadienne. Cette mesure s'inscrit dans la restructuration financière qui permet dorénavant à la Monnaie d'employer ses bénéfices à satisfaire ses besoins d'exploitation, à remplacer des immobilisations, à assurer sa stabilité financière et à verser des dividendes raisonnables à son actionnaire.

## Aperçu du mandat

La Monnaie royale canadienne frappe des pièces de monnaie de circulation et des pièces numismatiques pour le Canada et vaque à d'autres activités de fabrication et de commerce rentables.

## Structure et programmes

La Monnaie royale canadienne compte quatre divisions.

**Marketing**
Cette division est responsable de la commercialisation des produits et des services de la Monnaie royale canadienne au Canada et dans plus de soixante pays étrangers. Elle comprend quatre divisions.

Service des monnaies étrangères
et de l'affinage
Ce service se charge de faire des soumissions et de passer des contrats avec les pays qui doivent faire frapper leur monnaie à l'étranger. Pour ce qui est de l'affinage, les installations de la Monnaie affinent quelque soixante-dix pour cent de la production aurifère annuelle canadienne.

La Monnaie fabrique aussi pour de nombreux clients des secteurs privé et public, notamment pour le Gouverneur général et le Secrétariat d'État, toute une gamme de médailles commémorant des événements spéciaux, soulignant de grandes réalisations ou marquant des moments importants au sein d'une organisation. Elle se spécialise également dans la production de jetons et de dollars de commerce.

Service des Produits de métaux précieux
Ce service se charge de commercialiser les pièces d'investissement, frappées dans l'or, l'argent et le platine.

Service des Produits numismatiques
Il incombe à ce service de concevoir, frapper, mettre en marché et vendre des pièces canadiennes numismatiques ou de collection soulignant des événements d'importance nationale ou internationale.

Communications et Recherche
Ce service doit établir et maintenir le contact avec le public canadien et étranger afin qu'il connaisse et appuie les produits et les activités de la Monnaie. Le personnel chargé de la Recherche fournit à la Monnaie une définition plus claire du marché dans lequel elle évolue et aide à faire ressortir les débouchés commerciaux existants et éventuels qui s'offrent à elle.

**Production**
Usines d'Ottawa et de Winnipeg
L'usine d'Ottawa produit des pièces numismatiques, des monnaies-lingots et d'autres produits spécialisés en petite série alors que l'usine de Winnipeg est responsable de la production de toutes les pièces frappées en grande série, soient les pièces de monnaie de circulation du Canada et de nombreux pays étrangers, de même que la production de jetons et de dollars de commerce.

Ingénierie
Ce service fait bénéficier la Production et le Marketing de la compétence technique de ses spécialistes.

Gravure
Ce service est chargé de produire des outils originaux d'une qualité artistique et technique supérieure pour la production de pièces de monnaie, de médailles, de jetons et de produits utilisés à des fins de promotion et d'exposition.

**Administration et finances**
Cette division regroupe trois services.

Systèmes intégrés de gestion
Ce service s'occupe des systèmes informatiques de la Monnaie.

Finances
Ce service s'acquitte de diverses activités d'ordre financier, comptable et budgétaire.

Administration
Ce service est chargé des achats, de la gestion des dossiers, du traitement du courrier et de multiples autres activités de bureau.

**Ressources humaines**
Cette division veille à ce que la Monnaie soit en mesure de répondre à ses besoins actuels et futurs de ressources humaines. La division offre divers services aux employés de la Monnaie par l'entremise de deux services.

Le Bureau des relations de travail et de la rémunération offre des services sur les conditions d'emploi, la négociation collective, l'interprétation et l'application de la convention collective, les griefs, l'arbitrage et les poursuites, l'évaluation des postes, la conception des structures organisationnelles et les conditions de rémunération.

Le service de la Planification et des Programmes s'occupe de la dotation, de la formation et du perfectionnement, de l'évaluation des employés, des langues officielles, de l'équité en matière d'emploi, de la planification des ressources humaines, de l'application des programmes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et de la traduction.

**Secrétaire de la Société**
Le Secrétaire participe aux réunions du conseil d'administration et consigne les comptes rendus de toutes ces réunions. Il est en outre le gardien du sceau de la Société et de tous ses dossiers. À titre d'avocat-conseil, il donne des avis aux agents et aux employés de la Monnaie sur toutes les implications légales de ses opérations.

**Vérification interne**
Cette division se charge de la vérification interne des comptes et des registres de la Monnaie pour s'assurer que les ressources humaines, financières et matérielles de la Monnaie sont gérées de façon économique et efficiente et voir à ce que l'exploitation de l'entreprise soit efficace.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Législation

*Loi sur la Monnaie*
*Loi sur la Monnaie royale canadienne*
*Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et des questions connexes*
*Loi sur la gestion des finances publiques, Partie X*
*Code criminel, Partie XII*

## Monnaie royale canadienne

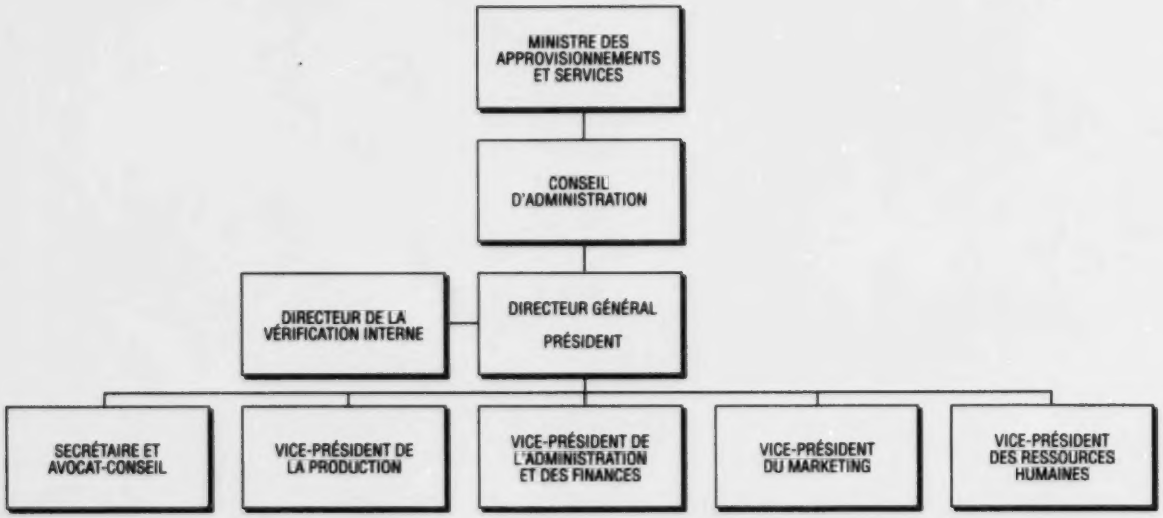

# Bureau du Conseil privé*

*Il est important de faire la distinction entre le Conseil privé, qui est l'organisme consultatif officiel de la Couronne (voir la section concernant le pouvoir exécutif), et le Bureau du Conseil privé, où sont regroupés les fonctionnaires du ministère du Premier ministre et le secrétariat du Cabinet.

**Administration centrale**
Édifice Langevin
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A3

**Renseignements**
(613) 992-4211

**Ministres**
Premier ministre

Pour les besoins du *Budget des dépenses*, le Bureau du Conseil privé assure le soutien administratif des ministres suivants, dont les responsabilités sont liées à celles du Premier ministre.

- Le Vice-premier ministre et président du Conseil privé de la Reine pour le Canada.
- Le leader du gouvernement au Sénat et ministre d'État (relations fédérales-provinciales).
- Le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes.

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet | – Paul M. Tellier |
| Le secrétaire associé du Cabinet et sous-greffier du Conseil privé (conseiller principal, gestion du personnel) | – Daniel Bevis Dewar |
| Le sous-greffier, sécurité et renseignement, et conseiller juridique | – Ward P.D. Elcock |
| Le sous-secrétaire du Cabinet, opérations | – Ray Protti |
| Le sous-secrétaire du Cabinet, plans | – Robert Wright |

## Historique

Le greffier du Conseil exécutif de la province du Canada fut nommé greffier du Conseil privé le 1er juillet 1867. Il a pu conserver, dans ses nouvelles fonctions, le personnel peu nombreux qu'il avait à son service.

À l'origine, le Bureau du Conseil privé avait pour fonction principale de seconder le président du Conseil privé, qui était presque toujours le Premier ministre, dans la conduite des affaires du Conseil. Il était notamment chargé de rédiger les documents officiels du Conseil (décrets et procès-verbaux), de faire prêter serment aux ministres et aux fonctionnaires, et de tenir les dossiers officiels à jour.

En 1940, le nouveau greffier du Conseil privé fut également nommé secrétaire du Cabinet. Cette nomination constitua le point de départ du Bureau de Conseil privé (BCP) moderne en ce sens que, pour la première fois, les travaux du Cabinet, par opposition aux travaux officiels du gouverneur en conseil, étaient organisés et appuyés par des fonctionnaires. Depuis ce temps, le Cabinet et ses comités bénéficient d'un système de dossiers et de services de soutien sous la direction du greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet.

Aujourd'hui, le Bureau du Conseil privé relève directement du Premier ministre. De 1940 à 1962 et, en fait, pendant une bonne partie de la période allant du début de la Confédération à 1940, le Premier ministre était également président du Conseil privé. Depuis 1962, le Premier ministre délègue la présidence du Conseil à des ministres, mais il demeure responsable du Bureau du Conseil privé.

## Aperçu du mandat

Le Bureau du Conseil privé seconde le Premier ministre et le Cabinet et, à ce titre, il assure le soutien du Premier ministre à l'égard de la conduite efficace des affaires de l'État, en lui dispensant des avis impartiaux sur :

- l'organisation du gouvernement et ses relations avec le Parlement, la Couronne et d'autres institutions;
- la répartition des responsabilités entre les ministres;
- la nomination des hauts fonctionnaires (en particulier celle des sous-ministres et des chefs des organismes d'État);
- les questions qui intéressent particulièrement le Premier ministre, par exemple la sécurité nationale.

Il assure le soutien du Premier ministre à l'égard du pouvoir qu'il a d'organiser le Cabinet en lui dispensant :

- des conseils sur la composition et la structure de son Cabinet et sur le processus décisionnel de ce dernier;
- des services de secrétariat au Cabinet, à ses comités et à leurs présidents.

Il assure le soutien du Premier ministre dans sa fonction de leadership dans la conduite des affaires de l'État, en coordonnant et en donnant des conseils sur :
- les priorités du gouvernement;
- la stratégie à suivre pour régler les questions qui intéressent le gouvernement;
- les politiques du gouvernement.

Il incombe particulièrement au Bureau du Conseil privé de veiller à la continuité de l'administration fédérale et notamment, de faciliter la transition pendant les changements de gouvernement et de mettre les nouveaux ministres au courant des dossiers.

## Structure et programmes

Le Bureau du Conseil privé est divisé en deux directions générales et en plusieurs autres unités spéciales.

**Opérations**
Cette direction conseille le Premier ministre en matière de politiques et assure le soutien du Cabinet, de ses comités d'orientation et de divers comités spéciaux. Ces comités sont, à leur tour, soutenus par les secrétariats suivants :
- Politique du développement économique et régional;
- Développement social;
- Affaires extérieures et défense;
- Opérations gouvernementales et relations de travail;
- le greffier adjoint (les décrets du conseil).

**Plans**
Cette direction veille à ce que le Premier ministre soit conseillé à l'égard des stratégies et des priorités, de l'organisation gouvernementale, des mandats des ministres et du processus décisionnel du Cabinet. Elle assure également le soutien des comités de coordination du Cabinet chargés des priorités et de la planification, des opérations, de l'examen des dépenses et des communications. Ces tâches sont assumées par les secrétariats suivants :
- Priorités et planification;
- Appareil gouvernemental;
- Communications.

**Sécurité et renseignement, Conseiller juridique**
Cette unité conseille le Premier ministre et assure le soutien du Comité du Cabinet chargé de la sécurité et du renseignement et du Comité du Cabinet chargé de la législation et de la planification parlementaire. Ce soutien est fourni par l'entremise des secrétariats suivants :
- Sécurité et renseignement;
- Législation et planification parlementaire/Conseiller.

**Personnel supérieur**
Le secrétaire associé du Cabinet et sous-greffier du Conseil privé (conseiller principal, gestion du personnel) fournit conseils et soutien au Premier ministre pour ce qui a trait aux nominations faites par le gouverneur en conseil. Il est secondé par le Secrétariat de la gestion du personnel supérieur.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Législation

*Lois constitutionnelles*
*Loi sur le Conseil économique du Canada*
*Loi sur le gouverneur général*
*Loi sur les enquêtes*
*Loi sur les départements et ministres d'État*
*Loi sur les langues officielles*
*Loi sur les restructurations et les transferts d'attribution dans la fonction publique*
*Loi sur les titres royaux*
*Loi sur les traitements*

## Bureau du Conseil privé

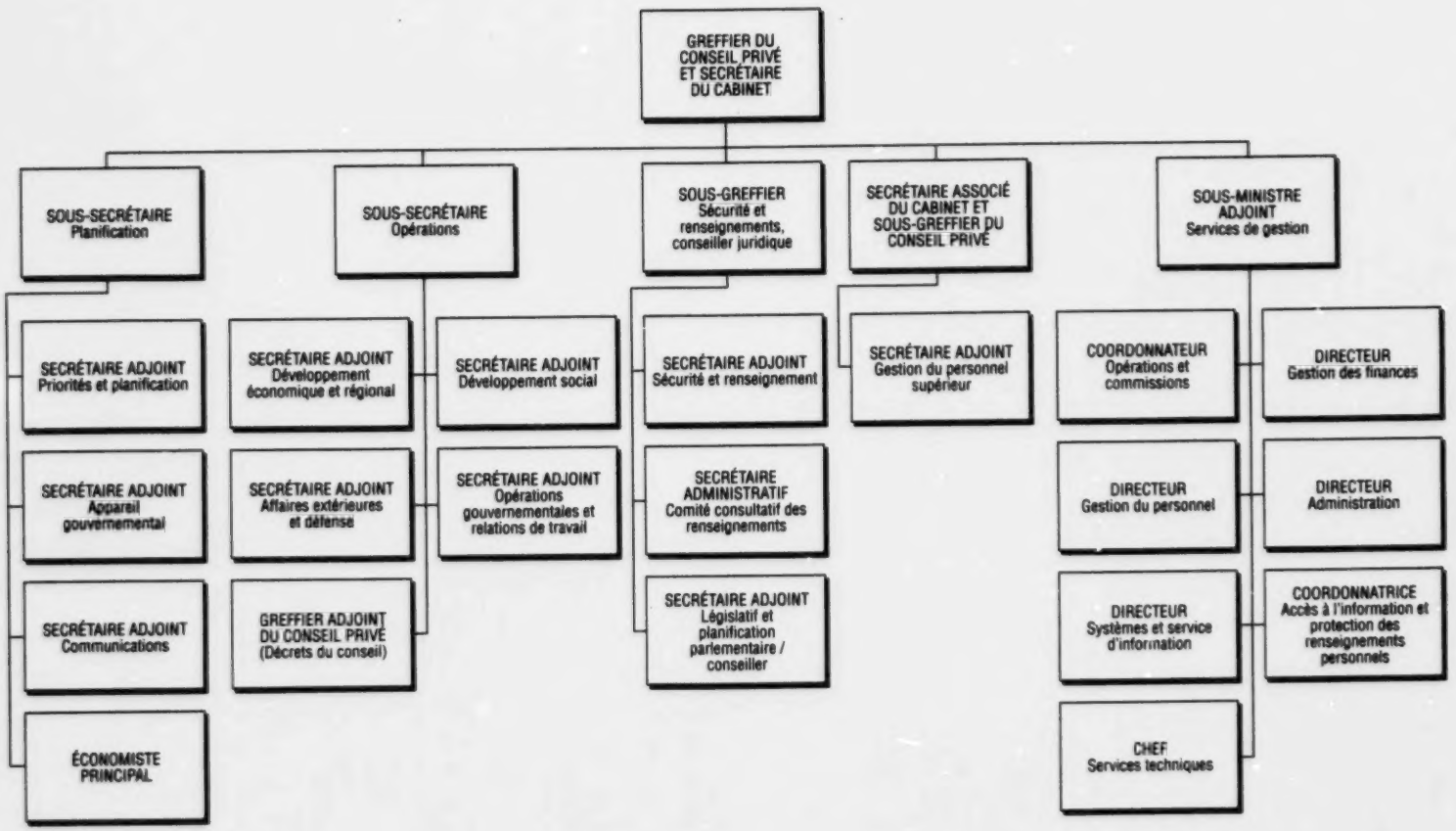

# Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports

**Administration centrale**
Place du Centre
4e étage
200, promenade du Portage
Hull (Québec)

**Adresse postale**
C.P. 9120, Terminus postal d'Alta Vista
Ottawa (Ontario)
K1G 3T8

**Renseignements**
(819) 994-3741

**Ministre**
Le Bureau rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada.

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – John W. Stants |
| Membres | – Gerald E. Bennett |
| | Zita Brunet |
| | Wilfred R. DuPont |
| | Hugh M.D. MacNeil |
| Directeur exécutif | – Ken Johnson |

## Historique

La *Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et la sécurité des transports* a reçu la sanction royale le 29 juin 1989 et a été promulguée le 29 mars 1990. Ce Bureau de la sécurité des transports remplace le Bureau canadien de la sécurité aérienne, les directions des enquêtes sur les chemins de fers et productoducs de l'Office national des transports du Canada, ainsi que la Direction des enquêtes sur les accidents maritimes de Transports Canada.

## Aperçu du mandat

Le Bureau de la sécurité des transports a le mandat exclusif d'enquêter sur les accidents aéronautiques, ferroviaires, maritimes et de productoducs.

Le Bureau est composé d'au plus cinq membres à temps plein dont un est nommé président et premier dirigeant du Bureau.

Le mandat principal du Bureau de la sécurité des transports est de promouvoir la sécurité des transports, c'est-à-dire :

- de procéder à des enquêtes indépendantes ou publiques sur les accidents de transport afin d'en dégager les causes et les autres facteurs en jeu;
- de rendre compte, dans des rapports publics, de ses enquêtes publiques ou non, et de ses recommandations sur la sécurité;
- de constater les manquements à la sécurité;
- de recommander des moyens d'éliminer ou de réduire les manquements à la sécurité;
- de prendre l'initiative de mener des études et des enquêtes spéciales en matière de sécurité des transports.

Bien que le Bureau n'est pas habilité à attribuer ni à déterminer les responsabilités civiles ou pénales, il est tenu de présenter un rapport complet sur les causes ou les circonstances d'un incident de transport. Les conclusions du Bureau ne lient pas les parties à une procédure judiciaire, disciplinaire ou autre.

## Structure et programmes

Bien que la structure hiérarchique du Bureau n'avait pas été arrêtée au moment de l'impression, on s'attend à ce qu'il compte les programmes suivants :

- Enquête sur les accidents de transport
- Enquêtes publiques sur les accidents de transport et sur les problèmes liés à la sécurité des transports
- Études sur la sécurité des transports

## Bureaux régionaux

Le Bureau de la sécurité des transports est en voie de réaménager ses locaux régionaux, donc les adresses et numéros de téléphone pourraient changer.

(Maritimes)
280, Torbay
1er étage
Place Bally Rou
St. John's (Terre-Neuve)
A1A 3W8
(709) 772-4008

(Maritimes)
46, rue Portland
Bureau 200, tour Ouest
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 4H3
(902) 426-2348

(Ferroviaires et productoducs)
Place de l'Assomption
770, rue Main
10e étage, pièce 1028
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 9L5
(506) 851-7179

(Aéronautiques)
175, chemin Edinburgh
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1E 2K9
(506) 851-7141

(Maritimes)
112, rue Dalhousie
Bureau 003
Québec (Québec)
G1K 4C1
(418) 648-3576

(Aéronautiques, ferroviaires et productoducs)
185, avenue Dorval
Bureau 403
Dorval (Québec)
H9S 5J9
(514) 633-3246

(Aéronautiques)
5075, rue Yonge
8e étage
Willowdale (Ontario)
M2N 6C6
(416) 224-3445

(Maritimes)
C.P. 66, succursale Q
Toronto (Ontario)
M4T 2L7
(416) 973-1518

(Ferroviaires et productoducs)
Édifice du gouvernement du Canada
200, Town Centre Court
Bureau 218
Scarborough (Ontario)
M1P 4X8
(416) 973-6791

(Aéronautiques)
355-550, rue Century
Winnipeg (Manitoba)
R3H 0Y1
(204) 983-8026

(Ferroviaires et productoducs)
702-433, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3B 1B3
(204) 983-7293

(Aéronautiques,
ferroviaires et productoducs)
14220, piste Yellowhead
Bureau 12
Edmonton (Alberta)
T5L 3C2
(403) 495-3865

(Ferroviaires et productoducs)
4555, promenade Rundleville nord-est
Calgary (Alberta)
T1Y 2S5
(403) 292-4845

(Aéronautiques)
8-3071, chemin Number Five
Richmond (Colombie-Britannique)
V6X 2T4
(604) 666-5826

(Maritimes)
100, Park Royal sud
Pièce 409, Kapilano 100
Vancouver ouest (Colombie-Britannique)
V7T 1A2
(604) 666-4956

(Ferroviaires et productoducs)
Centre Royal
1055, rue Georgia ouest
Bureau 1715
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 3P3
(604) 666-1998

Direction de l'ingénierie
Édifice U-100, Aéroport d'Uplands
C.P. 9120, Terminus postal d'Alta Vista
Ottawa (Ontario)
K1G 3T8
(613) 998-8230

## Comités parlementaires

Comité permanent des transports
Comité sénatorial permanent des transports et des communications

## Législation

*Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports*

# Administration du pipe-line du Nord Canada

**Appellation légale**
Administration du pipe-line du Nord

**Administration centrale**
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

**Renseignements**
(613) 993-7466

**Ministre**
Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Directeur général | – Donald W. Campbell |
| Directeur et fonctionnaire désigné | – Kenneth W. Vollman |
| Contrôleur | – C.F. Gilhooly |

## Historique

L'Administration du pipe-line du Nord fut créée en 1977 en vertu de la *Loi sur le pipe-line du Nord.*

## Aperçu du mandat

La principale responsabilité de l'Administration du pipe-line du Nord est de planifier et de construire le gazoduc de la route de l'Alaska afin de prévenir ou de minimiser tout impact négatif d'ordre socio-économique ou environnemental et de maximiser les avantages économiques et industriels. Les autorités canadiennes et américaines ont autorisé la construction d'un pipe-line destiné au transport du gaz naturel de l'Arctique des deux pays vers les marchés du sud. Dans le cadre de la première étape, la construction des embranchements est et ouest s'est terminée en 1982; ces deux lignes servent actuellement à l'acheminement du gaz naturel canadien vers les marchés d'exportation des états du MidWest et de la Californie.

## Structure et programmes

La deuxième étape du projet de construction du pipe-line devant donner accès aux réserves de gaz américaines, à Prudhoe Bay, sur le versant nord de l'Alaska, a été retardé indéfiniment en 1982 en raison de l'affaissement des marchés dans les 48 états du sud. Par conséquent, le bureau chargé des opérations à Calgary et des bureaux locaux de Colombie-Britannique et du Yukon ont été fermés. Les responsabilités de l'APN sont actuellement assumées par un petit effectif œuvrant à l'administration centrale, située à Ottawa, qui bénéficie au besoin de l'aide technique du personnel de l'Office national de l'énergie.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comités parlementaires

Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources
Comité sénatorial spécial sur le pipe-line du Nord

## Législation

*Loi sur le pipe-line du Nord*

# Bureau du Vérificateur général du Canada

**Administration centrale**
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

**Renseignements**
(613) 995-3766

**Ministre**
Le Bureau ne relève pas des ministres de la Couronne.

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Vérificateur général | – K.M. Dye |
| Sous-vérificateurs généraux | – R.M. Dubois<br>D.L. Meyers |
| Vérificateurs généraux adjoints | – W.E. Dickson<br>J.-G. Laliberté<br>R.R. Lalonde<br>L.M. McGimpsey<br>T.E. McNamara<br>M.J. McLaughlin<br>B.P. Miller<br>S. Minto<br>Wm. F. Radburn<br>D.W.T. Rattray<br>R.C. Thompson<br>P.D.M. Ward<br>D.M. Young |
| Direction générale des services professionnels et administratifs | |
| Sous-vérificateur général | – R.M. Warme |
| Vérificateur général adjoint | – Y. Gaudette |
| Dirigeant (Affaires publiques) | – M. Cutler |

## Historique

Le Bureau a été établi en 1878 par suite de la promulgation d'une loi destinée à assurer une meilleure vérification des Comptes publics et dans laquelle était prévue la création du poste de vérificateur général ayant pour fonction d'examiner les Comptes publics et de faire rapport annuellement à la Chambre des communes. Le titulaire actuel du poste, M. Kenneth M. Dye, est le huitième vérificateur général du Canada. En 1976, le mandat du vérificateur général a été redéfini et élargi par suite de la proclamation de la première *Loi sur le vérificateur général*.

## Aperçu du mandat

**Fonctions législatives**
La majeure partie des travaux du Bureau découle des fonctions imposées au vérificateur général par la loi. Il doit effectuer les examens et les enquêtes qu'il juge nécessaires pour qu'il puisse faire rapport comme l'exige la *Loi sur le vérificateur général*. La Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* établit également les fonctions législatives du vérificateur général en ce qui a trait à certaines sociétés d'État, et la *Loi sur le Yukon* et la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* désignent le vérificateur général du Canada comme le vérificateur législatif de ces entités. Les fonctions législatives du vérificateur général exigent que son Bureau effectue des vérifications et des examens. Les sujets des travaux de vérification législative sont variés et consistent notamment à :

- vérifier si les dépenses ont été effectuées conformément aux autorisations légales;
- évaluer la pertinence des conventions comptables du gouvernement;
- attester les états financiers des diverses entités du gouvernement;
- évaluer la qualité de la gestion et du contrôle financiers au sein du gouvernement;
- évaluer les procédés pour déterminer s'ils peuvent assurer un contrôle efficace des cotisations, de la perception et de l'affectation adéquate des recettes;
- cerner les cas où des dépenses ont été faites sans égard à l'économie ou à l'efficience.

## Structure et programmes

Le Bureau du vérificateur général, selon la *Loi sur le vérificateur général* de 1977, jouit d'une grande indépendance. Le Bureau ne relève pas des ministres de la Couronne et doit plutôt remplir son mandat législatif en suivant l'orientation qui lui est donnée dans la législation habilitante et en exerçant son propre jugement.

Nommé pour un mandat non renouvelable de dix ans, à moins que le titulaire n'atteigne avant cela l'âge de 65 ans, le vérificateur général ne peut être démis de ses fonctions que par le Sénat de la Chambre des communes. L'une des pierres angulaires de l'efficacité du vérificateur général est son indépendance professionnelle qui lui donne la possibilité de choisir l'objet de ses examens et de ses rapports dans le vaste domaine des comptes du Canada. Contrairement à la plupart de la fonction publique, le Bureau ne relève pas des ministres de la Couronne.

**Comptes publics**
Tous les ans, le vérificateur général examine les états financiers du gouvernement du Canada présentés dans les Comptes publics et conclut que les états financiers ont été préparés ou non conformément aux conventions comptables du gouvernement et

détermine si les états financiers présentent fidèlement l'information, et selon une méthode compatible avec celle de l'exercice précédent. Le Bureau examine également les états financiers de nombreuses sociétés d'État, organismes et fonds. (Bon nombre de ces états financiers et de ces rapports de vérification connexes font partie des Comptes publics.) Le Bureau effectue également des travaux semblables pour les assemblées législatives du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

**Opérations financières réalisées sans autorisation pertinente**
La tâche de vérifier si les dépenses et les recettes du gouvernement sont conformes aux autorisations légales fait partie de tout travail de vérification législative. Le Bureau choisit des échantillons parmi les opérations qui totalisent des milliards de dollars effectuées chaque année et les examine en détail pour déterminer si elles sont conformes aux autorisations accordées par le Parlement. Le vérificateur général peut rendre compte à la Chambre des communes de toute dépense ou recette non assortie de l'autorisation pertinente.

**Aide au Parlement au niveau de l'examen administratif**
Le Comité des Comptes publics de la Chambre des communes et le Comité sénatorial permanent des finances nationales sont chargés de l'examen du *Rapport annuel du vérificateur général sur l'administration publique* que doit effectuer le Parlement. Depuis de nombreuses années, le Comité des Comptes publics se réunit fréquemment pour étudier le *Rapport annuel du vérificateur général* et préparer ses rapports qui sont présentés à la Chambre des communes. À l'occasion, d'autres comités de la Chambre des communes et le Comité sénatorial des finances nationales demandent au vérificateur général de comparaître comme témoin pour débattre de questions liées au travail du Bureau.

## Bureaux régionaux

Centre Sinclair
757, rue Hastings ouest
Pièce 250
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1A1

Place Manulife
10180-101e Rue
Pièce 2460
Edmonton (Alberta)
T5J 3S4

Édifice Centennial
1660, rue Hollis
Pièce 414
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1V7

180, rue Main
2e étage, pièce 203
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1A6

685, rue Cathcart
Pièce 1005
Montréal (Québec)
H3B 1M7

## Comité parlementaire

Comité des Comptes publics

## Législation

*Loi sur le vérificateur général*

## Bureau du Vérificateur général du Canada

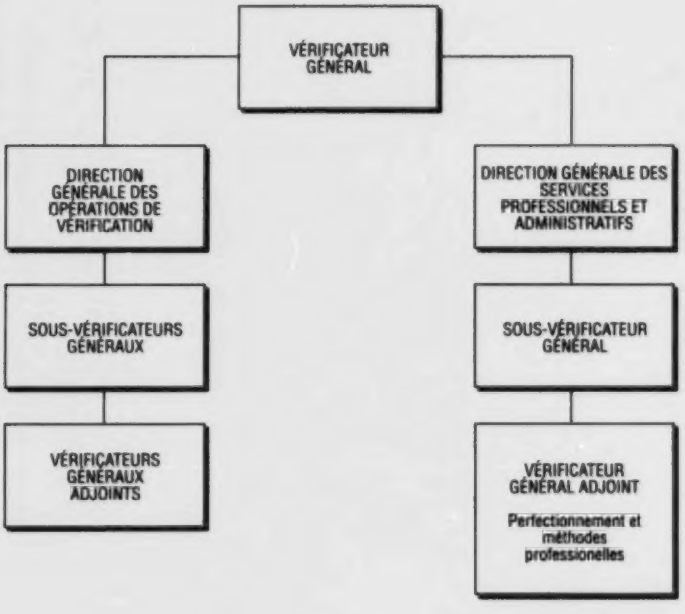

# Commissariat à l'information du Canada

**Administration centrale**
Place de Ville, Tour B
3e étage
112, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 1H3

**Renseignements**
Téléphone : (613) 995-2410
Télécopieur : (613) 995-1501
Sans frais : 1-800-267-0441

**Ministre**
Le Commissaire relève directement du Parlement par l'entremise des présidents du Sénat et de la Chambre des communes.

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Commissaire à l'information | – John W. Grace |
| Commissaires adjoints | – D.W. (Bill) McGibbon<br>Poste vacant |
| Directeur général, Opérations | – Célyne Riopel |
| Avocat général | – Paul B. Tetro |
| Directeurs des Plaintes | – J.G.D. (Dan) Dupuis<br>Kevan Flood |

## Historique

La *Loi sur l'accès à l'information du Canada* a reçu la sanction royale le 7 juillet 1982 et a pris effet le jour de la Fête du Canada, en 1983. Cette loi donne aux citoyens canadiens et aux résidents permanents du Canada le droit d'accéder aux renseignements qui sont contenus dans les documents conservés par l'administration fédérale du Canada. Le terme « documents » s'entend des dessins, schémas, photographies, cartes géographiques, enregistrements sonores et vidéo, ainsi que des documents informatisés ou lisibles par machine. En 1989, le droit de consulter les documents relevant des institutions du gouvernement fédéral a été élargi à *tous* les particuliers et à *toutes* les sociétés présents au Canada.

La *Loi sur l'accès à l'information* donne le droit de consulter les documents de l'administration fédérale selon les principes suivants : les renseignements doivent être à la disposition du public; toute exception à ce droit d'accès doit être limité et précis; enfin, les renseignements doivent être examinés indépendamment du gouvernement. Cet examen indépendant se fait en deux étapes. Le Commissariat à l'information s'occupe de la première étape, et la Cour fédérale se charge de la deuxième, s'il y a lieu. Le Commissaire peut examiner tous les documents du gouvernement fédéral, sauf les documents confidentiels du Cabinet. Les plaignants sont ainsi assurés de recevoir tous les renseignements que la Loi les autorise à connaître.

## Aperçu du mandat

Le Commissariat à l'information veille à ce que les institutions fédérales régies par la *Loi sur l'accès à l'information* s'y conforment. Le Commissariat instruit les plaintes et agit comme médiateur auprès des utilisateurs de la loi qui soutiennent qu'une institution fédérale a contrevenu aux dispositions contenues dans la *Loi sur l'accès à l'information*, pour diverses raisons, notamment : refus d'accès; retard (équivalent d'un refus); droits excessifs, usage des langues officielles, contenu du Registre de l'accès et du bulletin afférent, ou autres raisons. Le Commissaire n'a pas de pouvoir décisionnel coercitif. Toutefois, il peut porter plainte lui-même. De plus, il suit de près tous les dossiers dont la Cour fédérale a été saisie en vertu de la loi et, s'il y a lieu, il peut intenter des actions au nom des plaignants, avec leur consentement, ou intervenir en tant que partie pour protéger les droits des plaignants ou obtenir une interprétation judiciaire de la loi. Le Commissaire à l'information rend compte annuellement au Parlement par l'entremise des présidents des Communes et du Sénat, et peut lui présenter des rapports spéciaux, s'il le juge opportun.

## Structure et programmes

Le Commissaire à l'information, appelé sous-chef, est nommé par le Parlement pour un mandat de sept ans; les sous-commissaires (limite de deux) sont nommés pour cinq ans.

Au niveau même de l'exploitation, les enquêteurs signalent les plaintes en matière d'accès à l'information aux deux directeurs, qui en rendent compte à leur tour au Directeur général des opérations. La section des Communications (Affaires publiques) relève également du directeur général. Le Commissariat à l'information partage les services administratifs dont il a besoin avec le Commissariat à la protection de la vie privée.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

## Législation

*Loi sur l'accès à l'information*

## Commissariat à l'information du Canada

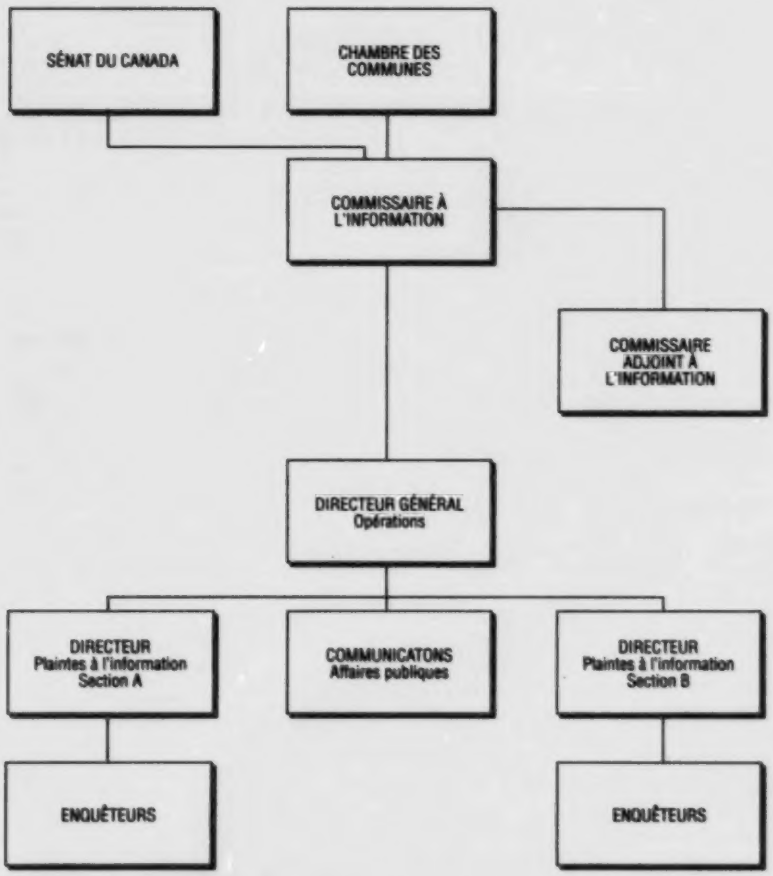

# Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

**Administration centrale**
112, rue Kent
3e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1H3

**Renseignements**
(613) 995-2410 (Ottawa-Hull)
(613) 995-8566 (Affaires publiques)
1-800-267-0441 (sans frais partout au pays)

**Ministre**
Le Commissaire à la protection de la vie privée est un haut fonctionnaire du Parlement qui rend compte par l'entremise des présidents du Sénat et de la Chambre des communes.

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Commissaire à la protection de la vie privée | – vacant |
| Commissaire adjoint | – Bruce Phillips |
| Directeur exécutif | – Alan Leadbeater |
| Avocat général | – Gerard van Berkel |
| Directeur des plaintes | – Julien Delisle |
| Directeur de l'observation | – Barry Baker |
| Directrice générale, Gestion intégrée | – Hélène Ducharme |

## Historique

Au cours des années 1960 et 1970, au Canada comme ailleurs en Occident, les citoyens ont commencé à réclamer une administration publique plus transparente et plus responsable. Ces pressions, de même que la présence croissante de l'informatique au gouvernement et dans les affaires, ont amené la formation d'un groupe de travail fédéral sur la vie privée et les ordinateurs au début des années 1970.

En réponse au rapport intitulé *Privacy and Computers* du groupe de travail, le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi pour protéger les renseignements personnels contenus dans les banques de données fédérales. Ce texte, la Partie IV de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, est entré en vigueur en 1978. Il ne visait que les documents utilisés à des fins administratives, ne s'appliquait qu'à certains organismes fédéraux et ne prévoyait aucun recours judiciaire. Un président de la Commission des droits de la personne a été nommé Commissaire à la protection de la vie privée.

Par suite d'un examen complet de la législation en matière de vie privée et du projet de loi sur l'accès à l'information, une *Loi sur la protection des renseignements personnels* profondément remaniée et une nouvelle *Loi sur l'accès à l'information* ont pris effet le 1er juillet 1983. Elles portaient création de deux postes de commissaires indépendants nommés par le Parlement, qui agissent à titre d'ombudsmen spécialisés.

## Aperçu du mandat

Le Commissaire à la protection de la vie privée instruit les plaintes des personnes qui estiment que le gouvernement fédéral a violé les droits que leur donne la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Les particuliers peuvent se plaindre si :
- on leur refuse l'accès aux documents qui les concernent;
- on rejette leur demande visant à corriger des renseignements dans un dossier ou à y verser une note;
- le gouvernement ne respecte pas les délais de réponse;
- les descriptions des fichiers de renseignements personnels contenues dans le *Répertoire des renseignements personnels* fait défaut de quelque façon;
- le gouvernement recueille, conserve, utilise, communique ou élimine les renseignements personnels d'une façon qui contrevient à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Le Commissaire a également le pouvoir de vérifier si l'administration publique tient ses archives conformément à la loi. Il peut porter plainte de son propre chef et faire rapport au Parlement chaque fois qu'il juge une question suffisamment urgente pour le faire. Le ministre de la Justice peut demander au Commissaire d'effectuer des études spéciales.

## Structure et programmes

Le Commissariat compte deux directions – Plaintes et Observation – et deux sections – Affaires publiques et Politiques et recherche. Les services de soutien administratif (finances, personnel, informatique et bibliothèque) sont assurés par la Division de la gestion intégrée qui dessert le Commissariat à la protection de la vie privée et le Commissariat à l'information du Canada.

**Direction des plaintes**
Cette direction instruit les plaintes des particuliers, répond aux demandes de renseignements du public, examine les avis concernant les divulgations envisagées de renseignements personnels en vertu de l'alinéa 8(2)(m) de la loi et analyse les couplages de données envisagés qu'on lui soumet conformément à la politique du gouvernement à ce sujet.

**Direction de l'observation**
Cette direction effectue des vérifications systématiques de la façon dont les ministères conservent leurs renseignements personnels (sécurité matérielle, stockage et manipulation des documents sur support papier et traitement et stockage des données personnelles sur support informatique).

**Affaires publiques**
Cette section a pour tâche de conseiller et de servir le Commissariat en matière d'affaires publiques.

**Politiques et recherche**
Cette section coordonne les programmes de recherche et l'élaboration des politiques pour le Commissariat.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

## Législation

*Loi sur la protection des renseignements personnels*

# Commissariat aux langues officielles

**Appellation légale**
Bureau du Commissaire aux langues officielles

**Administration centrale**
110, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0T8

**Renseignements**
(613) 995-6368

**Ministre**
Premier ministre

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Commissaire aux langues officielles | – D'Iberville Fortier |
| Sous-commissaire | – Peter Rainboth |

## Historique

En 1969, le gouvernement fédéral a adopté la *Loi sur les langues officielles* qui contenait des règles précises quant à l'usage du français et de l'anglais dans les institutions fédérales et qui prévoyait la création du Bureau du Commissaire aux langues officielles pour le Canada. Le rôle du Commissaire est de veiller au respect de la Loi et de s'assurer que toutes les institutions fédérales respectent l'égalité de statut des deux langues officielles.

En juillet 1988, le Parlement a adopté une version renforcée de la *Loi sur les langues officielles* comprenant des dispositions supplémentaires visant à accroître l'usage des deux langues officielles devant les tribunaux et à offrir aux employés fédéraux de meilleures possibilités de travailler dans la langue officielle de leur choix.

La nouvelle *Loi sur les langues officielles* trouve son fondement dans la *Charte canadienne des droits et libertés de 1982*, ainsi que dans la *Loi sur les langues officielles de 1969* et la *Résolution parlementaire de 1973* sur le même sujet. Elle intègre, parfois en les mettant à jour, diverses politiques et pratiques qui ont guidé les institutions fédérales au fil des ans.

La Loi de 1988 prévoit la nomination d'un commissaire après approbation du Sénat et de la Chambre des communes, pour un mandat de sept ans. Le Commissaire actuel a été nommé à son poste en septembre 1984.

## Aperçu du mandat

Le Commissaire aux langues officielles veille à ce que les droits linguistiques de tous les Canadiens soient respectés. Il lui incombe de prendre toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la présente loi et l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales.

Chaque année, le Commissaire présente au Parlement un rapport d'activité qui fait état des progrès de la réforme du régime linguistique au Canada. Le Commissaire peut également présenter au Parlement des rapports spéciaux sur toute question relevant de sa compétence et dont l'urgence ou l'importance sont telles, selon lui, qu'il serait contre-indiqué d'en différer le compte rendu jusqu'au moment du rapport annuel suivant.

## Structure et programmes

Le Commissaire est chargé de veiller à faire connaître et respecter tant la lettre que l'esprit de la Loi. Son mandat comporte trois grands volets : ombudsman linguistique, vérificateur linguistique et promoteur de l'égalité linguistique. Il est secondé dans ses fonctions par cinq directions.

**Direction des politiques**
En plus de présenter au Commissaire et à son personnel des opinions d'ensemble et des analyses détaillées sur les lignes directrices, la législation, la réglementation et les arrêts des tribunaux concernant les langues officielles, cette direction :

- fournit au Commissaire des renseignements en vue de certaines réunions du Comité mixte permanent des langues officielles;
- prépare des notes pour les discours et les exposés du Commissaire et du Sous-commissaire;
- participe activement à la préparation de la majeure partie du rapport annuel;
- répond aux demandes de renseignements et d'explications provenant des gouvernements et des citoyens canadiens ou étrangers.

**Direction des plaintes et vérifications**
Cette direction fait enquête sur les plaintes déposées par le public et les fonctionnaires à l'endroit des organismes fédéraux. Elle effectue également des vérifications linguistiques et évalue le comportement linguistique d'environ 150 organismes fédéraux. Elle contribue également à l'élaboration de politiques en tenant compte des résultats obtenus à la suite de ces vérifications.

Afin de mieux s'acquitter de ses responsabilités et d'améliorer le service offert aux plaignants, la Direction a décentralisé davantage le traitement de nombreuses plaintes en région, afin de permettre une intervention plus rapide au bénéfice des plaignants.

**Direction des communications**
Cette direction a pour fonction de fournir au public des renseignements sur leurs droits linguistiques, sur le rôle du Commissaire et sur les langues officielles du Canada. Elle constitue un organe de soutien et de conseil en matière de communications pour le Commissaire, le Sous-commissaire et les autres directions.

De plus, elle coordonne la production de la revue trimestrielle *Langue et Société*.

**Direction de la gestion des ressources**
Cette direction assure les services en matière d'administration du personnel, des services financiers, des archives et des services administratifs comme les télécommunications, le courrier, la gestion du matériel, la gestion des aires de bureau et les achats. Elle offre également un soutien en matière d'informatique.

**Direction des opérations régionales**
Cette direction coordonne et dirige les activités des cinq bureaux régionaux qui ont pour objet de participer en région aux activités du Commissariat se rapportant aux plaintes, aux vérifications, à la préparation d'analyses pour l'administration centrale, aux communications et à la liaison avec les associations minoritaires et certains groupes majoritaires afin de promouvoir l'esprit et la lettre de la Loi.

Les représentants des bureaux régionaux, qui doivent desservir des territoires très étendus, reçoivent l'aide de quelques agents de liaison à temps partiel situés dans d'autres centres.

## Bureaux régionaux

**Région de l'Atlantique**
Place Héritage
95, rue Foundry
Pièce 303
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 5H7
(506) 851-7047
1-800-561-7109

**Région du Québec**
1179, rue Bleury
Pièce 401
Montréal (Québec)
H3B 3H9
(514) 283-4996
1-800-363-0628

**Région de l'Ontario**
1, rue Dundas ouest
Pièce 2410
Toronto (Ontario)
M5G 1Z3
(416) 973-1903
1-800-387-0635

**Région du Manitoba et de la Saskatchewan**
Immeuble Centre-Ville
131, boulevard Provencher
Pièce 200
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G2
(204) 983-2111
1-800-665-8731

**Région de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon**
Immeuble Liberty
10506, avenue Jasper
Pièce 1100-A
Edmonton (Alberta)
T5J 2W9
(403) 495-5603
1-800-661-3642

## Comité parlementaire

Comité mixte permanent des langues officielles

## Législation

*Loi sur les langues officielles de 1988*

## Commissariat aux langues officielles

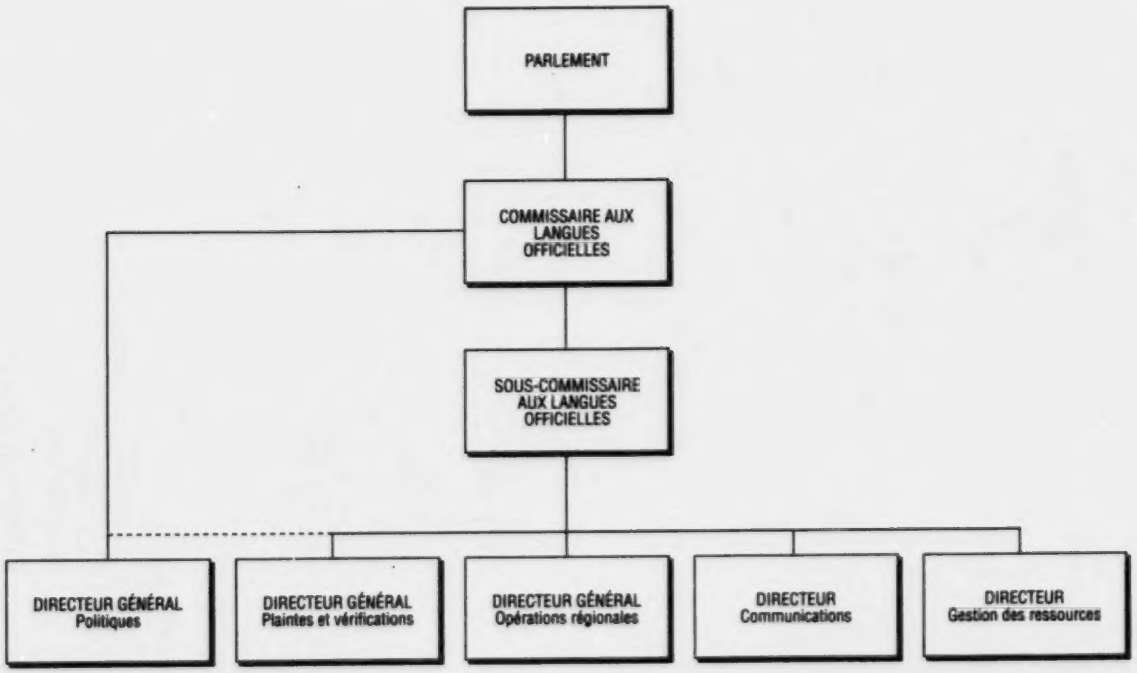

# Commission canadienne des droits de la personne

**Administration centrale**
320, rue Queen
13e étage
Place de Ville, Tour A
Ottawa (Ontario)
K1A 1E1

**Renseignements**
(613) 995-1151
Visuor: (613) 996-5211

**Ministre**
Ministre de la Justice

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Commissaire | – Maxwell Yalden |
| Vice-présidente | – Michelle Falardeau-Ramsay |
| Secrétaire général | – John Hucker |
| Directeur général | – Stuart Beaty |

## Historique

En 1970, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme déposait son rapport dans lequel elle formulait notamment le plan d'action d'établir une commission des droits de la personne. La création de la Commission reflétait aussi l'engagement pris par le Canada sur le plan international lorsqu'a été ratifié en 1976 le *Pacte relatif aux droits civils et politiques*. En juillet 1977, la *Loi canadienne sur les droits de la personne* a reçu la sanction royale; en août 1977, la partie II de la loi établissant la structure de la Commission fut promulguée. La loi fut modifiée en 1983 et en 1985.

## Aperçu du mandat

La Commission a pour mandat :
- de recevoir et d'instruire des plaintes;
- de contribuer publiquement aux plus importants débats de l'heure dans le domaine des droits de la personne;
- de prévoir de manière intelligible et justifiable des correctifs aux problèmes d'ordre systémique.

## Structure et programmes

**Services juridiques**
Les Services juridiques prêtent conseil aux commissaires et peuvent être appelés à intervenir à n'importe quelle étape du processus du traitement des plaintes. Lorsqu'une plainte est renvoyée devant un tribunal ou encore devant la Cour fédérale ou la Cour suprême, la Commission est représentée par un membre de ses services juridiques ou, à l'occasion, par un avocat de l'extérieur.

**Direction du traitement des plaintes**
Cette direction fixe les normes et assure la formation des enquêteurs des bureaux régionaux. Elle examine en outre toutes les plaintes avant qu'elles ne soient présentées à la Commission pour décision. Elle s'occupe aussi de toutes les plaintes qui sont soumises à un conciliateur.

**Direction de l'équité en matière d'emploi et de la parité salariale**
Les plaintes visant l'ensemble du système de rémunération ou d'emploi d'un employeur sont traitées par cette direction. Outre qu'elle instruit les plaintes, la Direction participe à l'examen des systèmes d'emploi de plusieurs gros employeurs.

**Direction des communications**
La responsabilité d'informer le public des faits nouveaux relatifs aux droits de la personne ainsi que des politiques et activités de la Commission incombe à cette direction.

**Direction de la recherche et des politiques**
Cette direction examine les questions nationales et internationales de droits de la personne qui intéressent la Commission et élabore des exposés de principes et des prises de position qu'elle soumet à son approbation.

**Bureaux régionaux**
Les bureaux régionaux sont chargés de faire enquête sur toutes les plaintes de discrimination, sauf celles portant sur l'équité en matière d'emploi et la parité salariale. Ils s'occupent aussi de la plupart des demandes de renseignements adressées à la Commission et assurent un lien avec le public par le truchement de programmes de communication.

**Direction des services de gestion**
Cette direction fournit des services de soutien en matière de finances, de ressources humaines, de systèmes et de l'administration. Son travail continue d'être axé sur l'accroissement de l'efficacité de la gestion de l'information liée au traitement des plaintes et sur le besoin de données relatives à l'équité en matière d'emploi.

## Bureaux régionaux

**Bureau de la région de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest**
10506, avenue Jasper
Bureau 401
Edmonton (Alberta)
T5J 2W9
(403) 495-4040
Numéro visuor : (403) 495-4108

**Bureau de la région de l'ouest**
609, rue Hastings ouest
Pièce 600
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 4W4
(604) 666-2251
Numéro visuor : (604) 666-3071

**Bureau de la région des prairies**
275, avenue Portage
Bureau 718
Winnipeg (Manitoba)
R3B 2B3
(204) 983-2189
Numéro visuor : (204) 983-2882

**Bureau de la région de l'Atlantique**
Édifice d'assurance Halifax
5670, chemin Spring Garden
Bureau 310
C.P. 3545, bureau de poste sud
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3J2
(902) 426-8380
Numéro visuor : (902) 426-9345

**Bureau de la région de la Capitale nationale**
Édifice Martel
270, rue Albert
Bureau 915
C.P. 2052, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W3
(613) 996-0026
Numéro visuor : (613) 998-5927

**Bureau de la région de l'Ontario**
55, avenue Saint Clair est
Bureau 623
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
(416) 973-5527
Numéro visuor : (416) 973-8912

**Bureau de la région du Québec**
1253, avenue McGill College
Bureau 330
Montréal (Québec)
H3B 2Y5
(514) 283-5218
Numéro visuor : (514) 283-1869

## Comité parlementaire

Droits de la personne et condition des personnes handicapées

## Législation

*Loi canadienne sur les droits de la personne*

## Commission canadienne des droits de la personne

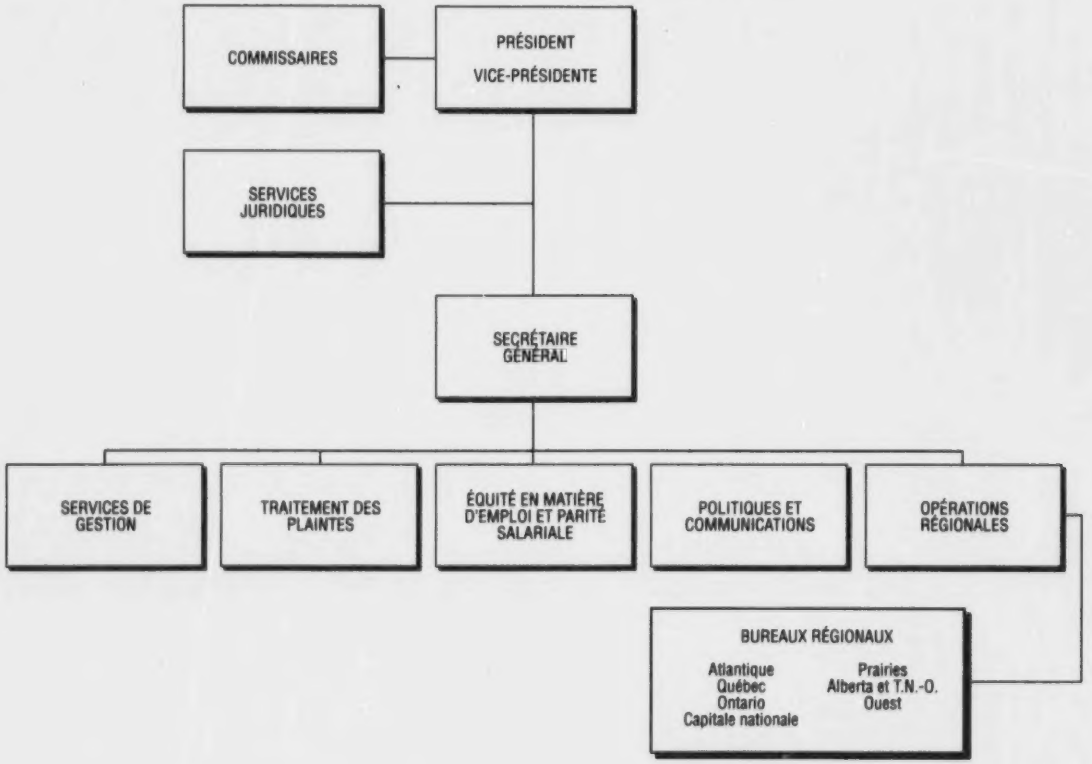

# Commission de la Fonction publique du Canada

**Appellation légale**
Commission de la Fonction publique

**Administration centrale**
Édifice l'Esplanade Laurier
Tour ouest
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0M7

**Renseignements**
Relations avec les médias :
en français (613) 992-9563
en anglais (613) 992-9566
Renseignements sur l'emploi : (613) 996-8436
Direction des affaires publiques : (613) 996-1208

**Ministre**
Secrétaire d'État du Canada

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Présidente | – Huguette Labelle |
| Commissaires | – Gilbert H. Scott |
| | vacant |
| Secrétaire générale et directrice exécutive, Secrétariat exécutif et Direction générale de la gestion ministérielle | – Mary J. Murphy |
| Directeurs exécutifs | |
| Programmes de dotation | – Ercel Baker |
| Programmes de formation | – Lynne Pearson |
| Appels et des enquêtes | – Robert Cousineau |
| Affaires publiques | – Stephen Boissonneault |

## Historique

La Commission du service civil a été instituée en 1908. La *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, adoptée en 1967, donne son nouveau nom à la Commission de la Fonction publique (CFPC).

## Aperçu du mandat

La Commission de la Fonction publique du Canada est un organisme apolitique qui rend compteau Parlement de l'application de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP).

La LEFP régit entièrement la dotation dans la fonction publique et confère à la Commission le pouvoir exclusif d'effectuer des nominations dans tous les ministères et organismes gouvernementaux, à l'exception de quelques-uns qui ont des pouvoirs de dotation distincts en vertu de lois particulières. De plus, la LEFP permet à la Commission de déléguer aux ministères et aux organismes son pouvoir exclusif de nomination.

La Commission a pour objectif d'aider au maintien d'une fonction publique compétente en veillant à ce que les personnes les mieux qualifiées soient recrutées à la fonction publique ou y obtiennent des promotions, que des employés qualifiés soient affectés aux nécessités du service et que certains services de formation soient offerts au nom du Conseil du Trésor.

En bref, le mandat et les activités de la Commission portent sur :

- l'application du principe du mérite dans la sélection de personnes qualifiées pour occuper un poste dans la fonction publique fédérale;
- la vérification et la surveillance des activités de dotation;
- la prestation de voies de recours aux fonctionnaires et aux postulants de l'extérieur de la fonction publique concernant les irrégularités dans le processus de dotation et les plaintes en matière d'emploi;
- l'amélioration de la compétence professionnelle des fonctionnaires, y compris leur compétence dans la seconde langue officielle;
- la préconisation d'une représentation et d'une participation équitables de toutes les couches de la société canadienne au sein de la fonction publique;
- l'application des articles 32, 33 et 34 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, qui traitent des droits politiques des fonctionnaires.

La Commission de la Fonction publique s'est aussi vu confier des responsabilités qui ne sont pas de son ressort exclusif, mais qu'elle exerce en vertu de pouvoirs que lui a délégués le Conseil du Trésor du Canada. Ces responsabilités ont trait notamment à la formation des gestionnaires intermédiaires et des superviseurs, à la formation spécialisée, à la formation linguistique, à la planification des ressources humaines (y compris le réaménagement des effectifs), à la gestion de la catégorie de la gestion, à la participation des groupes sous-représentés, ainsi qu'à la vérification de certaines fonctions de gestion du personnel. Enfin, en vertu d'un décret, la Commission enquête sur des plaintes de harcèlement à l'endroit de la personne.

## Structure et programmes

Les nécessités du service diffèrent sensiblement selon le mandat, la dimension et la répartition géographique de chaque ministère, et selon d'autres facteurs. En assumant ses responsabilités globales, la Commission tient compte de la diversité et des besoins particuliers des ministères et des organismes dans l'exécution de ses programmes. La Commission délègue le pouvoir absolu à l'égard de tous les aspects du processus de dotation pour 69 pour 100 de toutes les nominations. Elle a cependant conservé sous sa compétence les secteurs qui se prêtent le mieux à un contrôle central. Par exemple, elle exerce une influence prédominante à l'égard de 28 pour 100 des nominations en faisant elle-même le recrutement et la présentation des candidats aux concours publics et en plaçant les bénéficiaires d'une priorité de dotation. Pour ce qui est du recrutement des membres de la catégorie de la gestion et de l'avancement dans cette catégorie, la Commission conserve tous les pouvoirs. C'est elle qui élabore les politiques, procédures et programmes qui régissent la dotation dans la fonction publique, et qui vérifie et supervise le fonctionnement de la dotation par délégation.

La Commission a réparti ses services en cinq activités du programme ministériel.

**Programmes de dotation**
L'activité Programmes de dotation comprend l'établissement de programmes et de politiques de dotation conformément à la *loi* et au *Règlement sur l'emploi dans la fonction publique*. Le personnel affecté à cette activité :

- recrute et présente des candidats de l'extérieur de la fonction publique;
- exerce les activités de dotation qui ne sont pas déléguées aux ministères;
- s'occupe du redéploiement des bénéficiaires de priorité;
- est responsable du recrutement et de la nomination des membres de la catégorie de la gestion;
- se charge de la planification des carrières et de la relève, ainsi que de l'orientation professionnelle tant des aspirants à la catégorie que de ses membres;
- supervise les activités de dotation des ministères;
- surveille les tendances et l'évolution de la dotation dans l'ensemble de la fonction publique;
- effectue des analyses relatives aux ressources humaines et d'autres activités au nom du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- établit des normes linguistiques et évalue les compétences linguistiques des candidats aux postes bilingues et des titulaires de ces postes;
- est responsable de divers programmes spéciaux d'équité en matière d'emploi.

**Appels et enquêtes**
Dans le cadre de cette activité, des comités indépendants sont établis pour entendre les appels interjetés par des fonctionnaires invoquant des infractions à la *Loi* et au *Règlement en matière de nominations*, de promotions, de rétrogradations et de renvois. Ce volet s'occupe également des plaintes déposées par les employés relativement au harcèlement ou au traitement injuste en milieu de travail, et fait enquête sur les pratiques douteuses signalées en matière de dotation.

**Vérification**
Le personnel affecté à cette activité vérifie périodiquement les opérations de dotation dans les ministères afin de s'assurer qu'elles sont exercées en conformité de la LEFP et du règlement connexes ainsi que des politiques et procédures de dotation de la CFP. Les vérifications englobent aussi l'examen d'autres fonctions de gestion du personnel au nom du Conseil du Trésor.

**Programmes de formation**
Ces programmes englobent la formation professionnelle, technique, en gestion intermédiaire et en supervision, ainsi que la prestation de services connexes, afin d'améliorer la compétence professionnelle des fonctionnaires fédéraux partout au Canada. Ils fournissent aussi aux ministères et organismes fédéraux une gamme de services liés à la formation. L'activité comprend de plus la formation linguistique obligatoire et facultative des fonctionnaires afin de subvenir aux besoins des ministères et organismes fédéraux, en réponse aux politiques du Conseil du Trésor et aux demandes des ministères. L'activité comprend enfin la prestation de conseils à ces derniers en matière de formation linguistique.

**Administration**
Ce programme englobe l'orientation ministérielle et la planification stratégique, les systèmes et politiques de gestion, la vérification interne et l'évaluation des programmes, les services financiers, informatiques et d'administration du personnel, ainsi que d'autres services administratifs et de soutien pour la Commission. Il comprend de plus les activités exercées par les cabinets de la présidente et des commissaires, et le Contentieux.

## Bureaux régionaux

**Atlantique**
Édifice Brunswick,
1888, rue Brunswick
7e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1M8
(902) 426-2171

**Québec**
200, boulevard René-Lévesque ouest
8e étage, Tour ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-6315

**Ontario**
1, rue Front ouest
3e étage
Toronto (Ontario)
M5G 2R5
(416) 973-3131

**Manitoba et Saskatchewan**
Édifice Revenu Canada,
391, avenue York
4e étage
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4G8
(204) 983-2166

**Alberta et Territoires du Nord-Ouest**
Place du Canada
9700, avenue Jasper
Pièce 830
Edmonton (Alberta)
T5J 4G3
(403) 495-3144

**Pacifique et Yukon**
757, rue Hastings ouest
Pièce 500
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3G5
(604) 666-0696

**Région de la Capitale nationale**
Édifice Vanguard
171, rue Slater
7e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0M7
(613) 996-8118

## Comités parlementaires

Administration gouvernementale
Comptes publics
Langues officielles
Affaires réglementaires

## Législation

*Loi sur l'emploi dans la fonction publique*
*Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*
*Loi sur la pension de la fonction publique*

## Commission de la Fonction publique du Canada

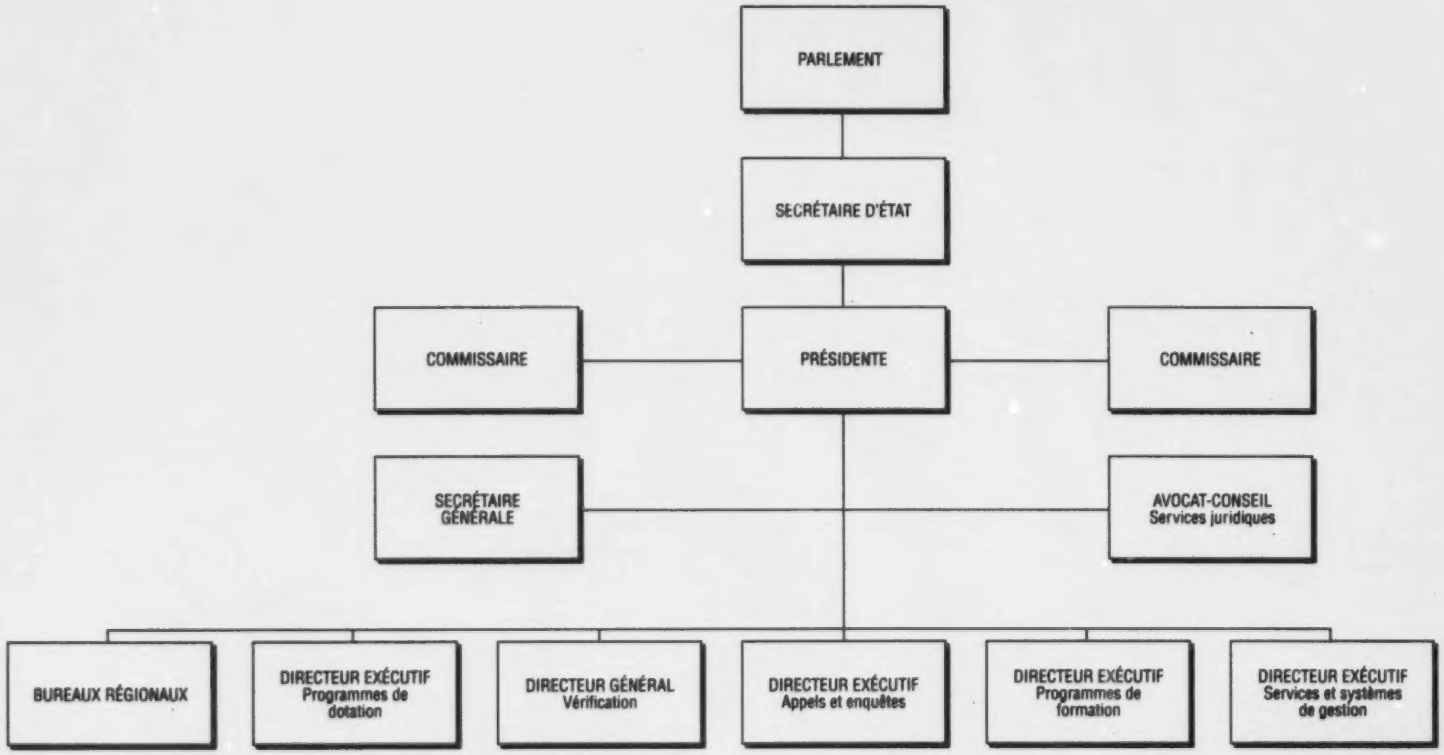

# Commission des relations de travail dans la fonction publique

**Administration centrale**
Immeuble C.D. Howe
240, rue Sparks
Tour ouest, 6e étage
Ottawa (Ontario)

**Adresse postale**
C.P. 1525
Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5V2

**Renseignements**
(613) 990-1804

**Ministre**
Président du Conseil privé de la Reine au Canada

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – Ian Deans |
| Vice-président | – vacant |
| Présidents suppléants | – P. Chodos<br>G. D'Avignon<br>M. Korngold Wexler |
| Commissaires | – T.W. Brown<br>M.-M. Galipeau<br>J. Galipeault<br>D. Kwavnick<br>T.O. Lowden<br>R. Young |
| Avocat général | – J.E. McCormick |
| Secrétaire-greffier | – G.E. Plant |
| Directeur, Services de médiation | – N. Bernstein |
| Directeur, Administration | – L. Labrecque |
| Directeur exécutif du Bureau de recherches sur les traitements | – J.T. Cunningham |
| Secrétaire général du Conseil national mixte de la fonction publique du Canada | – D.S. Davidge |

## Historique

La Commission des relations de travail dans la fonction publique a été créée en 1967 par la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. La Commission est désignée comme un employeur distinct en vertu des dispositions de la Loi.

## Aperçu du mandat

La Commission des relations de travail dans la fonction publique est un tribunal quasi-judiciaire créé par la loi et chargé d'appliquer les régimes de négociation collective et d'arbitrage des griefs établis en exécution de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* et de la *Loi sur les relations de travail au Parlement*. En outre, elle applique certaines dispositions du *Code canadien du travail* qui s'appliquent aux fonctionnaires fédéraux, soit celles qui portent sur la santé et la sécurité au travail.

La Commission compte un président, un vice-président, au moins trois présidents suppléants et des membres à temps plein et à temps partiel.

Les affaires dont la Commission est saisie comprennent :

- les demandes d'accréditation;
- la révocation d'accréditation;
- les plaintes de pratiques déloyales de travail;
- la désignation de personnes préposées à la gestion ou à des fonctions confidentielles;
- la désignation d'employés qui exercent des fonctions jugées nécessaires pour la sécurité du public;
- le renvoi de décisions d'agents de sécurité, ainsi que les plaintes déposées en vertu des dispositions sur la santé et la sécurité au travail du *Code canadien du travail*.

Or, ce sont les griefs renvoyés à l'arbitrage et portant sur l'interprétation ou l'application des dispositions de conventions collectives ou sur d'importantes mesures disciplinaires qui, de loin, constituent la plus grosse partie des activités de la Commission. Par l'entremise de ses services de médiation, la Commission aide les parties à mener les négociations collectives à bonne fin et à résoudre leurs différends, dans bien des cas sans qu'il soit nécessaire d'entamer de procédures officielles devant elle.

La Commission fournit aussi des locaux et des services de soutien administratif au Conseil national mixte, un organisme consultatif dont la partie patronale est formée de représentants de l'administration fédérale et la partie syndicale, de représentants des employés. Le Conseil offre aux parties un point de rencontre où elles peuvent se consulter et négocier au sujet des conditions de travail qui ne se prêtent pas à la négociation par unité.

**Bureau de recherches sur les traitements**
Ce bureau effectue des recherches et des enquêtes sur les taux de rémunération, les avantages sociaux et les conditions de travail à l'égard des employés de la fonction publique. Il fait de même dans le cas de groupes exclus de ce régime.

Le Bureau bénéficie des conseils du Comité consultatif de recherches sur les traitements, un organisme composé de représentants des employeurs et des agents négociateurs assujettis à la Loi.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale

## Législation

*Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*
*Loi sur les relations de travail au Parlement*

## Commission des relations de travail dans la fonction publique

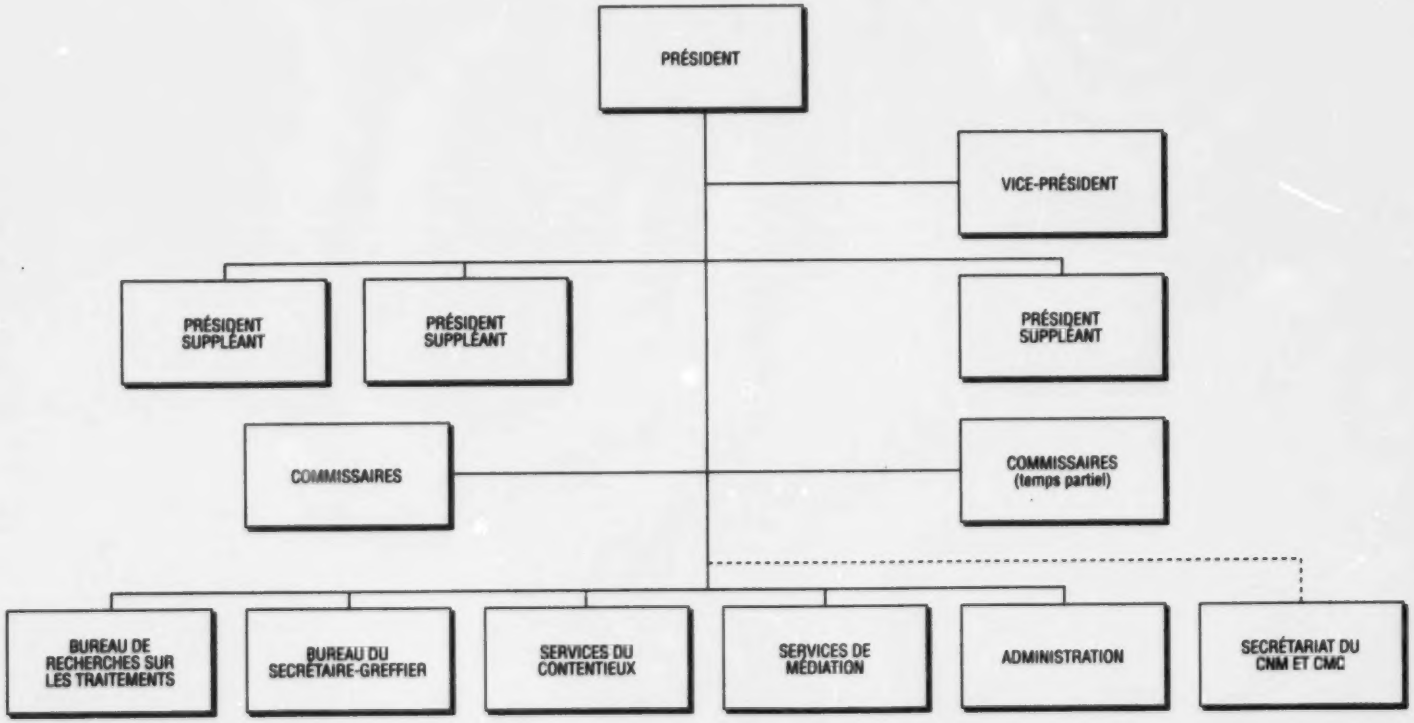

# Communications Canada

**Appellation légale**
Ministère des Communications

**Administration centrale**
Immeuble Journal Nord
300, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8

**Renseignements**
(613) 990-4900
(Directeur général)(613) 990-4854

**Ministre**
Ministre des Communications

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Alain Gourd |
| Sous-ministre adjoint, Technologie et recherche | – Michael Binder |
| Sous-ministre adjoint principal, Coordination des politiques | – Ken Hepburn |
| Directeur général, Direction générale de l'information | – Philip Kinsman |
| Sous-ministres adjoints | |
| Gestion du spectre et opérations régionales | – Robert A. Gordon |
| Affaires culturelles et radiodiffusion | – Richard Stursberg |
| Gestion intégrée | – Barbara Bloor (par intérim) |
| Sous-ministre adjoint Québec | – Jacques Lyrette |

## Historique

Le ministère des Communications (MDC) a été créé par la *Loi sur le ministère des Communications*.

## Aperçu du mandat

Le Ministère s'emploie à favoriser la croissance et l'exploitation du système national de télécommunications qui comprend un grand nombre de technologies aussi bien traditionnelles que d'avant-garde, dont le téléphone, les satellites, les médias électroniques, la radio, le câble et la fibre optique. En raison du transfert du secteur des arts et de la culture en 1980, son mandat s'en est trouvé élargi de façon à englober le patrimoine, les industries culturelles et l'appui aux artistes.

## Structure et programmes

Le ministère des Communications est divisé en six secteurs : Technologie et recherche, Gestion du spectre et opérations régionales, Affaires culturelles et radiodiffusion, Sous-ministre adjoint Québec, Coordination des politiques et Gestion intégrée.

**Technologie et recherche (SMATR)**
Ce secteur est l'un des plus importants du ministère. Il élabore les politiques visant le développement d'un réseau national de communications, lequel comprend les systèmes de transmission par radio, par télégraphe, par câble et par satellite. Ce secteur effectue également des recherches et diffuse les informations relatives aux nouvelles technologies et aux nouveaux services, et il encourage le gouvernement, le secteur privé et le public à faire usage des nouvelles technologies de la télécommunication et de l'informatique. Ce secteur se compose des directions suivantes : Recherche et applications en technologie spatiale, Recherche sur les technologies de communications, Télécommunications gouvernementales, Développement de l'industrie et de l'économie, Planification des technologies et des politiques, Recherche en technologies de radiodiffusion, Recherche en applications des communications, Gestion de l'informatique, et Recherche sur les dispositifs et composants de communications.

**Gestion du spectre et opérations régionales (SMASR)**
Ce secteur gère l'exploitation et le développement du spectre des radiofréquences à l'échelle du pays, défend les droits canadiens au cours des négociations internationales concernant l'usage du spectre et de l'orbite des satellites géostationnaires, et dirige les opérations du ministère dans toutes les régions du Canada.

**Affaires culturelles et radiodiffusion (SMAAC)**
Ce secteur élabore des politiques et gère des programmes afin d'assurer la création d'un climat propice à la préservation et à l'accessibilité du patrimoine canadien, à l'expression artistique et à l'essor des industries culturelles, tout en permettant aux Canadiens de bénéficier plus aisément des produits et des services de ces dernières.

**Sous-ministre adjoint Québec (SMAQ)**
Ce secteur s'occupe de toutes les activités liées aux communications et à la culture dans la province de Québec, à l'exception de la gestion du spectre. SMAQ gère également le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT).

**Coordination des politiques (SMAP)**
Ce secteur veille aux activités institutionnelles du ministère, à la planification stratégique et à la politique des télécommunications. Il est sous-divisé en huit sections : Stratégie et planification, Politiques des télécommunications, Relations fédérales-provinciales, Relations internationales, Services juridiques, Direction générale de l'information, Évaluation des programmes et Vérification interne.

**Gestion intégrée (SMAGI)**
Ce secteur prodigue conseils et appui au ministre, aux cadres ministériels et aux fonctionnaires de sorte que le Ministère s'acquitte de son mandat.

## Bureaux régionaux

**Région de l'Atlantique**
Édifice Terminal Plaza
1222, rue Main
7e étage
C.P. 5090
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 8R2

**Région du Québec**
295, rue St-Paul est
Montréal (Québec)
H2Y 1H1

**Région de l'Ontario**
55, avenue St-Clair est
9e étage
Toronto (Ontario)
M4T 1M2

**Région du Centre**
386, avenue Broadway
Pièce 200
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3Y9

**Région du Pacifique**
800, rue Burrard
Bureau 1700
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 2J7

## Comité parlementaire

Culture et communications

## Législation

*Loi sur le ministère des Communications*
*Loi sur les télégraphes*
*Loi sur le conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*
*Loi nationale sur les attributions en matière de télécommunications*
*Loi de la Telesat Canada*
*Loi sur la radio*
*Loi sur les chemins de fer*
*Loi sur la radiodiffusion*
*Loi sur le Conseil des Arts du Canada*
*Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne*
*Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*
*Loi sur le Centre national des Arts*
*Loi nationale sur le film*
*Loi sur la Bibliothèque nationale*
*Loi sur les musées nationaux*
*Loi sur les Archives nationales du Canada*

## Communications Canada

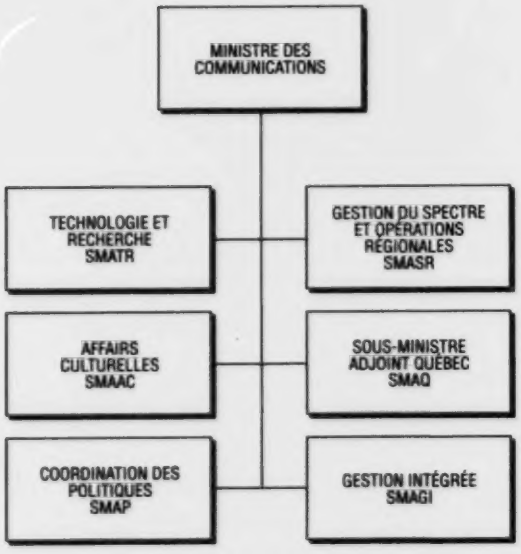

# Archives nationales du Canada

**Administration centrale**
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N3

**Renseignements**
(613) 995-5138

**Ministre**
Ministre des Communications

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Archiviste national | – Jean-Pierre Wallot |
| Archiviste national adjoint | – Michael Swift |
| Directeurs généraux | |
| Politiques | – Françoise Houle |
| Programmes publics | – Richard Huyda |
| Informatique et services des documents | – Andy Birrell |
| Conservation | – Ken Foster |
| Documents gouvernementaux | – Lee McDonald |
| Services à la gestion | – Marc Gagnon |
| Projet de logement de l'administration centrale des Archives | – Jamie Chapman |
| Ressources historiques | – Jay Atherton |

## Historique

La création des Archives publiques a été prescrite pour la première fois en 1872, dans un décret. En 1912, la *Loi sur les archives publiques* a été adoptée et, en 1987, la *Loi sur les Archives nationales du Canada* est entrée en vigueur.

## Aperçu du mandat

Les Archives nationales du Canada, qui constituent la mémoire collective de la nation, ont trois rôles importants à jouer. À titre d'établissement national dépositaire de biens culturels, elles sont responsables des documents d'archives sur tout support. En tant qu'organe administrateur du gouvernement fédéral, elles fournissent des services consultatifs et opérationnels en gestion des documents. Elles exercent également l'importante fonction d'établissement d'archives directeur au sein de la communauté canadienne des archivistes et des gestionnaires de documents.

## Structure et programmes

Les Archives nationales du Canada comprennent huit directions.

**Politiques**
La responsabilité de la formulation, de la coordination et de la mise en application de la politique ministérielle incombe à cette direction.

**Programmes publics**
Cette direction est chargée de faire en sorte que les Archives nationales du Canada et les établissements d'archives en général soient bien connus et appuyés, et de faciliter et promouvoir l'utilisation du patrimoine archivistique du Canada. Elle comprend trois divisions :
- Communications,
- Services de référence et services aux chercheurs,
- Programmes à la communauté archivistique.

**Informatique et services des documents**
La conception et la mise au point de systèmes ministériels de gestion de fonds d'archives et l'automatisation du travail de bureau sont les principales responsabilités de cette direction.

**Conservation**
Cette direction est chargée de conserver des œuvres d'art sur papier, des photographies, des médailles, des manuscrits et des cartes.

**Ressources historiques**
Cette direction est responsable de l'acquisition, de l'organisation, de la description et de la garde des documents détenus par les Archives nationales du Canada, ainsi que de l'accessibilité de ces documents. Elle comprend cinq divisions :
- Archives cartographiques et architecturales,
- Art documentaire et photographie,
- Archives gouvernementales,
- Manuscrits,
- Archives audiovisuelles.

**Services à la gestion**
Cette direction fournit des services financiers et des services du personnel aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale.

**Documents gouvernementaux**
Cette direction veille à ce que les ministères et organismes fédéraux gèrent correctement leurs documents, depuis la création de ces derniers jusqu'à leur destruction ou à leur transfert aux Archives pour y être conservés. De plus, elle fournit des services au public par l'entremise du Centre des documents du personnel, qui renferme les dossiers d'anciens militaires et fonctionnaires fédéraux.

**Projet de logement de l'administration centrale des archives**
Cette direction veille à la gestion des nouveaux projets de logement des Archives nationales du Canada, à savoir le projet de rénovation de l'Édifice commémoratif ouest (futur siège de l'administration centrale des Archives), situé sur la rue Wellington, à Ottawa, et le projet de construction de laboratoires et d'installations d'entreposage à Gatineau (Québec).

## Bureaux régionaux

**Alberta**
Centre fédéral de documents
8707, 51e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6E 5H1
(403) 495-3120

**Colombie-Britannique**
Centre de documents
2751, Production Way
Burnaby (Colombie-Britannique)
V5A 3G7
(604) 666-8243

**Manitoba**
Centre fédéral de documents
201, rue Weston
Winnipeg (Manitoba)
R3E 3H4
(204) 949-4492

**Nouvelle-Écosse**
Centre fédéral de documents
131, promenade Thornhill
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B3B 1S2
(902) 426-5940

**Ontario**
Centre fédéral de documents
Parc Tunney
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N3
(613) 954-4177
Centre des documents du personnel :
(613) 954-4135

Centre de documents
190, promenade Carrier
Rexdale (Ontario)
M9W 5R1
(416) 675-2546
(416) 739-4676

**Québec**
Centre fédéral de documents
655 A, montée de Liesse
Montréal (Québec)
H4T 1P5
(514) 283-2272

**Centre fédéral de documents**
1210, avenue Séminaire
C.P. 10450
Ste-Foy (Québec)
G1V 4N1

**Bureaux à l'étranger**
Londres (Angleterre)
Paris (France)

## Comité parlementaire

Comité permanent des communications et de la culture

## Législation

*Loi sur les Archives nationales du Canada*

## Archives nationales du Canada

# Bibliothèque nationale du Canada

**Administration centrale**
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

**Renseignements**
Téléphone : (613) 995-9481
Télécopieur : (613) 996-4424 (Ottawa)
(819) 994-6835 (Hull)

**Ministre**
Ministre des Communications

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Directeur général | – Marianne Scott |
| Directeur adjoint | – Hope E.A. Clement |
| Conseil consultatif | |
| Membres ex officio | |
| Bibliothécaire parlementaire | – Erik Spicer, |
| Archiviste national du Canada | – Jean-Pierre Wallot |
| Représentants | – Nancy-Gay Rotstein |
| | Roseann Runte |
| | Elmer Smith |
| | John Courtney |
| | Margaret Ann Andrewes |
| | Guy Cloutier |
| | Mardi Cockburn |
| | Louise Dacquay |
| | Phyllis Lerat |
| | Ronald A. Lewis |
| | Rowland Lorimer |
| | Jessica Miller |
| | George Story |
| | Robert Willis |
| | Marian Wilson |
| Autres cadres | |
| Directrice, Relations extérieures | – Gwynneth Evans |
| Directeur, Direction des acquisitions et des services bibliographiques | – Tom Delsey |
| Directeur, Services de technologie de l'information | – Louis Forget |
| Directrice, Direction des services au public | – Flora E. Patterson |
| Directeur général, Direction des services à la gestion | – Marc Gagnon |

## Historique
La Bibliothèque nationale du Canada a été établie en 1953 par la *Loi de la Bibliothèque nationale*, après la création du Centre bibliographique canadien en 1950.

## Aperçu du mandat
La mission de la Bibliothèque nationale du Canada est de :
- promouvoir la connaissance et l'utilisation du patrimoine canadien de l'édition, veiller à son acquisition et à sa conservation, et encourager les études canadiennes;
- favoriser le développement des bibliothèques dans l'ensemble du pays;
- faciliter la mise en commun des ressources des bibliothèques et des centres de documentation canadiens.

## Structure et programmes
Le directeur général, en tant que fondé de pouvoir de la Bibliothèque nationale, est responsable des opérations quotidiennes de la Bibliothèque, y compris la planification et la gestion. Le directeur général adjoint l'aide dans l'exercice de ses fonctions. La Direction des relations extérieures est responsable de la coordination et de la gestion des programmes de publication, de mise en marché, des programmes publics, de l'animation culturelle et du Centre de développement sur les bibliothèques. La Direction des acquisitions et des services bibliographiques offrent tous les services connexes liés à la gestion des collections de la Bibliothèque, y compris les acquisitions (par le biais du dépôt légal, des programmes d'échanges et des achats), le catalogage et la production des données bibliographiques. Les Services de la technologie de l'information sont responsables de la planification, du développement et du fonctionnement des systèmes informatisés de la Bibliothèque nationale. Les Services au public sont responsables de fournir aux bibliothèques, aux chercheurs et au public, un service de localisation et de prêt entre bibliothèques et un service de référence et d'information. Des services d'information sont aussi offerts aux usagers qui utilisent les collections spécialisées soit dans le domaine de la musique, de la littérature de jeunesse, des manuscrits littéraires canadiens et des livres rares, ainsi que des services multilingues dans le domaine des sciences de la bibliothéconomie et de l'information.

## Bureaux régionaux
Aucun

## Comité parlementaire
Comité permanent sur les communications et la culture

## Législation
*Loi sur la Bibliothèque nationale*

## Bibliothèque nationale du canada

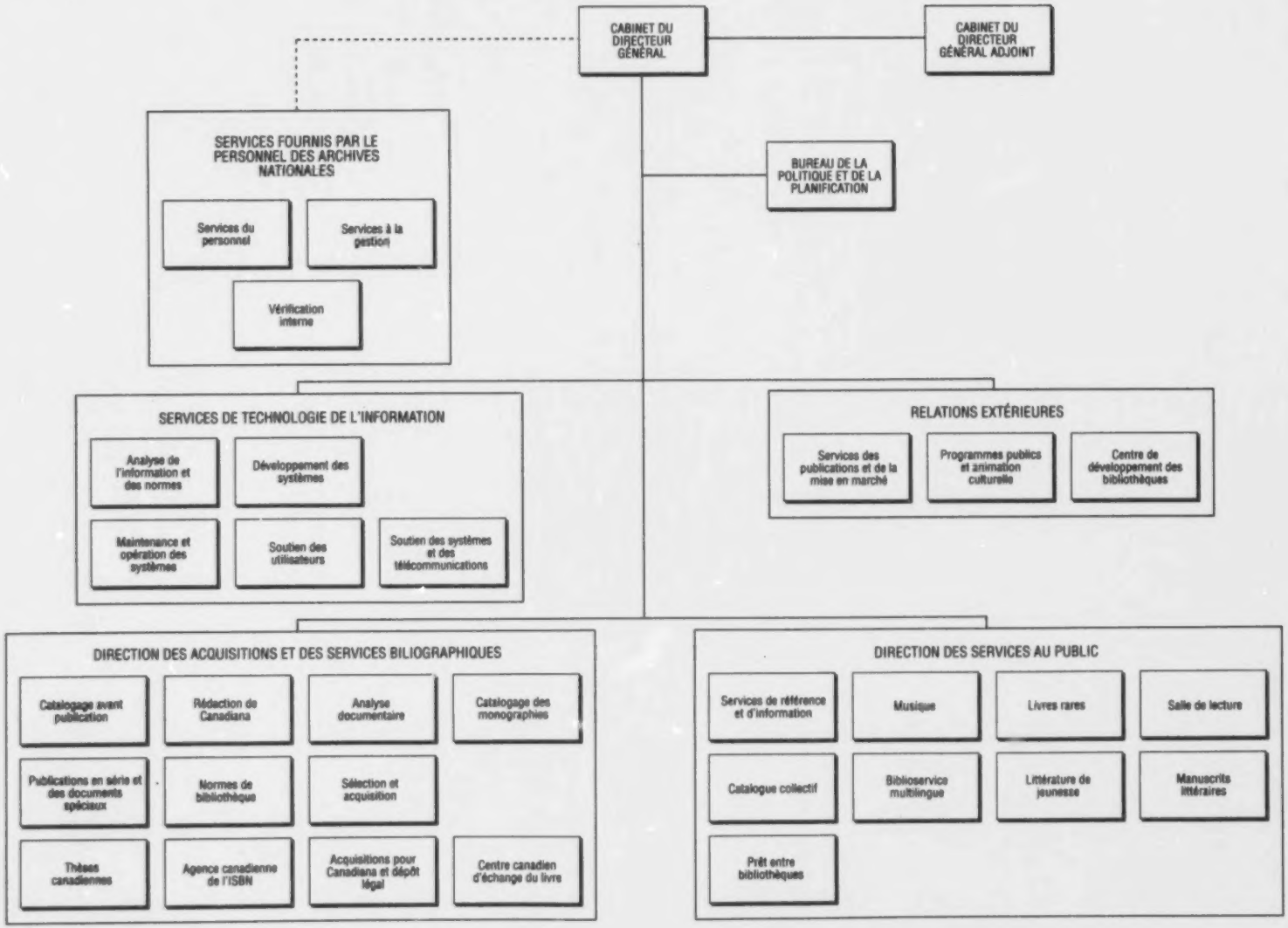

# Centre national des Arts

**Appellation légale**
Société du Centre national des Arts

**Administration centrale**
Place de la Confédération
Ottawa (Ontario)
C.P. 1534, succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5W1

**Renseignements**
(613) 996-5051, poste 375

**Ministre**
Ministre des Communications

**Cadres supérieurs**

Conseil d'administration

| | |
|---|---|
| Président | – Robert E. Landry, Ottawa |
| Vice-présidente | – Madeleine Panaccio, Montréal |
| Membres | – Leon Kossar, Toronto<br>Ron Collister, Edmonton<br>Reva Gerstein, Toronto<br>Marie-Claude Morin, Montréal<br>Adele MacLeod, Charlottetown<br>Richard Hatfield, Fredericton<br>Mel Cooper, Victoria |
| Membres de droit | |
| Maire d'Ottawa | – Jim Durrell |
| Maire de Hull | – Michel Légère |
| Directrice du Conseil des Arts du Canada | – Joyce Pearl Zemans |
| Commissaire du gouvernement à la cinématographie, Office national du Film | – Joan Pennefather |
| Président de la Société Radio-Canada | – Gérard Veilleux |
| Directeur général | – Yvon DesRochers |
| Adjointe du directeur général | – Dominique Boucher |
| Directeur des Services financiers et administratifs | – Richard Lussier |
| Directeur de l'exploitation | – Carl Morrison |
| Directrice des Communications | – Manon Raîche |
| Directrice du marketing | – Moira Johnson |
| Producteur de la musique | – J.M. (Jack) Mills |
| Producteur du théâtre | – Andis Celms |
| Producteur de la Danse, des Variétés et des Événements spéciaux | – Jack Udashkin |
| Producteur exécutif | – David Langer |

## Historique

Le Centre national des arts CNA a été créé en vertu de la *Loi sur le Centre national des Arts* comme principal projet du gouvernement fédéral à l'occasion des festivités du centenaire du Canada en 1967. Le Centre a donné sa première représentation publique le 2 juin 1969.

La Société avait pour objet :
- de diriger et de maintenir le Centre;
- de développer les arts d'interprétation dans la région de la Capitale nationale;
- d'aider le Conseil des Arts du Canada à développer les arts d'interprétation ailleurs au Canada.

Le Centre est un organisme public géré par un conseil d'administration indépendant. Le financement du CNA est assuré par les recettes, une subvention annuelle du Parlement, une contribution annuelle de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et des dons d'organismes privés et de sociétés. Le terrain sur lequel se trouvent les bâtiments du CNA a été donné par la ville d'Ottawa.

## Aperçu du mandat

Le Centre national des Arts est le plus grand complexe d'art d'interprétation au Canada et est unique en ce sens qu'il est le seul centre d'art d'interprétation multi-disciplinaire et bilingue en Amérique du Nord. Chaque année, plus de 695 000 spectateurs assistant à quelque 900 représentations.

Le CNA se charge de la programmation de tous les arts d'interprétation, dans les deux langues officielles, et administre un orchestre et le département de la musique, deux sections de théâtre (français et anglais), un département de la danse, des variétés et des événements spéciaux. Bien que la portée du mandat du CNA soit vaste, en se concentrant sur la jeunesse; la diversité, le contenu canadien et, surtout, l'excellence, le Centre joue un rôle d'avant-garde dans le domaine des arts d'interprétation au Canada.

Afin de réaliser ce mandat national, le Centre et son personnel exploitent les possibilités de coproductions et de commandes avec des compagnies et artistes indépendants de toutes les régions du pays. Le Centre offre ses installations aux organisations d'art d'interprétation et suit un programme exhaustif de distribution électronique afin de permettre à tous les Canadiens de profiter des oeuvres présentées sur ses scènes et en tournée.

## Structure et programmes

Le Centre national des Arts compte sept départements.

**Département de la danse, des variétés et des événements spéciaux**
Ce département présente les meilleurs artistes que le Canada a à offrir au monde et les meilleurs que le monde a à offrir au Canada. Le CNA a la programmation la plus complète et la plus diversifiée au Canada dans les domaines du ballet et de la danse moderne, du jazz et des variétés. Il présente des spectacles de musique populaire, rock, jazz et country ainsi que des comédies musicales et une vaste série de spectacles multidisciplinaires. Outre son rôle permanent de producteur et de coproducteur, le département organise des manifestations comme le Festival Danse Canada.

**Département de la musique**
Ce département inscrit à son programme des concerts de musique classique et contemporaine, dont une série sur abonnement de l'Orchestre attitré du CNA. L'Orchestre du CNA et certains membres effectuent tous les ans une tournée nationale et internationale. En plus de son rôle de producteur et de coproducteur, le département de la Musique offre des ateliers et des bourses à des musiciens et chefs d'orchestre.

**Département du théâtre**
Ce département présente une vaste gamme de productions théâtrales traditionnelles et expérimentales, ainsi que ses propres productions, en plus d'accueillir des compagnies invitées et de monter des coproductions avec d'autres troupes. Le département du théâtre offre des séries sur abonnement annuelles aux théâtres français et anglais et offre une diversité d'ateliers et concours d'interprétation, de mise en scène et de dramaturgie.

**Département des Communications**
Ce département assure la promotion du Centre et des événements artistiques liés aux départements de la musique, du théâtre, de la danse et des variétés. Les neuf services fondamentaux du département des Communications sont les communications de la Société, la publicité institutionnelle, les relations avec les organisations culturelles, les relations avec le public et les médias, les communications internes, le marketing, la commandite et la collecte de fonds, le service des publications et le service des arts graphiques.

**Département du Marketing**
Ce département administre les ventes d'abonnements et de billets individuels des événements artistiques, coordonne la promotion des restaurants du CNA, les services de traiteur et les installations, gère toute la publicité et administre également les programmes de parrainage et de collecte de fonds. Le département du marketing constitue d'autre part un lien important pour le Centre avec l'industrie du tourisme.

**Département d'Exploitation**
Ce département est chargé d'exploiter et d'entretenir les bâtiments, y compris le Centre et l'Atelier. Il assure un service de soutien à toutes les productions, soit guichets, gestion des salles et production, en plus de fournir des services à tous les départements (achats, magasins et réception, imprimerie, télécommunications et archives).

**Services financiers et administratifs**
Les Services financiers et administratifs comprennent trois divisions : Finances, Ressources humaines et Systèmes d'information de gestion. Ce département fournit huit services fondamentaux au Centre dans son ensemble, soit comptabilité générale, comptes clients, comptes créditeurs, paye, planification et analyse financières, relations de travail et rémunération, ressources humaines et systèmes d'information de gestion.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent des communications et de la culture

## Législation

*Loi sur le Centre national des Arts*

## Centre national des Arts

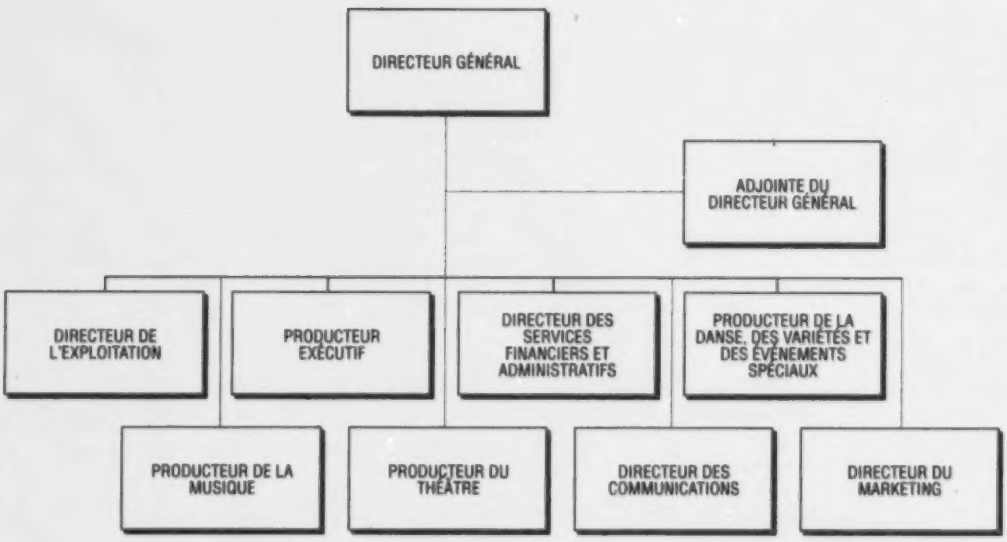

# Commission canadienne pour l'Unesco

**Appellation légale**
Commission canadienne pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

**Administration centrale**
99, rue Metcalfe
C.P. 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8

**Renseignements**
(613) 598-4325

**Ministre**
Ministre des Communications

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – Guy Bourgeault |
| Vice-présidente | – Viviane Launay |
| Secrétaire générale | – Francine Fournier |
| Secrétaire général associé | – Louis Patenaude |

## Historique

La Commission canadienne pour l'Unesco a été instituée par l'Arrêté en Conseil du 14 juin 1957 qui a confié son établissement au Conseil des Arts du Canada.

## Aperçu du mandat

La Commission assure la liaison entre les gouvernements, les organisations, les institutions et les particuliers qui, au Canada, s'intéressent aux activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Par ailleurs, la Commission collabore avec le secrétariat de l'Unesco à Paris et avec les commissions nationales des autres états membres à la mise en œuvre des programmes de l'Unesco. Elle conseille le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures, sur toutes les questions relevant du mandat de l'Unesco.

## Structure et programmes

**Éducation**
Les activités du secteur d'éducation portent sur l'alphabétisation, la formation des enseignants, l'enseignement technique et professionnel, l'éducation relative à l'environnement, la reconnaissance des diplômes en enseignement supérieur, la réforme, la planification et l'administration de l'éducation ainsi que la lutte contre la discrimination en éducation.

**Sciences naturelles**
La participation canadienne aux programmes de l'Unesco en sciences naturelles est coordonnée par la Commission canadienne pour l'Unesco en coopération avec les ministères fédéraux compétents. Ainsi, Énergie, Mines et Ressources appuie le Programme international de corrélation géologique (PIGG); Pêches et Océans, la Commission océanographique intergouvernementale (COI); Environnement Canada et le Conseil national de recherches, le Programme hydrologique international (PHI), et enfin la Commission canadienne appuie le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB).

**Sciences sociales**
Le programme de sciences sociales se préoccupe de questions telles que l'élimination de préjugés, de l'intolérance, du racisme et de l'apartheid; la paix, la compréhension internationale, les droits de la personne et les droits des peuples; la condition de la femme; les activités pour la jeunesse; et le développement international.

**Culture**
Les principaux thèmes du programme de culture sont la préservation et la mise en valeur du patrimoine, l'identité culturelle et les relations interculturelles, l'encouragement à la création et à la créativité, la dimension culturelle du développement et des politiques culturelles, et le développement du livre et de la lecture.

**Communication**
Le programme de la communication est axé sur le développement de la communication et sur la libre-circulation de l'information par le mot et l'image. Le principal véhicule des activités de développement est le Programme international pour le développement de la communication (PIDC).

**Programmes intersectoriels et projets spéciaux**
Le Programme de participation de l'Unesco, le Prix McLuhan Téléglobe Canada, le Programme général d'information de l'Unesco et l'Assemblée annuelle de la Commission sont quelques-unes des activités de ce secteur.

**Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997)**
L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 1988-1997 la Décennie mondiale du développement culturel et a désigné l'Unesco comme agence responsable de sa mise en œuvre. La chargée de programme pour ce secteur est responsable de coordonner les activités canadiennes relatives à la Décennie.

**Information du public**
Cette section est responsable des relations publiques, des publications et documents de la Commission, du centre de documentation, de la photothèque et de la collection de films et de l'information du public en général.

## Bureaux régionaux

Bureau de liaison de l'Unesco au Canada
56, rue St-Pierre
Bureau 500
Québec (Québec)
G1K 4A1

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

**Administration centrale**
Édifice central
Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage
Hull (Québec)

**Adresse postale**
Ottawa (Ontario)
K1A 0N2

**Renseignements**
(819) 997-0313

**Ministre**
Ministre des Communications

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – Keith Spicer |
| Vice-président | – Fernand Bélisle |
| Vice-président | – Louis R. Sherman |
| Membres à plein temps | – Frederic Arsenault |
| | Adrian Burns |
| | Rosalie Gower |
| | Paul McRae |
| | Beverley J. Oda |
| | Edward A. Ross |
| Membres à temps partiel | – Normand F. Carrier |
| | Sally Reukauf Warren |
| | Walter Ruest |
| | Gail Scott |
| Secrétaire général | – Alain Desfossés |
| Chef du Contentieux | – Avrum Cohen |
| Directeur exécutif | – Guido Henter |

## Historique

La Commission canadienne de la radiodiffusion a été créée le 26 mai 1932 par la promulgation de la *Loi sur la Commission canadienne sur la radiodiffusion*. La *Loi sur la radiodiffusion* a été adoptée le 6 septembre 1958, créant le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. La *Loi sur la radiodiffusion de 1968* constituait le Conseil de la Radio-télévision canadienne. En avril 1976, une autre loi créait le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

## Aperçu du mandat

Le CRTC est un organisme autonome chargé de réglementer et de surveiller tous les secteurs du système de la radiodiffusion canadienne, dont la radio M.A. et M.F., la télévision, la télédistribution, la télévision payante et les services spécialisés. Le CRTC délivre, modifie ou renouvelle des licences, surveille le rendement des titulaires de licence et établit les règlements et lignes directrices en matière de radiodiffusion. La *Loi sur le CRTC*, sanctionnée en 1975, confie au Conseil la responsabilité de réglementer également les activités, surtout les tarifs et les modalités de service, des sociétés exploitantes de télécommunications qui relèvent du gouvernement fédéral.

## Structure et programmes

Le Conseil réglemente deux grands secteurs : la radiodiffusion et les télécommunications.

### Radiodiffusion

Le gros du travail effectué par le Conseil dans ce domaine provient de demandes présentées en vue d'obtenir une licence ou le renouvellement ou modification des licences d'exploitation, que ce soit pour une station de radio M.A. ou M.F., de télévision, la télédistribution de signaux de télévision ou de radio M.F., ou divers autres services, dont la télévision payante et les services spécialisés.

Au besoin, le CRTC lance des appels de demandes visant à dispenser de nouveaux services ou à demander des observations du public sur toutes nouvelles politique et réglementation.

### Télécommunications

Les entreprises de télécommunications réglementées par le CRTC doivent présenter des requêtes en vue de modifier leurs taux ou leurs conditions de service. Elles doivent faire approuver par le Conseil l'émission d'actions ou lui demander l'autorisation de conclure des accords de raccordement avec d'autres sociétés et toute autre question soumise à la réglementation.

Les entreprises réglementées ayant obtenu l'assentiment du CRTC doivent informer leurs abonnés et d'autres groupes intéressés de tout projet de modification du service ou des tarifs. Les abonnés reçoivent le détail des majorations de tarif proposées par les compagnies dans leur état de compte mensuel. Des avis doivent également être publiés dans divers journaux et dans certains cas, le CRTC publie des avis de demandes qui peuvent soulever des points importants de réglementation ou encore des questions d'intérêt sur lesquelles le public est invité à se prononcer.

## Bureaux régionaux

Édifice Bank of Commerce
1809, rue Barrington
Pièce 1007
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3K8
(902) 426-7997
Télécopieur : (902) 426-2721
ATS : (902) 426-7268

275, avenue Portage
Bureau 1810
Winnipeg (Manitoba)
R3B 2B3
(204) 983-6306
Télécopieur : (204) 983-6317
ATS : (204) 983-8374

Complexe Guy-Favreau
Tour de l'Est
200, boulevard René-Lévesque ouest
Pièce 602
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-6607
Télécopieur : (514) 283-3689
ATS : (514) 283-8316

800, rue Burrard
Bureau 1500
Boîte 1580
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 2G7
(604) 666-2111
Télécopieur : (604) 666-8322
ATS : (604) 666-0778

## Comité parlementaire

Comité permanent des communications et de la culture de la Chambre des communes

## Législation

*Loi sur la radiodiffusion*
*Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*
*Loi sur Bell Canada*
*Loi nationale sur les attributions en matière de télécommunications (antérieurement Loi nationale sur les transports)*
*Loi sur les chemins de fer*
*Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada*

# Conseil des Arts du Canada

**Administration centrale**
99, rue Metcalfe
C.P. 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8

**Renseignements**
Téléphone : (613) 598-4365
Télécopieur : (613) 598-4390

**Ministre**
Ministre des Communications

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Directrice | – Joyce Zemans |
| Directeur associé | – poste vacant |
| Directeur adjoint principal, trésorier et directeur de l'administration et des finances | – Peter D.R. Brown |
| Directrice adjointe et secrétaire du Conseil | – Jocelyn Harvey |
| Secrétaire générale de la Commission canadienne pour l'Unesco | – poste vacant |
| Membres du Conseil des Arts | |
| Président | – Allan Gotlieb |
| Vice-président | – Jacques E. Lefebvre |
| Membres | – A. Gordon Armstrong<br>Tommy Banks<br>Patricia Bovey<br>Aubrey D. Browne<br>Édith Butler<br>Jacques Courtois<br>Ken Danby<br>Louise Dionne<br>H. Donald Guthrie<br>Barbara Hagerman<br>Martha Henry<br>Thérèse Lupien<br>John D. McKellar<br>Lloyd M. Newman<br>Mary Pratt<br>Nancy Gay Rotstein<br>Lorraine Thorsrud |

## Historique

Le Conseil des Arts du Canada a été créé en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*.

## Aperçu du mandat

Le Conseil des Arts a pour objet de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art. Pour s'acquitter de son mandat, il offre aux artistes, professionnels des arts et organismes artistiques une vaste gamme de subventions et de services. En outre, il assure le secrétariat de la Commission canadienne pour l'Unesco, administre le programme Killam de prix et bourses de recherche et offre un certain nombre d'autres prix prestigieux.

Le Conseil des Arts et son personnel travaillent en étroite liaison avec les comités consultatifs des disciplines, les artistes et les professionels des arts de toutes les régions du pays, qu'ils consultent à titre individuel ou collectif. De plus, le Conseil a des échanges suivis avec les organismes et ministères culturels fédéraux et provinciaux.

Sur le plan financier, le Conseil des Arts dépend avant tout de l'affectation qui lui vote le Parlement chaque année. S'y ajoutent les revenus d'une caisse de dotation de 50 millions de dollars, constituée par le Parlement en 1957, et divers dons et legs provenant du secteur privé que le Conseil a reçus au cours des années.

## Structure et programmes

Le Conseil accorde quelque 4 200 subventions chaque année : 3 000 aux organismes artistiques professionnels, tels que compagnies d'opéra, de danse et de théâtre, orchestres, organismes de cinéma et vidéo, musées d'art à but non lucratif, éditeurs de livres et de périodiques et centres d'artistes, et 1 200 aux artistes, pour les aider à créer des œuvres d'art, à entreprendre des recherches ou à poursuivre leur formation ou perfectionnement. Pour être admissibles à une subvention, les artistes doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada.

Le Conseil des Arts administre plus de 120 programmes d'aide qu'il révise régulièrement pour répondre aux besoins changeants du milieu artistique. Six services sont responsables du développement général de formes d'art particulières : Danse, Musique et opéra, Théâtre, Lettres et édition, Arts visuels et Arts médiatiques.

Quatre autres services complètent leur travail :

**Service des bourses**
Ce service administre un important programme de subventions aux artistes.

**Programme Explorations**
Les projets novateurs de particuliers, groupes et organismes à but lucratif qui ouvrent de nouveaux horizons artistiques bénéficient d'une aide accordée en vertu de ce programme.

**Banque d'œuvres d'art**
La Banque achète des œuvres d'art visuel et les loue en vue de leur exposition dans les locaux des ministères et organismes à but non lucratif du Canada.

**Office des tournées**
L'Office fournit des services et subventions pour encourager les tournées d'artistes et de compagnies artistiques dans les domaines de la danse, du théâtre, de la musique et de l'opéra.

## Bureaux régionaux

**Bureau de l'Atlantique**
207, rue Robinson
Bureau 11
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 5C5
(506) 851-6090
Télécopieur : (506) 851-6081

## Comité parlementaire

Comité permanent des communications et de la culture de la Chambre des communes

# Musée canadien de la nature

**Administration centrale**
Angle des rues Metcalfe et McLeod
C.P. 3443, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 6P4

**Renseignements**
(613) 996-3102
(613) 991-4317 (Relations avec les médias)

**Ministre**
Ministre des Communications

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Alain Gourd |
| Sous-ministre adjoint | – J. Lyrette |
| Sous-ministre adjoint principal, Coordination des politiques | – K.T. Hepburn |
| Sous-ministre adjoint, Technologie et recherche | – M. Binder |
| Président du Conseil d'administration | – Norman Wagner, Calgary (Alberta) |
| Vice-président | – Pierre Dansereau, Outremont (Québec) |
| Administrateurs | – David McCurdy Baird, Stittsville (Ontario)<br>Ian Ball, St. John's (Terre-Neuve)<br>Lloyd Barber, Regina (Saskatchewan)<br>Susanne Hudson-French, Ottawa (Ontario)<br>Doreen Jensen, Vancouver (Colombie-Britannique)<br>Els Kavanagh, Winnipeg (Manitoba)<br>Claire McNicoll, Québec (Québec)<br>Claude Métras, Sherbrooke (Québec)<br>Yvon Pageau, Boucherville (Québec)<br>Flavia Elliott Redelmeier, Richmond Hill (Ontario)<br>Rodrigue Tremblay, Sept-Îles (Québec)<br>Joe Y. Wai, Vancouver (Colombie-Britannique) |

## Historique

Le Musée canadien de la nature est une société d'État. Son origine remonte à 1842, à la *Canadian and Natural History Survey* établie par la reine Victoria, projet dans le cadre duquel des universitaires étaient dépêchés afin d'aller recueillir des données géologiques, archéologiques et biologiques sur la province du Canada.

Ce projet a pris le nom de Musée national du Canada en 1927. La branche s'intéressant à l'histoire naturelle s'est séparée du reste du Musée en 1956 et a alors pris le nom de Musée national des sciences naturelles.

En 1968, le gouvernement fédéral a créé la société d'État Musées nationaux du Canada chargée de gérer les quatre musées nationaux du Canada. À cette époque, les musées nationaux relevaient du Secrétariat d'État. En 1980, cette responsabilité a été déléguée au ministère des Communications.

La *Loi sur les musées nationaux de 1990* remplace la *Loi sur les musées nationaux de 1968* et stipule la création de quatre sociétés d'État différentes responsables des musées.

## Aperçu du mandat

Le Musée compile, conserve et agrandit une collection d'objets d'histoire naturelle, notamment, mais non exclusivement, d'objets qui ont un intérêt particulier pour le Canada. Il exploite la collection et les connaissances qui en ont été tirées pour promouvoir l'intérêt à l'égard de la nature ainsi que la compréhension, l'appréciation et le respect de la nature.

## Structure et programmes

Les fonctions du Musée sont exercées par trois directions.

**Direction des collections et de la recherche**
Cette direction est responsable de la compilation et de la recherche d'information se rapportant à la collection du Musée.

Le personnel du musée mène plusieurs projets d'envergure avec des scientifiques associés d'universités et d'autres organisations. Plus de cinq millions de spécimens sont gardés dans les collections du musée et mis à la disposition de scientifiques de tous les coins du monde.

**Programmes publics**
Cette direction s'occupe des expositions, des services d'information, de la conception, des opérations techniques et des activités éducatives. Présentations audiovisuelles, expositions interactives, dessins, modèles et des milliers de spécimens des collections du musée sont proposés dans six salles d'expositions permanentes. Les expositions temporaires produites par le musée ou empruntées d'autres musées et institutions sont en montre dans une salle spéciale.

Conférences, présentations de films et programmes d'interprétations offerts par le musée sont très recherchés des écoles et du public. Les publications populaires, un programme de prêt et une banque de matériel éducatif ainsi qu'un programme d'expositions itinérantes rend le patrimoine national plus accessible à toute la population canadienne.

**Services au musée**
Outre des services d'architecture et de planification, cette direction s'occupe des services informatiques, de la sécurité, de l'édition, des services de bibliothèque, du stationnement et des entrées.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comités parlementaires

Comité sénatorial permanent des transports et des communications
Comité permanent des communications et de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme
Comité du Cabinet des affaires culturelles et de l'identité nationale

## Musée canadien de la nature

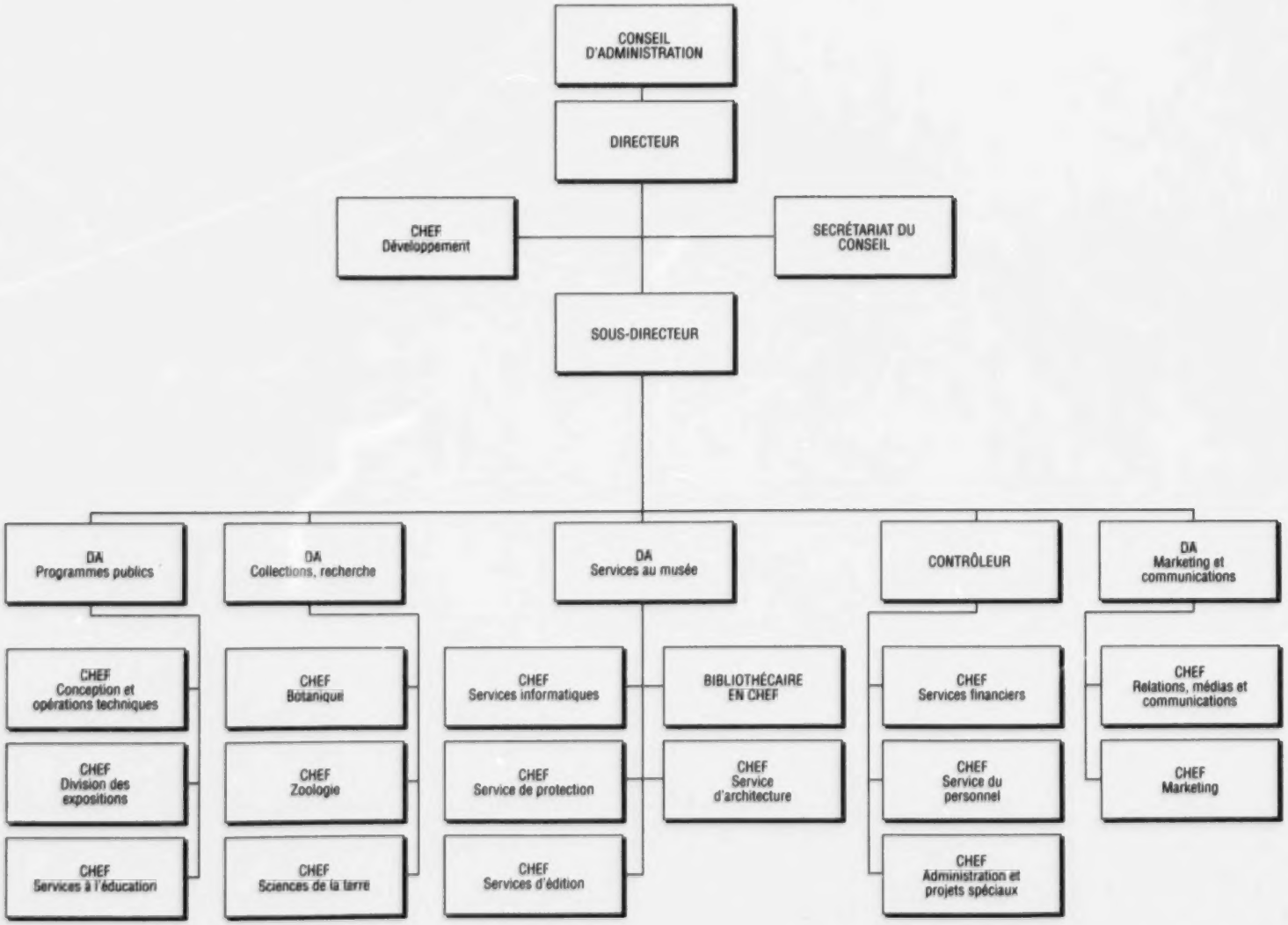

# Musée canadien des civilisations

**Administration centrale**
100, rue Laurier
Hull (Québec)
J8X 4H2

**Adresse postale**
C.P. 3100, succursale B
Hull (Québec)
J8X 4H2

**Renseignements**
(819) 776-7160 (Chef des communications)

**Ministre**
Ministre des Communications

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Secrétaire général (Musée nationaux du Canada) | – John Edwards |
| Directeur | – George MacDonald |
| Sous-directeur | – Jacques Ouellet |
| Chef, Communications | – Hélène Nantel |

## Historique

Le Musée canadien des civilisations a comme souche la Commission géologique pour la province du Canada créée en 1842 et dont l'existence est sanctionnée en 1877 par une loi du Parlement. La Commission prend le nom de Musée national du Canada en 1927.

La Corporation des Musées nationaux du Canada, qui regroupe les quatre musées y compris le Musée national de l'Homme, voit le jour en 1968. À cette époque, les musées relevaient du Secrétariat d'État, mais ils furent transférés au portefeuille du ministère des Communications en 1980.

Suivant un appel au public pour le choix d'un nouveau nom, le Musée national de l'Homme devient le Musée canadien des civilisations en 1986. En juin 1989, le Musée ouvre ses portes au public dans son nouvel édifice situé à Hull (Québec).

## Aperçu du mandat

Le Musée canadien des civilisations vise trois objectifs :

- recueillir, enregistrer, préserver et comprendre le patrimoine national, dans le contexte de l'histoire culturelle universelle, en vue d'enrichir la vie des générations actuelles et futures, et aider d'autres établissements à faire de même.
- transmettre les informations et les connaissances afin de permettre au public de mieux connaître et apprécier le patrimoine national dans les domaines de l'histoire (y compris l'histoire militaire), de l'ethnologie, de l'archéologie, de l'anthropologie physique et de la culture traditionnelle, et aider d'autres établissements à faire de même.
- gérer ses ressources globales en vue d'atteindre ses objectifs et de participer à la gestion de l'ensemble des MNC.

## Structure et programmes

Les programmes mis sur pied par le Musée s'inscrivent dans trois catégories, selon les objectifs visés.

**Recueillir, enregistrer, préserver et comprendre**
Le Musée

- fait l'acquisition d'objets façonnés, de spécimens et de divers objets historiques dans les domaines de l'ethnologie, de l'archéologie, de l'anthropologie physique, de la culture traditionnelle et de l'histoire militaire;
- recueille des objets archéologiques provenant de fouilles subventionnées;
- reçoit les objets provenant des fouilles pratiquées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, en sa qualité de dépositaire fédéral désigné;
- répertorie les collections et enregistre les données essentielles;
- restaure, nettoie, répare et stabilise les spécimens;
- les conserve à l'abri des accidents dans des conditions ambiantes réglées.

**Transmettre les connaissances**
Cette fonction comprend la conception, le montage et l'entretien d'expositions permanentes, spéciales et itinérantes, ainsi que les programmes publics et éducatifs, notamment ceux relatifs aux publications et la coordination du travail des bénévoles.

**Gérer**
Cette fonction consiste à gérer les ressources humaines et financières nécessaires pour enrichir les collections et les rendre accessibles. L'allocation des ressources vise à donner des résultats optimums tout en respectant les normes stipulées dans les règlements, les lois et les directives du gouvernement, ainsi que les normes reconnues internationalement en ce qui a trait à la conservation et à l'enrichissement des collections de musée et leur documentation.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent des communications et de la culture

## Législation

*Loi sur les musées nationaux*

## Musée canadien des civilisations

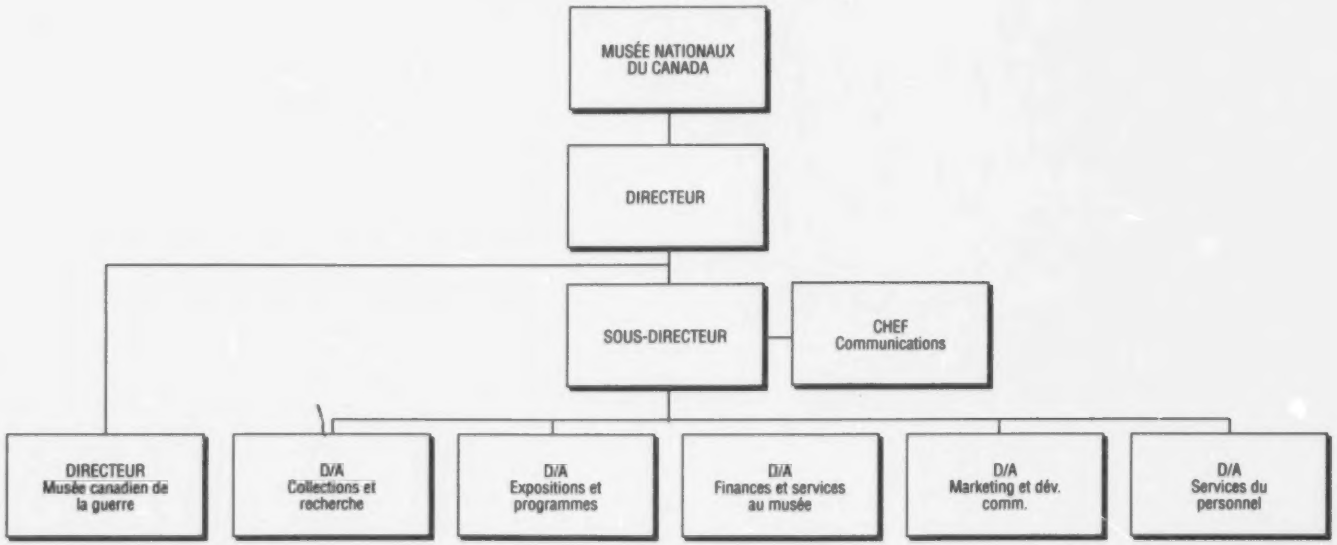

# Musée canadien de la guerre

**Administration centrale**
330, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0M8

**Renseignements**
(613) 992-2774

**Ministre**
Ministre des Communications

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Directeur | – Victor J.H. Suthren |
| Chef, Programmes publics | – Daniel Glenney |
| Chef, Curateur des collections | – Richard K. Malott |

## Historique

Le Musée canadien de la guerre (MCG) considère que son histoire officielle a commencé le 5 novembre 1880 avec l'établissement d'un petit musée militaire dans la Salle d'exercice du carré Cartier, à Ottawa. En 1968, la *Loi sur les musées nationaux* établissait la Société des musées nationaux. Le Musée canadien de la guerre est devenu une division du Musée national de l'homme. En 1985, le Musée canadien de la guerre a reçu le statut de musée associé au sein du Musée national de l'homme (qui est maintenant le Musée canadien des civilisations). En 1987, l'édifice du Musée canadien de la guerre sur la promenade Sussex a été désigné comme édifice classifié du patrimoine, étant donné l'importance historique de son architecture.

## Aperçu du mandat

Le Musée canadien de la guerre est un musée affilié au Musée canadien des civilisations. Il est autonome pour ce qui est de ses fonctions de conservation et de recherche ainsi qu'en programmation des activités publiques. Il reste intégré au Musée canadien des civilisations dans les domaines des finances et de l'administration. Le directeur, MCG, relève du directeur, MCC, et fait partie du groupe de direction du MCC.

Le Musée canadien de la guerre conserve quelque 300 000 objets dans son entrepôt (Maison Vimy), l'édifice de la conservation et l'édifice des programmes publics situé sur la promenade Sussex. Moins de 1 pour 100 de la collection est exposée ou est en tournée, étant donné le peu d'espace d'exposition dont on dispose dans l'édifice sur la promenade Sussex.

## Structure et programmes

Le Musée canadien de la guerre compte quatre sections ou divisions : conservation, collections et recherche, programmes publics et administration.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Législation

*Loi sur les musées nationaux*

## Musée canadien de la guerre

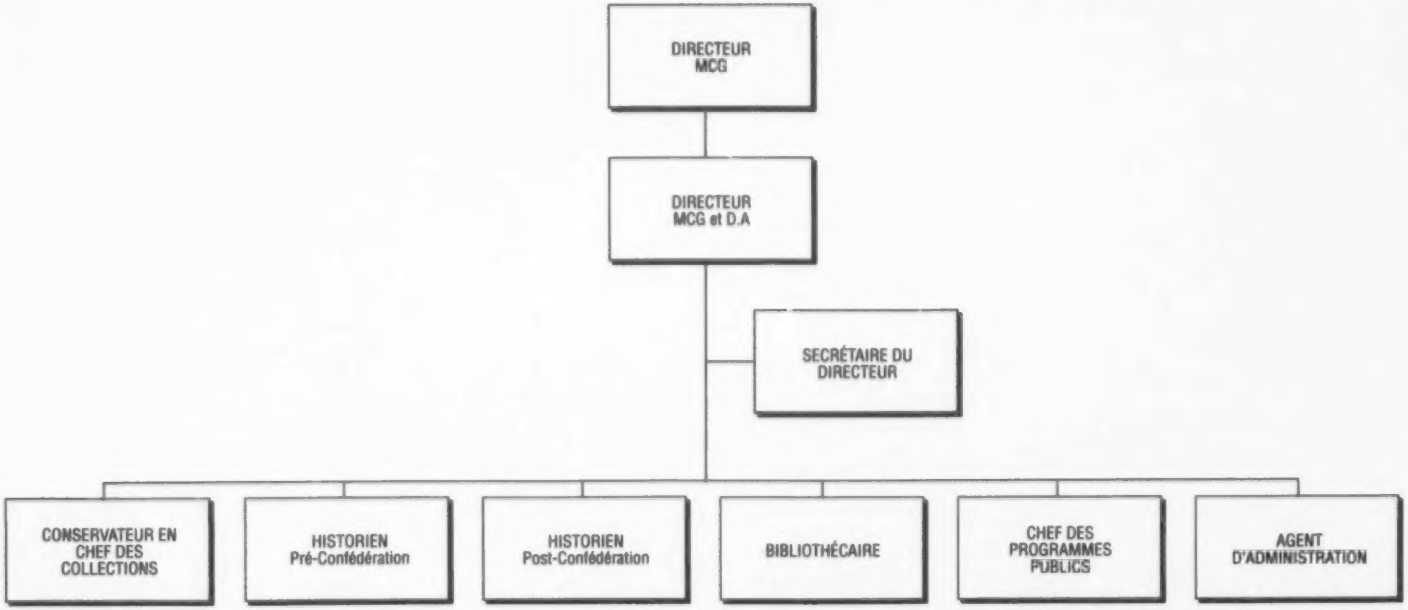

# Musée des beaux-arts du Canada

**Administration centrale**
380, promenade Sussex
C.P. 427, succursale A
Ottawa (Ontario)
K1N 9N4

**Renseignements**
(613) 990-1985
(613) 990-5050 (Directeur adjoint, Communications)

**Ministre**
Ministre des Communications

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Directrice | – Shirley L. Thompson |
| Sous-directeur à l'administration | – Yves Dagenais |
| Directeurs adjoints, | |
| Collections et recherches | – Brydon Smith |
| Communications | – Helen Murphy |
| Services au musée | – Robert Kaszanits |
| Contrôleur | – Dennis Moulding |
| Directeur, Musée canadien de la photographie contemporaire | – Martha Langford |

## Historique

Le Musée des beaux-arts du Canada, alors connu sous le nom de Galerie nationale du Canada, fut fondé en 1880 par le gouverneur général de l'époque, le Marquis de Lorne. Les œuvres d'art offertes par les artistes au moment de leur nomination à l'Académie royale des arts constituèrent le noyau des collections du musée et l'on pressentait dès cette période que le Musée s'engageait à présenter et à collectionner des œuvres d'artistes canadiens contemporains, engagement toujours aussi vivant de nos jours.

La première *Loi sur la Galerie nationale* remonte à 1913. En 1968, la *Loi sur les Musées nationaux*, qui regroupait sous un seul Conseil d'administration le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée des sciences naturelles, le Musée des sciences et de la technologie et le Musée de l'Homme, fut adoptée. La *Loi sur les musées* de 1990 créait quatre sociétés d'État autonomes.

## Aperçu du mandat

Le Musée des beaux-arts du Canada a pour mission de constituer, d'entretenir et de faire connaître dans l'ensemble du Canada et à l'étranger une collection d'oeuvres d'art anciennes, modernes et contemporaines principalement axée sur le Canada, et d'amener tous les Canadiens à mieux connaître, comprendre et apprécier l'art en général.

Le Musée des beaux-arts du Canada chapeaute le Musée canadien de la photographie contemporaine.

## Structure et programmes

Le Musée des beaux-arts du Canada est situé dans un magnifique nouvel édifice qui a ouvert ses portes en 1988. Ses collections comprennent plus de 40 000 œuvres d'art dans les domaines suivants : art canadien, art américain et asiatique, art contemporain; étampes, dessins et photographies, et art inuit. Le Musée canadien de la photographie contemporaine collectionne des œuvres de photographes canadiens contemporains. Le Musée des beaux-arts du Canada et le Musée canadien de la photographie contemporaine montent des expositions et organisent des programmes éducatifs.

Un édifice pour le Musée canadien de la photographie contemporaine est présentement en construction au Carré de la Confédération à Ottawa.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent des communications et de la culture

## Musée des beaux-arts du Canada

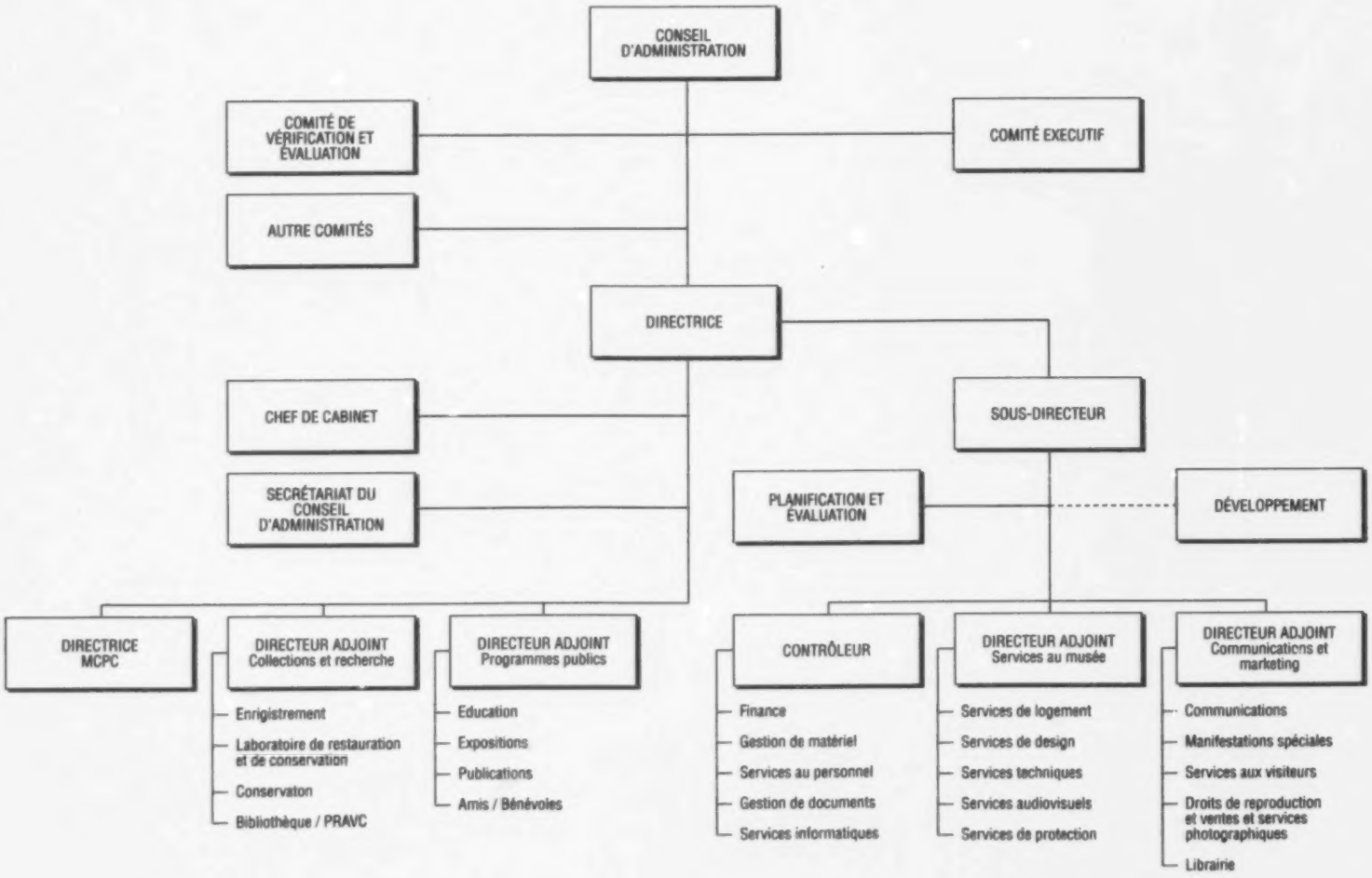

# Musée national des sciences et de la technologie

**Administration centrale**
2380, chemin Lancaster
Ottawa (Ontario)
K1G 5A3

**Renseignements**
**Musée national des sciences et de la technologie**
1867, boulevard Saint-Laurent
Ottawa (Ontario)
K1G 5A3
(613) 991-3044

**Musée national de l'aviation**
Aéroport de Rockcliffe
Ottawa (Ontario)
K1G 5A3
(613) 993-2010

**Musée de l'agriculture**
Étage supérieur de l'étable laitière
Ferme expérimentale centrale
Ottawa (Ontario)
(613) 993-4802

**Ministre**
Ministre des Communications

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Directeurs | |
| Musée national des sciences et de la technologie | – Geneviève Sainte-Marie |
| Musée national de l'aviation | – Christopher Terry |
| Directeurs adjoints | |
| Programmes publics | – Jean-Pascal Souque |
| Collections et recherches | – Paul Donahue |
| Communications et marketing | – Susan Spoke |
| Services de gestion | – Laurent Nadon |

Un nouveau Conseil d'administration sera nommé prochainement.

## Historique

**Musée national des sciences et de la technologie**
Le Musée national des sciences et de la technologie (MNST) est le dernier-né des Musées nationaux du Canada. Sa création fit suite à la scission de l'ancien Musée national du Canada en trois directions en 1964, puis à la nomination d'un directeur de la Direction des sciences et de la technologie en 1966. Le nouveau Musée ouvrit ses portes en novembre 1967 et fut incorporé l'année suivante aux Musées nationaux du Canada (MNC).

De 1968 à 1990, le MNST a été chapeauté par la Corporation des Musées nationaux du Canada. Mais la Corporation ayant récemment été démantelée, le MNST est maintenant en voie de devenir une Société d'État. La proclamation officielle de ce nouveau statut ne saurait se faire attendre; aussitôt après, un nouveau Conseil d'administration sera nommé

**Musée national de l'aviation**
La collection aéronautique du Musée national de l'aviation résulte de la fusion de trois grandes collections d'avions du gouvernement canadien, à savoir les collections du Musée canadien de la guerre, de l'Aviation royale du Canada et du Musée national de l'aviation. Les premières acquisitions du Musée canadien de la guerre furent des avions de la Première Guerre mondiale. La collection s'enrichit d'autres appareils jusqu'au milieu des années 1960. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, l'Aviation royale du Canada entreprit de préserver les appareils militaires qui avaient joué un rôle dans son histoire et c'est d'ailleurs elle qui a fourni la majeure partie des appareils qui donnèrent naissance à la collection nationale de l'aéronautique. Lorsque l'ancien Musée national de l'aviation d'Uplands ouvrit ses portes en 1960, l'intérêt se porta pour la première fois sur l'aviation civile du Canada, en particulier sur les appareils de brousse et les premiers avions fabriqués au Canada. C'est ainsi que le Musée national de l'aviation fit l'acquisition d'appareils tant civils que militaires qui jouèrent un rôle majeur dans l'histoire de l'aviation canadienne.

En 1964, les trois collections furent ouvertes au public à la base aérienne de Rockcliffe. Elles prirent alors le nom de Collection nationale de l'aéronautique. Cette entreprise connut un succès tel que le musée de l'air fut maintenu grâce aux efforts conjugués des trois organismes fondateurs.

En 1967, la collection fut ajoutée au fonds du Musée national des sciences et de la technologie et, en 1982, la Collection nationale de l'aéronautique fut officiellement rebaptisée Musée national de l'aviation.

La collection se trouvait auparavant à l'aéroport de Rockcliffe, dans trois vieux hangars datant de la Deuxième Guerre mondiale. Depuis juin 1988, elle se trouve cependant dans un édifice triangulaire.

**Musée de l'agriculture**
Le Musée de l'agriculture, situé à l'étage supérieur de l'étable laitière de la Ferme expérimentale centrale, a vu le jour en octobre 1983, grâce aux efforts conjugués d'Agriculture Canada et du Musée national des sciences et de la technologie.

De 1920 à 1966, Agriculture Canada exploita un musée de l'agriculture dans l'immeuble de l'Institut de recherches techniques, à l'ouest des étables laitières. La collection du musée fut confiée aux soins des Musées nationaux du Canada en 1967. Certains objets furent envoyés à la Division de l'histoire du Musée national de l'Homme et le reste, au Musée national des sciences et de la technologie. C'est ce qui a constitué le noyau de la Collection nationale de l'agriculture du MNST.

L'étable laitière qui abrite le Musée fut construite en 1914 pour remplacer et reproduire l'étable d'origine (1890) détruite par un incendie. C'est le bâtiment historique le plus remarquable de la Ferme expérimentale centrale.

## Aperçu du mandat

Le Musée national des sciences et de la technologie promeut la culture scientifique et technique au Canada par la constitution et l'entretien d'une collection d'objets scientifiques et techniques principalement – mais non exclusivement – axée sur le Canada, et par la présentation des procédés et productions de l'activité scientifique et technique, ainsi que de leurs rapports avec la société sur les plans économique, social et culturel.

## Structure et programmes

Les activités du Musée sont partagés entre quatre directions.

**Collections et recherche**
Cette direction est chargée de la collection, de la documentation, de la conservation et de la restauration des objets, ainsi que de la recherche, de l'analyse et de la diffusion de renseignements historiques sur les objets et le patrimoine dont ils sont représentatifs. Cette direction est aussi responsable des services de bibliothèque.

**Programmes publics**
Cette direction est chargée de concevoir, de produire et d'exposer les collections, de servir le public et de l'informer sur les collections ainsi que sur les sciences et la technologie en général par des services d'éducation, de diffusion et d'édition.

**Communications et marketing**
Cette direction est chargée des relations avec les médias et le public, de la publicité et de la promotion des activités, des programmes et des services du Musée, des programmes d'adhésion et de bénévoles, des communications internes, de la mise en marché et des levées de fonds.

**Services de gestion**
Cette direction fournit les services financiers, administratifs et techniques communs. Elle est responsable des systèmes d'information par ordinateur et coordonne les services en matière de sécurité et de personnel du Musée.

**Musée national de l'aviation**
Affilié au Musée national des sciences et de la technologie, le Musée national de l'aviation a pour mission de développer, d'entretenir et d'exposer des collections d'aéronefs et d'objets témoignant des réalisations canadiennes dans le domaine de l'aviation.

**Musée de l'agriculture**
Bras de la Division technique d'agriculture du Musée national des sciences et de la technologie, le Musée de l'agriculture abrite à l'heure actuelle une exposition portant sur les foins au Canada de 1840 à 1960 ainsi que sur l'exploitation agricole dans les années 1920.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comités parlementaires

Affaires culturelles et identité nationale
Comité permanent du Sénat sur
les transports et les communications
Comité permanent de la Chambre des communes
sur les communications, la culture, la citoyenneté et
le multiculturalisme

## Musée national des sciences et de la technologie

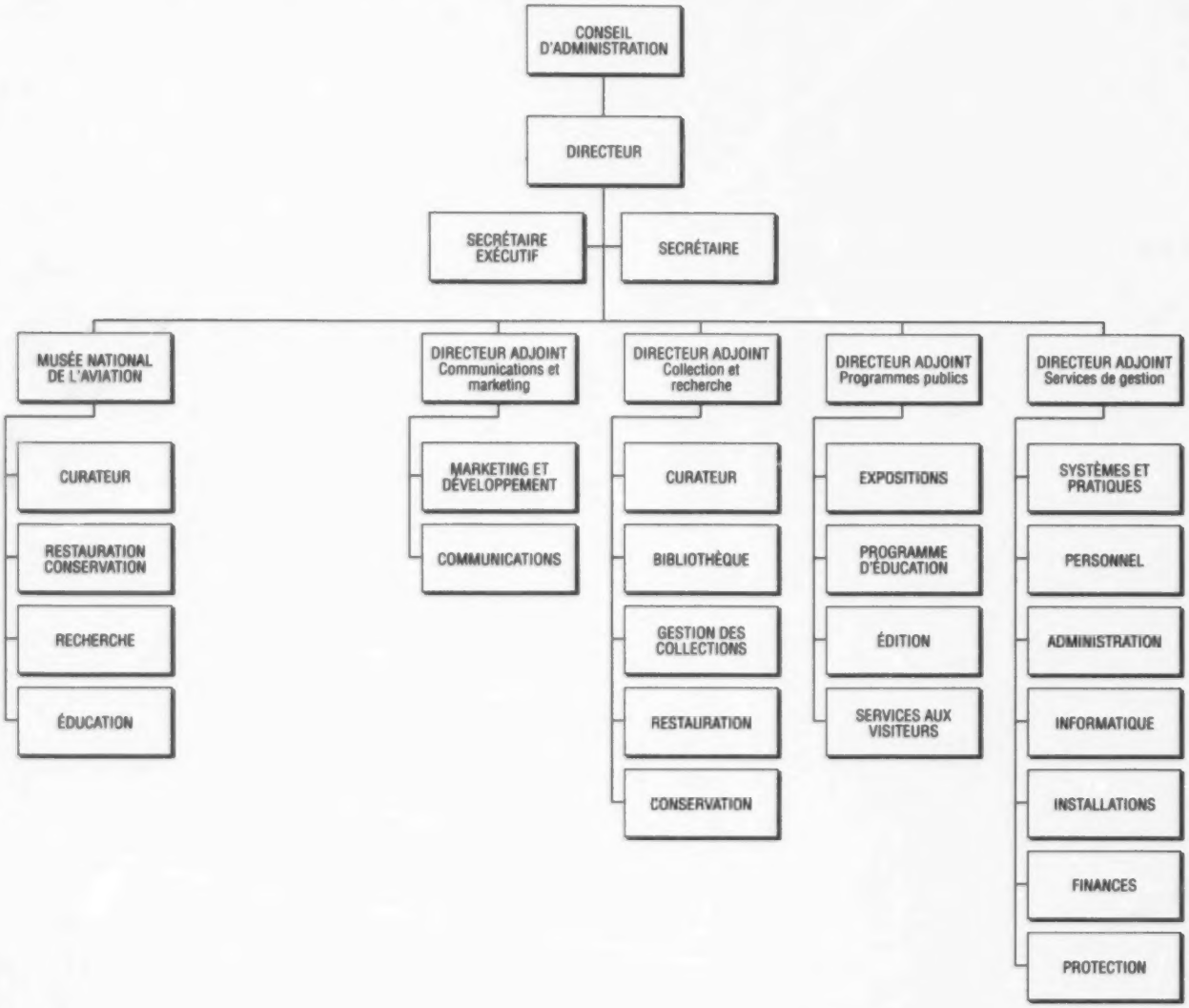

# Office national du film

**Appellation légale**
Office national du film du Canada

**Administration centrale**
150, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0M9
(613) 992-3615

**Bureau central**
3155, chemin Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec)
H4N 2N4
(514) 283-9000

**Adresse postale**
C.P. 6100, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3H5

**Renseignements**
(514) 283-9246/7

**Ministre**
Ministre des Communications

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Joan Pennefather |
| Conseil d'administration | |
| Présidente | – Joan Pennefather |
| Vice-président | – Marc Dorion |
| Membres | – Robert Giroux<br>Maurice Léger<br>Francis E. Smith<br>Helga Stephenson<br>Georgina Wyman |
| Directeurs | |
| Communications | – Jean-Claude Mahé |
| Programme anglais | – Barbara Emo |
| Programme français | – Robert Forget |

## Historique
L'Office national du film a été créé par une loi du Parlement en 1939.

## Aperçu du mandat
L'Office national du film a pour mission de susciter et promouvoir la production et la distribution de films dans l'intérêt national, et notamment de :
- produire et distribuer des films destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations, et promouvoir la production et la distribution de tels films;
- représenter le gouvernement fédéral dans ses relations avec l'industrie cinématographique commerciale;
- faire des recherches sur les activités filmiques et d'en mettre les résultats à la disposition des personnes produisant des films;
- conseiller le gouverneur en conseil en matière d'activités filmiques.

## Structure et programmes
Les programmes de l'Office sont divisés en cinq principaux secteurs de responsabilité :

**Programmation**
Ce secteur comprend les tâches liées à la création, la production et la mise en marché des films.

**Distribution**
Ce secteur comprend toutes les tâches liées au fonctionnement du réseau de distribution communautaire et à la supervision des ententes conclues avec les bibliothèques publiques en vue du prêt et de la location de films et de vidéos. La distribution comprend également divers services de soutien tels que FORMAT, un système d'information national automatisé sur les documents audiovisuels canadiens.

**Recherche technique**
Ce secteur touche les activités de recherche dans le domaine du film par la mise en chantier de projets de recherche et de développement techniques en vue de l'avancement de l'art et de la technologie des communications audiovisuelles.

**Formation**
Ces activités s'appliquent seulement à la formation dans les métiers du cinéma pour les cinéastes et techniciens de l'extérieur de l'Office. Cette formation est dispensée par le biais d'activités courantes ou d'activités spéciales organisées dans le cadre d'ateliers ou d'une aide accordée à des programmes ou organisations voués à la formation cinématographique.

Ces programmes sont mis en œuvre par trois directions.

**Programme anglais**
Ce volet comprend les activités de production et de mise en marché canadienne et internationale, les activités de formation dans les métiers du cinéma et la recherche sur les techniques de production cinématographique.

**Programme français**
Ce volet comprend les activités de production et de mise en marché canadienne, les activités de formation dans les métiers du cinéma et la recherche sur les techniques de production cinématographique.

**Services**
Les services comprennent les services techniques, la recherche technique, le réseau de distribution communautaire et les divers services de soutien à la distribution.

Les directions sont appuyées par plusieurs divisions administratives qui s'occupent de la gestion des affaires, des ressources, des services et des systèmes administratifs de l'Office, notamment la haute direction, les communications, les affaires générales, le programme d'équité, la planification et l'évaluation ainsi que l'administration, les finances et le personnel.

## Bureaux régionaux

Édifice 205
Pleasantville
St-Jean (Terre-Neuve)
A1A 1S8
(709) 772-5006

202, rue Richmond
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 1J2
(902) 368-4641

1571, rue Argyle
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2B2
(902) 426-6000

Édifice Terminal Plaza
1222, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H6
(506) 857-6101

350, rue St-Joseph est
Québec (Québec)
G1K 3B2
(418) 648-3852

Complexe Guy-Favreau
200, boulevard René-Lévesque ouest
Tour est, bureau 005
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-4823

150, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0M9
(613) 996-4861

150, rue John
Toronto (Ontario)
M5V 3C3
(416) 973-9640

245, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1A7
(204) 983-0140

424, 21e Rue est
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 0C2
(306) 975-5867

Place du Canada
9700, avenue Jasper
Bureau 120
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3
(403) 495-3013

1045, rue Howe
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 2B1
(604) 666-3838

## Comité parlementaire

Comité permanent des communications et de la culture

## Législation

*Loi sur le cinématographe, 1939*
*Loi créant l'Office national du film, 1950*
*Loi créant l'Office national du film, 1952*
*Loi créant l'Office national du film, 1970*
*Loi sur le cinéma, 1985*

## Office national du film

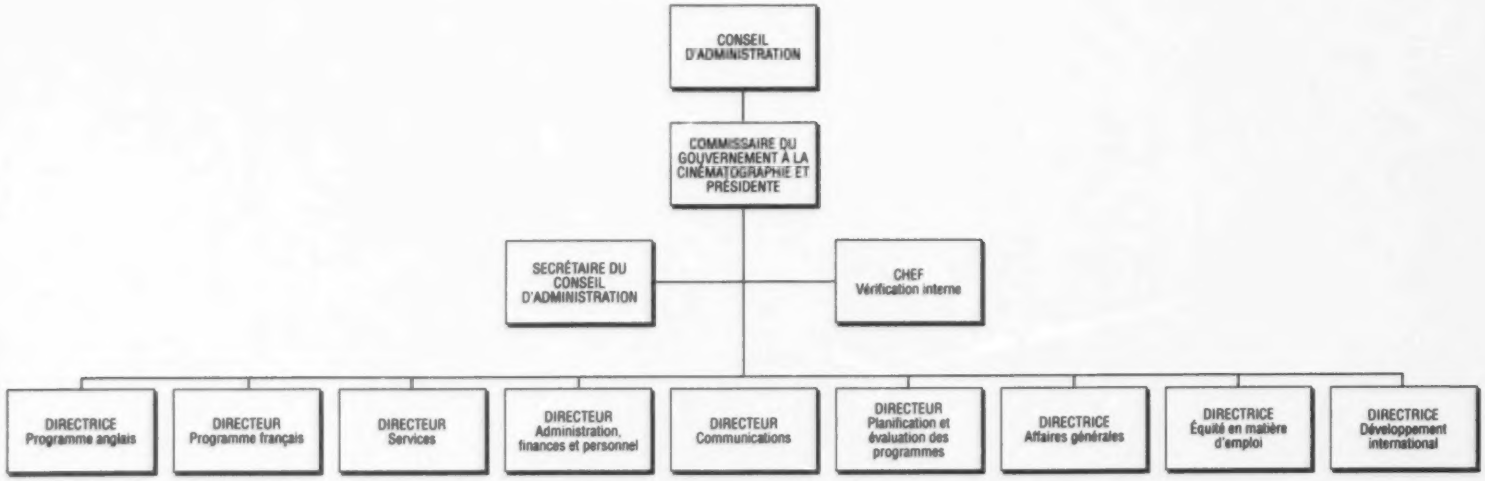

# Société Radio-Canada

**Administration centrale**
1500, avenue Bronson
C.P. 8478
Ottawa (Ontario)
K1G 3J5

**Renseignements**
(613) 724-1200
ATS : (613) 733-8868
Télécopieur : (613) 738-6887

**Ministre**
Ministre des Communications

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président désigné | – Patrick Watson |
| Président | – Gérard Veilleux |
| Conseil d'administration | – Brian G. Armstrong<br>Gilles Boulet<br>Elizabeth Burnham<br>Michel Doyon<br>Don M.E. Hamilton<br>Nancy L. Juneau<br>Sandra Kolber<br>Robert Kozminski<br>William H. Neville<br>Michael Power<br>Carolyn Tavender |
| Vice-président exécutif | – Michael McEwen |
| Premier vice-président | – Anthony S. Manera |
| Vérificateur interne (vice-président) | – Erik Peters |
| Vice-président et chef du service juridique | – Jacques R. Alleyn, c.r. |
| Directeur administratif des communications et des services de diffusion | – Robert O'Reilly |
| Vice-présidents | |
| Ingénierie | – Brian Baldry (intérimaire) |
| Finances | – Stephen Cotsman |
| Ressources humaines | – Marie P. Poulin |
| Planification et affaires générales | – John Shewbridge |
| Exploitation de la radiotélévision régionale | – Harold Redekopp |
| Télévision anglaise | – Denis Harvey |
| Radio anglaise | – Donna Logan |
| Télévision française | – Guy Gougeon (intérimaire) |
| Radio française | – Jean Blais |
| Secrétaire générale, SRC et Conseil d'administration | – Bill Akerley |

## Historique

La Société Radio-Canada (SRC) est une société d'État créée en 1936 par une loi du Parlement canadien dans le but d'offrir un service national de diffusion au Canada. De par son statut, la Société Radio-Canada relève du Parlement, auquel elle rend compte chaque année de ses activités.

## Aperçu du mandat

Selon la *Loi sur la radiodiffusion de 1968*, Radio-Canada doit offrir un service national de radiodiffusion qui soit principalement canadien, qui offre une programmation équilibrée, en français et en anglais, de manière à répondre à des intérêts et à des goûts variés, qui soit étendu à toutes les régions du Canada, qui réponde aux besoins particuliers des régions et qui contribue aux échanges culturels, à l'unité nationale et à l'identité canadienne. L'adoption d'une nouvelle loi sur la radiodiffusion, qui modifiera quelque peu ce mandat, est prévue sous peu.

## Structure et programmes

Radio-Canada exploite des chaînes de télévision, des chaînes de radio AM et FM, et des canaux français et anglais de satellites nationaux qui fournissent les services de cablôdiffusion au Canada. Radio-Canada diffuse les délibérations de la Chambre des communes et la couverture d'événements spéciaux d'intérêt national. La SRC exploite également Newsworld, une chaîne spécialisée d'information en anglais, diffusée par satellite, 24 heures sur 24. Un service spécial de radio et de télévision est offert dans le Grand Nord canadien, dans les deux langues officielles et, dans certains cas, dans les langes des autochtones et des Inuit. Radio-Canada International est le service multilingue de la Société qui diffuse en douze langues dans le monde entier.

## Bureaux régionaux

**Bureaux régionaux de diffusion en français**
**Provinces de l'Atlantique**
250, rue Archibald
C.P. 950
Moncton (Nouveau-Brunswick)
K1C 8N8
(506) 853-6666

**Région de l'est du Québec**
(Rimouski, Matane et Sept-Îles)
273, rue St-Jean-Baptiste ouest
Rimouski (Québec)
G5L 4J8
(418) 723-2217

**Région du Québec**
(Québec, Chicoutimi)
2475, boulevard Laurier
C.P. 10400
Ste-Foy (Québec)
G1V 2X2
(418) 654-1341

**Région de l'Ontario**
(Toronto, Sudbury, Windsor)
100, rue Carlton
2e étage
C.P. 500, succursale A
Toronto (Ontario)
M5W 1E6
(416) 975-3566

**Région de la Capitale nationale**
250, avenue Lanark (Télévision)
Château Laurier (Radio)
C.P. 3220, succursale C
Ottawa (Ontario)
K1Y 1E4
(613) 724-1200

**Région du Manitoba**
491, avenue Portage
C.P. 160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2H1
(204) 786-0288

**Région de la Saskatchewan**
2440, rue Broad
Regina (Saskatchewan)
S4P 4A1
(306) 347-9540

**Région de l'Alberta**
8861-75e Rue
C.P. 555
Edmonton (Alberta)
T5J 2P4
(403) 468-7500

**Région de la Colombie-Britannique**
700, rue Hamilton
C.P. 4600
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 4A2
(604) 662-6000

**Bureaux de diffusion en anglais**
**Région de Terre-Neuve**
Centre Ayre's, Place Pippy
C.P. 12010, succursale A
St-John's (Terre-Neuve)
A1B 3T8
(709) 737-4140

**Région des Maritimes**
5600, rue Sackville
C.P. 3000
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3E9
(902) 420-8311

**Région du Québec**
1400, boulevard René-Lévesque est
C.P. 6000
Montréal (Québec)
H3C 3A8
(514) 597-5970

**Région de l'Ontario**
Annexe
372, rue Jarvis
C.P. 500, succursale A
Toronto (Ontario)
M5W 1E6
(416) 975-3311

**Région de la Capitale nationale**
250, avenue Lanark (Télévision)
Château Laurier (Radio)
C.P. 3220, succursale C
Ottawa (Ontario)
K1Y 1E4
(613) 724-1200

**Région du Manitoba**
491, avenue Portage
C.P. 160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2H1
(204) 775-8351

**Région de la Saskatchewan**
2440, rue Broad
Regina (Saskatchewan)
S4P 4A1
(306) 347-9540

**Région de l'Alberta**
4990-92e Avenue
C.P. 555
Edmonton (Alberta)
T5J 2P4
(403) 468-7500

**Région de la Colombie-Britannique**
700, rue Hamilton
C.P. 4600
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 4A2
(604) 662-6000

**Service dans le Nord**
250, avenue Lanark
C.P. 3220, succursale C
Ottawa (Ontario)
K1Y 1E4
(613) 724-1200

## Comité parlementaire

Comité de la Chambre des communes sur les communications et la culture

# Téléfilm Canada

**Appellation légale**
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne

**Administration centrale**
Tour de la Banque nationale
600, rue de la Gauchetière ouest
14e étage
Montréal (Québec)

**Renseignements**
Téléphone : (514) 283-6363
Télex : 055-60998
Télécopieur : (514) 283-8212

**Ministre**
Ministre des Communications

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| **Conseil d'administration** | |
| Président | – Harvey A. Corn (intérimaire) |
| Vice-président | – vacant |
| Membres | – Walter Gray<br>Nancy Jamieson<br>André Provost<br>Paulette Sonier-Roux<br>Joan Pennefather, Commissaire du gouvernement à la cinématographie |
| Directeur général | – Pierre Desroches |
| Directrice générale adjointe | – Michèle Fortin |
| Financement et administration | – Jean-Paul Paré |
| Production et développement, Directeur national | – Peter Katadotis |
| Distribution, marketing et affaires internationales | – Louise Beaudoin |
| Orientation et politiques | – Noel Cormier |
| Recherche et analyse | – Robert Armstrong |
| Communications | – Denise Melillo |
| Ressources humaines et matérielles | – Marcel Choquette |

## Historique

Téléfilm Canada a été créée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne.*

## Aperçu du mandat

Téléfilm Canada se consacre à développer l'industrie canadienne du film, de la télévision et de la vidéo. Accordant de l'aide sous forme de nombreuses ressources, y compris de financement, Téléfilm Canada appuie la cinématographie et la télédiffusion. La Société vise à accroître la compétitivité des films, des émissions de télévision et des vidéos canadiens, ainsi que la visibilité des compagnies canadiennes d'exportation et à contribuer à l'élaboration de leurs stratégies de promotion et de mise en marché.

## Structure et programmes

Téléfilm Canada est une société d'État qui agit à titre de partenaire du secteur privé. Grâce à ses différents fonds, Téléfilm Canada participe à quelque 300 projets par an, de la scénarisation au stade effectif de la production, puis à la distribution et à la mise en marché du produit fini tant au Canada qu'à l'étranger. La Société coordonne la participation canadienne à des festivals internationaux et administre un programme de subventions aux festivals canadiens.

Téléfilm Canada gère les accords de coproduction de films ou d'émissions de télévision signés par le Canada avec des pays étrangers : Algérie, Argentine, Belgique, Chine, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Yougoslavie. Ces ententes ont pour principe, entre autres, qu'une coproduction soit considérée pleinement comme une production nationale dans chacun des pays coproducteurs.

Les Fonds de Téléfilm Canada :
- Fonds de développement d'émissions canadiennes de télévision
- Fonds de financement de longs métrages
- Fonds d'aide à la distribution de longs métrages
- Fonds d'aide à l'écriture libre
- Fonds de financement intérimaire
- Fonds d'aide au doublage et au sous-titrage
- Fonds d'aide au marketing des productions canadiennes
- Fonds d'aide aux lancements de longs métrages aux États-Unis
- Fonds de développement industriel et professionnel
- Fonds de subventions aux festivals canadiens du film, de la télévision et de la vidéo
- Sous-titrage codé pour malentendants
- Prêts à long terme aux entreprises
- Participation canadienne aux événements cinématographiques internationaux
- Coproductions officielles, co-entreprises, blocs de productions et conventions de jumelage avec le Canada

## Bureaux régionaux

### Bureaux au Canada

**Toronto**
2, rue Bloor ouest
22e étage
Toronto (Ontario)
M4W 3E2
Téléphone : (416) 973-6436
Télex : 06-218344
Télécopieur : (416) 973-8606

**Halifax**
5525, place Artillery
Bureau 220
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1J2
Téléphone : (902) 426-8425
Télécopieur : (902) 426-4445

**Vancouver**
350-375, rue Water
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 5C6
Téléphone : (604) 666-1566
Télécopieur : (604) 666-7754

### Bureaux à l'étranger

**Los Angeles**
144, promenade Beverly sud
Beverly Hills (Californie) 90212
États-Unis
Téléphone : (213) 859-0268
Télécopieur : (213) 276-4741

**Paris**
15, rue de Berri
Paris 75008
France
Téléphone : (1) 45.63.70.45
Télex : 42-648082F
Télécopieur : (1) 42.25.33.61

**Londres**
55/59, rue Oxford
4e étage
Londres W1R 1RD
Angleterre
Téléphone : (71) 437-8308
Télex : 923-753
Télécopieur : (71) 734-8586

## Comité parlementaire

Comité permanent des communications et de la culture

# Conseil du Trésor du Canada Secrétariat

**Appellation légale**
Conseil du Trésor (Secrétariat)

**Administration centrale**
L'Esplanade Laurier
140, rue O'Connor
Tour est
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5

**Renseignements**
(613) 957-2400

**Ministre**
Président du Conseil du Trésor

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Secrétaire du Conseil du Trésor | – I.D. Clark |
| Sous-secrétaires | |
| Politique administrative | – David McEachran |
| Langues officielles | – Madeleine Ouellon |
| Politique du personnel | – G.G. Capello |
| Programmes | – Mel Cappe |
| Relations de travail | – L.M. Tenace |
| Directeur exécutif | |
| Bureau de gestion des biens immobiliers | – L.J. O'Toole |

## Historique

Le Conseil du Trésor et son secrétariat ont été dissociés du ministère des Finances et reconnus comme un ministère distinct en vertu de la *Loi sur l'organisation du gouvernement*, adoptée en 1966. Créé le 2 juillet 1867 par décret, le Conseil du Trésor a reçu ses fondements législatifs en 1869. Le Conseil est un comité du Conseil privé de la Reine; il réunit le Ministre (président du Conseil du Trésor) ainsi que le ministre des Finances et quatre autres membres du Cabinet nommés par le gouverneur en conseil.

Le Conseil du Trésor renferme deux organes administratifs, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et le Bureau du contrôleur général (BCG), dirigés respectivement par le Secrétaire du Conseil du Trésor et le Contrôleur général du Canada.

Bien qu'étant deux organismes distincts, le SCT et le BCG se partagent les services de plusieurs groupes d'experts, notamment de la Direction de l'administration, de la Division des communications et du Service du contentieux. Ces groupes comprennent la Politique intégrée et les affaires publiques, ainsi que le secrétaire adjoint du Conseil du Trésor (Opérations).

## Aperçu du mandat

Le Secrétariat formule des recommandations et fournit des conseils au Conseil du Trésor en ce qui a trait aux politiques, directives, règlements et dépenses de programmes proposées aux fins de la gestion des ressources financières, humaines et matérielles. Il s'occupe des initiatives, questions d'intérêt et activités concernant tous les secteurs d'orientation de l'administration fédérale.

## Structure et programmes

Le Secrétariat comprend six directions : la Politique administrative, le Bureau de gestion des biens immobiliers, les Langues officielles, la Politique du personnel, les Programmes et les Relations de travail.

**Direction de la politique administrative**
Cette direction est responsable de la gestion de l'information et de l'administration, et veille à ce que ces fonctions soient exercées de façon efficace. Elle assure la promotion de l'efficience des opérations gouvernementales, ainsi que de l'efficacité des programmes fédéraux. Elle élabore, évalue et révise les politiques sur les marchés de l'État, la gestion de l'information, la technologie, la restructuration de la prestation des services, la sécurité, les communications et l'image de marque fédérale.

**Bureau de gestion des biens immobiliers**
Ce bureau coordonne la gestion des biens immobiliers fédéraux, conseille le Conseil du Trésor sur les grandes questions de gestion des biens immobiliers, les transactions immobilières, l'utilisation des terres fédérales et les plans et projets d'immobilisations à long terme. Il fournit des conseils quant à l'attribution de biens immobiliers aux ministères, et compile des données sur les biens immobiliers que détient le gouvernement partout au pays.

**Direction des langues officielles**
Cette direction est chargée de la surveillance, de la vérification et de l'évaluation de l'efficacité de la politique des langues officielles au sein des ministères et organismes fédéraux et des sociétés d'État. Elle gère des systèmes d'information automatisés et des bases de données portant sur l'ensemble de l'administration fédérale, assure la liaison avec les membres des minorités francophones et anglophones et informe le public sur les principes et les programmes liés aux langues officielles.

**Direction de la politique du personnel**
Cette direction fait fonction de gestionnaire du personnel de l'État, et élabore à ce titre les politiques et systèmes servant à la gestion de la fonction publique.

À cette fin, la direction gère les politiques et les normes dans les domaines de la classification et de la rémunération, ainsi que le programme de pensions de la fonction publique. Elle coordonne la planification des ressources humaines, y compris les politiques dans les domaines de l'équité en matière d'emploi, de la formation, de même que les grandes questions touchant les ressources humaines.

**Direction des programmes**
Cette direction recommande au Conseil du Trésor la répartition des ressources financières et humaines. Elle veille à ce que les plans de dépenses approuvés soient respectés, et à ce qu'ils atteignent les objectifs fixés. Elle coordonne le processus de planification opérationnelle pluriannuelle et la préparation du *Budget des dépenses* avec le processus budgétaire fédéral. Par ailleurs, elle voit à l'application d'une philosophie et d'un système en vertu desquels les ministres et les fonctionnaires exercent des pouvoirs accrus et sont tenus de rendre compte de leur rendement. La Direction évalue les plans et propositions des ministères et organismes en fonction de leur incidence sur les ressources, et assure également la liaison avec les sociétés d'État et les organismes centraux en ce qui a trait aux politiques et aux ressources.

**Direction des relations de travail**
Chargée des relations de travail au sein de l'administration fédérale, cette direction élabore des politiques en matière de relations de travail, de rémunération, de discipline, de grèves, de formation dans le domaine des relations de travail, et propose la position que prendra l'employeur devant la Commission des relations de travail dans la fonction publique (CRTFP) ou devant les tribunaux. La Direction négocie également des conventions collectives, représente l'employeur dans le cas d'arbitrage, assure la liaison avec le Conseil national mixte, et effectue des recherches en ce qui a trait à la rémunération.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comités parlementaires

Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale
Comité mixte des langues officielles
Comité permanent des comptes publics

## Législation

Voici une liste des lois en vertu desquelles des responsabilités sont confiées au Conseil du Trésor.

Les principales responsabilités du Conseil sont énoncées dans les quatres lois suivantes :
*Loi sur la gestion des finances publiques*
*Loi sur la pension de la fonction publique*
*Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*
*Loi sur les langues officielles, 1988*

On a aussi traditionnellement conféré au président du Conseil du Trésor la responsabilité des politiques en matière de pensions de la fonction publique et, depuis plusieurs années, le Secrétariat réalise des analyses délicates et se charge de l'élaboration des politiques en ce qui a trait aux dispositions des lois suivantes concernant les pensions :
*Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes*
*Continuation de la pension*
*Pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*
*Continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*
*Allocations de retraite des membres du Parlement*
*Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs*
*Pension spéciale du service diplomatique*
*Loi sur le gouverneur général*
*Loi sur les juges*
*Saisie-arrêt et distraction de pensions*

D'autres responsabilités découlent des lois suivantes :
*Loi sur l'accès à l'information*
*Loi sur la régularisation des comptes*
*Affectation de crédits*
*Loi sur le Vérificateur général*
*Régime de pensions du Canada*
*Loi canadienne sur les droits de la personne*
*Rentes viagères aux veuves des fonctionnaires civils*
*Loi autorisant la dissolution de sociétés d'État*
*Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*
*Loi d'abrogation générale*
*Loi sur la protection des renseignements personnels*
*Loi sur les restrictions salariales du secteur public*
*Loi modifiant la législation relative aux pensions de retraite*
*Traitements minimum fixés par statut*
*Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*
*Loi sur les biens de surplus de la Couronne*
*Loi sur les travaux publics*
*Loi sur les concessions de terres domaniales*
*Loi sur la mise au point des pensions du service public*

# Conseil du Trésor du Canada Contrôleur général

**Appellation légale**
Conseil du Trésor (Bureau du Contrôleur général)

**Administration centrale**
L'Esplanade Laurier
300, avenue Laurier ouest
Tour ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 1E4

**Renseignements**
(613) 957-2400

**Ministre**
Président du Conseil du Trésor

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Contrôleur général du Canada | – J.A. Macdonald |
| Sous-contrôleurs généraux | |
| Politique de comptabilité et d'attribution des coûts | – J.Q. McCrindell |
| Vérification et examen | – Doug Wood |
| Information et systèmes de gestion financière | – B.A. Gorman |
| Évaluation de programmes | – Guy Leclerc |

## Historique

Le poste de contrôleur général du Canada a été créé par le biais du projet de loi C-10, qui avait pour but de modifier la *Loi sur l'administration financière* (maintenant la *Loi sur la gestion des finances publiques*), et qui a reçu la sanction royale en 1978. Le Conseil du Trésor renferme deux organes administratifs, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et le Bureau du contrôleur général (BCG), dirigés respectivement par le Secrétaire du Conseil du Trésor et le Contrôleur général du Canada.

Bien qu'étant deux organismes distincts, le SCT et le BCG se partagent les services de plusieurs groupes d'experts, notamment de la Direction de l'administration, de la Division des communications, et du Service du contentieux.

## Aperçu du mandat

Le Bureau du contrôleur général élabore les politiques et les normes en matière de vérification interne, d'évaluation de programmes et de gestion financière; il assure l'intégration de la budgétisation et du contrôle financier aux programmes et au contrôle opérationnel dans les ministères et organismes; il aide ces derniers à améliorer la planification, la rédaction de rapports et les contrôles exercés; il promeut le perfectionnement des agents financiers, des évaluateurs de programmes et des vérificateurs internes; il assure l'orientation fonctionnelle des professionnels de la gestion financière.

## Structure et programmes

Le Bureau comprend quatre directions : la Politique de comptabilité et d'attribution des coûts, la Vérification et l'examen, l'Information et les systèmes de gestion financière, et l'Évaluation de programmes.

**Direction de la politique de comptabilité et d'attribution des coûts**
Cette direction est chargée du maintien d'un cadre de contrôle de la politique financière pour appuyer le processus décisionnel et la gestion des programmes, de manière à répondre aux besoins du Parlement et du gouvernement dans le domaine. Elle poursuit des activités liées aux comptes et états financiers du gouvernement fédéral, ainsi qu'aux autorisations et aux contrôles financiers. Elle s'occupe également de la gestion de la trésorerie et de la politique d'établissement et de comptabilité des coûts, et collabore avec la Direction de l'information et des systèmes de gestion financière pour assurer l'orientation fonctionnelle.

**Vérification et examen**
Cette direction a comme rôle principal de garantir au Conseil du Trésor que tous les ministères et organismes fédéraux disposent d'une fonction de vérification interne de haute qualité, et que les résultats de vérification sont utilisés de façon rentable au sein des ministères et des organismes fédéraux. La direction dirige aussi des études spéciales, des vérifications et des examens du Conseil du Trésor, assure l'orientation fonctionnelle des vérificateurs internes, et surveille les mesures prises par les ministères suite aux rapports du Vérificateur général et du Comité des comptes publics.

**Direction de l'information et des systèmes de gestion financière**
Cette direction établit et maintient des politiques et des lignes directrices qui permettent une utilisation judicieuse des systèmes de gestion financière et qui répondent de manière opportune et efficace aux besoins des ministères, des organismes centraux et du Parlement en matière de données sur la gestion financière. Elle prépare des données pour les budgets des dépenses, les comptes publics et les rapports

annuels présentés au Parlement, classifie et recueille des données financières pour l'ensemble de l'administration fédérale, et fournit aide et conseils sur les questions touchant la productivité des systèmes de gestion financière des ministères.

**Direction de l'évaluation des programmes**
Cette direction est chargée de maintenir une fonction efficace d'évaluation de programmes à l'appui de la gestion et de l'obligation de rendre compte gouvernementale et ministérielle. Ses activités portent notamment sur la politique d'évaluation, la publication du *Plan annuel gouvernemental pour l'évaluation de programmes*; les évaluations de la réforme de la réglementation, des dépenses finales et des dépenses de science et technologie, les méthodes d'évaluation, le contrôle de la qualité des évaluations et l'orientation fonctionnelle des évaluateurs de programmes.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comités parlementaires

Comité permanent de la consommation et des corporations, et de l'administration gouvernementale
Comité permanent des comptes publics

# Consommation et Corporations Canada

**Appellation légale**
Ministère des Consommateurs et des Sociétés

**Administration centrale**
Place du Portage
Tour 1
50, rue Victoria
Hull (Québec)

**Adresse postale**
Ottawa (Ontario)
K1A 0C9

**Renseignements**
(319) 953-5291

**Ministre**
Ministre des Consommateurs et des Sociétés

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre et sous-registraire général | – Jocelyne E. Bourgon |
| Sous-ministres adjoints | |
| Bureau de la consommation | – Wendy F. Porteous |
| Bureau des corporations et de la politique législative | – Morris Rosenberg |
| Bureau de la politique ministérielle et de la planification stratégique | – Suzanne Hurtubise |
| Bureau de la politique de concurrence | |
| Directeur des enquêtes et recherches | – Howard I. Wetston |

## Historique

Le ministère des Consommateurs et des Sociétés a été créé en 1967 avec l'adoption de la *Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations*. En vertu de cette loi, toutes les fonctions du ministère du Registraire général passaient au ministère de la Consommation et des Corporations.

La responsabilité de la *Loi sur les brevets*, de la *Loi sur le droit d'auteur* et de la *Loi sur les marques de commerce* a été confiée au ministère en 1965, de même que celle de la Direction des normes.

## Aperçu du mandat

Le Ministère a pour mandat de promouvoir l'équité et l'efficacité du marché canadien.

Aujourd'hui, le Ministre exerce sa compétence, seul ou de concert avec les provinces, dans les domaines suivants :

- la consommation;
- les personnes morales et leurs valeurs mobilières;
- les coalitions, fusionnements, monopoles et pratiques commerciales restrictives;
- la faillite et l'insolvabilité;
- les brevets, droits d'auteur, marques de commerce et dessins industriels;
- les normes d'identification et de rendement des marchandises destinées aux consommateurs;
- les poids et mesures.

Dans le cadre de ces attributions, le Ministre est investi du pouvoir d'initier, de recommander ou de prendre en main des programmes de promotion des intérêts des consommateurs canadiens.

## Structure et programmes

Le Ministère compte quatre bureaux qui bénéficient du soutien de trois bureaux de service et d'un effectif dans les régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, des Prairies et du Pacifique.

**Bureau de la consommation**
Le Bureau encourage et protège les intérêts des consommateurs et consommatrices tout en favorisant l'équité sur le marché en appliquant la réglementation et en administrant des programmes de conformité volontaires concernant les fraudes, la sécurité, l'exactitude des mesures et l'étiquetage des produits. Le Bureau vérifie également l'exactitude de l'information transmise aux consommateurs, mène son action au sein du gouvernement et de l'industrie et donne un appui financier et technique aux groupes de consommateurs. Le Bureau compte cinq directions.

La Direction des poids et mesures veille à l'application de la réglementation visant à minimiser les erreurs de mesures et à l'équité de ces mesures sur le marché des produits et des services.

La Direction de l'électricité et du gaz applique la réglementation visant à minimiser les erreurs de mesures et à assurer l'équité sur le marché de l'électricité et du gaz.

La Direction des produits de consommation applique la réglementation et administre les programmes volontaires visant à prévenir la fausse représentation des produits sur le marché.

La Direction de la sécurité des produits applique la réglementation et administre des programmes volontaires et éducatifs visant à protéger les consommateurs contre les produits dangereux sur le marché.

La Direction des services aux consommateurs détermine et analyse les questions d'intérêt pour les consommateurs et élabore une politique en fonction de ces intérêts concernant une vaste gamme de questions, appuyant ainsi le Ministre en matière de protection et de promotion des intérêts des consommateurs.

**Bureau des corporations et de la politique législative**
Le Bureau assure un cadre juridique et réglementaire pour le déroulement ordonné des activités du milieu des affaires; en particulier :

- il constitue les entreprises fédérales et les sociétés sans but lucratif;
- il réglemente les procédures de faillite de sociétés et de particuliers insolvables;
- il délivre des permis et supervise les syndics dans l'administration des faillites;
- il applique les normes de conduite des sociétés en ce qui concerne le traitement des actionnaires et la divulgation de renseignements pertinents sur les sociétés;
- il octroie des droits de propriété exclusifs à l'égard d'inventions (brevets), de marques de commerce, de dessins industriels et des droits d'auteur à l'égard d'œuvres originales littéraires, dramatiques, musicales et artistiques;
- il joue un rôle de premier plan dans la préparation de toutes les propositions d'amendement des lois administrées par le Ministère.

Le Bureau comprend cinq directions générales ou directions.

La Direction des faillites supervise l'administration des faillites au Canada tout en assurant des services aux débiteurs et en surveillant la qualité de l'administration des bilans par des syndics de faillite du secteur privé, et en assurant un remboursement juste et équitable des créanciers en dépistant les fraudes des procédures d'insolvabilité. Le surintendant des faillites a aussi la garde des fonds en fiducie relatifs aux faillites.

La Direction générale des corporations veille avant tout à la constitution de sociétés fédérales (à l'exclusion d'intermédiaires financiers) et au respect de la loi par ces dernières et elle assure au public l'accès à l'information sur les sociétés. Le directeur général des Corporations, en vertu d'une délégation des pouvoirs du ministre, est aussi responsable de l'administration des fonds en fiducie établis conformément à la *Loi sur les liquidations*.

La Direction générale de la propriété intellectuelle est chargée d'octroyer ou d'enregistrer des droits de propriété industrielle et intellectuelle équitables et exclusifs et de veiller à ce que l'information requise, en échange de tels droits, puisse être obtenue afin de promouvoir l'exploitation de technologies innovatrices au Canada.

La Direction de l'enregistrement des lobbyistes est responsable de l'enregistrement des lobbyistes et du maintien d'un registre accessible à l'inspection du public.

La Direction générale de la révision législative s'occupe de recherche et d'analyse en vue d'élaborer les politiques ainsi que de la révision et de la réforme législatives et réglementaires dans les domaines de la consommation, des corporations et de la propriété intellectuelle. Elle est chargée d'intensifier l'efficacité de la contribution du ministère à la politique gouvernementale et de soutenir et de renforcer les programmes du ministère en élaborant les cadres des politiques.

**Bureau de la politique de concurrence**
Le Bureau de la politique de concurrence est chargé de promouvoir la concurrence et l'efficacité dans l'économie canadienne grâce à l'administration de la *Loi sur la concurrence*.

La *Loi sur la concurrence*, qui a remplacé la *Loi sur les enquêtes sur les coalitions*, a été proclamée en juin 1986. Elle élargit considérablement la portée des lois canadiennes sur la concurrence et comporte de nouvelles dispositions modifiées visant à assurer une protection plus efficace et à stimuler la concurrence des marchés canadiens et internationaux.

Le Bureau compte sept directions :
La Direction des fusionnements et chargée d'administrer les dispositions de la loi qui traitent des fusionnements, y compris les exigences concernant les préavis de transaction.

La Direction des ressources et des produits manufacturés et la Direction des services, qui traitent des pratiques restrictives, sont également responsables de l'administration de la partie de la loi qui porte sur les infractions criminelles et de celle qui porte sur les dispositions relatives aux pratiques examinables au sein de leurs secteurs respectifs de l'économie.

La Direction des pratiques de commercialisation administre les dispositions de la loi qui traitent de pratiques frauduleuses de publicité et de pratiques trompeuses de marketing. La Direction est décentralisée et compte 12 bureaux d'enquêteurs au Canada.

La Direction de l'économie et des affaires internationales fournit des conseils concernant les questions d'application de la loi et de la politique.

La Direction de conformité et de coordination de la gestion favorise la conformité volontaire à la loi et l'adoption de diverses techniques de règlement des affaires.

La Direction des systèmes et services de gestions est chargée de la planification et des rapports du Bureau concernant les stratégies, les opérations et les ressources, de la révision opérationnelle, des systèmes d'information et du soutien des services financiers, administratifs et relatifs au personnel.

**Bureau de la politique ministérielle et de la planification stratégique**
Le Bureau aide le Ministère à axer davantage son action sur la réalisation des objectifs de gestion qui comprennent la recherche et le soutien des initiatives en matière d'orientation et qui favorisent le développement et l'intégration de la planification stratégique au ministère. Le Bureau compte trois directions.

La Direction du personnel fournit des conseils, de l'aide et des services aux gestionnaires dans la gestion efficace des ressources humaines du ministère.

La Direction des communications fournit des conseils et de l'aide en matière de communications afin de promouvoir les politiques, les initiatives et les programmes du ministère.

La Direction de la planification stratégique et des services aux corporations effectue des recherches dans les dossiers courants et nouveaux qui servent à la planification stratégique, à l'élaboration des politiques, au breffage des ministres et à la mise en œuvre de nouvelles initiatives.

**Bureau du sous-registraire général adjoint**
Le sous-registraire général adjoint est chargé de l'administration du *Code régissant la conduite des titulaires de charges publiques* en matière de conflits d'intérêts et l'après-mandat.

**Secrétariat du ministère**
Le Secrétariat coordonne les activités et les communications au sein du ministère. Le Secrétariat compte un service d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et répond aux demandes d'information.

**Direction générale des finances et de l'administration**
La Direction est chargée de la politique financière, administrative et informatique et de la coordination.

## Bureaux régionaux

**Région de l'Atlantique**
1489, rue Hollis
Pièce 1500
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3M5
(902) 426-6080

**Région du Québec**
Complexe Guy-Favreau
200, boulevard René-Lévesque ouest
Tour Est, pièce 502
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 496-1797

**Région de l'Ontario**
Immeuble Fédéral
4900, rue Yonge
6e étage
Willowdale (Ontario)
M2N 6B8
(416) 224-4031

**Région des Prairies**
260, avenue St. Mary
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0M6
(204) 983-2366

**Région du Pacifique**
800, rue Burrard
Pièce 1400
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 2H8
(604) 666-5000

## Comité parlementaire

Consommation et corporations et administration gouvernementale

## Législation

*Loi sur la faillite*
*Loi sur les chambres de commerce*
*Loi sur les sociétés par actions*
*Loi sur les associations coopératives du Canada*
*Loi sur les corporations canadiennes*
*Loi sur la concurrence*
*Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*
*Loi sur le droit d'auteur*
*Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations*
*Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz*
*Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*
*Loi sur les produits dangereux*
*Loi sur les dessins industriels*

*Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques*
*Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*
*Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact*
*Loi sur les brevets*
*Loi sur les sociétés de caisse de retraite*
*Loi sur le poinçonnage des métaux précieux*
*Loi sur les inventions des fonctionnaires*
*Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt*
*Loi sur l'étiquetage des textiles*
*Loi sur les marques de commerce*
*Loi sur les poids et mesures*
*Loi sur les normes des produits agricoles du Canada*
*Loi sur l'accise*
*Loi sur les aliments et drogues*
*Loi sur l'inspection du poisson*
*Loi sur Investissement Canada*
*Loi sur les compagnies de prêt*
*Loi sur la radiodiffusion*
*Loi dérogatoire sur les conférences maritimes*
*Loi sur les liquidations*
*Loi sur les lettres de change*
*Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*
*Loi sur les associations coopératives de crédit*
*Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats*
*Loi sur la production de défense*
*Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie*
*Loi relative aux aliments du bétail*
*Loi sur les engrais*
*Loi sur l'intérêt*
*Loi sur les transports nationaux*
*Colline du Parlement*
*Loi sur les produits antiparasitaires*
*Loi sur les semences*
*Loi sur l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent*
*Loi sur les syndicats ouvriers*
*Loi sur le marquage des bois*
*Loi sur les sceaux*
*Loi sur les fonctionnaires publics*
*Loi sur les documents publics*
*Loi sur Bell Canada*
*Loi sur les chemins de fer nationaux du Canada*
*Loi sur la Société de développement du Cap-Breton*
*Loi sur le casier judiciaire*
*Loi sur l'extradition*
*Loi sur l'administration du pont Fort-Falls*
*Loi sur le pipe-line du Nord*
*Loi sur les concessions de terres domaniales*
*Loi sur la publication des lois*
*Loi sur les chemins de fer*
*Loi sur le Tribunal de la concurrence*
*Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*
*Loi sur le Conseil canadien des normes*

## Consommation et Corporations Canada

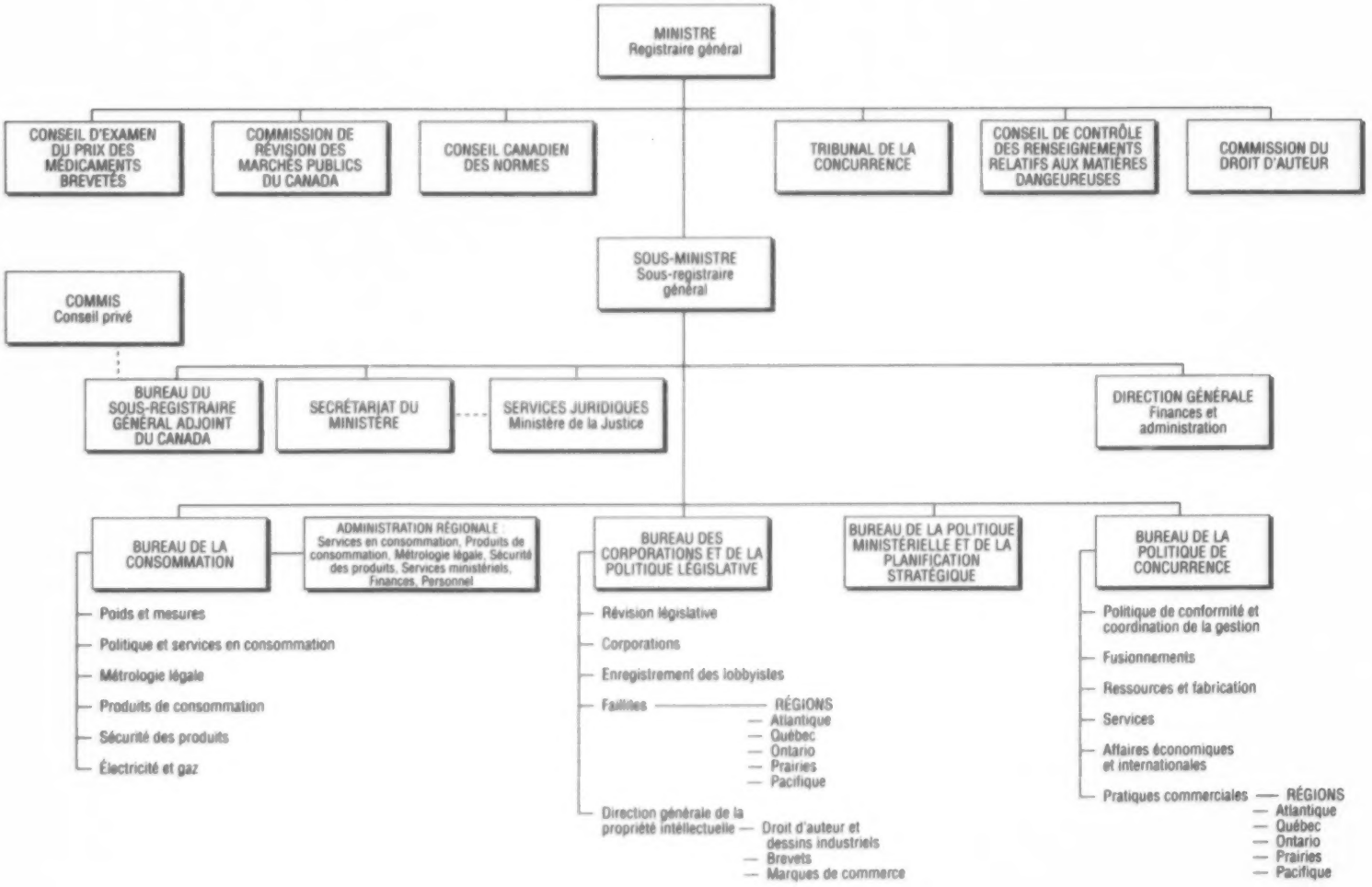

# Commission du droit d'auteur Canada

**Appellation légale**
Commission du droit d'auteur

**Administration centrale**
Édifice Vanguard
Bureau 501
171, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0C9

**Renseignements**
(613) 952-8621

**Ministre**
Ministre des Consommateurs et des Sociétés

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – L'honorable juge Donald H. Medhurst |
| Vice-président et Premier dirigeant | – Michel Hétu, c.r. |
| Commissaire | – Judith A. Alexander |
| Commissaire | – Michel Latraverse |
| Secrétaire de la Commission | – Philippe Rabot |

## Historique

La Commission du droit d'auteur a été créée en 1989 en vertu de la *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur*. La Commission remplace l'ancienne Commission d'appel du droit d'auteur qui, depuis 1936, réglementait le droit d'exécution des œuvres musicales et dramatico-musicales (par ex. à la radio, à la télévision, dans les lieux de divertissement).

## Aperçu du mandat

En plus d'exercer les fonctions de la Commission d'appel du droit d'auteur en matière de droits à payer, la nouvelle Commission du droit d'auteur :

- fixe les droits à payer pour la retransmission de signaux éloignés de radio et de télévision;
- tranche toute mésentente sur le montant des droits d'auteur à payer ou sur les modalités. Les organismes qui délivrent des licences visant des œuvres protégées par le droit d'auteur et les utilisateurs de ces œuvres peuvent s'adresser à la Commission pour qu'elle fixe le montant des droits à payer;
- si le Directeur des enquêtes et recherches, Bureau de la politique de concurrence, est d'avis qu'une entente déposée auprès de la Commission est contraire à l'intérêt public, peut demander à la Commission de voir s'il y a lieu de modifier les droits et les modalités y afférents;
- peut octroyer des licences non exclusives permettant l'utilisation d'une œuvre publiée, si le titulaire du droit d'auteur est introuvable;
- peut être appelée, à la demande du ministre, à effectuer des études touchant ses attributions.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale

## Commission du droit d'auteur Canada

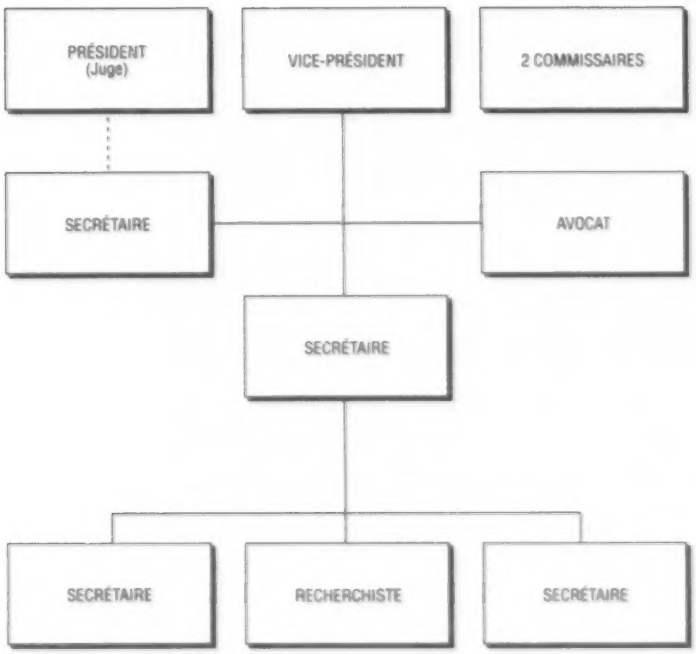

# Conseil canadien des normes

**Administration centrale**
350, rue Sparks
Bureau 1200
Ottawa (Ontario)
K1P 6N7

**Renseignements**
Téléphone : (613) 238-3222
Télécopieur : (613) 995-4564

**Ministre**
Ministre des Consommateurs et des Sociétés

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – Georges Archer |
| Vice-président | – Hugh Krentz |
| Directeur général | – John R. Woods |
| Trésorier et directeur de l'administration et des finances | – Richard Parsons |
| Directeur de la normalisation | – Jack Perrow |
| Directeur des communications | – Larry Moore |

## Historique

Le Conseil canadien des normes a été établi en 1970 en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

## Aperçu du mandat

Le Conseil encourage et promeut la normalisation dans les domaines relatifs à la construction, à la fabrication, à la production, à la qualité, au rendement et à la sécurité des bâtiments, des structures, des articles et produits manufacturés et d'autres produits, notamment des composantes de ces éléments non prévus par la loi.

Le Conseil a été créé pour :
- permettre au gouvernement d'aider l'industrie et les Canadiens à tirer le meilleur avantage possible de l'utilisation des normes dans leurs affaires nationales et internationales;
- servir de point central du gouvernement pour la normalisation volontaire;
- représenter le Canada dans les activités internationales de normalisation volontaire;
- coordonner la normalisation au Canada en établissant des politiques et des procédures pour l'élaboration des Normes nationales du Canada et pour l'accréditation des organismes de certification et d'essais.

## Structure et programmes

Le Conseil est composé de quatre directions principales.

**Direction de la normalisation**
En plus de procéder à l'accréditation des organismes rédacteurs de normes et à l'approbation des Normes nationales du Canada, la direction administre les programmes suivants :
- accréditation des organismes d'essais et des laboratoires d'étalonnage;
- accréditation des organismes de certification;
- coordination de la participation canadienne à l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et à la Commission électrotechnique internationale (CEI).

En outre, la direction élabore les politiques et les procédures qui doivent être respectées si ces organismes veulent être accrédités par le Système de normes nationales.

La direction administre également un programme d'articulation des programmes précédents aux trois paliers de gouvernement et dans l'industrie afin d'assurer une sensibilisation aux programmes, aux produits, aux services et aux activités du Conseil canadien des normes.

**Direction de l'information et des ventes**
Cette direction administre deux programmes :
- diffusion de l'information sur les normes nationales, internationales et étrangères, d'activités et de documents reliés aux normes;
- ventes de normes internationales, américaines, nationales étrangères et des Normes nationales du Canada produites par l'ONGC, ainsi que d'autres documents de normalisation.

**Direction des communications**
Cette fournit des publications organisationnelles et d'autres textes et s'occupe de l'ensemble de la promotion de l'organisation.

**Direction de l'administration**
Cette direction fournit des services financiers, administratifs et en matière de ressources humaines à toutes les directions et est responsable de la planification et du contrôle opérationnels, des services du personnel et de l'administration générale.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Conseil canadien des normes

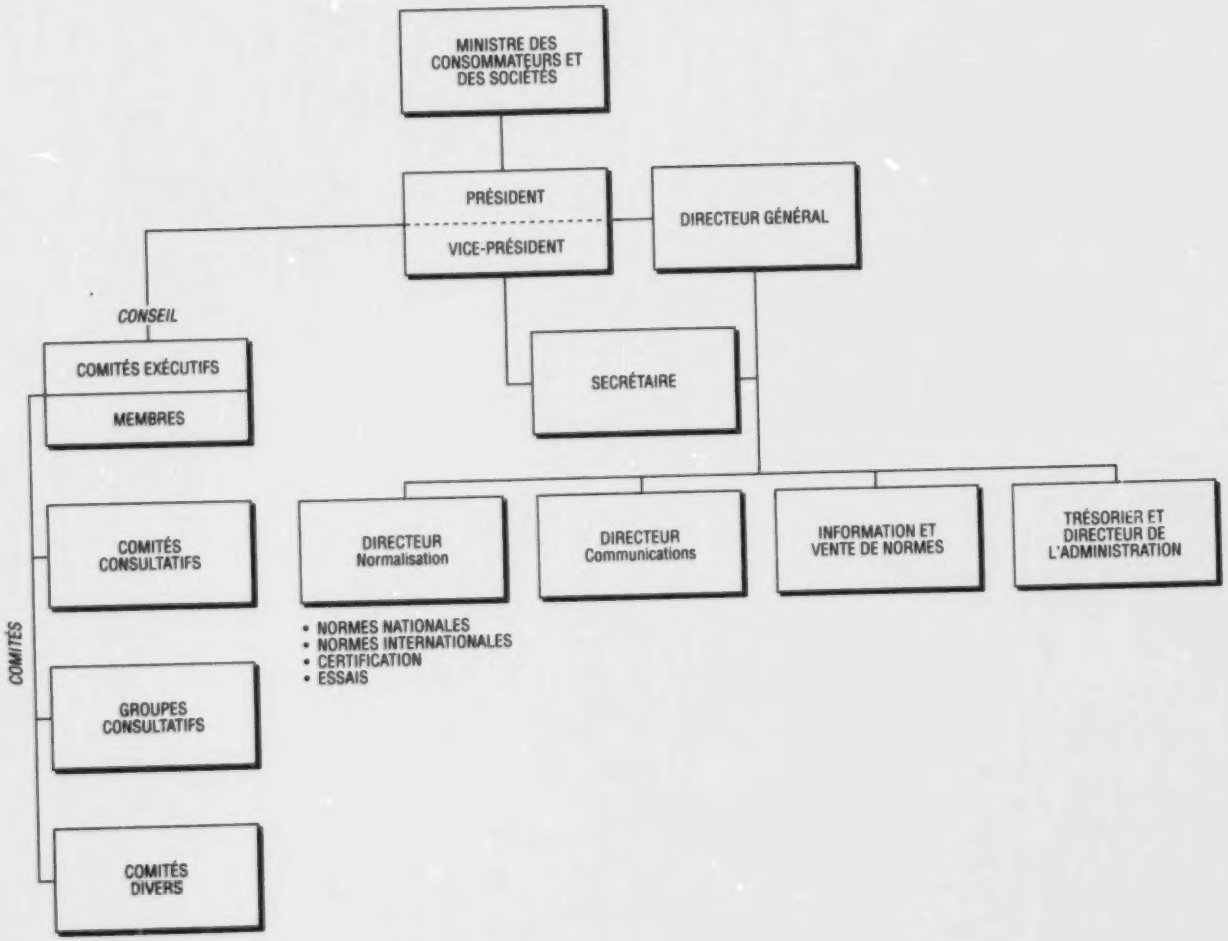

# Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés Canada

**Appellation légale**
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

**Administration centrale**
359, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0C9

**Renseignements**
(613) 952-3301

**Ministre**
Ministre des Consommateurs et des Sociétés

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président et premier dirigeant | – H.C. Eastman |
| Vice-président | – R. Goyer |
| Membres | – S. Gibbons |
| | D. Mutala |
| | C. Wright |
| Directeur exécutif | – W.D. Critchley |
| Secrétaire | – P.J. Sylvester |

## Historique

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) a été créé en 1987 à la suite de modifications apportées à la *Loi sur les brevets*. En vertu de ces modifications, les brevetés disposent de sept à dix ans durant lesquels ils détiennent des droits exclusifs pour commercialiser un médicament produit au Canada.

## Aperçu du mandat

Le Conseil veille à ce que le prix des médicaments ne soit pas excessif. Il doit également présenter au Parlement des rapports sur la tendance des prix de tous les médicaments et sur le ratio des dépenses en recherche et développement.

Les brevetés doivent fournir au Conseil des données sur le prix de vente des médicaments brevetés ainsi que sur leurs dépenses en recherche et développement. En vertu du mandat du Conseil, l'examen des prix se limite à l'examen du prix auquel le détenteur de brevet vend le médicament. Dans la plupart des cas, il s'agit du prix de vente que fait payer le fabriquant au grossiste, à l'hôpital ou au pharmacien.

Le Conseil n'a pas d'autorité en ce qui concerne le prix de vente au détail des médicaments brevetés. Toutefois, si le Conseil considère que le prix d'un médicament breveté est excessif, il peut soit enlever le droit d'exclusivité du médicament, soit ordonner une réduction du prix du médicament.

## Structure et programmes

Le Conseil est une agence indépendante qui détient un pouvoir quasi-judiciaire. Les décisions prises par le Conseil sont sujettes à un examen judiciaire quant à la compétence ou à la procédure. Toutefois, la *Loi sur les brevets* n'accorde au gouvernement aucun pouvoir explicite ou implicite sur la direction du Conseil et ne l'autorise nullement à exercer un contrôle sur ses décisions et ordonnances.

Pour faciliter la conformité à la loi, le Conseil a publié des lignes directrices qui permettent de déterminer si un prix est excessif.

Les fonctions du Conseil sont exercées par quatre directions : Politique, Planification et évaluation, Conformité, Communications et services de gestion.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés Canada

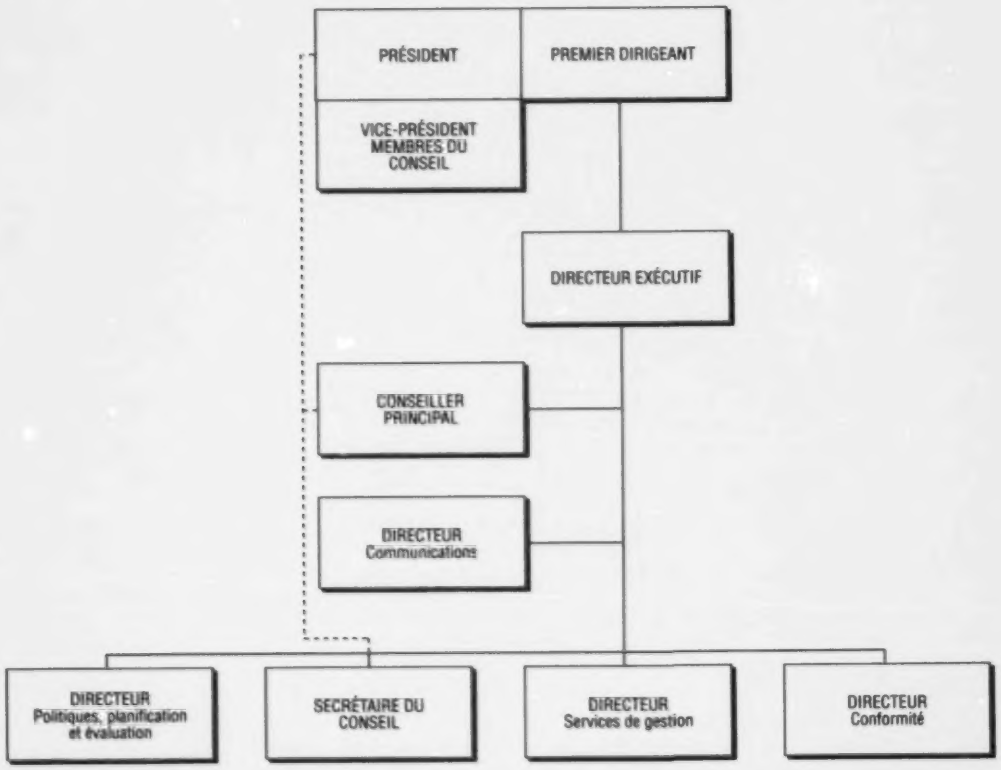

# Tribunal de la concurrence

**Administration centrale**
Édifice de la Banque Royale
90, rue Sparks
Bureau 600
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4

**Renseignements**
(613) 957-3172

**Ministre**
Ministre des Consommateurs et des Sociétés

**Membres**

| | |
|---|---|
| Présidente | – L'honorable juge Barbara Reed |
| Membres judiciaires | – L'honorable juge Barry L. Strayer<br>L'honorable juge Leonard A. Martin<br>L'honorable juge Max M. Teitelbaum |
| Autres membres | – Frank Roseman<br>Marie-Hélène Sarrazin<br>Victor L. Clarke |

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Registraire | – Annaline Lubbe |
| Chef, Services du greffe | – Larry Séguin |
| Chef, Finance, administration et personnel | – Carole Ménard |

## Historique

Le Tribunal de la concurrence a été établi en juin 1986 en vertu de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence*. Au même moment, le Parlement adoptait la *Loi sur la concurrence*. Ces deux lois remplaçaient la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions* adoptée à l'origine en 1910; le Tribunal de la concurrence a remplacé l'ancienne Commission sur les pratiques restrictives du commerce.

## Aperçu du mandat

En vertu de ses attributions, le Tribunal de la concurrence peut entendre des demandes et rendre des ordonnances relativement aux affaires d'ordre civil comme des demandes relatives aux fusionnements, aux accords de spécialisation et aux pratiques présumées être des abus de position dominante. Le Tribunal intervient également dans les pratiques comme les refus de vendre, les ventes par voie de consignation, l'exclusivité, les ventes liées, la limitation du marché et les prix à la livraison. Peuvent également donner lieu au dépôt de demandes devant le Tribunal l'exécution de jugements étrangers et l'application de règles de droit et de directives étrangères pouvant avoir une incidence négative sur la concurrence au Canada, ainsi que les refus par les fournisseurs étrangers de fournir un produit.

## Structure et programmes

Le greffe fournit au Tribunal des services d'administration, d'enregistrement et de recherche.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent de la consommation et corporations et de l'administration gouvernementale

## Législation

*Loi sur la concurrence*
*Loi sur le Tribunal de la concurrence*
*Règles du Tribunal de la concurrence*

# Défense nationale

**Appellation légale**
Ministère de la Défense nationale

**Administration centrale**
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**Renseignements**
(613) 995-2534 (Directeur général, Communications)

**Ministres**
Ministre de la Défense nationale
Ministre associé de la Défense nationale

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – R.R. Fowler |
| Chef d'état-major de la Défense | – Général A.J.G.D. de Chastelain |
| Vice-chef d'état-major de la Défense | – Vice-amiral C.M. Thomas |
| Sous-chef d'état-major de la Défense | – Lieutenant-général D. Huddleston |
| Sous-ministre adjoint (Politiques) | – L.A. Delvoie |
| Sous-ministre adjoint associé (Politiques) | – Major-général J.A. MacInnis |
| Sous-ministre adjoint (Personnel) | – Lieutenant-général J.A. Fox |
| Sous-ministre adjoint associé (Personnel) | – D.J. Lindley |
| Sous-ministre adjoint (Matériels) | – R.D. Gillespie |
| Sous-ministre adjoint associé (Matériels) | – Mgén P.E. Woods |
| Sous-ministre adjoint (Communications) | – W.A. Young |
| Directeur général - Secrétariat exécutif | – J.M.D. Henrie |

## Historique

Le ministère de la Défense nationale fut créé en 1922 aux termes de la *Loi sur la défense nationale* qui établissait un ministère civil au lieu de l'ancien ministère de la Milice et de la Défense (institué en 1868), le ministère du Service naval (institué en 1910), et la Commission de l'Air (instituée en 1920).

En 1965, le Quartier général de la Marine, le Quartier général de l'Armée et le Quartier général de l'Aviation furent fusionnés pour former le Quartier général des Forces canadiennes (QGFC).

La *Loi sur la réorganisation des Forces canadiennes*, promulguée en 1968, a unifié la Marine royale du Canada, l'Armée canadienne et l'Aviation royale du Canada pour former un seul service appelé Forces armées canadiennes.

## Aperçu du mandat

En tant que représentant de la Souveraine, le gouverneur général du Canada fait fonction de commandant en chef des Forces canadiennes.

Le ministre de la Défense nationale est responsable du contrôle et de la gestion des Forces armées canadiennes, de toutes les questions qui ont trait aux établissements de défense nationaux ou à la défense du Canada. Il est le ministre responsable de Protection civile Canada, qui relève du Conseil privé. Il est également responsable de tous les aspects de la recherche et du sauvetage aériens dans les zones dont le Canada a la responsabilité, et de la coordination générale du programme de recherche et de sauvetage maritimes, y compris la fourniture des ressources aériennes nécessaires.

## Structure et programmes

Le Ministère compte neuf domaines d'activité.

**Politiques**
En plus de recommander des objectifs et des orses politiques possibles en matière de défense, cette direction :
- fait fonction de principal porte-parole officiel du ministère en ce qui concerne la planification des politiques;
- veille à ce qu'il existe un rapport réaliste et harmonieux entre les divers objectifs, politiques, plans et programmes.

**Personnel**
Cette direction est responsable de l'élaboration de politiques en matière de gestion du personnel militaire et civil ainsi que :
- de l'administration d'un programme général d'administration du personnel;
- de veiller à ce que les tableaux de dotation en personnel, les effectifs réels et les besoins en main-

d'œuvre soient harmonisés conformément à la politique établie en la matière et sans que les budgets approuvés soient grevés;
- de veiller aux rapports avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, d'autres paliers de gouvernement, d'autres gouvernements et avec l'industrie et les universités en ce qui concerne les politiques en matière de gestion du personnel;
- de l'administration d'un programme d'éducation des personnes à charge.

**Finances**
L'administration financière du ministère relève de cette direction, de même que :
- l'établissement de documents financiers, procéduraux et de réglementation connexes dont ont besoin le Ministère ou des organismes extérieurs;
- la coordination et la direction de la mise au point et de la mise en service de systèmes intégrés de gestion;
- la prestation de services de gestion au sein du ministère – y compris des services consultatifs, financiers, de vérification, de comptabilité et de traitement automatique de données.

**Matériels**
Cette direction est responsable de la mise au point, de l'application technique, de l'acquisition, de l'entreposage, de la distribution, de l'entretien et de l'aliénation de systèmes, d'équipements et de matériel. Par ailleurs, elle est chargée :
- de veiller à ce que les Forces canadiennes soient dotées d'un système de soutien logistique intégré, y compris des installations et des services en matière d'approvisionnement, de maintenance, de munitions, de transport et de postes;
- de l'élaboration et de la mise en application des politiques du ministère relatives à l'acquisition et à la gestion de biens immobiliers;
- de la construction et de l'entretien de bâtiments, d'installations et des services publics connexes;
- en partie, de la formulation de la mise en application des politiques du ministère sur la recherche et le développement, et de la diffusion d'informations scientifiques.

**Communications et affaires publiques**
Cette direction est responsable de l'orientation générale et de la gestion efficace des programmes de communications et d'affaires publiques nationaux et internationaux, externes et internes, du ministère. Cela comprend :
- la recherche en matière d'affaires publiques;
- l'évaluation des attitudes du public;
- l'élaboration de stratégies, de politiques et d'objectifs du ministère en matière de communications;
- les opérations quotidiennes, les relations avec les médias, les expositions, les démonstrations, les manifestations spéciales, les productions audiovisuelles et la production de textes imprimés.

**Sous-chef d'état-major de la Défense**
Cette direction répond de la bonne marche des opérations des Forces canadiennes, c'est-à-dire :
- de la fourniture des informations opérationelles, des avis et des conseils nécessaires à la planification relative à l'emploi, à la structure et aux besoins opérationnels futurs des Forces canadiennes;
- de la mise en application des modifications devant être apportées à la structure des Forces canadiennes;
- de la planification, du contrôle et de la coordination centraux de toutes les activités opérationnelles actuelles des Forces;
- de l'emploi efficace des ressources utilisées pour mener ces activités;
- de l'élaboration et de la coordination des plans annuels d'instruction.

**Chef des services d'examen**
Cette direction doit fournir au ministère des conseils, en plus d'exercer l'autorité fonctionnelle au sujet des questions d'examen. Elle planifie et effectue les évaluations de programmes, les vérifications internes et les examens militaires portant sur tous les aspects des activités et des opérations ministérielles et militaires. La direction fournit également des rapports indépendants et objectifs sur la rentabilité, l'efficacité et l'efficience du ministère et des Forces armées.

**Juge-avocat général**
Cette direction est responsable de l'administration de la justice militaire dans les Forces canadiennes. Elle exerce également la fonction de conseiller juridique du ministère et des Forces canadiennes.

**Secrétariat exécutif**
Le Secrétariat exécutif est chargé de fournir les services administratifs nécessaires au fonctionnement du ministère. Il est également chargé d'exercer les pouvoirs et d'assumer les attributions dont est investi le ministre de la Défense nationale aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Les Forces armées canadiennes sont organisées en fonction des principaux rôles qui leur sont assignés par le gouvernement, et elles comptent donc sept commandements. En plus des responsabilités qui lui sont propres, chaque commandement a une responsabilité régionale qui englobe la représentation auprès des gouvernements provinciaux, l'aide aux forces civiles, les opérations d'urgence et de survie et l'administration des cadets.

**Commandement maritime**
Le Commandement maritime maintient des forces navales en état de préparation opérationnelle afin de remplir les engagements du Canada en matière de défense, c'est-à-dire :
- la défense du Canada;
- la défense anti-sous-marine dans le cadre de l'OTAN;
- le soutien des opérations militaires du Canada et des opérations de recherche et de sauvetage menées dans les zones de recherche et de sauvetage de l'Atlantique et du Pacifique.

Le Commandement maritime exerce également le contrôle opérationnel d'aéronefs de l'aéronavale.

**Force mobile**
La Force mobile est chargée de fournir des forces terrestres prêtes au combat pour protéger le territoire canadien; elle fournit aussi :
- des forces de combat basées au Canada pour appuyer les forces détachées en Europe;
- des forces pour appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ou autres.

**Commandement aérien**
Le Commandement aérien a pour rôle de fournir des forces aériennes en état de préparation opérationnelle afin de remplir des engagements nationaux, continentaux et internationaux; il assure pour ce faire :
- le maintien de la souveraineté dans l'espace aérien du Canada;
- l'apport de contributions au NORAD;
- des moyens de transport aérien et des aéronefs de recherche et de sauvetage;
- la gestion des aéronefs de l'aéronavale.

**Commandement des communications des Forces canadiennes**
Le Commandement assure la gestion et la prestation de services de communications stratégiques pour les Forces canadiennes, y compris le traitement de messages et le transfert de données, le fonctionnement de systèmes téléphoniques, des services de radiogonométrie et la recherche en communications.

**Forces canadiennes Europe**
Les Forces canadiennes Europe fournissent, maintiennent et soutiennent des forces terrestres et aériennes prêtes au combat, basées en Europe et affectées au Commandement allié en Europe.

**Quartier général de la région du Nord**
Le Quarter général de la région du Nord coordonne et appuie les activités des Forces canadiennes dans le Nord.

**Service de l'instruction des Forces canadiennes**
Un effectif composé de personnel de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation planifie, organise, assure et contrôle l'instruction des militaires qui exercent des professions nécessaires à plus d'un commandement opérationnel.

## Bureaux régionaux

**Région de l'Atlantique**
Commandement maritime
Halifax (Nouvelle-Écosse)
(902) 427-4077

**Région de l'Est**
Force mobile
Montréal (Québec)
(514) 462-7011

**Région du Centre**
Service de l'instruction des Forces canadiennes
Trenton (Ontario)
(613) 392-2811

**Région des Prairies**
Commandement aérien
Winnipeg (Manitoba)
(204) 832-1311

**Région du Pacifique**
Commandement maritime (Pacifique)
Esquimalt (Colombie-Britannique)
(604) 380-2000

**Région du Nord**
Quartier général de la Région du Nord
Yellowknife (Territoires-du-Nord-Ouest)
(403) 873-4011

## Comité parlementaire

Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants

## Législation

*Loi sur l'aéronautique*
*Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*
*Loi sur la continuation de la pension des services de défense*
*Loi sur la défense nationale*
*Loi sur les forces étrangères présentes au Canada*

## Défense nationale

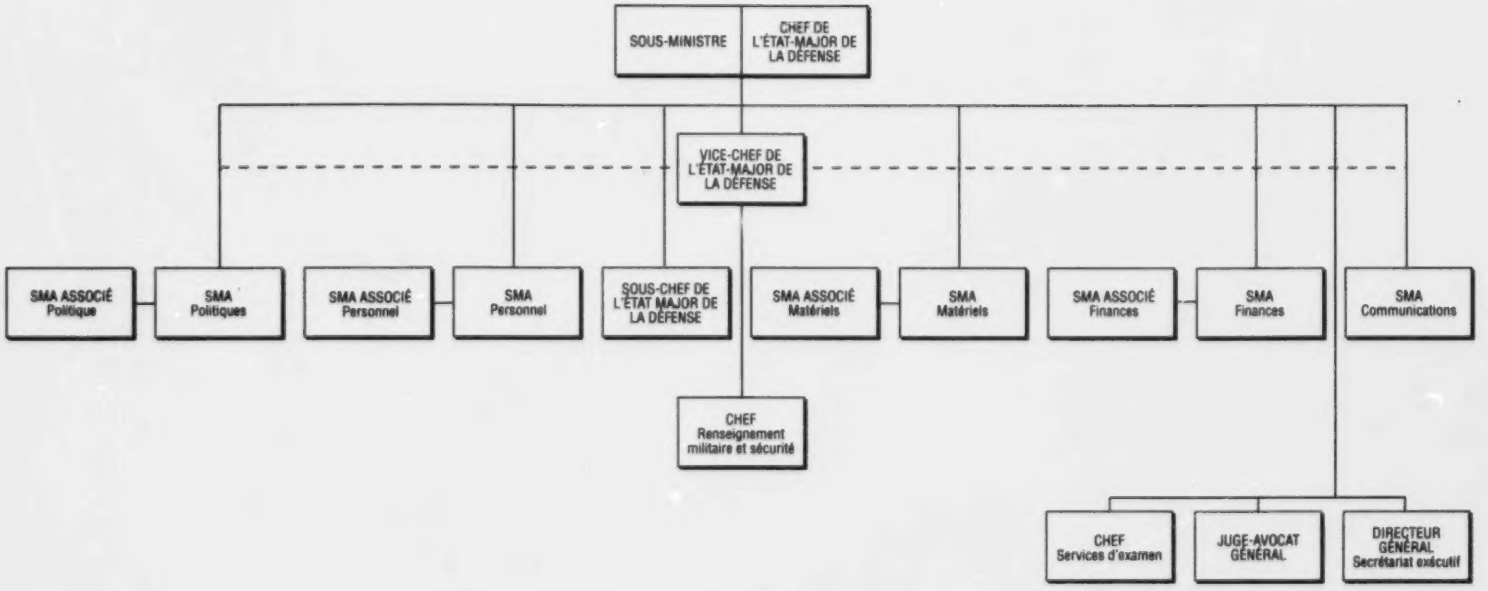

# Protection civile Canada

**Administration centrale**
Immeuble Jackson
122, rue Bank
2e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0W6

**Renseignements**
(613) 991-7077

**Ministre**
Ministre responsable de la Protection civile

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Administrateur général | – T. D'Arcy Finn |
| Directeurs généraux | |
| Programmes de gestion intégrée | – C. Hegge |
| État de préparation et opérations | – D.W. Hall |
| Élaboration de programmes | – E.L. Shipley |

## Historique

Protection civile Canada a été constituée en tant qu'organisme de défense civile au sein du ministère de la Défense nationale en 1948. En une vingtaine d'année, l'organisation a connu diverses appellations et a relevé de différents ministères.

En 1966, son mandat a été élargi pour mettre davantage l'accent sur la coordination des interventions d'urgence du gouvernement fédéral en cas de catastrophes naturelles ou technologiques en temps de paix.

À la suite d'une réorganisation en 1974, ce mandat élargi a été confié au tout nouveau Centre national de planification des mesures d'urgence, qui devint par la suite Planification d'urgence Canada (PUC). En 1986, pour mieux tenir compte de son rôle et de ses responsabilités, l'organisme prend le nom de Protection civile Canada (PCC).

En 1988, en vertu de la *Loi sur la protection civile*, Protection civile Canada devient une entité distincte au sein de l'administration publique fédérale.

## Aperçu du mandat

Protection civile Canada prévoit les mesures de protection civile nécessaires pour préparer le pays à faire face aux situations de crise de toute nature. Le Ministère :

- élabore des énoncés politiques;
- travaille en étroite collaboration avec les provinces et territoires en vue d'assurer l'état de préparation qui s'impose pour faire face aux situations d'urgence à l'échelle du pays;
- coordonne la participation du gouvernement fédéral aux activités internationales de protection civile, en particulier avec les États-Unis et les autres pays de l'OTAN;
- encourage la protection civile en participant à des projets conjoints avec les provinces et les territoires, en administrant des programmes d'information publique, de formation et d'entraînement et en diffusant les résultats des recherches dans le domaine de la protection civile;
- coordonne les activités de protection civile au niveau du gouvernement fédéral.

## Structure et programmes

Protection civile Canada comprend trois grandes directions :

**Élaboration de programmes**
Cette direction coordonne et facilite l'élaboration des politiques et des programmes de protection civile du gouvernement fédéral. Par ailleurs, elle :

- évalue le niveau de préparation aux urgences du gouvernement fédéral;
- coordonne des activités de protection civile des organismes fédéraux avec celles des provinces et des territoires et des alliés du Canada sur la scène internationale;
- parraine des travaux de recherche dans le domaine de la protection civile;
- élabore et offre des programmes de formation;
- organise des conférences et des colloques nationaux;
- met à l'essai et évalue les plans et les mesures d'urgence.

**État de préparation et opérations**
Cette direction assure la liaison avec les organisations provinciales et territoriales chargées des mesures d'urgence. Par ailleurs, elle :

- gère un programme complet d'information publique;
- maintient un centre de coordination des opérations d'urgence et produit des rapports sur les interventions d'urgence;
- contribue à accroître la capacité nationale d'intervention en cas d'urgence;
- prévoit des dispositions pour assurer la continuité du gouvernement constitutionnel en temps de crise;

- aide financièrement les gouvernements provinciaux et territoriaux à faire face à une catastrophe dont le coût dépasse ce qu'ils peuvent raisonnablement engager;
- vise à identifier les installations, usines et services qui sont essentiels au fonctionnement de la société et qui devraient être protégés en cas de crise nationale;
- vise à déterminer et à conserver les documents essentiels au fonctionnement du gouvernement durant et après une crise nationale;
- prévoit, avec les provinces et les territoires, un plan d'indemnisation des bénévoles blessés, ou des héritiers des bénévoles tués, durant une intervention d'urgence.

**Programmes de gestion intégrée**
La gestion financière, la planification ministérielle, le soutien administratif, l'élaboration d'un système d'information de la gestion et le perfectionnement des ressources humaines du ministère relèvent de ces programmes.

## Bureaux régionaux

**Terre-Neuve**
6, rue Bruce
Parc industriel Donovan
C.P. 188, succursale C
St-John's (Terre-Neuve)
A1C 5J2
(709) 772-5522

**Île-du-Prince-Édouard**
Immeuble Dominion
97, rue Queen
2e étage
C.P. 1175
Charlottetown (Île-du-Prince Édouard)
C1A 7M8
(902) 566-7047

**Nouvelle-Écosse**
6009, chemin Quinpool
Bureau 801
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3K 5J7
(902) 426-2082

**Nouveau-Brunswick**
590, rue Brunswick
C.P. 534
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5A6
(506) 452-3020

**Québec**
250, Grande-Allée ouest
Bureau 701
Québec (Québec)
G1R 2H4
(418) 648-3111

**Ontario**
20, rue Holly
Bureau 205
Toronto (Ontario)
M4S 3B1
(416) 973-6343

**Manitoba**
301, avenue York
Bureau 306-A
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0P4
(204) 983-6790

**Saskatchewan**
Avord Tower
2002, avenue Victoria
Bureau 850
Regina (Saskatchewan)
S4P 0R7
(306) 780-5005

**Alberta, Territoires du Nord-Ouest**
10420-157e Rue
Edmonton (Alberta)
T5P 2V5
(403) 495-3005

**Colombie-Britannique, Yukon**
2881, rue Nanaimo
C.P. 10000
Victoria (Colombie-Britannique)
V8T 4Z8
(604) 388-3621

## Comités parlementaires

Affaires étrangères et Commerce extérieur
Défense nationale et Affaires des anciens combattants

## Législation

*Loi sur la protection civile*
*Loi sur les mesures d'urgence*

## Protection civile canada

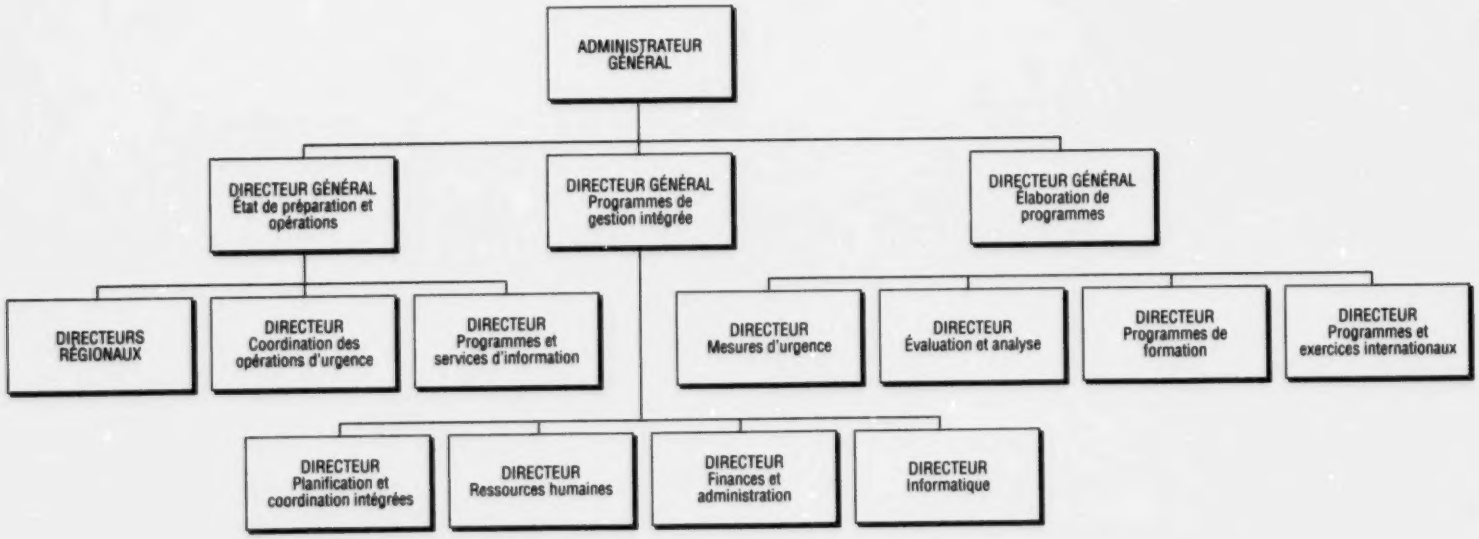

# Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

**Appellation légale**
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest

**Administration centrale**
Place du Canada
9700, avenue Jasper
Bureau 1500
Edmonton (Alberta)
TJ5 4H7

**Renseignements**
(403) 495-4164
(403) 495-4304 (Directeur général, Communications)

**Ministre**
Ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Bruce Rawson |
| Sous-ministre adjoint principal | – Arthur Silverman |
| Sous-ministre adjoints | |
| Manitoba | – Dennis Wallace |
| Alberta | – Brian Salley |
| Colombie-Britannique | – Robin Dodson |
| Directeur général, Communications | – Don Carlson |

## Historique

Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest a été annoncé comme l'Initiative de diversification de l'économie de l'Ouest en 1987. La *Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien* a été proclamée en 1988.

## Aperçu du mandat

Le Ministère préconise la diversification de l'économie de l'Ouest canadien et représente les intérêts de l'Ouest dans la détermination de la politique économique nationale. L'objectif premier du ministère est de rendre l'Ouest moins vulnérable aux événements économiques internationaux et à la fluctuation des prix des produits de base, en diversifiant son assise économique et en favorisant une croissance stable.

Le Ministère octroie des contributions pour appuyer la mise au point de nouveaux produits, l'élaboration de nouvelles technologies, l'ouverture de nouveaux marchés, le remplacement des importations, et l'amélioration de la productivité de l'ensemble de l'industrie.

## Structure et programmes

Établi au moyen d'un fonds de 1,2 milliards de dollars, le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest du ministère se distingue des autres programmes économiques fédéraux d'une part parce qu'il est basé et administré dans l'Ouest et d'autre part parce qu'il est doté de directives de financement souples.

Le fonds sert non seulement à financer les projets conformes aux exigences d'admissibilité, mais aussi à appuyer d'autres programmes qui aident les entreprises de l'Ouest à devenir plus concurrentielles sur le marché mondial.

Le Ministère est actif dans neuf secteurs de politique sectorielle.

**Agriculture**
Ce secteur contribue à la diversification de l'économie agricole de l'Ouest en cherchant à accroître la valeur ajoutée des produits agricoles. Des projets spéciaux ont été réalisés, tels que le Programme national de conservation des sols et l'Initiative nationale de biotechnologie agricole.

**Énergie**
Ce secteur se consacre à accroître la productivité et à favoriser le développement de nouveaux marchés pour le charbon à faible teneur en souffre de l'Ouest canadien et à introduire une nouvelle technologie pour l'industrie pétrolière et gazière de l'Ouest du Canada.

**Foresterie**
L'aide que ce secteur accorde au secteur forestier a visé des projets à valeur ajoutée et ceux qui innovaient sur le plan technologique, dont le financement d'installations de recherches pour la Société Forintek Canada et le Forest Engineering Research Institute of Canada, à Vancouver.

**Exploitation minière**
Ce secteur est responsable du développement de plusieurs projets minéraux importants, ainsi que de la mise au point de nouveaux produits et de nouvelles technologies.

**Services**
Les initiatives entreprises touchent notamment l'édition, l'industrie cinématographique et les initiatives culturelles, les services commerciaux, les télécommunications, les services d'ingénierie et industriels et les technologies environnementales.

**Technologie et fabrication**
Ce secteur se consacre à la promotion de la technologie comme l'information et les télécommunications, la biotechnologie et les matériaux industriels de pointe.

**Tourisme**
En collaboration avec Tourisme Canada, ce secteur a participé à la mise au point d'une stratégie d'activités touristiques visant l'Ouest du Canada.

**Commerce**
Ce secteur donne des conseils sur les initiatives et les projets commerciaux et est le point de contact avec les Affaires extérieures et les délégations commerciales à l'étranger. Ce secteur coordonne également avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux le développement de débouchés commerciaux et de possibilités d'investissement dans l'Ouest.

**Transports**
Les principales activités de ce secteur consistent à travailler avec l'industrie pour accroître le volume du trafic des containers canadiens dans les ports de la côte ouest et à évaluer d'autres approches pour le mouvement des céréales destinées à l'exportation.

## Bureaux régionaux

Édifice Cargill
C.P. 777
240, avenue Graham
Bureau 712
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2L4
(204) 983-4472

Édifice S.J. Cohen
C.P. 2025
119, 4e Avenue sud
Bureau 601
Saskatoon (Saskatchewan)
S7J 3S7
(306) 975-4373
Sans frais de Regina : (306) 780-6725

Place du Canada
9700, avenue Jasper
Bureau 1500
Edmonton (Alberta)
TJ5 4H7
(403) 495-4164
Sans frais de Calgary : (403) 292-5382

Bentall Tower 4
C.P. 49276
1055, rue Dunsmuir
Bureau 1200
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7X 1L3
(604) 666-6256
Sans frais de la Colombie-Britannique : 1-800-663-2008

Centennial Towers
200, rue Kent
8e étage
C.P. 2128, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W3
(613) 952-9384

## Comité parlementaire

Comité permanent de l'Industrie, de la Science et de la Technologie, et du développement régional et du Nord

## Législation

*Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien*
*Loi sur le développement industriel et régional*
*Loi sur les prêts aux petites entreprises (Ouest du Canada)*

## Diversification de l'économie de l'ouest Canada

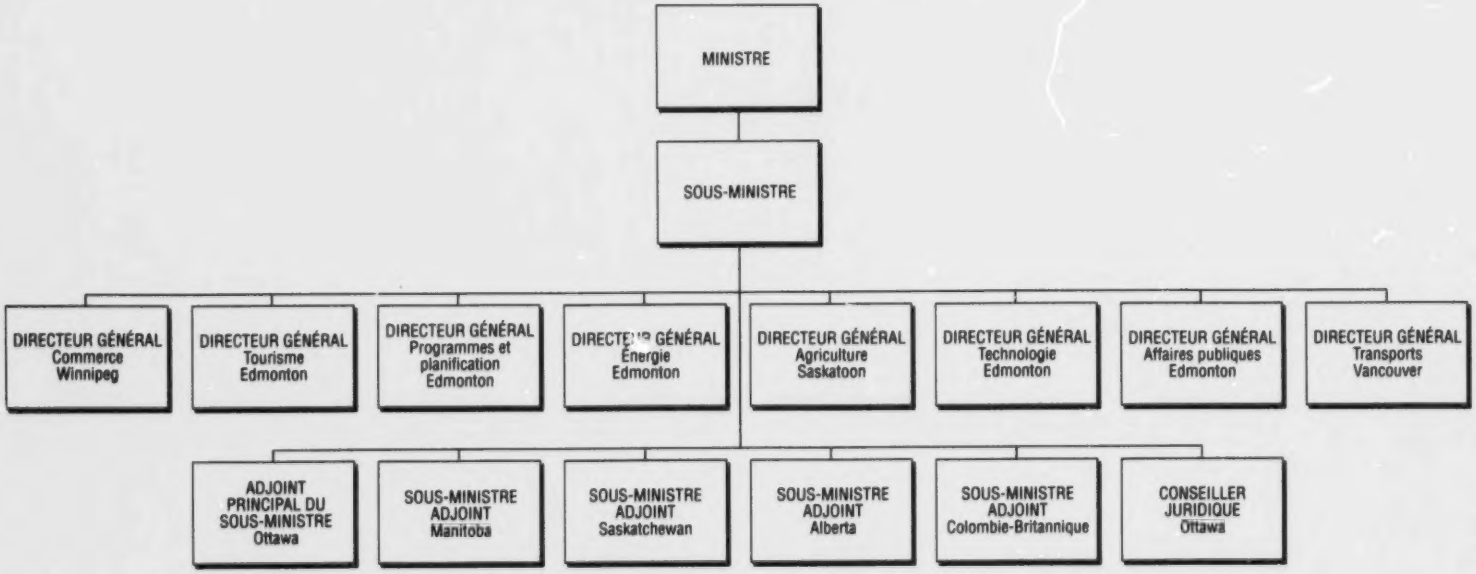

# Élections Canada

**Appellation légale**
Bureau du Directeur général des élections

**Administration centrale**
440, chemin Coventry
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6

**Renseignements**
(613) 993-2975
Sans frais : 1-800-267-VOTE(8683)
Télécopieur : (613) 954-8584/2874
Télex : 053-4267

**Ministre**
Le Directeur général des élections relève directement de la Chambre des communes par l'intermédiaire du Président de celle-ci.

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Directeur général des élections | – Jean-Pierre Kingsley |
| Directeur général adjoint des élections | – Ronald A. Gould |
| Commissaire aux élections fédérales | – George M. Allen |
| Conseiller juridique | – Yvon Tarte |
| Directrice des Communications | – Christine Jackson |

## Historique

Le poste de Directeur général des élections a été créé en 1920 par la *Loi des élections fédérales*. Remaniée considérablement en 1970, cette loi a été rebaptisée *Loi électorale du Canada*. D'importantes responsabilités se sont ajoutées à celles déjà attribuées au Directeur général des élections en 1974 avec l'adoption de la *Loi sur les dépenses d'élections*, qui est maintenant incorporée à la *Loi électorale du Canada*.

## Aperçu du mandat

Élections Canada assure la direction générale et la supervision de l'ensemble des tâches administratives qu'exige la conduite d'une élection. Ses responsabilités comprennent :

- la formation des directeurs du scrutin des circonscriptions fédérales et des directeurs du scrutin des Territoires du Nord-Ouest;
- la révision des limites des sections de vote;
- l'acquisition du matériel et des fournitures qui seront transmis, au besoin, aux directeurs du scrutin;
- la diffusion de directives et des lignes directrices aux candidats et aux partis politiques;
- l'application de la *Loi électorale du Canada*;
- le versement des sommes prévues par la loi aux membres du personnel électoral, aux vérificateurs, aux partis politiques et aux agents officiels;
- la présentation de rapports au Parlement.

Le Directeur général des élections est également chargé, tous les dix ans, de calculer le nombre de députés à la Chambre des communes auquel chaque province a droit et de fournir aux onze commissions de délimitation des circonscriptions électorales les statistiques, les cartes et tous les autres documents dont elles peuvent avoir besoin, ainsi que l'aide financière, administrative et technique qui leur est nécessaire pour s'acquitter de leur mandat.

## Structure et programmes

**Commissaire aux élections fédérales**
Le Commissaire aux élections fédérales est chargé de faire respecter et appliquer toutes les dispositions de la *Loi électorale du Canada*.

**Directeur des opérations**
Le Directeur des opérations est responsable de la préparation et de la conduite des élections fédérales générales et partielles et territoriales (Territoires du Nord-Ouest), ainsi que de la rédaction des rapports qui suivent et de la coordination des activités des commissions de délimitation des circonscriptions électorales.

**Directeur du financement des élections**
Le Directeur du financement des élections veille à la gestion financière de l'organisme et à l'administration des dispositions de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi électorale des Territoires du Nord-Ouest* en ce qui concerne le financement des élections.

**Directeur de l'administration et des ressources humaines**
En plus de fournir tout le personnel administratif et de veiller aux achats et à la gestion des dossiers, ce directeur s'occupe de la formation et des services informatiques.

**Directeur des communications**
Le Directeur des communications a charge d'élaborer et de mettre en application des programmes et des activités destinés à sensibiliser davantage le public au système électoral, ainsi qu'au rôle d'Élections Canada. Il doit aussi informer les électeurs des droits démocratiques qui leur sont garantis dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la façon dont ils peuvent les exercer.

Ces activités comprennent de la publicité ainsi que l'établissement de programmes de communications, auprès du public, des collectivités et des médias, la production de publications ainsi qu'un service d'information mis à la disposition de la population.

**Directeur exécutif/conseiller juridique**
Le Directeur exécutif/conseiller juridique est chargé de fournir des services juridiques au Directeur général des élections, à son personnel de direction et au Commissaire aux élections fédérales. Il doit aussi agir comme coordonnateur des conflits d'intérêts, ainsi que coordonnateur de la protection des renseignements personnels pour le Bureau et comme Directeur exécutif auprès du commissaire.

## Bureaux régionaux

Aucun

En période électorale, des bureaux sont mis sur pied par le directeur du scrutin dans chacune des 295 circonscriptions électorales.

## Comité parlementaire

Comité permanent des élections et des privilèges

## Législation

*Loi électorale du Canada*
*Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*
*Loi électorale des Territoires du Nord-Ouest*

## Élections Canada

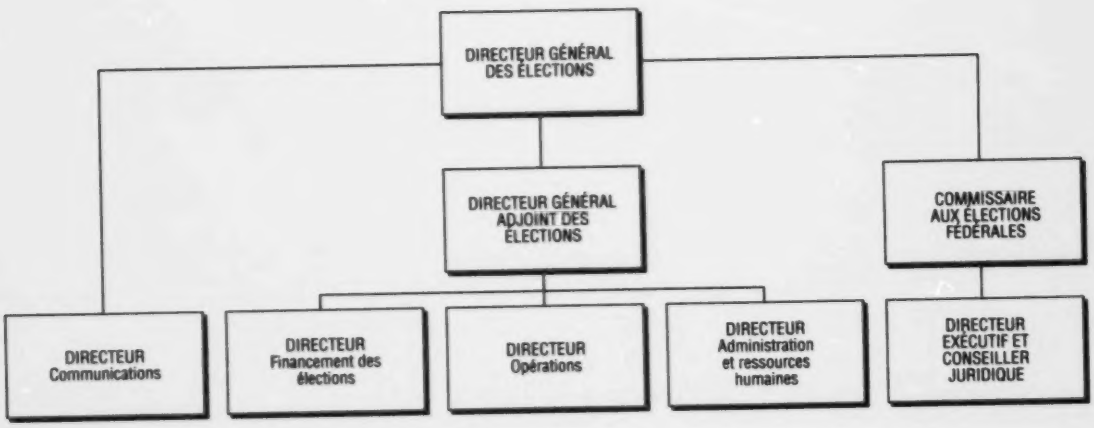

# Emploi et Immigration Canada

**Appellation légale**
Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et ministère de l'Emploi et de l'Immigration

**Administration centrale**
Place du Portage, phase IV
Hull (Québec)
K1A 0J9

**Renseignements**
(819) 994-6313

**Ministres**
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration
Ministre d'État (Emploi et Immigration)
Ministre d'État (Jeunesse)

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président et Sous-ministre | – Arthur Kroeger |
| Vice-président et Sous-ministre associé | – Nick Mulder |
| Commissaires | |
| Travailleurs | – Fernand Boudreau |
| Employeurs | – Peter Doyle |
| Cadres exécutifs | |
| Ministère de l'Emploi et de l'Immigration | |
| Politique stratégique et planification | – Barry Carin |
| Affaires de la jeunesse | – Barry Carin |
| Affaires publiques | – Robert Land |
| Commission de l'emploi et de l'immigration | |
| Finances et Administration | – Hy Braiter |
| Personnel | – Martha Hynna |
| Emploi | – Michèle S. Jean |
| Politique d'immigration | – André Juneau |
| Opérations de l'immigration | – Terry Sheehan |
| Assurance | – Ken Wyman |
| Arbitrage | – Jennifer Benimadhu |
| Systèmes et procédures | – Bernie Dertinger |
| Secrétariat général | – Susan Carter |

## Historique

Emploi et Immigration Canada, qui se compose de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, a ont été constitué en 1977 en vertu de la *Loi régissant l'emploi et l'immigration*. Le nouveau ministère a été créé par la fusion de l'ancien ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et de la Commission de l'assurance-chômage.

## Aperçu du mandat

La Commission est responsable de tous les programmes d'emploi, d'assurance-chômage et d'immigration au Canada. L'administration centrale de la CEIC se compose de plusieurs groupes : Assurance, Immigration (Politique et Opérations), Emploi et Arbitrage offrent des services au public; Personnel, Finances et Administration ainsi que Systèmes et procédures fournissent, pour leur part, des services de soutien à caractère professionnel, technique et administratif.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration s'occupe des affaires publiques, de la politique stratégique et de la planification, et des affaires de la jeunesse.

## Structure et programmes

### Secrétariat général

Le Secrétariat général assiste les cadres de direction d'EIC dans leur travail et coordonne une grande variété d'activités générales intéressant tous les groupes d'EIC. Le Secrétariat compte cinq directions :

- Gestion de l'information et de la correspondance,
- Droits du public,
- Notes d'information, documents du Cabinet et affaires parlementaires,
- Services à la haute direction,
- Rapports avec les intervenants et relations intergouvernementales.

### Ministère de l'Emploi et de l'Immigration

**Politique stratégique et planification**
Ce secteur s'occupe de la recherche et de l'analyse des politiques en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de programmes relatifs au marché du travail et au soutien du revenu qui soient conformes aux objectifs nationaux d'ordre économique et social. Il est constitué de cinq sections : Évaluation des programmes, Planification, Analyse de la politique et des programmes, Perspectives du marché du travail et analyse structurelle, et Aide à l'innovation.

**Direction générale des affaires publiques**
Cette direction générale a la responsabilité d'assurer la communication par EIC de renseignements précis et opportuns au public. À cette fin, elle doit notamment transmettre au public des renseignements sur le Régime d'assurance-chômage, les programmes de formation et de l'emploi, sur l'immigration ainsi que sur

toute une gamme d'autres politiques, programmes et services d'EIC. De plus, les Affaires publiques offrent des services de communication interne afin d'améliorer l'efficacité des activités d'EIC.

Les employés des Affaires publiques exercent leurs fonctions dans les dix bureaux régionaux au pays et à l'administration centrale ainsi que dans les cinq directions des Affaires publiques, savoir la Direction des affaires ministérielles, la Direction de l'information sur le développement du marché du travail et les services d'emploi, la Direction de l'assurance-chômage, la Direction de l'immigration et la Direction des services d'information.

**Affaires de la jeunesse**
Cette composante organisationnelle d'EIC apporte un soutien au ministre d'État à la Jeunesse (MÉJ) en analysant les politiques et les programmes économiques, sociaux et culturels du gouvernement fédéral du point de vue de leur incidence sur les jeunes. Elle peut ainsi déterminer quels sont les diverses positions de principe et les programmes précis qui s'offrent à cette partie de la population, relever les lacunes et proposer diverses solutions aux problèmes cernés.

**Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada**

**Finances et Administration**
Les Services financiers apportent une aide financière aux gestionnaires des programmes et des opérations et veillent à ce que l'actif, le passif, les recettes et les dépenses d'EIC soient contrôlés et administrés de façon rentable. Afin de réaliser leur objectif, les Services financiers fournissent des renseignements et des conseils pertinents et fiables sur la gestion financière, ils font des analyses à cet égard et veillent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au maintien efficaces des politiques, des systèmes, des règles et des mécanismes de contrôle d'ordre financier.

L'Administration des services assure des services administratifs essentiels dans les domaines des installations, des biens matériels, des télécommunications et des renseignements mis sur support en vue d'appuyer les programmes et services d'EIC. Elle doit par ailleurs préconiser de bonnes pratiques administratives en fournissant des avis et en assurant des services de formation, et veiller à ce que les lignes directrices et les procédures en vigueur viennent appuyer une gestion administrative efficace.

La Direction des mesures d'urgence et de la sécurité a le mandat d'élaborer, d'organiser et d'administrer un programme ministériel détaillé de planification d'urgence, en collaboration avec Protection civile Canada, ainsi qu'un programme de sécurité, en collaboration avec le Conseil du Trésor. En cas de catastrophe, la Direction doit d'abord apporter aux collectivités une aide visant les ressources humaines. Sur le plan opérationnel, la sécurité joue un rôle de premier plan en ce qui concerne la protection adéquate des employés, des clients et des biens.

Le Bureau de vérification interne (BVI) soumet les activités d'EIC à des vérifications et à des évaluations indépendantes afin d'indiquer au sous-ministre et président et aux cadres supérieurs dans quelle mesure les lignes directrices, les méthodes et les contrôles de gestion sont efficients, efficaces et rentables.

Le soutien nécessaire à toutes les activités d'EIC est assuré par les Services de bibliothèque.

**Emploi**
Le groupe de l'Emploi a la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement du marché du travail canadien. Un des objectifs de ce groupe est d'informer les travailleurs spécialisés non affectés des perspectives d'emploi offertes et de veiller à ce que les employeurs obtiennent rapidement et efficacement les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin.

De plus, ce groupe encourage la planification des ressources humaines dans le secteur privé, facilite l'adaptation des entreprises et aide les particuliers à s'adapter à l'évolution du marché du travail. Ce groupe a été restructuré afin qu'il puisse s'axer sur un ensemble harmonisé de programmes et de services qui permettront aux clients ministériels d'obtenir les meilleurs services possibles. Le groupe de l'Emploi se compose de six directions générales.

La Direction générale des politiques d'emploi élabore les modalités et les critères applicables aux programmes et détermine quels avantages les programmes et les services devraient procurer aux clients et quels résultats chacun devrait produire. En outre, cette direction générale élabore les positions qui seront prises pendant les négociations et apporte un soutien aux cadres supérieurs pendant ces processus.

La Direction générale des opérations de l'Emploi élabore des lignes directrices et des règles opérationnelles applicables à la mise en œuvre de programmes et de services. Elle est la source principale à laquelle peuvent s'adresser les bureaux régionaux pour obtenir avis et conseils au sujet de l'exécution des programmes et de la prestation des services par les Centres d'Emploi du Canada (CEC) et au sujet des affectations initiales de ressources à l'échelon local. À l'échelle nationale, cette direction générale administre également la réaffectation de montants précis au titre des fonds destinés aux programmes et élabore des mesures opérationnelles du rendement et des normes de rendement. En outre, elle fait des analyses en vue de déterminer dans quelle mesure les buts et les objectifs opérationnels ont été atteints.

En collaboration avec d'autres directions générales, la Direction générale des services au marché du travail incite les entreprises à l'échelle nationale à adopter la planification des ressources humaines comme pratique commerciale. Elle élaborer des programmes et services à l'intention de clients-employeurs selon les besoins d'un secteur ou d'une entreprise. Par ailleurs, cette direction générale élabore des programmes d'aide à l'adaptation dans les domaines qui relèvent de sa compétence et dirige ces programmes, tout en fournissant des renseignements sur le marché du travail obtenus d'employeurs dans le cours normal des affaires.

La Direction générale de l'équité en matière d'emploi administre la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et le Programme de contrats fédéraux, en assure l'application et fait des vérifications de conformité afin de déterminer si les employeurs respectent leurs engagements. De plus, elle recueille et diffuse de l'information concernant les besoins des groupes désignés. Cette information sert ensuite à l'élaboration des programmes et des services d'EIC.

La Direction des informations sur les professions et les carrières met au point des systèmes d'analyse, de classification et de communication des informations sur les professions et elle élabore des documents d'information sur les carrières à l'appui des services d'EIC.

La Direction générale de la planification et des services collectifs dirige le processus de planification et d'imputabilité, tout en coordonnant le système de mesure du rendement et en administrant le système d'information de gestion pour le compte du groupe de l'Emploi. De plus, elle offre des services de documentation et de correspondance au groupe de l'Emploi.

**Assurance**
La responsabilité d'élaborer et de mettre en application les politiques et les programmes concernant les allocations de soutien du revenu est assumée par quatre directions générales.

La Direction générale de la politique d'assurance élabore des ébauches de législation, des politiques et des programmes qui régissent le droit aux prestations d'assurance-chômage ainsi que le droit à une réduction de la cotisation patronale. La direction est également responsable de l'administration du système d'appel prévu dans la *Loi* et le *Règlement sur l'assurance-chômage*. La Direction générale comprend trois directions : Admissibilité aux prestations, Élaboration de la politique et de la législation, et Appels.

La Direction générale des services d'assurance assure un soutien opérationnel à tous les services de la Commission en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes de prestations ainsi que la mise au point de systèmes de contrôle de l'efficacité opérationnelle par rapport aux objectifs. Il donne des directives fonctionnelles à tous les bureaux de la Commission en ce qui concerne les modalités d'application des programmes. Ce groupe assure aussi le soutien opérationnel direct des services aux prestataires d'assurance-chômage. Il est chargé du contrôle opérationnel au niveau national, de la vérification de la qualité et de l'analyse du déroulement des programmes en vue d'améliorer la qualité et la rapidité du service. Ce groupe apporte également son aide à la planification des opérations et à l'établissement des priorités des services. Il comprend quatre sections : les services du programmes d'assurance, les services de gestion de l'assurance et le système global de dépistage, en plus des services de la consultation médicale.

La Direction générale du contrôle est chargée d'arrêter les principes d'action et les programmes visant à prévenir, à dissuader et à détecter les abus et les fraudes pour ce qui concerne tous les programmes de prestations.

La Direction générale du service de l'actuariat fournit des services d'actuariat professionnels (surtout au Groupe de l'assurance et à la Commission de l'Emploi et de l'immigration, mais aussi à d'autres directions, groupes et ministères) pour le Régime d'assurance-chômage ainsi que pour des activités opérationnelles, de recherche et de politique relativement au Programme des rentes sur l'État.

**Services du personnel**
Ce groupe se consacre à la réalisation des objectifs conformes à la priorité ministérielle accordée à l'amélioration de la qualité du service : acquisition de qualités de chef, amélioration du service à la clientèle et accroissement de l'efficacité des processus des Services du personnel.

Ce groupe est composé de dix bureaux régionaux et des sections fonctionnelles suivantes à l'administration centrale :
- Services à la catégorie de la gestion,
- Direction du développement et de la planification des ressources humaines,
- Opérations,
- Services du personnel de l'administration centrale.

**Systèmes et procédures**
Les employés de Systèmes et procédures à l'administration centrale et dans les centres régionaux d'informatique collaborent à la prestation des services d'EIC et à l'exécution de ses programmes. Ils sont également chargés des services informatiques et des progrès techniques à EIC. Quelque 1 400 points de service au pays ont recours au réseau national de gros

ordinateurs. Presque 50 millions de chèques d'assurance-chômage et de la Planification de l'emploi, d'une valeur de plus de 12 milliards de dollars, sont émis chaque année.

**Opérations de l'immigration**
Les fonctions d'EIC à cet égard sont exercées par cinq sections.

La Direction générale de l'exécution de la Loi a la responsabilité d'élaborer des modalités, des directives et des lignes directrices opérationnelles en se fondant sur la politique établie en matière d'exécution de la *Loi sur l'immigration*. De plus, elle doit concevoir un cadre de contrôle afin d'assurer l'uniformité des opérations régionales touchant l'exécution de la loi.

La Direction générale du règlement des cas est chargée d'élaborer des méthodes et des stratégies de gestion des affaires complexes ou litigieuses et de déterminer la position que prendra la Commission à l'égard des démarches faites auprès du ministre. En outre, elle apporte un soutien aux cadres exécutifs chargés d'analyser les décisions qui entraînent la modification de la politique et des modalités du Programme d'immigration à l'administration centrale et dans les bureaux d'EIC au Canada et à l'étranger.

La Direction de l'établissement a la responsabilité d'élaborer et d'administrer les programmes d'aide à l'établissement dont la Caisse des prêts de transport, le programme de financement de la formation linguistique offerte dans le cadre de la Planification de l'emploi et le programme d'accueil, offerts par les centres d'emploi du Canada, les bureaux régionaux et les centres d'immigration du Canada aux nouveaux résidents permanents et réfugiés au Canada, et de suivre de près l'exécution de ces programmes.

La Direction des programmes concernant les immigrants et les visiteurs a la responsabilité d'élaborer des modalités, des directives et des principes généraux en se fondant sur la politique établie en matière d'admission et de surveillance des immigrants et des visiteurs au Canada. En outre, elle suit de près l'exécution de ces programmes, en évalue l'efficacité et donne des conseils pratiques à cet égard.

La Direction des services de soutien de l'Immigration offre les services nécessaires au soutien du réseau local de prestation des services de l'Immigration et coordonne toute l'aide requise des groupes de la CEIC.

**Politique d'immigration**
Les activités d'EIC dans ce domaine relèvent de deux directions générales et deux directions.

Au moyen de recherches et d'analyses portant sur les politiques et les programmes, la Direction de la planification stratégique et de la recherche contribue à l'application des orientations stratégiques à long terme des politiques et des programmes d'immigration visant à assurer la réalisation des objectifs d'ordre social, économique et humanitaire du Canada.

La Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme est chargée d'élaborer des principes directeurs, des programmes et des règles efficaces applicables à la sélection et à l'admission des arrivants permanents et temporaires ainsi qu'à l'établissement des nouveaux immigrants et réfugiés.

La Direction générale des affaires des réfugiés a la responsabilité d'élaborer des principes directeurs, des programmes et des règles efficaces qui régiront équitablement la situation des réfugiés, des immigrants admis pour des raisons humanitaires et des demandeurs du statut de réfugié déjà au Canada. À cette fin, elle doit se tenir au courant de l'évolution, à l'échelle mondiale, de la question complexe des affaires des réfugiés et représenter le Canada avec efficacité et énergie dans ce domaine.

La Direction des relations fédérales-provinciales s'occupe d'élaborer et de négocier avec les provinces canadiennes des accords en matière d'immigration et d'administrer avec celles-ci les accords et les dossiers dans ce domaine. Elle doit donc faire une large place à l'échange de renseignements et accorder une attention particulière aux tendances et aux événements nouveaux qui ressortent des ententes de nature politique en matière d'immigration conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces.

## Bureaux régionaux

Il y a au-delà de 400 centres d'emploi du Canada et centres d'immigration du Canada situés dans la majorité des points d'entrée au pays. Dix bureaux régionaux coordonnent les activités de ces centres.

**Région de Terre-Neuve**
C.P. 12051
167, chemin Kenmount
2e étage
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3Z4
(709) 772-5331

**Région de l'Île-du-Prince-Édouard**
85, rue Fitzroy
C.P. 8000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8K1
(902) 566-7651

**Région de la Nouvelle-Écosse**
Édifice Metropolitan Place
99, chemin Wyse
C.P. 1350
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 4B9
(902) 426-2988

**Région du Nouveau-Brunswick**
C.P. 2600
615, rue Prospect ouest
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5V6
(506) 452-3710

**Région du Québec**
1441, rue St-Urbain
6e étage
Montréal (Québec)
H3C 3L4
(514) 283-3964

**Région de l'Ontario**
4900, rue Yonge
Bureau 700
9e étage
Willowdale (Ontario)
M2N 6A8
(416) 224-4500

**Région du Manitoba**
Édifice Paris
Bureau 500
259, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3L4
(204) 983-2231

**Région de la Saskatchewan**
Édifice Financial
Bureau 400
2101, rue Scarth
Regina (Saskatchewan)
S4P 2H9
(306) 780-6255

**Région de l'Alberta**
Place du Canada
Bureau 1440
9700, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 4C1
(403) 495-2424

**Région de la Colombie-Britannique**
Royal Centre
C.P. 1145
1055, rue West Georgia
8e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 2P8
(604) 666-2282

## Comité parlementaire

Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration

## Législation

*Loi sur l'assurance-chômage*
*Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration*
*Loi nationale sur la formation*
*Loi sur la réintégration dans les emplois civils*
*Loi sur l'immigration*
*Loi relative aux rentes sur l'État*
*Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*
*Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs*
*Loi sur l'équité en matière d'emploi*

## Emploi et Immigration Canada

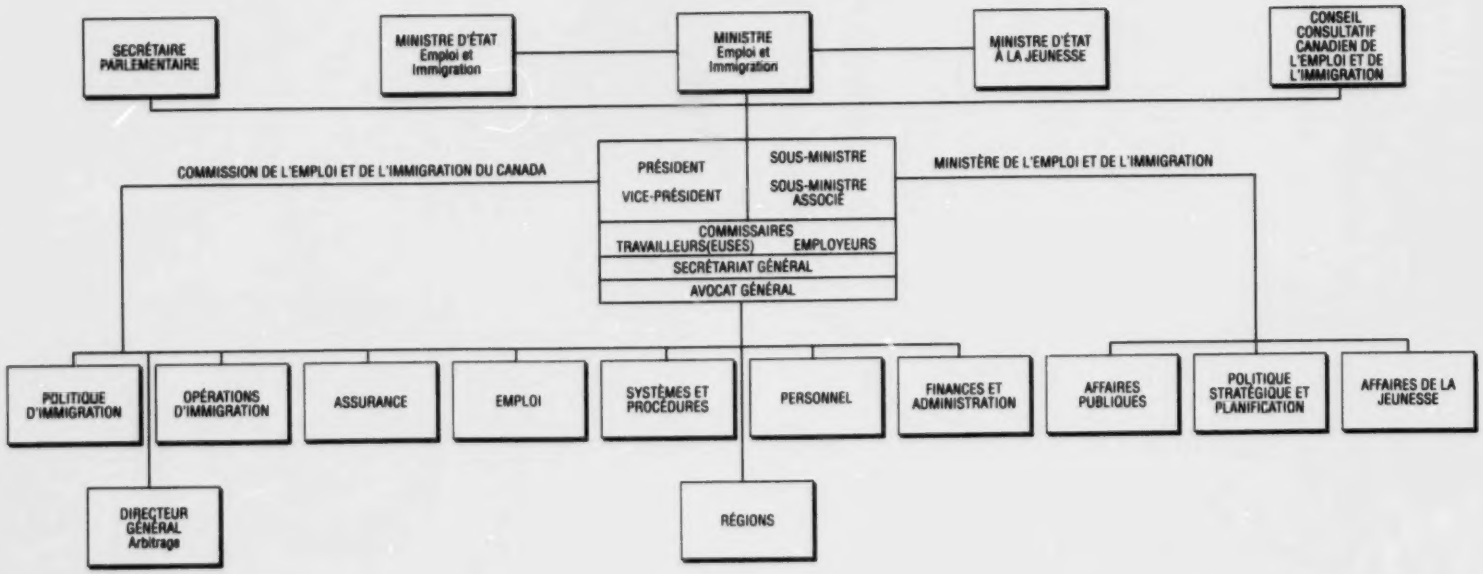

# Commission de l'immigration et du statut de réfugié

**Administration centrale**
240, rue Bank
Ottawa (Ontario)
K1A 0K1

**Renseignements**
(613) 995-6486
(613) 992-7849 (Chef, Affaires publiques)

**Ministre**
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – Gordon Fairweather |
| Directeur exécutif | – Peter Harder |
| Vice-président, Section du statut de réfugié | – Drasko Bubalo |
| Vice-présidente, Section d'appel de l'immigration | – Nurjehan Mawani |
| Directeur général, Opérations, politiques et planification | – Jerry Robins |
| Directeur général, Finances, personnel et administration | – Terry Hickey |
| Directeur, Services juridiques | – Gerald Stobo |
| Directeur, Documentation, information et recherches | – Graham Howell |
| Directeur intérimaire, Systèmes informatiques | – John Russell |
| Chef, Affaires publiques | – George Brimmell |

## Historique

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié a été créée par suite d'une modification apportée à la *Loi sur l'immigration* en juillet 1988. Depuis le 1er janvier 1989, elle a compétence pour trancher des questions qui relevaient auparavant de la Commission d'appel de l'immigration et du Comité consultatif du statut de réfugié.

## Aperçu du mandat

La Commission tranche les revendications du statut de réfugié au sens de la Convention, et entend les appels interjetés relativement aux décisions prises par les agents d'immigration ou les agents des visas.

## Structure et programmes

La Commission comprend deux sections – la Section du statut de réfugié (SSR), qui s'occupe des revendications du statut de réfugié, et la Section d'appel de l'immigration (SAI), qui entend les appels ayant trait aux mesures de renvoi et aux demandes de parrainage rejetées. Ces deux sections sont indépendantes du ministre et de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. De plus, elles prennent leurs décisions indépendemment l'une de l'autre, mais elles sont regroupées sur le plan administratif pour utiliser plus efficacement les locaux et services dont elles ont toutes les deux besoin.

Le président est le premier dirigeant de la Commission et, à ce titre, il est chargé de superviser les activités quotidiennes de celle-ci. Un membre de la Section du statut de réfugié et un autre de la Section d'appel de l'immigration sont choisis comme vice-présidents.

Le directeur exécutif fournit à la Commission des services de secrétariat et de soutien administratif.

Le directeur général de Finances, personnel et administration au siège de la Commission fournit des conseils de gestion ainsi qu'un soutien dans ces domaines.

Au siège de la Commission, le directeur général des Opérations, des politiques et de la planification assure la supervision générale de tous les aspects du soutien administratif fourni aux bureaux régionaux.

Le directeur des Services juridiques fournit des avis et des conseils juridiques au président, aux commissaires et aux employés au siège de la Commission et dans les bureaux régionaux.

Le Centre de documentation, dirigé par un directeur, fournit les renseignements nécessaires pour la prise de décisions sur les revendications du statut de réfugié et les appels en matière d'immigration.

## Bureaux régionaux

200, boulevard René-Lévesque ouest
Tour Est
Pièce 102
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-7733

1, rue Front ouest
5e étage
Toronto (Ontario)
M5J 1A5
(416) 973-6261

185, rue Carlton
3e étage
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3J1
(204) 983-3553

Natural Resources Building
205, 9e Avenue
9e étage
Calgary (Alberta)
T2G OR3
(403) 292-6134

800, rue Burrard
Bureau 1600
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 2J9
(604) 666-5946

## Comité parlementaire

Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration

## Législation

*Loi sur l'immigration*

# Condition féminine Canada

**Appelation légale**
Bureau de la Coordonnatrice, Situation de la femme

**Administration centrale**
Immeuble La Promenade
151, rue Sparks
Bureau 1005
Ottawa (Ontario)
K1A 1C3

**Renseignements**
(613) 995-7835

**Ministre**
Ministre responsable de la Condition féminine

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Coordonnatrice (Sous-chef) | – Kay Stanley |
| Coordonnatrice adjointe | – Louise Bergeron-de Villiers |
| Directrices | |
| Direction des communications | – Ninon Bourque |
| Analyse et développement des politiques | – Charlotte Cloutier |
| Relations intergovernementales et non-gouvernementales | – Rhonda Ferderber |
| Directeur, Services et systèmes de gestion | – John Conroy |

## Historique

En 1971, le gouvernement fédéral a créé le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme qui a relevé du Bureau du Conseil privé jusqu'en 1976. À cette date, il est devenu ministère et est connu publiquement sous le nom de Condition féminine Canada.

Le mandat de Condition féminine Canada est défini par décret du conseil et dans la *Loi de 1976-1977* portant affectation de crédits.

## Aperçu du mandat

Condition féminine Canada préconise l'existence de chances égales pour les femmes dans toutes les sphères d'activité de la vie canadienne.

La situation des femmes au Canada repose sur un ensemble de facteurs complexes et de tous ordres. La tâche de Condition féminine Canada consiste à comprendre ces facteurs et à infléchir les politiques de manière à ce que l'égalité devienne une réalité.

Bien que Condition féminine Canada n'exécute aucun programme qui lui soit propre, le Ministère collabore avec les ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux de même qu'avec des organisations non gouvernementales, l'industrie, des responsables de l'éducation et de la santé, ainsi que des administrations locales pour infléchir les nouveaux projects susceptibles de bénéficier aux femmes. Ces projets ensuite repris et mis en œuvre par d'autres ministères. Le Ministère travaille souvent en coulisse, surveillant l'évolution des lois, des politiques et des programmes, recommandant des changements et organisant réunions et conférences.

## Structure et programmes

**Direction de l'analyse et de l'élaboration des politiques**
Son rôle consiste à procéder à l'analyse et à l'examen des politiques, lois et programmes fédéraux existants ou prévus sous l'angle de leur incidence sur la femme, ainsi qu'à procéder à une planification stratégique propre à faire progresser les politiques en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux.

**Direction des relations intergouvernementales et non gouvernementales**
En plus d'assurer une coordination et une liaison avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organismes internationaux pour l'élaboration de politiques intéressant la femme, cette direction collabore avec des groupements féminins, des universitaires et d'autres organismes s'occupant de questions féminines.

**Direction des communications**
Cette direction comprend trois grands secteurs : l'information du public, l'analyse de l'environnement public et la correspondance ministérielle. Son rôle est de communiquer des renseignements aux femmes et au public sur les priorités et les programmes du gouvernement et les questions qui intéressent les femmes.

**Direction des services et systèmes de gestion**
Chargée de l'établissement, de l'exécution et de la coordination des services financiers et administratifs et des services de gestion du personnel et de l'information, cette direction s'occupe également des questions d'informatique et de bureautique pour l'organisme. Elle conseille les responsables sur la mise en valeur et le perfectionnement des ressources et les comptes à rendre au sujet de leur utilisation. Cette unité portait auparavant le nom de Direction des finances, du personnel et de l'administration.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

## Condition féminine Canada

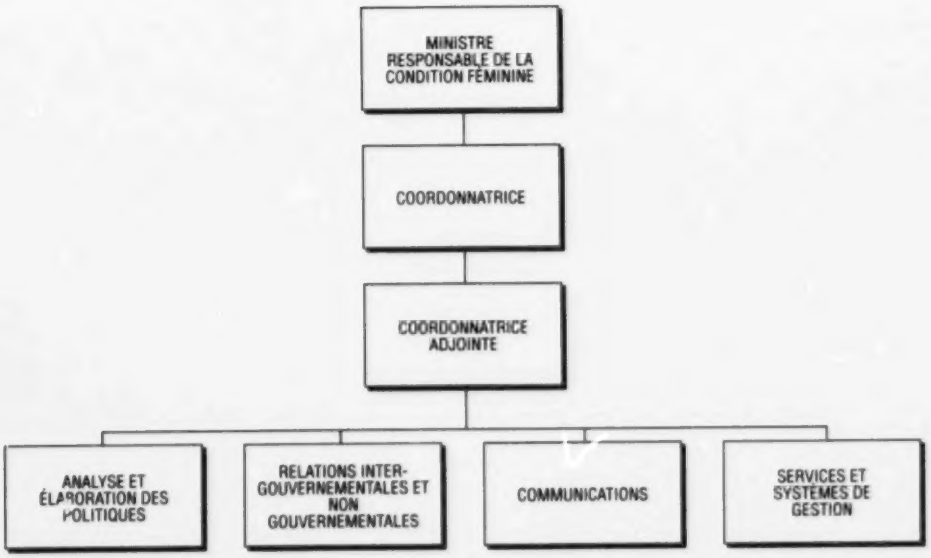

# Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme

**Administration centrale**
110, rue O'Connor
9e étage
C.P. 1541, succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5R5

**Renseignements**
Téléphone : (613) 992-4975
Télécopieur : (613) 992-1715

**Ministre**
Ministre responsable de la Situation de la femme

**Cadres supérieurs**
Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF) est composé d'un maximum de 30 membres dont les nominations, effectuées par décret du Cabinet fédéral pour trois ans, visent à refléter la diversité régionale, culturelle, professionnelle et ethnique du Canada, de même que les deux langues officielles. La présidente, ainsi que les deux vice-présidentes qui représentent respectivement les régions de l'Est et de l'Ouest du Canada, sont des membres à temps plein. Le Comité exécutif du Conseil est formé de la présidente, des deux vice-présidentes et de deux autres membres (une francophone, une anglophone) élues par le Conseil pour un an.

**Membres du Conseil (à temps plein)**

| | |
|---|---|
| Présidente | – Glenda P. Simms |
| Vice-présidente (région de l'Est) | – Ginette Busque |
| Vice-présidente (région de l'Ouest) | – Sylvia Farrant |

**Membres du Conseil (à temps partiel)**
Eileen Best (Île-du-Prince-Édouard)
Alice Brown (Alberta)
Pat Duncan (Yukon)
Penny Fancy (Saskatchewan)
Kenneth Fisher (Ontario)
Dyanne Gibson (Ontario)
Thorine Elizabeth Goodall (Colombie-Britannique)
Lyse Hubert Bennett (Québec)
Lynne Kennedy (Colombie-Britannique)
Lorraine Leduc (Québec)
Norma Logan (Nouveau-Brunswick)
Thérèse Martin (Nouveau-Brunswick)
Micheline Pépin (Québec)
Jane Pepino (Ontario)
Marie Daurice Perron (Manitoba)
Cécile Rémillard-Beaudry (Manitoba)
Agnes Richard (Terre-Neuve)
Joyce Mae Robart (Nouvelle-Écosse)

## Historique
Dans son rapport déposé le 7 décembre 1970, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada recommandait la création d'un conseil fédéral sur la situation de la femme.

En 1973 était créé le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, un organisme indépendant reconnu par la loi. Le Conseil est un organisme autonome financé par l'État qui se fait entendre au Parlement tout en conservant son droit de publier sans le consentement ministériel.

## Aperçu du mandat
Le CCCSF a un double mandat :
- saisir le gouvernement et le public des questions qui intéressent et préoccupent les femmes;
- conseiller le ministre sur les sujets relatifs à la condition féminine, qu'ils soient soumis par le ministre, ou proposés par le Conseil.

Le rôle du Conseil est de présenter le plus fidèlement possible les intérêts, les valeurs et les aspirations de toutes les femmes au Canada. Les membres du Conseil assurent la liaison avec les groupes féminins de leur province ou territoire, voient au bon déroulement du programme de recherche, formulent et adoptent des recommandations sur un éventail de sujets visant l'amélioration de la condition féminine.

## Structure et programmes
Les membres et le personnel se partagent la responsabilité des activités du Conseil. Il revient aux membres (à temps plein et à temps partiel) d'établir les principes directeurs et le plan de travail, et au personnel d'en assurer la mise en œuvre.

La présidente (membre à temps plein) en est l'agente en chef de l'administration et la porte-parole officielle. C'est elle qui a l'autorité de prendre toutes les décisions concernant le fonctionnement et les activités du Conseil. Les vice-présidentes sont les principales adjointes de la présidente.

**Bureau de la présidente**
Le Bureau de la présidente dirige et coordonne toutes les activités du Conseil. Il collabore avec les groupes de femmes et les organismes communautaires partout au pays et, en collaboration avec les Affaires publiques et la Recherche, avec d'autres groupes cibles particuliers. Il joue un rôle de premier plan en matière de

condition féminine grâce aux interviews qu'il accorde aux médias, aux séances d'information qu'il tient avec les parlementaires et les décideurs, et grâce à sa participation à des colloques, ateliers et congrès tenus dans l'ensemble du pays.

**Recherche**
Le service mène des recherches sur des questions d'intérêt primordial pour les femmes dans les domaines économique, social et juridique. Une fois que les membres du Conseil ont établi les priorités et les cadres de recherche, les sujets d'étude sont soumis à l'analyse du personnel. Les conclusions recueillies sont mises au service des groupes de femmes, des responsables politiques et des clientèles cibles par le truchement de publications, de recommandations et de mémoires.

La recherche effectuée constitue la base même de toutes les analyses et recommandations du Conseil. C'est également au personnel de recherche qu'incombe l'étude de l'évaluation des programmes clés visant les femmes afin d'en mesurer l'efficacité, ce qui l'amène souvent à devoir fournir des analyses au pied levé.

**Service de Communications**
Publications : le service des Publications produit dans les deux langues officielles tous les documents publiés par le Conseil sous différentes formes.

- Les documents de référence ont pour but de renseigner les membres du Conseil, le public et les parlementaires sur les sujets d'étude abordés au Conseil. Ils fournissent une première analyse du sujet, destinée à alimenter le débat public.
- Les mémoires servent d'abord et avant tout à conseiller le gouvernement dans le choix de ses mesures législatives ou orientations politiques. Ils s'appuient sur les recommandations du Conseil.
- Les livres résultent d'études à court et à long termes menées sur des questions d'actualité ou des sujets déjà cernés qui demandent une analyse approfondie.
- Les feuillets documentaires sont destinés à offrir une information factuelle succincte sur des sujets d'intérêt pour les femmes.
- Les recommandations, qui ont pour but de conseiller le gouvernement et de souligner la position du Conseil, sont formulées par les membres en étroite collaboration avec le personnel de la Recherche. Publiées chaque année dans le Rapport annuel du CCCSF, elles sont aussi distribuées à grande échelle.

Le Centre de distribution, situé au bureau national, distribue gratuitement les publications et les documents d'information du Conseil.

Affaires publiques : le service des Affaires publiques coordonne le lancement des publications du Conseil et prépare à cette fin des communiqués, des résumés, des aide-mémoire et tout autre document nécessaire aux membres du Conseil et aux médias. Le service entretient de plus des relations quotidiennes avec les médias et le public et s'occupe de l'organisation des entrevues de la présidente, de ses tournées et de ses allocutions. Par ailleurs, le service suit de près dans la presse et à la législature l'évolution des dossiers intéressant le Conseil et en prépare des résumés quotidiens, hebdomadaires et mensuels.

**Services administratifs**
Les Services administratifs regroupent l'ensemble des fonctions administratives : finances, personnel, gestion des dossiers, répartition des locaux, traitement de textes, relations avec le Conseil du Trésor, le Vérificateur général, le Contrôleur général et le ministère des Approvisionnements et Services. Le Conseil reçoit chaque année ses ressources financières du Conseil du Trésor.

## Bureaux régionaux

Les bureaux des vice-présidentes de l'Est et de l'Ouest assurent la présence du Conseil en régions. Le bureau régional de l'Est, à Montréal, dessert le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve; le bureau régional de l'Ouest, à Calgary, dessert le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. L'Ontario est desservi par le bureau national.

**Montréal**
Ginette Busque
Vice-présidente de l'Est
Pièce 875
2021, avenue Union
Montréal (Québec)
H3A 2S9
Téléphone : (514) 283-3123
Télécopieur : (514) 283-3048

**Calgary**
Sylvia Farrant
Vice-présidente de l'Ouest
220, 4e Avenue sud-est
Pièce 270
C.P. 1390, succursale M
Calgary (Alberta)
T2P 1L6
Téléphone : (403) 292-6668
Télécopieur : (403) 292-6673

# Énergie, Mines et Ressources Canada

**Appellation légale**
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

**Administration centrale**
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4

**Renseignements**
(613) 995-0947
(613) 995-3065
(613) 996-3355 (Directeur général des Communications)
1-800-267-5171, 5172, 5166

**Ministre**
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Bruce Howe |
| Sous-ministres adjoints | |
| Énergie | – David Oulton |
| Levés, cartographie et télédétection | – Hugh O'Donnell |
| Commission géologique du Canada | – Ken Babcock |
| Technologie des minéraux et de l'énergie | – Marc-Denis Everell |
| Politique minérale | – Ron Sully |
| Politique globale et communications | – Norman Moyer |
| Finances et administration | – Robert Giroux |
| Directeur généraux | |
| Communications | – David Austin (intérimaire) |
| Ressources humaines | – Jean-Claude Bouchard |

## Historique

En 1873, avec l'acquisition de la terre de Rupert, les pouvoirs du gouvernement fédéral en matière territoriale ont été transférés du ministère des Travaux publics au nouveau ministère de l'Intérieur. La responsabilité du gouvernement canadien dans le secteur des mines (particulièrement des mines de charbon du Cap Breton, qui dominaient l'industrie canadienne aux premiers jours du Canada) fut attribuée successivement au ministère des Mines (1907), au ministère des Mines et des Ressources (1936), au ministère des Mines et des Relevés techniques (1949) et, finalement, à l'actuel ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (EMR), créé en 1966 en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources*. Au début, EMR a endossé, pendant un court laps de temps, les volets « ressources hydrographiques » et « mise en valeur des ressources ». Par la suite, c'est le ministère de l'Environnement qui a assumé ces responsabilités lors de sa création en 1971. EMR a également perdu le domaine de l'astronomie, en 1970, lorsqu'on en a confié la charge au Conseil national de recherches.

Bien que l'histoire du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources soit relativement « brève », certaines de ses directions existent depuis fort longtemps, la plus ancienne datant de 1842.

Contrairement aux ministères auxquels il succède, le nouveau ministère comporte un volet énergie. En 1957, le gouvernement a mis sur pied une commission royale d'enquête sur l'énergie, la Commission Borden, qui a formulé plusieurs recommandations portant sur l'énergie au Canada, et plus particulièrement sur le pétrole et le gaz de l'Ouest. L'Office national de l'énergie fut le premier organisme issu de la Commission Borden.

On a continué, au niveau politique, à accorder une grande place à l'énergie lorsque le Canada, de même que le monde entier, a dû faire face à la crise de l'énergie. En 1973, le gouvernement libéral minoritaire a créé Petro-Canada; plus tard, en 1980, lorsque les prix du pétrole ont atteint des niveaux records – pour longtemps, pensait-on –, le gouvernement fédéral a instauré le Programme énergétique national. Il se proposait, de la sorte, d'accroître la participation et le contrôle canadiens dans l'industrie de l'énergie, où les Américains étaient omniprésents.

## Aperçu du mandat

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a pour objectif de contribuer à l'essor économique du Canada d'une façon qui concorde avec les objectifs environnementaux et sociaux du gouvernement. Pour ce faire, il suscite une utilisation et une exploitation efficaces et opportunes des ressources minérales et énergétiques du Canada et ajoute à nos connaissances et à notre compréhension de la masse continentale canadienne.

Le mandat du ministère repose principalement sur la *Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources*, la *Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles*, la *Loi sur les explosifs du Canada* et divers règlements et lois qui régissent la gestion de la fonction publique.

En vertu des dispositions de ces lois, le Ministère voit à coordonner, à promouvoir et à avancer des politiques nationales touchant à l'énergie, aux mines, aux minéraux et aux autres ressources non renouvelables et à élaborer des moyens qui puissent garantir leur « économie », leur mise en valeur et leur utilisation. De plus, le Ministère :

- effectue des recherches et des levés techniques en vue d'évaluer les ressources minérales et énergétiques et à mener à bien des examens scientifiques complets de la structure géologique du Canada et des travaux de délimitation de ses frontières juridiques;
- dresse des cartes;
- entreprend des recherches scientifiques et économiques portant sur les industries énergétique, minière et métallurgique;
- établit et assure le fonctionnement de laboratoires scientifiques lui permettant d'assumer pleinement ces fonctions.

## Structure et programmes

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources se compose de neuf secteurs.

**Secteur de l'énergie**
Il incombe è ce secteur d'établir et de mettre en œuvre des initiatives axées sur les volets :
- approvisionnement, rendement, économie des ressources énergétiques;
- mise en valeur de sources d'énergie sûres;
- approvisionnement en énergie en tirant parti des meilleures technologies;
- recherche et développement;
- traitement des ressources énergétiques.

**Secteur des levés, de la cartographie et de la télédétection**
Ce secteur effectue des levés fiables et fournit des cartes, des données de télédétection et de l'information à référence spatiale portant sur la masse continentale canadienne, le tout en vue d'assurer la souveraineté nationale, la défense, la protection de l'environnement et le développement socio-économique.

**Commission géologique du Canada (CGC)**
La Commission doit mettre à la disposition de ses clients le savoir-faire voulu dans le domaine de la géologie, de la géophysique et de la géochimie pour ce qui a trait à la masse continentale canadienne et aux régions extracôtières.

**Secteur de la technologie des minéraux et de l'énergie**
Ce secteur suscite, coordonne et favorise la recherche et le développement dans l'industrie, les universités et les instituts spécialisés; de plus, il est à l'affût des possibilités de mise en œuvre des technologies dans le domaine des mines, de la métallurgie et de l'énergie, en plus d'orchestrer les activités relatives au transfert technologique au secteur privé.

**Secteur de la politique minérale**
Ce secteur renseigne et conseille le gouvernement canadien en ce qui concerne des questions d'importance comme les marchés des minéraux, la politique fiscale, le cadre de réglementation, la mise en valeur des minéraux au niveau régional et ses répercussions environnementales. Il est également de son ressort d'instituer un cadre de fiscalité et un cadre de réglementation équitables et équilibrés qui puissent aboutir à :
- l'essor du secteur des minéraux et des métaux;
- une meilleure performance canadienne dans le domaine technologique;
- l'accroissement de la compétitivité de l'industrie canadienne à l'échelle internationale.

**Secteur de la politique globale et des communications**
Il incombe à ce secteur de porter conseil à la haute direction du ministère, y compris le Ministre et le Sous-ministre, lorsqu'il s'agit d'orienter et de coordonner les politiques et les activités d'EMR et d'assumer les responsabilités du ministère en matière d'environnement. La Direction des communications a pour fonction :
- d'analyser les besoins liés à l'information du public;
- d'informer la population canadienne au sujet des politiques et des programmes du ministère;
- de répondre aux demandes du public.

**Secteur des finances et de l'administration**
Ce secteur est chargé de fournir des services administratifs, financiers et informatiques au ministère.

**Ressources humaines**
Ce secteur gère les programmes de ressources humaines du ministère.

L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTA) ressortit à la fois au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et au ministère des Affaires indiennes et du Nord.

## Bureaux régionaux

**Terre-Neuve**
Place Atlantique
215, rue Water
Pièce 30
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 6C9

**Nouvelle-Écosse**
Tour Cogswell
200, rue Barrington
Pièce 102
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3K1

Centre géoscientifique de l'Atlantique
Institut d'océanographie
Bedford
C.P. 1006
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 4A2

Laboratoires de recherche sur le charbon Cap-Breton
210, rue George
Sydney (Nouvelle-Écosse)
B1P 1J3

Secteur des levés et de la cartographie
Édifice du gouvernement du Canada
40, rue Havelock
C.P. 368
Amherst (Nouvelle-Écosse)
B4H 4C3

**Québec**
Édifice Guy-Favreau
200, boulevard René-Lévesque
Bureau 501
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

Laboratoire de recherche sur la diversification énergétique
400, boulevard Lamaque
Val-d'Or (Québec)
J9P 3L4

Centre géoscientifique du Québec
2700, chemin Einstein
Ste-Foy (Québec)
G1V 4C7

Laboratoire de recherche sur l'énergie
1950, boulevard René-Gauthier
Varennes (Québec)
J0L 2P0

Division des explosifs
Région de Québec
1262, avenue Maguire
C.P. 463
Sillery (Québec)
G1T 2R8

Secteur des levés et de la cartographie
2144, rue King ouest
J1J 2E8

Centre canadien de télédetection
Station satellite de Gatineau
Cantley (Québec)
J0X 1L0

**Ontario**
Édifice Arthur Meighen
25, avenue St. Clair ouest
Bureau 901
Toronto (Ontario)
M4T 1M2

Édifice BDR
6, chemin Tweedsmuir
Kirkland Lake (Ontario)
P2N 1H9

Laboratoire de recherche d'Elliot Lake
Laboratoire de recherche minière
99, chemin Spine
C.P. 100
Elliot Lake (Ontario)
P5A 2J6

Laboratoire de Sudbury
Laboratoire de recherche minière
Édifice Sciences 2
Université Laurentienne
Bureau FA 039
Chemin Ramsay Lake
Sudbury (Ontario)
P3E 2C6

**Manitoba**
275, avenue Portage
Bureau 501
Winnipeg (Manitoba)
R3B 2B3

**Saskatchewan**
101, 22e Rue est
Bureau 607
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 0E1

Secteur des levés et de la cartographie
2221, rue Cornwall
Pièce 1000
Regina (Saskatchewan)
S4P 2L1

Centre canadien de télédetection
Station satellite de Prince Albert
C.P. 1150
Prince Albert (Saskatchewan)
S6V 5S7

**Alberta**
630, 4e Avenue sud-ouest
3e étage
C.P. 2918, succursale M
Calgary (Alberta)
T2P 3M2

Institut de géologie sédimentaire et pétrolière
3303, 3e Rue nord-ouest
Calgary (Alberta)
T2L 2A7

Laboratoire de recherche sur le charbon
1, promenade Oil Patch
Devon (Alberta)
T0C 1E0

Secteur des levés et de la cartographie
Place Canada
9700, avenue Jasper
Pièce 610
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3

**Colombie-Britannique**
101, rue Pender ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 1R8

Centre canadien de la technologie
des minéraux et de l'énergie
900, rue Hastings ouest
4e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1E6

Centre géoscientifique du Pacifique
9860, chemin West Saanich
C.P. 6000
Sidney (Colombie-Britannique)
V8L 4B2

Secteur des levés et de la cartographie
80, rue Burrard
Pièce 1300
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 2J4

**Yukon**
204, chemin Range
Bureau 208
Whitehorse (Yukon)
Y1A 3V1

**Territoires du Nord-Ouest**
Édifice Bellanca
50e Rue
8e étage
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2N5

Étude du plateau continental polaire
Tuktoyaktuk (Territoires du Nord-Ouest)
X0A 1C0

Canadian Ice Island Research Project
a/s de l'Étude du plateau continental polaire
Resolute (Territoires du Nord-Ouest)
X0A 0V0

## Comités parlementaires

Comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles
Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources
Comité du développement économique et régional, et de l'environnement

## Législation

*Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources*
*Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles*
*Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*
*Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*
*Loi sur l'arpentage des terres du Canada*
*Accord atlantique Canada-Terre-Neuve (Loi de mise en œuvre)*
*Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers (Loi de mise en œuvre)*
*Accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur la gestion des ressources pétrolières et gazières (Loi)*
*Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures (Loi)*
*Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada (Loi)*
*Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (Loi)*
*Loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens*
*Hydrocarbures (Loi fédérale)*
*Coopératives de l'énergie (Loi)*
*Loi sur l'administration de l'énergie*
*Loi sur la surveillance du secteur énergétique*
*Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie*
*Loi sur les explosifs*
*Programme d'isolation thermique des résidences (Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard) (Loi)*
*Loi sur la Commission frontalière)*
*Loi sur les titres de bien-fonds*
*Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles*
*Loi sur l'Office national de l'énergie*
*Loi sur la responsabilité nucléaire*
*Loi sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz*
*Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout*
*Loi sur la Société Petro-Canada*
*Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier*

# Énergie, Mines et Ressources Canada

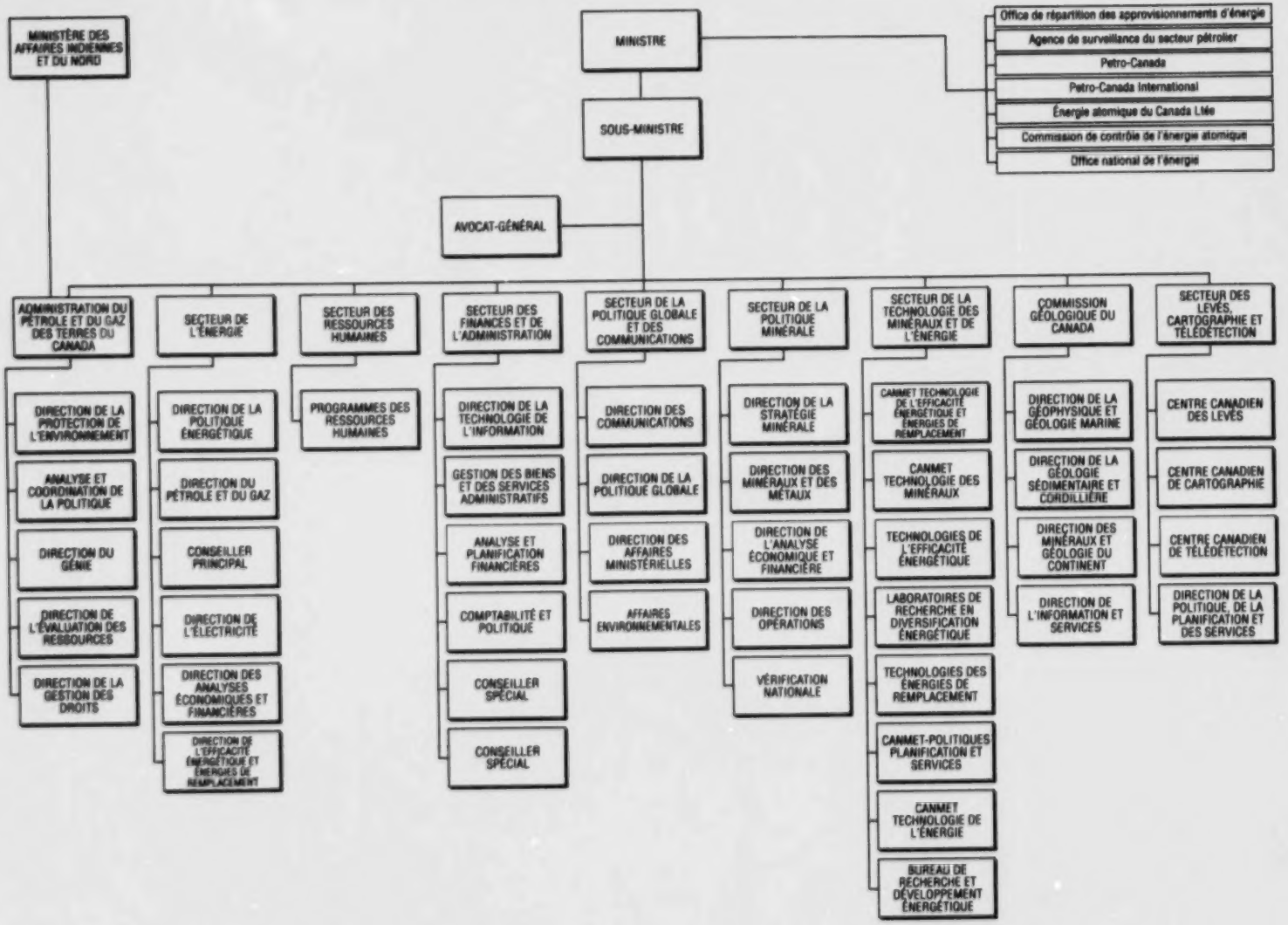

# Commission de contrôle de l'énergie atomique

**Administration centrale**
270, rue Albert
Ottawa (Ontario)

**Adresse postale**
C.P. 1046
Ottawa (Ontario)
K1P 5S9

**Renseignements**
(613) 995-5894

**Ministre**
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

**Cadres supérieurs**
Commissaires

| | |
|---|---|
| Président et premier dirigeant | – René J.A. Lévesque |
| | – Pierre O. Perron |
| | – Robert N. Farvolden |
| | – William M. Walker |
| | – Agnes J. Bishop |
| Directeur général, Direction de la réglementation des réacteurs | – Zigmund Domaratzki |
| Directeur général, Direction de la réglementation du cycle du combustible et des matières nucléaires | – John W. Beare |
| Directeur, Direction de l'analyse et de l'évaluation | – John G. Waddington |
| Directeur, Direction de la recherche et des garanties | – James D. Harvie |
| Directeur, Direction de l'administration | – J. Pierre Marchildon |
| Directeur et Secrétaire de la Commission | – John G. McManus |

## Historique

La Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA) est un organisme de réglementation établi en 1946 sous le régime de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*.

## Aperçu du mandat

La Commission a pour mission de s'assurer que l'utilisation de l'énergie atomique au Canada ne pose pas de risque indu pour la santé, la sécurité, la sécurité matérielle et l'environnement. Elle réglemente l'exploitation, les applications et les usages de l'énergie nucléaire au Canada et participe, au nom du pays, à des mesures internationales de contrôle. Elle administre aussi la *Loi sur la responsabilité nucléaire* en désignant les installations nucléaires et en fixant l'assurance de base de leurs exploitants.

## Structure et programmes

La Commission de contrôle de l'énergie atomique se compose du Bureau du président, du Secrétariat et de cinq directions.

Le personnel de la CCEA met en vigueur les politiques adoptées par la Commission et lui fait des recommandations au sujet des permis qu'elle délivre et de certaines autres questions de réglementation. La gestion interne et l'établissement des politiques administratives de la CCEA incombent au Comité de direction, qui se compose de président et du cadre supérieur de chacune des six unités organisationnelles.

**Bureau du président**
Le président supervise et dirige les activités de l'organisme. Par son truchement, les commissaires reçoivent des avis de deux comités indépendants (le Comité consultatif de la radioprotection et le Comité consultatif de la sûreté nucléaire). Un conseiller juridique, un conseiller en langues officielles et un agent de liaison médical relèvent du président.

Grâce à l'agent de liaison médical, le président peut compter sur les avis de conseillers médicaux à propos de la surveillance médicale des travailleurs sous rayonnements. Les conseillers médicaux sont nommés par les commissaires à partir d'une liste d'experts en médecine proposés par les gouvernements provinciaux, Énergie atomique du Canada Limitée, le ministère de la Défense nationale et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

**Secrétariat**
Le Secrétariat regroupe les activités du secrétaire de la Commission, ainsi que les services du Bureau d'information publique et du Secrétariat des comités consultatifs. Il s'occupe aussi :
- de la planification interne;
- de la coordination de l'élaboration des politiques;
- des mécanismes de vérification interne et des plans d'évaluation des programmes;
- de la liaison avec les organismes provinciaux, fédéraux et internationaux;
- de l'administration de la *Loi sur la responsabilité nucléaire*;
- du respect des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

**Direction de la réglementation des réacteurs**
Cette direction régit les centrales nucléaires, les réacteurs de recherche, les usines d'eau lourde, de même que l'accréditation des opérateurs de réacteur. Elle procède aux examens de sécurité et aux vérifications de qualité.

**Direction de la réglementation du cycle du combustible et des matières nucléaires**
Cette direction réglemente les mines et les usines de concentration d'uranium, les raffineries et les usines de fabrication de combustibles nucléaires, les installations de gestion de déchets radioactifs, les accélérateurs de particules et l'utilisation des radio-isotopes. Elle réglemente l'emballage des matières radioactives destinées au transport et s'occupe aussi du laboratoire d'analyse et des inspections.

**Direction de la recherche et des garanties**
Cette direction est chargée de la mise sur pied des projets dans le cadre du programme de recherche thématique et d'appui qui vise à fournir à la CCEA les renseignements dont elle a besoin pour exercer ses fonctions réglementaires.

Elle administre aussi l'application des programmes nationaux de garanties applicables aux substances nucléaires, y compris le Programme canadien à l'appui des garanties.

**Direction de l'analyse et de l'évaluation**
Cette direction se charge de l'examen et de l'évaluation détaillés des arguments présentés par les titulaires de permis pour confirmer la sûreté de la conception de leurs installations, ainsi que la pertinence de leurs programmes d'assurance-qualité et de protection radiologique des travailleurs et de l'environnement.

**Direction de l'administration**
Cette direction est chargée de la gestion et de l'administration des ressources humaines, financières et matérielles de la CCEA, ainsi que du traitement de l'information.

## Bureaux régionaux

**Région centrale**
270, rue Albert
C.P. 1046
Ottawa (Ontario)
K1P 5S9
(613) 995-5894

**Région du sud de l'Ontario**
6711, chemin Mississauga
Pièce 704
Mississauga (Ontario)
L5N 2W3
(416) 821-7760

**Elliot Lake**
Algo Centre
151, avenue Ontario
Elliot Lake (Ontario)
P5A 2T2
(705) 848-7123

**Région de l'Est**
2, place Laval
Pièce 220
Laval (Québec)
H7N 5N6
(514) 667-6360

**Région de l'Ouest**
220, 4e Avenue sud-est
Pièce 850
Calgary (Alberta)
T2P 2M7
(403) 292-5181

## Comité parlementaire

Comité permanent de l'Énergie, des Mines et des Ressources

## Législation

*Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*
*Loi sur la responsabilité nucléaire*

## Commission de contrôle de l'énergie atomique

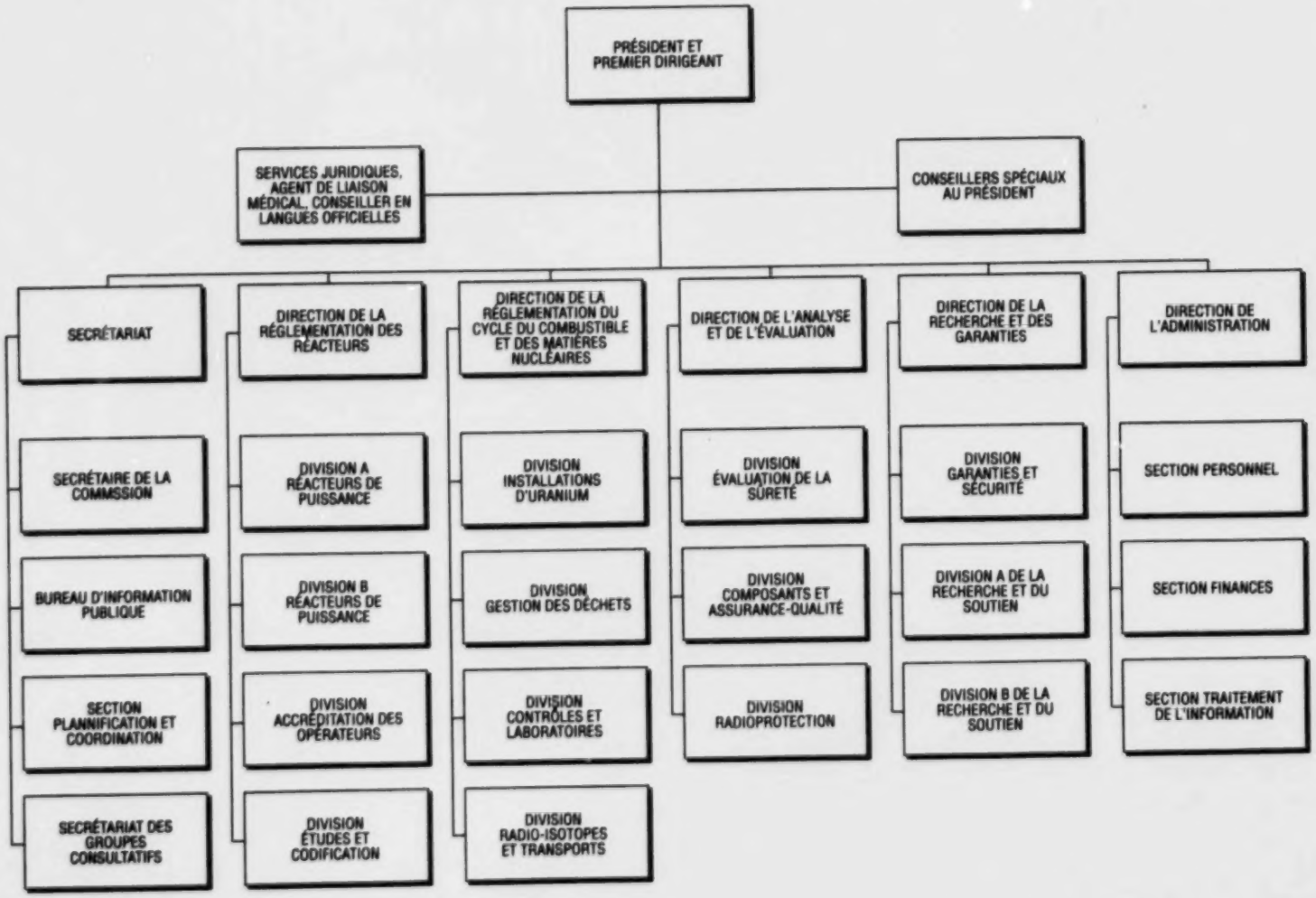

# Énergie atomique du Canada Limitée

**Administration centrale**
344, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0S4

**Renseignements**
(613) 237-3270

**Ministre**
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président du Conseil d'administration | – Robert A. Ferchat |
| Président-directeur général | – S.R. Hatcher |

**Membres du Conseil d'administration**
Stanley R. Hatcher
Michael C. Burns
Lino J. Celeste
Lois C. DeGroot
Peter H. Harris
Marnie Paikin
Kris Rao
Ian S. Ross
John L. Schlosser
David R. Sellen
J. Jean Vacchino

**Direction**

| | |
|---|---|
| Vice-président, Finances et directeur général des finances | – D.G. Cuthbertson |
| Vice-présidente, Relations de l'entreprise | – F. Guenette |
| Vice-président général, Technologie et planification | – W.T. Hancox |
| Vice-président général, Ressources humaines | – H.T. Hughes |
| Conseiller juridique | – T.A. Wardrop |
| Trésorier | – E. Deslauriers |
| Secrétaire générale par intérim | – L. Carisse |

**Exploitation**

| | |
|---|---|
| Président, EACL CANDU | – D.S. Lawson |
| Président EACL Recherche | – T.E. Rummery |

## Historique

Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) a été constituée en société privée en 1952 conformément à la *Loi sur les compagnies*, en vertu des pouvoirs accordés au ministre désigné par la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*, dont les statuts ont été prorogés en 1977 conformément à la *Loi sur les sociétés commerciales canadiennes*. Le 15 juillet 1982, il y a eu émission d'un « certificat de modification » ayant pour effet d'étendre les pouvoirs de la Société en y ajoutant « ceux des autres pouvoirs que le Ministre pourra déterminer comme étant accessoires aux objets de la Société ».

## Aperçu du mandat

La Société entreprend des recherches et enquêtes sur l'énergie atomique au profit du Canada et des Canadiens. Selon ses statuts, l'EACL a pour mission de mettre au point et de créer des technologies nucléaires dans tous les domaines où elles peuvent s'appliquer, bien qu'on se soit surtout employé jusqu'ici à doter le pays d'installations de production d'électricité fiables, sûres et économiques et à faire en sorte que cette capacité de production puisse se maintenir à long terme. Ce mandat confère implicitement à l'EACL la responsabilité d'assurer la direction et la régie de l'industrie nucléaire canadienne.

## Structure et programmes

L'EACL comprend un Bureau central et deux divisions exploitantes : EACL CANDU, entreprise commerciale chargée de la conception et de la commercialisation des réacteurs CANDU, et EACL Recherche, entreprise partiellement financée par le gouvernement fédéral par voie de crédits parlementaires et responsable des activités de recherche et de développement au sein de l'EACL.

Le Bureau central, situé à Ottawa, compte une centaine d'employés. Il établit les politiques et les stratégies de base de la Société et examine, oriente et dirige les activités des divisions exploitantes.

**EACL CANDU**
Cet organisme emploie environ 1 150 personnes. Ses principaux bureaux de conception technique et son laboratoire sont situés à Mississauga (Ontario). En plus de concevoir et de mettre en marché les réacteurs CANDU, cette division :

- fournit des services techniques à Ontario Hydro;
- assure les services à la clientèle;
- vend les produits et services résultant des activités nucléaires spécialisées de l'EACL sur les marchés nucléaires ou autres;
- gère le réacteur prototype appartenant à l'EACL de même que les installations de production d'eau lourde qui ont été déclassées.

**EACL Recherche**
Cet organisme est un établissement de recherche, le second en importance au Canada, et compte un effectif d'environ 3 100 personnes. Cette division possède et exploite deux importants établissements de recherches situés à Chalk River (Ontario) et à Pinawa (Manitoba). Elle effectue des travaux de recherche et de développement appliqués liés :

- aux réacteurs CANDU actuels et futurs;
- aux réacteurs de chauffage et de recherce;
- à l'évacuation permanente de déchets radioactifs de forte et de faible activité;
- aux accélérateurs industriels;
- à l'épuration et à la manutention du combustible;
- à l'enrichissement de l'uranium.

EACL Recherche effectue également des travaux de base en recherche et développement liés à la physique pure et à la médecine nucléaire.

## Bureaux régionaux

**EACL CANDU**
Sheridan Park Research Community
Mississauga (Ontario)
L5K 1B2
(416) 823-9040

**EACL Recherche**
Siège social
344, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0S4
(613) 237-3270

EACL
Laboratoires de Whiteshell
Pinawa (Manitoba)
R0E 1L0
(204) 753-2311

EACL CANDU – Montréal
155, rue Metcalfe
Montréal (Québec)
H3B 2V6
(514) 871-1116

EACL
Laboratoires de Chalk River
Chalk River (Ontario)
K0J 1J0
(613) 584-3311

AECL Technologies
15400 Calhoun Drive
Rockville, Maryland, U.S.A.
20855
(800) 441-2325

## Comité parlementaire

Comité permanent de l'Énergie, des Mines et des Ressources

## Législation

*Loi sur le contrôle de l'énergie nucléaire*

# Office national de l'énergie

**Administration centrale**
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5

**Renseignements**
Ottawa : (613) 998-7204
Calgary : (403) 292-6700

**Ministre**
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – R. Priddle |
| Vice-président | – J.-G. Fredette |
| Membres | – R.B. Horner |
| | A.B. Gilmour |
| | W.G. Stewart |
| | A. Côté-Verhaaf |
| | M. Musgrove |
| | C. Bélanger |
| | R. Illing |
| Membres temporaires | – D. Smith |
| | K. Vollman |
| Directeur exécutif | – R.D. Glass |
| Secrétaire | – M. Tobin |
| Conseiller juridique | – S. Fraser |
| Directeurs généraux | – P. Miles |
| | E.L.M. Gordon |

## Historique

L'Office national de l'énergie a été créé en 1959 en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*.

## Aperçu du mandat

En vertu des pouvoirs de réglementation qui lui sont conférés, l'Office :

- délivre des licences d'exportation de pétrole, de gaz naturel et d'électricité;
- accorde des certificats visant les pipelines interprovinciaux et internationaux et les lignes internationales et interprovinciales désignées de transport d'électricité;
- établit les droits et tarifs concernant les oléoducs et les gazoducs de compétence fédérale;
- suit la situation de l'approvisionnement en ce qui a trait à tous les principaux produits énergétiques au Canada, particulièrement l'électricité, le pétrole, le gaz naturel et les sous-produits de ces hydrocarbures;
- se tient au fait de la demande d'énergie au Canada et à l'étranger.

L'Office a également des responsabilités précises en vertu de la *Loi sur le pipe-line du Nord* et de la *Loi sur l'administration de l'énergie*. En outre, des inspecteurs de l'Office agissent à titre d'agents de sécurité en vertu du *Code canadien du travail*.

## Structure et programmes

En plus du Bureau du secrétaire, l'Office compte douze directions.

**Direction des finances et de l'administration**
Cette direction coordonne et applique les politiques financières et administratives régissant le fonctionnement de l'Office. Elle fournit des conseils et des services sur le traitement des comptes, la planification financière et l'établissement des budgets, de même que sur la gestion des biens, du matériel, des dossiers et du courrier. Elle fournit aussi des services de comptabilité à l'Administration du pipe-line du Nord.

**Direction du personnel**
Cette direction fournit des conseils et des services en matière de dotation des postes, de planification des ressources humaines, de formation professionnelle, d'équité en matière d'emploi, de langues officielles, de classification, de relations de travail, d'hygiène et de sécurité, de rémunération et d'avantages sociaux, de conflits d'intérêts, de programmes d'aide aux employés, de primes au mérite et de sécurité.

**Direction de la planification et de la révision**
Cette direction assume la responsabilité du processus de planification opérationnelle et stratégique de l'Office, de l'examen et de l'évaluation des programmes, de la vérification interne et des pratiques de gestion.

**Direction de la technologie informatique**
Cette direction assume la responsabilité des services d'informatique, du soutien aux services de traitement de textes et de traitement des données, et des services de téléphone. Ses tâches comprennent la prestation de services consultatifs sur l'exploitation des ordinateurs, la gestion des données, la conception et l'élaboration des programmes, ainsi que sur les techniques les plus modernes de traitement et d'exploitation des données. Ses responsabilités comprennent aussi l'intégration des systèmes et services d'information et de traitement des données de l'Office.

**Direction de l'économique**
Cette direction est chargée de déterminer la valeur économique pour le Canada des demandes adressées à l'Office en matière de licences d'exportation et de certificats de construction de pipelines ou de lignes internationales de transport d'électricité.

En outre, la Direction :
- établit les orientations générales en matière de réglementation de l'énergie et d'établissement des barèmes de droits et de tarifs des pipelines;
- prépare des prévisions détaillées sur la demande d'énergie au Canada ainsi que des prévisions macroéconomiques sur la performance à long terme de l'économie canadienne, sur les exportations canadiennes de gaz naturel et d'électricité vers le marché américain et sur l'évolution des cours mondiaux du pétrole;
- fournit des conseils sur l'état de la concurrence sur les marchés d'énergie.

**Direction des approvisionnements énergétiques**
En plus de conseiller l'Office sur les questions d'offre de pétrole brut conventionnel et synthétique, de bitume, de gaz naturel et de liquides du gaz naturel, cette direction :
- établit des prévisions à court et à long termes sur l'offre de ces produits énergétiques;
- prépare des estimations des réserves établies de pétrole et de gaz naturel du Canada;
- effectue des analyses du potentiel ultime des ressources et des taux d'ajout aux réserves;
- évalue les coûts de l'offre et les paramètres économiques des projets d'exploitation des ressources;
- surveille les tendances de l'industrie de l'énergie, notamment au chapitre de la production;
- mène des enquêtes sur les nouvelles sources éventuelles d'approvisionnement énergétique.

La Direction s'acquitte des tâches susmentionnées dans les bureaux de l'Office à Calgary et à Ottawa.

**Direction de l'électricité**
Cette direction offre des conseils sur les questions relatives à la délivrance de licences d'exportation d'électricité et de certificats relatifs aux lignes internationales de transport d'électricité, et à la surveillance réglementaire. En outre, elle :
- prépare des prévisions sur l'offre et la demande d'électricité afin de contribuer à l'examen des demandes concernant l'électricité, et d'étayer les rapports de l'Office sur l'offre et la demande;
- analyse le marché nord-américain de l'électricité;
- donne des conseils sur les questions de production, de transport, de vente et d'échange d'électricité relevant des compétences fédérales.

**Direction du gaz et du pétrole**
Cette direction fournit à l'Office des conseils sur les questions de pétrole et de gaz naturel, notamment sur l'évaluation des marchés et sur les transactions commerciales, ainsi que sur la transmission, le traitement et la distribution de ces produits. En outre, elle :
- réglemente et surveille les exportations et les importations, et traite les dossiers relatifs au transport et aux pratiques discriminatoires en matière de services liés à l'exploitation des gazoducs et des oléoducs;
- réunit et diffuse des données sur les exportations et les importations, notamment sur les volumes et les prix;
- prépare et fournit des données sur la consommation et le transport de pétrole brut et de produits pétroliers.

**Direction de l'environnement**
Cette direction fournit des conseils sur :
- la protection de l'environnement durant la construction et l'exploitation des pipelines et des lignes de transport d'électricité;
- la protection des droits des propriétaires en ce qui a trait à l'acquisition des terres;
- les exigences techniques liées au croisement des empriser de pipelines par des tiers.

**Direction du génie pipelinier**
Cette direction fournit des conseils sur les certificats pipeliniers et sur la réglementation de la sécurité des installations pipelinières relevant de l'Office, notamment sur les questions techniques liées aux demandes déposées par les sociétés pipelinières pour construire des installations. Elle assure également l'application de certaines parties du *Code canadien du travail* portant sur la sécurité des employés des sociétés pipelinières.

**Direction de la réglementation financière**
Cette direction détient la responsabilité en matière de droits et de tarifs, de conseils sur la réglementation financière, et de coûts de transport, en vertu de parties spécifiques de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*.

La direction est aussi chargée de vérifier les comptes des sociétés pipelinières relevant de l'Office et de surveiller régulièrement le rendement financier des pipelines, pour s'assurer que les droits sont équitables et raisonnables.

**Direction du contentieux**
Cette direction est chargée de fournir des avis juridiques à l'Office sur toutes les questions relevant des pouvoirs et responsabilités de celui-ci; elle joue également le rôle de conseiller juridique de l'Office durant les audiences publiques, et elle le représente devant la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada.

**Bureau du secrétaire**
Ce bureau reçoit toutes les demandes et tous les mémoires, et en coordonne l'étude par l'Office. Il conseille celui-ci sur l'échéancier des audiences et il prend toutes les dispositions administratives concernant la tenue d'audiences à Ottawa et dans tout le pays. Il fournit également des services de relations avec les médias, de relations publiques, de publication des documents et de gestion de la bibliothèque de

l'Office. Il veille à l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et il coordonne les services de traduction de l'Office.

## Bureaux régionaux

4500, 16e Avenue nord-ouest
Calgary (Alberta)
T3B 0M6
(403) 292-6700

## Comité parlementaire

Comité de l'Énergie, des Mines et des Ressources

## Législation

*Loi sur l'Office national de l'énergie*
*Loi sur l'administration de l'énergie*
*Loi sur le pipe-line du Nord*

## Office national de l'énergie

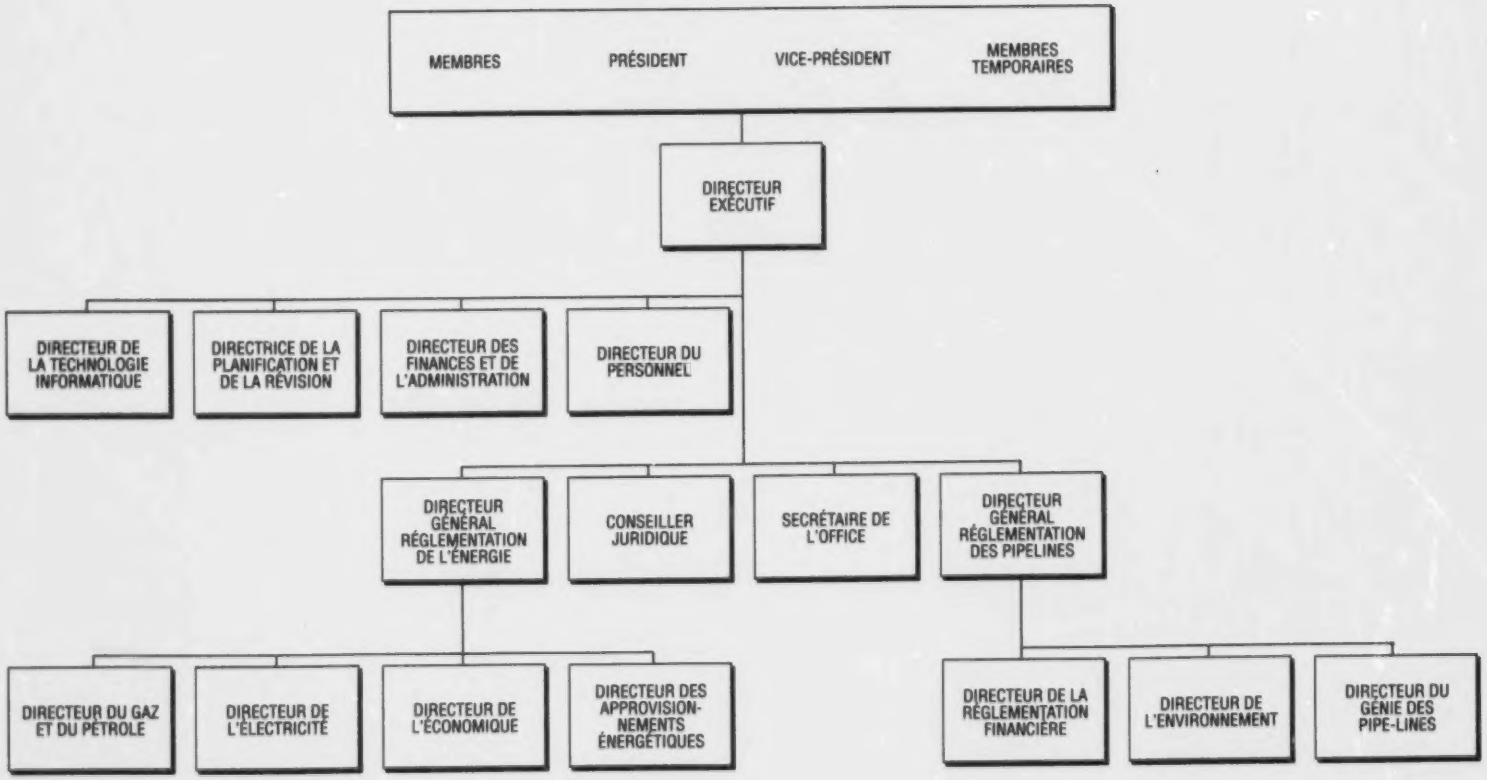

# Petro-Canada

**Administration centrale**
150, 6e Avenue sud-ouest
C.P. 2844
Calgary (Alberta)
T2P 3E3

**Renseignements**
Téléphone : (403) 296-8000
Télécopieur : (403) 296-3030

**Ministre**
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

**Cadres supérieurs**
Président du conseil d'administration et directeur général – William (Bill) H. Hopper, c.r., Calgary (Alberta)

Président et chef de l'exploitation – James M. Standford, Calgary (Alberta)

Membres du Conseil
Alfred E. Barroll, Calgary (Alberta)
H. Reuben Cohen, c.r., Moncton (Nouveau-Brunswick)
Harbanse S. Doman, Duncan (Colombie-Britannique)
Anne R. Dubin, c.r., Toronto (Ontario)
William McBurney Elliott, c.r., Regina (Saskatchewan)
Claude Fontaine, Montréal (Québec)
John R. Lundrigan, St-John's (Terre-Neuve)
Helen M. Meyer, Toronto (Ontario)
Jocelyne Pelchat, Montréal (Québec)
David E. Read, Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
William W. Siebens, Calgary (Alberta)
Arni C. Thorsteinson, Winnipeg (Manitoba)
Walter P. Twinn, Lac des Esclaves (Alberta)

Président, Division des ressources – James M. Stanford
Président, Division des produits – Barry D. Stewart
Vice-président directeur, Finances et planification – Wesley R. Twiss

## Historique
Société d'État appartenant entièrement au gouvernement canadien, Petro-Canada a été créée en 1975 en vertu de la *Loi sur la société Petro-Canada*. La société a commencé ses opérations en janvier 1976.

## Aperçu du mandat
Petro-Canada est exploité à titre d'entreprise commerciale, faisant concurrence sur le marché des produits pétroliers sur le même pied que les autres entreprises intégrées de produits énergétiques.

## Structure et programmes
Petro-Canada compte deux divisions d'exploitation et un effectif limité au niveau de l'administration.

Petro-Canada Ressources s'occupe des opérations d'exploration, d'extraction et de commercialisation du pétrole brut, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel.

Petro-Canada Produits raffine le pétrole brut, distribue et met en marché les produits pétroliers et assure aux clients les biens et services connexes.

## Bureaux régionaux
**Petro-Canada, Division des Produits**
**Région de l'Est**
1, Place Ville Marie
Montréal (Québec)
H3B 4A9
Téléphone : (514) 878-7200
Télécopieur : (514) 787-7041

**Région du Centre**
5140, rue Yonge
Pièce 200
North York (Ontario)
M2N 6L6
Téléphone : (416) 730-2000
Télécopieur : (416) 730-2151

**Région de l'Ouest**
C.P. 2844
Calgary (Alberta)
T2P 3E3
Téléphone : (403) 296-8000
Télécopieur : (403) 296-3030

**Bureau régional d'Ottawa**
360, rue Albert
Pièce 1600
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
Téléphone : (613) 238-8951
Télécopieur : (613) 563-9461

## Comités parlementaires
Comité permanent du Sénat sur l'énergie et les ressources naturelles
Comité permanent de la Chambre des communes sur l'énergie, les mines et les ressources

## Législation
*Loi sur la société Petro-Canada*

# Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada

**Administration centrale**
355, chemin River
14e étage, tour B
Vanier (Ontario)
K1A 0E4

**Adresse postale**
355, chemin River
15e étage, tour B
Vanier (Ontario)
K1A 0E4

**Renseignements**
(613) 993-3760

**Ministres**
Ministre d'Énergie, Mines et Ressources Canada
Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre, Énergie, Mines et Ressources Canada | – Bruce Howe |
| Sous-ministre, Affaires indiennes et du Nord Canada | – Harry Swain |
| Administrateur, Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada | – Maurice Taschereau |

## Historique

L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) a été créée en 1981 en vertu d'un protocole d'entente conclu entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

## Aperçu du mandat

La principale responsabilité de l'APGTC consiste à réglementer la prospection, la mise en valeur et la production du pétrole et du gaz sur les terres domaniales. L'Administration doit également veiller à la sécurité des travailleurs, à la conservation des ressources et à la protection de l'environnement, en plus de s'assurer que tous les Canadiens bénéficient également et équitablement des retombées des activités liées aux ressources en hydrocarbures.

Les terres domaniales du Canada comprennent le territoire du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, la baie d'Hudson et la plupart des zones situées au large des côtes canadiennes.

## Structure et programmes

L'Administration comprend cinq directions générales relevant d'un directeur général, lequel se trouve sous l'autorité de l'administrateur. Ce dernier rend compte aux sous-ministres des deux ministères, Énergie, Mines et Ressources Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada.

**Direction de la protection de l'environnement**
Cette direction veille à ce que les activités des exploitants respectent les plus hautes normes en matière de protection de l'environnement. En outre, la Direction :

- évalue les effets des concentrations de glace et des conditions climatologiques et océanographiques sur la santé et la protection des gens;
- dirige des recherches sur des sujets tels que l'interaction entre les glaces et les structures, les systèmes d'évacuation et les mesures d'intervention en cas de déversement de pétrole;
- détermine les conséquences des travaux de forage et des études géophysiques sur la biote marine et côtière, les littoraux et les pêches;
- veille à la mise en place des plans d'urgence et de mécanismes d'indemnisation propres à chaque programme;
- examine tous les aspects environnementaux de la prospection et de la mise en valeur de gisements de pétrole avant l'étape de l'approbation finale ou de la délivrance de permis;
- gère le Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE), programme conjoint du gouvernement et de l'industrie permettant des recherches sociales et environnementales liées à la prospection de gisements gaziers et pétroliers et à la mise en valeur de ces ressources dans les terres domaniales.

**Direction du génie**
En plus d'être responsable de la sécurité quant aux travaux de forage, de prospection et de production, cette direction :
- élabore des règlements en matière de sécurité, de prévention de la pollution et de conservation des ressources en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les offices des hydrocarbures extracôtiers et l'industrie;
- surveille de près les travaux de forage;
- évalue les réserves et les particularités de production des différents réservoirs de gaz et de pétrole situés dans des régions qui ne sont visées par aucun accord;
- accorde les autorisations de forage et de mise en production de gisements pétroliers et gaziers.

**Direction de l'évaluation des ressources**
En plus d'examiner le potentiel en ressources et les réserves des gisements situés dans les terres domaniales, cette direction :
- autorise les programmes d'études géophysiques et géologiques qu'elle réglemente;
- analyse les facteurs géologiques et les risques éventuels des programmes de forage;
- contrôle également les données et les résultats provenant des activités gazières et pétrolières;
- tient les ministres au courant des découvertes importantes;
- rassemble des données géophysiques et géologiques obtenues des travaux de prospection et les tient à jour.

**Direction de la gestion des droits**
En plus de s'occuper de la délivrance, de l'administration et de l'enregistrement des droits de prospection et de production en vertu de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, cette direction :
- veille à l'attribution et à l'administration des droits en matière de minéraux, de pétrole et de gaz naturel sur les terres publiques fédérales circonscrites dans les provinces;
- contrôle le rendement des titulaires;
- perçoit des redevances ainsi que d'autres recettes.

**Direction de l'analyse et de la coordination des politiques**
En plus de veiller à l'élaboration de politiques en matière de gestion des activités gazières et pétrolières sur les terres domaniales ainsi qu'à la mise en œuvre de ces mêmes politiques, cette direction :
- assure une liaison avec d'autres agences fédérales, provinciales et territoriales quant aux questions concernant les responsabilités de l'APGTC;
- évalue les plans des sociétés qu'elle contrôle, afin de s'assurer que les entreprises et les travailleurs canadiens bénéficient également et équitablement des retombées des activités gazières et pétrolières.

## Bureaux régionaux

**Région du Nord**
C.P. 1500
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2R3
(403) 920-8175

**Région de l'Ouest**
630, 4e Avenue sud-ouest
3e étage
Calgary (Alberta)
T2P 0J9
(403) 292-5631

## Législation

Le ministre d'Énergie, Mines et Ressources est responsable des lois suivantes :
*Loi fédérale sur les hydrocarbures*
*Loi sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz*
*Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre Neuve*
*Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers*

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord est responsable des lois suivantes :
*Loi fédérale sur les hydrocarbures*
*Loi sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz*

# Environnement Canada

**Appellation légale**
Ministère de l'Environnement

**Administration centrale**
10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A 0H3

**Renseignements**
(819) 997-2800 (Informathèque)
(819) 997-6820 (Direction des Communications)

**Ministre**
Ministre de l'Environnement

**Cadres supérieurs**

Sous-ministre – Len Good
Sous-ministre déléguée – Lorette Goulet

Sous-ministres adjoints
Service canadien des parcs – J.D. Collinson
Responsabilités : Parcs et lieux historiques nationaux
Parcs nationaux
Gestion du programme

Conservation et Protection – P.M. Higgins (par intérim)
Responsabilités : Conservation des ressources naturelles (eaux intérieures, faune)
Protection de la qualité de l'environnement
Gestion environnement-économie

Finances et Administration – W.E. Armstrong
Responsabilités : Systèmes et informatique
Services de gestion du ministère
Finances
Personnel – programme d'administration

Environnement atmosphérique – E. Dowdeswell
Responsabilités : Services centraux
Recherche atmosphérique
Centre climatologique canadien
Services météorologiques
Politique, planification et évaluation

Politiques – R.W. Slater
Responsabilités : Relations extérieures
Programmes et services corporatifs
Politiques

Directeur général des communications – Gilles-André Gosselin

Présidents des Conseils des cadres régionaux (CCR)

| | |
|---|---|
| Vancouver | – P. Bender |
| Edmonton | – B. Burns |
| Winnipeg | – M. Balshaw |
| Toronto | – D. Egar |
| Québec | – G. Deslauniers |
| Halifax | – J. Vollmershausen |

## Historique

Environnement Canada a été créé en juin 1971 en vertu de la *Loi de l'organisation du gouvernement* de 1970. Le ministère est né du regroupement d'éléments existants au sein de la structure fédérale qui s'intéressaient à l'environnement naturel. Des mises au point ultérieures au sein de l'organisation, statuées par la *Loi de l'organisation du gouvernement* de 1979 et divers décrets du Conseil privé, ont donné lieu à d'importantes responsabilités en matière de patrimoine naturel et culturel.

## Aperçu du mandat

Outre les questions en matière d'environnement qui relèvent du ministère aux termes de la loi, le ministère de l'Environnement est responsable de toute question relevant de la juridiction du Parlement (qui n'incombe pas à d'autres ministères, commissions ou organismes fédéraux) relative à :

- la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, incluant l'eau, l'air et le sol;
- les ressources renouvelables, y compris les oiseaux migrateurs et autres espèces de flore et de faune sauvages;
- l'eau;
- la météorologie;
- la mise en vigueur des règlements établis par la Commission mixte internationale ayant trait aux eaux frontalières, de même que les questions soulevées entre le Canada et les États-Unis en ce qui a trait à la conservation et à la mise en valeur de l'environnement naturel;
- la coordination des politiques et programmes fédéraux en matière de conservation de l'environnement ainsi que d'amélioration de la qualité de l'environnement naturel et architectural;
- les parcs nationaux, les parcs marins et les sites historiques nationaux, les canaux historiques, les plaques historiques et les monuments commémorant les endroits et hauts faits d'importance nationale ainsi que la Commission des champs de bataille.

## Structure et programmes

Les fonctions opérationnelles du ministère sont exercées par trois organismes, à savoir :

- Service de l'environnement atmosphérique
- Conservation et Protection
- Service canadien des parcs

Cinq organisations de personnel – le Groupe des politiques du ministère, le Service des finances et administration, la Direction générale des ressources humaines, la Direction générale des communications et le Conseiller scientifique – s'occupent de la direction des politiques, de l'administration, de la coordination et des services de soutien collectifs aux organismes décrits ci-haut.

**Service de l'environnement atmosphérique (SEA)**
Le Service de l'environnement atmosphérique a pour mandat de fournir des service d'information adéquats sur l'état de l'atmosphère, des glaces et des mers, la qualité de l'air, afin de veiller à la sécurité des Canadiens et de leurs biens, à l'efficacité accrue des activités économiques du pays ainsi qu'à la protection et à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Les activités contribuant à la réalisation des objectifs susmentionnés se divisent en plusieurs catégories :
- regroupement, analyse, interprétation et dissémination de l'information 24 heures par jour sous forme de prévisions, rapports et alertes météorologiques, prévisions climatiques, état des glaces et des mers;
- conseiller le public ainsi que les usagers spéciaux au sujet des effets des conditions atmosphériques sur les activités individuelles, sociales et économiques;
- vérifier les conséquences de l'activité humaine sur la qualité de l'environnement atmosphérique à titre de base aidant à fournir des conseils en matière de politiques et d'information au public;
- effectuer des recherches scientifiques afin d'améliorer la fiabilité des prédictions météorologiques et d'obtenir de l'information adéquate sur l'environnement atmosphérique, chimique et physique afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées en matière de politiques se rapportant à la qualité de l'environnement.

Le Service de l'environnement atmosphérique est composé de cinq directions générales :
- Direction générale des services météorologiques,
- Centre climatologique canadien,
- Direction générale des services centraux,
- Direction générale de la recherche atmosphérique,
- Direction générale des politiques, de la planification et de l'évaluation.

**Conservation et protection**
Le Service de conservation et protection contribue à la conservation et à la protection de l'environnement du Canada en influençant l'activité humaine afin d'atteindre et de protéger un état de l'environnement nécessaire à la santé et au bien-être des personnes, à la santé et à la diversité des écosystèmes et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Le Service s'occupe de trois domaines clés :
- Conservation des ressources naturelles,
- Gestion environnement-économie,
- Protection de la qualité environnementale.

**Service canadien des parcs**
Le Service canadien des parcs est chargé de « protéger les endroits qui sont des exemples significatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada dans l'intérêt et pour le divertissement des Canadiens de façon à ce que ce patrimoine demeure intact pour les générations à venir ». Le Service canadien des parcs s'occupe de créer, d'aménager et de gérer les parcs nationaux, les parcs et lieux historiques nationaux, les canaux du patrimoine et les aires du patrimoine à responsabilités partagées.

**Service des politiques du ministère**
Le Service de politiques du ministère aide et conseille le Ministre, le Sous-ministre ainsi que les principaux gestionnaires du ministère en ce qui a trait à la direction générale d'Environnement Canada. Il permet également d'unifier les divers champs d'action du mandat du ministère, la nature interjuridictionnelle et interdépendante des enjeux environnementaux et le lien important qui existe entre l'économie et l'environnement.

**Finances et administration**
Le Service des finances et de l'administration est responsable de l'élaboration de politiques, de systèmes et de procédures à mettre en œuvre au sein du ministère et qui assurent la réalisation des responsabilités administratives du sous-ministre. Le Sous-ministre adjoint des finances et de l'administration est responsable de l'administration financière corporative et des budgets, de la planification opérationnelle et des ressources, des services administratifs, des services statistiques appliqués et de l'évaluation centrale, des services du personnel au sein du programme d'administration et de l'amélioration de la gestion dans l'ensemble du ministère.

**Direction générale des ressources humaines**
En plus de fournir une gamme complète de services professionnels, la Direction générale des Ressources humaines participe au développement de plans et de pratiques qui assurent la meilleure utilisation des ressources humaines du ministère tout en conservant la motivation et la satisfaction des employés. La direction doit également veiller à l'application équitable et uniforme des politiques et des règlements des services du personnel du ministère et de la fonction publique.

**Direction générale des communications**
Les activités de la direction générale comprennent :
- conseils en matière de communications, analyses des affaires publiques, planification stratégique et communiqués sur les principaux enjeux environnementaux qui concernent les Canadiens;

- soutien opérationnel incluant l'organisation de conférences de presse tant au niveau régional que national, relations de presse et gestion d'activités spéciales;
- coordinnation de la préparation des communiqués de presse et des discours du ministre.

**Conseiller scientifique**
Le Bureau du conseiller scientifique sert de point central au ministère en ce qui a trait aux domaines qui influencent les sciences et la technologie environnementales; il agit aussi à titre de conseiller auprès du sous-ministre et des membres du Comité de gestion au sujet des enjeux environnementaux stratégiques et de l'apport d'une recherche scientifique sensée à l'élaboration et à la réalisation des politiques environnementales.

## Bureaux régionaux

**Atlantique**
45, promenade Alderney
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 2N6
(902) 426-1930

**Québec**
C.P. 6060
3, rue Buade
Québec (Québec)
G1R 4V7
(418) 648-7204

**Ontario**
25, avenue St-Clair est
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
(416) 973-1093

**Ouest et Nord**
Twin Atria 2
4999, 98e Avenue
2e étage
Edmonton (Alberta)
T6B 2X3
(403) 468-8074

**Pacifique et Yukon**
Kapilano 100
3e étage
Park Royal South
West Vancouver (Colombie-Britannique)
V7T 1A2
(604) 666-5902

## Comité parlementaire

Comité permanent sur l'environnement

## Législation

*Loi canadienne sur la protection de l'environnement*
*Loi sur les champs de bataille nationaux à Québec*
*Loi sur la Commission de contrôle du Lac des Bois*
*Loi sur la conservation du Lac Seul*
*Loi sur les contaminants de l'environnement*
*Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*
*Loi sur l'exportation du gibier*
*Loi sur la faune du Canada*
*Loi sur les lieux et monuments historiques*
*Loi sur le ministère de l'Environnement*
*Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*
*Loi sur le parc national de Mingan*
*Loi sur les parcs nationaux*
*Loi sur les renseignements relatifs aux modifications du temps*
*Loi sur les ressources en eau*
*Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles*
*Loi sur la Semaine de l'environnement canadien*
*Loi sur la Semaine de la protection de la faune*
*Loi visant à protéger les gares ferroviaires patrimoniales*

## Environnement Canada

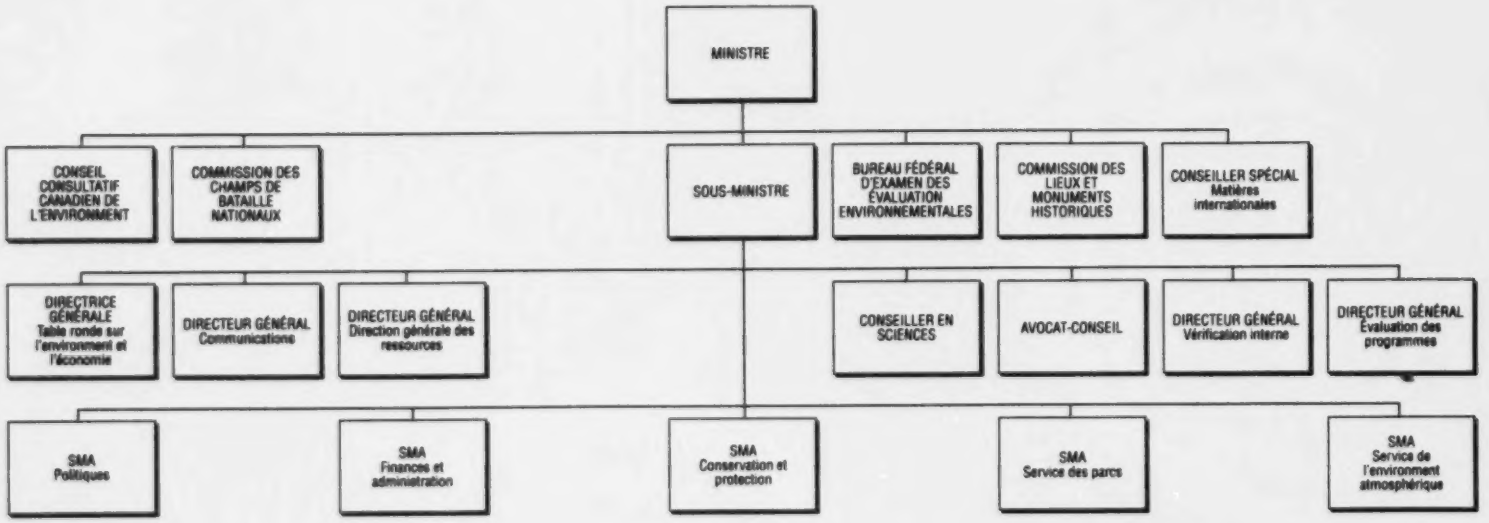

# Commission des champs de bataille nationaux

**Administration centrale**
390, avenue de Bernières
Québec (Québec)
G1R 2L7

**Renseignements**
(418) 648-3506

**Ministre**
Ministre de l'Environnement

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – Jacques Villeneuve |
| Commissaires | – Louis-Philippe Bonneau |
| | Constance de Lottinville |
| | François Lavoie |
| | Marc O'Neill |
| | Roger Rochette |
| | Raymond Thivierge |
| | Paul Thomassin |
| Secrétaire et chef de direction | – Michel Leullier |

## Historique

La Commission des champs de bataille nationaux a été créée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux*.

## Aperçu du mandat

La Commission des champs de bataille nationaux a pour mandat d'acquérir, de conserver et de mettre en valeur les lieux où se sont déroulées les grandes batailles historiques du Québec. La première réalisation de son mandat fut l'organisation des prestigieuses fêtes du Tricentenaire de la ville de Québec.

Ensuite, après avoir fait appel à la générosité internationale pour recueillir des fonds destinés à l'acquisition de son territoire, elle procéda à l'aménagement de deux parcs, le parc des champs de bataille et le parc des Braves.

L'acquisition du territoire nécessaire s'échelonna sur 46 ans, soit de 1908 à 1954.

Depuis, la Commission oeuvre principalement à la conservation et à la mise en valeur de son territoire et de ses ressources.

## Structure et programmes

La Commission se divise en cinq services:

**Service des finances**
Ce service assume principalement la responsabilité de la préparation des budgets, de leur contrôle, des registres comptables, du système de paie, des bénéfices sociaux, des comptes à payer et à recevoir, de la préparation des états financiers et des systèmes informatiques de la Commission.

**Service des opérations et des activités**
Ce service assume principalement la responsabilité de l'entretien du terrain, des bâtiments et infrastructures de la Commission. Il surveille également les activités tenues sur le territoire.

**Service d'horticulture**
Ce service assume principalement la responsabilité de la production, de la plantation et de l'entretien des plantes, de la protection et du soin des arbres et arbustes et de certains aménagements paysagers.

**Service de sécurité**
Ce service assume principalement la protection des usagers du territoire de la Commission et des biens de celle-ci. Il assure le respect de la *Loi sur la circulation routière sur les terrains du gouvernement fédéral* sur ce territoire et des règlements du parc des champs de bataille.

**Service d'accueil et d'interprétation**
Ce service s'occupe principalement des services d'accueil des visiteurs, développe des services d'interprétation liés aux hauts faits historiques du territoire et des composantes de celui-ci et en fait la promotion.

## Bureaux régionaux

Aucun

# Forêts Canada

**Appellation légale**
Ministère des Forêts

**Administration centrale**
Place Vincent-Massey
351, boulevard St-Joseph
Hull (Québec)
K1A 1G5

**Renseignements**
(819) 997-1107

**Ministre**
Ministre des Forêts

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Jean Claude Mercier |
| Sous-ministres adjoints | |
| Politique forestière | – J.S. Maini |
| Opérations forestières | – Tom Lee |
| Directeurs généraux | |
| Science | – Fred. H. Pollett |
| Développement forestier | – Tony Hughes |
| Politique, planification et foresterie internationale | – Louise Mantha |
| Industrie, commerce et technologie | – Warren Calow |
| Économie et statistiques | – Doug Ketcheson |
| Institut pour la répression des ravageurs forestiers | – Ed Kondo |
| Institut forestier national de Petawawa | – Boyd Case |
| Finances et administration | – Dave Bickerton |
| Affaires publiques et corporatives | – Nick Heseltine |
| Directeurs généraux régionaux | |
| Pacifique et Yukon | – John Drew |
| Nord-ouest | – Dave Kill |
| Québec | – Yvan Hardy |
| Ontario | – Carl Winget |
| Maritimes | – Hap Oldham |
| Terre-Neuve et Labrador | – John Munro |

## Historique

La responsablité fédérale en matière de foresterie fut établie en 1899 avec la nomination du premier inspecteur en chef des bois et des forêts au sein du ministère de l'Intérieur. Le ministère de l'Intérieur fut créé en 1873 pour administrer les terres publiques fédérales. En 1909, le Parlement établit la Commission de conservation qui a pour mandat de promouvoir l'exploitation économique des ressources naturelles du Canada. Le secteur des forêts, nouvellement nommé, absorbe la Commission en 1921.

Lorsqu'en 1930, le gouvernement fédéral cède aux gouvernements des provinces de l'ouest la gestion de leurs ressources naturelles respectives, le tout nouveau Service fédéral de la forêt laisse tomber ses fonctions relatives à la protection et à la gestion des ressources forestières pour se concentrer sur la recherche en sylviculture, sur la protection de la forêt et sur les produits forestiers. En 1936, avec la dissolution du ministère de l'Intérieur, le Service fédéral de la forêt est absorbé par le nouveau ministère des Mines et des Ressources. Le Service fédéral de la forêt relève alors de la Direction des terres, des parcs et des forêts.

Après un nombre croissant d'interventions fédérales dans le secteur forestier pendant la guerre, la *Loi sur les Forêts* fut adoptée en 1949. Sa clause principale autorise le gouvernement fédéral à conclure avec les provinces des ententes portant sur la protection, le développement et l'utilisation des ressources forestières. Un an plus tard, le ministère des Mines et Ressources est dissous, et la responsabilité des ressources forestières est transférée au ministère des Ressources et du Développement. Le Service fédéral de la forêt est absorbé par la Direction des forêts du nouveau ministère. (En 1953, le nom du ministère change et devient le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales).

En 1960, le premier ministère autonome des forêts est constitué en vertu de la *Loi sur le ministère des Forêts*. Le Ministère devient le ministère des Forêts et du Développement rural, puis le ministère des Pêches et Forêts, et plus tard le Service canadien des forêts (sous la direction des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture).

Forêts Canada devient un ministère à part entière en 1989.

## Aperçu du mandat

Le mandat du ministère comprend les éléments suivants : faire office de chef de file national dans l'élaboration et la coordination de la politique et des programmes forestiers conformément à l'engagement du gouvernement envers les principes de développement durable; effectuer de la recherche et du développement dans le domaine de la foresterie et les encourager; collaborer étroitement à l'aménagement et à la protection des forêts, avec l'industrie, les universités et les autorités provinciales et territoriales.

## Structure et programmes

Les activités du ministère des Forêts se divisent en trois sphères de responsabilités – la recherche forestière et les services techniques, le développement forestier, et l'administration.

La recherche forestière et les services techniques comprennent la recherche en foresterie dans des domaines

comme la production forestière, la protection de la forêt contre les insectes et les maladies, et la diffusion de ces efforts. Les bénéfices environnementaux qui découlent des forêts et des industries forestières au Canada sont promus grâce à un programme de recherche et services techniques.

Le développement forestier comprend des projets qui encourage le développement et la productivité en foresterie, comme les ententes fédérales-provinciales sur le développement des ressources forestières.

Le Ministère est constitué de deux directions générales et de trois directions.

**Direction générale des politiques forestières**
Cette direction doit avant tout superviser la coordination et la direction des politiques forestières nationales à l'administration centrale. La direction générale compte cinq directions.

La Direction des sciences est avant tout responsable de la recherche en foresterie, de la biotechnologie et de la génétique à la subvention des projets de recherche collaboratifs. Cette direction subventionne aussi des programmes de recherche spécifiques menés par l'industrie privée et participe au transfert de la technologie.

La Direction du développement forestier est avant tout responsable de la supervision des ententes fédérales-provinciales sur le développement des ressources forestières, en plus de promouvoir le développement forestier des terres fédérales et privées, et d'encourager la création d'emplois dans la gestion forestière.

La Direction de la politique, planification et foresterie internationale est avant tout concernée par l'établissement et la coordination de politiques fédérales forestières et par les besoins de planification collective de Forêts Canada. De plus, cette direction sert de contact ministériel entre les gouvernements et les organisations internationales en ce qui concerne les questions forestières internationales.

La Direction de l'industrie, commerce et technologie est responsable des questions industrielles qui concernent le Ministère, incluant les activités de recherche industrielle et de développement et les subventions pour l'industrie. La Direction s'occupe du rôle de la recherche dans le développement de normes et de codes pour les produits forestiers.

La Direction de l'économie et statistiques est responsable d'un programme d'études économiques et d'évaluation du secteur forestier, de la collecte et de l'approvisionnement de statistiques sur le secteur forestier, et des services et conseils économiques appuyant les politiques et programmes du ministère.

**Direction générale des opérations forestières**
Cette direction générale est avant tout responsable de la surveillance et de l'évaluation des opérations du ministère effectuées dans les régions et de l'exploitation de deux instituts de recherche nationaux.

Les six directions générales régionales sont chargées d'effectuer les programmes et les opérations du ministère dans les diverses régions.

L'Institut pour la répression des ravageurs forestiers est avant tout responsable de la recherche sur les produits chimiques et biotechnologiques capables de protéger la forêt des insectes et des maladies. L'Institut est d'envergure nationale et fournit des services à toutes les régions.

L'Institut forestier national de Petawawa dirige la recherche sur les nouvelles méthodes et technologies comme la génétique, les techniques de télédétection, et la gestion des incendies de forêts dans le but de développer les ressources forestières. L'Institut participe au transfert des technologies à l'industrie privée.

**Direction des finances et administration**
Cette direction est responsable de la supervision des activités financières, administratives et informatiques du ministère. Ces activités incluent l'élaboration des politiques et la prestation de conseils aux cadres supérieurs.

**Direction des affaires publiques et corporatives**
Cette direction est responsable de la diffusion de directives et de support opérationnel aux hauts gestionnaires (notamment au Ministre et au Sous-ministre). Elle s'occupe aussi des communications ministérielles.

**Direction de vérification et d'évaluation**
Cette direction assure la gestion, à l'aide d'un système interne de vérification, de l'efficacité des opérations ministérielles, y compris la gestion interne des politiques et des pratiques.

**Direction du personnel**
Toutes les activités du ministère liées au personnel, y compris l'élaboration des politiques en matière de personnel et des pratiques organisationnelles, relèvent de cette direction.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comités parlementaires

Comité permanent des politiques économiques
Comité permanent de l'environnement
Comité permanent du Sénat sur l'agriculture et la foresterie
Comité permanent de la Chambre des communes sur la foresterie et les pêches

# Industrie, Sciences et Technologie Canada

**Appellation légale**
Ministère de l'Industrie, des Sciences
et de la Technologie

**Administration centrale**
Édifice C.D. Howe
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A OH5

**Renseignements**
(613) 954-2788
(613) 995-8900 (Directeur général des communications)

**Ministres**
Ministre de l'Industrie, des Sciences
et de la Technologie
Ministre des Sciences
Ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre et premier conseiller scientifique | – H.G. Rogers |
| Sous-ministre délégué | – Jean-Claude Lebel |
| Sous-ministres adjoints | |
| Finance, gestion du personnel et administration | – R. Little |
| Politique | – R. Blackburn |
| Industrie et technologie | – J.C. Mackay |
| Sciences | – R. Gualtieri |
| Opérations | – C. Huot |
| Programmes économiques des autochtones | – H.A. Reynolds |
| Tourisme Canada | – A. Cocksedge |
| Directeur général des communications | – W.D. Grogan |

## Historique

Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie (ISTC) a été créé en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie*, à la suite de la fusion de l'ancien ministère de l'Expansion industrielle régionale et de l'ancien ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

## Aperçu du mandat

ISTC veille à la compétitivité du Canada sur le plan international par une intégration continue et poussée de ses stratégies et activités dans les secteurs de l'industrie, des sciences et de la technologie.

Le mandat du ministère couvre tous les domaines de compétence du Parlement non attribués de droit à d'autres ministères ou organismes fédéraux et liés à l'industrie et à la technologie, au commerce, aux sciences, au tourisme et au développement économique et régional en Ontario et au Québec.

Dans l'exercice des pouvoirs et des fonctions qui lui sont attribués, le ministre cherche à encourager :
- le plein essor des sciences et de la technologie et encourager leur utilisation optimale;
- le commerce au Canada;
- l'investissement dans l'industrie, les sciences et la technologie canadiennes;
- l'esprit d'entreprise, la création et la croissance des petites entreprises;
- l'essor de la communauté scientifique canadienne;
- le tourisme;
- le développement économique des régions de l'Ontario et du Québec à faibles revenus et à faible croissance économique ou n'ayant pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs.

Le Ministère fournit également des services de soutien pour faciliter la commercialisation de produits, services et technologies canadiens.

## Structure et programmes

Le Ministère est composé de sept secteurs et de cinq directions.

**Politique**
Le secteur de la politique est chargé d'élaborer et de coordonner des politiques dans les domaines de l'économie, du commerce et de la création de petites entreprises; à cette fin, le secteur :
- suit de près les questions de politiques;
- effectue des recherches en matière d'orientations stratégiques et des analyses économiques;
- évalue les politiques et les programmes du ministère, gère le processus de planification de celui-ci et coordonne en son nom les relations fédérales-provinciales.

Les six directions générales du Secteur sont :
- Politiques concernant la compétitivité industrielle,
- Politique commerciale,
- Entrepreneurship et Petite entreprise,
- Politique technologique,
- Services en matière de politique.

**Industrie et technologie**
Le secteur de l'industrie et de la technologie a pour mandat de promouvoir la compétitivité des industries canadiennes au niveau international, en accordant une importance particulière au développement et à la propagation de compétences clés en sciences et en technologie, compétences susceptibles d'améliorer la compétitivité de l'industrie. Le secteur fait connaître le fonctionnement et les réalisations de l'industrie canadienne.

Il vise toutes les industries canadiennes, dont celles de la production de biens, de la transformation des richesses naturelles et des services.

Le Secteur comprend sept directions générales :
- Aérospatiale, Défense et Retombées industrielles,
- Transport de surface et Machinerie,
- Industrie de la transformation des richesses naturelles,
- Industrie des technologies d'information,
- Industries des services et des biens de consommation,
- Projets spéciaux,
- Planification, Coordination et Contrôle.

**Sciences**
Le secteur des sciences est chargé de l'élaboration de la politique du gouvernement fédéral en matière de sciences et de technologie visant à rendre plus efficaces les investissements à ce chapitre; en outre, le secteur est chargé :
- de relever et de provoquer les occasions d'applications industrielles des sciences;
- de faciliter la coordination entre les ministres, les conseils et les organismes du gouvernement fédéral responsables des sciences;
- d'élaborer la politique et les programmes tout en favorisant l'excellence scientifique dans les universités, les laboratoires du gouvernement fédéral et le secteur privé;
- de donner son appui au Conseil consultatif national des sciences et de la technologie (CCNST).

Quatre directions générales et un conseil forment ce secteur :
- Stratégie scientifique,
- Recherche fédérale,
- Affaires universitaires,
- Campagne de sensibilisation du public,
- Conseil consultatif national des sciences et de la technologie.

**Opérations**
Ce secteur est chargé d'établir et d'appliquer les procédures, les normes et les systèmes relatifs aux programmes de stimulants financiers d'ISTC, c'est-à-dire :
- de gérer le programme d'assurance et de recouvrement de prêts d'ISTC;
- de formuler des recommandations au sujet des sociétés d'État;
- de mettre au point et de fournir une direction pour les services à l'entreprise;
- de promouvoir et de dispenser des services à l'entreprise spécialisée au pays;
- de fournir une orientation au chapitre des activités internationales d'ISTC dont le commerce, les investissements et la technologie;
- de fournir une orientation aux bureaux régionaux.

Les six directions générales sont :
- Programmes,
- Investissements de l'État et Garanties,
- Services à l'entreprise,
- Affaires internationales,
- Planification, Coordination et Affaires régionales,
- Développement régional en Ontario.

**Développement régional au Québec**
L'organisation du développement régional au Québec a comme mandat de promouvoir le développement économique des régions à croissance lente, à bas revenus ou à faibles possibilités d'emplois productifs.

Les composantes de l'organisation sont :
- la Direction de la planification, des politiques et des ententes,
- la Direction de la liaison,
- la Direction des régions centrales,
- la Direction des régions de ressources,
- la Direction des communications et de la coordination.

**Programmes économiques des autochtones**
Il incombe au secteur de favoriser une plus grande autonomie économique des autochtones par l'établissement d'un secteur privé autochtone solide.

Les trois directions générales du secteur sont :
- Développement des entreprises,
- Sociétés de financement autochtones,
- Recherches et défense des intérêts des autochtones.

**Tourisme Canada**
Tourisme Canada voit à soutenir la croissance économique, l'excellence et la compétitivité de l'industrie touristique canadienne.

Les trois directions générales du secteur sont :
- Développement des marchés,
- Développement des produits,
- Recherche.

**Finances, personnel et administration**
Cette direction générale conseille sur l'élaboration de lignes de conduite destinées à donner une orientation aux programmes, donne son appui dans la gestion du ministère grâce à ses activités dans les domaines de la

vérification, de la gestion des ressources humaines, des services de gestion de l'information, de l'administration, dans la coordination du développement ministériel et la mise en œuvre des objectifs de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

**Communications**
Cette direction générale élabore des stratégies, des plans et des documents de communications; elle coordonne les aspects liés aux affaires publiques et elle fait connaître les services et les programmes offerts par ISTC.

**Services juridiques**
Cette direction générale donne les avis juridiques et l'appui requis par le Ministère et les organismes qui en relèvent.

**Vérification des opérations**
Cette direction générale donne à la haute gestion un avis impartial sur l'efficacité et le coût des procédures, des pratiques et des systèmes de contrôle internes de gestion.

**Bureau du Secrétaire général**
Cette direction générale est chargée d'offrir les services de secrétariat et administratifs ainsi que de faire la liaison entre les ministres, le sous-ministre, le sous-ministre adjoint et les cadres supérieurs.

## Bureaux régionaux

Parsons Building
90, avenue O'Leary
C.P. 8950
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Téléphone : (709) 772-4866
Télécopieur : (709) 772-5093

Confederation Court Mall
134, rue Kent
C.P. 1115
Bureau 400
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
Téléphone : (902) 566-7400
Télécopieur : (902) 566-7450

Central Guaranty Trust Tower
1801, rue Hollis
5e étage
C.P. 940, succursale M
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Téléphone : (902) 426-4782
Télécopieur : (902) 426-2624

Assumption Place
770, rue Main
C.P. 1210
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 8P9
Téléphone : (506) 851-4782
Télécopieur : (506) 851-6429

Tour de la Bourse
800, Place Victoria
Bureau 3800
C.P. 247
Montréal (Québec)
H4Z 1E8
Téléphone : (514) 283-8185
Télécopieur : (514) 283-3315

Dominion Public Building
1, rue Front ouest
4e étage
Toronto (Ontario)
M5J 1A4
Téléphone : (416) 973-5000
Télécopieur : (416) 973-8714

330, avenue Portage
Bureau 608
C.P. 981
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2V2
Téléphone : (204) 983-4090
Télécopieur : (204) 983-2187

105, 21e Rue est
6e étage
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 0B3
Téléphone : (306) 975-4400
Télécopieur : (306) 975-5334

Place du Canada
9700, avenue Jasper
Bureau 540
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3
Téléphone : (403) 495-4782
Télécopieur : (403) 495-4507

650, rue Georgia ouest
Bureau 900
C.P. 11610
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 5H8
Téléphone : (604) 666-0434
Télécopieur : (604) 666-8330

108, rue Lambert
Bureau 301
Whitehorse (Yukon)
Y1A 1Z2
Téléphone : (403) 668-4655
Télécopieur : (403) 668-5003

Precambrian Building
Sac postal 6100
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2R3
Téléphone : (403) 920-8578
Télécopieur : (403) 873-6228

## Comité parlementaire

Comité de l'Industrie, des sciences et de la technologie, et du développement régional et du Nord

## Législation

*Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole*
*Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique*
*Loi sur l'Agence spatiale canadienne*
*Loi modifiant la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton*
*Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers*
*Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale*
*Loi sur la Banque fédérale de développement*
*Loi organique*
*Loi sur le développement industriel et régional*
*Loi sur Investissement Canada*
*Loi sur le Conseil national de recherches*
*Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie*
*Loi sur les subventions au développement régional*
*Loi sur le Conseil des Sciences du Canada*
*Loi sur la bonification d'intérêts au profit des petites entreprises*
*Loi sur les prêts aux petites entreprises*
*Loi sur les zones spéciales*
*Loi sur la statistique*

## Industrie, Sciences et Technologie Canada

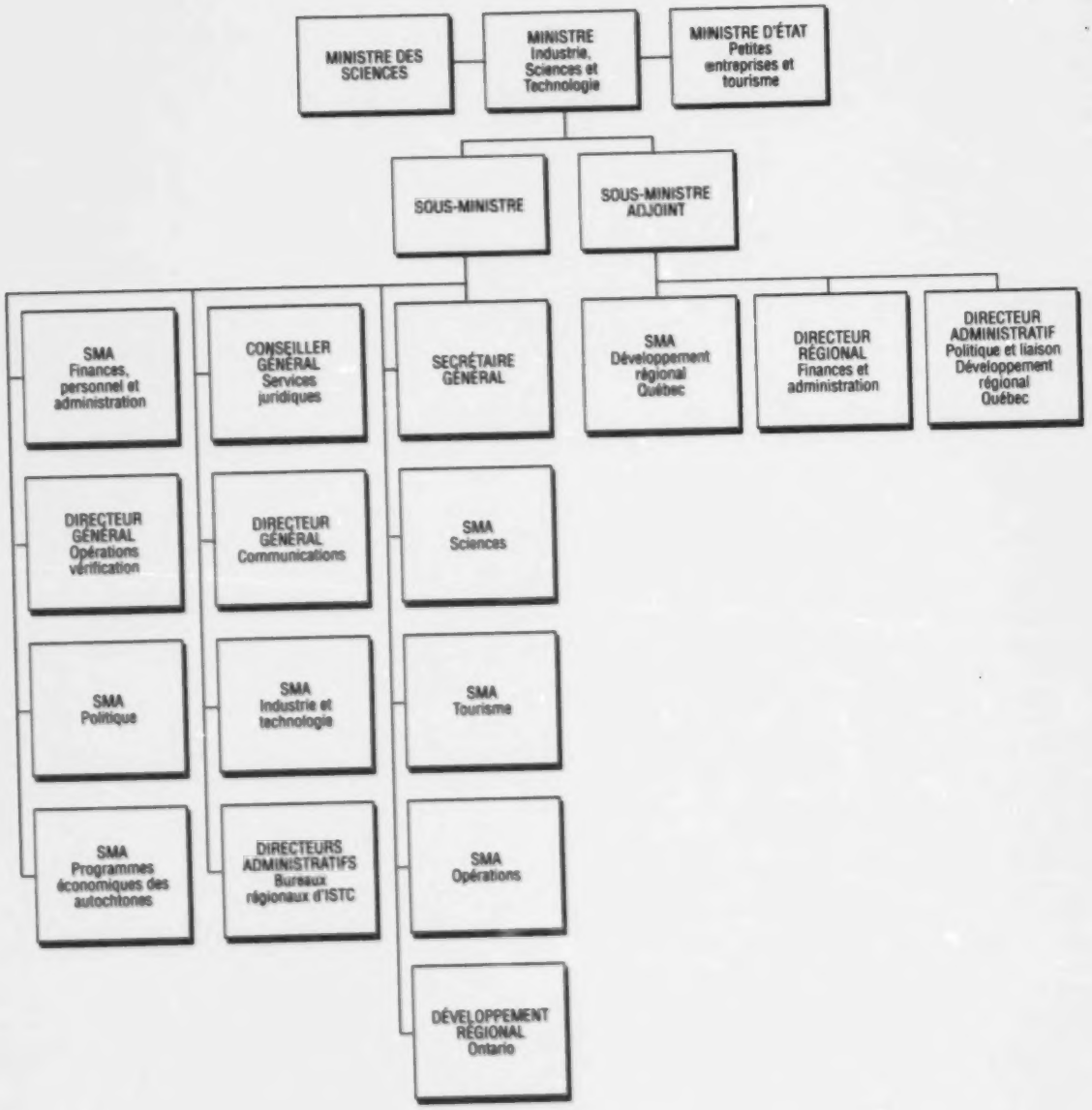

# Agence spatiale canadienne

**Administration centrale**
Place Air Canada
500, boulevard René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1Z7

**Renseignements**
(613) 496-4100 – Ottawa
(514) 496-4100 – Montréal

**Ministres**
Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie
Ministre des Sciences

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – Larkin Kerwin |
| Vice-président exécutif | – Laurent A. Bergeron |
| Vice-président, Opérations | – Mac Evans |
| Vice-président, Recherche et applications | – Garry Lindberg |
| Directeur général, Politique et planification | – Jocelyn Ghent Mallett |
| Directeur général, Services intégrés | – Mario Rinaldi |
| Directeur des Communications | – Pia Tallieu |

## Historique

L'Agence spatiale canadienne a été créée en 1990 par un transfert de programmes et de responsabilités liés à l'espace des ministères des Communications, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du ministère d'État et à la Technologie et du Conseil national de recherches. L'Agence préconise l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace et la progression de la connaissance de l'espace au moyen de la science et fait en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant social qu'économique.

## Aperçu du mandat

L'Agence exerce ses pouvoirs et fonctions pour toutes les questions spatiales de compétence fédérale qui ne sont pas attribuées de droit à d'autres ministères ou organismes fédéraux.

Il incombe à l'Agence :
- d'assister le Ministre pour la coordination de la politique et des programmes du gouvernement canadien en matière spatiale;
- de concevoir, réaliser, diriger et gérer des programmes et travaux liés à des activités scientifiques et industrielles de recherche;
- de promouvoir la diffusion et le transfert des techniques spatiales au profit de l'industrie canadienne;
- d'encourager l'exploitation commerciale du potentiel offert par l'espace, des techniques et installations spatiales et des systèmes spatiaux.

Dans le cadre de sa mission, l'Agence peut :
- construire, acquérir et exploiter des véhicules, des installations et des systèmes de recherche et développement dans le domaine spatial;
- aider les ministères et organismes fédéraux à utiliser et à commercialiser les techniques spatiales;
- contribuer au financement de programmes ou travaux liés à des activités scientifiques et industrielles de recherche et développement dans le domaine spatial et à l'application des techniques spatiales;
- collaborer avec les agences spatiales, ou les organismes oeuvrant dans un domaine connexe d'autres pays, à l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace.

## Structure et programmes

L'Agence spatiale canadienne se compose de quatre secteurs : opérations, recherches et applications, planification, coordination et relations extérieures, et services intégrés.

### Opérations

Il incombe au secteur des opérations de planifier, coordonner et diriger l'ensemble de la participation canadienne aux grands projets de l'État et à d'autres projets d'envergure nationale et internationale pour ce qui est de l'exploitation de l'espace et des opérations qu'entreprend l'Agence spatiale canadienne, y compris la surveillance de la participation du Canada au projet de la Station spatiale, de l'étape initiale de mise au point jusqu'au lancement et à l'exploitation du satellite en 1994. De plus, le secteur est chargé du Programme des astronautes canadiens, y compris la qualité des représentations scientifiques et techniques fournies au nom des intérêts de la collectivité spatiale du Canada dans les projets d'engins spatiaux habités des autres pays.

**Recherche et applications**
Ce secteur comprend l'effectif scientifique et technologique de l'Agence, qui est responsable de l'avancement des connaissances spatiales grâce à la science. Il travaille en étroite collaboration avec l'industrie et les universités pour mettre sur pied et maintenir l'assise nationale de recherche et développement en matière de technologie spatiale nécessaire, assure une liaison étroite avec le milieu scientifique et facilite l'échange de personnel. Cette sphère d'activités comprend aussi la recherche spatiologique et le soutien à l'infrastructure, la technologie spatiale y compris les travaux en mécanique de l'espace, la technologie spatio-optique, les systèmes spatiaux et le transfert de technologies ainsi que le laboratoire David Florida, laboratoire canadien d'essais approfondis en environnement spatial.

**Planification, coordination et relations extérieures**
Ce secteur suggère et recommande les stratégies et priorités du Canada concernant la participation canadienne aux programmes nationaux et internationaux liés à l'espace. Il veille à la coordination des activités du programme spatial au sein de l'Agence et avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux et il assure la liaison avec les gouvernements provinciaux et les moyens de tirer profit des possibilités nationales et internationales qu'offre le programme spatial. Le secteur gère le processus consultatif nécessaire au maintien du plan spatial canadien à long terme, assure des services de secrétariat pour le Comité interministériel de l'espace et pour le Conseil consultatif sur l'espace, et fournit le soutien nécessaire aux autres secteurs de l'Agence dans le domaine des relations internationales, des relations fédérales-provinciales et du développement industriel régional.

**Services intégrés**
Ce secteur comprend la surveillance de la mise sur pied et de la réalisation continue des activités des services intégrés de l'Agence spatiale canadienne dans les domaines des finances, de l'administration, des ressources humaines et de la gestion de l'information. Il s'agit notamment de l'administration financière, en ce qui concerne les programmes importants de financement, notamment de la recherche et du développement en matière d'espace et la participation du Canada à des projets d'exploitation de l'espace d'organismes internationaux comme l'Agence spatiale européenne et à des programmes spatiaux de première importance comme la Station spatiale. Le Directeur général, à titre de directeur de projet désigné, est responsable de la surveillance de la construction et de la réinstallation du siège des services intégrés de l'Agence à Saint-Hubert (Québec), qui devraient être terminées d'ici 1993.

## Bureau régional

Bureau de liaison à Ottawa
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 1A1
(613) 990-6785

## Comité parlementaire

Comité permanent de l'industrie, de la science, de la technologie et du développement régional et du Nord

## Législation

*Projet de Loi C-16*

# Banque fédérale de développement

**Administration centrale**
800, carré Victoria
C.P. 335
Montréal (Québec)
H4Z 1L4

**Renseignements généraux**
Sans frais 1-800-361-2126

**Ministres**
Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie
Ministre d'État, Petites entreprises et Tourisme

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président du bureau du conseil et Président | – G.A. Lavigueur |
| Président du conseil d'administration | – W.J. McAleer |
| Membres du bureau du conseil | – W.J. McAleer<br>J.T. Douglas<br>Jean-Claude Lebel<br>G. Wyman |
| Directeurs | – R.C. Atkinson<br>Andrew Celmainis<br>H.J.F. Bloomfield<br>J.W. Crow<br>Dennis H. Freeman<br>B.J. Lavoie<br>D. McMillan<br>B. Tsakumis |

## Historique

La Banque fédérale de développement (BFD) a été créée en 1975 pour succéder à la Banque d'expansion industrielle (BEI) qui avait été constituée en 1944 sous la direction de la Banque du Canada.

Après la Deuxième Guerre mondiale, la restructuration de l'économie canadienne pose un défi de taille au gouvernement fédéral et aux milieux financiers. Tandis que l'industrie lourde voit ses activités diminuer à un niveau de temps de paix, le secteur de la petite entreprise acquiert une importance de plus en plus grande du point de vue économique et, par conséquent, politique.

C'est pour relever ce défi que la Banque d'expansion industrielle a été créée. Son histoire est marquée d'innovations financières, de contraintes politiques et d'efforts de collaboration fructueux entre le gouvernement et le monde des affaires. La BEI devait fournir des services complémentaires à ceux des institutions financières, tout en accordant une attention particulière aux petites entreprises.

La BEI a exercé ses activités en présence de nombreux gouvernements et elle a servi de modèle à des institutions semblables dans d'autres pays.

La Banque fédérale de développement a beaucoup changé depuis qu'elle a succédé à la BEI. Au début, elle avait comme mandat de fournir des prêts aux petites et moyennes entreprises à l'échelle du Canada. Par la suite, d'autres services ont été ajoutés, notamment des services de formation, de consultation, de capital de risque et de planification.

## Aperçu du mandat

La Banque fédérale de développement est une société d'État dont le rôle est de promouvoir et d'aider la plupart des entreprises au Canada, que ce soit à l'étape du démarrage ou à tout autre stade de développement. La BFD accorde une attention particulière aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME).

## Structure et programmes

La BFD offre trois principaux types de services aux entreprises canadiennes.

Division des services financiers
Cette division gère les prêts et les cautionnements de prêts consentis par la BFD; elle veille également au financement des comptes clients à l'exportation.

Prêts à terme
La BFD offre des prêts à terme pour permettre à ses clients d'acquérir des immobilisations telles que terrains, bâtiments, matériel et outillage.

Les prêts à terme peuvent aussi être consentis pour assurer la réalisation de nombreux autres projets, y compris l'achat d'une entreprise existante. Dans certains cas, le prêt peut servir à reconstituer un fonds de roulement épuisé par suite de dépenses en immobilisations récentes ou à financer un accroissement des ventes.

La BFD prend toutes les mesures nécessaires pour établir des modalités de remboursement en fonction de la capacité de remboursement de ses clients. Elle offre des modalités de remboursement variées.

Cautionnements de prêts
La BFD peut également servir de garant à un client qui demande un prêt à une banque à charte ou un autre établissement financier. Les garanties demandées par la Banque sont généralement les mêmes que celles exigées pour un prêt à terme. Elle demande une modique commission pour ce service.

Financement des comptes
clients à l'exportation
Dans le cadre de ce programme, la BFD cautionne entièrement les marges de crédit accordées par les établissements financiers aux exportateurs. La marge de crédit ainsi cautionnée peut couvrir de 60 à 90 pour 100 de la valeur des comptes clients à l'exportation donnés en garantie. Le cautionnement couvre en général une période d'un an et est renouvelable.

**Division du capital de risque**
L'objectif premier de la Division du capital de risque de la BFD est de stimuler les petites et moyennes entreprises. Ce faisant, la Division est devenue l'une des plus importantes sources de capital de risque au Canada, soit en canalisant le capital de risque nécessaire pour commercialiser les produits, services ou techniques à des moments de leur développement où, pour une raison ou pour une autre, un prêt à terme ou une autre forme de financement ne convient pas.

Il faut en général trois à sept ans pour qu'une entreprise dans laquelle la BFD a investi devienne rentable. Durant cette période, les entreprises profitent de ressources financières et d'une aide en gestion créées expressément pour favoriser le développement des PME.

Lorsque la BFD participe au capital-actions d'une entreprise, elle a pour politique de demeurer un actionnaire minoritaire et de se départir de ses actions dès que la situation le permet. De cette façon, la Banque est en mesure de réinvestir continuellement ses fonds dans d'autres entreprises prometteuses qui en ont besoin.

**Division des services de gestion-conseil**
Cette division offre divers services de consultation et de formation.

Programme CASE
(Consultation au service des entreprises)
Un grand nombre de propriétaires ou dirigeants de petites et moyennes entreprises peuvent manquer de compétences dans le domaine de la tenue de livres. Ces personnes peuvent tirer avantage des conseils judicieux et pratiques offerts dans le cadre du programme CASE.

Ce programme met à profit l'expérience et la compétence de plus de 1 100 hommes et femmes d'affaires à la retraite qui aident les entreprises à améliorer leurs méthodes de gestion, notamment la comptabilité, le marketing, la production et l'administration du personnel.

Toute entreprise qui compte moins de 75 employés peut avoir recours au service CASE, offert à un coût modique. Il n'est pas nécessaire d'être client de la BFD pour bénéficier du service CASE.

Planification financière
Le Programme de planification financière de la BFD met à la disposition des entreprises un certain moyen pouvant les aider à maximiser leurs chances d'obtenir du financement d'établissements de crédit, d'investisseurs ou d'organismes gouvernementaux. Trois services précis sont offerts par la Banque dans le cadre de ce programme.

Service de planification stratégique
Ce service aide les PME à évaluer leur rendement par rapport à la concurrence et leur permet de mieux comprendre et, par conséquent, de mieux :
- réagir aux facteurs économiques extérieurs;
- s'adapter aux facteurs du marché pouvant avoir une incidence sur leur rentabilité;
- situer leur position sur le marché et l'améliorer;
- adapter leurs stratégies de marketing en fonction des besoins de leur clientèle;
- gérer leurs ressources internes telles que main-d'œuvre, finances, matières premières et immobilisations;
- diriger leurs services de production, de recherche et développement, et d'administration.

Service de préparation de demandes
de financement
Ce service est conçu pour les projets nécessitant un financement important. L'équipe de développement de projets de la Banque utilise l'expérience et les ressources de la BFD pour préparer des demandes de financement pour ses clients, c'est-à-dire qu'elle :
- effectue une analyse de l'entreprise existante ou projetée;
- avec le chef de l'entreprise ou ses conseillers, dresse un rapport détaillé dont se serviront les institutions financières ou les organismes gouvernementaux pour évaluer la demande de financement du client;
- structure la demande en fonction des besoins particuliers de l'entreprise;
- prépare une demande pouvant inclure des modes de financement variés : prêts à court terme, prêts à long terme, participation au capital-actions, subventions gouvernementales ou une combinaison de ces modes.

Une fois le rapport préparé, la BFD peut, à la demande du client, agir pour le compte de ce dernier et soumettre son dossier à d'autres établissements financiers aux fins d'étude.

Guides d'autoplanification
Ces guides contiennent toutes les formules, tous les documents et toutes les explications dont le dirigeant d'une petite entreprise a besoin pour établir les plans nécessaires à une exploitation efficace. La Banque offre actuellement les cinq guides suivants :
- *Comment obtenir du financement,*
- *Prévisions et mouvements de trésorerie,*

- *L'analyse des états financiers,*
- *Évaluer l'achat d'une petite entreprise*
- *Crédit et recouvrement.*

Séminaires de gestion
Dans le cadre de ce programme, une série de séminaires d'une journée et d'une demi-journée portant sur des sujets variés tels que la gestion, le marketing, les finances et l'administration du personnel est offerte. Vingt-deux sujets qui touchent le monde des affaires sont traités dans le cadre des séminaires de la BFD, dont la liste ne cesse de s'allonger. La Banque offre ces séminaires aux gens d'affaires à un prix modique. De plus, la Banque conçoit et organise, seule ou en collaboration avec d'autres organismes, des séminaires qui répondent aux besoins particuliers d'associations commerciales ou de groupements professionnels.

Les participants peuvent également retenir les services d'un conseiller CASE, moyennant des frais modiques, pour obtenir de l'aide dans la mise en pratique des idées obtenues durant les séminaires.

Cours de gestion des affaires
Des cours de 30 heures, préparés et publiés par la BFD, s'adressent spécialement aux gens d'affaires qui souhaitent améliorer leurs méthodes de gestion. Ils s'appuient sur la méthode de l'étude de cas, c'est-à-dire que les participants doivent mettre en pratique ce qu'ils apprennent en l'appliquant à des situations réelles.

Les cours portent sur tous les aspects de la gestion d'une entreprise, par exemple la publicité, la tenue de livres, l'administration du personnel, la gestion financière, le marketing, la fabrication et la vente au détail. L'un des cours de la série qui semble plaire le plus aux participants s'intitule *Comment lancer une petite entreprise*.

Les cours, donnés sur une période de dix semaines, sont offerts par les ministères fédéral, provinciaux et territoriaux et sont tenus généralement dans des collèges ou des CEGEP ou tout autre type d'établissement d'enseignement.

**Publications**
*Profits* est un bulletin trimestriel publié par la Banque qui traite de sujets d'actualité intéressant le monde de la petite et moyenne entreprise. La Banque ne tient pas de liste d'envoi pour cette publication; celle-ci est distribuée gratuitement à toutes les entreprises du pays par l'entremise de la Société canadienne des postes.

**Initiatives locales pour le développement d'entreprises**
Le plus récent programme de la Banque, « Initiatives locales pour le développement d'entreprises », est conçu pour fournir aux gens d'affaires des petites agglomérations des services de formation et de consultation sur mesure.

Chaque initiative groupe un trentaine d'hommes et de femmes d'affaires qui se réunissent tous les mois pour assister à un atelier animé par un expert. L'atelier porte sur un sujet que les participants ont eux-mêmes choisi. Ensuite, la personne qui assure la coordination du projet, un homme ou une femme d'affaires du milieu, va rencontrer individuellement chaque participant sur les lieux mêmes de son entreprise pour discuter des applications pratiques de la matière couverte en atelier. Une Initiative comprend 40 heures d'ateliers de groupe et 40 heures de consultation sur les lieux de travail, et s'échelonne sur douze mois.

## Bureaux régionaux

**Bureau régional de l'Atlantique**
Cogswell Tower
Bureau 1400
Scotia Square
C.P. 1656
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2Z7

**Bureau régional du Québec**
800, carré Victoria
Bureau 4600
C.P. 190
Montréal (Québec)
H4Z 1C8

**Bureau régional de l'Ontario**
777, rue Bay
29e étage
Toronto (Ontario)
M5G 2C8

**Bureau régional des Prairies et du grand Nord**
155, rue Carlton
Bureau 1200
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3H8

**Bureau régional de la Colombie-Britannique et du Yukon**
601, rue Hastings ouest
Bureau 700
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 5G9

## Comité parlementaire

Comité permanent de l'Industrie, de la Science et de la Technologie et du développement régional et du Nord

## Législation

*Loi sur la Banque fédérale de développement*

# Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

**Administration centrale**
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1H 1H5

**Renseignements**
(613) 996-7559

**Ministre**
Ministre des Sciences

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – vacant |
| Vice-président | – Roland Doré |
| Membres du Conseil | |
| Nicole Bégin-Heick | |
| H. Bruce Buchanan | |
| G. Caldwell | |
| J.I. Clark | |
| Denis Gagnon | |
| Peter Larkin | |
| Nancy MacDonald | |
| David A.H. Pink | |
| John B. Rice | |
| Andrée G. Roberge | |
| Robert N. Scott | |
| K.C. Sevcik | |
| M.E. Spencer | |
| Ronald P. Steer | |
| R.D. Samuel Stevens | |
| F. Tavenas | |
| R.C. Terreault | |
| William M. Tupper | |
| Membres associés du Conseil | |
| Pierre Bois | |
| Mireille Brochu | |
| Maurice Brossard | |
| G. Kenney-Wallace | |
| Paule Leduc | |
| Dirigeants | |
| Vice-président exécutif et trésorier | – Gilles Julien |
| Secrétaire générale | – Mireille Brochu |
| Directeurs généraux | |
| Subventions de recherche | – poste vacant |
| Bourses et programmes internationaux | – Robert J. Kavanagh |
| Recherche orientée | – A. Leo Derikx |
| Gestion intégrée et services | – Andy Molino |

## Historique

Au cours des années 1960, les Canadiens ont pris de plus en plus conscience de l'importance des sciences et de la technologie ce qui a provoqué une croissance des universités canadiennes et leur émergence à titre de centres intellectuels de premier plan de secteurs participants à la recherche et au développement et de centres de formation de diplômés en recherche.

À la fin des années 1960, deux études intitulées *Gouvernement fédéral et aide à la recherche dans les universités canadiennes* et *Comité spécial de la politique scientifique* ont lancé le débat qui a mis en branle un processus de changement dans la façon d'aborder la recherche universitaire au Canada.

S'en est suivie la création du Conseil, en 1978, en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie*. Le Conseil avait le mandat de promouvoir et de soutenir la recherche en sciences naturelles et en génie, à l'exclusion des sciences de la santé, et de conseiller le Ministre sur les aspects de cette recherche. Auparavant, ces fonctions étaient remplies par le Conseil national de recherches du Canada, constitué en 1916.

## Aperçu du mandat

Avec comme principal objectif de promouvoir la recherche et la formation de chercheurs, le CRSNG est aujourd'hui le plus grand conseil subventionnaire au Canada.

Le rôle du Conseil est :
- de soutenir une base de recherche vigoureuse et diversifiée dans les universités;
- d'assurer l'équilibre entre cette base de recherche et les programmes de recherche orientée;
- d'assurer l'existence d'un bassin adéquat de personnel hautement qualifié, versé en science ou en génie et formé dans des installations de pointe;
- de favoriser la collaboration entre les divers secteurs de la recherche et du développement au Canada.

## Structure et programmes

La communauté de recherche universitaire effectue 23 pour 100 de l'ensemble de la recherche et du développement au Canada, ce qui souligne l'importance de la contribution des universités à la capacité canadienne de sciences et technologie à titre de pays industrialisé. Le CRSNG indique à la communauté de recherche les priorités du gouvernement en matière de recherche et de développement.

Les programmes de subventions de recherche et de bourses du Conseil appuient une vaste gamme d'activités de recherche dans divers domaines, notamment :

- agriculture
- alimentation
- astronomie
- biologie
- biotechnologie
- chimie
- communications
- énergie
- foresterie
- génie, géographie physique
- géologie
- informatique
- ingénierie
- kinésiologie
- mathématiques pures et appliquées
- météorologie
- océans
- physique
- physiologie
- procédés industriels
- psychologie
- recherche interdisciplinaire
- recherche spatiale
- sciences nucléaires
- statistiques
- toxicologie du milieu

Le financement accordé par le Conseil encourage la recherche dans des domaines d'importance nationale ainsi que la formation de partenariats avec les chercheurs universitaires, de l'industrie et du gouvernement.

Les demandes de subventions sont évaluées dans le cadre de concours ouverts selon la qualité de la proposition de recherche et le dossier de recherche du candidat. Le CRSNG se sert d'un système d'évaluation par les pairs de réputation internationale, en vertu duquel il reçoit des recommandations au sujet de l'octroi de subventions et de bourses. Cinq mille examinateurs externes aident entre 400 et 500 experts d'universités canadiennes et étrangères dans l'évaluation des demandes.

Le Conseil compte six directions.

**Secrétariat général**
Le Secrétariat est responsable :

- des politiques et de la planification;
- des communications;
- de l'évaluation et de la vérification;
- de répondre aux demandes de renseignements du public et des médias;
- de la production des publications du Conseil.

**Direction des subventions de recherche**
Cette direction dirige les programmes de base en génie et informatique, en sciences de la vie et de la Terre, en sciences physiques et mathématiques et dans le domaine dit d'activités interdisciplinaires.

**Direction de la recherche orientée**
Cette direction administre le Programme de partenariats de recherche et le programme de subventions stratégiques.

**Direction des bourses et des programmes internationaux**
Cette direction est responsable des Programmes de bourses et des Programmes internationaux.

**Direction inter-conseils du Programme**
Cette direction est responsable du Programme de réseaux de centres d'excellence et de la gestion des subventions accordées aux réseaux qui sont du ressort du Conseil.

**Direction de la gestion intégrée et services**
Cette direction est responsable du personnel, des finances, des services administratifs et des systèmes d'information.

## Bureaux régionaux

Aucun

# Conseil des sciences du Canada

**Administration centrale**
Immeuble Berger
100, rue Metcalfe
17e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 5M1

**Renseignements**
(613) 996-1729

**Ministre**
Ministre de la Science

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – Janet Halliwell |
| Vice-président | – poste vacant |

Membres
John M. Anderson, St. Andrews (Nouveau-Brunswick)
Richard Bolton, Varennes (Québec)
Douglas B. Craig, Whitehorse (Yukon)
Simon J.S.W. Curry, Ottawa (Ontario)
Richard M. Dillon, Toronto (Ontario)
Gerald B. Dyer, Kingston (Ontario)
J. Barry French, Downsview (Ontario)
Merritt A. Gibson, Wolfville (Nouvelle-Écosse)
J.C. (Clay) Gilson, Winnipeg (Manitoba)
Gordon Gow, Toronto (Ontario)
Robert G. Guidoin, Québec (Québec)
Bernard M. Leduc, Saint-Laurent (Québec)
Gerald S.H. Lock, Edmonton (Alberta)
Ian G. MacQuarrie, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Frank G. Marsh, Burin (Terre-Neuve)
Karim W. Nasser, Saskatoon (Saskatchewan)
John A. Roth, Mississauga (Ontario)
Charles R. Scriver, Montréal (Québec)
Jennifer M. Sturgess, Scarborough (Ontario)

## Historique
Le Conseil des sciences du Canada, une société d'État, a été créé en 1966 en vertu de la *Loi sur le Conseil des Sciences du Canada*. La loi a été modifiée en 1977.

## Aperçu du mandat
Il incombe au Conseil :
- d'analyser les dossiers scientifiques et technologiques;
- de recommander les lignes d'action au gouvernement;
- de sensibiliser les Canadiens à l'importance des sciences et de la technologie dans leur vie;
- de susciter, auprès des administrations publiques, des entreprises et des établissements d'enseignement, la prise de mesures dans les domaines scientifiques et technologiques.

## Structure et programmes
Le Conseil est composé d'au plus 28 membres nommés par le gouverneur en conseil. Un effectif de 29 employés scientifiques et administratifs assure les services auxiliaires.

Suivant les cas qui se présentent, le Conseil fait des études, mène des enquêtes et se charge d'autres tâches se rapportant à toute question ayant trait à ses activités, et transmet au Ministre ses rapports, avis et recommandations sur le sujet.

Le Conseil peut publier, à son gré, d'autres études et rapports.

## Bureaux régionaux
Aucun

## Comité parlementaire
Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du nord

## Conseil des sciences du Canada

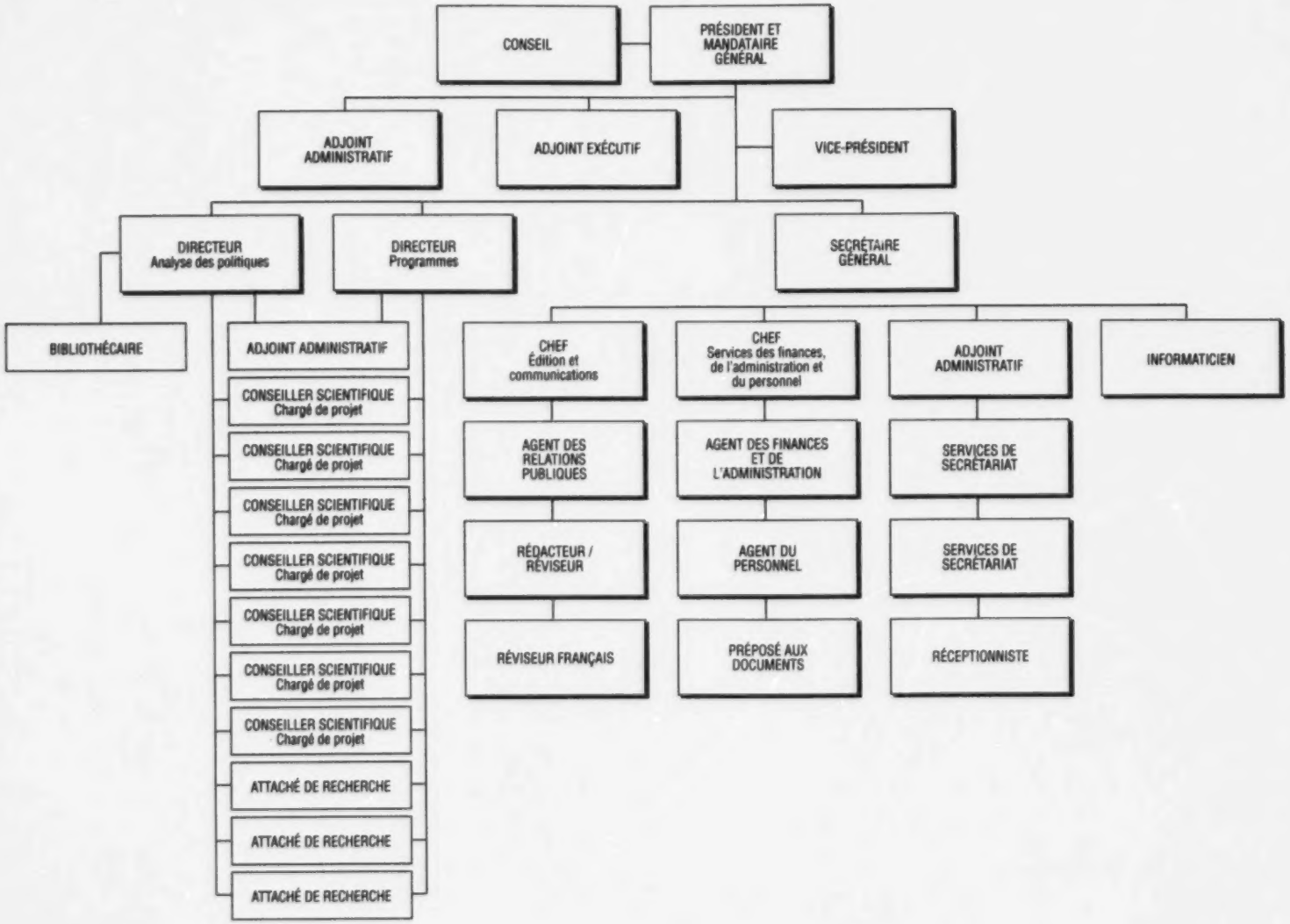

# Conseil national de recherches Canada

**Appellation légale**
Conseil national de recherches du Canada

**Administration centrale**
Édifice M-58
Chemin Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0R6

**Renseignements**
(613) 993-3106

**Ministre**
Ministre des Sciences

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – Pierre O. Perron |
| Vice-président exécutif | |
| Technologie et administration | – Ross Pottie |
| Vice-présidents | |
| Biotechnologie | – Maurice Brossard |
| Technologie | – Clive Willis |
| Génie | – Earl Dudgeon |
| Secrétaire général | – Lucie Lapointe-Shaw |

## Historique

Le Conseil national de recherches (CNRC), créé en 1916, est investi d'une vaste mission qui consiste à coordonner et favoriser l'exécution de travaux de recherche scientifique et industrielle au Canada. En vertu de la *Loi sur le CNRC*, qui toutefois ne limite pas ses pouvoirs, cet organisme est chargé :

- d'améliorer l'utilisation des ressources naturelles du pays;
- d'améliorer les méthodes et les procédés techniques employés par l'industrie canadienne;
- d'assurer la garde et le perfectionnement des étalons primaires de mesures physiques;
- d'établir des normes de qualité pour les matériaux utilisés pour des travaux publics;
- de normaliser les instruments scientifiques et techniques utilisés par l'industrie canadienne et le gouvernement;
- d'appuyer l'exécution de travaux de recherche scientifique et industrielle.

## Aperçu du mandat

Le Conseil national de recherches, organisme directeur en matière de science et de technologie, s'acquitte de trois responsabilités principales :

- à titre de partenaire de l'industrie pour la réalisation de travaux de recherche et de développement, le CNRC aide les entreprises canadiennes à améliorer leur productivité, à mettre au point de nouveaux produits et à résoudre des problèmes techniques dans une gamme de domaines allant des transports et de la construction, à la biotechnologie, aux systèmes de fabrication et aux matériaux industriels;
- en tant que ressource nationale en matière de compétences scientifiques et techniques, le CNRC effectue des travaux de recherche et de développement en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux et des entreprises privées dans des domaines comme la santé, la sécurité publique et la sécurité nationale;
- à titre de contributeur au développement de l'infrastructure scientifique et technique nationale, le CNRC exploite des installations nationales qui sont utilisées par des scientifiques et des ingénieurs de l'industrie, des universités et du gouvernement à travers le Canada. Au nombre de ces installations, on peut citer des souffleries pour les besoins de la recherche aérodynamique, ainsi que des installations de dynamique marine et des observatoires d'astrophysique. Le CNRC offre également les services de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique, bibliothèque scientifique nationale par excellence, et administre le Programme d'aide à la recherche industrielle, programme hautement prisé.

Ces activités sont possibles grâce aux ressources humaines hautement qualifiées et expérimentées dont il est doté. Étant donné que le besoin sur ce plan est très élevé au Canada, le CNRC collabore dans le cadre de partenariats avec d'autres ministères, ainsi qu'avec divers organismes et établissements, pour favoriser le perfectionnement et la formation de ressources humaines.

## Structure et programmes

Le Conseil national de recherches est doté de scientifiques, d'ingénieurs et de techniciens qui travaillent à l'exécution de programmes de recherche stratégique ayant un impact à long terme dans une variété de domaines comme la biotechnologie, les transports, la construction, l'automatisation industrielle, l'informatique, les matériaux et procédés de pointe, les normes et étalons, et l'astronomie.

**Institut des biosciences marines**
Situé à Halifax (Nouvelle-Écosse), l'Institut effectue des travaux de recherche dans les domaines des biosciences marines, de la chimie biologique et de la chimie analytique. Ce laboratoire a récemment concentré ses activités dans le domaine de la biologie des plantes marines, en vertu du mandat national dont il a été investi.

**Institut des sciences biologiques**
Situé à Ottawa (Ontario), l'Institut s'intéresse à l'exploitation de la fermentation et de processus enzymatiques en vue de l'élimination des déchets ou de leur transformation en produits utiles, à la mise au point de techniques de diagnostic et d'agents thérapeutiques améliorés, à la caractérisation et la modification de protéines en vue d'en améliorer l'utilité. Il collabore avec l'industrie et avec des universités, des hôpitaux et d'autres organismes gouvernementaux.

**Institut de recherche en biotechnologie**
Situé à Montréal (Québec), l'Institut effectue des travaux de recherche dans le domaine du génie biochimique, du génie génétique, de l'ingénierie des protéines et de l'immunologie et ce, en étroite collaboration avec l'industrie, des universités et des organismes de recherche publics. L'objectif de ces travaux est d'établir, dans le cadre de partenariats avec l'industrie et les universités canadiennes, un programme national solide en matière de recherche et développement biotechnologiques susceptibles d'attirer une participation très étendue du secteur privé.

**Institut canadien de technologie industrielle**
Situé à Winnipeg (Manitoba), l'Institut offre à des équipes techniques provenant de l'industrie, des universités et du gouvernement un environnement de recherche idéal pour la réalisation de projets de recherche conjoints dans des domaines tels que l'intelligence artificielle et les systèmes experts, la fabrication assistée par ordinateur et la robotique sensorisée. Inauguré en 1987, l'Institut effectue des travaux de recherche dans le cadre de partenariats avec plus de 30 entreprises canadiennes.

**Institut de chimie de l'environnement**
Sis à Ottawa (Ontario), cet institut se penche notamment sur la façon d'aider l'industrie à diminuer son recours à des matériaux dangereux ainsi qu'à l'amélioration des méthodes employées pour les maîtriser et les détruire. Il accentue également le développement des bases de données et la diffusion de l'information sur les technologies « propres ». Son programme de recherche porte sur la réduction et le traitement des déchets, sur les technologies de transformation et sur la sciences des mesures.

**Institut Herzberg d'astrophysique**
Situé à Ottawa (Ontario) et disposant d'observatoires à Victoria et à Penticton (Colombie-Britannique), l'Institut assure l'exploitation et l'entretien d'observatoires astronomiques en tant qu'installations nationales. Les observatoires sont ouverts à tous les scientifiques intéressés. L'Institut effectue des travaux de recherche dans les domaines de l'astronomie, des sciences spatiales et de la spectroscopie moléculaire, et il s'intéresse à la mise au point de nouvelles techniques et d'instruments pour recueillir et évaluer des données astronomiques.

**Institut de génie des matériaux**
Situé à Boucherville (Québec), l'Institut est responsable d'importants projets de recherche et de développement réalisés en collaboration avec les secteurs industriels et manufacturiers canadiens, et portant sur une vaste gamme de matériaux tels que les métaux, le verre, les céramiques, le béton et les plastiques. Ses chercheurs étudient les processus de fabrication, ainsi que la résistance à la corrosion, la dégradation chimique, l'usure, le vieillissement et la fatigue des matériaux, et ils s'intéressent à l'établissement de modèles mathématiques définissant les processus de moulage, d'assemblage et de finition.

**Institut de dynamique marine**
Établi à St. John's (Terre-Neuve), l'Institut est un chef de file canadien en matière de recherche hydrodynamique et sur la glace marine. Il effectue des travaux de recherche liés aux exigences et à la mise au point d'embarcations et d'ouvrages situés en haute mer. Ses installations sont utilisées par des ingénieurs-conseils et des architectes du secteur de la construction navale, des constructeurs, des propriétaires et des opérateurs de navires, des services de réparation navale, des opérateurs d'ouvrages de haute mer et des compagnies de transports.

**Institut de recherche en construction**
Sis à Ottawa (Ontario), cet institut est le principal outil de recherche de l'industrie de la construction. Ses activités visent la mise au point de la technologie nécessaire pour assurer la construction de structures sûres et durables à un coût abordable. Ses programmes de recherche sont ciblés sur la conception, la construction, l'exploitation et le rendement des structures. Il participe également à la réglementation, à l'évaluation et au transfert de technologies.

**Institut de génie mécanique**
Également sis à Ottawa (Ontario), cet institut exécute des travaux de recherche et développement dans les domaines de l'hydrodynamique, de la thermodynamique, de la technologie de fabrication, de la mécanique et de l'ingénierie des systèmes. Il s'intéresse en particulier aux transports et à la productivité industrielle. Cet institut exploite également plusieurs

installations nationales consacrées à la recherche et au développement dans le domaine de l'ingénierie.

**Institut de recherche aérospatiale**
Situé à Ottawa (Ontario), cet institut entreprend des projets de recherche et de développement pour les besoins de la communauté aérospatiale canadienne. Il s'intéresse à la conception, la construction, le rendement, l'utilisation et la sécurité des aéronefs et des véhicules connexes. Ses programmes de recherche portent également sur le génie éolien, l'aérodynamique industrielle, la protection de l'environnement et la sécurité publique.

**Institut de biotechnologie des plantes**
Situé à Saskatoon (Saskatchewan), cet institut est le laboratoire national canadien consacré à la recherche biotechnologique de pointe appliquée aux plantes supérieures, notamment celles qui sont intéressantes sur les plans de l'agriculture, de la sylviculture et de l'industrie de transformation. Ses activités visent la mise au point de biotechnologies nouvelles susceptibles d'être exploitées au Canada et faisant appel à des techniques de biologie cellulaire et moléculaire, et à la chimie biologique.

**Institut Steacie des sciences moléculaires**
Nouvellement créé et portant le nom du Dr E.W.R. Steacie, chercheur bien connu et ancien président du CNRC, cet institut se consacre à des travaux de recherche fondamentale dans le domaine de sciences moléculaires.

**Institut des étalons nationaux de mesure**
Également de création récente, cet institut regroupe toutes les activités dans le domaine de la métrologie en vue de constituer le fondement du Système national de grandeurs du Canada. Ses activités portent sur la métrologie mécanique, la métrologie dimensionnelle, le temps et les fréquences, la photométrie et la radiométrie, la métrologie électrique, la thermométrie et le rayonnement ionisant. Il effectue des travaux de recherche pure et appliquée ainsi que des travaux de développement et est responsable de la garde des étalons, de l'étalonnage et de l'accréditation dans tous ces domaines.

**Institut des sciences des microstructures**
Cet institut, qui compte aussi parmi les nouveaux, poursuit en collaboration avec l'industrie canadienne des projets de recherche orientée, de développement conjoint de technologies de pointe clés, et de consultation au sujet de la mise au point de produits. Son programme porte sur les matériaux à structure artificielle, les composants et les procédés, l'intégration des composants, l'architecture des circuits, les réseaux de pointe et les applications exploratoires.

**Institut des technologies de l'information**
Il incombe à ce nouvel institut d'entreprendre et d'appuyer des travaux de recherche, notamment dans le domaine des technologies de l'information relatif aux systèmes et aux logiciels informatiques. Son programme de recherche porte sur le génie du logiciel, les systèmes à base de connaissances, l'automatisation à l'aide de capteurs et l'intégration des systèmes.

**Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)**
Ce programme du CNRC aide les petites, moyennes et grosses entreprises canadiennes en leur facilitant l'acquisition des technologies dont elles ont besoin pour devenir plus compétitives. Le PARI fournit des conseils techniques et une aide financière aux entreprises ayant besoin d'un appui externe pour la réalisation de projets à court terme; il contribue au financement des salaires des employés de l'entreprise participante ou des contrats passés avec l'extérieur pour la réalisation de projets spécifiques de recherche et développement à moyen terme; il finance une partie des coûts de la réalisation de projets à long terme auxquels participent un laboratoire gouvernemental, universitaire ou étranger comme source de compétences.

**Institut canadien de l'information scientifique et technique**
Situé à Ottawa (Ontario), cet institut, qui est le plus important service d'information technique du pays, assure l'accès direct aux plus vastes collections de données scientifiques et techniques d'Amérique du Nord. Ses services comprennent également la recherche documentaire personnalisée, l'élaboration de banques de données hautement spécialisées et la localisation de sources de compétences pertinentes pour répondre à des questions complexes.

**Revues scientifiques**
Pour favoriser la présence canadienne sur la scène scientifique et technologique internationale, le CNRC offre aux scientifiques et ingénieurs du Canada et de l'étranger un certain nombre de *Revues scientifiques* dont ils peuvent se servir pour communiquer les résultats de leurs travaux à leurs pairs ainsi qu'à d'autres personnes intéressées. À l'heure actuelle, le CNRC publie 13 revues scientifiques principales dans les domaines suivants : botanique, chimie, génie civil, sciences de la Terre, recherche forestière, physique, microbiologie, physiologie et pharmacologie, zoologie, géotechnique, biochimie et biologie cellulaire, génome et intelligence artificielle.

## Bureaux régionaux

**Région de l'Atlantique**
Institut de dynamique marine
Place Kerwin et avenue Arctic
C.P. 12093, succursale A
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3T5
(709) 772-2469

Institut des biosciences marines
1411, rue Oxford
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3H 3Z1
(902) 426-8278

**Région du Québec**
Institut de génie des matériaux
75, boulevard de Mortagne
Boucherville (Québec)
J4B 6Y4
(514) 641-2280

Institut de recherche en biotechnologie
6100, avenue Mont-royal
Montréal (Québec)
H4P 2R2
(514) 496-6100

**Région de l'Ontario**
Laboratoire national de l'incendie
Carleton Place (Ontario)
(613) 993-9775

**Centre**
Institut canadien de technologie industrielle
435, avenue Ellice
Winnipeg (Manitoba)
R3B 1Y6
(204) 949-7692

Institut de biotechnologie des plantes
110, chemin Gymnasium
Saskatoon (Saskatchewan)
S7N 0W9
(306) 975-4191

**Région du Pacifique**
Institut de génie mécanique
Laboratoire de Vancouver
3650, Westbrook Mall
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6S 2L2
(604) 666-2623

Observatoire fédéral de radioastrophysique
C.P. 248
Penticton (Colombie-Britannique)
V2A 6K3
(604) 497-5321

Observatoire fédéral d'astrophysique
5071, chemin Saanich ouest
Victoria (Colombie-Britannique)
V8X 4M6
(604) 388-0007

## Comités parlementaires

Comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie
Comité permanent de l'industrie, des science et de la technologie, du développement régional et du Nord

## Législation

*Loi sur le Conseil national de recherches*

## Conseil national de recherches Canada

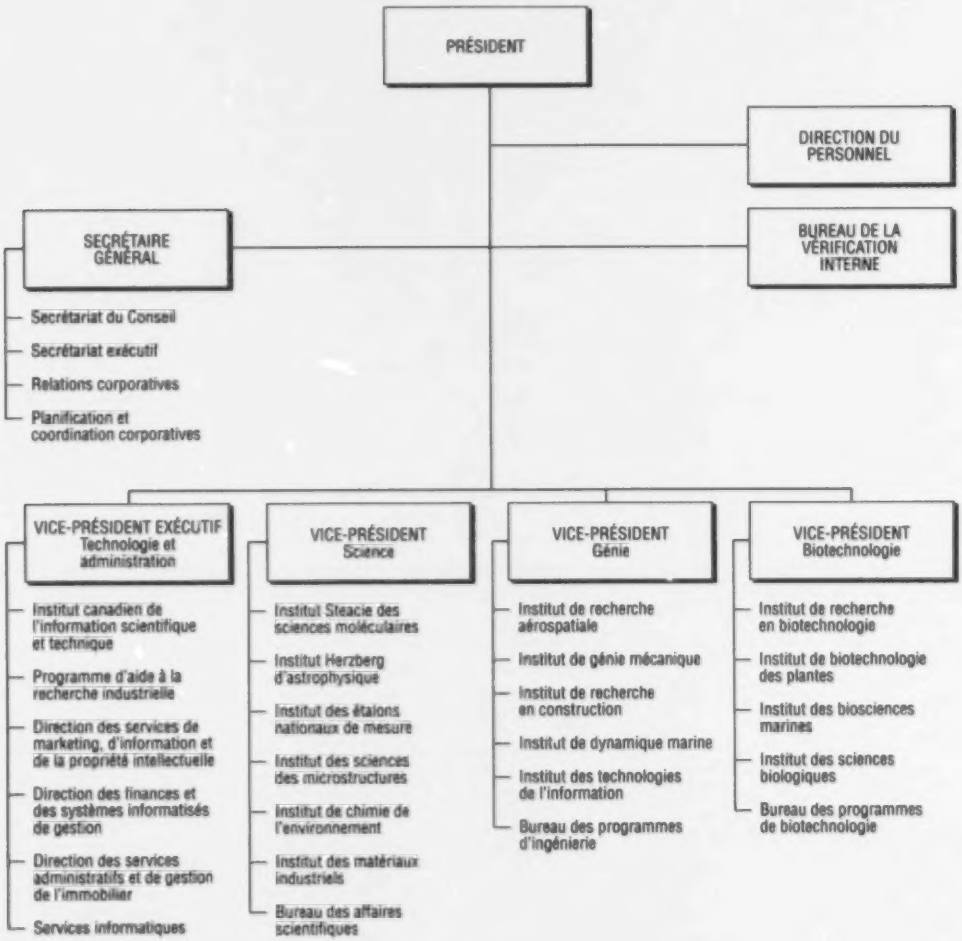

# Corporation de développement des investissements du Canada

**Administration centrale**
Scotia Plaza
40, rue King ouest
Bureau 2703
Toronto (Ontario)
M5H 3Y2

**Ministres**
Ministre des Finances
Ministre d'État à la Privatisation et aux Affaires réglementaires

**Cadres supérieurs**
Sous-ministre à la Privatisation et aux Affaires réglementaires – Nancy Hughes Anthony

## Historique
La Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC) a été constituée en 1982 en vertu de la *Loi sur les sociétés commerciales canadiennes.*

## Aperçu du mandat
Le mandat de la Société est de gérer efficacement les sociétés d'État et les investissements qui lui sont confiés et d'en effectuer la privatisation lorsque cela s'avère nécessaire. La Société gère l'avoir fédéral en actions d'entreprises à capital mixte qui seront ultérieurement privatisées, mais qui peuvent avoir besoin d'un raffermissement financier avant que ne soit aliénée la participation que le gouvernement fédéral y détient.

## Structure et programmes
La CDIC est chargée du désinvestissement des participations de l'État dans des sociétés. La Société peut faire l'acquisition d'une participation pour le compte du gouvernement dans une société commerciale, assurer la gestion des biens du gouvernement actuellement détenus et aliéner les actions détenues par le gouvernement, soit dans des sociétés d'État, soit dans des entreprises à capital mixte.

Lorsque la CDIC fait l'acquisition d'actions d'une société commerciale, cette dernière devient une entreprise à capital mixte. Lorsque la Société gère la participation du gouvernement, elle agit à titre de société de portefeuille. Lorsque la CDIC aliène la participation de l'État , elle transforme les sociétés d'État et les entreprises à capital mixte en sociétés commerciales.

Depuis 1984, la Corporation de développement des Investissements du Canada a mis l'accent sur le désinvestissement des biens du gouvernement plutôt que sur les acquisitions.

Treize directeurs, tous des personnes haut placées dans le secteur privé canadien, sont membres du Conseil.

## Bureaux régionaux
Aucun

## Comité parlementaire
Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie du développement régional et du Nord

## Législation
*Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada*
*Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée*
*Loi sur la réorganisation de la Corporation de développement du Canada*
*Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Teleglobe Canada*

## Corporation de développement des investissements du Canada

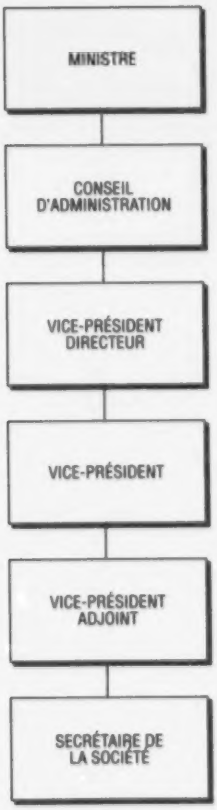

# Investissement Canada

**Administration centrale**
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)

**Adresse postale**
C.P. 2800, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 6A5

**Renseignements**
(613) 995-0465

**Ministre**
Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – Paul Labbé |
| Vice-président exécutif | – Alan Nymark |
| Vice-présidents | |
| Examen des investissements | – G.H. Dewhirst |
| Développement de l'investissement | – Jon Church |
| Secrétaire générale | – Francine Matte |
| Conseiller principal en politique | – David Husband |
| Directeurs | |
| Services généraux | – C.E. Hitsman |
| Communications | – Carol Lutes Racine |

## Historique

Créé en vertu de la *Loi sur Investissement Canada* en 1985, l'organisme reprend l'engagement du gouvernement à adopter des politiques destinées à faire augmenter les investissements, les innovations et la compétitivité internationale, et visant à favoriser le développement et la croissance des jeunes entreprises.

## Aperçu du mandat

Investissement Canada a le mandat suivant :
- encourager les investissements par des Canadiens et des étrangers;
- faire de la recherche et fournir des avis sur des questions liées à l'investissement;
- examiner les investissements étrangers importants afin de s'assurer qu'ils seront vraisemblablement à l'avantage net du Canada.

## Structure et programmes

Investissement Canada compte cinq divisions.

**Division du développement de l'investissement**
En tant que principal pilier des efforts déployés par le gouvernement fédéral, la Division du développement de l'investissement collabore avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, ainsi qu'avec le milieu des affaires, pour :
- promouvoir le Canada en tant que pays propice aux investissements;
- de concert avec des sociétés situées tant au Canada qu'à l'étranger, attirer au pays des investissements de qualité, surtout dans les domaines touchant la technologie;
- fournir des conseils aux investisseurs canadiens et étrangers tout en leur offrant de nombreux autres services;
- élaborer des stratégies de communication et des activités à l'appui du Programme de développement de l'investissement (PDI) du gouvernement du Canada.

**Division de la recherche et des politiques sur l'investissement**
En plus de suivre de près les tendances nationales et internationales de l'investissement, la Division de la recherche et des politiques :
- conseille le Ministre sur le climat de l'investissement au Canada;
- effectue des analyses visant des entreprises et des secteurs particuliers au Canada et à l'étranger;
- cherche à découvrir les moyens les mieux appropriés pour attirer de nouveaux investissements au Canada;
- gère le Centre d'information, qui s'occupe de la bibliothèque de l'Agence, source de renseignements d'Investissement Canada sur les investissements et les entreprises du Canada et du monde entier.

**Division de l'examen des investissements**
La Division de l'examen des investissements donne des conseils aux investisseurs en ce qui a trait aux exigences de la *Loi sur Investissement Canada* en matière d'examen et aux politiques qui se rapportent, s'il y a lieu, à des investissements précis. La division évalue les propositions d'investissement de non-Canadiens et conseille le Ministre à savoir si elles seront vraisemblablement à l'avantage net du Canada. La division suit également la réalisation des plans de mise en œuvre des investissements approuvés.

**Bureau du secrétaire général**
En plus d'examiner tous les avis et demandes d'examen présentés par des investisseurs aux termes de la loi et de s'occuper de la certification de ces documents, le Bureau du secrétaire général :

- rédige les opinions que doit énoncer le Ministre sur des questions soumises par des investisseurs relativement à leur statut;
- répond à des demandes de mise en œuvre anticipée d'investissements et conseille le Ministre à ce sujet;
- donne des avis juridiques sur l'interprétation et l'application de la *Loi* et du *Règlement sur Investissement Canada*;
- coordonne les demandes présentées aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*;
- surveille les activités liées à l'investissement au Canada afin de veiller au respect de la loi.

**Division des services généraux**
La Division des services généraux fournit à l'agence des services généraux de soutien administratif dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des services financiers et administratifs et de l'information de gestion.

## Bureaux régionaux

Investissement Canada n'est pas à proprement parler dotée de bureaux régionaux au Canada, bien que les bureaux régionaux du ministère fédéral de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie soient en mesure de renseigner le public sur le mandat et les activités de l'agence.

À l'extérieur du pays, l'agence est dotée de conseillers en investissement dans quelques-unes des principales missions diplomatiques canadiennes – New York, Los Angeles, Londres, Paris, La Haye, Bonn, Hong Kong et Tokyo – et elle est représentée par des agents commerciaux dans plus de 40 autres missions.

## Comité parlementaire

Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, du développement régional et du Nord

## Législation

*Loi sur Investissement Canada*
*Loi sur l'emploi dans la fonction publique*
*Loi sur la gestion des finances publiques*

D'autres documents législatifs influent également sur la réglementation des investissements étrangers, notamment :
*Loi sur les banques*
*Loi sur la radiodiffusion*
*Loi sur les compagnies de prêt*
*Loi de l'impôt sur le revenu*
*Loi sur les sociétés d'investissement*
*Loi sur les corporations canadiennes*
*Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques*
*Loi sur les corporations commerciales canadiennes*
*Loi sur les compagnies fiduciaires*
*Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral*
*Loi sur la citoyenneté*
*Loi nationale sur les transports*
*Loi fédérale sur les hydrocarbures*
*Loi sur les sociétés*

## Investissement Canada

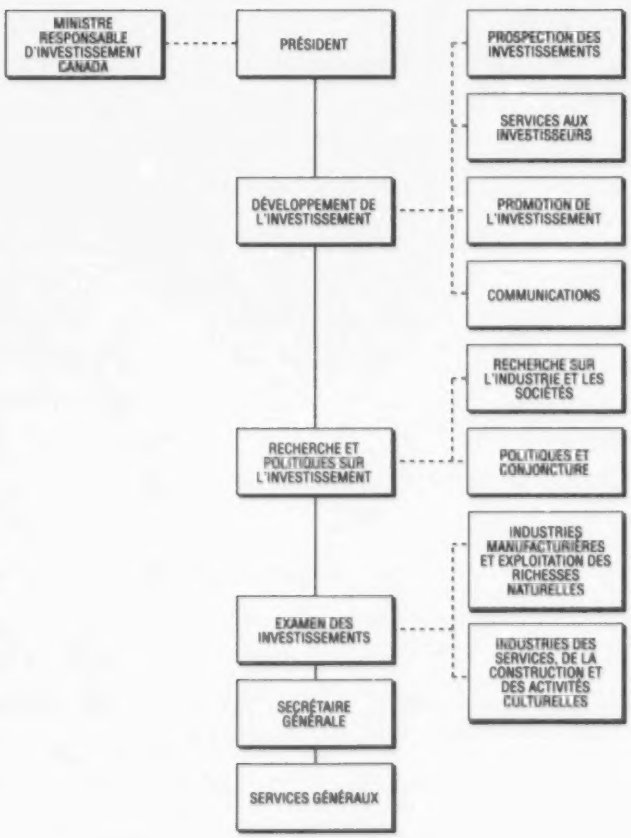

# Société canadienne des Postes

**Administration centrale**
Édifice Sir Alexander Campbell
Confederation Heights
Ottawa (Ontario)
K1A 0B1

**Renseignements**
(613) 734-8440

**Ministre**
Ministre responsable de la Société canadienne des postes

**Cadres supérieurs**

**Conseil d'administration**

| | |
|---|---|
| Président | – Sylvain Cloutier, Ottawa (Ontario) |
| Président-directeur général | – Donald H. Lander, Ottawa (Ontario) |
| Membres | – Micheline Bouchard, Saint-Bruno (Québec)<br>Anne Chippendale, Calgary (Alberta)<br>William P. Dalton, St. John's (Terre-Neuve)<br>A. Ernest Downs, Swift Current (Saskatchewan)<br>Pierre Roy, Île-des-Soeurs (Québec)<br>Daniel J. Scanlan, Toronto (Ontario)<br>Orland Tropea, Oakville (Ontario)<br>Terry E. Yates, Hamilton (Ontario) |
| Secrétaire du Conseil d'administration et secrétaire de la Société | – N. Roger Gauthier, Ottawa (Ontario) |

Vice-présidents de groupe

| | |
|---|---|
| Développement, Biens immobiliers, Affaires juridiques et générales | – Georges C. Clermont |
| Ressources humaines et administration, Marketing et ventes, Opérations divisionnaires, Communications, Service à la clientèle et marchandisage | – William T. Kennedy |

Vice-présidents

| | |
|---|---|
| Directeur des finances | – Kenneth J. Harry |
| Soutien aux opérations | – Léo Blanchette |
| Ressources humaines et administration | – Harold A. Dunstan |
| Développement | – John A. Fellows |
| Planification commerciale | – Henry J. Klassen |
| Biens immobiliers | – Elisabeth C. Kriegler |
| Opérations divisionnaires | – André Malo |
| Affaires juridiques et générales | – Peter C. McInenly |
| Études techniques et systèmes | – Jacques A. Sincennes |
| Marketing et ventes | – Robert J. Sirois |
| Exploitation du réseau et approvisionnement | – Don Swanson |
| Technologie informatique | – D. Kenneth Tucker |
| Secrétaire général | – N. Roger Gauthier |

## Historique

Un système postal national unique est créé en 1867 en vertu d'une loi adoptée par le parlement canadien, soit *An Act for the regulation of the Postal Service.*

La Société canadienne des postes est constituée en Société d'État en 1981 avec la promulgation de la *Loi sur la Société canadienne des postes.*

## Aperçu du mandat

La Société canadienne des postes procède à la levée, au traitement et à la livraison de plus de neuf milliards de messages et de colis expédiés annuellement à plus de 11 millions de points de remise au Canada. Les produits et services de la Société sont commercialisés par le biais d'un réseau comptant plus de 16 700 points de vente, dont plus des deux tiers sont exploités par des entrepreneurs privés. La Société offre également un service postal international en collaboration avec 160 administrations postales étrangères.

## Structure et programmes

La Société canadienne des postes offre une vaste gamme de services de communications aux Canadiens, notamment :

- poste de lettres ordinaires et spéciales;
- messageries prioritaires;
- service de colis;
- courrier publicitaire;
- courrier électronique;
- courrier sécurité et recommandé;
- courrier réponse d'affaires;
- assurances;
- mandats-poste;
- courrier livré contre remboursement;
- paquets d'argent.

Les activités de la Société relèvent de 15 secteurs.

**Secteur des finances**
Ce secteur est responsable de l'administration financière de la Société.

**Secteur des opérations**
Ce secteur est chargé de la gestion et de l'administration de l'acheminement du courrier.

**Secteur des ressources humaines et de l'administration**
Ce secteur est chargé de l'élaboration et de la gestion de l'ensemble des politiques en matière de ressources humaines, y compris des relations du travail et de l'administration.

**Secteur Développement**
Ce secteur formule des plans et des politiques visant à améliorer la situation financière de la Société, son efficience et son efficacité.

**Secteur Planification commerciale**
Outre le développement des produits et la planification générale de la Société, ce secteur s'occupe de la planification opérationnelle, de la gestion des projets et des rapports sur le rendement.

**Secteur Biens immobiliers**
Ce secteur est chargé de la gestion de l'actif, notamment de l'achat, la vente, la location, la construction et la gestion des biens immobiliers.

**Secteur Opérations divisionnaires**
Ce secteur coordonne les activités du Siège social et des dix divisions régionales.

**Secteur Affaires juridiques et générales**
Ce secteur exerce diverses fonctions de la Société, et s'occupe notamment des affaires juridiques, de la vérification interne et des affaires postales internationales.

**Secteur des études techniques et systèmes**
Ce secteur fournit les services techniques requis au sein même des établissements.

**Secteur Marketing et ventes**
Ce secteur est chargé de la promotion et de la vente des produits et des services offerts par la Société.

**Secteur des communications**
Outre les communications externes, ce secteur s'occupe des relations avec les employés et de la liaison avec le gouvernement.

**Service à la clientèle**
Ce service est chargé de veiller à ce que l'ensemble de la Société soit à l'écoute des besoins de ses clients.

**Secteur Marchandisage**
Ce secteur s'occupe de la publicité, de la promotion et de l'organisation d'activités spéciales.

**Secteur Exploitation du réseau et approvisionnement**
Ce secteur est chargé de la gestion des opérations du réseau et de tous les achats de la Société.

**Secteur Technologie informatique**
Ce secteur s'occupe de l'élaboration et du fonctionnement des services de soutien aux produits et des systèmes d'information de gestion. Il s'occupe également de l'ensemble des télécommunications.

La Société a entrepris la mise en oeuvre du programme de financement le plus considérable de son histoire afin de moderniser les établissements et l'équipement postaux. La dégradation des éléments d'actif sera endiguée par l'achat d'équipement de traitement de courrier hautement perfectionné et par la réfection ou le remplacement d'établissements postaux partout au Canada.

## Bureaux régionaux

**Division de l'Atlantique**
1713, allée Bedford
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2B1

**Division de Québec**
1535, chemin Ste-Foy
Québec (Québec)
G1S 2P0

**Division de Montréal**
715, rue Peel
Montréal (Québec)
H3C 2H0

**Division Rideau**
2733, chemin Lancaster
Ottawa (Ontario)
K1A 0C1

**Division York**
7020 – 20, rue Bay
Toronto (Ontario)
M5J 1A1

**Division Huron**
955, avenue Highbury
London (Ontario)
N5Y 1A3

**Division du Midwest**
266, avenue Graham
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0K0

**Division des Foothills**
10020 – 101A Avenue
Edmonton (Alberta)
T5J 4J4

**Division du Pacifique**
1010, rue Howe
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 4Z3

**Services aux régions du Nord**
Siège social
Confederation Heights
Ottawa (Ontario)
K1A 0B1

## Comités parlementaires

Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale
Comité mixte sur les langues officielles*
Comité sur les droits de la personne et les personnes handicapées*

*sur demande

# Société de développement du Cap-Breton

**Administration centrale**
95, rue Union
Glace Bay (Nouvelle-Écosse)
B1A 5V2

**Adresse postale**
C.P. 2500
Sydney (Nouvelle-Écosse)
B1P 6K9

**Renseignements**
(902) 564-2848
(902) 564-7775 (Directeur des affaires de la Société)

**Ministre**
Ministre d'État (Petites entreprises et tourisme)

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – John E. Terry, Sydney (Nouvelle-Écosse) |
| Président et directeur général | – Ernest A. Boutilier, Sydney (Nouvelle-Écosse) |
| Directeurs | – John Bardswich, Sydney (Nouvelle-Écosse)<br>Michael Cochrane, Toronto (Ontario)<br>Annette Verschuren, Toronto (Ontario)<br>Larry Hood, Halifax (Nouvelle-Écosse)<br>Clair Callaghan, Halifax (Nouvelle-Écosse) |
| Vice-présidents | |
| Finances | – Merrill D. Buchanan |
| Ressources humaines | – Walter MacKenzie |
| Services techniques et de l'environnement | – Ron Nicholson |
| Directeurs | |
| Marketing | – Adrian White |
| Affaires de la société | – Wayne Antler |
| Systèmes de gestion de l'information | – W. Maclellan |
| Conseiller juridique et secrétaire de la Société | – Keith Crocker |

## Historique
La Société de développement du Cap-Breton (DEVCO) a été établie en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton*.

## Aperçu du mandat
La Société de développement du Cap-Breton est responsable de la mise en valeur et de l'exploitation des mines et des installations connexes sises dans les bassins houillés de Sydney.

## Structure et programmes
La Société de développement du Cap-Breton compte une division, celle du charbon. DEVCO est le premier producteur de charbon de l'est du Canada. À l'heure actuelle, la Société exploite trois houillères de même que les installations connexes servant au traitement et au transport local du charbon. Par ailleurs, la Société fournit du charbon au reste du Canada et à l'étranger et vend du carburant houille-eau, produit qui remplace le mazout.

## Bureaux régionaux
Aucun

## Société du développement du Cap-Breton

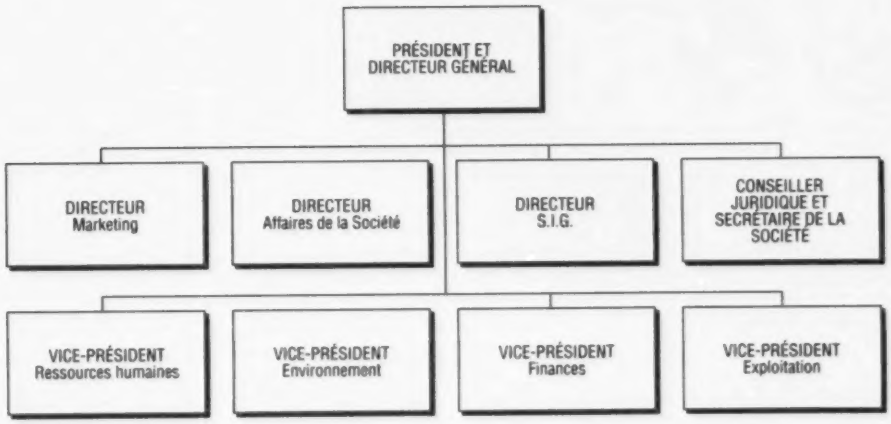

# Statistique Canada

**Administration centrale**
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

**Renseignements**
Ottawa (appels locaux)
Demandes de renseignements statistiques : (613) 951-8116
Personnel : (613) 951-9935
Bibliothèque de Statistique Canada : (613) 951-8219
Renseignements aux médias : (613) 951-4636
Numéro d'appel sans frais : 1-800-267-6677

**Ministre**
Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Statisticien en chef du Canada | – Ivan P. Fellegi |
| Statisticiens en chef adjoints | |
| Services d'analyse et comptes nationaux | – J. Stuart Wells |
| Statistique du commerce et des entreprises | – Jacob Ryten |
| Statistique sociale, des institutions et du travail | – D. Bruce Petrie |
| Informatique et méthodologie | – Gordon J. Brackstone |
| Services de gestion | – Guy R. Labossière |
| Communications et opérations | – Yvon Goulet |
| Directeur général, Commercialisation et services d'information | – Denis J. Desjardins |
| Secrétaire du Bureau | – Jacques Morin |

## Historique

Les premières études statistiques effectuées sur le territoire qui fait maintenant partie du Canada datent du début du 17e siècle. En Nouvelle-France, quarante-cinq recensements ont été effectués sous le régime français; des recensements ont également été faits dans d'autres régions sous domination française et britannique. L'avènement des recensements décennaux, qui se sont poursuivis dans certaines parties organisées de ce qu'est aujourd'hui le Canada, date de 1851.

Les origines de Statistique Canada remontent à l'établissement d'un bureau permanent de recensement et de statistique relevant du ministère de l'Agriculture en 1905, à l'époque où le secteur agricole était le plus important au pays. Un bureau fédéral de la statistique distinct a été fondé en 1918, en vertu de la *Loi sur la statistique*. Le nom de ce bureau est remplacé par Statistique Canada depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur la statistique* en 1971.

## Aperçu du mandat

Le Ministère fournit des renseignements et des analyses statistiques sur la structure économique et sociale et sur le fonctionnement de la société canadienne en vue d'élaborer, d'appliquer et d'évaluer les politiques et les programmes publics de manière à permettre la prise de décision dans les secteurs public et privé.

En outre, le Ministère promeut la qualité, la cohérence et la comparabilité internationale du système statistique canadien en collaborant avec les autres ministères et organismes fédéraux, les provinces et les territoires et en respectant des pratiques et des normes scientifiques judicieuses.

Conformément aux engagements de l'administration fédérale, Statistique Canada doit également fournir des renseignements statistiques aux organismes internationaux suivants :

- *Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* (GATT)
- Banque mondiale
- Bureau de statistique des Nations Unies
- Commission économique pour l'Europe (CEE)
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- Fonds monétaire international (FMI)
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- Organisation internationale du travail (OIT)
- Organisation mondiale de la santé (OMS)
- Organisation mondiale du tourisme (OMT)
- Union internationale des télécommunications (UIT)

## Structure et programmes

Statistique Canada se divise en six secteurs.

**Secteur de la statistique sociale, des institutions et du travail**
Ce secteur administre des programmes qui portent sur les caractéristiques et les activités de la population canadienne et les effets de l'évolution sociale et économique sur les particuliers, les ménages et les institutions publiques.

Il s'occupe notamment :
- du recensement national de la population et du logement effectué tous les cinq ans;
- de la compilation de statistiques sur la population active, le revenu et les dépenses des consommateurs, la santé et la sécurité sociale, l'éducation, la culture, le tourisme, les institutions publiques et la justice.

**Secteur des services d'analyse et des comptes nationaux**
Ce secteur fournit un cadre théorique de la statistique qui permet de décrire l'économie nationale.

Les composantes du système de comptabilité nationale sont les suivantes : le produit national brut, la balance des paiements, les comptes des flux financiers qui mesurent le financement de l'activité économique et les comptes des entrées-sorties qui décrivent le mouvement des biens et services entre les branches d'activité et les effets de la fluctuation de la demande sur chacune d'elles.

Le Secteur intègre, analyse et interprète les statistiques recueillies par le Bureau et les organismes extérieurs et conçoit des techniques analytiques nouvelles et améliore celles qui existent déjà.

**Secteur de la statistique du commerce et des entreprises**
Ce secteur produit des données sur la fabrication, les industries primaires, les transports, les communications, la construction, l'agriculture, les sciences et la technologie, le commerce international, les prix et les finances.

**Secteur de l'informatique et de la méthodologie**
Ce secteur fournit des services techniques et définit de nombreuses normes qui permettent à Statistique Canada d'assurer la cohérence et la production efficace de ses données.

**Secteur des communications et des opérations**
Ce secteur coordonne les services de consultation et d'information à l'intention des utilisateurs, notamment les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, les administrations municipales, les médias, les organisations internationales, les associations professionnelles et les établissements d'enseignement.

Dans les régions, il dirige la collecte et la saisie des données pour de nombreuses enquêtes. De plus, il est chargé des programmes de Statistique Canada en matière de publication, de commercialisation et de diffusion des données, y compris la base de données électronique CANSIM.

**Secteur des services de gestion**
Ce secteur dispense des services de soutien essentiels dans le domaine de la gestion générale, dont la planification générale, la vérification interne, l'évaluation des programmes, les systèmes de gestion, la gestion financière, la gestion du personnel, l'accès à l'information, la confidentialité et la sécurité.

## Bureaux régionaux

Immeuble Viking
3e étage
Chemin Crosbie
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3P2
772-4073
Sans frais : 1-800-563-4255

North American Life Centre
1770, rue Market
3e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3M3
426-5331
Sans frais : 1-800-565-7192

Complexe Guy-Favreau
200, boulevard René-Lévesque ouest
Tour de l'Est, pièce 412
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-5725
Sans frais : 1-800-361-2831

Hall d'entrée, Immeuble R.-H.-Coats
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
(613) 951-8116

Immeuble Arthur-Meighen
25, avenue St-Clair est
10e étage
Toronto (Ontario)
M4T 1M4
(416) 973-6586
Sans frais : 1-800-263-1136

Immeuble du Bureau de poste général
266, avenue Graham
6e étage
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0K4
(204) 983-4020
Sans frais : 1-800-542-3404

Tour Avord
2002, avenue Victoria
9e étage
Regina (Saskatchewan)
S4P 0R7
(306) 780-5405
Sans frais : 1-800-667-7164

First Street Plaza
138, 4e Avenue sud-est
Pièce 401
Calgary (Alberta)
T2G 4Z6
(403) 292-6717
Sans frais : 1-800-472-9708

Park Square
10001 Bellamy Hill
8e étage
Edmonton (Alberta)
T5J 3B6
(403) 495-3027
Sans frais : 1-800-282-3907

Des Territoires du Nord-Ouest :
appel à frais virés 1-403-495-3028

Centre Sinclair
757, rue West Hastings
Pièce 440F
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3C9
(604) 666-3691
Sans frais : 1-800-663-1551

Du Yukon et de l'Atlin (Colombie-Britannique) :
appel sans frais Zénith 08913

## Comité parlementaire

Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale

## Législation

*Loi sur la statistique*
*Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation)*
*Loi sur les allocations aux anciens combattants*
*Loi sur les allocations familiales*
*Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*
*Loi sur l'assurance-chômage*
*Loi sur les brevets*
*Loi sur la Caisse d'aide à la santé*
*Loi sur les chemins de fer*
*Loi sur la concurrence*
*Loi sur le Conseil des Arts du Canada*
*Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats*
*Loi sur le déplacement des lignes de chemin de fer et les croisements de chemin de fer*
*Loi sur la faillite*
*Loi de l'impôt sur le revenu*
*Loi sur les juges*
*Loi sur les langues officielles*
*Loi sur les liquidations*
*Loi constitutionnelle*
*Loi électorale du Canada*
*Loi de 1980 remaniant la législation bancaire*
*Loi sur le Parlement*
*Loi sur les pensions*
*Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*
*Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*
*Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*
*Loi sur la sécurité de la vieillesse*
*Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest*
*Loi sur les subventions aux municipalités*
*Loi sur la taxe d'accise*
*Loi sur les traitements*
*Régime de pensions du Canada*
*Loi sur l'assistance-chômage*

# Ministère de la Justice Canada

**Appellation légale**
Ministère de la Justice

**Administration centrale**
Immeuble de la Justice
239, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

**Renseignements**
(613) 957-4222
(613) 957-4221 (Directeur général, Communications et Affaires publiques)

**Ministre**
Ministre de la Justice et procureure générale du Canada

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – John C. Tait |
| Sous-ministre délégué, Contentieux | – Douglas Rutherford |
| Sous-ministre déléguée, Droit civil | – Anne-Marie Trahan |
| Sous-ministre déléguée, Droit public | – Mary Dawson |
| Premier sous-ministre adjoint, Services juridiques ministériels, droit commercial et immobilier | – Reg Evans |
| Sous-ministre adjoint, Politique, programmes et recherche | – Daniel Préfontaine |
| Sous-ministre adjoint, Gestion intégrée | – Normand LaBarre |
| Présidente, Commission de révision des lois | – Mary Dawson |
| Directrice générale, Communications et affaires publiques | – Dawn Nicholson-O'Brien |

## Historique

Le ministère de la Justice a été créé en 1868. En 1966, la *Loi sur l'organisation du gouvernement* confia plusieurs attributions du ministère de la Justice à d'autres ministères, notamment la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada, les libérations conditionnelles, la surintendance des pénitenciers et des systèmes de prisons, de même que les enquêtes sur les coalitions, et les faillites.

À la même époque, tous les avocats exerçant au sein de l'administration fédérale passèrent sous l'autorité de la Justice afin que les services juridiques soient centralisés et uniformes partout au gouvernement. La période des années 1960 et du début des années 1970 a également été marquée par la création dans tout le pays de bureaux régionaux destinés à faciliter à la Justice le règlement des litiges et des poursuites.

## Aperçu du mandat

Le ministre de la Justice et le procureur général du Canada doivent :

- fournir des services juridiques à l'État et à ses ministères et ses organismes, c'est-à-dire : donner des avis juridiques, se charger des litiges, rédiger les textes législatifs et établir des documents juridiques;
- planifier, élaborer et mettre en oeuvre les politiques fédérales d'administration de la justice;
- veiller au respect de la loi dans la conduite des affaires de l'État.

## Structure et programmes

Les fonctions du ministère sont exercées par six secteurs.

**Secteur du droit civil**
Ce secteur conseille le Ministère en matière de droit civil, de droit public et de droit privé pour ce qui est du Québec. Le secteur est également chargé de la rédaction de toute la législation fédérale. En outre, la sous-ministre déléguée – droit civil, coordonne toutes les activités ministérielles portant sur des questions internationales et préside le Programme national d'administration de la justice dans les deux langues officielles.

**Secteur du contentieux**
Les avocats de ce secteur représentent le procureur général du Canada dans tous les recours judiciaires intentés par le gouvernement fédéral et ses ministères et organismes ou contre eux et dans tous les recours judiciaires où des droits d'intérêt général sont en cause.

**Secteur du droit public**
Ce secteur donne des avis sur le droit et les orientations dans le domaine du droit public, et plus précisément en ce qui a trait au droit constitutionnel, international, autochtone et administratif de même qu'aux droits de la personne. Ce secteur offre également des services consultatifs en matière judiciaire et en ce qui a trait au langues officielles. En outre, tous les projets des règlements y sont examinés de manière à s'assurer qu'ils satisfont aux dispositions de la *Loi sur les textes réglementaires*.

**Secteur des services juridiques ministériels**
Ce secteur fournit sur place des services juridiques de toute nature aux ministères et organismes fédéraux, ainsi que des avis juridiques spécialisés en ce qui concerne le droit immobilier, le droit commercial et le droit de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information. Il est également chargé de l'élaboration des politiques en ce qui concerne l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et les questions connexes.

**Secteur de la politique, des programmes et de la recherche**
Ce secteur planifie, élabore et met en oeuvre, à l'échelon fédéral, des politiques et des travaux de recherche en matière juridique. Il est également chargé de l'administration des programmes de subventions et de contributions du ministère qui préconisent les normes fondamentales du système juridique et l'amélioration de la prestation de services juridiques au public.

**Secteur de la gestion intégrée**
Ce secteur offre des services de soutien à l'administration et à la gestion. Il assure l'élaboration des politiques, la gestion des programmes de communications, la coordination des activités et des programmes ainsi que la gestion des ressources du ministère. Le secteur assure en outre des services de soutien, apporte son aide en matière juridique et politique au ministre, au sous-ministre et aux fonctionnaires du ministère et conseille ceux-ci en matière de communications. Il lui appartient de voir à ce que les politiques administratives et les méthodes de gestion du ministère soient conformes aux directives des organismes centraux et aux politiques fédérales. Il exerce d'importantes fonctions juridiques dans des domaines spécialisés.

## Bureaux régionaux

Les bureaux régionaux se voient confier nombre des affaires pénales, civiles et fiscales du ministère; ils se chargent également de diverses poursuites au nom du procureur général du Canada, qu'elles aient été intentées par le gouvernement fédéral, ses ministères ou organismes ou contre eux. En outre, les bureaux régionaux fournissent des avis juridiques aux bureaux régionaux des ministères et des organismes fédéraux.

**Bureau régional d'Edmonton**
Tour Royal Trust
Pièce 928
Centre Edmonton
Edmonton (Alberta)
T5J 2Z2

**Bureau régional de Halifax**
Immeuble Royal Bank
5161, rue George
4e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1M7

**Bureau régional de Montréal**
Complexe Guy-Favreau
200, boulevard René-Lévesque ouest
Tour Est, 9e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

**Bureau régional de Saskatoon**
Immeuble Churchill
Pièce 301
229, 4e Avenue sud
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 4K3

**Bureau régional de Toronto**
1, rue Front ouest
Pièce 500
Toronto (Ontario)
M5J 1A5

**Bureau régional de Vancouver**
Royal Centre
1055, rue Georgia ouest
Pièce 2800
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 3P9

**Bureau régional de Whitehorse**
Rez-de-chaussée
Financial Plaza
204, rue Lambert
Whitehorse (Yukon)
Y1A 1Z4

**Bureau régional de Winnipeg**
Centennial House
310, avenue Broadway
Bureau 301
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0S6

**Bureau régional de Yellowknife**
Immeuble Precambrian
11e étage
C.P. 8
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2N1

## Comités parlementaires

Justice et solliciteur général
Droits de la personne et condition des personnes handicapées
Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles
Langues officielles
Examen de la réglementation

## Législation

*Loi sur l'accès à l'information*
*Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*
*Loi sur les aliments et drogues*
*Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)*
*Loi sur l'arbitrage commercial*
*Loi sur les biens en déshérence*
*Code criminel*
*Loi sur la Commission de réforme du droit*
*Loi sur les connaissements*
*Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale*
*Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères*
*Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*
*Loi sur la Cour fédérale*
*Loi sur la Cour suprême*
*Loi sur les criminels fugitifs*
*Déclaration canadienne des droits*
*Loi sur le divorce*
*Loi canadienne sur les droits de la personne*
*Loi sur l'enrôlement à l'étranger*
*Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*
*Loi sur l'extradition*
*Loi sur l'identification des criminels*
*Loi sur l'immunité des États*
*Loi sur les infractions en matière de sécurité*
*Loi d'interprétation*
*Loi sur les jeunes contrevenants*
*Loi sur les juges*
*Loi sur les langues officielles*
*Loi sur les Lois révisées du Canada*
*Loi sur le mariage*
*Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères*
*Loi sur le ministère de la Justice*
*Loi sur la preuve au Canada*
*Loi canadienne sur les prises*
*Loi sur la protection des renseignements personnels*
*Loi de réparation consécutive à une interruption des services postaux*
*Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents*
*Loi sur la responsabilité de l'État*
*Loi sur la révision des lois*
*Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions*
*Loi sur les secrets officiels*
*Loi sur les stupéfiants*
*Loi sur les textes réglementaires*

## Ministère de la Justice

# Commission de réforme du droit du Canada

**Administration centrale**
Édifice Varette
130, rue Albert
7e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0L6

**Renseignements**
(613) 996-7844

**Ministre**
Ministre de la Justice

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – L'Honorable Allen M. Linden |
| Vice-président | – Gilles Létourneau |
| Commissaire | – Michèle Rivet |
| Commissaire | – John Frecker |
| Secrétaire de la Commission | – François Handfield |
| Directeur des opérations | – Robert Rochon |

## Historique

La Commission a été créée en 1985 par la *Loi prévoyant la création d'une Commission de réforme du droit du Canada*. La Commission est un organisme indépendant dont le budget est voté par le Parlement.

## Aperçu du mandat

La Commission est un organisme créé pour étudier d'une façon permanente les lois et autres règles de droit qui constituent le droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, les moderniser et les réformer. À ce titre, elle doit élaborer de nouvelles approches et de nouveaux concepts de droit correspondant à l'évolution des besoins de la société canadienne.

Pour formuler ses recommandations, la Commission procède selon un plan de travail qui comprend actuellement les sujets suivants :
- la procédure pénale,
- le droit pénal substantiel,
- le droit administratif,
- la protection de la vie.

Les propositions de réforme qu'elle formule doivent refléter les concepts et les institutions distinctes des deux systèmes juridiques du Canada, la common law et le droit civil.

La Commission doit se réunir au moins six fois par an. En réalité, les réunions sont plus fréquentes. Elles portent sur l'établissement de ses politiques, la planification des travaux et du budget, l'examen des travaux de recherche ainsi que sur la révision des textes destinés à être publiés.

## Structure et programmes

Pratiquement toutes les recherches qu'effectue la Commission sont confiées à des chercheurs engagés à contrat. Certains d'entre eux sont affectés à plein temps aux bureaux de la Commission, soit à Ottawa ou Montréal, et exercent la fonction d'experts-conseils de la Commission.

À l'heure actuelle, la Commission travaille sur quatre projets de recherche.

**Section de recherche en droit pénal substantiel**
Cette section travaille depuis plusieurs années à la réforme du Code criminel canadien. Un avant-projet de code a été déposé au Parlement sous forme de rapport en 1988.

**Section de recherche en procédure pénale**
Cette section travaille à la rédaction d'un code de procédure pénale contenant tous les aspects de la procédure depuis les pouvoirs policiers jusqu'à la fin du procès.

**Section de recherche en droit administratif**
Cette section s'emploie depuis plusieurs années à déterminer et à satisfaire le besoin d'une réforme des lois et de la procédure régissant les relations entre les particuliers et l'État. La Section oriente tout particulièrement ses efforts vers l'étude d'organismes, de régies, de commissions, de tribunaux et d'organismes administratifs qui jouissent d'un grand nombre de pouvoirs, allant du pouvoir de réglementer l'activité économique de personnes physiques ou morales à celui d'allouer des sommes d'argent ou d'autres bénéfices à certains groupes ou particuliers.

**Section de recherche sur la protection de la vie**
Cette section explore le droit médical, dont les nouvelles techniques de reproduction, et les nouveaux défis en droit de l'environnement, comme la contamination des sols.

La Commission communique avec les membres de la magistrature et des professions juridiques ainsi qu'avec le public au moyen de ses publications et à l'occasion de réunions publiques. Elle publie des documents d'étude et des documents de travail afin de recueillir les commentaires du public et des milieux spécialisés avant d'entreprendre la rédaction des rapports définitifs. Elle publie également un rapport annuel.

## Bureaux régionaux

Place du Canada
Pièce 310
Montréal (Québec)
H3B 2N2
(514) 283-4283

## Comités parlementaires

Comité permanent de la justice et du Solliciteur général
Comité permanent des droits de la personne
et des personnes handicapées
Comité sénatorial permanent des affaires juridiques
et constitutionnelles
Comité mixte des langues officielles
Comité mixte d'examen de la réglementation

## Commission de réforme du droit du Canada

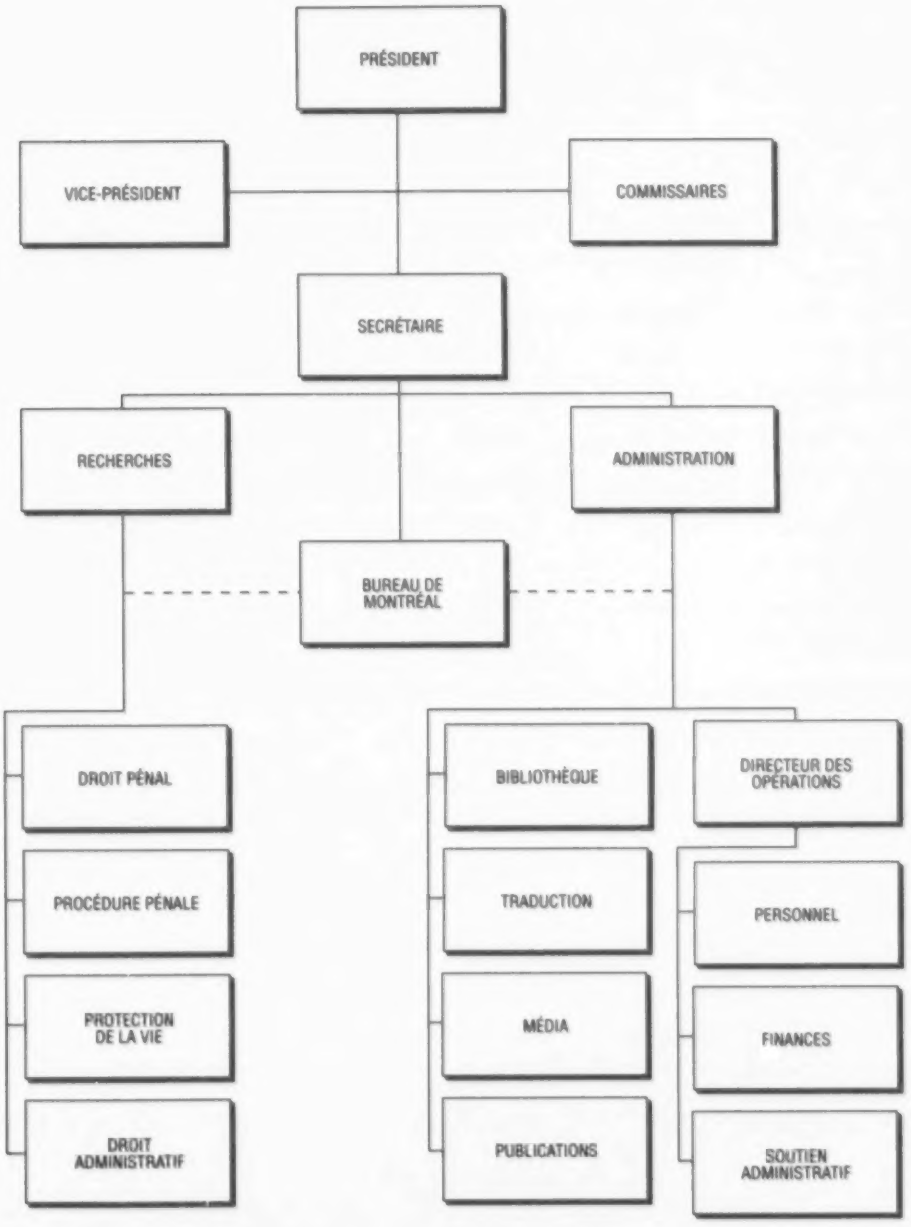

# Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale

**Administration centrale**
110, rue O'Connor
Pièce 1114
Ottawa (Ontario)
K1A 1E3

**Ministre**
Ministre de la Justice

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Commissaire et administrateur général du ministère | – Pierre Garceau |
| Sous-commissaire | – Denis Guay |
| Directeur général, Recueil des arrêts de la Cour fédérale | – William Rankin |
| Directeur intérimaire, Services linguistiques | – Marie St-Jean |
| Directeur général, Services de formulation des politiques et de gestion | – André Gareau |

## Historique

Le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale a été créé en 1978 en vertu de la *Loi sur les juges*.

Auparavant, les fonctions qui lui incombent étaient exercées par la Direction générale de l'administration judiciaire du ministère de la Justice. Toutefois, en 1974, le gouvernement a décidé de rompre le lien de dépendance en matière de traitements et autres rémunérations des juges à la suite de la révélation d'un conflit d'intérêts possible (dans la mesure où les juges étaient payés par le ministère de la Justice, qui est également le premier plaideur du pays.

## Aperçu du mandat

Le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale s'occupe du versement des traitements, des indemnités et des pensions aux juges de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt ainsi qu'à tous les autres juges des cours supérieures, de comté et de district des provinces et des territoires qui sont nommés par le gouvernement fédéral.

Il fournit également des services administratifs au Conseil canadien de la magistrature et est chargé de rédiger les présentation budgétaires de la Cour fédérale du Canada, de la Cour canadienne de l'impôt et du Conseil canadien de la magistrature. Le Bureau s'occupe également de la formation linguistique destinée aux juges nommés par le gouvernement fédéral, de la publication des *Recueils des arrêts de la Cour fédérale* et de l'administration des douze comités consultatifs sur les nominations à la magistrature.

## Structure et programmes

En plus d'exercer l'ensemble de ses fonctions par l'entremise du Commissaire et du Sous-Commissaire, le Bureau :

- est chargé, par le biais de la section des Recueils des arrêts de la Cour fédérale, de la mise au point et de la publication des motifs de jugement des affaires instruites par la Cour fédérale du Canada;
- fournit des interprétations et des conseils au Commissaire, aux juges nommés par le gouvernement fédéral et aux dirigeants et au personnel des divers ministères et offices gouvernementaux sur toutes les questions relatives à la partie I de la *Loi sur les juges*.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comités parlementaires

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles
Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

## Législation

*Loi sur les juges*

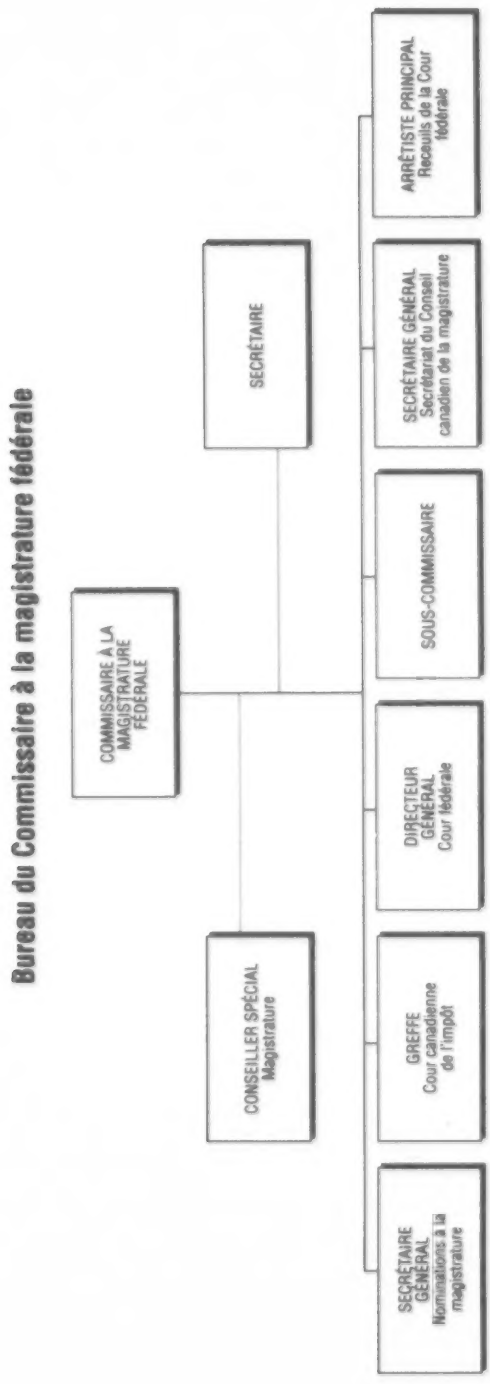
Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale
COMMISSAIRE À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE
SECRÉTAIRE
CONSEILLER SPÉCIAL Magistrature
SOUS-COMMISSAIRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL Cour fédérale
GREFFE Cour canadienne de l'impôt
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL Nominations à la magistrature
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL Secrétariat du Conseil canadien de la magistrature
ARRÊTISTE PRINCIPAL Recueils de la Cour fédérale

# Ministère des Finances Canada

**Appellation légale**
Ministère des Finances

**Administration centrale**
L'Esplanade Laurier
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

**Renseignements**
(613) 992-1573

**Ministre**
Ministre des Finances
Ministre d'État aux Finances
Ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Frederick W. Corbet |
| Sous-ministre associé | – Michel Caron |
| Sous-ministre adjoint principal | – David Dodge |
| | – Ian Bennett |
| Sous-ministres adjoints | |
| Politique fiscale et analyse économique | – Kevin Lynch |
| Relations fédérales-provinciales | – Russ Robinson |
| Politique du développement économique | – George Anderson |
| Politique du secteur financier | – Nick Le Pan |
| Finances et commerce internationaux | – Doug Smee |
| Consultations et communications | – Peter Liebel |
| Administration | – R. M. Emond |

## Historique

Le ministère des Finances est né au moment de la Confédération, du regroupement des « inspecteurs généraux » dont était doté chaque province auparavant.

Depuis 1867, le ministère des Finances a inclus, selon les époques, le Conseil du Trésor, le contrôleur du Trésor, la Monnaie royale canadienne, l'Inspection de l'impôt, les pensions de retraite et de vieillesse, et la Commission du tarif. Au début des années 1930, il fut décidé de décharger le Ministère de ces tâches opérationnelles précises pour lui permettre de se concentrer sur des fonctions essentielles d'analyse et de formulation des politiques. Les effectifs du ministère, de 38 en 1867, sont montés à 6 000 à un moment donné, et se situent actuellement aux environs de 800 personnes.

## Aperçu du mandat

Organisme fédéral chargé au premier chef de conseiller le gouvernement du Canada en matière économique et financière, le Ministère s'intéresse à la tenue de l'économie canadienne sous tous ses aspects importants – la croissance et la répartition de la production, de l'emploi et du revenu, la stabilité des prix et le développement à long terme du pays. Il veille à l'harmonisation de toutes les initiatives des ministères ou organismes fédéraux qui ont d'importantes répercussions sur l'économie. Les questions commerciales et monétaires et les autres facteurs internationaux qui influent sur la performance de l'économie nationale sont au cœur de ses préoccupations. Le Ministère s'efforce constamment d'améliorer la coordination entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Le budget fédéral présenté par le ministre des Finances est depuis toujours une importante occasion d'examiner les comptes de l'État et de présenter des propositions touchant tant les recettes que les dépenses. Ces dernières années, la présentation du budget s'est également accompagnée d'une analyse éclairée des facteurs économiques passés, présents et futurs qui influent sur les finances des entreprises et de la nation.

## Structure et programmes

**Direction de la politique et de la législation de l'impôt**
Les cinq divisions constituant cette Direction sont chargées d'évaluer les répercussions de la politique fiscale, mais sous des angles différents. Aucune d'elles ne s'occupe de la perception proprement dite des impôts ni de l'interprétation de la législation fiscale. Elles s'occupent en revanche de toutes les questions touchant la fiscalité fédérale.

- La Division des taxes de vente et d'accise fournit des conseils et formule des recommandations en vue de modifier les taxes fédérales de vente et d'accise, dans la mesure où elles s'appliquent aux articles fabriqués ou produits au Canada ou importés.

- La Division de l'analyse de l'impôt sur les sociétés et les ressources analyse des questions touchant la fiscalité des sociétés et des ressources. Elle consacre un large éventail d'études à l'incidence de la fiscalité des sociétés sur la répartition des ressources et la croissance économique.

- La Division de l'analyse de l'impôt des particuliers est responsable de l'analyse des questions touchant l'impôt sur le revenu des particuliers, notamment des questions fiscales influant sur les objectifs du gouvernement en matière de politique sociale.

- La Division de la politique et législation de l'impôt est chargée de préparer, de concert avec le ministère de la Justice et Revenu Canada, la législation fiscale et de seconder le Ministre pendant l'examen parlementaire des mesures. Elle fournit également des conseils sur le régime fédéral d'impôt sur le revenu et recommande des changements à cet égard, en s'attachant tout particulièrement aux incidences commerciales, juridiques et administratives des changements proposés.

- La Division de l'évaluation des mesures fiscales évalue les dépenses fiscales, les aspects structurels de la politique de l'impôt et les mesures de remises tarifaires. C'est également à cette division qu'incombe la production périodique des Comptes de dépenses fiscales.

**Direction de la politique du développement économique**

Cette direction fournit un soutien analytique et des conseils d'orientation au ministre des Finances au sujet d'un large éventail de questions économiques, fiscales et financières. Elle comprend trois divisions.

- La Division du développement économique est chargée du développement industriel et régional, y compris la fabrication, le transport, les communications, l'agriculture, l'industrie forestière et les sciences et technologie. La division analyse la situation financière des sociétés privées et fournit des conseils à ce sujet.

- La Division de la politique énergétique et des ressources s'intéresse au secteur de l'énergie (ressources renouvelables et non renouvelables), aux minéraux, aux pêches, au développement du Nord canadien et à l'environnement.

- La Direction générale des sociétés d'État s'occupe de questions relatives aux plans d'exploitation et aux budgets d'investissement des sociétés d'État et à leurs répercussions sur la situation financière et la politique économique du gouvernement. Elle participe également à la gestion du portefeuille de placements du gouvernement, et s'occupe de différentes questions, comme la vente de sociétés d'État. La Direction générale relève du Secrétariat du Conseil du Trésor.

**Direction de la politique fiscale et de l'analyse économique**

Cette direction suit et analyse la situation économique et financière du pays. Cette mission oblige la direction à suivre de près l'évolution économique chez les principaux partenaires commerciaux du Canada, à coordonner les prévisions économiques et financières trimestrielles du ministère des Finances, à surveiller en permanence l'évolution financière tant des recettes que des dépenses à tous les paliers d'administration et à préparer des avis de politique économique et financière. Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction dispose de trois divisions et d'une section des services informatiques.

- La Division de l'analyse et de la prévision économiques comprend deux groupes, celui de l'analyse économique et celui de la prévision et de l'élaboration de modèles. Le groupe de l'analyse économique évalue constamment la conjoncture économique nationale et internationale. Il analyse l'évolution d'une vaste gamme d'indicateurs économiques. Dans le cadre de cette analyse, la division prépare des évaluations économiques mensuelles et trimestrielles (*Revue économique trimestrielle*) ainsi que de fréquents bulletins économiques et fiches sur toute une gamme de sujets.

  Le groupe de la prévision et de l'élaboration de modèles est responsable de la coordination des prévisions économiques du ministère et de l'élaboration et de l'intégrité du modèle de prévision macroéconomique trimestrielle et d'analyse de politique du ministère des Finances (CEFM).

- La Division de la politique fiscale donne des conseils de politique fiscale et analyse les besoins financiers du gouvernement du Canada et suit et analyse l'évolution de la situation financière des autres gouvernements. La division est chargée de préparer la *Revue financière* de même que plusieurs documents budgétaires. Elle étudie aussi la forme et le contenu des Comptes publics et d'autres états dont le ministère des Finances est responsable aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

- La Division des études économiques et de l'analyse de la politique effectue des recherches portant sur de grandes questions économiques et fiscales concernant le marché du travail canadien, comme les migrations interrégionales, une taxe sur les transactions commerciales, l'incidence de la réforme fiscale sur l'offre de travail, l'épargne, l'investissement, la productivité et le potentiel de production et l'analyse des incidences macroéconomiques de la crise agricole.

**Direction des finances et du commerce internationaux**
Cette direction compte trois divisions.

- La Division du tarif conseille les ministres au sujet de tous les aspects de la politique tarifaire au Canada, recommande les positions à adopter sur des points comme les réductions de taux tarifaires à offrir aux partenaires commerciaux du Canada, l'imposition de surtaxes d'urgence sur les importations de certains produits qui causent ou menacent de causer un préjudice sensible à la production canadienne, l'établissement de droits préférentiels sur les importations provenant des pays en développement et les diminutions de taux ou les remises de droits à accorder dans des cas particuliers qui préoccupent les fabricants canadiens.

  Pour s'acquitter de ses fonctions, la Division examine les instances qu'elle reçoit du secteur privé canadien, consulte les secteurs concernés et participe à des négociations avec les partenaires commerciaux du Canada.

- La Division des relations économiques internationales participe à la formulation de la politique commerciale intérieure et internationale du Canada et fournit des conseils au sujet des questions d'investissement, de commerce et de politique. La Division fournit des conseils sur les questions de droits antidumping, de subventions et de droits compensateurs, de même que sur la législation et la réglementation connexes.

- La Division des finances et du développement internationaux comprend trois sections : la section du financement des exportations et de la politique du développement s'occupe des relations économiques et financières du Canada avec les pays en développement ainsi que de la politique d'aide à ces derniers; la section de l'analyse et de la gestion de la dette internationale suit la situation économique et financière des pays dans lesquels le Canada a des engagements appréciables; la section de l'analyse économique et financière internationale se livre à des analyses et à des prévisions de l'évolution de l'économie internationale ainsi que des aspects importants du système financier international.

**Direction de la politique du secteur financier**
Cette direction est chargée d'analyser la politique et de fournir des conseils sur le secteur financier, notamment en ce qui concerne la gestion du programme d'emprunt fédéral. La direction se compose de trois divisions.

- La Division des institutions et des marchés financiers élabore la politique régissant le cadre réglementaire des institutions financières de compétence fédérale. En outre, elle analyse les nouveaux facteurs qui ont des répercussions sur les institutions et les marchés au Canada.

- La Division de l'analyse financière analyse les marchés financiers sous l'angle macroéconomique. La section de l'analyse monétaire établit des modèles économétriques des marchés canadiens et prépare des prévisions du secteur financier des économies américaine et canadienne. La section des marchés de change se livre à une analyse du taux de change et de la balance des paiements et administre le Compte du Fonds des changes, le principal dépositaire des réserves internationales du Canada.

- La Division de la gestion de la dette est chargée d'analyser la politique, de présenter des recommandations et de fournir des renseignements sur la gestion de la dette publique.

**Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale**
La Direction fournit des conseils sur les questions de politique touchant les accords fiscaux avec les gouvernements provinciaux et les questions dont est saisi le Comité du Cabinet chargé du développement social. La Direction compte deux divisions.

- La Division des relations fédérales-provinciales fournit des conseils sur l'élaboration des politiques et des programmes et en assure l'administration dans le vaste domaine des relations financières fédérales-provinciales.

- La Division de la politique sociale fournit des conseils sur l'élaboration de la politique et la gestion des dépenses dans le domaine des affaires sociales et légales.

**Direction des consultations et des communications**
La Direction coordonne les consultations du ministre et des fonctionnaires avec le secteur privé. Elle fournit des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'information et d'affaires publiques du ministère. La Direction compte quatre divisions.

- La Division des services de l'information et des relations avec les médias, la Division des consultations, la Division de la politique et de la stratégie des communications et la Division des visites et des conférences.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comités parlementaires

Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques
Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

## Législation

*Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada*
*Loi sur les banques*
*Loi sur la poursuite des activités de la Banque de Colombie-Britannique*
*Loi sur la Banque du Canada*
*Loi sur le projet hydro-électrique de Beechwood*
*Loi sur le pouvoir d'emprunt*
*Loi sur les Accords de Bretton Woods*
*Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*
*Loi sur la réorganisation de la Corporation de développement du Canada*
*Loi sur l'aide financière à la Banque commerciale du Canada*
*Loi sur les prêts aux pêcheurs canadiens*
*Loi sur le Tribunal canadien du commerce international*
*Loi sur la révision du capital des chemins de fer nationaux du Canada*
*Loi sur les chemins de fer nationaux du Canada (remboursement)*
*Loi sur l'Association canadienne des paiements*
*Loi sur l'assurance du service civil*
*Loi sur les associations coopératives de crédit*
*Loi sur la compétence extracôtière du Canada pour les douanes et l'accise*
*Loi sur la pension spéciale du Service diplomatique*
*Loi sur la réorganisation et aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée*
*Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation*
*Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*
*Loi sur la gestion des finances publiques*
*Loi sur les institutions financières et modifiant le système d'assurance-dépôts*
*Loi sur l'indemnité aux déposants*
*Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours d'Halifax*
*Loi de l'impôt sur le revenu*
*Loi concernant l'interprétation des conventions en matière d'impôt*
*Loi sur l'intérêt*
*Loi sur les sociétés d'investissement*
*Loi sur les compagnies de prêt*
*Loi relative au supplément d'aide financière à Terre-Neuve*
*Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*
*Loi sur la taxe d'exportation du pétrole*
*Loi sur les normes de prestations de pension*
*Loi sur la continuation des paiements du « Pioneer Trust »*
*Loi sur les subventions aux provinces (Île-du-Prince-Édouard)*
*Loi sur le financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles*
*Loi sur les petits prêts*
*Loi de 1975 sur le pouvoir d'emprunt supplémentaire*
*Loi sur la Commission du tarif*
*Loi sur les réserves provisoires du blé*
*Loi sur les compagnies fiduciaires*

## Ministère des Finances Canada

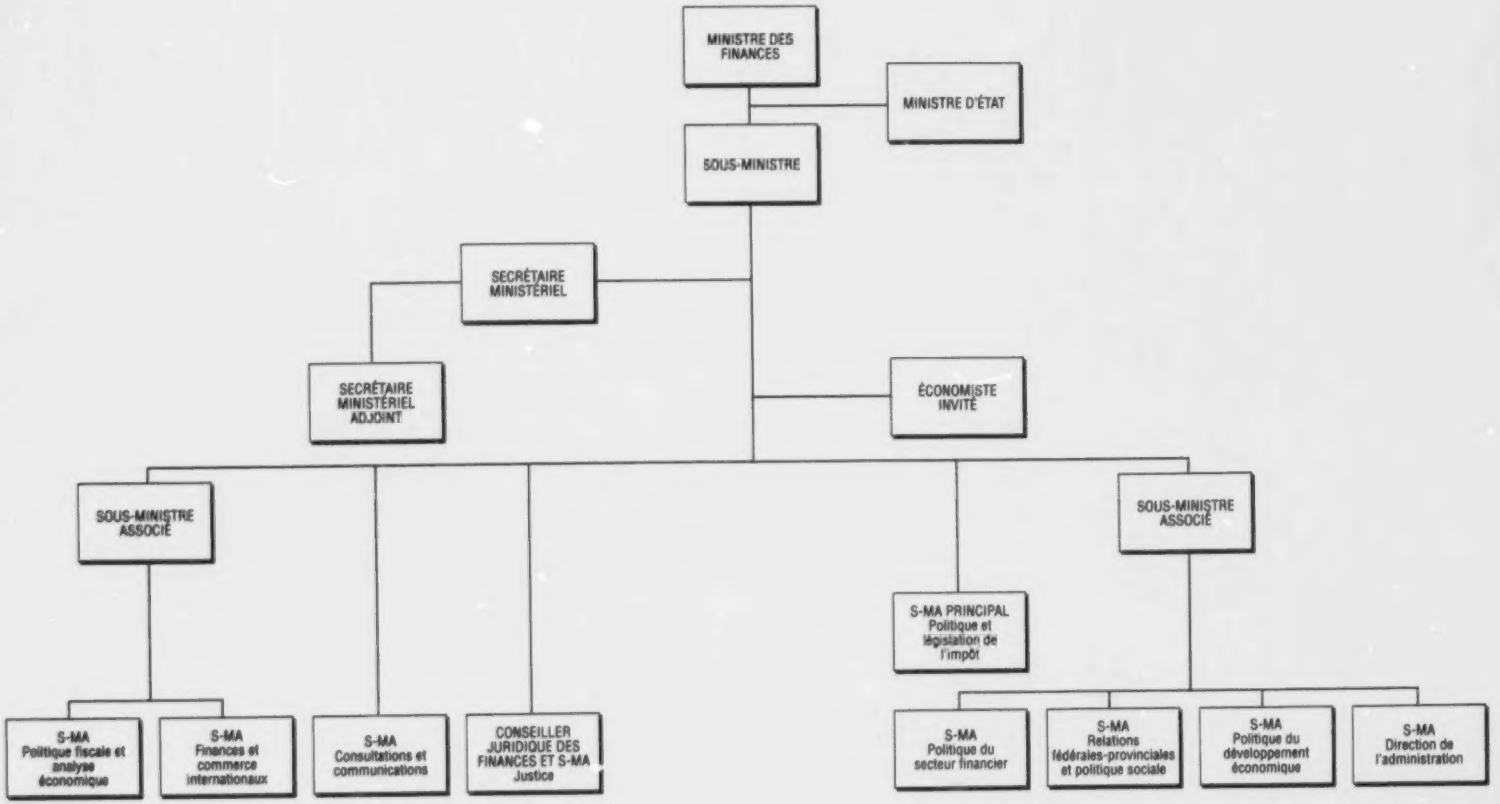

# Banque du Canada

**Administration centrale**
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0G9

**Renseignements**
Standard : (613) 782-8111
Information : (613) 782-7201

**Ministre**
Ministre des Finances

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Gouverneur | – John W. Crow |
| Premier sous-gouverneur | – Gordon G. Thiessen |
| Membres du Conseil | |
| Jalynn H. Bennett, Toronto (Ontario) | |
| Frederick W. Gorbet, Sous-ministre des finances (*ex officio*) | |
| Brian R. Heidecker, Coronation (Alberta) | |
| Frederick E. Hyndman, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) | |
| Harold W. Lane, c.r., Saskatoon (Saskatchewan) | |
| Leslie M. Little, c.r., Vancouver (Colombie-Britannique) | |
| James A. MacMurray, Saint-John (Nouveau-Brunswick) | |
| Nancy Orr-Gaucher, Westmount (Québec) | |
| Susan H. Patten, St. John's (Terre-Neuve) | |
| Guylaine Saucier, Montréal (Québec) | |
| Sous-gouverneurs | – J.N. Ross Wilson<br>Bernard Bonin<br>Charles Freedman<br>William R. White |
| Conseillers | – Serge Vachon<br>Frank Faure<br>Tim E. Noel<br>Alvin C. Lamb<br>W. Paul Jenkins<br>John E.H. Conder<br>William E. Alexander |
| Directeur, Administration | – W. Albert McKay |
| Chefs | |
| Relations internationales | – J.D. Murray |
| Opérations bancaires | – D.G. Bennett |
| Valeurs | – V. O'Regan |
| Recherches | – D.E. Rose |
| Politique monétaire et financière | – J.A.P. Duguay |
| Dette publique | – G.M. Pike |
| Personnel | – V.L. Bethell |
| Services d'automatisation | – D.W. MacDonald |
| Gestion des immeubles | – C. Stephenson |

## Historique

La crise du début des années 1930 a contribué à amplifier les critiques à l'égard du système financier et monétaire national. En juillet 1933, le gouvernement mit sur pied une commission royale d'enquête chargée d'étudier le fonctionnement du système financier. Le rapport de la Commission MacMillan, publié la même année, recommandait la création d'une banque centrale. Le Parlement adopta la *Loi sur la Banque du Canada* l'année suivante et la Banque du Canada entra en activité au mois de mars 1935.

Société privée à l'origine, la Banque devait en 1935 passer au secteur public par suite d'une modification en deux temps de sa loi organique apportée par le nouveau gouvernement au pouvoir. Depuis 1938, la totalité du capital actions de la Banque est détenue par le ministre des Finances.

## Aperçu du mandat

La Banque du Canada est la banque centrale du pays et est directement responsable de la politique monétaire nationale.

Il incombe principalement à la Banque de formuler et de mettre en œuvre la politique monétaire. N'étant pas une banque commerciale, elle n'effectue donc pas les transactions bancaires usuelles, pas plus qu'elle n'accepte les dépôts de particuliers.

Il est couramment admis que la politique monétaire peut contribuer dans une large mesure à la réalisation des objectifs importants que constituent une croissance économique soutenue, un haut niveau d'emploi, une stabilité convenable des prix et une situation économique saine vis-à-vis de l'étranger. Dans cette perspective, la Banque a pour fonctions :

- de réglementer le crédit et la monnaie dans le meilleur intérêt de la vie économique nationale;
- de contrôler et protéger la valeur extérieure de l'unité monétaire nationale;
- de mitiger les fluctuations du niveau général de la production, du commerce, des prix, de l'emploi de la main-d'œuvre et ce, en jouant de son influence;
- de favoriser la prospérité financière et économique du Canada.

La Banque entretient des relations serrées avec le gouvernement fédéral. La présence du sous-ministre des Finances aux réunions du Conseil d'administration est l'un des moyens par lesquels s'établit la communication entre la Banque et le ministre des Finances. En outre, ce dernier et le gouverneur se consultent chaque semaine sur la politique monétaire et sur ses rapports avec l'ensemble de la conjoncture économique.

La Banque doit aussi remplir les fonctions d'agent financier du gouvernement. À ce titre, elle administre le compte de dépôts où s'inscrivent presque la totalité des recettes et des dépenses du gouvernement. Elle s'occupe également de l'administration de la dette publique et effectue les opérations de change du gouvernement.

## Structure et programmes

Douze services exercent les fonctions de la Banque.

**Opérations Bancaires**
Ce département fournit divers services à d'autres banques centrales, à des organismes financiers internationaux, au gouvernement fédéral, aux banques à charte, aux sociétés de fiducie et à d'autres institutions financières. Il s'occupe notamment :
- de la garde et de la gestion de l'or, des titres et des billets de banque;
- de la distribution des obligations de nouvelles émissions;
- de la gestion des agences de la Banque situées à Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Saint-Jean et Halifax.

Ces agences conservent en tout temps une provision de billets de banque et d'obligations du gouvernement canadien suffisante pour satisfaire les besoins journaliers des banques à charte et du monde financier. Elles reçoivent également des banques à charte les billets de banques impropres à la circulation ainsi que les effets du gouvernement canadien remboursés, chèques, obligations d'épargne du Canada, obligations négociables échues et bons du Trésor.

**Dette Publique**
Ce département est le registraire des obligations intérieures du gouvernement canadien. Il est responsable :
- de l'impression des bons du Trésor, obligations négociables et obligations d'épargne du Canada;
- de l'administration centrale des opérations liées au service de la dette, à l'émission des titres de dette et au remboursement de ces derniers;
- de la comptabilisation des engagements que constituent ces titres.

Les fonctions découlant du service de la dette comprennent :
- le paiement des intérêts;
- le traitement des transferts et des échanges, des changements d'adresse et des inscriptions au dépôt direct;
- l'établissement des relevés aux fins d'impôt;
- le suivi des demandes de renseignements reçues par lettre et par téléphone;
- le remplacement des obligations et coupons perdus ou volés.

Pour traiter efficacement les transactions dont le volume, quoique très important, varie constamment, le département gère un programme permanent d'élaboration de méthodes nouvelles ou améliorées et de systèmes automatisés.

**Relations Internationales**
Les principales fonctions du département consistent à réaliser des études :
- sur l'orientation actuelle et l'évolution éventuelle de la balance canadienne des paiements;
- sur l'activité économique et financière à l'étranger;
- sur le système de paiements internationaux;
- sur les marchés de change.

En outre, le département effectue des opérations sur devises pour le compte de la Banque du Canada et du gouvernement.

Les analystes du département ont accès à des installations informatiques de pointe et à des bases de données fort complètes; ils sont assistés dans leurs tâches par des statisticiens et un personnel de soutien. L'ensemble du personnel travaille à Ottawa, mais des marchés de change et la liaison avec ceux-ci sont aussi assurés par des cadres du département travaillant à Montréal et à Toronto.

**Études monétaires et financières**
Le département est chargé de suivre et d'analyser les réactions des banque à charte, des autres institutions financières et des marchés financiers. En outre, il analyse les flux de crédit en relation avec les besoins de financement des principaux secteurs de l'économie et en tenant compte à la fois des flux récents et des perspectives d'évolution du revenu et de la dépense. Il effectue également des études à plus long terme :
- sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique monétaire;
- sur le comportement des portefeuilles des divers secteurs de l'économie;
- sur l'évolution de la structure des marchés financiers, notamment les changements institutionnels;
- sur les questions relatives à la réglementation, à la supervision et à des sujets connexes.

De plus, il suit de près l'évolution du système des paiements et du système électronique de transferts de fonds et joue un rôle de conseiller dans ce domaine.

**Recherches**
Ce département a pour principale fonction d'aider la direction de la Banque à se tenir au courant des moindres aspects de la conjoncture et des perspectives économiques au Canada et aux États-Unis et à interpréter les renseignements obtenus. Ce département cherche donc à bien comprendre le fonctionnement de l'économie et les politiques gouvernementales qui sont, ou pourraient être, mises

en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de l'économie.

Pour s'acquitter de ses attributions, le département répartit ses tâches en trois grandes catégories qui se chevauchent un peu : l'analyse de la conjoncture en cours, les projections économiques et la recherche aux niveaux théorique, économétrique et institutionnel. Pour mener à bien ces tâches, le personnel du département doit étudier et interpréter un large éventail de données économiques, préparer de nombreux mémoires d'ordre analytique ainsi que les habituels documents de référence couvrant un grand nombre de sujets.

**Valeurs**
Les principales fonctions de ce département consistent :
- à contribuer à la mise en œuvre de la politique monétaire en apportant les ajustements nécessaires au montant excédentaire des réserves-encaisse des banques à charte ou en effectuant les opérations d'open-market;
- à commercialiser les titres du gouvernement du Canada dont les bons du Trésor, les obligations négociables du gouvernement et les obligations d'épargne du Canada;
- à suivre de près l'évolution des marchés financiers;
- à effectuer des prévisions relatives aux principaux flux financiers, y compris les recettes et les décaissements du gouvernement fédéral;
- à étudier les relations financières propres aux marchés de titres.

Il communique le résultat de ses études aux dirigeants de la Banque, qui s'en inspirent pour formuler la politique monétaire, conseiller le gouvernement en matière de gestion de la dette publique et favoriser l'évolution des structures du marché de capitaux conformément aux besoins du pays.

**Gestion des immeubles**
En plus de gérer les immeubles de la Banque, ce département est chargé :
- d'analyser et de planifier la construction et les rénovations;
- de l'entretien des immeubles;
- de la sécurité des lieux et des personnes, aux vérifications de fiabilité, aux contrôles sécuritaires ainsi qu'à l'émission et à la vérification des cartes d'identité des employés;
- d'approvisionner les divers départements en fournitures et équipements de bureau;
- de tenir les inventaires et d'assurer les services d'impression de documents, d'entretien de l'équipement ainsi que les services de cafétéria, d'aménagement des bureaux et d'entretien des plantes et des jardins.

**Personnel**
Ce département a pour mission de fournir conseils et soutien à la direction en ce qui a trait à l'affectation, à la rémunération, au développement, au bien-être et au traitement équitable du personnel de la Banque. De façon plus spécifique, le département assiste la direction de la Banque dans les domaines :
- du recrutement,
- des salaires,
- de la formation,
- de la planification des ressources humaines,
- de l'équité en matière d'emploi,
- de l'administration des salaires,
- des évaluation des postes et des évaluations du rendement,
- des services de planification des carrières,
- des services d'évaluation de la santé.

**Contrôle**
Ce département a la responsabilité générale des systèmes financiers internes de la Banque. Il surveille de près l'efficacité avec laquelle les ressources de la Banque sont utilisées et traite les paiements relatifs aux dépenses d'investissement et aux dépenses de fonctionnement de la Banque.

**Automatisation**
Le département de l'Automatisation a pour fonctions principales d'analyser, de concevoir et de programmer les systèmes informatiques des divers départements de la Banque et :
- d'exploiter le matériel informatique commun et les réseaux;
- de surveiller les autres appareils informatiques de la Banque
- de participer à la planification des besoins de la Banque en matériel et en logiciel.

**Vérification**
Ce département est chargé de vérifier toutes les transactions qui influent sur l'état de l'encours des titres du gouvernement canadien ou sur les états financiers de la Banque, qui fait office d'agent financier et de registraire.

**Secrétariat**
Le Secrétariat fournit des services de soutien au Conseil d'administration de la Banque de même qu'une gamme de services aux autres départements de la Banque et au public. Trois sections se partagent les tâches du Secrétariat.

Le Bureau du secrétaire coordonne les tâches administratives du Conseil d'administration, de ses sous-comités ainsi que du Comité de gestion. À ce titre, il est également chargé :
- des services généraux de la Banque;
- de conseiller la direction relativement aux questions d'ordre juridique;

- de fournir des services de soutien administratif;
- d'aider la direction et le personnel du département à améliorer sans cesse les opérations du département.

La Section des services de communication fournit divers services liés aux communications de la Banque avec le public, notamment :

- la préparation, la production et la distribution des documents que publie la Banque aux fins de circulation interne ou pour diffusion à l'extérieur;
- informer le public relativement aux fonctions et aux responsabilités de la banque;
- traiter avec les médias et les visiteurs;
- s'occuper de la Collection nationale de monnaies et du Musée de la monnaie.

La Section des services d'information compte la bibliothèque, la gestion des dossiers et un centre de conservation des dossiers.

## Bureaux régionaux

1583, rue Hollis
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2M5
(902) 420-4600

75, rue Prince William
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 4R5
(506) 635-3600

901, carré Victoria
Montréal (Québec)
H2Z 1R2
(514) 866-4561

250, avenue University
Toronto (Ontario)
M5H 3E5
(416) 593-2000

161, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0Y4
(204) 983-5530

404, 6e Avenue sud-ouest
Calgary (Alberta)
T2P 2H4
(403) 261-3437

2220, 12e Avenue
Regina (Saskatchewan)
S4P 0M8
(306) 352-2654

900, rue Hastings ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1E6
(604) 643-6102/6100

## Comités parlementaires

Comité permanent des finances de la Chambre des communes
Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

## Législation

*Loi sur la Banque du Canada*

# Banque du Canada

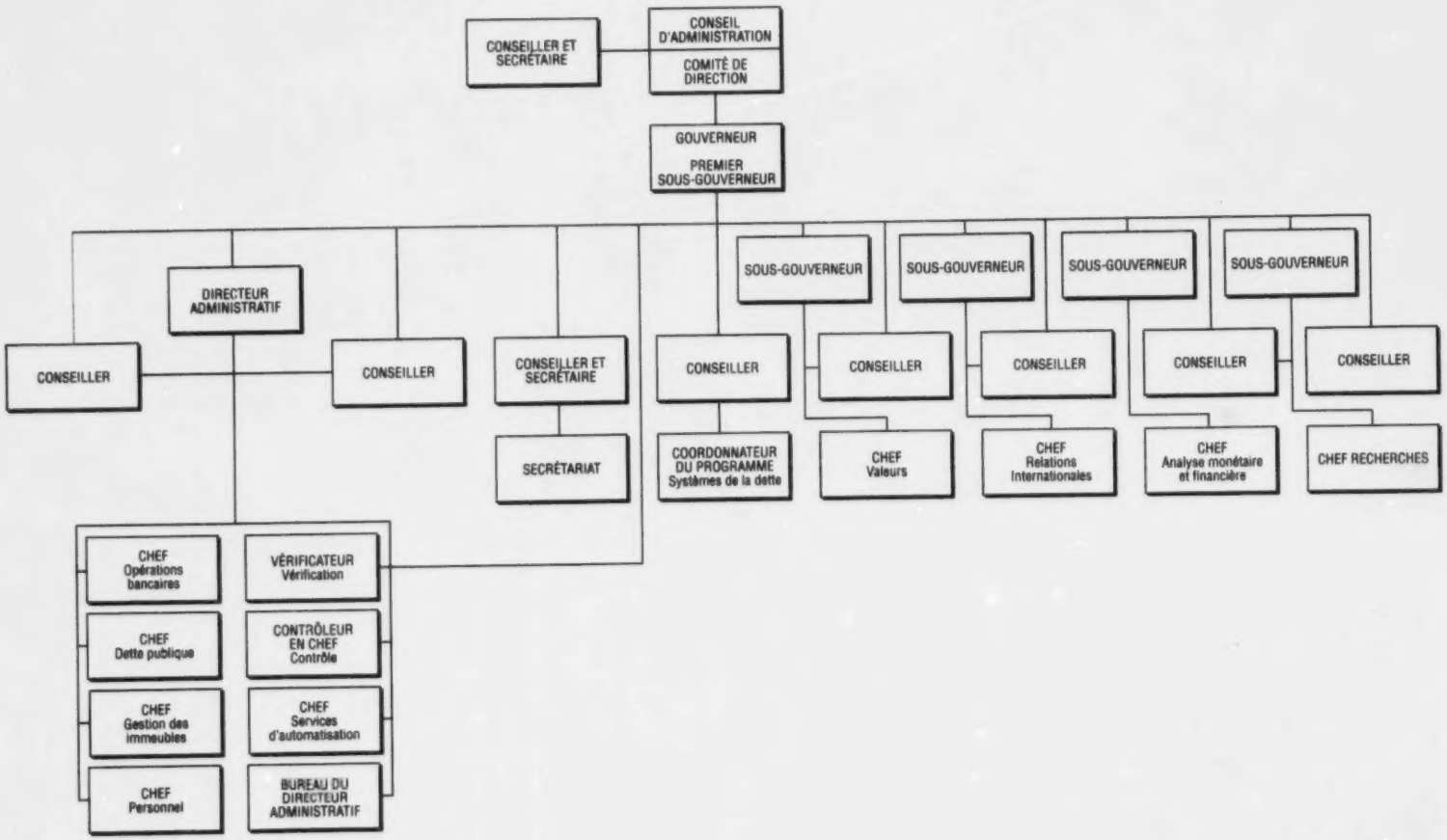

# Bureau de privatisation et affaires réglementaires du Canada

**Appellation légale**
Bureau de Privatisation et
des Affaires Réglementaires

**Administration centrale**
Place Héritage
155, rue Queen
5e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1J2

**Renseignements**
(613) 957-7165

**Ministres**
Ministre des Finances
Ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Nancy Hughes Anthony |
| Sous-ministre adjoint, affaires réglementaires | – Linda Blackwell |
| Directeur de la privatisation | – Dean McLean |
| Directeur général, services intégrés | – Claire McQuillan |
| Directeur, politiques et communications | – John Sadler |

## Historique

Le Bureau de privatisation et affaires réglementaires a été créé en 1986 en vertu d'une *Loi de crédits*. Le mandat de privatisation est passé du Conseil du Trésor au Bureau de privatisation et affaires réglementaires.

Le Bureau a depuis juin 1990 réalisé 18 initiatives de privatisation.

## Aperçu du mandat

En vertu du mandat qui lui a été confié, le Bureau dirige l'aliénation coordonnée et méthodique des portefeuilles du gouvernement dont l'étatisation n'est pas nécessaire pour répondre aux objectifs de politique publique.

## Structure et programmes

Les fonctions du Bureau sont exercées par trois directions.

**Direction de la privatisation**
Cette direction examine tous les portefeuilles du gouvernement, y compris ceux des sociétés d'État, pour déterminer si leur privatisation est souhaitable. Celles qui sont rentables et qui ne répondent plus aux objectifs de politique publique exigeant la propriété gouvernementale sont étudiées en vue d'une aliénation au secteur privé.

La Direction prépare différentes possibilités de privatisation à l'intention du ministre et surveille également le processus d'aliénation.

Les activités de la Direction relèvent de deux organismes, la Direction de la privatisation, qui entreprend des initiatives spécifiques de privatisation, et l'Analyse stratégique, qui travaille à l'élaboration de politiques et qui veille au suivi du processus de privatisation dans les autres pays.

**Direction des affaires réglementaires**
Cette direction administre le système fédéral d'examen et d'approbation des règlements. Le système a été conçu pour promouvoir une politique gouvernementale de réglementation « plus intelligente ». Le programme vise à réduire les barrières qui entravent le développement économique et la création d'emploi.

Le Service de la politique réglementaire est responsable de l'élaboration de la politique réglementaire.

**Direction des services intégrés**
Cette direction assure la coordination des politiques et des communications, la gestion des ressources en information, et l'administration et les services exécutifs.

Les responsabilités de la Direction sont assumées par trois services :

- Le Service des politiques et communications est responsable de l'élaboration des politiques et assure la liaison avec les médias et avec le public en ce qui touche les politiques et les activités du Bureau.
- Le Service de l'administration et des services exécutifs agit comme centre névralgique des relations au sein du ministère en assurant la prestation de tous les services touchant le personnel, les finances, la sécurité et les achats. Ce service assure également la centralisation des dossiers, la

correspondance ministérielle, la distribution des documents du Cabinet, l'administration des marchés et l'accès à l'information et aux renseignements personnels.
- La Gestion des ressources en information est responsable des services informatisés et du traitement électronique des données (TED).

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comités parlementaires

Comité spécial du Conseil
Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation
Comité sénatorial permanent des banques et du commerce
Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale

## Législation

Aucune loi n'établit les fonctions, les pouvoirs et les tâches du Bureau de privatisation et affaires réglementaires. Le ministre des Finances a été désigné le ministre compétent en ce qui concerne la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada*, la *Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée*, la *Loi sur la réorganisation de la Corporation de développement du Canada* et la *Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada*.

# Bureau du surintendant des institutions financières Canada

**Appellation légale**
Bureau du surintendant des institutions financières

**Administration centrale**
255, rue Albert
13e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2

**Renseignements**
(613) 990-7788
Directrice, Communications – (613) 993-0577

**Ministres**
Ministre des Finances
Ministre d'État (Finances)

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Surintendant | – Michael A. Mackenzie |
| Surintendants adjoints, | |
| Assurance et pensions | – Robert M. Hammond |
| Institutions de dépôts | – Donald M. Macpherson |
| Politique de réglementation | – Suzanne Labarge |
| Conseillère principale du surintendant, Affaires générales | – Ursula Menke |
| Directrice, Communications et affaires publiques | – Nancy A. Murphy |

## Historique

La *Loi sur les institutions financières et modifiant le système d'assurance-dépôts*, adoptée en 1987, réunissait le Département des assurances et le bureau de l'Inspecteur général des banques. Le Département des assurances, qui s'appelait auparavant le Bureau du surintendant des assurances, était chargé de surveiller les compagnies d'assurance-vie, les compagnies d'assurance de biens et de risques divers, les sociétés fiduciaires et de prêt et les régimes de retraite agréés en vertu de lois fédérales, et d'offrir des services actuariels à l'État. Le Bureau avait été créé vers la fin du 19e siècle, en partie pour régler les problèmes de l'industrie de l'assurance.

Le bureau de l'Inspecteur général des banques, qui devait réglementer les banques à charte canadiennes, avait été mis sur pied en 1925 après la faillite de la Home Bank of Canada.

La faillite de deux banques canadiennes au milieu des années 1980 et l'enquête relative à ces faillites ont accru la nécessité d'adopter une méthode bien fondée pour évaluer les risques liés aux marchés financiers.

## Aperçu du mandat

Le surintendant des institutions financières est chargé de réglementer et de surveiller les banques, les compagnies d'assurance, les sociétés d'investissement et les associations coopératives de crédit qui détiennent une charte ou une licence émise par le gouvernement fédéral ou qui sont agréées en vertu de lois fédérales, et de surveiller les régimes de retraite fédéraux. Le Bureau du surintendant doit également fournir des rapports actuariels sur divers programmes de pensions publiques. Ces travaux ont pour but d'assurer la protection et le bien-être des déposants, des assurés et des participants à des régimes de retraite et de préserver la confiance du public dans la sûreté et la sécurité des institutions avec lesquelles il transige et auxquelles il confie ses épargnes. La préoccupation principale est la capacité de chaque institution fédérale de se conformer à toutes ses obligations.

## Structure et programmes

Le Bureau comprend quatre secteurs.

**Secteur des institutions de dépôts**
Ce secteur, dont les bureaux sont situés à Toronto, Montréal, Vancouver, Winnipeg et Ottawa, est chargé de surveiller les banques, les sociétés de fiducie, de prêt et d'investissement et les associations coopératives de crédit assujetties à la réglementation fédérale. Il a pour mandat principal de contrôler la solvabilité de ces institutions et de déterminer si elles observent les lois et règlements fédéraux. Le secteur examine les activités de certaines institutions à charte provinciale.

Le bureau de Toronto dirige les fonctions surveillance et inspection, les autres bureaux régionaux relevant du directeur général des inspections, situé à Toronto. À Toronto, le secteur comprend trois groupes qui assurent respectivement la surveillance des banques de l'Annexe I, des banques de l'Annexe II et des sociétés de fiducie, de prêt et d'investissement ainsi que des associations coopératives de crédit. À cela s'ajoutent les études effectuées à l'échelle de l'industrie. Les divisions de l'Enregistrement et des enquêtes et de l'Analyse financière sont situées à Ottawa.

**Secteur de l'assurance et des pensions**
Ce secteur compte quatre divisions importantes soit l'assurance-vie, l'assurance générale, les régimes de retraite et l'actuariat. Cette structure tient compte de la nature spécialisée de la surveillance des régimes de retraite, des travaux nécessaires pour offrir des conseils et des services actuariels à l'État et des importantes différences qui existent entre les divers segments de l'industrie de l'assurance. Le personnel du Secteur de l'assurance et des pensions est situé à Ottawa et à Toronto et fait appel aux services des inspecteurs situés à Montréal, Winnipeg et Vancouver.

**Secteur de la politique de réglementation**
Le Secteur de la politique de réglementation a reçu le mandat d'élaborer des règlements, de formuler des projets de politique et de mesures législatives, d'exécuter des travaux de recherche et de revoir les demandes complexes provenant des institutions afin de conseiller les ministres au sujet des diverses décisions qu'ils doivent prendre. Le secteur comprend six divisions — Interprétation, Politique et recherche, Planification de la législation, Revue des programmes, Déclaration des institutions, Planification et perfectionnement professionnel. Le personnel du secteur est en poste à Ottawa, à l'exception de trois membres qui sont affectés au bureau de Toronto.

**Secteur des services de gestion**
Le Secteur des services de gestion offre des services de soutien aux programmes dans les domaines du personnel, des finances, de l'administration, des systèmes, de la validation des données et des services de distribution. La Division des communications et des affaires publiques fait également partie de ce secteur.

## Bureaux régionaux

Complexe Guy-Favreau
200, boulevard René-Lévesque ouest
Tour ouest, pièce 909
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-4836

1, rue Front ouest
2e étage ouest
Toronto (Ontario)
M5W 1A3
(416) 973-9280

Lakeview Square One
C.P. 52
155, rue Carlton
Pièce 307
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3H8
(204) 983-4140

800, rue Burrard
Pièce 940
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 2G7
(604) 666-5335

## Comités parlementaires

Comité permanent des finances de la Chambre des communes
Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

## Législation

*Loi sur les institutions financières et modifiant le système d'assurance-dépôts*
*Loi sur les banques*
*Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques*
*Loi sur les compagnies d'assurance étrangères*
*Loi sur les compagnies fiduciaires*
*Loi sur les compagnies de prêt*
*Loi sur les sociétés d'investissement*
*Loi sur les associations coopératives de crédit*
*Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*
*Loi sur l'assurance du service civil*
*Loi sur la taxe d'accise*

# Société d'assurance-dépôts du Canada

**Administration centrale**
50, rue O'Connor
17e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5

**Renseignements**
Ottawa-Hull : (613) 996-2081
Toronto : (416) 973-3887
Sans frais : 1-800-267-1999

**Ministres**
Ministre des Finances
Ministre d'État aux Finances

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président du Conseil d'administration | – R.A. McKinlay |
| Membres du Conseil d'administration | |
| Gouverneur de la Banque du Canada | – J.W. Crow |
| Sous-ministre des Finances | – F.W. Gorbet |
| Surintendant des institutions financières | – M.A. Mackenzie |
| Surintendant adjoint des institutions financières | – R.H. Hammond |
| Membres du secteur privé | |
| H.M. Caron, c.r. | |
| E. Susan Evans | |
| P.G. Morton | |
| R.N. Robertson, c.r. | |
| Président et chef de la direction | – J.P. Sabourin |
| Secrétaire de la Société et conseiller juridique principal | – L.T. Lederman |
| Vice-président, Assurance et évaluation des risques | – G. St-Pierre |
| Vice-président, Opérations | – B.C. Scheepers |
| Vice-président, Exploitations régionales | – J. Richards |
| Directeur des communications | – D.E. Racine |

## Historique
La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a été créée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts* du Canada. La Société est une société d'État.

## Aperçu du mandat
La Société a pour mandat d'assurer certains dépôts confiés à ses institutions membres, de veiller à ce que celles-ci suivent des pratiques commerciales et financières saines et de favoriser de façon générale la stabilité et la compétitivité du système financier canadien.

Les institutions membres de la Société sont les banques, les sociétés de fiducie et les sociétés de prêt. Pour adhérer à la Société, les institutions financières doivent présenter une demande, remplir des conditions précises et se conformer à certaines normes. La Société peut, en dernier ressort, consentir des prêts à court terme en vertu de la *Loi sur les sociétés d'investissement* et de la *Loi sur les associations coopératives de crédit.*

## Structure et programmes
La Société comprend trois divisions.

**Exploitations régionales**
Cette division veille aux intérêts de la Société à titre de principal créancier dans le processus de liquidation de la plupart des institutions membres devenues insolvables. Elle exerce un contrôle sur la cession des éléments d'actif administrés par les liquidateurs et les administrateurs séquestres de façon à permettre à la Société de maximiser le recouvrement des sommes qu'elle a dû engager pour rembourser les dépôts assurés que détenaient les institutions devenues insolvables.

**Assurance et évaluation des risques**
Cette division est chargée de mesurer et de minimiser les risques auxquels la Société est exposée. Pour ce faire, elle évalue la situation des institutions qui désirent adhérer au régime d'assurance-dépôts et elle exerce un contrôle permanent sur les institutions membres de la Société. De plus, cette division s'occupe de l'administration des primes et veille à ce que les institutions membres se conforment aux dispositions de la *Loi sur la SADC* et de son *Règlement administratif général.* Elle se subdivise en trois fonctions distinctes : Normes et élaboration des politiques, Surveillance et Vérification de la conformité.

**Opérations**
Cette division s'occupe de la gestion et de l'administration des bureaux d'Ottawa et de Toronto. Elle comprend, entre autres services, la comptabilité, les communications, les services linguistiques, la gestion des documents et les opérations de Toronto.

Quatre autres services relèvent directement du président et chef de la direction : le service juridique, les systèmes informatiques, la vérification interne et les ressources humaines.

## Bureau régional

Centre Toronto-Dominion
Tour IBM
79, rue Wellington ouest
Bureau 3408
C.P. 156
Toronto (Ontario)
M5K 1H1

## Législation

*Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*
*Règlement administratif général de la Société d'assurance-dépôts du Canada*
*Loi sur les sociétés d'investissement*
*Loi sur les associations coopératives de crédit*

## Société d'assurance-dépôts du Canada

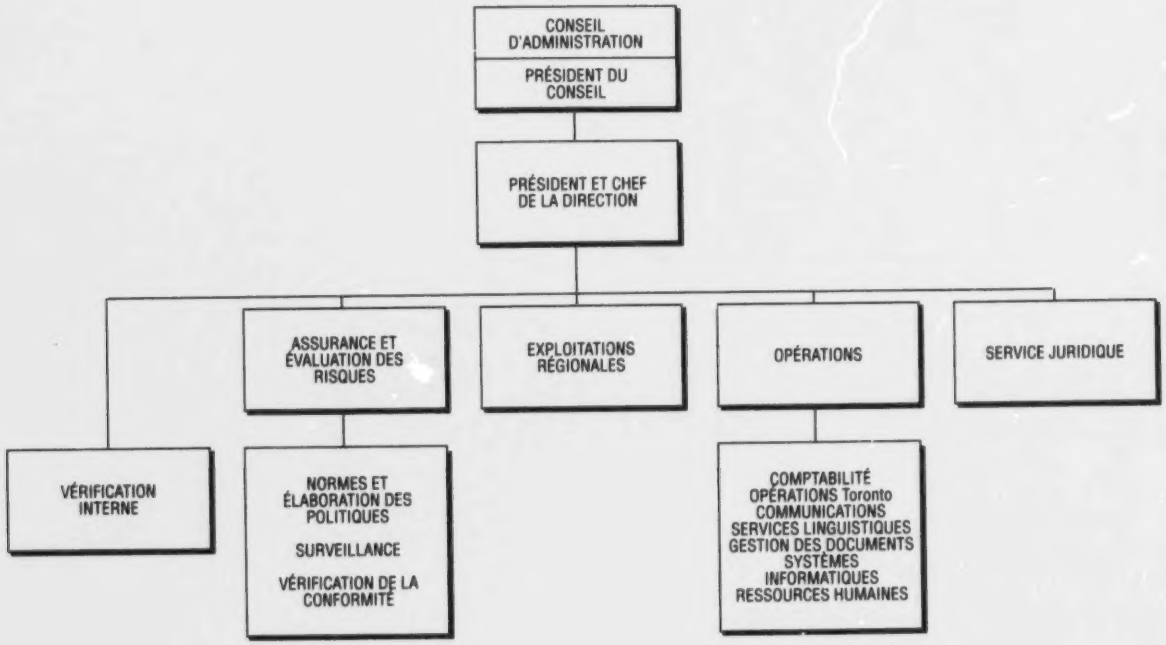

# Tribunal canadien du commerce extérieur

**Administration centrale**
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0G4

**Renseignements**
Téléphone : (613) 993-4601
Télécopieur : (613) 998-4783

**Ministres**
Ministre des Finances
Ministre d'État, Privatisation et Affaires réglementaires
Ministre d'État, Finances

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – John C. Coleman |
| Vice-présidents | – R.J. Bertrand, c.r.<br>K.E. Macmillan |
| Membres | – M. Blouin<br>S.A. Fraleigh<br>C. Gracey<br>W.R. Hines<br>A.B. Trudeau |
| Directeur exécutif de la recherche | – R.W. Erdmann |
| Secrétaire | – R.J. Martin |
| Avocat général | – L. Sabourin-Hébert, c.r. |

## Historique

Créé en 1988, le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) a alors assumé les responsabilités du Tribunal canadien des importations, de la Commission du tarif et de la Commission du textile et du vêtement, organismes qui ont alors été dissous.

## Aperçu du mandat

Le Tribunal canadien du commerce extérieur est une cour quasi-judiciaire indépendante. Il s'agit d'un tribunal administratif pour les appels interjetés des décisions rendues par Revenu Canada sur les questions se rapportant aux douanes, aux taxes de vente et d'accise et les conclusions de préjudice dans les causes de droits antidumping et de droits compensateurs.

Le Tribunal joue un rôle consultatif et peut effectuer des recherches, trouver des faits et tenir des audiences publiques. Il fait rapport sur une vaste gamme de questions liées au commerce et à l'économie, notamment :

- les enquêtes sur les mesures de sauvegarde contre les importations sur demande du gouvernement ou des producteurs;
- les plaintes demandant des mesures de protection contre les importations visées par le Tarif de préférence général (TPG) ou le CARIBCAN;
- les enquêtes générales sur les questions économiques, commerciales et tarifaires demandées par le gouvernement ou le ministre des Finances.

Parce que les activités du Tribunal ont une grande incidence sur le commerce, elles revêtent un intérêt spécial pour les importateurs, les exportateurs, les secteurs primaires et industriels, le secteur des services, les avocats spécialisés dans les questions commerciales et le milieu universitaire. Les activités du Tribunal intéressent tous les ministères et organismes qui ont à s'occuper de questions de concurrence et de consommation et des industries de biens et de services. Elles s'avèrent d'un intérêt particulier pour le ministère des Finances, le ministère des Affaires extérieures, Revenu Canada, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie ainsi que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à cause des responsabilités qu'assume le Tribunal en vertu de la *Loi sur les douanes*, du *Tarif des douanes*, de la *Loi sur l'administration de l'énergie*, de la *Loi sur la taxe d'accise*, de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*, et de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*.

## Structure et programmes

Le Tribunal est une cour d'archives doté des attributions d'une cour supérieure d'archives. En plus des membres permanents, le gouverneur-en-conseil, peut nommer jusqu'à cinq vacataires si la charge de travail le justifie.

Dans l'exécution de son mandat, le Tribunal peut compter sur les services d'une direction de la recherche, d'une direction du contentieux et d'un secrétariat. Bien que les audiences se déroulent d'ordinaire à Ottawa, le Tribunal peut tenir des audiences dans d'autres villes du Canada, au besoin.

**Direction de la recherche**
Cette direction est chargée de l'analyse économique et financière des sociétés et autres intervenants participant aux enquêtes du Tribunal.

**Direction du contentieux**
Cette direction fournit des services juridiques au Tribunal.

**Secrétariat**
Les services administratifs, les relations externes et publiques, et les fonctions du greffe du Tribunal sont assurés par le Secrétariat.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Législation

*Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*
*Loi sur les douanes*
*Loi sur la taxe d'accise*
*Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis*
*Loi sur les mesures spéciales d'importation*

## Tribunal canadien du commerce extérieur

# Pêches et Océans

**Appellation légale**
Ministère des Pêches et des Océans

**Administration centrale**
Tour Centennial
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

**Renseignements**
(613) 993-0600
(613) 993-0989 (Direction générale des communications)

**Ministre**
Ministre des Pêches et des Océans

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Peter Meyboom |
| Sous-ministre adjoint principal, Services intégrés de gestion et de réglementation | – François Pouliot |
| Sous-ministre adjoint, intérimaire, Politique et planification des programmes | – P. MacNeil |
| Sous-ministre adjoint, Science | – B. Morrissey |
| Sous-ministre adjoint, Pêches de l'Atlantique | – W. Shinners |
| Sous-ministre adjoint, Pêches dans le Pacifique et en eaux douces | – D. Good |
| Sous-ministre adjoint, Affaires internationales | – V. Rabinovitch |
| Directrice générale, Direction générale des communications | – N.M. Deschênes |

## Historique

À la signature de la *Loi constitutionnelle de 1867*, les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur sont désignées comme l'une des responsabilités exclusives du nouveau gouvernement du Dominion. Le ministère de la Marine et des Pêches a été créé en 1868 en vertu de la *Loi sur les pêches*. Il fut l'objet de nombreux changements jusqu'à ce que l'on décide en 1977 de créer un ministère des Pêches et des Océans, distinct du ministère de l'Environnement. Cette décision est entrée en vigueur en 1979.

## Aperçu du mandat

En vertu de l'Acte de l'*Amérique du Nord britannique*, le gouvernement fédéral exerce sa compétence exclusive sur les pêches canadiennes dans les eaux côtières et intérieures, mais des responsabilités administratives ont été confiées par délégation à certaines provinces, à des degrés différents.

Par conséquent, le ministère des Pêches et des Océans est intégralement responsable de l'ensemble des pêches, en milieu marin et en eaux douces dans quatre provinces de la côte est, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, et dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Dans quatre provinces intérieures, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, la gestion des pêches relève de la province. Au Québec, le gouvernement provincial gère les pêches en eaux douces et certaines pêches en milieu marin, bien que l'inspection du poisson et des produits du poisson destinés au commerce en dehors des provinces soit effectuée par le ministère fédéral. Le Ministère assume des responsabilités du même ordre en matière d'inspection dans toutes les régions du Canada. En Colombie-Britannique, la pêche des espèces marines et du poisson qui passe des eaux douces à la mer est gérée par le ministère fédéral, mais le gouvernement provincial gère les pêches en eaux douces.

## Structure et programmes

Les activités du ministère sont groupées à l'intérieur de six secteurs (ou éléments de programmes) :

- Sciences,
- Pêches de l'Atlantique,
- Pêches dans le Pacifique et en eaux douces,
- Services d'inspection,
- Les activités des Affaires internationales concernant la pêche et les questions liées aux échanges commerciaux,
- Les Services intégrés de gestion et de réglementation,
- les Services intégrés des politiques et du soutien,
- les Politiques et la planification des programmes.

## Bureaux régionaux

**Région de Terre-Neuve**
C.P. 5667
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 5X1
(709) 772-4417

**Région Scotia-Fundy**
C.P. 550
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2S7
(902) 426-2581

**Région du Golfe**
C.P. 5030
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 9B6
(506) 851-6227

**Région du Québec**
C.P. 15500
Québec (Québec)
G1K 7Y7
(418) 648-4014

**Région Centrale et Arctique**
501, University Crescent
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N6
(204) 983-5117

**Région du Pacifique**
555, rue Hastings ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 5G3
(604) 666-6098

## Comités parlementaires

Comité permanent des forêts et des pêches
Sous-comité des pêches du Comité permanent des forêts et des pêches

## Législation

*Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*
*Loi sur la Convention concernant les pêcheries du Pacifique nord*
*Loi sur la Convention relative aux pêcheries du flétan du Pacifique nord*
*Loi sur la Convention relative aux pêcheries des Grands Lacs*
*Loi sur la Convention relative aux phoques à fourrure du Pacifique*
*Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche*
*Loi sur la protection des pêcheries côtières*
*Loi sur le Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans*
*Loi sur le développement de la pêche*
*Loi sur le poisson salé*
*Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche*
*Loi sur les pêcheries*
*Loi sur les ports de pêche et de plaisance*
*Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche*
*Loi sur l'inspection du poisson*

## Pêches et Océans

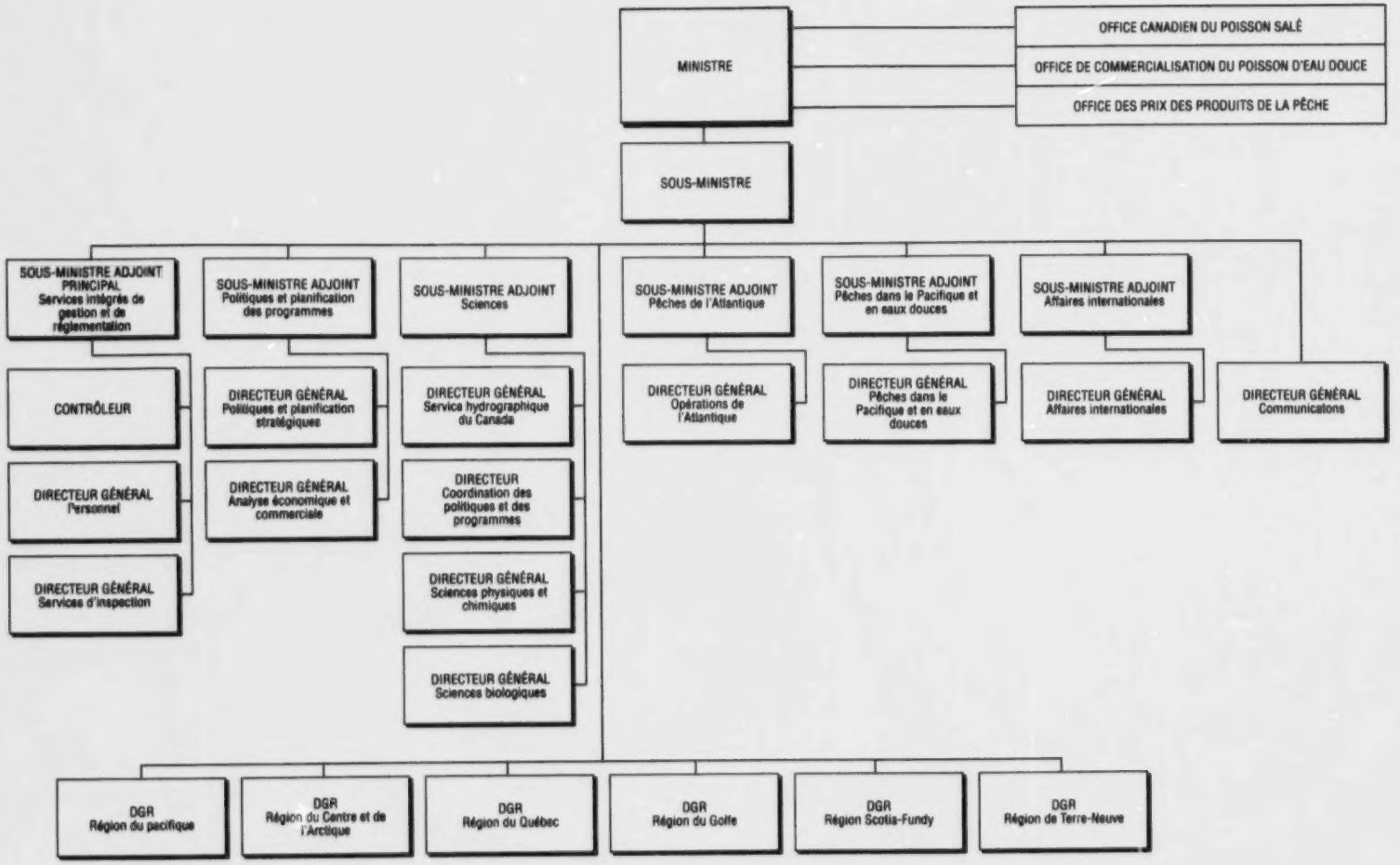

# Office de commercialisation du poisson d'eau douce

**Administration centrale**
1199, chemin Plessis
Winnipeg (Manitoba)
R2C 3L4

**Renseignements**
(204) 983-6600

**Ministre**
Ministre des Pêches et des Océans

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Peter Meyboom |
| Président | – Maurice Blanchard |
| Membres | – Claudette Bourrier |
| | Denis M. Cauvin |
| | Gary W. Cribbs |
| | Raymond E. England |
| | Jesse D. Klassen |
| | David S. McArthur |
| | Lenora Midgett |
| | J. Douglas Sayers |
| Président et directeur général | – J. Thomas Dunn |

## Historique

En 1965, les pêches en eau douce dans l'ouest du Canada s'étaient détériorées à tel point qu'à la demande des provinces des Prairies le gouvernement du Canada a créé une commission chargée d'enquêter et d'établir un rapport sur les problèmes de mise en marché de l'industrie des pêches en eau douce dans les provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest.

En 1969, la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* a reçu la sanction royale. Cette loi a pour but de réglementer le commerce interprovincial et d'exportation du poisson d'eau douce et d'établir l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED).

L'Office a été créé en vue d'améliorer l'état de la pêche commerciale et d'accroître le rendement pour les pêcheurs commerciaux dans l'ouest du Canada. Les producteurs et les pêcheurs ont accepté l'idée qu'il était nécessaire de mettre sur pied un office de producteurs afin de stabiliser, de regrouper et de rajeunir une activité qui a connu de mauvais moments. Il a fallu faire appel à la législation fédérale ainsi qu'à la législation provinciale pertinentes pour permettre à l'office de faire face au défi qu'on aurait pu manifester contre son autorité.

## Aperçu du mandat

L'OCPED a le droit exclusif de procéder l'achat et à la commercialisation du poisson pour l'exportation et le marché
interprovincial. Les objectifs visés par l'Office sont essentiellement les mêmes que ceux visés par une association coopérative des producteurs, c'est-à-dire :

- de commercialiser rationnellement le poisson;
- d'accroître le revenu des pêcheurs;
- d'ouvrir les marchés internationaux au poisson et d'en accroître le commerce interprovincial et l'exportation.

## Structure et programmes

Il existe trois grands domaines d'activité.

**Activités sur le terrain**
Ce domaine comprend la responsabilité d'organiser un réseau d'intermédiaires pour prendre livraison du poisson à nos 3 500 pêcheurs commerciaux à environ 90 points de livraison dans un secteur de cinq millions de kilomètres carrés dans l'ouest et dans le nord du Canada. Le domaine comprend également la responsabilité de l'organisation du transport à partir des points de livraison jusqu'à la principale usine de transformation à Winnipeg.

**Transformation**
Ce domaine comprend la responsabilité de l'exploitation de la principale usine de transformation à Winnipeg et d'une usine de plus petite taille à LaRonge (Saskatchewan), de même que la responsabilité de la production de produits de très grande qualité de la façon la plus rentable possible.

Commercialisation
Ce domaine comprend la responsabilité liée à toutes les activités de vente et de commercialisation, y compris l'établissement d'un réseau de courtiers pour tous les marchés de l'Office dans le monde, ainsi qu'à la planification et au conditionnement de nouveaux produits.

## Bureaux régionaux

C.P. 449
The Pas (Manitoba)
R9A 1K5

11635 - 145e Rue
Edmonton (Alberta)
T5M 1V9

C.P. 1158
Hay River (Territoires du Nord-Ouest)
X0E 0R0

Poste restante
Riverton (Manitoba)
R0C 2R0

C.P. 416
LaRonge (Saskatchewan)
S0J 1L0

## Comités parlementaires

Comité permanent de la Chambre des communes de l'agriculture, des pêches et des forêts
Comité sénatorial permanent de l'agriculture, des pêches et des forêts

## Office de commercialisation du poisson d'eau douce

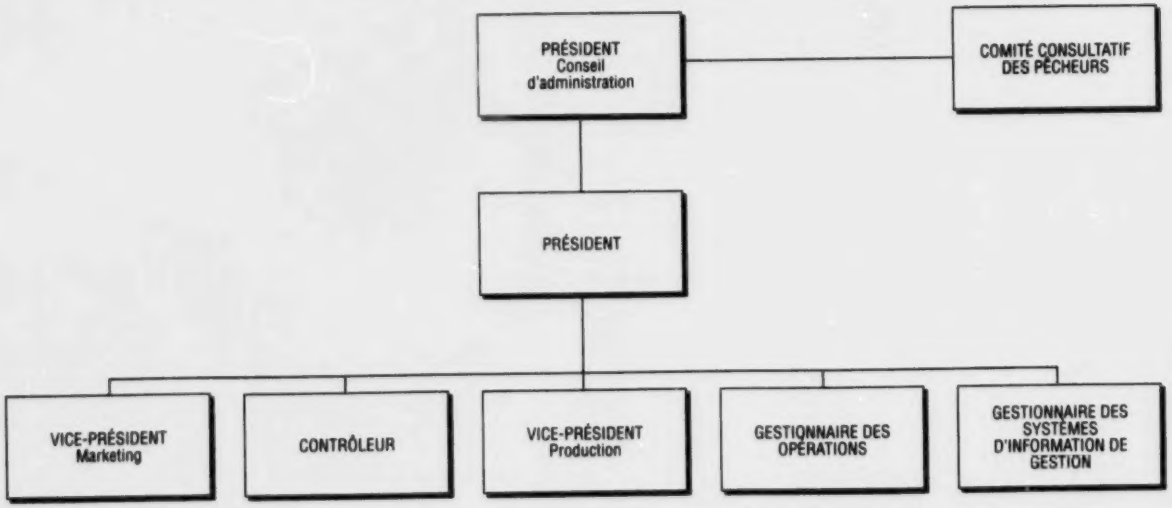

# Bureau des relations fédérales-provinciales

**Appellation légale**
Bureau du secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales

**Administration centrale**
Succursale B
59, rue Sparks
Pièce 309, 3e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0A3

**Renseignements**
(613) 957-5302

**Ministre(s)**
Premier ministre
Ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales | – Vacant |
| Sous-secrétaire, Affaires intergouvernementales | – Scott Serson |
| Sous-secrétaire, Développement constitutionnel | – Vacant |

## Historique

Le Bureau des relations fédérales-provinciales, dont les fonctions étaient exercées, depuis un certain nombre d'années, par une division du Bureau du Conseil privé, a été institué en tant qu'organisme distinct le 15 janvier 1975, à la suite de l'adoption de la *Loi concernant le poste du secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales et celui du greffier du Conseil privé.*

## Aperçu du mandat

Le Bureau des relations fédérales-provinciales informe et conseille le Premier ministre et le Cabinet sur les composantes fédérales-provinciales de la politique du gouvernement fédéral. En vertu du mandat qui lui a été confié, il doit notamment :

- mettre au point une politique à long terme concernant la gestion de la fédération, les changements constitutionnels et la réforme des institutions gouvernementales;
- fournir de l'information et des analyses sur l'état actuel des relations fédérales-provinciales et sur les nouveaux problèmes pouvant nécessiter l'élaboration d'une politique spéciale;
- veiller à ce que les politiques et les programmes sociaux et économiques du gouvernement tiennent compte des relations fédérales-provinciales;
- fournir des conseils éclairés sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones et maintenir de bonnes relations avec les représentants de ces derniers de même qu'avec les autres ministères fédéraux et les administrations provinciales et territoriales;
- fournir des services de soutien administratif et coordonner l'élaboration aussi bien que la mise en œuvre des propositions touchant la participation fédérale aux conférences des premiers ministres;
- coordonner les travaux entourant la préparation des rencontres bilatérales et multilatérales du Premier ministre avec ses homologues provinciaux;
- fournir des conseils et services au ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et l'aider dans ses responsabilités et tâches comme président du Comité du Cabinet chargé des relations fédérales-provinciales et comme membre des comités du Cabinet suivants : Priorités et planification, Opérations.

## Structure et programmes

Le Bureau des relations fédérales-provinciales est organisé en deux divisions, chacune étant dirigée par un sous-secrétaire du Cabinet.

**Affaires intergouvernementales**
Cette division regroupe les trois secrétariats suivants :

- Politique et programmes économiques (SPPE);
- Politique et programmes sociaux (SPPS);
- Liaison et intégration (L&I).

Ensemble, les trois secrétariats s'occupent de tous les aspects économiques, sociaux et autres des relations fédérales-provinciales qui n'ont pas trait à la Constitution et assurent la liaison avec les principaux organismes centraux des provinces ainsi qu'avec les hauts fonctionnaires des ministères d'exécution.

**Développement constitutionnel**
La division se compose des secrétariats suivants :

- le secrétariat des Affaires constitutionnelles s'occupe de tous les aspects de la réforme constitutionnelle, et notamment des conférences annuelles des premiers ministres sur la Constitution, et de tout ce qui concerne les questions constitutionnelles autochtones, notamment la reconnaissance des droits découlant de l'autonomie gouvernementale;
- le secrétariat de l'Élaboration des politiques s'occupe de l'élaboration d'une politique à long terme concernant l'unité nationale et l'évolution de la fédération.

## Bureaux régionaux

Montréal
Toronto

## Bureau des relations fédérales-provinciales

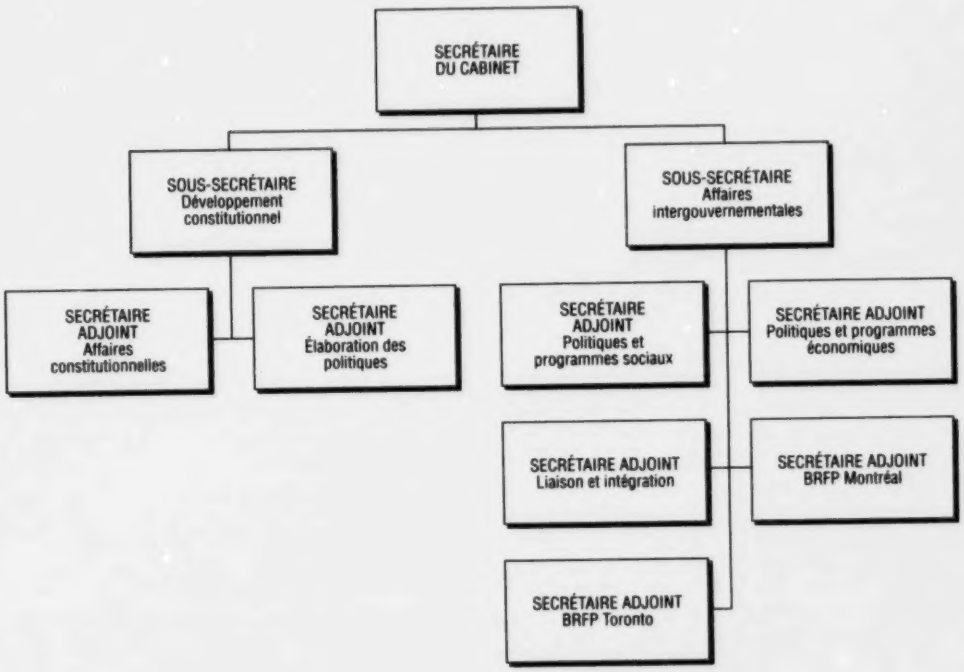

# Bureau du Premier ministre

**Administration centrale**
Édifice Langevin
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A3

**Renseignements**
(613) 992-4211

**Ministre**
Premier ministre

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Chef du cabinet | – Norman Spector |
| Chef de cabinet adjointe | – Marjory LeBreton |

## Historique

Le Bureau du Premier ministre (BPM) est constitué de l'effectif politique personnel du Premier ministre. Son rôle et son organisation ont pris diverses formes au gré des premiers ministres depuis le début de la Confédération. À l'origine, le fonctionnement du bureau ne nécessitait que quelques secrétaires. En 1937, le personnel comptait une douzaine de personnes dirigées par un secrétaire principal et son nombre continua d'augmenter régulièrement, jusqu'à ce qu'il atteigne le chiffre d'environ 80 en 1970. Le poste de chef de cabinet fut créé en 1984.

## Aperçu du mandat

Le BPM conseille le Premier ministre sur le plan politique et lui assure des services de soutien en ce qui a trait aux orientations, aux nominations, aux communications, aux relations avec les médias, aux liens avec le caucus, aux déplacements et à la liaison avec le Parti. Plus particulièrement, l'effectif politique donne son avis dans les domaines suivants :

- l'analyse politique des choix d'orientation;
- la liaison avec le caucus et les ministres;
- la rédaction du discours du Trône;
- la rédaction de discours et de déclarations publiques prononcés par le Premier ministre;
- les relations avec les médias;
- la communication d'informations en vue de la période des questions à la Chambre des communes, des entrevues avec la presse, des rencontres et des conférences;
- les nominations à des postes de niveau supérieur.

L'effectif politique exécute diverses autres fonctions à l'appui du Premier ministre, notamment :

- prévoir l'emploi du temps du Premier ministre;
- prendre les dispositions nécessaires en vue des déplacements et des engagements du Premier ministre;
- traiter la correspondance du Prmier ministre;
- s'occuper de tous les dossiers de la circonscription du Premier ministre.

## Bureaux régionaux

Aucun

# Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité

**Administration centrale**
Édifice du Journal
Tour sud
365, rue Laurier ouest
14e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 5K2

**Adresse postale**
C.P. 2430, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5

**Renseignements**
(613) 990-8441

**Ministre**
Premier ministre

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – L'honorable John W. H. Bassett, C.P. |
| Membres | L'honorable Saul M. Cherniack, C.P., c.r. |
| | L'honorable Jean Jacques Blais, C.P., c.r. |
| | L'honorable Paule Gauthier, C.P., c.r. |
| | L'honorable Stewart S. McInnes, C.P., c.r. |

## Historique

Le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité a été créé en 1984 en vertu des dispositions de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*.

## Aperçu du mandat

Le Comité agit au nom de tous les Canadiens en tant qu'organisme de surveillance externe des activités du Service canadien du renseignement de sécurité. Il sert également de tribunal chargé d'entendre les plaintes portées contre des activités de ce dernier et fait rapport de ses conclusions au Solliciteur général. De plus, il agit comme tribunal chargé de faire enquête et de formuler des recommandations au sujet de toutes les plaintes portées par des employés fédéraux ou des personnes qui désirent fournir des biens ou services au gouvernement fédéral relativement à des habilitations de sécurité. Le Comité fait enquête lorsqu'il reçoit un rapport du Secrétariat d'État, du ministre de l'Emploi et Immigration ou de la Commission des droits de la personne.

## Structure et programmes

Le Comité a quatre fonctions distinctes.

**La fonction de surveillance**
Le Comité doit :

- examiner tous les rapports adressés par le directeur du SCRS au ministre, ainsi que les certificats de l'inspecteur général;
- examiner les instructions que donne le Solliciteur général au SCRS;
- examiner les ententes conclues par le SCRS avec des organismes étrangers et provinciaux et des services de police;
- surveiller l'échange d'information résultant de ces ententes;
- examiner tous les rapports et commentaires transmis par le Solliciteur général au Procureur général du Canada en vertu de la loi;
- surveiller les demandes qui sont présentées au SCRS par le ministre de la Défense nationale ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures;
- examiner tous les règlements et politiques internes du SCRS;
- réunir et analyser des statistiques sur les activités opérationnelles du SCRS;
- faire effectuer par le SCRS ou l'inspecteur général des recherches sur certaines activités du SCRS ou effectuer ces recherches lui-même;
- examiner en général la façon dont le SCRS exerce ses fonctions.

**Fonction relative aux plaintes portées contre le SCRS**
Le Comité de surveillance doit faire enquête sur toute plainte portée au sujet d'activités du SCRS. Telle plainte doit d'abord avoir été présentée au directeur du SCRS et ne doit être ni frivole ni constituer un grief susceptible d'être réglé par la procédure de griefs.

**Fonction relative aux plaintes portées au sujet des habilitations de sécurité**
Le Comité examine et prépare des rapports sur toute question se rapportant aux habilitations de sécurité fédérales, et notamment sur les cas où le refus de l'habilitation de sécurité se solde par :

- le renvoi, la rétrogradation, la mutation ou opposition à l'avancement d'une personne;
- le refus d'accorder à une personne un contrat de fourniture de biens ou de services au gouvernement.

**Enquête sur des rapports**
Tous les cas visés par la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Loi sur la citoyenneté* et la *Loi sur l'immigration* qui se rapportent à la sécurité nationale font l'objet d'un examen systématique par le Comité, examen préalable à la prise par le gouvernement de toute mesure prévue aux termes des lois précitées.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Justice et Solliciteur général

## Législation

*Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*

## Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité

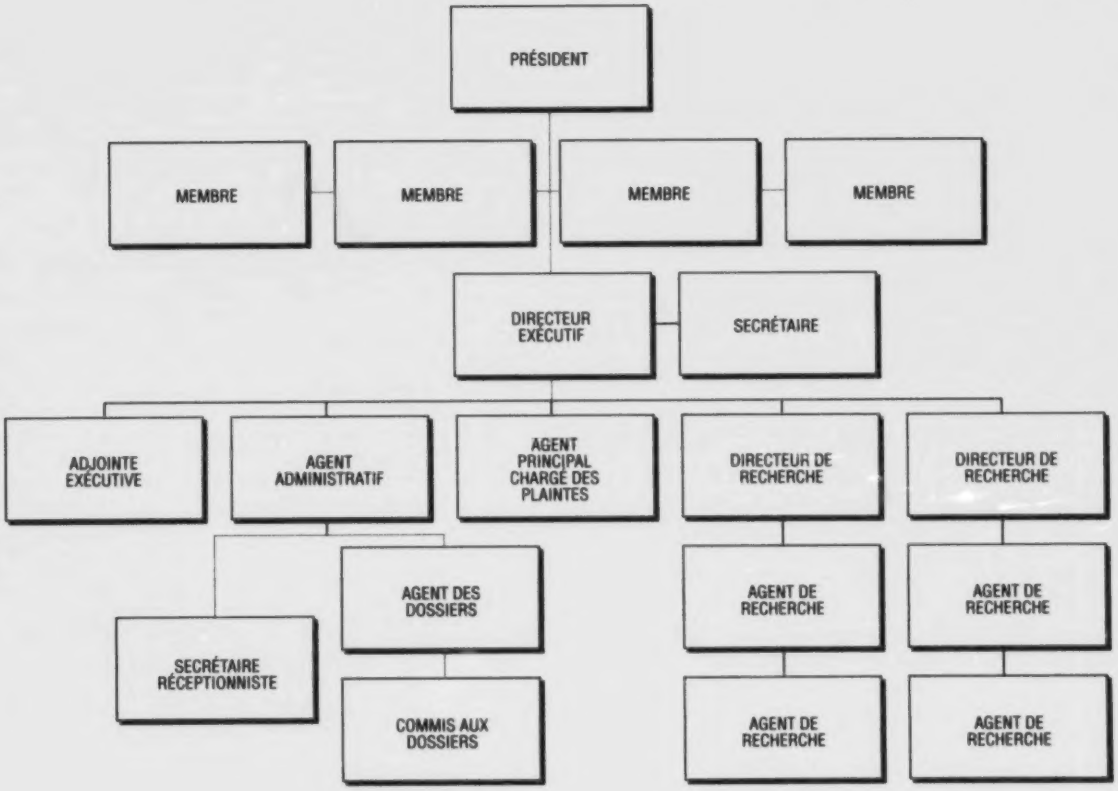

# Conseil économique du Canada

**Administration centrale**
Place de Ville, Tour A
320, rue Queen
C.P. 527
Ottawa (Ontario)
K1P 5V6

**Renseignements**
(613) 952-1711

**Ministre**
Premier ministre

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Présidente | – Judith Maxwell |
| Présidente associée | – Caroline Pestieau |
| Président associé | – Harvey Lazar |

## Historique

Le Conseil économique du Canada, créé en 1963, a succédé au Conseil national de la productivité, créé en 1961.

## Aperçu du mandat

Le Conseil économique du Canada est un organisme de consultation indépendant qui a pour mandat d'étudier un ensemble de questions liées au développement économique à moyen et à long termes. Le Conseil prépare un exposé annuel décrivant les problèmes et perspectives économiques du pays et il entreprend d'autres études de son propre chef ou à la demande du gouvernement.

## Structure et programmes

Le Conseil est doté d'un conseil dont les membres, trois à temps plein et 25 à temps partiel, sont nommés. Le Conseil se réunit quatre fois par an. Les membres à temps plein – soit le président et les deux présidents associés – dirigent les travaux du personnel composé d'économistes et d'autres spécialistes.

Les autres membres, nommés pour un mandat de trois ans, forment un échantillon représentatif des divers éléments de la société canadienne. Ils collaborent à l'établissement des priorités de la recherche, contribuent à la préparation des rapports du Conseil, comme l'*Exposé annuel*, et siègent au sein de comités au sein consultatifs établis pour chacun des grands projets de recherche. Des groupes de recherche exécutent le mandat du Conseil.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent des finances

## Conseil économique du Canada

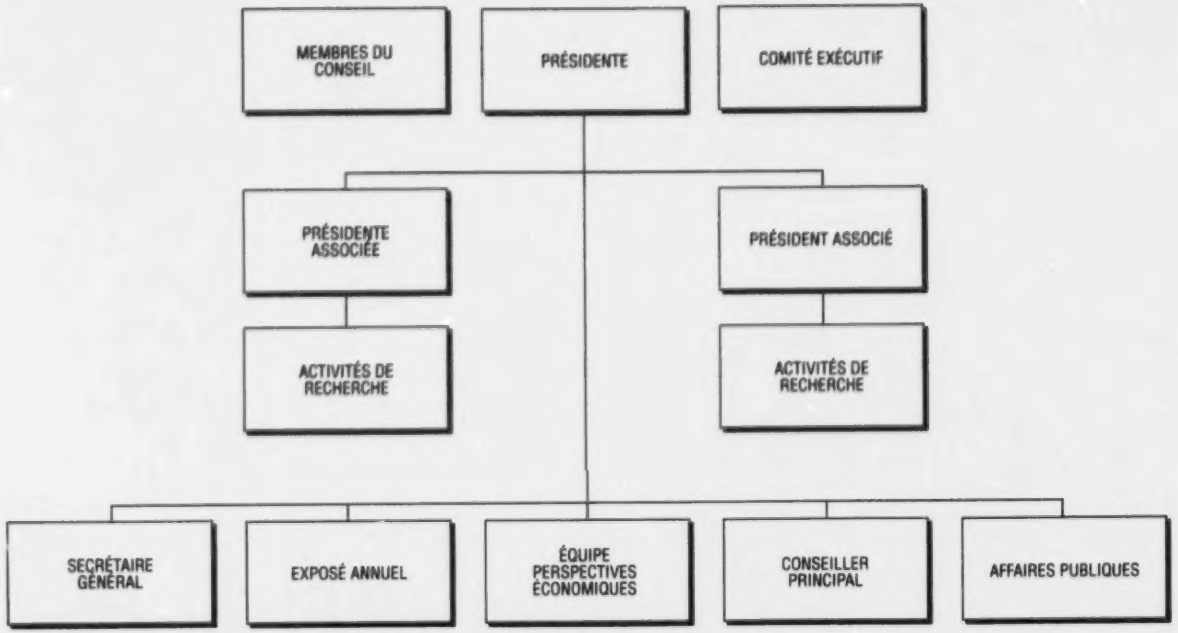

# Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

**Administration centrale**
110, rue O'Connor
10e étage
C.P.488, succursale A
Ottawa (Ontario)
K1N 8V5

**Renseignements**
Téléphone : (613) 995-2341
Télécopieur : (613) 996-6091
Pour plus amples renseignements, communiquer avec le secrétaire adjoint au (613) 995-2345

**Ministre**
Premier ministre

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Secrétaire, Conférences intergouvernementales canadiennes | – Stuart MacKinnon |
| Secrétaire adjoint intérimaire | – André M. McArdle |
| Directeur des services aux conférences | – Robert Pelley |

## Historique

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) a été créé en 1973 par les premiers ministres canadiens afin d'appuyer les conférences fédérales-provinciales et interprovinciales. Étant donné que le SCIC relève à la fois des gouvernements fédéral et provinciaux, il fait fonction d'organisme intergouvernemental neutre. Les deux ordres de gouvernement contribuent à son budget et son personnel se compose de fonctionnaires tant fédéraux que provinciaux. Par voie de décret passé le 29 novembre 1973, le SCIC a été désigné comme ministère (fédéral) distinct.

## Aperçu du mandat

En plus d'être le secrétariat permanent de la Conférence des premiers ministres depuis 1973, le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes assure des services à d'autres réunions de premiers ministres ainsi qu'à des conférences intergouvernementales de ministres et de sous-ministres. Il offre une gamme complète de services parmi lesquels on peut choisir en fonction des besoins particuliers de chaque conférence, notamment :

- il fournit le secrétaire de la réunion et assure la liaison avec les délégations au nom de la présidence;
- il s'occupe de la préparation et de la distribution de l'ordre du jour;
- il veille à la traduction, à l'impression et à la distribution des documents de conférences;
- il dresse un compte rendu de la conférence.

Le SCIC voit également au codage des documents de conférences et assure l'archivage des documents à l'intention des gouvernements. Le Secrétariat est la principale source de documentation non classifiée émanant des conférences pour les bibliothèques parlementaires, universitaires et municipales au Canada.

## Structure et programmes

Le Secrétariat compte trois secteurs :

- Services aux conférences,
- Centre de documentation intergouvernementale,
- Services financiers et administratifs.

Les Services aux conférences se composent de quatre équipes organisées de manière à fournir le soutien administratif, logistique et technique aux diverses conférences intergouvernementales partout au Canada. Le Centre de documentation intergouvernemental (CDI) assure le contrôle des documents et la gestion des dossiers pour les conférences, un service de distribution et de consultation de documents publics émanant des conférences, et un service d'archives intergouvernementales pour les gouvernements fédéral et provinciaux. Les Services financiers et administratifs fournissent du soutien à l'ensemble du Secrétariat.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale

## Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

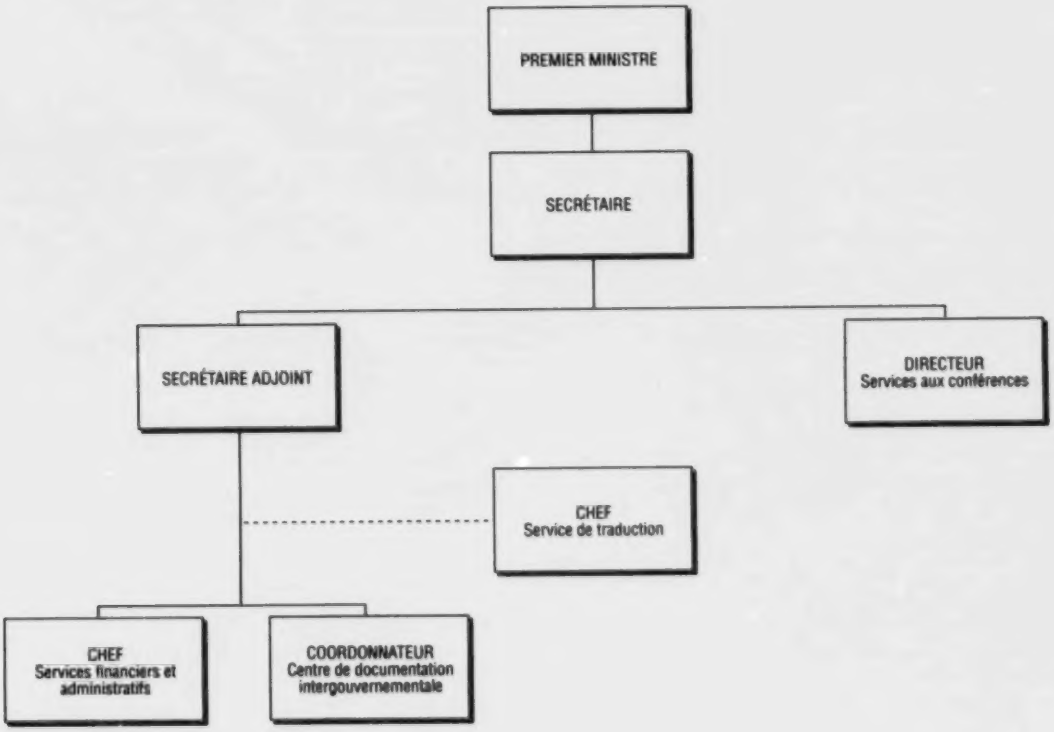

# Revenu Canada, Douanes et Accise

**Appellation légale**
Ministère du Revenu national (Douanes et Accise)

**Administration centrale**
Édifice Connaught
Avenue MacKenzie
Ottawa (Ontario)
K1A 0L5

**Renseignements**
(613) 957-0251
(613) 957-0273 (Directeur général, Communications)

**Ministre**
Ministre du Revenu national

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Ruth Hubbard |
| Sous-ministres adjoints | |
| Affaires ministérielles | – Adair J. Banerd |
| Programmes douaniers | – Sheila K. Batchelor |
| Opérations douanières | – H.J. Giles |
| Accise | – K. H. McCammon (intérim) |
| Taxe sur les produits et services | – R.F. Fulford |
| Administration du personnel | – M. Reteff |
| Directeur général, Communications | – L. Gordon |

## Historique

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, le gouvernement fédéral finançait ses activités en prélevant des impôts indirects, des droits de douanes et des taxes d'accise. Pour financer l'effort de guerre, le gouvernement eut recours à l'impôt direct en 1916, sous forme d'une taxe imposée sur les profits d'entreprise, puis d'un impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés commerciales l'année suivante. Le ministère du Revenu national a été créé en 1927 en vertu de la *Loi sur le ministère du Revenu national*. Le Ministère a deux volets : Douanes et Accise, et Impôt. Chaque volet est géré comme un ministère à part entière par un sous-ministre.

## Aperçu du mandat

Il incombe à Revenu Canada, Douanes et Accise :

- de calculer le montant des droits et des taxes devant être versés en contrepartie de marchandises importées ou fabriquées au pays ou sur le transport aérien de gens, et de les prélever;
- de contrôler la circulation internationale des gens et des marchandises;
- de fournir à l'industrie canadienne la protection à laquelle elle a droit en vertu des lois sur les douanes;
- de fournir l'information et les services nécessaires pour comprendre les exigences imposées par les lois et les règlements en matière de douanes et d'accise, et pour s'y conformer volontairement;
- d'appliquer diverses lois et dispositions en matière de douanes et de taxes d'accise;
- d'appliquer en partie les statuts d'autres ministères et organismes gouvernementaux, quand ils concernent la circulation internationale des gens et des marchandises.

## Structure et programmes

Douanes et Accise est administré à deux niveaux :

- l'administration centrale exerce un contrôle et une coordination pour veiller à l'interprétation et l'application uniformes des règlements en matière de douanes et accise;
- au niveau régional, Accise est doté de neuf bureaux régionaux qui s'occupent de l'application des dispositions de l'Accise sur le terrain tandis que la Direction des opérations douanières, la plus importante des directions du ministère, fournit des services douaniers à plus de 650 endroits, dans des bureaux qui peuvent compter aussi bien un ou deux employés que des centaines d'employés.

**Système de contrôle douanier postvérification**
Ce système typiquement canadien facilite l'importation commerciale de marchandises dans la mesure où il élimine la nécessité de procéder à une vérification physique des marchandises transportées par des transporteurs agréés, exception faite des marchandises arrivant par bateau. Le contrôle s'effectue par un examen des dossiers de transport de l'entreprise, en suivant une piste de vérification obligatoire définie au moment de l'accréditation.

**Voyageurs**
Les exemptions auxquelles ont droit les voyageurs sont définies en groupant les voyageurs en quatre catégories :

- les résidents du Canada qui rentrent au pays après avoir séjourné 48 heures ou plus à l'étranger peuvent avoir droit à une exemption de 100 dollars (devises canadiennes) alors que ceux qui ont séjourné 7 jours ou plus à l'étranger peuvent demander une exemption sur les biens qu'il rapportent, jusqu'à

concurrence de 300 dollars (devises canadiennes), et ce, une fois durant chaque année civile;
- d'anciens résidents du Canada qui rentrent au pays après une absence d'au moins un an ont le droit d'importer hors-taxe tous biens personnels et biens pour la maison, y compris des voitures dont ils étaient propriétaires ou qu'ils possédaient et utilisaient depuis au moins six mois avant le retour au Canada;
- les rapatriés, c'est-à-dire les personnes qui arrivent au Canada dans l'intention d'y établir pour la première fois une résidence permanente durant plus de douze mois, ont le droit d'importer hors-taxe tous biens personnels et biens pour la maison, y compris des voitures dont ils étaient propriétaires et qu'ils utilisaient avant leur arrivée au Canada;
- les visiteurs non résidents peuvent importer hors-taxe des voitures, des véhicules de plaisance et autres biens personnels aux fins d'utilisation personnelle durant leur séjour au Canada, à condition que les biens en cause soient exportés à la fin du séjour.

Des restrictions peuvent être imposées quant à la quantité de certaines marchandises pouvant être importée sans évaluation, comme l'alcool et le tabac.

**Douanes**

Les bureaux de douanes sont administrés par l'entremise de dix bureaux régionaux dirigés par des receveurs régionaux, qui rendent compte au sous-ministre adjoint, Direction des opérations douanières.

La Direction des programmes douaniers est avant tout chargée de l'application de la législation douanière – c'est-à-dire de veiller à ce que les lois soient interprétées de façon équitable et à ce que tous les différends qui en découlent soient réglés. En particulier, la Direction s'occupe de la révision ou du réexamen du classement tarifaire, de l'administration des programmes d'exonération, de l'arbitrage des mesures de saisie et des enquêtes sur les cas de sous-évaluation et de description erronée des marchandises importées. Par ailleurs, la Direction enquête, pour le compte de l'industrie canadienne, sur les plaintes des producteurs au Canada voulant qu'il y ait dumping préjudiciable de marchandises importées ou octroi de subventions préjudiciable à de telles marchandises, et elle prépare les cas d'appel devant être entendus par le Tribunal canadien du commerce extérieur, sur des questions de classement tarifaire, de valeur en douane, de dumping et d'octroi de subventions. De plus, la Direction est responsable de l'élaboration et de la tenue à jour de la législation douanière.

Le rôle de la Direction est très varié et englobe l'élaboration de la politique, la tenue à jour des dispositions législatives et la responsabilité des opérations quotidiennes des Douanes dans l'ensemble du Canada. Ainsi, le Direction élabore des politiques, stratégies, lignes directrices et procédures en matière de transport, de perception des recettes, de dédouanement et des opérations douanières se rapportant à la circulation internationale des marchandises, des gens et des moyens de transport. En outre, la Direction doit veiller à ce que la politique et les procédures d'autres directions soient intégrées efficacement dans les opérations extérieures courantes des Douanes afin d'avoir une application uniforme et efficiente des diverses lois qu'applique le Ministère.
Le rôle principal de la Direction est :
- d'examiner et de contrôler toutes les personnes, tous les véhicules et toutes les marchandises qui entrent au Canada ou en sortent afin d'imposer et de percevoir les droits et les taxes applicables;
- d'évaluer les marchandises importées et de rendre des décisions à ce sujet;
- de vérifier les registres de production et des ventes dans le cadre des programmes de remise sur les véhicules automobiles;
- d'enquêter sur les demandes de récupération des droits et des taxes versés, en conformité avec les règlements sur les drawbacks, et de remise de fonds à titre de remboursement;
- de mettre à exécution la législation et la réglementation douanières;
- d'interdire l'importation de marchandises comme les drogues illégales, la pornographie et certaines armes à feu;
- de contrôler les exportations stratégiques;
- de repérer aux bureaux d'entrée les enfants portés disparus et enlevés;
- d'enquêter sur les infractions;
- de vérifier les déclarations d'importation donnant droit à des remboursements en vertu du programme de remise sur les machines;
- d'appliquer les quotas et les certificats de restriction volontaire en vertu de la *Loi sur les licences d'importation et d'exportation*;
- de mettre en œuvre des systèmes qui encouragent et permettent l'observation volontaire de la loi par les importateurs;
- d'appuyer l'application de plus de 60 lois et règlements relevant d'autres ministères et organismes de l'État.

**Accise**

Au chapitre des fonctions de la Direction de l'Accise :
- déterminer la valeur et le classement des marchandises pour l'imposition de la taxe;
- fournir des renseignements sur la taxe en ce qui concerne l'application de la *Loi sur la taxe d'accise*, de la *Loi sur l'accise* et de la *Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'œuvre*;
- vérifier et percevoir les taxes de vente et d'accise, les droits d'accise, la taxe de transport aérien, la taxe sur les services de télécommunication, la taxe sur les services de programmation fournis par voie de télécommunication et le droit à l'exportation sur les produits de bois d'œuvre;

- octroyer des licences aux fabricants, grossistes, distillateurs et exportateurs de produits de bois d'œuvre, et aux personnes qui fournissent les services susmentionnés;
- enquêter sur les présumés cas de fraude ou d'évasion;
- superviser et contrôler la fabrication des produits assujettis à des droits d'accise (bière, spiritueux, produits du tabac);
- vérifier les registres des fabricants et des grossistes titulaires de licence en vertu de la *Loi sur la taxe* d'accise et de la *Loi sur l'accise* afin de déterminer l'exactitude du montant de taxes et de droit dont ils sont redevables;
- vérifier les demandes de remboursement des taxes de vente et d'accise payées et remboursables à certaines conditions et dans le cadre du programme de ristourne de la taxe sur le carburant.

Le programme fédéral de ristourne de la taxe sur le carburant a été lancé le 1er décembre 1984. La ristourne de la taxe d'accise sur l'essence et le carburant diesel s'est terminée le 31 décembre 1989 tandis que la ristourne de la taxe de vente sur l'essence et le carburant diesel s'est terminée le 31 décembre 1990. Les demandeurs admissibles dans le cadre de ce programme sont les agriculteurs, les pêcheurs, les exploitants forestiers, les exploitants miniers, les chasseurs et les piégeurs.

La Direction de l'accise est organisée selon une structure régionale; ses bureaux sont situés dans les principales villes commerciales du pays, ou à proximité de celles-ci. Afin de mieux servir les contribuables et de leur offrir un service pratique, la Direction est dotée de 21 bureaux de district, de quatre bureaux adjoints, d'un bureau de vérification permanent, de neuf bureaux régionaux et d'une administration centrale, cette dernière faisant partie de la Direction de l'accise à Ottawa.

Les bureaux de district offrent une gamme de services aux contribuables, en conformité de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur l'accise*. Dans la mesure où les gestionnaires de bureaux de district sont responsables de diverses fonctions d'administration de la taxe d'accise dans leurs territoires, la plupart des problèmes fiscaux sont résolus par les bureaux de district, auxquels on devrait normalement faire parvenir les questions sur les ventes et les taxes d'accise. Des vérificateurs du bureau de district visitent les contribuables à intervalles réguliers. En vertu du Programme d'aide au contribuable, ceux qui viennent d'obtenir leur licence (ou ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une vérification au cours des quatre dernières années) peuvent obtenir de l'aide et de l'information sur le cas particulier de leur entreprise. La Direction de l'accise administre également le Programme de conseil aux petites entreprises qui vise à aider les petites entreprises à régler les taxes de vente et d'accise.

Si un problème de taxe ou de droit de douanes est tel que le bureau de district décide de renvoyer le cas à une autorité supérieure ou qu'un contribuable n'est pas satisfait de la décision rendue par le bureau de district, le cas est porté à l'attention du bureau régional. Si le cas est particulièrement compliqué, le bureau régional peut s'en remettre à l'administration centrale, sise à Ottawa, qui fera examiner le cas par ses spécialistes en matière de taxes et de droits.

Il existe au sein de la Direction de l'accise une direction d'appel qui est indépendante des autres directions et des bureaux régionaux. Cette direction s'occupe des objections découlant des cotisations et des refus de remboursement de la taxe de vente ou d'accise.

## Bureaux régionaux

**Bureaux de douane**

**Atlantique**
Receveur régional
6169, chemin Quinpool
Bureau 203
C.P. 3080
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3G6
(902) 426-2914

**Sud-ouest de l'Ontario**
Receveur régional
C.P. 2280
Bureau de poste de Walkerville
Windsor (Ontario)
N8Y 4R8
(519) 973-8500

**Québec**
Receveur régional
130, rue Dalhousie
C.P. 2267
Québec (Québec)
G1K 7P6
(418) 648-3708

**Région centrale**
Receveur régional
Douanes et Accise
Édifice Fédéral
269, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1B3
(204) 983-3758

**Montréal**
Directeur régional intérimaire
105, rue McGill
2e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2E7
(514) 283-6201

**Alberta**
Receveur régional
220, 4e Avenue sud-est
C.P. 2910, succursale M
Calgary (Alberta)
T2P 2M7
(403) 292-4628

**Ottawa**
Receveur régional
360, chemin Coventry
Ottawa (Ontario)
K1K 2C6
(613) 991-0566

**Pacifique**
Receveur régional
1001, rue Pender ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 2M8
(604) 666-0456

**Toronto**
Receveur régional
1, rue Front ouest
C.P. 10, succursale A
Toronto (Ontario)
M5W 1A3
(416) 973-8258

**Hamilton**
Receveur régional
10 rue John sud
5e étage
C.P. 2989
Hamilton (Ontario)
L8N 3V8
(416) 572-2811

**Bureaux de l'accise**
**Atlantique**
Directeur régional
6169, chemin Quinpool
Bureau 200
C.P. 1658
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2Z8
(902) 426-2143

**Sud-ouest de l'Ontario**
Directeur régional
Édifice Dominion Public
457, rue Richmond
C.P. 5548
Terminal A
London (Ontario)
N6A 4R3
(519) 645-4145

**Québec**
Directeur régional
410, boulevard Charest est
C.P. 2117
Terminus postal
Québec (Québec)
G1K 7M9
(418) 648-3853

**Région centrale**
Directeur régional
Édifice Revenue
391, avenue York
C.P. 1022
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2W2
(204) 983-2972

**Montréal**
Directeur régional intérimaire
400, carré d'Youville
7e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3N4
(514) 283-6023

**Alberta**
Directeur régional
Édifice Harry-Hays
220, 4e Avenue sud-est
C.P. 2525, succursale M
Calgary (Alberta)
T2P 3B7
(403) 292-5669

**Ottawa**
Directeur régional intérimaire
360, chemin Coventry
C.P. 8257
Ottawa (Ontario)
K1G 3H7
(613) 991-0448

**Pacifique**
Directeur régional
4664, autoroute Lougheed
Burnaby (Colombie-Britannique)
V5C 6C2
(604) 666-3803

**Toronto**
Directeur régional
25, avenue St-Clair est
C.P. 100, succursale Q
Toronto (Ontario)
M4T 2L7
(416) 973-6380

## Législation

*Loi sur les douanes*
*Loi sur la compétence extracôtière du Canada pour les douanes et l'accise*
*Tarif des douanes*
*Loi sur l'accise*
*Loi sur la taxe d'accise*
*Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'œuvre*
*Loi sur les mesures spéciales d'importation*

Revenu Canada, Dcuanes et Accise s'occupe aussi de quelque 60 lois (qui sont du ressort d'autres ministères de l'État, mais dont Douanes et Accise applique au moins une partie) qui interdisent, contrôlent et réglementent l'importation ou l'exportation de marchandises ou la circulation internationale des gens.

# Revenu Canada, Douanes et Accise

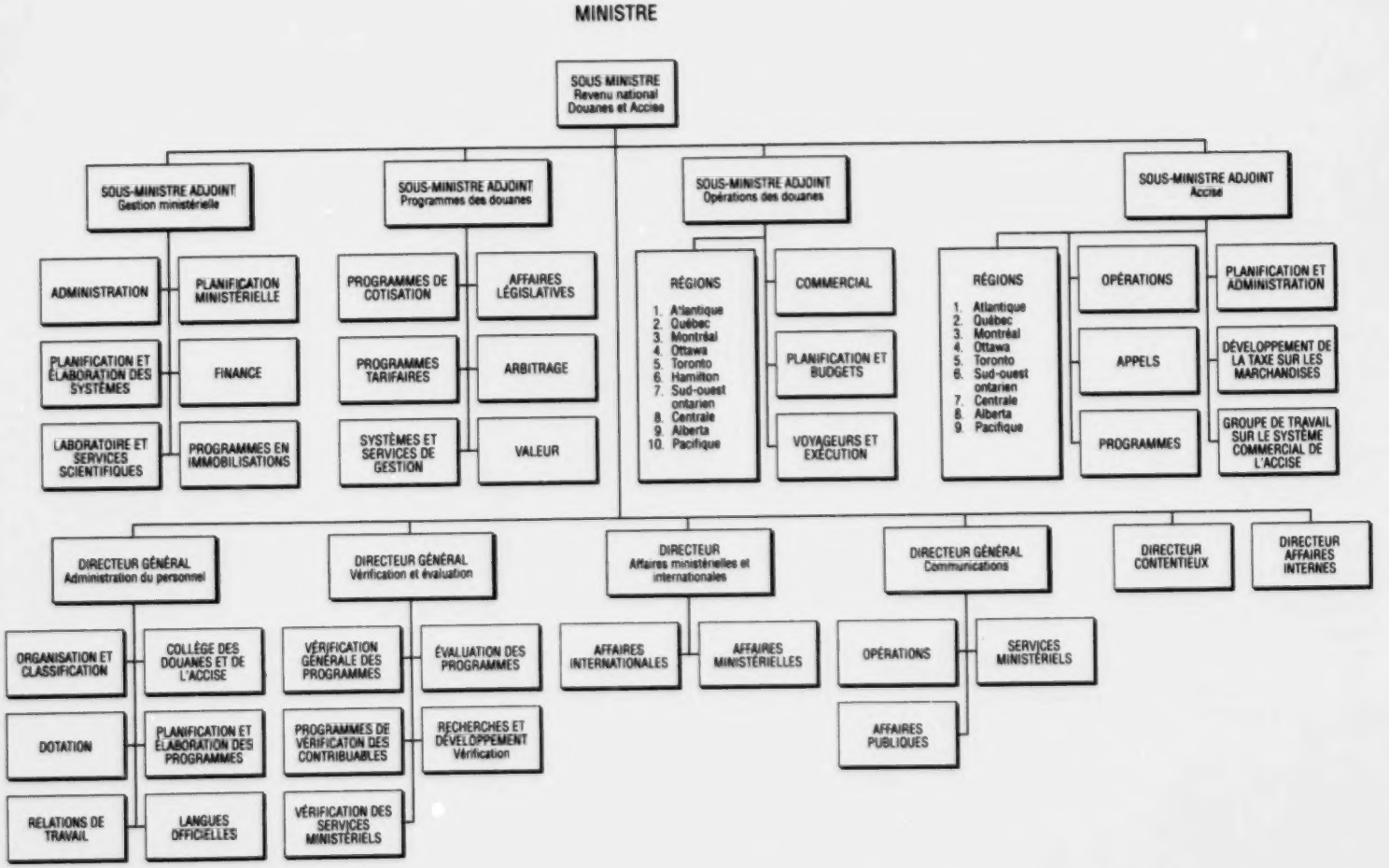

# Revenu Canada, Impôt

**Appellation légale**
Ministère du Revenu national

**Administration centrale**
875, chemin Heron
Ottawa (Ontario)
K1A 0L8

**Renseignements**
(613) 598-2275
Sans frais : 1-800-267-8840 (pour le code régional 613)
1-800-267-4735 (pour le code régional 819)
(613) 957-3503 (Directeur général, Communications)

**Ministre**
Ministre du Revenu national

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Pierre Gravelle |
| Sous-ministre adjoint | |
| Direction générale des programmes de l'Impôt | – Robert Roy |
| Direction générale des appels | – Robert D'Avignon |
| Direction générale des affaires législatives et intergouvernementales | – Robin Read (intérimaire) |
| Direction générale des systèmes informatiques et technologie | – Anthony Crawford |
| Direction générale des finances et administration | – William Crandall |
| Direction générale des ressources humaines | – Richard Rittenberg |
| Opérations régionales | |
| Région de l'Atlantique | – Percy W. Kierstead |
| Région du Québec | – Serge Mercille |
| Région de l'Ontario | – Peter E.D. Broder (intérimaire) |
| Région du Centre | – William J. Clarke |
| Région de l'Ouest | – Howard G. Ladd |
| Directeur général, Direction des communications et de la consultation | – Dennis Orchard (intérimaire) |

## Historique

En 1917, le gouvernement adoptait la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu* pour aider à trouver les fonds nécessaires pour assumer le lourd fardeau financier de la Première Guerre mondiale. Il s'agissait à l'époque d'une mesure de guerre temporaire.

En 1927, le ministère du Revenu national était créé pour administrer le régime fiscal du Canada. Cette responsabilité était assumée par un commissaire du ministère des Finances. Conjointement, Douanes et Accise ont été intégrées au Ministère sous l'autorité du même ministre, mais en tant qu'élément distinct avec sa propre organisation ministérielle.

Le 1er janvier 1949, la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu* était abrogée et remplacée par la *Loi de l'impôt sur le revenu.*

Des changements considérables au système fiscal canadien ont été apportés en 1971, puis en 1988.

## Aperçu du mandat

Revenu Canada Impôt est chargé de cotiser et de recouvrer l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu.* Revenu Canada recouvre l'impôt provincial sur le revenu des particuliers pour toutes les provinces sauf pour le Québec, et celui des sociétés pour toutes les provinces sauf le Québec, l'Ontario et l'Alberta. Il recouvre également les cotisations au Régime des pensions du Canada et les cotisations versées en vertu de la *Loi sur l'assurance-chômage.*

Alors que les gouvernements dans le monde entier recouvrent l'impôt de différentes façons, le Canada, tout comme les États-Unis et d'autres pays, a un système d'auto-cotisation. Les citoyens participent au système en indiquant de leur plein gré le montant de leur revenu et de leurs déductions et en calculant l'impôt qu'ils doivent.

À leur tour, les employés de Revenu Canada sont chargés d'interpréter la *Loi de l'impôt sur le revenu* et d'appliquer ses dispositions de façon juste et uniforme, afin que tous les contribuables soient traités de façon égale. En tant qu'administrateur de la Loi, Revenu Canada veille à ce que le gouvernement reçoive le montant exact de l'impôt dû et que les contribuables ne paient ni plus ni moins que ce qu'ils doivent.

## Structure et programmes

Revenu Canada, Impôt compte huit directions.

**Direction générale des programmes de l'impôt**
Cette direction est responsable de l'établissement et de l'évaluation des politiques nationales et de programmes qui touchent l'administration fiscale.

**Direction générale des appels**
La Direction générale des appels établit les politiques et les lignes directrices pour le traitement des avis d'appels présentés par les contribuables qui contestent leur avis de cotisation. Elle s'occupe aussi des appels interjetés dans le cadre du Régime des pensions du Canada et de la *Loi sur l'assurance-chômage* et avise la section des contestations fiscales du ministère de la Justice du Canada pour les appels devant les tribunaux.

**Direction générale des affaires législatives et intergouvernementales**
La Direction est chargée d'interpréter la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le Régime des pensions du Canada et la *Loi sur l'assurance-chômage*; elle agit comme conseillère sur des points techniques pour les autres ministères fédéraux et les autres gouvernements.

**Direction générale des systèmes informatiques et technologie**
Cette direction est chargée de la recherche, de l'élaboration, de la maintenance et de l'exploitation des systèmes et des services informatiques. Elle fournit également des services informatiques connexes et des données aux autres ministères fédéraux et aux autres gouvernements.

**Direction générale des finances et administration**
Cette direction générale est chargée de la planification, de l'élaboration et de l'examen des politiques, procédures et programmes nationaux dans les domaines de la finance, de l'administration, de la sécurité et des formules fiscales.

**Direction générale des ressources humaines**
Cette direction planifie, élabore, gère et examine toutes les politiques et programmes concernant les ressources humaines.

**Direction des communications et de la consultation**
La principale responsabilité de cette direction consiste à fournir des programmes de soutien des communications internes et externes.

**Direction des affaires ministérielles**
Cette direction effectue les vérifications internes et les évaluations de programmes de Revenu Canada, Impôt. Elle élabore également les politiques et les procédures du ministère.

## Bureaux régionaux

**Bureau régional de l'Atlantique**
2000, rue Barrington
Pièce 800, Tour Cogswell
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3G 3K1

**Bureau régional du Québec**
Complexe Guy-Favreau
Pièce 917, Tour de l'ouest
200, boulevard René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

**Bureau régional de l'Ontario**
451, rue Talbot
Pièce 1114
London (Ontario)
N6A 5C9

**Bureau régional du Centre**
38, promenade Auriga
Pièce 8
Nepean (Ontario)
K2E 8A5

**Bureau régional de l'Ouest**
C.P. 2939
Succursale M
220-4, avenue Sud-Est
Pièce 570
Calgary (Alberta)
T2P 2M7

## Comité parlementaire

Conseil consultatif du ministre sur l'administration fiscale (Conseil consultatif de l'impôt)

## Législation

*Régime des pensions du Canada*
*Loi de l'impôt sur le revenu*
*Loi sur l'assurance-chômage*
*Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*

## Revenu Canada, Impôt

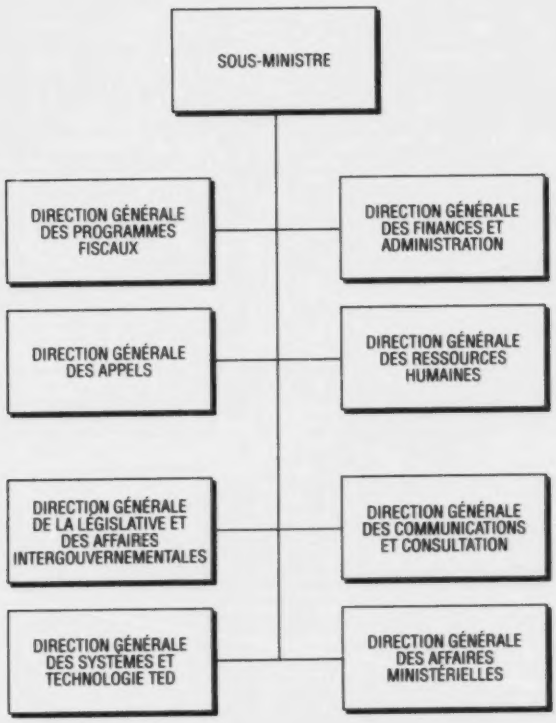

# Santé et Bien-être social Canada

**Appellation légale**
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

**Administration centrale**
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

**Renseignements**
(613) 957-2991
(613) 957-2979 (Directeur général des communications)
1-800-267-1245 (Appareil téléphonique pour les malentendants – ATME)

**Ministres**
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social
Ministre d'État pour le Troisième âge
Ministre de la Condition physique et du Sport amateur

**Cadres supérieurs**
Sous-ministre – Margaret Catley-Carlson

**Sous-ministres adjoints**
Sous-ministre adjoint principal – Richard Dicerni
Direction générale des services médicaux – Neil Faulkner
Direction générale de la protection de la santé – A.J. Liston
Direction générale des services et de la promotion de la santé – Peter Glynn
Direction générale des programmes de la sécurité du revenu – John G. Soar
Direction générale des programmes de service social – Ian C. Green
Direction générale des affaires intergouvernementales et internationales – Norbert Préfontaine
Direction générale de la gestion ministérielle – Raymond Laframboise
SMA intérimaire, Direction générale de la politique, de la planification et de l'information – Kathy O'Hara

**Autres cadres supérieurs**
Directeur général, Direction générale des communications – Monique Plante-Boyd
Infirmière conseillère principale – M.J. Flaherty
Secrétaire, Étude de l'évolution démographique – E.M. Murphy
Directeur, Conseil national du bien-être social – Ken Battle
Directrice, Conseil consultatif national sur le troisième âge – Susan Fletcher
Avocate générale principale – Shirley Tucker-Parks

## Historique

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a débuté en tant que ministère de la Santé en 1919. En 1929, ce premier organisme s'est fondu au ministère du Rétablissement civil des soldats pour former le ministère des Pensions et de la Santé nationale. Ce ministère a été remplacé en 1944 par l'actuel ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, établi en vertu de la *Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social*, et par le ministère des Affaires des anciens combattants.

## Aperçu du mandat

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est chargé de promouvoir et de maintenir la santé, la sécurité sociale et le bien-être social des Canadiens. Ces responsabilités se traduisent par de multiples activités : veiller à la salubrité et à la qualité nutritive des aliments, vérifier l'innocuité et l'efficacité des médicaments, faire en sorte que les résidents des régions isolées du Canada disposent de services adéquats de santé publique et de traitement, assurer à tous les Canadiens de bons soins médicaux et leur garantir les ressources suffisantes pour qu'ils participent à la vie canadienne dans la mesure de leur capacité.

## Structure et programmes

**Direction générale des services médicaux**

Les Services de santé des Indiens et des populations du Nord s'attachent à maintenir et à améliorer la santé des Indiens et Inuit du Canada et à offrir des services de santé aux résidents du territoire du Yukon, par l'entremise d'un réseau d'hôpitaux, de postes de soins infirmiers et d'établissements de santé.

La Direction générale offre un service de santé au travail aux fonctionnaires établis au pays ou à l'étranger, en plus de procéder à des examens médicaux et des enquêtes sur la sécurité des transports aériens. Elle soumet les immigrants éventuels au Canada, de même que certaines catégories de visiteurs, à une évaluation visant à déterminer leur admissibilité du point de vue de la santé et à protéger la santé des Canadiens grâce à la diminution des risques d'introduction et de propagation des maladies quarantenaires ou exotiques. De concert avec les autres ministères fédéraux et les organismes

provinciaux ou de service social, la Direction générale participe activement à la mise au point d'une réponse nationale en cas d'urgence pour le Ministère.

## Bureaux régionaux

**Direction générale des services médicaux**

**Atlantique**
5657, chemin Spring Garden
Park Lane Terrace
Bureau 301
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1V6
(902) 426-3646

**Québec**
Complexe Guy-Favreau, tour est
200, boulevard René-Lévesque ouest
Bureau 202, 2e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-4774

**Ontario**
1547, chemin Merivale
3e étage
Nepean (Ontario)
K1A OL3
(613) 952-0087

**Manitoba**
303, rue Main
Pièce 500
Winnipeg (Manitoba)
R3C OH4
(204) 983-4171

**Saskatchewan**
1855, rue Smith
Regina (Saskatchewan)
S4P 2N5
(306) 780-5413

**Alberta**
Canada Place
9700, avenue Jasper
Bureau 730
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3
(403) 495-2690

**Pacifique**
Federal Building
757, rue Hastings ouest
Bureau 540
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3E6
(604) 666-3235

**Yukon**
Yukon Manor
N° 2, Hospital Road
Whitehorse (Yukon)
Y1A 3H8
(403) 667-8302

**Direction générale de la protection de la santé**
Par l'entremise de plusieurs directions, la Direction générale de la protection de la santé (DGPS) exécute une gamme variée d'activités qui vise à protéger et à améliorer le bien-être des Canadiens en s'attachant à définir, à faire connaître et à gérer les risques pour la santé. Elle s'efforce entre autres de veiller à la salubrité et à la qualité nutritive des aliments, d'assurer l'innocuité et l'efficacité des médicaments et des instruments médicaux et de limiter la disponibilité des médicaments susceptibles d'être mal utilisés. La Direction générale est également chargée de l'application des programmes qui sont destinés à réduire la présence de produits chimiques dangereux dans le milieu, à surveiller le degré d'exposition aux substances radioactives et à améliorer les moyens de diagnostic des maladies. En outre, la Direction générale gère en permanence un programme qui se propose de suivre l'évolution de l'incidence des maladies transmissibles et non transmissibles au Canada. Ce programme comporte des activités de lutte contre la propagation du sida au Canada.

**Direction des aliments**
Cette direction se charge de définir, de faire connaître et de gérer les risques et avantages pour la santé qui sont liés à l'alimentation et ce, dans quatre domaines – la nutrition, les dangers microbiens, les produits chimiques et la réglementation nationale et internationale des aliments. Elle met au point des lignes directrices et des règlements et communique des recommandations et des résultats d'évaluation des risques sanitaires à d'autres organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, aux professionnels de la santé, à l'industrie des aliments et au public.

La Direction comprend trois bureaux et une division :
- le Bureau des produits chimiques,
- le Bureau des sciences de la nutrition,
- le Bureau des dangers microbiens,
- la Division de la politique de réglementation des aliments.

**Direction des opérations régionales**
Chargée de contrôler l'application de la loi pour le compte de la Direction générale, cette direction exerce ses activités dans les secteurs de la surveillance de la conformité à la réglementation et correctifs, la collecte et l'analyse des données, et l'éducation et la prestation de services à d'autres organismes.

**Laboratoire de lutte contre la maladie**
Ce centre national de reconnaissance, d'enquête, de lutte et de prévention en matière de maladies humaines comprend trois bureaux : le Bureau de l'épidémiologie des maladies transmissibles, le Bureau de l'épidémiologie des maladies chroniques et le Bureau de microbiologie. Il fournit de l'information qui permet à la collectivité médicale de mieux enrayer et prévenir la maladie, aux décideurs de mieux affecter les ressources et d'établir des politiques et des lois en connaissance de cause, et au public de modérer son comportement dans le but d'adopter un mode de vie plus sain.

**Centre fédéral sur le sida**
En 1987, le Centre fédéral sur le sida (CFS) a vu le jour. Le Centre a pour mandat d'aider à la coordination et à la facilitation des activités ministérielles de lutte contre le sida et de gestion de la maladie; il exerce ses fonctions par l'entremise de cinq bureaux : le Bureau de l'information et de l'éducation, le Bureau des services sanitaires et sociaux, le Bureau de l'épidémiologie et de la surveillance, le Bureau de la coopération extérieure et le Bureau des laboratoires et de la recherche.

**Direction des médicaments**
Cette direction a pour rôle de protéger et d'améliorer la santé publique grâce à l'évaluation et à la gestion des risques et des avantages présentés par la disponibilité et l'utilisation des médicaments et des cosmétiques. La Direction remplit son rôle au moyen de diverses activités, dont l'évaluation des nouveaux médicaments avant leur mise en vente, leur surveillance après leur mise en vente, la recherche, les inspections, le programme des médicaments d'urgence, la réglementation des narcotiques, les médicaments contrôlés et d'usage restreint, et l'établissement des règlements de contrôle. Elle compte huit bureaux, certains d'eux étant dotés de sections internes : le Bureau de la surveillance pharmaceutique, qui comprend la Division de l'évaluation des produits biopharmaceutiques et la Division du contrôle des présentations, le Bureau de la recherche sur les médicaments, qui comprend la Division de la biostatistique, le Bureau des médicaments humains prescrits, comprenant la Division du système nerveux central, la Division de l'endocrinologie, du métabolisme et de l'allergie, la Division cardio-vasculaire, la Division de l'infection et de l'immunologie et la Division de la gastro-entérologie, de l'hématologie et de l'oncologie, le Bureau des médicaments en vente libre, incluant la Division de la réglementation des produits et la Division des cosmétiques et des désinfectants, le Bureau de la réglementation sur les médicaments, le Bureau des drogues dangereuses, le Bureau des médicaments vétérinaires, comprenant la Division des médicaments endocriniens et anti-parasitaires, la Division de l'innocuité pour les humains et la Division des médicaments anti-microbiens, et le Bureau des produits biologiques, qui compte la Division des produits virologiques et la Division des produits du sang.

## Bureau régionaux

**Direction générale de la protection de la santé**

**Atlantique**
1557, rue Hollis
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1V5
(902) 426-2160

**Québec**
1001, rue Saint-Laurent
Longueuil (Québec)
J4L 1C7
(514) 646-1353

**Ontario**
2301, avenue Midland
Scarborough (Ontario)
M1P 4R7
(416) 973-1600

**Prairies**
510, boulevard Lagimodière
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3Y1
(204) 983-3004

**Ouest**
3155, Willingdon Green
Burnaby (Colombie-Britannique)
V5G 4P2
(604) 666-3350 (Réceptionniste)
(604) 666-3895 (Bureau des drogues dangereuses)

**Direction générale des services et de la promotion de la santé**
Cette Direction générale, qui compte six principaux secteurs d'activité, a pour objectif global d'encourager et d'aider les Canadiens à adopter un mode de vie qui favorise leur bien-être physique, mental et social. Elle réalise son objectif en fournissant aux provinces et aux territoires le leadership et la coordination qui leur permettent d'améliorer les services de santé offerts et de les maintenir conformes aux normes nationales.

**Direction de la promotion de la santé**
La Direction élabore et met en œuvre des programmes de promotion de la santé et de prévention des risques pour la santé. Elle s'intéresse particulièrement à la réduction des risques (usage de l'alcool, des médicaments, des drogues et du tabac, nutrition, santé cardio-vasculaire), aux groupes de population exposés (famille, enfants et adolescents, femmes, aînés, personnes handicapées) et aux milieux d'application (écoles, lieux de travail).

**Direction de l'assurance-santé**
La Direction concentre ses activités sur l'administration fédérale, provinciale et territoriale de la *Loi canadienne sur la santé*. L'année dernière, plus de 13 milliards de dollars ont été versés en contribution aux provinces et aux territoires pour leurs services assurés de soins de santé, c'est-à-dire tous les services médicaux nécessaires fournis par les hôpitaux et les médecins. Les services complémentaires de santé admissibles aux contributions englobent des services tels que les soins intermédiaires en maison de repos, les soins en établissement pour adultes, les aspects des soins à domicile qui relèvent de la santé et certains services de soins ambulatoires.

**Direction des programmes de recherche extra-muros**
La Direction, par l'entremise du Programme national de recherche et de développement en matière de santé (PNRDS), appuie les activités scientifiques et la formation des chercheurs dans des disciplines liées à la santé publique et aux services de santé. Le PNRDS subventionne la recherche par le versement de contributions aux universités canadiennes, aux hôpitaux, aux organismes des gouvernements provinciaux et municipaux et à d'autres organismes.

**Direction des services de la santé**
La Direction collabore avec les gouvernements provinciaux, les organisations professionnelles et nationales et les autres intervenants afin de donner suite aux questions prioritaires en matière de santé. La Direction s'intéresse à une vaste gamme de sujets, depuis la santé de la reproduction chez les adolescents jusqu'à la santé cardio-vasculaire, en passant par les agressions sexuelles contre les enfants, la maladie d'Alzheimer et la santé mentale.

**Secrétariat du Comité canadien du sang**
Le Secrétariat fournit des services professionnels et techniques et des services de secrétariat au Comité canadien du sang et au ministère. L'une de ses principales initiatives consiste à verser des fonds à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour la collecte et la distribution du sang et du plasma, la mise au point de procédures et politiques de dépistage supplémentaire pour la garantie de la sécurité de l'approvisionnement général en sang et l'établissement d'un répertoire canadien des donneurs de moelle osseuse.

## Bureaux régionaux

**Direction générale des services et de la promotion de la santé**

**Atlantique**
5251, rue Duke
Bureau 1110
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1P4
(902) 426-3931
Télécopieur : 1-902-426-9689

**Québec**
200, boulevard René-Lévesque ouest
Tour est, Pièce 210
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-1042

**Ontario**
2221, rue Yonge
Bureau 605
Toronto (Ontario)
M4S 2B4
(416) 973-1804
Télécopieur : (416) 973-6409

**Prairies**
213, avenue Notre-Dame
Pièce 603
Winnipeg (Manitoba)
R3B 1N3
(204) 983-2557
Télécopieur : (204) 983-8674

**Pacifique**
750, rue Cambie
4e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 4V5
(604) 666-7128
Télécopieur : (604) 666-8986

**Direction générale des programmes de la sécurité du revenu**
La Direction générale des programmes de la sécurité du revenu est chargée d'administrer la Sécurité de la vieillesse (qui comprend le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint), le Régime de pensions du Canada et les Allocations familiales. Ces trois programmes offrent des avantages financiers à presque tous les Canadiens, ou en leur nom, à un moment ou à un autre de leur vie, ainsi qu'à leurs familles. Ils ont notamment pour clients 3 millions et plus d'aînés ou de conjoints d'aînés, 3,7 millions de familles représentant 6,6 millions d'enfants, 8,9 millions de cotisants au RPC, 70 000 immigrants, 240 000 personnes handicapées et leurs enfants, et 620 000 veufs, veuves et orphelins. Soixante-neuf centres de services aux clients ouverts toute la journée et 235 centres ouverts à certaines heures offrent renseignements, aide et conseils à la population de toutes les régions du Canada. Parmi les activités de soutien de la Direction générale, on compte le traitement des demandes, l'appui aux opérations, le soutien et la gestion des politiques, et l'administration.

## Bureaux régionaux

### Direction générale des programmes de la sécurité du revenu

**Atlantique**
6960, chemin Mumford
Bureau 111
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3L 4P1
(902) 426-3711

633, rue Queen
C.P. 250
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 4Z6
(506) 452-3306

Immeuble 310, rue Churchill
St. John's (Terre-Neuve)
A1A 2Y5
(709) 772-5501

Immeuble Kelly
C.P. 1238
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M9
(902) 556-7850

**Québec**
330, rue de la Gare-du-Palais
Québec (Québec)
G1K 7L5
(418) 648-3332

**Ontario**
65, rue William sud
Chatham (Ontario)
N7M 4S2
(519) 436-3104

200, Town Centre Court
Scarborough (Ontario)
M1P 4Y3
(416) 296-0311

70, rue Cedar sud
Timmins (Ontario)
P4N 2G6
(519) 264-9537

**Prairies**
501-300, avenue Graham
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4C8
(403) 983-2310

1975, rue Scarth
Regina (Saskatchewan)
S4P 2H3
(306) 780-5654

**Ouest**
Canada Place
9700, avenue Jasper
Pièce 715
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3
(403) 495-2630

102-1230, rue Government
C.P. 1688, succursale E
Victoria (Colombie-Britannique)
V8W 2Y1
(604) 386-5355

### Direction générale des programmes de service social

La Direction générale des programmes du service social joue un rôle de premier plan dans l'appareil de sécurité sociale du Canada en garantissant le maintien d'un filet de sécurité pour les Canadiens.

**Régime d'assistance du Canada (RAPC)**
En vertu des accords signés avec l'ensemble des provinces et des territoires, le gouvernement fédéral assume 50 pour 100 des dépenses engagées par ces paliers de gouvernement et leurs municipalités pour l'exécution d'une grande diversité de programmes d'aide sociale et de services de bien-être social offerts aux personnes dans le besoin.

Le RAPC prévoit le partage des frais pour les programmes provinciaux et territoriaux suivants :

- Aide financière – les provinces et les territoires sont admissibles au partage des frais pour l'aide qui est offerte, par eux-mêmes ou par leurs municipalités, aux personnes dans le besoin. L'aide est accordée à la personne à la suite d'une évaluation qui porte sur les besoins budgétaires de cette dernière et sur le revenu et les autres ressources dont elle dispose pour satisfaire à ces besoins.
- Soins en établissement – les provinces et les territoires peuvent partager avec le gouvernement fédéral les dépenses engagées, par eux-mêmes ou par leurs municipalités, pour les soins en résidence offerts aux personnes dans le besoin dans les établissements officiellement reconnus comme foyers de besoins spéciaux, au terme du Régime d'assistance publique du Canada (c'est-à-dire les foyers pour les personnes âgées, les foyers de soins infirmiers, les centres de garde d'enfants, les centres d'hébergement pour itinérants et les refuges pour femmes battues).
- Services de bien-être social – les provinces et les territoires peuvent partager avec le gouvernement fédéral certaines des dépenses qui sont engagées, par eux-mêmes ou par leurs municipalités, pour la prestation des services de bien-être social aux personnes dans le besoin et aux personnes susceptibles d'être dans le besoin.

**Réadaptation professionnelle des personnes handicapées (RPPH)**
En vertu d'accords signés avec l'ensemble des provinces et des territoires, le gouvernement fédéral assume 50 pour 100 des dépenses engagées par ces derniers pour l'exécution d'un programme complet de réadaptation professionnelle destiné aux personnes physiquement et mentalement handicapées.

**Traitement et réadaptation des alcooliques et toxicomanes (TRAT)**
Il s'agit d'une entente fédérale-provinciale de partage des frais, signée dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue qui a été annoncée en 1987, en vertu de laquelle le gouvernement fédéral accorde un appui financier aux provinces et aux territoires pour leur permettre de développer les programmes de traitement et de réadaptation offerts aux alcooliques et aux toxicomanes du Canada, plus particulièrement aux jeunes.

**Subventions nationales au bien-être social**
Le Programme des subventions nationales au bien-être social constitue un mécanisme souple grâce auquel des contributions sont accordées en vue de stimuler, lancer, encourager et appuyer les projets de recherche en bien-être social, les projets pilotes et les projets de développement des ressources humaines qui s'intéressent à la question du bien-être social d'un point de vue national. En outre, le Programme offre des bourses de doctorat en bien-être social.

**Programme Nouveaux Horizons**
Créé en 1972, le programme Nouveaux Horizons encourage les Canadiens âgés à la retraite à tirer le meilleur parti de leurs aptitudes, de leurs talents et de leur expérience en s'adonnant à des activités qui sont leur profitables ainsi qu'à leurs communautés. L'aide financière offerte aux aînés dans le cadre de ce programme leur permet de se joindre aux autres personnes âgées pour monter des projets de groupe, planifiés, organisés et contrôlés par eux-mêmes.

**Programme d'autonomie des aînés**
Le Programme d'autonomie des aînés a pour objectif premier de mettre les aînés canadiens en mesure de prendre en main leur santé, leur bien-être et leur autonomie. Il offre une aide financière aux groupes et organismes bénévoles, non gouvernementaux et sans but lucratif qui désirent organiser des projets axés sur la santé, l'éducation et le bien-être social et orientés vers le développement de la qualité de vie et l'autonomie des aînés.

**Division de la prévention de la violence familiale**
Cette division coordonne toutes les initiatives fédérales de lutte contre la violence familiale, notamment celles qui se rapportent à la violence contre les enfants, aux agressions sexuelles contre les enfants, à la violence faite aux conjoints et aux mauvais traitements infligés aux aînés.

**Bureau national d'adoption**
Le Bureau offre des services de coordination et de consultation dans le domaine des adoptions internationales et interprovinciales. Toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception du Québec, recourent aux services du Bureau national d'adoption.

**Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants**
La Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants (CAPMGE) a été créée en décembre 1987 dans le cadre de la Stratégie nationale sur la garde des enfants, pour encourager et évaluer l'innovation et pour stimuler le développement des approches et des services dans le domaine de la garde d'enfants au Canada.

## Bureaux régionaux

**Programmes à frais partagés**

**Terre-Neuve**
a/s Department of Social Services
C.P. 8700
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 4J6
(709) 576-5175

**Nouvelle-Écosse**
a/s Department of Community Service
C.P. 696
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2T7
(902) 424-6763

**Nouveau-Brunswick/Île-du-Prince-Édouard**
a/s Ministère de l'Aide au revenu
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
(506) 452-3641

**Québec**
Santé et Services sociaux
1005, chemin Ste-Foy
4e étage
Québec (Québec)
G1S 4N4
(418) 643-3329

**Ontario**
a/s Ministère des Services sociaux et communautaires
Hepburn Block, 4e étage
Pièce 427, Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1E9
(416) 965-5011

**Manitoba**
a/s Ministère des Services à la famille
615-330, avenue Graham
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4A5
(204) 983-6178

**Saskatchewan**
a/s Department of Social Services
Chateau Tower
1920, rue Broad
9e étage
Regina (Saskatchewan)
S4P 3V6
(306) 787-3595

**Alberta/Territoires du Nord-Ouest/Yukon**
a/s Department of Family and Social Services
Centre West Building
6e étage
10035 - 108e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 3E1
(403) 427-7942

**Colombie-Britannique**
816, rue Government
Pièce 239
Victoria (Colombie-Britannique)
V8W 1W9
(604) 388-3223

## Bureaux régionaux

**Nouveaux Horizons**

**Atlantique**
5670, chemin Spring Garden
Bureau 405
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1H6
(902) 426-2741

1222, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H6
(506) 857-7007

Immeuble Cormack
2, Steers Cove
Bureau 305
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 6J5
(709) 772-2880

Immeuble Kelly
C.P. 1238
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
(902) 566-7857

**Québec**
Complexe Guy-Favreau
200, boulevard René-Lévesque ouest
Pièce 212, Tour est
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-7306

**Ontario**
2300, rue Yonge
Pièce 1104
Toronto (Ontario)
M4P 1E4
(416) 973-0002

**Manitoba**
340, avenue Graham
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4C2
(204) 983-2573

**Saskatchewan**
1975, rue Scarth
4e étage
Regina (Saskatchewan)
S4P 3K4
(306) 780-5356

**Alberta**
Canada Place
9700, avenue Jasper
Pièce 850
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3
(403) 495-2754

**Colombie-Britannique**
1525, 8e avenue ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6J 1T5
(604) 666-2729

**Direction générale des affaires intergouvernementales et internationales**
Il revient essentiellement à cette direction générale d'aider la direction du ministère et les directions générales chargées de programmes, et de coordonner les activités de liaison fédérale-provinciale et de liaison internationale du ministère.

**Affaires de la santé**
La Direction coordonne la participation canadienne aux activités internationales de la santé et, plus particulièrement, la contribution du Canada à des organismes internationaux comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et le Secrétariat du Commonwealth.

**Affaires sociales**
La Direction coordonne la participation canadienne aux affaires sociales internationales et encourage la collaboration entre les organismes internationaux, qu'ils soient gouvernementaux ou non gouvernementaux, et leurs contreparties canadiennes. En outre, la Direction entreprend des activités de liaison et de coordination avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et travaille au jour le jour avec les organismes centraux sur des questions fédérales-provinciales.

**Information internationale et planification**
La Direction surveille l'information internationale sur les questions de santé et de bien-être social et obtient des renseignements à ce sujet; ces activités s'inscrivent dans le processus de planification des programmes. Elle administre le programme de bourses de l'Organisation mondiale de la santé, grâce auquel des professionnels de la santé canadiens effectuent de courts séjours d'études à l'étranger et des professionnels étrangers viennent au Canada poursuivre des études dans leur domaine de spécialisation.

## Bureaux régionaux

Aucun

**Direction générale de la gestion ministérielle**
La Direction générale de la gestion ministérielle élabore, met en œuvre et maintient les politiques et procédures du ministère en matière de planification, d'affectation des ressources, d'administration financière, d'informatique, de services administratifs, d'attribution des locaux à bureaux, de gestion des installations, de préparation et traitement de la correspondance ministérielle et de relations parlementaires. En outre, la Direction générale fournit directement aux composantes du ministère dans la région de la Capitale nationale les services de soutien qui se rattachent à ces domaines d'activité.

Agent de liaison entre le Ministère et des organismes fédéraux tels que le Conseil du Trésor et le Bureau du Contrôleur général, la Direction générale de la gestion ministérielle est dirigée par un sous-ministre adjoint duquel relèvent quatre directions : Planification ministérielle et administration financière, Informatique, Services administratifs du ministère et Planification et gestion des installations - et deux divisions : la Division des services ministériels et le Bureau des relations parlementaires. La Direction générale dispose de son propre secrétariat.

## Bureaux régionaux

Aucun

**Direction générale de la politique, de la planification et de l'information**
La Direction générale de la politique, de la planification et de l'information est chargée de fournir des analyses de politique, des conseils et de l'information sur une grande diversité de questions et de programmes sociaux, dans une perspective d'amélioration de la santé et du bien-être des Canadiens. Dans le cadre de ces fonctions, la Direction générale élabore et coordonne des initiatives d'envergure en matière de politique, entreprend de la recherche intéressant la politique sociale, accorde un soutien en matière de politique et de programme aux directions générales chargées de programmes et développe et maintient un système d'information complet sur la santé et le bien-être.

**Direction de l'élaboration des politiques**
Division de la politique de la santé
La Division de la politique de la santé effectue des analyses de politique et fournit des conseils sur les questions de santé pour le compte du ministre et des cadres supérieurs du ministère. En outre, la Division entreprend des recherches sur les politiques et accorde un soutien en matière de politique aux directions générales du ministère qui sont chargées de programmes.

Division de la politique sociale
La Division de la politique sociale est chargée de fournir des conseils et d'effectuer des analyses de politique sur une grande variété de questions touchant le domaine social, le revenu et l'économie. À cette fin, elle analyse les répercussions que les politiques établies ou proposées peuvent avoir sur la conjoncture économique, sociale, financière et fédérale-provinciale, et sur la répartition. En outre, elle surveille l'environnement social et relève les tendances et questions naissantes.

**Division de la planification stratégique**
Cette division coordonne le processus de planification stratégique au Ministère, lequel comporte l'établissement d'un plan stratégique annuel. Elle effectue également des recherches à long terme sur les politiques, recherches effectuées sur place ou commandées, et consulte officiellement ou non officiellement un éventail de groupes pour s'assurer que les activités d'élaboration de politique du ministère tiennent compte des points de vue de toute la population canadienne.

**Direction des systèmes d'information**
La Direction des systèmes d'information est chargée de favoriser l'accès à une vaste gamme de renseignements sur la santé et le bien-être social, en vue d'appuyer l'élaboration, la gestion et l'évaluation des politiques et programmes sociaux aux niveaux fédéral et provincial. Les activités de la Direction vont de

l'examen des besoins en information nationale à la diffusion des renseignements demandés sur les conditions sociales et les programmes sociaux. La Direction facilite l'analyse des besoins d'information, collabore à la mise au point de systèmes d'information et de normes applicables à ces systèmes, établit et exploite des systèmes informatisés d'enregistrement et de sortie d'information, diffuse des renseignements sur les programmes de santé et de bien-être social, répond à de nombreuses demandes de renseignements et fournit des services de bibliothèque au Ministère.

## Bureaux régionaux

Aucun

**Direction générale des communications**

La Direction générale des communications offre des services d'information au public et aux médias par le biais de communiqués, de conférences, de publications, de présentations audiovisuelles et d'activités de promotion. En outre, la Direction générale offre un soutien en planification des communications et un soutien opérationnel aux directions générales du ministère, relativement aux différents aspects de la diffusion de l'information et de la surveillance de l'opinion publique.

## Bureaux régionaux

**Communications**

**Atlantique**
1496, rue Lower Water
South Arch, The Brewery
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1R9
(902) 426-2038

**Québec**
Complexe Guy-Favreau
200, boulevard René-Lévesque ouest
Pièce 206, Tour est
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-2306

**Ontario**
200, Town Centre Court
Bureau 1110
Scarborough (Ontario)
M1P 4X8
(416) 973-4389

**Prairies**
Place Eaton
330, avenue Graham
Pièce 505
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4C8
(204) 983-2508

**Ouest**
245-757, rue Hastings ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1A1
(604) 666-2083

**Direction générale de l'administration du personnel**

La Direction générale de l'administration du personnel exécute diverses activités liées à l'administration des ressources humaines au Ministère et ayant pour but d'aider les gestionnaires à assumer leurs responsabilités en gestion du personnel et à exercer les pouvoirs qui leur sont délégués.

## Bureaux régionaux

**Administration du personnel**

**Atlantique**
5251, rue Duke
Bureau 1124
Duke Tower, Scotia Square
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1P4
(902) 426-1685

**Québec**
330, rue de la Gare du Palais
Québec (Québec)
G1K 7L5
(418) 648-3497

**Ontario**
200, Town Centre Court
Bureau 1131
Scarborough (Ontario)
M1P 4X8
(416) 973-4206

**Prairies**
303, rue Main
Pièce 101
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G7
(204) 983-3283

**Alberta**
9700, avenue Jasper
Bureau 855
Edmonton (Alberta)
T5J 2W9
(403) 495-2749

**Pacifique**
Federal Building
757, rue Hastings ouest
Bureau 645
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3E7
(604) 666-5956

Yukon
N° 2, chemin Hospital
Whitehorse (Yukon)
Y1A 3H8
(403) 668-6461

**Secrétariat du troisième âge**
Le Secrétariat du troisième âge a pour mandat de servir de point de convergence au sein du gouvernement fédéral pour toutes les questions touchant la qualité de vie des aînés du Canada. En collaboration étroite avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et les organismes non gouvernementaux, le Secrétariat s'attache à définir les questions prioritaires et à formuler les moyens par lesquels les aînés peuvent participer à l'examen de ces questions.

## Bureaux régionaux
Aucun

## Comités parlementaires
Comité permanent de la Chambre des communes de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine
Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

## Législation
*Régime de pensions du Canada*
*Loi sur les allocations familiales*
*Loi sur la sécurité de la vieillesse*
*Régime d'assistance publique du Canada*
*Loi canadienne sur la santé*
*Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social*
*Loi sur la condition physique et le sport amateur*
*Loi sur les aliments et drogues*
*Loi sur le Conseil de recherches médicales*
*Loi sur les stupéfiants*
*Loi sur les dispositifs émettant des radiations*
*Loi réglementant les produits du tabac*
*Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées*

## Santé et Bien-être social Canada

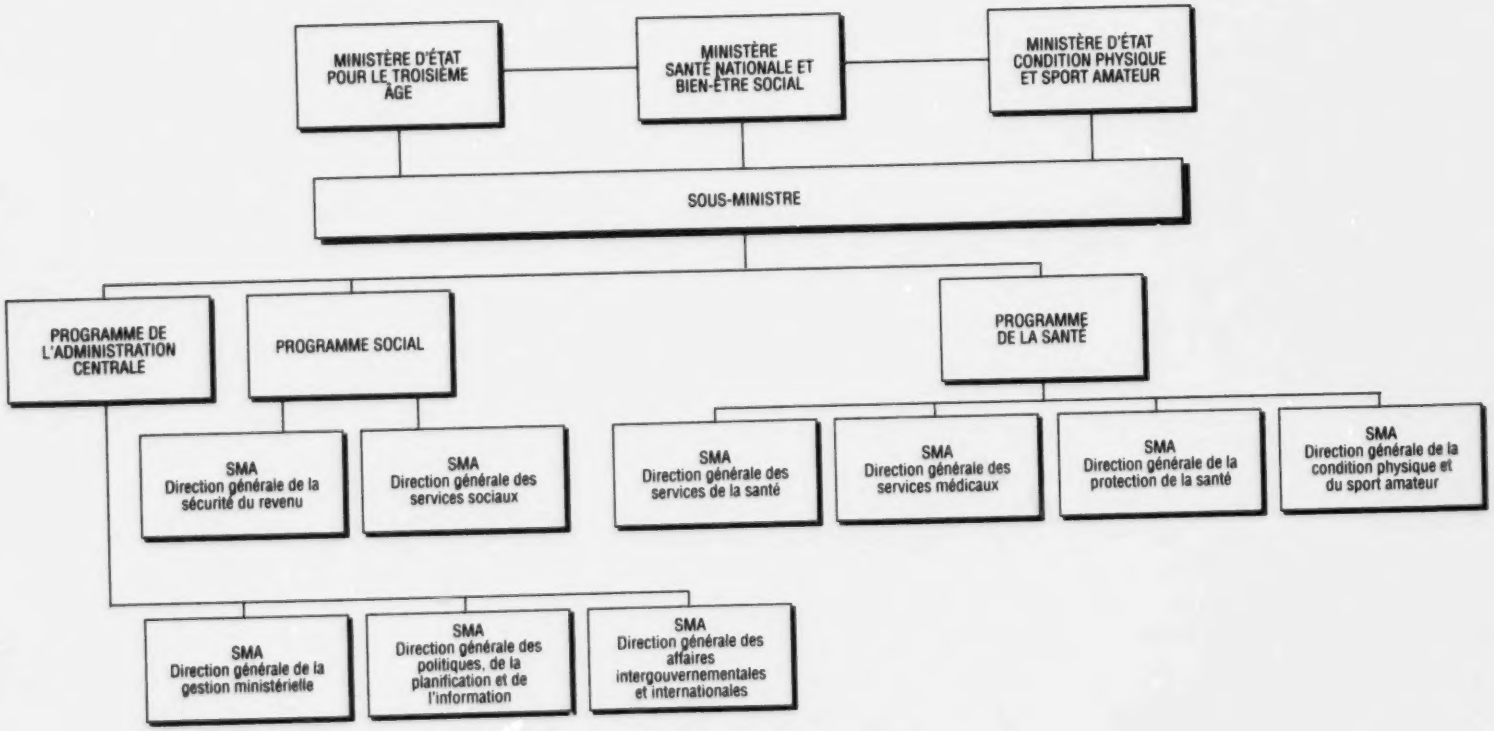

# Commission d'appel des pensions

**Administration centrale**
381, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K2P 2A8

**Adresse postale**
C.P. 8567, Terminus postal
Ottawa (Ontario)
K1G 3H9

**Renseignements**
(613) 995-0612

**Ministre**
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Margaret Catley-Carlson |
| Sous-ministre adjoint, Programmes de la sécurité du revenu | – J.G. Soar |
| Président | – L'Honorable juge A.J. Cormier |
| Vice-président | – L'Honorable juge E.E. Smith |
| Registraire | – Colette E. Poitras |

## Historique

La Commission d'appel des pensions est un tribunal constitué par le Parlement du Canada au terme d'une entente conclue avec le gouvernement du Québec.

## Aperçu du mandat

Ce tribunal est responsable de l'audition des appels émanant des décisions :

- du ministre du Revenu national et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en vertu du *Régime de pensions du Canada* (RPC);
- du ministre du Revenu du Québec en vertu du *Régime de rentes du Québec* (RRQ);
- des décisions de la Commission des affaires sociales, également en vertu du *Régime de rentes du Québec* (RRQ), dans certains cas.

La Commission a la compétence pour arrêter toute question de droit et de fait, quant à savoir si une prestation est payable à une personne. Une décision prise par la Commission d'appel des pensions est irrévocable et obligatoire.

## Structure et programmes

Les membres de la Commission sont nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Justice; la Commission se compose d'un président, d'un vice-président et de dix membres. De plus, tout juge ou toute personne qui a occupé le poste de juge de la Cour fédérale, d'une cour supérieur, de comté ou de district peut agir à titre de membre suppléant de la Commission. Un nombre de trois membres est exigé pour former un quorum.

Tous les appels entendus par la Commission le sont par voie de novo (nouveau procès). Les audiences se tiennent partout au Canada, c'est-à-dire où besoin il y a, et elles durent normalement une semaine. Un jugement par écrit est rendu pour chaque appel entendu par la Commission et une copie de ces motifs est expédiée par poste recommandée, aux parties intéressées. La plupart des décisions de la Commission sont publiées par le « Commerce Clearing House (CCH) Canadian Employment Benefits and Pension Guide Reports ». Une copie des décisions peut être également obtenue auprès des ministères en cause.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Législation

*Régime de pensions du Canada*

## Commission d'appel des pensions

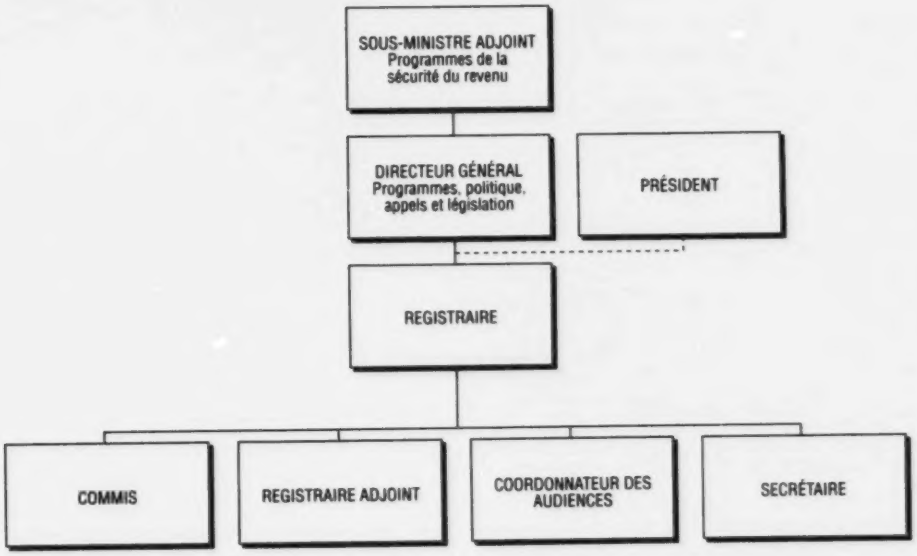

# Condition physique et Sport amateur

**Appellation légale**
Direction générale de la Condition physique et du Sport amateur

**Administration centrale**
Édifice Journal sud
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0X6

**Ministres**
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social
Ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Margaret Catley-Carlson |
| Sous-ministre adjoint | – Lyle Makosky |
| Directeurs généraux | |
| Sport Canada | – Abby Hoffman |
| Finances et administration | – Gordon Peters |
| Relations internationales | – John Scott |
| Condition physique Canada | – Michel Bédard |
| Promotion et communications | – Lyle Cameron |

## Historique

La Direction générale de la condition physique et du sport amateur a été créée en 1961, en vertu de la *Loi sur la condition physique et le sport amateur.*

## Aperçu du mandat

Condition physique et Sport amateur vise à favoriser, promouvoir et développer la condition physique et le sport amateur au Canada, c'est-à-dire à :

- contribuer à la promotion et au développement de la participation canadienne au sport amateur national et international;
- assurer la formation des entraîneurs et autres membres du personnel;
- octroyer des bourses d'aide pour la formation du personnel indispensable;
- entreprendre des recherches et des enquêtes;
- organiser des conférences nationales ou régionales en vue de promouvoir et de développer la condition physique et le sport amateur;
- permettre la reconnaissance des réalisations individuelles;
- préparer et diffuser de l'information au sujet de la condition physique et du sport amateur;
- fournir de l'aide aux divers groupes désireux de contribuer aux activités de développement, travailler de concert avec eux et obtenir leur collaboration;
- coordonner les activités fédérales qui ont pour but de favoriser, promouvoir et développer la condition physique et le sport amateur;
- collabore avec d'autres ministères et agences afin de mettre en œuvre les programmes de condition physique et de sport amateur
- créer des projets et programmes, c'est-à-dire offrir des services et des installations en vue de promouvoir et développer la condition physique et le sport amateur.

## Structure et programmes

La Direction générale est formée de trois programmes et de deux directions de soutien aux programmes.

**Condition physique Canada**
Condition physique Canada unit ses efforts à ceux des autres organismes partenaires, des autres paliers de gouvernement et du secteur privé pour promouvoir le bien-être et la condition physique par le recours à l'activité physique. La Direction se donne trois grands objectifs :

- développer chez les Canadiens le désir de devenir et de rester actif pour être en forme et avoir de saines habitudes de vie;
- apporter des améliorations au milieu canadien de la condition physique, à l'infrastructure organisationnelle et au mode d'exécution des programmes dans l'ensemble du pays;
- rendre les programmes de conditionnement physique plus accessibles et permettre ainsi aux Canadiens d'être en meilleure santé et d'être plus actifs.

**Sport Canada**
Il revient principalement aux dirigeants de ce programme d'assumer la responsabilité du développement du sport au Canada, à l'échelle nationale et internationale. En plus de fournir direction et aide financière au sport de haute performance, Sport Canada Canada travaille de concert avec les organismes nationaux de sport à la consolidation du système de sport canadien.

**Relations internationales**
Ce programme vise à définir et mettre en œuvre une stratégie et des programmes ayant pour objet de développer la participation canadienne aux activités internationales de sport et de conditionnement physique, et d'entretenir l'image de marque du Canada auprès de la collectivité sportive internationale.

**Promotion et communications**
Faire mieux connaître les programmes de Condition physique et Sport amateur, telle est la principale fonction de cette direction. En plus d'offrir à la Direction générale les services d'information dont elle a besoin, la direction contribue à la définition et à la mise en

œuvre des stratégies de communication conçues en vue d'appuyer ses programmes.

**Finances et administration**
Cette direction est responsable de l'ensemble des opérations internes de Condition physique et Sport amateur. Parmi les activités de gestion des services financiers, administratifs et de soutien qu'elle exécute pour chaque secteur de programme, il faut compter l'émission des chèques, la comptabilité et la vérification pour le compte des programmes de financement ministériels, comme le Programme d'aide aux athlètes.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comités parlementaires

Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine
Sous-comité de la condition physique et du sport amateur

## Législation

*Loi sur la condition physique et le sport amateur*

# Conseil consultatif national sur le troisième âge

**Administration centrale**
Immeuble Trebla
473, rue Albert
3e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

**Renseignements**
(613) 957-1968
(613) 957-1971 (Chef, Projets, Éducation et Communications)

**Ministres**
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social
Ministre d'État pour le Troisième Âge

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Margaret Catley-Carlson |
| Sous-ministre adjoint principal | – Richard Dicerni |
| Présidente du CCNTA | – Blossom T. Wigdor |
| Membres | – Joel W. Aldred<br>Frank Appleby<br>Maurice Bérubé<br>Lila Briggs<br>Kappu Desai<br>Tina Donald<br>Louise Francoeur<br>Barbara Gregan<br>Mary Hill<br>Marguerite Hogue-Charlebois<br>Noella Porter<br>William Smoler<br>Jake Suderman<br>Yvon-R. Tassé |
| Directrice | – Susan Fletcher |
| Chef, Projets, éducation et communications | – Francine Beauregard |
| Chef, Recherche et développement de politiques | – Judith Stryckman |
| Chef, Liaison et formation de réseaux | – Cal Zacharias |

## Historique
Le Conseil consultatif national sur le troisième âge (CCNTA) fut créé en 1980 sur recommandation du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

## Aperçu du mandat
Le CCNTA prodigue aide et conseils au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur toutes les questions touchant la qualité de la vie des personnes âgées canadiennes et les défis que pose le vieillissement de la société.

Pour ce faire, le Conseil :
- étudie les besoins des personnes âgées et recommande les correctifs nécessaires;
- consulte ses homologues provinciaux et territoriaux de même que les associations nationales, provinciales, territoriales ou locales;
- publie des rapports, des énoncés de principe, des mémoires et des résultats de recherches sur des sujets d'actualité;
- diffuse de l'information sur le vieillissement;
- stimule des débats publics.

## Structure et programmes
Le Secrétariat se divise en trois grandes sections.

**Section de la recherche et du développement de politique**
Cette section suit de près l'évolution des besoins des aînés et recommande des mesures pour y répondre.

**Section de la liaison**
Cette section assure que les conseils et les avis du Conseil reflètent les préoccupations diverses des Canadiens et les besoins régionaux et provinciaux au chapitre des programmes et des services.

**Section des communications**
Cette section vise à informer le public et à stimuler les débats en diffusant de l'information sur le vieillissement, en publiant des rapports et en entretenant des relations avec les médias.

## Bureaux régionaux
Aucun

## Conseil consultatif national sur le troisième âge

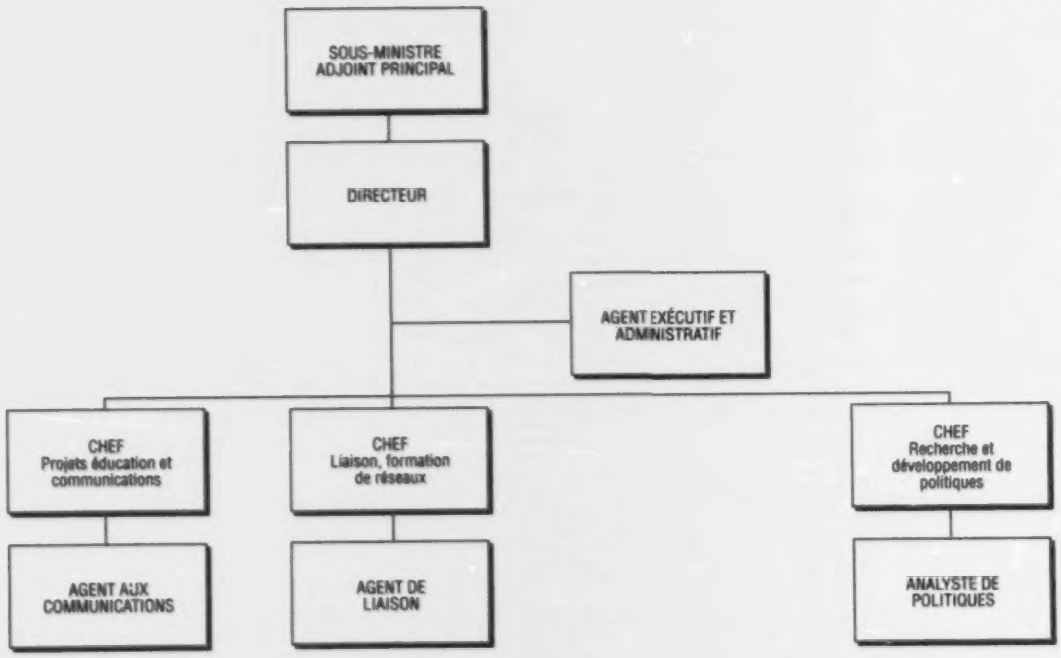

# Conseil de recherches médicales du Canada

**Appellation légale**
Conseil de recherches médicales

**Administration centrale**
Édifice Jeanne-Mance
20e étage
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0W9

**Renseignements**
(613) 954-1812

**Ministre**
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

**Cadres supérieurs**
Conseil d'administration
Président – Pierre Bois
Vice-président – Dr Wilbert Keon, Ottawa (Ontario)

Membres
André Archambault, Outremont (Québec)
Luc Bélanger, Québec (Québec)
Samir Chebeir, Montréal (Québec)
Robert Church, Calgary (Alberta)
Phil Gold, Montréal (Québec)
David Hawkins, Saint-John (Terre-Neuve)
Kayla Hock, Biggar (Saskatchewan)
Dennis Johnson, Saskatchewan (Saskatchewan)
Judith C. Kazimirski, Windsor (Nouvelle-Écosse)
André Lussier, Sherbrooke (Québec)
Allan Ronald, Winnipeg (Manitoba)
Claude Roy, Montréal (Québec)
Calvin R. Stiller, London (Ontario)
Andrew I. Tower, Bathurst (Nouveau-Brunswick)
Ursula M. Verstraete, Toronto (Ontario)
Douglas R. Wilson, Edmonton (Alberta)

Membres associés
Directeur général, Programmes de recherche extra-muros, Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social – Ronald A. Heacock
Président, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada – Art W. May
Président, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada – Paule Leduc
Président – Pierre Bois
Secrétaire du Conseil – Mary-Anne Lipke
Communications – Denis Saint-Jean
Gestion intégrée – J. Aldérice Belliveau
Programmes – Lewis A. Slotin
Évaluation scientifique – Francis S. Rolleston
Programmes université-industrie – Guy Beauchemin

## Historique

Entre 1936 et 1946, le Conseil national de recherches du Canada assurait l'appui fédéral à la recherche médicale au Canada par l'intermédiaire de son Comité associé de la recherche médicale. En 1946, ce comité fut remplacé par la Division de la recherche médicale, et en 1960 a été constitué en filiale autonome du Conseil national de recherches appelé le Conseil de recherches médicales du Canada. Le Conseil a obtenu le statut d'organisme indépendant en 1969, avec le passage de la *Loi sur le Conseil de recherches médicales*.

## Aperçu du mandat

Le Conseil favorise, aide et entreprend des recherches pures, appliquées et cliniques dans le domaine des sciences de la santé, et conseille le Ministre. Ses responsabilités comportent :

- l'appui de la recherche et de la formation en recherche dans les universités, les hôpitaux et les établissements qui s'y rattachent;
- la collaboration entre le secteur industriel, les universités et les établissements de soins de santé de façon à favoriser le développement des nouvelles découvertes et de leur application;
- la gestion du Fonds canadien de recherches de la reine Elizabeth II.

Le Conseil peut, par don, legs ou autre mode de libéralités, acquérir des biens, notamment sous forme d'argent ou de valeurs mobilières.

## Structure et programmes

Les fonctions du Conseil son exercées par cinq directions.

**Direction des programmes**
Cette direction veille à la mise en œuvre de programmes approuvés par le Conseil, notamment :

- des programmes de subventions, pour appuyer les projets des chercheurs des facultés canadiennes de médecine, de médecine dentaire, de sciences infirmières, de pharmacie, et de médecine vétérinaire et établissements qui s'y rattachent, ainsi que ceux du personnel d'autres départements pourvu que la recherche soit nettement liée à un problème de santé

humaine. Les subventions peuvent être affectées au coût des activités ou aux frais d'achat d'équipement, d'entretien de programmes de recherche, de développement de projets de recherche et d'essais cliniques;
- des programmes d'appui du personnel de recherche, qui viennent directement en aide au personnel ou aux stagiaires de recherche;
- des programmes de formation en recherche pour former les chercheurs qui entreprennent une formation en vue d'obtenir une M.Sc. ou un Ph.D.;
- au niveau postdoctoral, des bourses sont offertes aux détenteurs d'un M.D., un D.D.S., un D.M.V., un Pharm.D. ou un Ph.D.;
- les bourses en recherche dentaire sont offertes aux candidats, détenteurs d'un D.M.D. (ou l'équivalent);
- les programmes d'appui salarial qui assurent un appui salarial à un certain nombre de chercheurs hautement qualifiés qui ont fait de la recherche une carrière à temps plein;
- un appui à ceux qui viennent de terminer leur formation en recherche pour leur donner la chance de montrer qu'ils peuvent effectuer de la recherche indépendante;
- des programmes de voyages et d'échanges offrent des occasions de collaboration et d'échange d'informations entre des scientifiques canadiens et leurs collègues au Canada et à l'étranger, et assument les coûts d'ateliers et de colloques.

**Direction des programmes université-industrie**
Cette direction est chargée de l'application des programmes université-industrie approuvés par le Conseil. Elle crée des occasions de collaboration entre les chercheurs qui œuvrent au sein de compagnies canadiennes et ceux qui dirigent des recherches dans les universités canadiennes ou leurs établissements affiliés. Ces programmes comportent:
- subventions de fonctionnement et essais cliniques,
- chaires université-industrie de recherche,
- bourses de recherches industrielles,
- échanges université-industrie,
- ateliers,
- programmes de financement conjoint.

**Gestion intégrée**
Cette direction est chargée des services centraux comme les services des finances, du personnel et d'informatique, et les services administratifs.

**Évaluation scientifique**
Cette direction est chargée d'appliquer le processus d'examen par les pairs, y compris les visites sur place, et de veiller à ce que ce processus soit conforme aux politiques et aux objectifs du Conseil.

**Direction des communications**
Cette direction est chargée de tous les aspects de l'information du public, dont l'élaboration de stratégies, les relations avec le public et les médias et l'application d'un programme de publications.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

## Législation

*Loi sur le Conseil de recherches médicales*
*Loi sur le Fonds canadien de recherches de la reine Elizabeth II*

## Conseil de recherches médicales du Canada

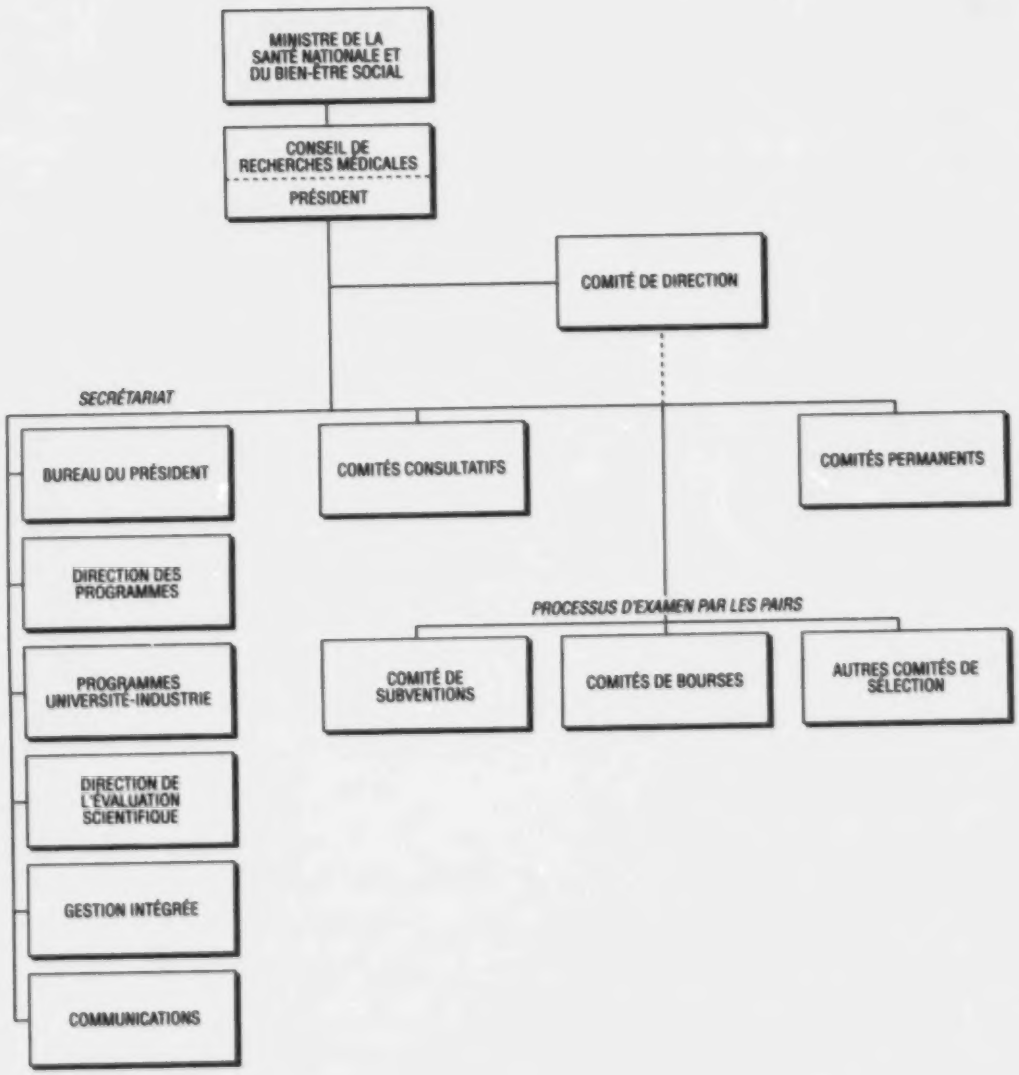

# Conseil national du Bien-être

**Administration centrale**
Immeuble Jeanne-Mance
18e étage
Ottawa (Ontario)
K1A OK9

**Ministre**
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Margaret Catley-Carlson |
| Sous-ministre adjoint principal | – Richard Dicerni |
| Directeur | – Ken Battle |
| Présidente | – Ann Gagnon |

## Historique

La *Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement* a institué le Conseil national du Bien-être.

## Aperçu du mandat

Le Conseil national du Bien-être est un organisme consultatif de citoyens auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il conseille le Ministre sur les problèmes et les besoins des Canadiens à faible revenu et sur les programmes sociaux et connexes qui influent sur leur bien-être.

## Structure et programmes

Le Conseil national du Bien-être est composé de 21 membres nommés par le gouverneur en conseil et provenant des diverses régions du Canada. Tous sont de simples citoyens qui agissent à titre personnel et non en tant que représentants d'organismes. Les membres sont nommés pour un mandat n'excédant pas trois ans, et peuvent se voir confier un deuxième mandat.

Le Conseil est appuyé par un secrétariat qui se charge :
- d'entreprendre des recherches;
- de rédiger, réviser, traduire, faire imprimer et distribuer les rapports;
- de répondre aux demandes de renseignements et de données sur la pauvreté et les programmes sociaux.

Le Conseil publie de trois à cinq rapports par an. Diffusés à grande échelle, tant au Canada qu'à l'étranger, ces rapports portent sur une vaste gamme de questions de politique, notamment :
- la sécurité du revenu,
- l'impôt,
- le bien-être social,
- l'assurance-maladie,
- l'emploi,
- le développement économique communautaire,
- les services sociaux,
- les données sur la pauvreté et les seuils de pauvreté,
- le système des revenus de retraite,
- les services juridiques,
- le reportage sur la pauvreté dans la presse canadienne,
- les questions de consommation,
- la nutrition et la santé.

Le Conseil national du Bien-être se réunit trois fois l'an. Des comités de projets se réunissent, au besoin, entre ces réunions.

## Bureaux régionaux

Aucun

# Secrétariat d'État du Canada

**Administration centrale**
Édifice Jules-Léger
15, rue Eddy
Hull (Québec)

**Adresse postale**
Ottawa (Canada)
K1A 0M5

**Renseignements**
(819) 997-0055
(819) 997-0376 (Direction des Communications)

**Ministre**
Secrétaire d'État du Canada

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-secrétaire d'État | – Jean-T. Fournier |
| Sous-secrétaire d'État associé | – Noël A. Kinsella |
| Sous-secrétaires d'État adjoints | |
| Langues officielles et traduction | – Alain Landry |
| Aide à l'éducation | – Stewart Goodings |
| Citoyenneté | – Catherine Lane (intérim) |
| Politiques ministérielles et affaires publiques | – Richard Clippingdale |
| Opérations régionales | – Georges Proulx |
| Pratiques de gestion | – Robert Legros |
| Directeur général, Communications | – Marion C. Brown (intérim) |

## Historique

Le Secrétariat d'État a été créé en 1867 pour assurer les communications officielles entre le nouveau Dominion du Canada et le gouvernement impérial. Il était aussi le conservateur officiel des dossiers de l'État.

Au début, des responsabilités nombreuses et fort diverses lui ont été attribuées, notamment la gestion des affaires indiennes et des terres de la Couronne, l'installation et la naturalisation des immigrants, la Gendarmerie royale du Nord-Ouest, l'enregistrement des sociétés et des syndicats, le Service civil, les brevets et droits d'auteur, les élections générales, l'Imprimerie de la Reine, la Terre de Rupert (T.N.-O.) après son acquisition, les levés fédéraux, les passeports et la *Loi canadienne sur la tempérance*.

De 1920 à 1960, d'autres fonctions se sont ajoutées à ces premières, y compris l'enregistrement de la citoyenneté en vertu de la *Loi de 1947 sur la citoyenneté*, les cérémonies et les attributions de prix. La traduction a commencé en 1934, et la terminologie s'y est ajoutée en 1953.

Au cours des années 1960, les arts, la culture et le patrimoine ont constitué un aspect important des activités du ministère. À cette époque, les programmes en faveur de la jeunesse canadienne, dont les plus connus sont la Compagnie des jeunes Canadiens, Perspectives jeunesse et Katimavik, ont aussi pris de l'ampleur. Certains groupes, comme les femmes, les minorités ethno-culturelles, les autochtones, les personnes handicapées, et les minorités de langue officielle ont également retenu l'attention du ministère au cours des années 1960 et 1970.

Pendant les années 1980, le Ministère a assumé la responsabilité de la promotion du gouvernement fédéral et de sa participation aux expositions nationales et régionales. En 1985, sous la direction du ministère, un nouveau programme de participation des personnes handicapées a vu le jour. Ce fut aussi l'Année internationale de la jeunesse. C'est à ce moment que la condition féminine et le multiculturalisme sont venus s'ajouter aux responsabilités du Secrétariat d'État. En 1983, le gouvernement a nommé un ministre d'état à la Jeunesse, mais cette fonction a été transférée à Emploi et Immigration dès 1986.

## Aperçu du mandat

Le Secrétariat d'Etat a pour mandat de susciter, chez les Canadiens et Canadiennes, un sens d'appartenance à leur pays, de les aider à saisir et mettre en valeur leur identité et d'accroître les possibilités de profiter des ressources éducatives, sociales, économiques, politiques et culturelles du Canada.

## Structure et programmes

Le Secrétariat d'État compte quatre secteurs. Les Opérations régionales, les Politiques ministérielles et les affaires publiques, le Personnel et les Pratiques de gestion sont des services communs partagés avec Multiculturalisme et Citoyenneté Canada.

### Aide à l'éducation

Ce secteur assure des services dans quatre domaines.

Les paiements aux provinces au titre de l'Éducation postsecondaire sont régis par la *Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*.

Le Programme d'aide aux étudiants vise à rendre l'éducation postsecondaire plus accessible aux étudiants à plein temps et à temps partiel en garantissant les prêts autorisés par les provinces et les territoires.

Le Programme des langues officielles dans l'enseignement assure une aide financière aux provinces et territoires de façon que les membres de la minorité anglophone du Québec et des minorités

francophones du reste du Canada puissent être éduqués dans leur langue. Une aide est également offerte pour donner aux Canadiens et Canadiennes l'occasion d'apprendre l'autre langue officielle.

Le Programme des études canadiennes prévoit le versement de subventions pour agrandir le champ des études canadiennes par le biais de diverses activités de représentation et de promotion au Canada.

**Langues officielles et traduction**
Ce secteur est divisé en deux volets.

Le Programme de promotion des langues officielles met en valeur la vitalité des collectivités de langue officielle par l'appui et l'aide au développement. De plus, le programme favorise la pleine reconnaissance et l'usage des deux langues officielles dans la société canadienne.

Les Services de traduction, d'interprétation et de terminologie sont mis à la disposition du Parlement ainsi que des ministères et organismes fédéraux pour permettre au gouvernement fédéral de communiquer dans les deux langues officielles.

**Développement social (secteur de la citoyenneté)**
Quatre domaines relèvent de ce secteur.

Le Programme de participation des personnes handicapées vise à améliorer le statut des personnes ayant un handicap. Pour ce faire, il fournit une aide financière et technique de manière à appuyer les activités des organismes bénévoles de personnes handicapées.

Le Programme des citoyens autochtones comprend des programmes visant les Indiens, les Inuit, les Indiens non inscrits et les Métis. Ils ont été conçus de manière à leur permettre de participer à la prise de décisions concernant les problèmes sociaux, culturels, politiques et économiques ayant des répercussions sur leur vie.

Le Programme de la promotion de la femme offre une aide financière et technique aux organisations féminines et à d'autres organismes bénévoles dont l'action vise à permettre aux femmes d'atteindre l'égalité économique, d'obtenir la justice sociale, de bénéficier du plein accès à la société canadienne ainsi que d'y participer pleinement.

Participation-Jeunesse administre le programme Hospitalité-Canada et offre une aide technique et financière aux organismes qui parrainent des voyages-échanges réciproques et des colloques nationaux pour les jeunes.

**Politiques ministérielles et affaires publiques**
Ce secteur vise quatre domaines.

Le Cérémonial d'État fait la promotion de l'utilisation et de la compréhension des symboles, des institutions, des traditions et du patrimoine canadien. Ceci comprend la célébration d'événements de portée nationale, les visites royales et l'endossement de responsabilités touchant la Couronne et le protocole d'État.

La section de la Fête du Canada assure un soutien aux bénévoles des comités de la Fête du Canada partout au pays et accorde des fonds pour des projets communautaires mis sur pied dans les diverses localités le jour de la fête nationale des canadiens.

Le Programme canadien des expositions permet au gouvernement canadien de participer à des expositions nationales et à des foires régionales.

Le Programme des anniversaires canadiens aide les collectivités, les groupes et les organisations à souligner des anniversaires, des événements spéciaux ou d'autres réalisations qui mettent en valeur le patrimoine canadien.

## Bureaux régionaux

**Terre-Neuve et Labrador**
Place Atlantic
215, rue Water
C.P. 75
St-John's (Terre-Neuve)
A1C 6C9
(709)772-5566

**Nouvelle-Écosse**
5181, rue Duke
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3M1
(902)426-6227

**Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard**
860, rue Main
Pièce 504
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1G2
(506)857-7066

**Québec**
Complexe Guy-Favreau
200, boulevard René-Lévesque ouest
Tour ouest, 10e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514)283-3150

**Ontario**
25, avenue St. Clair est
Pièce 200
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
(416)973-7541

**Manitoba**
303, rue Main
Pièce 201
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G7
(204)983-3601

**Saskatchewan**
2101, rue Scarth
Pièce 200
Regina (Saskatchewan)
S4P 2H9
(306)780-5540

**Alberta et Territoires du Nord-Ouest**
9700, avenue Jasper
Pièce 220
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3
(403)495-3350

**Colombie-Britannique et Yukon**
1111, rue Georgia ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 3G7
(604)666-0176

## Comités parlementaires

Comité du Cabinet des affaires culturelles et de l'identité nationale
Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie
Comité permanent de la Chambre des communes sur les droits de la personne et conditions des personnes handicapées
Comité permanent de la Chambre des communes sur le multiculturalisme et la citoyenneté
Comité mixte sur les langues officielles

## Législation

*Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*
*Loi sur le Bureau de la traduction*
*Loi portant reconnaissance du castor (castor canadensis) comme symbole de la souveraineté du Canada*
*Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*
*Loi sur les normes de fabrication du drapeau national du Canada*
*Loi sur les élections fédérales contestées*
*Loi sur l'emploi dans la fonction publique*
*Loi sur les enquêtes sur les manœuvres frauduleuses*
*Loi sur la gestion des finances publiques*
*Loi concernant l'hymne national*
*Loi sur les jours de fête légale*
*Loi sur les langues officielles*
*Loi concernant la Maison Laurier*
*Loi sur la Fondation Jules et Paul-Émile Léger*
*Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*
*Loi sur la privation du droit de vote*
*Loi sur le Secrétariat d'État*

# Centre canadien de gestion

**Administration centrale**
373, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1N 8V4

**Adresse postale**
C.P. 420, succursale A
Ottawa (Ontario)
K1N 8V4

**Renseignements**

| | |
|---|---|
| Campus De La Salle | – (613) 992-8062 |
| Campus de Touraine | – (819) 997-4163 |
| Direction générale, Communications | – (613) 992-8059 |

**Ministre**
Ministre responsable du Centre canadien de gestion

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Principal du Centre | – John L. Manion |
| Principal associé | – Donald J. Savoie |
| Vice-principal, Perfectionnement en gestion | – Anthony E.H. Campbell |
| Vice-principale, Matières de gestion et séminaires | – Sheila Murray |
| Vice-principale, Orientation et Évaluation | – Margaret Cottrell-Boyd |
| Président du Conseil privé | – Paul M. Tellier |
| Membres | – Peter Aucoin<br>James Black<br>Claude Castonguay<br>Margaret Catley-Carlson<br>Ian D. Clark<br>Bevis Dewar<br>Bud Johnston<br>Earl Joudrie<br>Huguette Labelle<br>Jennifer McQueen<br>J. Peter Meekison<br>Gérard Veilleux |
| Directeur général, Communications | – Yvan-Paul Roy |
| Directeur exécutif, Finances et administration | – Charles E. Caron |
| Directeur, Services du personnel | – Paul Robillard |
| Directrice, Planification et services ministériels | – Louise Durocher |

## Historique

Le projet de loi constituant le Centre canadien de gestion et modifiant certaines lois en conséquence a été déposé pour première lecture au mois de juin 1989. En vertu d'un décret du gouverneur en conseil, le Centre a obtenu le statut de ministère en 1988; le Conseil du Trésor accorde les pouvoirs nécessaires à la gestion et à l'exploitation du Centre peu après, en attendant l'adoption de la loi.

## Aperçu du mandat

Le Centre canadien de gestion se consacre à la poursuite de l'excellence dans les domaines de la formation et de la recherche en matière de gestion dans la fonction publique. Le Centre s'attache au perfectionnement des cadres supérieurs de la fonction publique, visant en tout premier lieu à répondre aux besoins des 5 000 cadres supérieurs de la fonction publique fédérale de même que de ceux qui ont la capacité d'atteindre ce niveau.

Le Centre réunit des cadres supérieurs de tous les coins du pays pour leur donner l'occasion d'acquérir et d'échanger des connaissances en matière de gestion. Ils y profitent de l'expérience de confrères universitaires éminents et de praticiens reconnus travaillant dans les secteurs public et privé. Lorsqu'ils réintègrent leur ministère, les gestionnaires fédéraux peuvent mettre en pratique les connaissances acquises au Centre.

## Structure et programmes

Le Centre gère six programmes et tente d'offrir partout au Canada les cours donnés dans le cadre de ces programmes.

**Programme d'orientation**
Les cours offerts dans le cadre de ce programme transmettent de l'information sur les politiques du gouvernement, sur les rôles et responsabilités des principaux intervenants de même que sur le cadre social, économique et technologique. Par ailleurs, ils sensibilisent les participants aux valeurs et à l'éthique qui caractérisent la fonction publique.

Ces cours sont obligatoires pour ceux qui accèdent à des postes de la catégorie de la gestion, aux niveaux de cadres supérieurs ou de sous-ministres adjoints.

**Programme de perfectionnement en gestion**
Les cours de perfectionnement en gestion mettent les gestionnaires dans des situations réelles ou simulées où ils font face à des problèmes, élaborent des stratégies et recommandent des mesures à prendre, ce qui les aidera à maîtriser des situations analogues une fois qu'ils auront réintégré leur ministère ou organisme.

**Programme d'associés d'études de cas**
Le Centre a préparé une trentaine d'études de cas typiques du secteur public canadien qui constituent des instruments d'apprentissage. Bon nombre de cas ont été élaborés à partir de situations réelles. Ces études sont intégrées au programme et constituent une excellente occasion d'apprentissage par les pairs, grâce à la discussion et à la résolution de problèmes en petits groupes.

**Programme de matières de gestion et séminaires**
Les séminaires offerts dans le cadre de ce programme visent à aider les participants à comprendre dans quelle mesure les principaux problèmes et changements relatifs aux techniques de gestion, aux priorités du gouvernement et à la société canadienne ont des répercussions sur leur travail et leur efficacité.

**Programme de recherche**
La recherche effectuée au Centre de gestion est axée sur les besoins des gestionnaires de la fonction publique et sur le programme d'enseignement du Centre. Les sujets de recherche sont choisis après consultation de membres éminents de la fonction publique, de représentants du secteur privé, d'universitaires et du personnel du Centre.

Le programme vise à accroître et à améliorer les connaissances sur des sujets liés à la gestion dans la fonction publique qui ne seraient pas abordés autrement. Les résultats de ces études pourront être présentés sous forme de séminaires, publiés, ou intégrés au programme d'études régulier.

**Programme de résidents**
Le programme de résidents est une autre approche qui vise à améliorer le perfectionnement et les connaissances des cadres de direction. Il permet à des hauts fonctionnaires de passer un an dans une université et de contribuer par des activités d'enseignement ou de recherche à l'amélioration des connaissances sur la gestion dans le secteur public. Le programme attire au Centre des hauts fonctionnaires fédéraux, des universitaires et des représentants du secteur privé qui, pendant leur séjour au Centre, contribuent à améliorer les connaissances en matière de gestion par des activités d'enseignement se déroulant dans le cadre des cours réguliers, l'animation de séminaires ou la poursuite de recherches en gestion.

Un programme avancé en gestion, à l'intention des cadres supérieurs ayant le potentiel d'accéder à des postes du niveau de sous-ministre, est en voie d'être élaboré.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Centre canadien de gestion

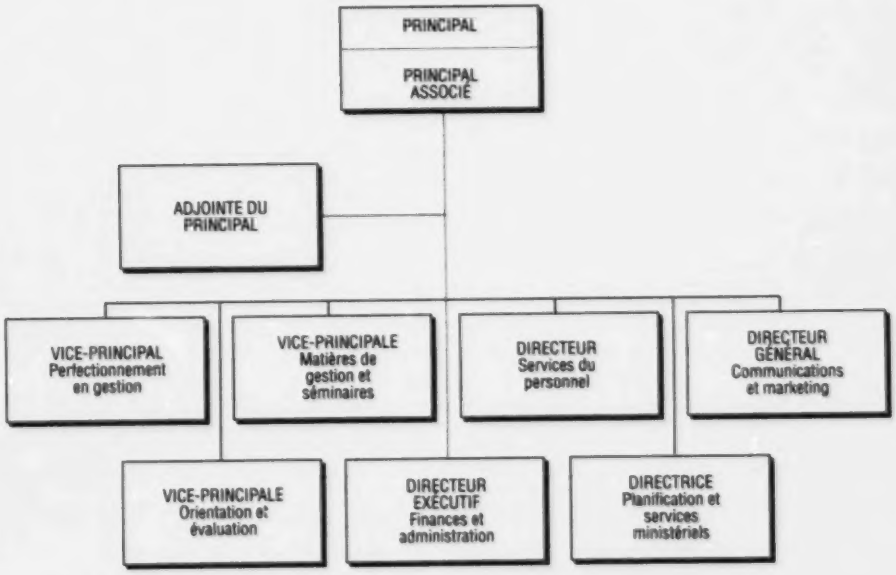

# Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

**Appellation légale**
Conseil de recherches en sciences humaines

**Administration centrale**
255, rue Alberta
Ottawa (Ontario)

**Adresse postale**
C.P. 1610
Ottawa (Ontario)
K1P 6G4
Télécopieur : (613) 992-1787

**Renseignements**
(613) 992-0691

**Ministre**
Secrétaire d'État

**Cadres supérieurs**
Membres du Conseil
Présidente – Paule Leduc, Ottawa (Ontario)
Vice-président – John Courtney, Saskatoon (Saskatchewan) (jusqu'en septembre 1990)

Autre membres
Keith G. Banting, Kingston (Ontario)
Henry B.M. Best, Sudbury, Ontario
François Duchesneau, Montréal (Québec)
Maureen Farrow, Toronto (Ontario)
Michel Gervais, Québec (Québec)
Jacques Girard, Montréal (Québec)
John F. Helliwell, Vancouver (Colombie-Britannique)
Joseph Jabbra, Halifax (Nouvelle-Écosse)
Teresa J. Kirschner, Burnaby (Colombie-Britannique)
Geoffrey Lambert, Winnipeg (Manitoba)
Frank Ledwell, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Monique Lefebvre, Montréal (Québec)
David Leighton, London (Ontario)
Bluma Litner, Montréal (Québec)
Joanne O'Connell, Calgary (Alberta)
Gilles Paquet, Ottawa (Ontario)
Owen Ricker, Regina (Saskatchewan)
Shannon Ryan, St. John's (Terre-Neuve)

**Fonctionnaires supérieurs**
Secrétaire générale – Louise Dandurand
Directeur général,
Direction de l'administration – Monty Doyle
Directeur général,
Direction des Programmes – vacant

## Historique

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a été créé le 29 juin 1977 par la *Loi d'action scientifique du gouvernement*; il existe depuis le 1er avril 1978.

## Aperçu du mandat

Le mandat du Conseil est de promouvoir et d'appuyer la recherche dans le domaine des sciences humaines. Les objectifs spécifiques sont :

- favoriser l'avancement des connaissances en encourageant la recherche fondamentale dans le domaine des sciences humaines;
- appuyer la recherche stratégique, dans des domaines d'importance nationale;
- s'assurer que le Canada puisse toujours compter sur une capacité nationale de recherche et d'expertise en sciences humaines en appuyant une formation de haut niveau dans les disciplines des sciences humaines;
- favoriser les communications entre les chercheurs, au Canada et à l'étranger, et promouvoir l'intérêt et l'utilisation des résultats des recherches subventionnées par le CRSH dans les milieux de la recherche, le public et les secteurs public et privé.

## Structure et programmes

Le Conseil se compose de 22 membres, y compris la présidente. En nommant les membres du conseil, le gouvernement s'efforce de maintenir un juste équilibre entre les besoins des chercheurs et l'intérêt public, entre le milieu universitaire et la société en général. Le mandat est en principe de trois ans, avec renouvellement par tiers chaque année.

Les programmes sont :

**Subventions de recherche**
- Subventions offertes aux chercheurs individuels ou aux groupes de recherche en vue d'encourager la production et la diffusion de recherches en sciences humaines.

**Subventions stratégiques**
- Le Conseil offre un appui pour les approches multidisciplinaires chez les groupes de chercheurs travaillant sur des sujets sociaux et culturels spécifiques jugés d'intérêt pour le Canada. Cinq thèmes sont traités.

L'éthique appliquée, en vue d'encourager la recherche et l'analyse des valeurs et des critères éthiques ainsi que leur application pratique dans les décisions humaines vitales. Une attention spéciale sera accordée à l'éthique biomédicale, à l'éthique des affaires et de l'activité professionnelle et à l'éthique de l'environnement.

La mondialisation de l'économie – défi de gestion, en vue de susciter des travaux de recherche qui examineront comment les gestionnaires canadiens peuvent relever le défi de la concurrence mondiale.

La politique scientifique et technologique du Canada, en vue d'encourager la recherche destinée à améliorer le processus et la teneur de la politique scientifique et technologique du Canada.

Les femmes et le travail, en vue d'encourager la recherche visant à accroître la participation des femmes dans la société canadienne et d'augmenter la prise de conscience et l'appréciation du rôle et de la contribution des femmes.

L'éducation et le travail dans une société en évolution, en vue d'encourager la recherche sur la dynamique des rapports entre l'éducation et le travail dans notre société en évolution.

Pour chacun de ces thèmes, trois formes d'aide sont offertes :

Réseaux de recherche stratégique, en vue de former et d'appuyer des réseaux multidisciplinaires de chercheurs se livrant à des activités de recherche conjointes. Un réseau devrait se composer d'au moins cinq chercheurs répartis dans trois établissements qui ne sont pas officiellement affiliés.

Ateliers de recherche stratégique, financement d'ateliers de recherche qui constitueront des tribunes pour la diffusion des résultats de la recherche, l'examen de sujets de recherche particuliers, la définition de questions et de besoins ou l'élaboration de méthodologies.

Subventions de développement de partenariats stratégiques, octroyées à des groupes de chercheurs afin d'explorer et de former des liens officiels avec d'éventuels partenaires de recherche. Les subventions permettent aux chercheurs d'organiser des rencontres avec des partenaires éventuels et d'assumer le coût des premières activités conjointes.

**Études canadiennes : outils de recherche**

- En vue d'encourager l'essor des études canadiennes en facilitant l'accès aux documents de référence primaires et secondaires, imprimés ou non imprimés, pouvant être utiles à la recherche avancée dans ce domaine.

**Diffusion de la recherche et relations internationales**

- Cette division offrent des subventions pour la diffusion de la recherche (au Canada et à l'étranger) visant à renforcer l'infrastructure de la recherche.

Diffusion :

- Aides aux revues savantes, en vue d'appuyer la production de revues canadiennes de haute qualité.
- Aide et subventions de voyage aux sociétés savantes, en vue d'aider au maintien d'un réseau de sociétés canadiennes de haut calibre en sciences humaines par l'appui financier fourni pour leur administration et la participation de leurs membres aux réunions annuelles.
- Aide aux colloques savants au Canada, en vue d'encourager et de faciliter la diffusion de la recherche entre les chercheurs canadiens au moyen de conférences, de symposiums, de colloques et d'ateliers qui ont lieu au Canada.
- Aide aux congrès internationaux au Canada, en vue d'aider les chercheurs canadiens à organiser des congrès périodiques au Canada pour des sociétés savantes internationales.
- Subventions de voyage pour représentation internationale, en vue de permettre à des chercheurs canadiens qui travaillent pour des sociétés savantes internationales oeuvrant dans le secteur des sciences humaines d'assister aux séances de travail de ces organisations.
- Autres subventions, dont l'aide à l'édition savante, pour appuyer la publication de travaux de recherche qui contribuent de façon notable à l'avancement des connaissances.

Infrastructure de recherche :

- Aide aux instituts canadiens de recherche à l'étranger, en vue de faciliter le travail des chercheurs canadiens à l'étranger; des subventions visant à aider à payer les frais administratifs généraux des instituts canadiens à l'étranger qui apportent une aide directe à ces chercheurs sont offertes.

- Aide aux collection spécialisées, des subventions visant à accroître la capacité de recherche des universités canadiennes en enrichissant, d'un point de vue national ou régional, les collections spécialisées d'ouvrages de recherche en sciences humaines des bibliothèques des universités canadiennes sont offertes.

- Occasions uniques, des subventions sont offertes pour aider les bibliothèques universitaires qui désirent acheter des documents se rattachant à une collection spécialisée de recherche dont la mise en vente soudaine offre une occasion imprévue d'acquérir des documents particulièrement utiles pour lesquels aucun crédit n'a été prévu au budget.

- Aide aux petites universités, programme dans le cadre duquel des subventions sont offertes pour encourager le développement orienté de la capacité de recherche des petites universités du Canada.

- Subventions générales de recherche offertes en vue d'aider les universités à créer et à maintenir une base solide d'activités de recherche et d'activités connexes.

Bourses

- Études au niveau du doctorat, des bourses sont offertes aux citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada désireux de poursuivre des études au niveau doctorat dans un des domaines des sciences humaines.

- Études postdoctorales, des bourses offertes aux citoyens canadiens qui ont obtenu un doctorat dans un domaine des sciences humaines. Ces bourses sont accordées aux candidats qui ont obtenu d'excellents résultats dans leurs études de doctorat, qui sont doués pour la recherche et qui proposent un programme de recherche postdoctorale important et réalisable.

- Bourses spéciales, dont les Bourses de la Reine, qui sont offertes aux deux ou trois boursiers qui se classent parmi les meilleurs candidats aux bourses de doctorat et qui comptent entreprendre un programme de doctorat en études canadiennes dans une université canadienne.

  La Fondation canadienne pour les bourses d'études en droit/Bourse d'études pour une recherche en droit du CRSH, bourse offerte par la Fondation canadienne pour les bourses d'études en droit et qui est attribuée à un boursier du CRSH jugé exceptionnel.

  Bourses de doctorat en gestion des affaires, soit de fonds permettant d'offrir des bourses additionnelles pour la formation de futurs diplômés en gestion des affaires et en sciences administratives.

- Bourse de maîtrise CRSNG/CRSH pour des études en politique scientifique, qui sont des bourses offertes aux citoyens canadiens désireux d'entreprendre des études en politique scientifique au niveau de la maîtrise.

- Bourse Thérèse F.-Casgrain pour une recherche sur les femmes et le changement social au Canada, bourse offerte aux citoyens canadiens et qui vise à susciter des travaux de recherche sur tout sujet relié au thème « les femmes et le changement social au Canada ».

- Bourse de recherche du Canada, qui sont offertes à tous les citoyens canadiens qui ont obtenu un doctorat dans un domaine des sciences humaines. Les mises en candidature doivent être faites par une université canadienne.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité des prévisions budgétaires

## Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

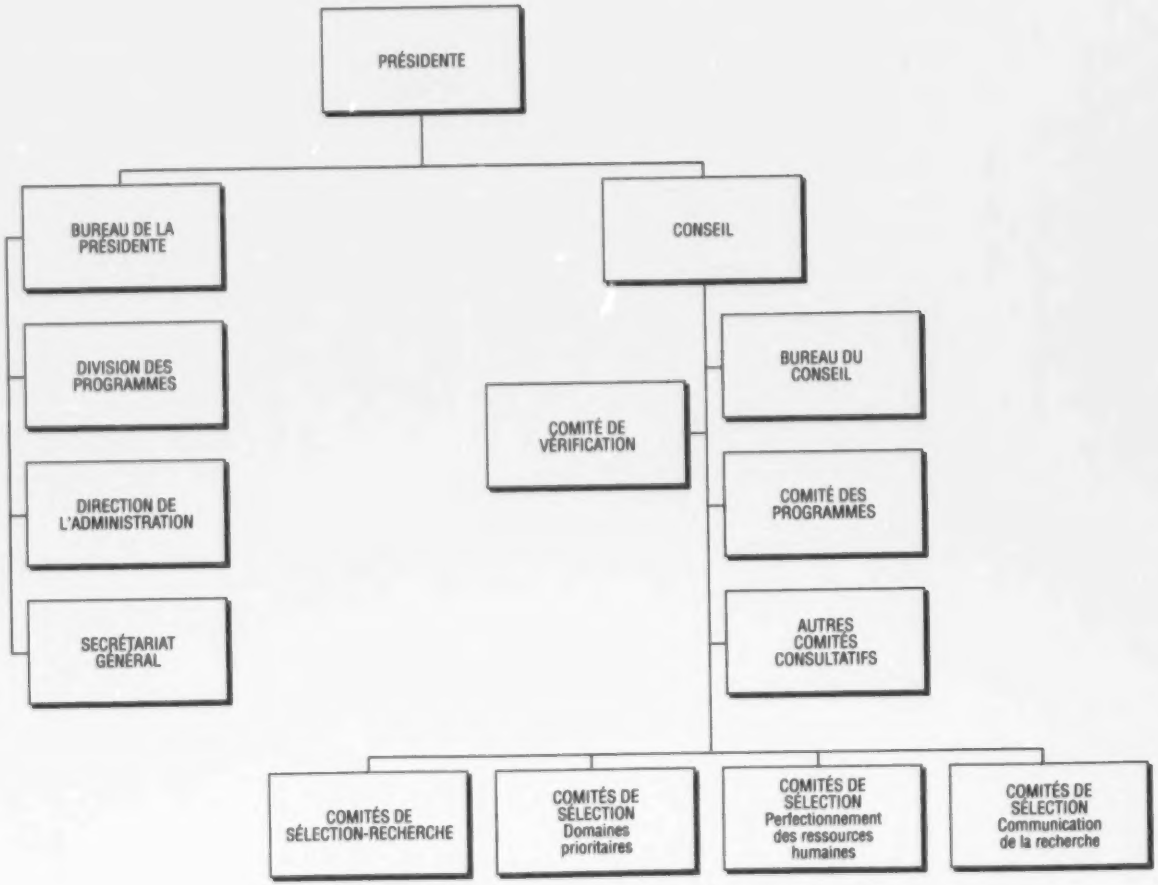

# Multiculturalisme et Citoyenneté Canada

**Appellation légale**
Ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté

**Administration centrale**
Édifice Jules-Léger
15, rue Eddy
Hull (Québec)

**Adresse postale**
Ottawa (Canada)
KIA 0M5

**Renseignements**
(819) 997-0055
(819) 997-0376 (Directeur général, Communications)

**Ministre**
Ministre d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-secrétaire d'État | – Jean T. Fournier |
| Sous-secrétaire d'État associé | – Noël A. Kinsella |
| Sous-secrétaires d'État adjoints | |
| Multiculturalisme | – Shirley Serafini |
| Citoyenneté | – Catherine Lane (intérim) |
| Directeur général, Communications | – Marion C. Brown (intérim) |

## Historique

En septembre 1988, le premier ministre a nommé le tout premier titulaire du ministère d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté et a annoncé l'intention du gouvernement de créer un nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Parallèlement, un décret du conseil a été adopté en vue de l'établissement du ministère. La *Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté* a été déposée à la Chambre des communes en 1989.

## Aperçu du mandat

Le ministère a pour mandat de rapprocher les Canadiens afin que ceux-ci se sentent plus solidaires et pour qu'ils puissent, sans discrimination aucune, participer à part entière à l'édification de la nation.

## Structure et programmes

Le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté comprend le secteur du Multiculturalisme et celui de la Citoyenneté.

Les Opérations régionales, les Politiques ministérielles et les Affaires publiques, le Personnel et les Pratiques de gestion sont des services que se partagent le nouveau ministère et le Secrétariat d'État.

**Multiculturalisme**
Ce secteur fournit des services dans cinq domaines.

Le Programme de relations interraciales et de la compréhension interculturelle a pour objet de promouvoir l'appréciation, l'acceptation et la mise en application des principes de l'égalité raciale et de l'harmonie sociale. Des appuis sont dispensés aux institutions et aux groupes communautaires.

Le programme Cultures et langues ancestrales aide les Canadiens à conserver, à valoriser et à partager leur culture, leur langue et leur identité ethnoculturelle. Il appuie l'étude des langues patrimoniales ainsi que le développement des études ethniques canadiennes. Il encourage également la mise sur pied de centres de documentation qui tiennent compte du patrimoine multiculturel du Canada. De même, il favorise l'alphabétisation et les arts visuels et de la scène.

Le Programme de participation et appui communautaire a pour objet d'appuyer la participation entière et équitable à la vie canadienne des personnes et des collectivités appartenant aux minorités ethnoculturelles du Canada. Il dispense un soutien aux organismes qui représentent les collectivités ethnoculturelles et aux associations bénévoles qui aident les Canadiens de première génération à prendre une part entière à la société.

Le Secrétariat au multiculturalisme a été conçu pour que les Canadiens de toutes origines reçoivent un traitement égal dans toutes les institutions fédérales et pour que leurs préoccupations et leurs intérêts soient dûment pris en compte dans les programmes de l'administration fédérale. Le Secrétariat assure la liaison et la coordination dans l'ensemble de l'administration publique tout en veillant à la promotion de la politique du multiculturalisme.

Le Secrétariat pour redressement pour les Canadiens Japonais fixe le cadre du redressement global convenu entre le gouvernement fédéral et la collectivité canadienne japonaise relativement à la détention des Canadiens Japonais et aux autres actes commis par le gouvernement du Canada à leur encontre pendant et après la Seconde Guerre mondiale.

**Citoyenneté**
Ce secteur fournit des services dans quatre domaines.

Le Programme d'enregistrement et de promotion de la citoyenneté administre les 28 bureaux de la citoyenneté et les deux centres de réception des demandes d'octroi et de preuve de citoyenneté. Les activités de promotion visent à encourager le public à discuter des valeurs de la citoyenneté, à renforcer l'identité canadienne, à stimuler le civisme actif et à instiller un sentiment d'appartenance à tous les Canadiens et à tous les habitants du Canada.

Le Programme des droits de la personne comporte quatre volets : éducation et promotion, programme des contestations judiciaires, coordination de la mise en vigueur des obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne aux Nations Unies et rapports du Canada aux Nations Unies sur les droits de la personne.

Le Programme d'alphabétisation est un mécanisme qui permet, en collaboration avec les provinces, le secteur privé et les organismes bénévoles, d'élaborer des moyens pour que les Canadiens puissent accéder aux connaissances fondamentales qui leur sont indispensables pour participer entièrement à la société canadienne.

Le Programme d'action volontaire promeut et encourage le bénévolat au Canada. Il assure une aide technique et financière aux organismes bénévoles, de façon à favoriser la croissance et la diversification du secteur et à le rendre plus autonome.

## Bureaux regionaux

**Terre-Neuve et Labrador**
Place Atlantic
215, rue Water
C.P. 75
St-John's (Terre-Neuve)
A1C 6C9
(709)772-5566

**Nouvelle-Écosse**
5181, rue Duke
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3M1
(902)426-6227

**Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard**
860, rue Main
Pièce 504
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1G2
(506)857-7066

**Québec**
Complexe Guy-Favreau
200, boulevard René-Lévesque ouest
Tour ouest, 10e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514)283-3150

**Ontario**
25, avenue St. Clair est
Pièce 200
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
(416)973-7541

**Manitoba**
303, rue Main
Pièce 201
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G7
(204)983-3601

**Saskatchewan**
2101, rue Scarth
Pièce 200
Regina (Saskatchewan)
S4P 2H9
(306)780-5540

**Alberta et Territoires du Nord-Ouest**
9700, avenue Jasper
Pièce 220
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3
(403)495-3350

**Colombie-Britannique et Yukon**
1111, rue Georgia ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 3G7
(604)666-0176

## Comités parlementaires

Comité du Cabinet des affaires culturelles et de l'identité nationale
Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie
Comité permanent des droits de la personne et des personnes handicapées
Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté
Comité mixte sur les langues officielles

## Législation

*Loi sur la citoyenneté*
*Loi sur le multiculturalisme canadien*

## Multiculturalisme et Citoyenneté Canada

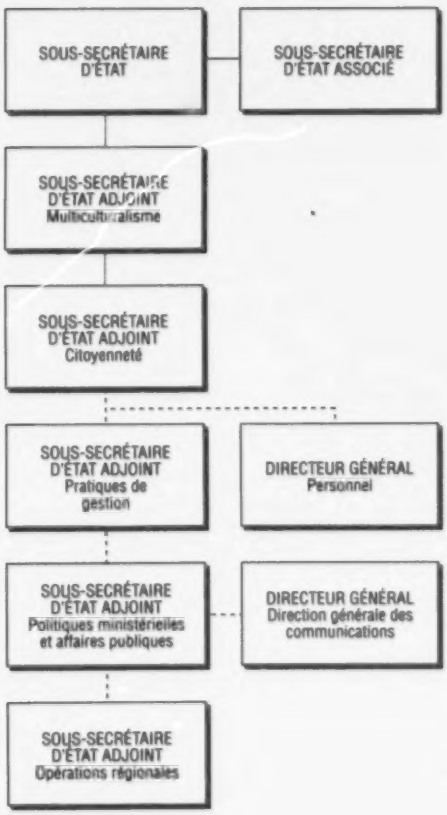

# Secrétariat national de Recherche et sauvetage

**Administration centrale**
Immeuble Journal
17e étage
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**Renseignements**
Téléphone : (613) 992-0063
Télécopieur : (613) 996-3746

**Ministre**
Ministre responsable des Opérations de recherche et sauvetage (ministre de la Défense nationale)

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Directeur exécutif | – |
| Directeurs | |
| Politique et analyse | – M.M.K. Nash |
| Coordination du Programme | – J.M. Anderson |
| Vérification et évaluation | – D.J. Walters |

## Historique

En 1986, à la suite l'enquête de la Commission royale sur le désastre marin de l'*Ocean Ranger*, le gouvernement fédéral décide que la gestion des opérations de recherche et sauvetage devrait relever d'un programme distinct doté d'une politique globale et de responsabilités de coordination sous l'autorité d'un ministre responsable des Opérations de recherche et sauvetage. Le Secrétariat national de recherche et sauvetage est alors créé en vue de conseiller de manière indépendante le ministre responsable et de servir de point central pour le Programme national de recherche et sauvetage.

## Aperçu du mandat

Au nom du ministre responsable des Opérations de recherche et sauvetage, le Secrétariat national veille à la gestion et à la coordination du programme, dans le but de maintenir et de favoriser l'entraide dans les opérations de recherche et sauvetage entreprises partout au Canada. Le Secrétariat s'occupe de l'élaboration et de l'application d'une politique appropriée, de la coordination du programme et de l'évaluation des opérations de recherche et sauvetage menées au Canada.

D'envergure nationale, le Programme tient compte des diverses juridictions du Canada qui ont la responsabilité des services de recherche et sauvetage et sert à favoriser la collaboration de tous les intervenants dans ce service humanitaire. Les provinces jouent un rôle important dans le Programme sur le plan législatif, notamment en ce qui touche les questions de prévention.

## Structure et programmes

**Politique et analyse**
En plus d'élaborer les principes directeurs de la politique du programme national, cette direction :
- établit des normes déterminant le niveau des services offerts;
- détermine les priorités et les lignes directrices du programme;
- gère le système d'information sur les opérations de recherche et sauvetage;
- gère un modèle de planification opérationnelle des activités de recherche et sauvetage.

**Coordination du programme**
Cette direction coordonne les activités de recherche et sauvetage de tous les participants au programme national, en plus de :
- préparer et diriger la participation du gouvernement fédéral au programme international COSPAS-SARSAT;
- gérer le Programme des nouvelles initiatives;
- élaborer le plan opérationnel pluriannuel ainsi que le plan d'immobilisations à long terme;
- mettre sur pied la stratégie nationale de communication en matière de recherche et sauvetage.

**Vérification et évaluation**
Cette direction veille notamment à élaborer et à établir les plans de vérification et d'évaluation à court et à long termes du programme de recherche et sauvetage en collaboration avec les organismes participants.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent de la Défense nationale

# Société canadienne d'hypothèques et de logement

**Administration centrale**
682, chemin Montreal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

**Renseignements**
(613) 748-2000

**Ministre**
Ministre d'État (Habitation)

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Conseil d'administration | |
| Président | – Robert E. Jarvis (Toronto) |
| Membre, SCHL | – Eugene A. Flichel |
| Membres, fonction publique | – T. Russell Robinson (Ottawa)<br>Richard P. Lebeau (Montréal)<br>Wally Majesky (Markham, Ontario)<br>Ross G. Marks (100 Mile House, Colombie-Britannique)<br>Irene T. Swindells (Halifax)<br>Joel D. Teal (Saskatoon) |
| Président intérimaire et vice-président principal, Propositions, recherches et programmes | – E.A. Flichel |
| Vice-présidents principaux | |
| Assurance et gestion de l'actif | – G.E. Girard |
| Ressources de la Société | – vacant |
| Vice-présidents | |
| Programmes | – R.D. Warne |
| Ressources humaines et administration | – J.M. Potter |
| Affaires publiques, et Secrétaire de la Société | – C.G. Warne |
| Gestion foncière | – J.T. Lynch |
| Avocat-conseil général | – C. Poirier-Defoy |

## Historique

Connue à l'origine sous le nom de Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL), la Société a été constituée en janvier 1946 pour relever, dans l'immédiat, les défis de la reconstruction d'après-guerre, en satisfaisant aux besoins des anciens combattants, et appliquer la *Loi nationale sur l'habitation*, principal instrument de l'amélioration des logements à long terme. Dès ses débuts, la SCHL s'est vu confier tout un éventail des tâches, depuis la gestion directe des propriétés immobilières et la construction de logements jusqu'au soutien des activités résidentielles du secteur privé. Depuis 1964, la SCHL assume de plus en plus de responsabilités qui sont du domaine de la politique sociale.

## Aperçu du mandat

La Société canadienne d'hypothèques et de logement est une société d'État en propriété exclusive en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Son rôle et ses responsabilités sont définis dans la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* et dans la *Loi nationale sur l'habitation*.

Les textes législatifs constituent davantage des moyens d'action que des contraintes et des règles universelles. Ils dotent la Société de la souplesse voulue pour faire face aux situations diverses des régions et aux problèmes locaux.

La mission de la Société est énoncée en ces termes dans la *Loi nationale sur l'habitation* :

« favoriser la construction de nouvelles maisons, la réparation et la modernisation de maisons existantes ainsi que l'amélioration des conditions de logement et de vie ».

En vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, la Société est autorisée à :

- constituer un système d'assurance-prêt hypothécaire;
- acquérir des terrains à des fins d'aménagement public;
- aider les Canadiens, principalement par des prêts et des contributions, à accéder à un logement convenable, que ce soit à titre de propriétaires, de locataires ou de membres d'une coopérative;
- améliorer les logements existants et la qualité de leur environnement communautaire.

La Société joue un rôle important dans l'amélioration de la qualité du logement et de l'urbanisme grâce à ses travaux de recherche et de développement, à la diffusion de renseignements, et en sa qualité de conseiller du gouvernement en matière de politique du logement.

## Structure et programmes

Il existe huit principaux secteurs au sein de la structure organisationnelle de la Société :

- Affaires publiques, secteur responsable de l'élaboration de la stratégie de communication de la Société et de la planification, de la visibilité de la Société et du gouvernement fédéral et de la coordination des politiques internes et externes en matière de communications;
- Ressources de la Société, secteur responsable de la politique et de la planification financières, de la comptabilité et de la mise au point de systèmes;
- Ressources humaines et administration, secteur responsable de la rémunération, de la classification, du perfectionnement du personnel et de la prestation de services de personnel. Ce secteur s'occupe également de la gestion des dossiers de la Société, de la prestation des services de bureau et de la gestion des locaux;
- Avocat-conseil général, secteur chargé de fournir des conseils et des services juridiques et qui gère le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels;
- Propositions et recherche, secteur chargé de l'élaboration de la politique et d'effectuer des recherches sur les conditions de vie;
- Programmes, secteur responsable de la planification, de l'analyse et de la prestation des programmes de subvention, de contribution et de subside;
- Gestion foncière, secteur responsable de la gestion réelle, de la planification et du contrôle financier des terrains appartenant à la SCHL ainsi que des possibilités d'exploitation de nouveaux terrains sur les terres excédentaires du gouvernement fédéral;
- Assurance et gestion de l'actif, en plus de fournir l'assurance hypothécaire, ce secteur est responsable de la gestion et de la liquidation de l'actif acquis de la SCHL.

Principaux programmes et activités en matière d'habitation :

- Programme de logement à but non lucratif, dans le cadre duquel des organismes à but non lucratif privés et publics et des groupes coopératifs s'engagent à construire des logements ou à en acheter dans le but de les mettre à la disposition de ménages à faible revenu;
- Programme de subvention de loyer, en vertu duquel les ménages qui habitent dans un immeuble de logements en location ou dans une coopérative d'habitation et qui ont besoin d'une aide financière reçoivent une subvention de loyer;
- Programme d'aide à la remise en état des logements, programme d'aide financière en vue de la réparation, de la restauration ou de l'amélioration des logements afin qu'ils soient conformes aux normes minimales de sécurité et de salubrité;
- Programmes de logement en dehors des réserves pour les ruraux et les autochtones (LRA), soit des programmes qui ont pour objet d'aider les autochtones et autres habitants de régions rurales à se procurer un logement, soit à titre de propriétaire ou de locataire. Il existe quatre programmes, le Programme de logement pour les ruraux et les autochtones, le Programme de démonstration LRA, le volet rural du Programme d'aide à la remise en état des logements, et le Programme de réparation d'urgence des logements;
- Programme de logement pour les ruraux et les autochtones, programme d'aide financière destiné aux sociétés d'habitation à but non lucratif privées et aux coopératives d'habitation qui sont propriétaires et qui exploitent des projets de location de logements aux autochtones dans les villes;
- Programmes de logement dans les réserves, soit des programmes qui ont pour but d'aider les conseils de bandes indiennes et les organismes autochtones à but non lucratif à construire ou à réparer les logements qui se trouvent dans les réserves. Dans le cadre de ces programmes, les organismes qui s'engagent à fournir des logements aux ménages à faible revenu bénéficient également d'une aide. Il existe deux programmes, le Programme de logement à but non lucratif et le Programme d'aide à la remise en état des logements;
- Projet Violence familiale, dans le cadre duquel les groupes à but non lucratif et les bandes indiennes bénéficient d'une aide financière pour la création de centres d'accueil pour les femmes battues, soit en construisant des installations ou en restaurant ou convertissant des structures existantes;
- Programme fédéral des coopératives d'habitation, programme d'aide visant la création de projets de logements appartenant à des coopératives d'habitations sans but lucratif et exploités par elles;
- Programme de protection des taux hypothécaires (PPTH), programme en vertu duquel les propriétaires de maisons sont protégés contre une augmentation considérable de leur paiement d'hypothèque mensuel provoquée par des augmentations en pointe des taux hypothécaires;
- Assurance hypothécaire, programme qui promeut la disponibilité de fonds aux fins d'emprunt hypothécaire en protégeant les prêteurs au cas où les emprunteurs manquent à leurs engagements. En se portant garante des emprunts consentis par des prêteurs accrédités en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, la SCHL favorise un accès équitable dans l'ensemble du pays au financement hypothécaire et à la propriété au plus bas coût possible;
- Titres hypothécaires, soit des certificats de placement semblables à des obligations du gouvernement, la SCHL s'engageant à rembourser les investisseurs en temps voulu;
- Gestion foncière, programme qui concerne l'exploitation, la gestion et la liquidation des terres appartenant en tout ou en partie à la SCHL;

- Gestion de l'actif, programme qui veille à la gestion du portefeuille de l'actif de la SCHL, portefeuille constitué de prêts hypothécaires et de placements;
- Gestion du portefeuille, programme qui gère le portefeuille de logement social qui correspond à un investissement en capital d'une importance considérable fait par le gouvernement. Une importante partie du portefeuille est administrée par la SCHL par l'entremise de commanditaires à but non lucratif et coopératifs. La partie restante est administrée en vertu d'ententes conclues avec les provinces et les territoires;
- Recherche et développement, secteur d'activité qui effectue et appuie des recherches sur les questions de logement de l'heure et sur la planification des besoins éventuels en matière de logement.

## Bureaux régionaux

**Région de l'atlantique**
Brunswick House
44, Chipman Hill
Bureau 1200

**Adresse postale**
C.P. 7320, succursale A
Saint-John (Nouveau-Brunswick)
E2L 4S7
(506) 636-4460

**Région du Québec**
Place du Canada
1010, rue de Lagauchetière ouest
9e étage
Montréal (Québec)
H3B 2N2
(514) 283-4464

**Région de l'Ontario**
Atria North
2255, avenue Sheppard est
Bureau E222
Willowdale (Ontario)
M2J 4Y1
(416) 495-2000

**Région des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest**
410, 22e Rue est
Bureau 300
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 5T6
(306) 975-4917

**Région de la Colombie-Britannique et du Yukon**
World Trade Center
999, Canada Place
Bureau 450
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3E1
(604) 666-2516

## Comité parlementaire

Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale

## Législation

*Loi nationale sur l'habitation*
*Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*

# Société canadienne d'hypothèques et de logement

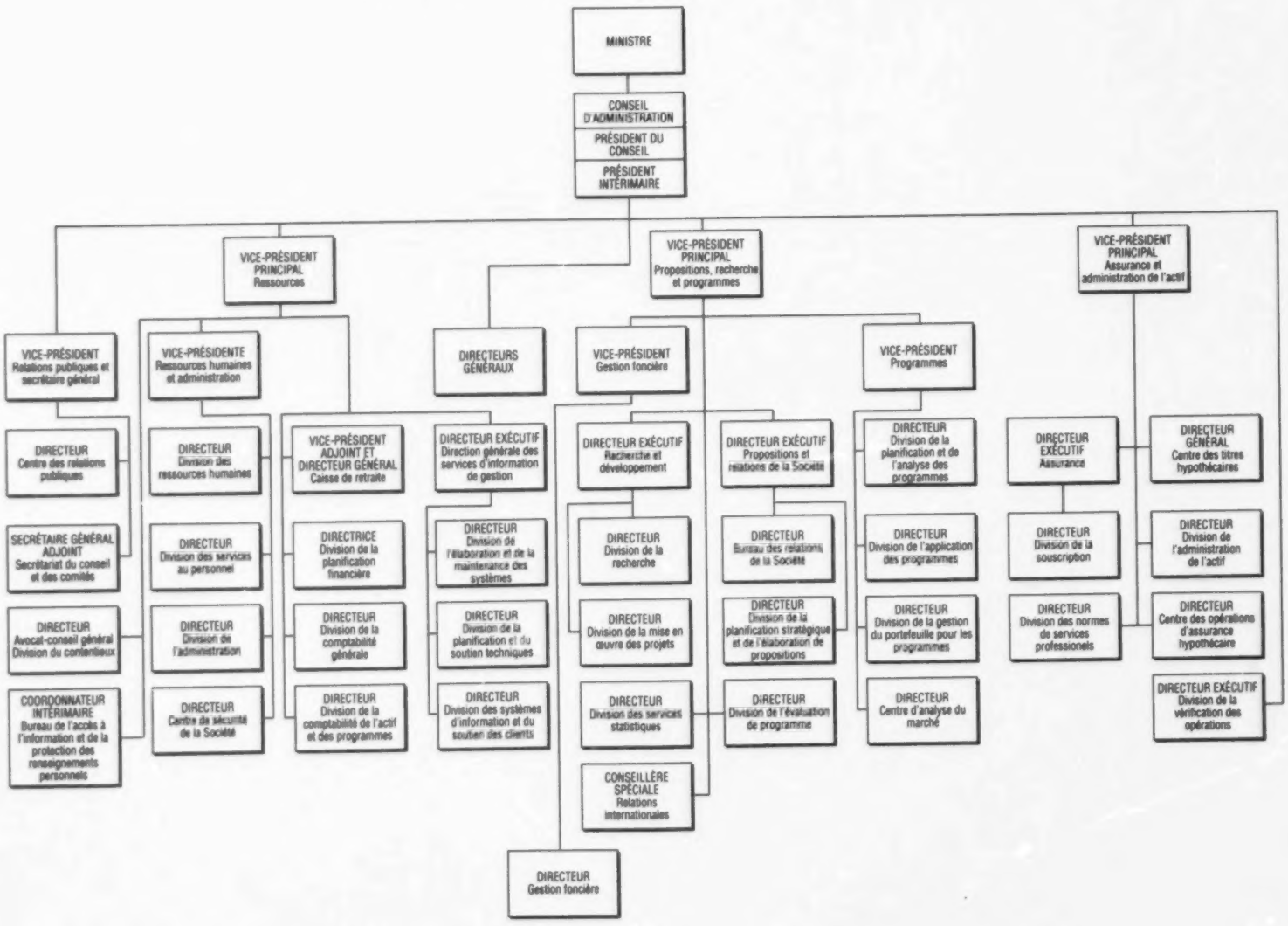

# Solliciteur général Canada

**Appellation légale**
Ministère du Solliciteur général

**Administration centrale**
Immeuble Sir Wilfrid-Laurier
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
KIA OP8

**Renseignements**
(613) 991-3283
(613) 991-2930

**Ministre**
Solliciteur général du Canada

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Secrétariat du ministère du Solliciteur général du Canada | |
| Sous-solliciteur général | – Joseph S. Stanford |
| Sous-solliciteurs généraux adjoints | |
| Police et sécurité | – D. Ian Glen |
| Affaires correctionnelles | – Greg Fyffe |
| Planification et gestion | – Jean Filion |
| Avocat général principal | – Daniel Bellemare |
| Directeur général des communications | – David Davidson |
| Inspecteur général, SCRS | – Richard Thompson |
| Organismes | |
| Commissaire, Gendarmerie royale du Canada | – Norman D.Inkster |
| Commissaire, Service correctionnel du Canada | – Ole Ingstrup |
| Président, Commission nationale des libérations conditionnelles | – Fred E. Gibson |
| Directeur, Service canadien du renseignement de sécurité | – J. Reid Morden |
| Organismes d'examen | |
| Président, Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada | – L'honorable René J. Marin |
| Président, Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada | – Richard Gosse |
| Enquêteur correctionnel | – Ronald Stewart |

## Historique

Avant 1936, le Solliciteur général était membre du Cabinet ou assumait des responsabilités ministérielles à l'extérieur du Cabinet. Entre 1936 et 1945, la charge de Solliciteur général n'existait pas, les fonctions de la charge étant exercées entièrement par le Procureur général du Canada. En 1945, la charge de Solliciteur général a été rétablie en tant que poste ministériel afin d'appuyer le ministre de la Justice dans l'exercice des fonctions judiciaires du ministère de la Justice et de remplir d'autres fonctions attribuées par le gouverneur en conseil. Les dispositions législatives existantes en 1966 ont été abrogées et un nouveau ministère du Solliciteur général a été créé.

Le Solliciteur général est devenu le principal ministre du Cabinet responsable du secteur correctionnel et de l'application de la loi.

## Aperçu du mandat

Le Solliciteur général est au sein du gouvernement le ministre responsable de la sécurité nationale et des services policiers, correctionnels et de libération conditionnelle. Le ministère du Solliciteur général comprend quatre organismes distincts, des organismes d'examen connexes et le Secrétariat. Le responsable de chaque organisme relève directement du Solliciteur général. Il incombe au Solliciteur général de protéger la société et de lui assurer la paix et l'équité.

## Structure et programmes

**Secrétariat**
Le Sous-solliciteur général, qui est le premier sous-ministre et le principal conseiller du ministre au chapitre des politiques, dirige et administre le Secrétariat. Le Secrétariat prête également son concours au Solliciteur général pour établir l'orientation du ministère et pour veiller à ce que ses programmes, ainsi que ceux des organismes, soient conformes aux lignes de conduite et aux priorités ministérielles.

Le Secrétariat se conforme, dans son organisation, au mandat du ministère en ce qui concerne les affaires correctionnelles, les services policiers et le renseignement de sécurité. Il se compose de trois directions : Police et sécurité, Planification et gestion et Affaires correctionnelles.

**Direction de la police et de la sécurité**
Cette direction conseille le Ministre et le Sous-solliciteur général sur les questions d'application de la loi et de sécurité nationale. Elle gère le programme de sécurité nationale et la planification en cas d'urgence (responsabilité directe du Solliciteur général), et elle coordonne le programme de lutte contre le terrorisme du gouvernement fédéral.

**Direction de la planification et de la gestion**
Cette direction s'occupe des domaines intéressant le Ministère et sa gestion, notamment : plans statégiques et opérationnels, examen de la gestion et politiques et services concernant les ressources financières, administratives et humaines. La Direction coordonne et dirige également l'application de mesures relatives à des politiques et à des programmes interministériels, les affaires relevant du Cabinet et du Parlement, l'interaction avec des organismes fédéraux, provinciaux et des secteurs privé et communautaire, les relations internationales et l'information du ministre.

**Direction des affaires correctionnelles**
Cette direction comprend deux sous-directions, celle de la Recherche et de la politique stratégique, qui procède à des recherches et élabore des politiques et des programmes à long terme, et celle de l'Analyse des politiques et des programmes correctionnels, qui analyse les tendances et les progrès dans le domaine correctionnel, élabore des solutions et prépare des propositions législatives et des mesures stratégiques.

**Bureau de l'Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)**
Ce bureau veille à ce que le Service se conforme à ses règles de fonctionnement, surveille les opérations du Service, remet chaque année au Solliciteur général un certificat sur les opérations du SCRS et examine sur demande des activités particulières du Service. L'Inspecteur général est nommé par le Cabinet et relève du sous-solliciteur général.

**Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)**
Le SCRS a été créé en 1984 en vertu d'une loi parlementaire pour fournir des services de sécurité au gouvernement fédéral. En particulier, le SCRS :

- recueille, analyse et conserve des informations et des renseignements sur les activités susceptibles de menacer la sécurité du Canada;
- fait rapport et donne des conseils au gouvernement du Canada au sujet de telles menaces;
- procède à des évaluations de sécurité.

La *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* sert de fondement à toutes les activités de sécurité menées par le Service et établit les mécanismes de contrôle auxquels sont assujetties ces activités. Elle contribue ainsi à maintenir l'équilibre entre, d'une part, l'obligation faite à l'État de protéger la population et, d'autre part, celle de sauvegarder les droits et les libertés des citoyens.

## Bureaux régionaux

**Région de l'Atlantique**
Édifice Terminal Plaza
1222, rue Main
4e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H6
(506) 851-6368

**Région du Québec**
606, rue Cathcart
Pièce 201
Montréal (Québec)
H3B 1K9
(514) 283-7362

**Région de l'Ontario**
60, avenue St-Clair est
Pièce 600
Toronto (Ontario)
M4T 1N5
(416) 973-8107

**Région des Prairies**
Cumberland Square
Unité nº 28
1501, 8e Rue est
Saskatoon (Saskatchewan)
S7H 5J6
(306) 975-4262

**Région du Pacifique**
800, rue Burrard
Pièce 1320
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 2J5
(604) 666-5307

## Comité parlementaire

Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

## Législation

*Loi sur le ministère du Solliciteur général*
*Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*
*Loi sur les pénitenciers*
*Loi sur la libération conditionnelle*
*Loi sur les prisons et les maisons de corrections*
*Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*
*Loi sur les infractions en matière de sécurité*
*Loi sur le casier judiciaire*
*Loi sur le transfèrement des délinquants*
*Loi sur la pension de retraite de la GRC*
*Loi sur l'identification des criminels*
*Loi sur les secrets officiels*
*Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires*
*Loi sur l'immigration*

## Solliciteur général Canada

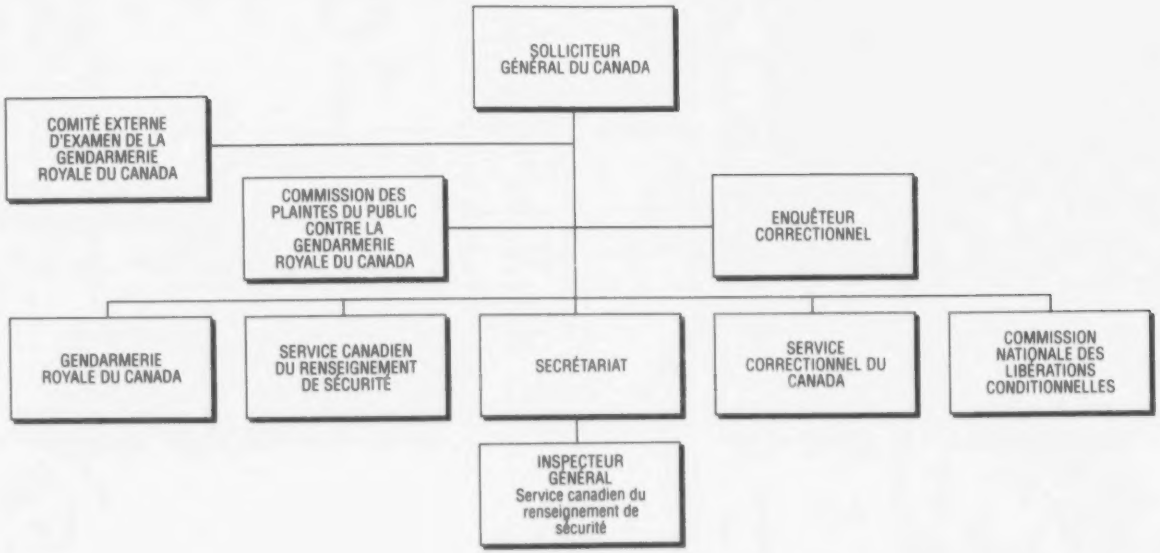


## Secrétariat du ministère

# Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada

**Administration centrale**
365, avenue Laurier ouest
Pièce 900
Ottawa (Ontario)

**Adresse postale**
C.P. 1159, succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5R2

**Renseignements**
(613) 998-2860

**Ministre**
Solliciteur général du Canada

**Cadre supérieur**
Sous-ministre – L'honorable René J. Marin

## Historique

Le Comité externe d'examen de la GRC a été créé en 1985 en vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*. Il a réellement commencé à exercer ses activités en 1988.

## Aperçu du mandat

Le Comité est un organisme quasi-judiciaire indépendant et impartial ayant pour mandat d'examiner les cas de griefs et les appels de discipline grave, de renvoi et de rétrogradation que lui renvoie le Commissaire de la GRC.

La Commission des relations de travail dans la fonction publique n'a pas la compétence d'entendre les cas de griefs des quelque 20 500 membres réguliers et civils de la GRC. Ces membres dépendent donc du Comité pour l'examen indépendant de leurs cas en matière de griefs et appels.

Étant un organisme indépendant de la GRC et du ministère du Solliciteur général, le Comité peut ainsi assumer un rôle national en matière de la gestion des ressources humaines au sein des services de police. Ce rôle est appuyé par des consultations permanentes auprès des divers corps policiers des autorités provinciales et du secteur privé.

## Structure et programmes

Le travail du Comité externe d'examen de la GRC est divisé en deux grandes catégories.

Griefs et appels
Cette direction examine les dossiers envoyés au Comité, c'est-à-dire :
- elle veille à ce que tous les documents pertinents soient versés au dossier;
- elle informe le président du contenu des dossiers;
- elle coordonne la distribution des conclusions et des recommandations du président aux parties concernées.

De plus, la Direction :
- fournit de l'aide aux membres à temps partiel du Comité qui sont assignés à tenir des audiences dans les causes renvoyées au Comité;
- entretient des rapports avec la sous-direction des relations fonctionnelles et la Direction des normes professionnelles de la GRC, de même qu'avec les représentants divisionnaires des relations fonctionnelles.

Recherche et communications
Cette direction effectue la recherche concernant les questions identifiées durant le processus d'examen des causes. En outre, elle :
- effectue des recherches dans le domaine de la gestion des ressources humaines au sein des services de police;
- prépare le communiqué mensuel du Comité;
- organise le séminaire annuel du Comité;
- prépare le *Rapport Annuel*;
- s'assure que toute documentation provenant du Comité soit traduite et offerte dans les deux langues officielles.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

## Législation

*Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*

## Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada

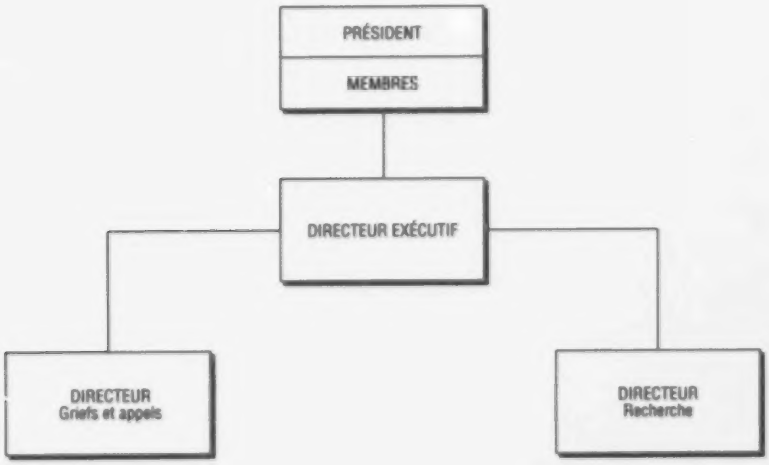

# Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada

**Administration centrale**
60, rue Queen
3e étage
Ottawa (Ontario)

**Adresse postale**
C.P. 3423, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 6L4

**Renseignements**
(613) 952-1471

**Ministre**
Solliciteur général du Canada

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – Richard Gosse |
| Vice-président | – Fernand Simard |
| Membres à temps partiel | – Robert Barry Learmont |
| | Graham W. Stewart |
| | Blair Mitchell |
| | Judith MacPherson |
| | Gisèle Côté-Harper |
| | Gina Brannan |
| | Graeme Haig, c.r. |
| | Kenneth A. Stevenson, c.r. |
| | S.V. Legg |
| | L. Allan Williams, c.r. |
| | Rosemary Trehearne |
| | John U. Bayly, c.r. |
| Membres suppléants | – W. Allison MacRae |
| | Earl Holt |
| | Odette Snow |
| | Jane Evans |
| | Dave Zacharias |
| | Lyman R. Robinson, c.r. |
| | John Wright |
| | Lazarus Arreak |
| Directeur exécutif | – Bertrand Giroux |
| Avocat général | – Pierre-Y. Delage |
| Directeur des plaintes | – Paul McEwen |
| Conseiller principal, Communications | – Jacques Genest |
| Conseiller principal, Politique planification et recherche | – Joanna Leslie |

## Historique
La Commission des plaintes du public contre la GRC a été créée à la suite des recommandations formulées dans les rapports Marin (1976) et McDonald (1981).

## Aperçu du mandat
La Commission est un tribunal administratif indépendant chargé de recevoir, d'examiner et de faire enquête sur les plaintes du public au sujet de la conduite professionnelle des membres de la GRC.

La Commission peut, de son propre chef, entamer une enquête si elle est d'avis que les circonstances le justifient.

## Structure et programmes
La Commission se compose de deux membres à temps plein, le président et la vice-président, et de membres à temps partiel, nommés après consultation avec le Ministre responsable des services de police de la province et du territoire visé. Chaque membre à temps partiel peut avoir un suppléant.

La Commission peut tenir des audiences publiques dans le cadre de l'examen d'une plainte. Suite à un tel examen, elle prépare un rapport exposant ses conclusions et recommandations, rapport qui est soumis à l'examen du Commissaire de la GRC et du Solliciteur général. Un exemplaire du rapport est également remis à la personne ayant déposé la plainte et au membre de la GRC dont la conduite a occasionné la plainte.

La Commission présente un rapport annuel au Solliciteur général du Canada.

## Bureaux régionaux
**Région des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest**
C.P. 50
10060, avenue Jasper
Bureau 1909
Edmonton (Alberta)
T5J 3R8

**Bureau régional de la Colombie-Britannique et du Yukon**
Édifice Robson Court
840, rue Howe
Bureau 970
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 2L2

## Comité parlementaire
Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

## Législation
*Loi sur la Gendarmerie Royale Canada (1986)*

## Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada

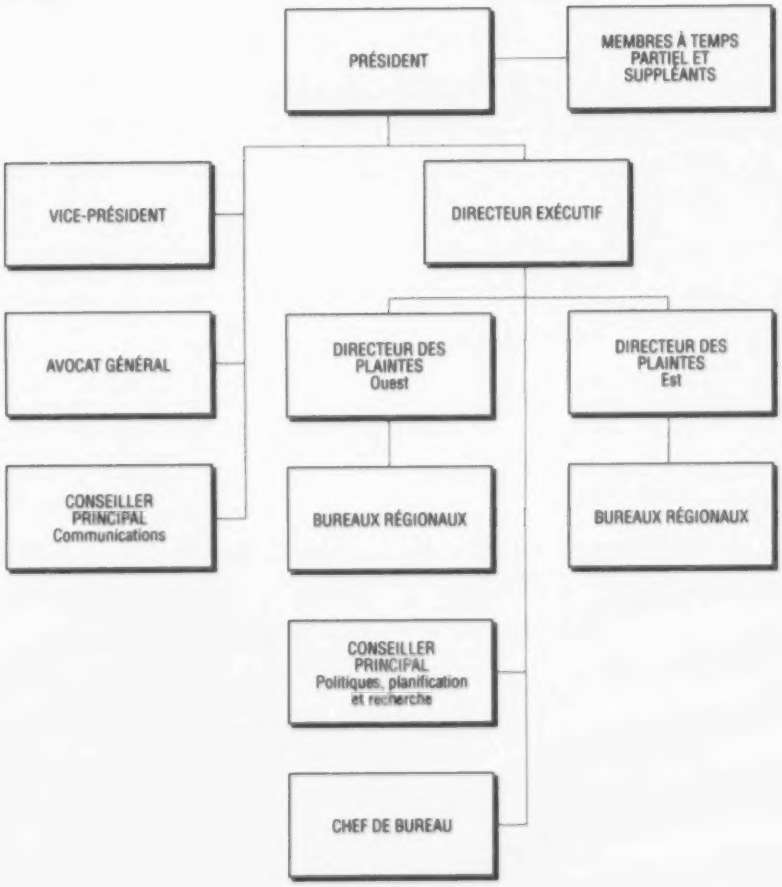

# Commission nationale des libérations conditionnelles

**Administration centrale**
Édifice Sir Wilfrid-Laurier
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0R1

**Renseignements**
(613) 954-7474
(613) 954-6549 (Directeur des Communications)

**Ministre**
Solliciteur général du Canada

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président et premier dirigeant | – Fred E. Gibson, c.r. |
| Vice-président | – Vacant |
| Division d'appel, Commissaire principal | – Vacant |
| Commissaires principaux | |
| Atlantique | – J. Trevors |
| Québec | – P. Young |
| Ontario | – F. Baines |
| Prairies | – G. Bellavance |
| Pacifique | – K. Louis |
| Directeur des communications | – B. Cloutier |
| Directeur exécutif | – J. Siberry |
| Directeur général, Division des politiques, de la planification et de la recherche | – A. Himelfarb |
| Secrétaire exécutif | – H. Chevalier |
| Directeurs régionaux | |
| Atlantique | – E. Williams |
| Québec | – S. Lavallée |
| Ontario | – S. Ferguson |
| Prairies | – N. Fagnou |
| Pacifique | – F. Simmons |

## Historique

Jusqu'au début du siècle, la clémence était accordée sans condition. On avait recours à la prérogative royale en tant que mécanisme de mise en liberté anticipée des détenus, et aucune condition n'était imposée. En 1899, le Parlement du Canada a adopté la *Loi sur les libérations conditionnelles*, qui a institué la mise en liberté sous condition, généralement considérée comme un moyen de combler l'écart entre, d'une part, le contrôle et les contraintes de la vie carcérale et, d'autre part, la liberté et les responsabilités de la vie en société.

La pratique appelée aujourd'hui gestion des cas a été établie en 1901 lors de la création du poste d'agent fédéral de liberté conditionnelle, et ce, dans le but d'évaluer les détenus et leurs projets de sortie. L'administration de la *Loi sur les libérations conditionnelles* était assurée par des agents du ministère de la Justice, qui a mis sur pied la Direction des pardons en 1913. Cette dernière est ensuite devenue le Service des pardons, précurseur du système fédéral de libération conditionnelle.

En 1956, un comité d'enquête fédéral sur le Service des pardons (rapport Fauteux) a recommandé la création de la Commission nationale des libérations conditionnelles. À cette époque, la libértion conditionnelle était considérée comme un processus de transition entre l'incarcération et la liberté, et comme un mécanisme de contrôle par le biais de la surveillance communautaire et de la révocation comme mesure de sanction.

Adoptée le 15 février 1959, la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus* a établi la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) en tant qu'instance administrative indépendante au sein du ministère de la Justice. En vertu de cette loi, la CNLC, organisme dont les commissaires étaient nommés par le gouverneur en conseil, avait le pouvoir d'accorder, de refuser, de faire cesser ou de révoquer la liberté conditionnelle. À l'origine, la Commission, dont le siège était à Ottawa, se composait de cinq commissaires et d'un personnel décentralisé connu sous le nom de Service national des libérations conditionnelles.

La *Loi sur l'organisation du gouvernement* de 1966 a créé le ministère du Solliciteur général, qui comprenait la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien des pénitenciers (devenu le Service correctionnel du Canada en 1977) et la CNLC. Aujourd'hui, il compte également le Secrétariat, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), l'inspecteur général du SCRS, la Commission des plaintes du public contre la GRC, le Comité externe d'examen de la GRC et l'Enquêteur correctionnel.

## Aperçu du mandat

La Commission nationale des libérations conditionnelles a les attributions suivantes :

- exercer un pouvoir exclusif quant à la mise en liberté sous condition de tous les détenus sous responsabilité fédérale (purgeant une sentence de deux ans ou plus) et des détenus sous responsabilité provinciale lorsque la province n'a pas sa propre commission des libérations conditionnelles (autres que l'Ontario, le Québec, et la Colombie-Britannique);
- faire des enquêtes, et des recommandations, au sujet de la réhabilitation conformément à la *Loi sur le casier judiciaire* et de l'exercice de la prérogative royale de clémence.

La Commission nationale des libérations conditionnelles, en tant que partie intégrante du système de justice pénale jouissant d'autonomie, décide de la mise en liberté sous condition et formule des recommandations en matière de clémence. Elle contribue à la protection de la société en facilitant la réintégration opportune des délinquants comme citoyens respectueux de la loi.

## Structure et programmes

La Commission nationale des libérations conditionnelles comprend jusqu'à 36 commissaires à plein temps nommés pour une période maximale de dix ans par le gouverneur en conseil (le Cabinet) sur la recommandation du Solliciteur général. Un des commissaires est désigné comme président et premier dirigeant, et un autre comme vice-président. En plus des commissaires à plein temps, des commissaires temporaires, également nommés par le gouverneur en conseil, peuvent remplacer un commissaire absent ou aider la Commission pendant les périodes de surcroît de travail. Outre les commissaires réguliers, des citoyens choisis à travers le pays parmi les forces policières et les pouvoirs locaux, le monde des affaires et de l'industrie, les carrières professionnelles, les syndicats et diverses associations communautaires, sont nommés par le Solliciteur général à titre de commissaires communautaires pour se prononcer, au même titre que les commissaires réguliers.

Il y a quatre types de liberté sous condition au niveau fédéral : la permission de sortir (avec ou sans surveillance), la semi-liberté, la libération conditionnelle et la liberté surveillée :

- la permission de sortir, avec ou sans surveillance, permet à un détenu de quitter l'établissement pour des raisons médicales ou humanitaires, ou pour prendre part à un programme. Les permissions de sortir sont ordinairement le premier type de libération que peut obtenir le détenu;
- la semi-liberté donne au détenu l'occasion de participer à des activités communautaires, comme les études, la recherche d'emploi, la formation et le counselling. Le détenu qui en bénéficie doit rentrer régulièrement (habituellement chaque soir) à un établissement carcéral ou à un foyer de transition;
- la libération conditionnelle permet aux détenus de purger le reste de leur peine sous surveillance dans la collectivité. Ils sont alors assujettis à des modalités imposées d'office et, au besoin, à des conditions spéciales. Des agents de liberté conditionnelle surveillent leur comportement et leur offrent de l'aide et des conseils durant la période de libération conditionnelle;
- la liberté surveillée est une forme de liberté sous condition sur laquelle la Commission nationale des libérations conditionnelles n'a qu'un pouvoir très limité.

La loi permet aux détenus sous responsabilité fédérale d'obtenir une réduction de peine pour bonne conduite, soit la réduction de peine méritée. Ainsi, les détenus qui ne sont pas libérés sous condition peuvent purger, en principe, le dernier tiers de leur peine sous surveillance dans la collectivité. La libération découlant d'une réduction de peine s'appelle mise en liberté surveillée. La Commission peut ajouter des conditions spéciales aux modalités de la liberté surveillée.

En vertu de la *Loi sur la libération conditionnelle*, la Commission peut, sur recommandation du Service correctionnel du Canada, maintenir en incarcération jusqu'à l'expiration de la peine ou assujettir à des conditions d'hébergement strictes, les détenus jugés très susceptibles de commettre, avant la fin de leur peine, une infraction causant la mort ou un tort considérable.

Le principal facteur à considérer avant de prendre une décision concernant la liberté est le risque que le détenu présente pour la société. Pour évaluer ce risque, outre ses politiques, la Commission s'appuie sur des informations fournies par la police, des avocats de la poursuite, des juges, des agents du Service correctionnel du Canada, le détenu, des victimes et d'autres sources. Avant de décider d'octroyer ou non la liberté, la Commission doit également déterminer si l'effet positif maximal de l'emprisonnement a été atteint pour le détenu et si la libération conditionnelle facilitera son amendement et sa réadaptation, favorisant ainsi la sécurité du public.

### Clémence et pardons

Aux termes de la *Loi sur le casier judiciaire*, la CNLC doit donner suite aux demandes de réhabilitation. Elle fait faire les enquêtes qui s'imposent, habituellement par la Gendarmerie royale du Canada, puis formule des recommandations. Celles-ci sont présentées au Solliciteur général qui les soumet à l'approbation du Cabinet.

## Bureaux régionaux

**Atlantique**
1222, rue Main
4e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H6
(506) 857-6345

**Québec**
200, boulevard René-Lévesque
2e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-4584

**Ontario**
86, rue Clarence
C.P. 620
Kingston (Ontario)
K7L 4X1
(613) 545-8351

**Prairies**
229, 4e Avenue sud
6e étage
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 3X5
(306) 975-4228

**Pacifique**
32315, South Fraser Way
Pièce 305
Abbotsford (Colombie-Britannique)
V2T 1W6
(604) 854-2468

## Comité parlementaire

Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

## Législation

*Loi sur la libération conditionnelle*
*Code criminel*
*Loi sur le casier judiciaire*
*Loi sur les pénitenciers*
*Loi sur les prisons et les maisons de correction*

# L'Enquêteur correctionnel Canada

**Appellation légale**
L'Enquêteur correctionnel

**Administration centrale**
365, avenue Laurier ouest
3e étage
Ottawa (Ontario)

**Adresse postale**
C.P. 2324, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5

**Renseignements**
Sans frais : 1-800-267-5982

**Ministre**
Solliciteur général

**Cadre supérieur**
Directeur exécutif – E.J. McIsaac

## Historique

Le Cabinet de l'Enquêteur correctionnel fut établi en 1973 en vertu de la *Loi sur les enquêtes*.

## Aperçu du mandat

Le Cabinet a le mandat d'enquêter sur toutes les plaintes déposées par des détenus ou en leur nom, conformément à la *Loi sur les libérations conditionnelles*.

Ces plaintes peuvent porter sur :
- des problèmes reliés à l'emprisonnement des détenus dans les pénitentiers;
- la supervision des détenus en cas d'absence temporaire, de la libération conditionnelle de jour, de la libération conditionnelle totale ou en surveillance obligatoire.

La plainte doit par ailleurs être visée par le domaine de responsabilité du Solliciteur général.

## Structure et programmes

Un petit groupe d'enquêteurs et le personnel de soutien connexe exercent les fonctions du Bureau.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général

# Gendarmerie royale du Canada

**Administration centrale**
1200, promenade Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

**Renseignements**
(613) 993-1085

**Ministre**
Solliciteur général du Canada

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Commissaire | – N.D. Inkster |
| Sous-commissaires | |
| Police opérationnelle | – J.L.G. Favreau |
| Administration | – R.G. Moffatt |
| Gestion générale | – J.M. Shoemaker |
| Services judiciaires et de protection | – G.W. Allen |

## Historique

La Gendarmerie royale du Canada (G.R.C.) a été constituée en 1873, sous le nom de Police à cheval du Nord-Ouest, en vertu d'un *Acte concernant l'administration de la justice et l'établissement d'un corps de police dans les Territoires du Nord-Ouest* qui est devenu par la suite la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*.

La Gendarmerie devait surveiller le territoire compris entre la frontière occidentale du Manitoba et les Rocheuses, alors connu sous le nom de Territoires du Nord-Ouest.

En 1920, la Gendarmerie en est venue à appliquer la loi à l'échelle du pays. Elle est devenue la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, et l'administration centrale qui se trouvait alors à Regina a été établie à Ottawa.

## Aperçu du mandat

Le pouvoir et les responsabilités de la G.R.C. sont arrêtés par la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, qui fait de la G.R.C. un service de police fédéral. La Gendarmerie royale du Canada est chargée de la prévention du crime, de l'application des lois canadiennes et du maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité. Plus précisément, elle doit :

- prévenir et découvrir les infractions aux lois fédérales et faire enquête sur celles-ci;
- assurer des services policiers dans les provinces et les territoires contractants;
- fournir des services d'enquête et de protection aux personnes à protéger et aux autres ministères et organismes fédéraux;
- aider tous les corps policiers canadiens en leur offrant des services de recherche et de formation spécialisée, de laboratoire judiciaire, d'identification et de technologie informatique.

## Structure et programmes

Le Programme d'application de la loi touche cinq activités.

**Police opérationnelle**
Le programme de la police opérationnelle touche l'exécution des lois, la police des autochtones, les enquêtes relatives à la sécurité nationale, la police des drogues, la police économique et les services à l'étranger, notamment le Bureau central national de l'Organisation internationale de police criminelle connu sous le nom d'Interpol Ottawa.

Une partie des ressources des sous-directions de l'exécution des lois fédérales, de la prévention criminelle et de l'assistance aux victimes sont consacrées aux activités de police sociopréventive et à l'aide aux victimes qui doivent faire face au système de justice criminelle. La Sous-direction de l'exécution des lois fédérales est également chargée d'appliquer environ 600 lois fédérales qui n'ont pas été assignées à une direction en particulier.

La Sous-direction des services de police à contrat assure des services de police à coûts partagés dans toutes les provinces et territoires en vertu d'ententes conclues avec les provinces et municipalités. Les services de police à contrat font partie intégrante des activités générales de la G.R.C. en matière d'application de la loi.

Au cours des dernières années, on a établi le Groupe des enquêtes sur les crimes de guerre. La G.R.C. mène actuellement, en collaboration avec 17 pays, des enquêtes qui portent non seulement sur des événements survenus durant la période 1939-1945, mais également sur des allégations concernant des crimes contre l'humanité, lesquelles ont été portées par l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et l'Asie du Sud-Est.

Le Groupe spécial des interventions d'urgence a été mis sur pied en vue de régler les situations éventuelles de prise d'otages par des terroristes. Ce groupe permet au Canada de respecter ses engagements internationaux relativement à la réduction de la criminalité internationale à caractère politique.

Le Programme antidrogue de la G.R.C. vise à réduire l'offre et la demande de drogues par voie d'une démarche globale fondée sur la sensibilisation à la

drogue et à l'application de la loi. Des programmes de sensibilisation à la drogue sont mis en œuvre dans les écoles et au sein des collectivités en vue de freiner la demande en drogues illicites.

Un bon exemple de ces activités est le programme de Contribution de la police à l'éducation communautaire (C.P.E.C.) qui est parrainé par la G.R.C., la Commission on Drug Dependency de la Nouvelle-Écosse et le ministère du Solliciteur général. Ce programme constitue un module d'éducation en matière de drogues et prépare les policiers à faire des exposés à ce sujet devant les élèves de la 5e à la 9e années.

La Direction de la police économique s'occupe des graves crimes à motivation économique, tels que la fraude ou le détournement de fonds. Ce programme vise à appliquer la loi sur les produits de la criminalité qui permet aux policiers de saisir les biens acquis illégalement.

La Direction des services à l'étranger aide les services de police canadiens à obtenir des renseignements criminels ou la collaboration des polices étrangères afin de faire avancer des enquêtes ou des poursuites pénales au Canada. La Direction combine un réseau d'agents de liaison affectés un peu partout à l'étranger avec le réseau de l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC ou Interpol). Elle apporte également une aide à des corps policiers étrangers qui demandent des renseignements afin de faire avancer des enquêtes internationales.

**Services judiciaires et de protection**
Les Services judiciaires et de protection mettent leurs connaissances techniques et opérationnelles à la disposition de tous les corps policiers canadiens afin que tous les Canadiens aient accès à la technologie et aux services policiers par voie de leur service de police local, quel que soit son effectif ou son budget.

Le Service des laboratoires judiciaires compte sept laboratoires régionaux et un laboratoire central situé à Ottawa. Les laboratoires assurent des services de police scientifique dans les domaines suivants : alcool, chimie, toxicologie, sérologie, cheveux et fibres, armes à feu, identification de traces d'outil, examen des documents et photographie. On poursuit également l'élaboration d'une méthode d'identification par l'analyse de l'ADN et l'analyse de la morphologie des taches de sang.

La Sous-direction scientifique et technologique gère le Programme canadien de science et de technologie à l'appui du maintien de l'ordre. En collaboration avec le Conseil national de recherches du Canada et l'Association canadienne des chefs de police, cette sous-direction a contribué à établir le Centre canadien de recherches policières qui est responsable de l'étude, de la mise au point et de la commercialisation du matériel et des produits destinés à la collectivité policière. Ce nouveau Centre, qui a ouvert ses portes en 1990, se trouve au Conseil national de recherches (Ottawa) et à la Direction générale de la G.R.C.

Le Service de l'identité judiciaire tient à jour un fichier informatisé national contenant plus de 410 000 jeux d'empreintes digitales, et le Centre d'information de la police canadienne contient plus de deux millions de casiers judiciaires auxquels les divers corps policiers canadiens autorisés ont accès en quelques secondes à toute heure du jour ou de la nuit.

Le Service de l'identité judiciaire se compose également de la Section de l'enregistrement des armes à feu, de la Section des chèques frauduleux, du Bureau d'enregistrement des enfants disparus et des Services photographiques. Tous ces services fournissent des renseignements importants et apportent un appui aux policiers relativement à leurs enquêtes.

La Direction de la police de protection s'occupe de la sécurité des personnes de marque, et de la sécurité technique des systèmes de sécurité électronique et de traitement des données. En outre, elle procède aux inspections de sécurité matérielle dans les ministères fédéraux et veille à la sécurité ministérielle.

Elle recueille des renseignements sur des alertes à la bombe ou des incidents connexes et est chargée d'assurer la sécurité dans dix aéroports internationaux et huit importants aéroports nationaux. Elle participe directement avec Transports Canada à l'élaboration et à l'exécution de la réglementation, des normes et des modalités régissant l'aviation et les aéroports.

**Gestion générale**
La Gestion générale réunit six composantes de la gestion, et permet à la G.R.C. de mieux répondre aux exigences du gouvernement et aux nouvelles questions d'intérêt public.

La Direction des services de gestion élabore les plans stratégiques et généraux pour le Commissaire, formule les politiques de gestion, effectue les évaluations de programme et les études d'organisation et gère les systèmes d'information de gestion.

La Direction de la vérification s'occupe d'assurer le respect des normes d'efficience, d'économie et d'efficacité dans tous les aspects de l'administration et des opérations de la Gendarmerie.

Le Bureau de l'administrateur supérieur des affaires financières est responsable de la gestion des finances de la G.R.C. Il élabore de nouvelles politiques financières, dresse des budgets et conçoit et tient à jour des systèmes informatiques qui traitent des transactions financières de la Gendarmerie.

La Direction des relations publiques répond aux demandes d'information du public et des médias, coordonne les activités de relations publiques, notamment l'Orchestre et le Carrousel, et publie la *Gazette de la G.R.C.* et la *Trimestrielle* ainsi que des documents généraux décrivant les programmes et services de la G.R.C.

La Direction de l'accès à l'information est un service centralisé de réponse aux demandes d'information faites aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elle répond également aux demandes du Solliciteur général et d'autres députés.

La Section des examens externes et des appels étudie les comptes rendus des audiences disciplinaires des membres et conseille le Commissaire sur les mesures à prendre.

**Administration**
L'administration comprend tous les aspects de la gestion du personnel, la formation, les services de santé, les approvisionnements et services et les langues officielles. Ces services soutiennent les opérations hors siège et répondent aux exigences du gouvernement à tous les niveaux.

## Bureaux régionaux

**Division «A»**
400, rue Cooper
Ottawa (Ontario)
K1A 0R4

**Division «B»**
C.P. 9700, succursale «B»
St-John's (Terre-Neuve)
A1A 3T5

**Division «C»**
4225, boulevard René-Lévesque ouest
Westmount (Québec)
H3Z 1V5

**Division «D»**
1091, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3K2

**Division «E»**
657, 37e Avenue ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V5Z 1K6

**Division «F»**
Sac postal 2500
Regina (Saskatchewan)
S4P 3K7

**Division «G»**
Sac postal 5000
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2R3

**Division «H»**
C.P. 2286
3139, rue Oxford
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3E1

**Division «J»**
C.P. 3900
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 4Z8

**Division «K»**
C.P. 1320
11140, 109e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 2N1

**Division «L»**
C.P. 1360
450, avenue University
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7N1

**Division «M»**
4100, 4e Avenue
Whitehorse (Yukon)
Y1A 1H5

**Division «O»**
C.P. 519
Bureau de poste Adelaide
225, rue Jarvis
Toronto (Ontario)
M5C 2M3

## Comité parlementaire

Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

## Législation

*Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*

## Gendarmerie royale du Canada

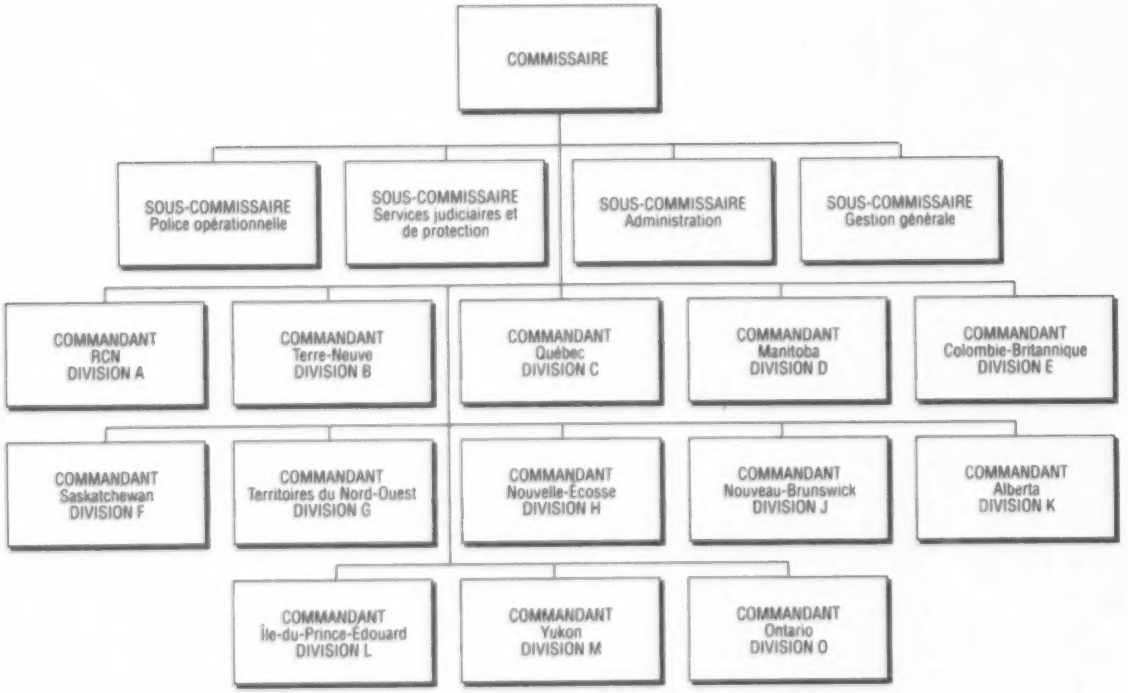

# Service correctionnel Canada

**Appellation légale**
Service correctionnel du Canada

**Administration centrale**
340 avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9

**Renseignements**
(613) 992-5891
(613) 995-5354 (Directeur, Planification des communications et des médias)

**Ministre**
Solliciteur général du Canada

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Commissaire aux services correctionnels | – Ole Ingstrup |
| Avocat-conseil | – Ted Tax |
| Sous-commissaires régionaux | |
| Atlantique | – Willie Gibbs |
| Québec | – Jean-Claude Perron |
| Ontario | – Andrew Graham |
| Prairies | – John Duggan |
| Pacifique | – Arthur Trono |
| Sous-commissaire, Programmes et opérations correctionnels | – Mario Dion |
| Commissaires adjoints | |
| Services à la haute direction | – John Rama |
| Gestion corporative | – Gerry Hooper |
| Personnel | – Diane Dufresne |
| Communications et développement organisationnel | – Brendan Reynolds |
| Vérification interne et enquêtes | – Irving Kulik |

## Historique

C'est l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* qui a établi et défini, en 1867, les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux en matière de services correctionnels. En 1868, la *Loi sur les pénitenciers* a prévu la création d'un service fédéral des pénitenciers et en 1978, le Service canadien des pénitenciers et le Service national des libérations conditionnelles ont été fusionnés et sont devenus le Service correctionnel du Canada.

## Aperçu du mandat

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est responsable de l'administration des peines d'incarcération de deux ans ou plus imposées par les tribunaux et de la préparation des détenus en vue de leur réintégration réussie dans la société. Il incite activement et aide les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant un contrôle raisonnable sûr, sécuritaire et humanitaire. Ses responsabilités, à l'égard de chaque détenu, commencent au moment de la condamnation et prennent fin à l'expiration de la peine.

## Structure et programmes

Le SCC est composé de six secteurs.

**Secteur des services à la haute direction**
Ce secteur s'occupe de la liaison ministérielle, du système des griefs des détenus et de l'administration des textes législatifs portant sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

**Secteur du personnel**
Ce secteur est responsable de la formation du personnel, des ressources humaines, des langues officielles, de la réforme de la dotation, des relations avec les employés et d'autres aspects des opérations relatives au personnel.

**Gestion corporative**
Ce secteur fournit une vaste gamme de services centraux, dont la gestion financière, les systèmes et les contrôles d'information, la gestion des directives et la planification des systèmes.

**Communications et développement organisationnel**
Ce secteur s'occupe de la planification et de l'analyse des communications, des relations avec les médias et des publications, de la planification des politiques stratégiques, du développement international, de l'évaluation des programmes et de la recherche.

**Vérification interne et enquêtes**
Toutes les enquêtes internes et les vérifications courantes dépendent de ce secteur.

**Opérations et programmes correctionnels**
Ce secteur est chargé de la plupart des aspects de la gestion des détenus. Les principales directions qui le composent sont les suivantes :

- Programmes pour les délinquants
- Opérations dans la collectivité et les établissements
- Services de santé
- Politiques correctionnelles
- Planification et Affaires interjuridictionnelles
- Services techniques
- Services aux détenus

## Bureaux régionaux

**Atlantique**
Édifice Terminal Plaza
1222, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H6
(506) 857-6318

**Québec**
3 Place Laval
2e étage
Chomedey, Laval (Québec)
H7N 1A2
(514) 662-3330

**Ontario**
C.P. 1174
440, rue King ouest
Kingston (Ontario)
K7L 4Y8
(613) 545-8289

**Prairies**
C.P. 9223
2002, avenue Québec
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 3X5
(306) 975-4850

**Pacifique**
C.P. 4500
32315 South Fraser Way
Abbotsford (Colombie-Britannique)
V2T 4M8
(604) 854-2500

## Comité parlementaire

Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

## Législation

*Loi sur les pénitenciers*
*Loi sur la libération conditionnelle*
*Loi sur les prisons et les maisons de correction*
*Loi sur le transfèrement des détenus*
*Code criminel*

## Service correctionnel Canada

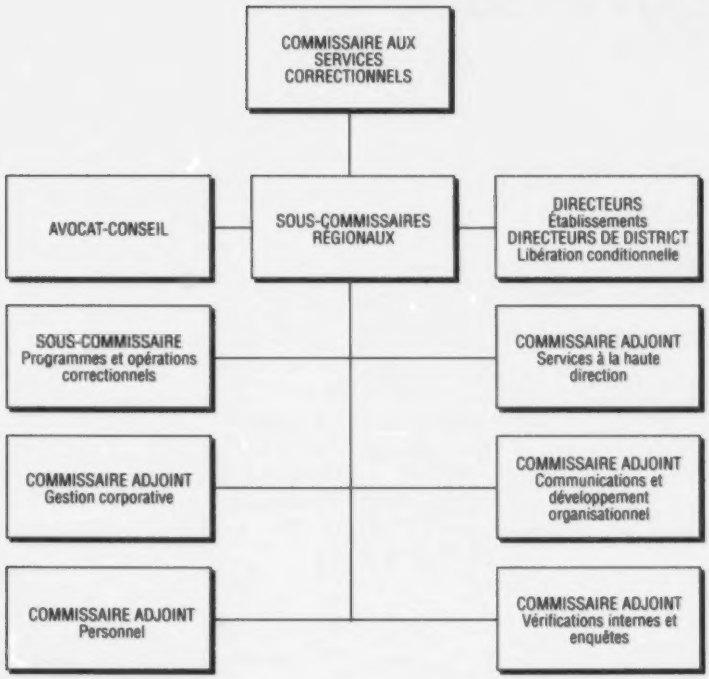

# Transports Canada

**Appellation légale**
Ministère des Transports

**Administration centrale**
Édifice Transports Canada
Place de Ville
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5

**Renseignements**
(613) 990-2309

**Ministres**
Ministre des Transports
Ministre d'État aux Transports

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre des Transports | – Glen Shortliffe |
| Sous-ministre adjoint principal/ Sous-ministre adjoint, Marine/ Commissaire de la Garde côtière canadienne | – R.A. Quail |
| Sous-ministres adjoints | |
| Personnel | – Claude Bernier |
| Finances | – V.N. Malizia |
| Politiques et coordination | – K.A. Sinclair |
| Aviation | – David Wightman |
| Surface | – M. Desjardins-Chase |
| Revue | – R.A.S. Jackson |
| Aéroports | – V.W. Barbeau |
| D.G., Affaires publiques | – Rhoda Barrett |
| D.G., Sécurité et planification d'urgence | – John Rodocanachi |
| Inspecteur général de la sécurité des transports | – D.H. Pratt |
| Avocat général du Ministère | – R.J. Green |
| Directeur exécutif du Secrétariat des enquêtes | – D. Bell |

## Historique

Le ministère des Transports a été créé en 1936 afin de regrouper en un même organisme des fonctions jusqu'alors assumées par le ministère des Chemins de fer et des Canaux, le ministère de la Marine et des Pêches et la Direction de l'aviation civile du ministère de la Défense nationale.

La première *Loi nationale sur les transports* a été adoptée par le Parlement en 1967. Une nouvelle *Loi sur les transports nationaux* a, pour sa part, été adoptée en 1988.

## Aperçu du mandat

Transports Canada est chargé de la réglementation et de l'administration de la plupart des politiques et programmes de transport au Canada. Il est une structure intégrée qui comprend des sociétés d'État et des groupes responsables de l'exploitation, des politiques et de la coordination, de la sécurité et de la planification d'urgence, de la revue et des services centraux.

## Structure et programmes

Le Ministère comprend quatre groupes opérationnels qui administrent les programmes de transport relatifs aux aéroports, à l'aviation, à la marine et à la surface.

**Groupe Aéroports**
Ce groupe participe à l'exploitation de 222 aéroports terrestres canadiens. Il fournit aussi une aide financière à divers aéroports exploités par d'autres organismes.

**Groupe Aviation**
Ce groupe est responsable de la réglementation technique de l'aviation civile, du développement et de la prestation de services de navigation aérienne, de la promotion de la sécurité et de la sûreté aérienne et de l'exploitation des services des vols de Transports Canada.

**Groupe Marine**
Ce groupe coordonne les fonctions assumées par la Garde côtière canadienne, quatre administrations de pilotage (sociétés d'État) et la Compagnie de navigation Canarctic Ltée.

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent est chargée de l'exploitation de la voie maritime du Saint-Laurent, entre le port de Montréal et le lac Érié.

La Société canadienne des ports est responsable de la gestion directe de 15 ports principaux et d'autres installations portuaires.

**Groupe Surface**
Ce groupe s'occupe de la sécurité des véhicules automobiles, de la sécurité ferroviaire, du transport sûr des marchandises dangereuses, de la planification d'urgence dans les transports de surface et du mécanisme d'intervention en cas d'urgence.

## Bureaux régionaux

**Région de Terre-Neuve**
Atlantic Place
Pièce 608
215, rue Water,
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 6C9

**Région des Maritimes**
C.P. 1013
46, rue Portland
7e étage
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 4K2

C.P. 42
95, rue Foundry
5e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 8K6

**Région du Québec**
Édifice régional
700, Liegh Capreol
C.P. 500
Dorval (Québec)
H9R 5P8

104, rue Dalhousie
Pièce 114
Québec (Québec)
G1K 4B8

200, boulevard René-Lévesque
6e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

**Région de l'Ontario**
4900, rue Yonge
Pièce 300
North York (Ontario)
M2N 6A5

1, rue Yonge
21e étage
Toronto (Ontario)
M5E 1E5

Aéroport international Lester B. Pearson
Édifice de l'administration
C.P. 6300
Toronto (Ontario)
L5P 1B5

**Région du Manitoba et de la Saskatchewan**
C.P. 8550
22e étage
333, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0P6

**Région de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon**
Canada Place
12e étage
Pièces 187-188
9700, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5k 4E6

**Région de la Colombie-Britannique**
C.P. 220
800, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 2J8

Aéroport international de Vancouver
C.P. 23750
Bureau de poste de l'aéroport
Richmond (Colombie-Britannique)
V7B 1Y7

## Comités parlementaires

Comité permanent des transports de la Chambre des communes
Comité permanent des transports et des communications du Sénat

## Législation

*Loi sur l'aéronautique*
*Loi concernant les règlements établis en application de l'article 4 de la Loi sur l'aéronautique*
*Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*
*Loi sur la marine marchande du Canada*
*Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne*
*Loi sur le ministère des Transports*
*Loi sur les chemins de fer de l'État*
*Loi sur les Commissaires du havre de Hamilton*
*Loi sur les commissions de port*
*Loi sur la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer de Intercolonial et de l'Île-du-Prince-Édouard*
*Loi sur les risques de guerre en matière d'assurance maritime et aérienne*
*Loi sur le Code maritime*
*Loi sur le havre de Meaford*
*Loi sur les gardiens de port pour le havre de Montréal*
*Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles*
*Loi sur la sécurité des véhicules automobiles*
*Loi sur la sécurité des pneus de véhicule automobile*
*Loi nationale sur les transports*
*Loi sur la protection des eaux navigables*

*Entente de la passe du Nid-de-Corbeau*
*Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes*
*Loi sur le transport par véhicule à moteur*
*Loi sur le chemin de fer national transcontinental*
*Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent*
*Loi dérogatoire de 1987 sur les conférences maritimes*
*Loi sur l'aménagement de l'énergie des rapides internationaux*
*Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantic S.C.C.*
*Loi sur la santé des non-fumeurs*
*Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer*
*Loi sur le transport du grain de l'Ouest*
*Loi sur les terminus de Winnipeg*

Lois ayant des implications pour Transports Canada :
*Loi sur l'autorité du pont Blue Water, 1964-5*
*Loi sur les ponts*
*Loi sur la taxe d'accise*
*Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement*
*Loi sur l'Office national de l'énergie*
*Loi sur les travaux publics*
*Loi sur le pont Sainte-Foy - Saint-Nicholas, 1964-5*
*Loi sur les bateaux sauveteurs des États-Unis*

## Transports Canada

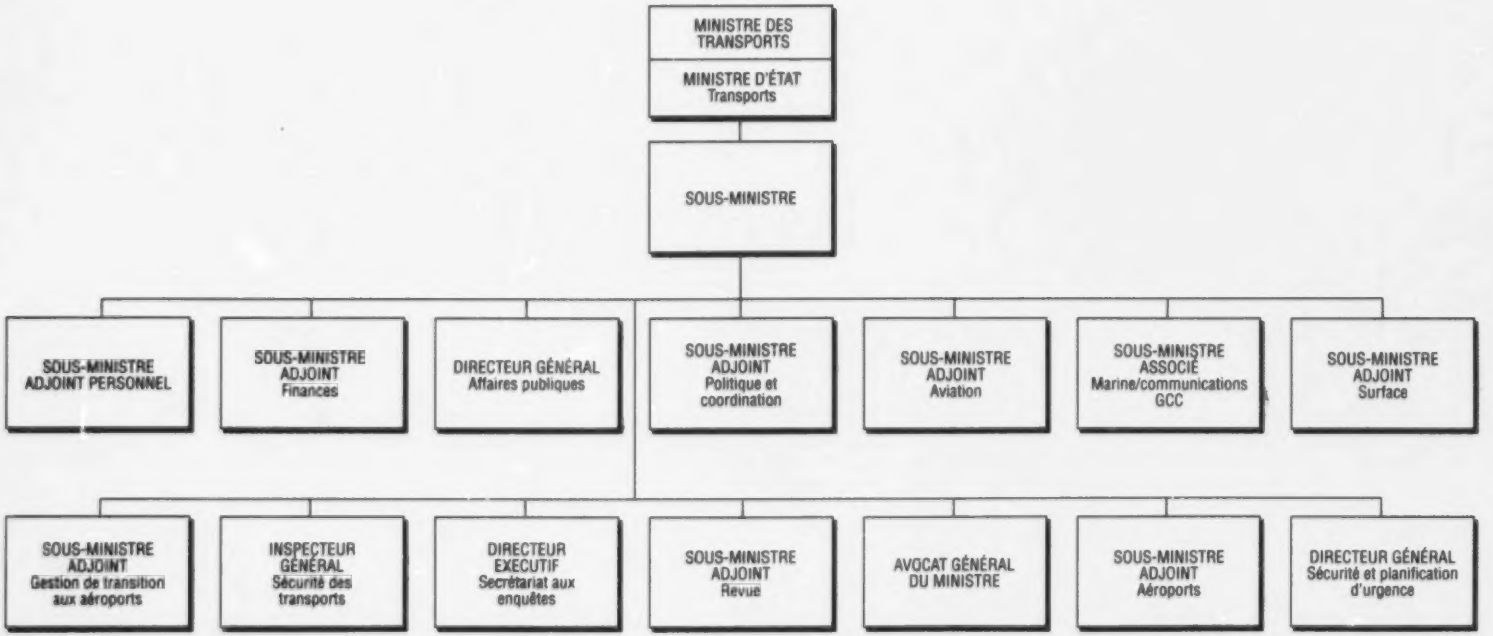

# Administration de la voie maritime du Saint-Laurent

**Administration centrale**
Constitution Square
360, rue Albert
Bureau 1400
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7

**Renseignements**
(613) 598-4610

**Ministre**
Ministre des Transports

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – G.R. Stewart |
| Vice-président | – G. Laniel |
| Membre | – W.F. Blair |
| Secrétaire de la Société | – V.C. Durant |
| Contrôleur et Trésorier | – R.J. Forgues |
| Directeur de l'exploitation et de l'entretien | – J.M. Kroon |
| Vice-président, Région de l'ouest | – J.B. McLeod |
| Directeur de la planification | – K. Oglesby |
| Vice-président, Région de l'est | – J.P. Patoine |
| Directeur du personnel et de l'administration | – C.G. Trépanier |
| Ingénieur en chef | – J. Vazalinskas |
| Avocat-conseil | – N.B. Willans |

## Historique

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a été établie en 1954 en vertu de la *Loi sur L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent*, elle est classifiée en tant que société d'État mère à l'Annexe III de la Partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

## Aperçu du mandat

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent est constituée en société en vue :

- d'acquérir des terrains aux fins de construire, d'entretenir et d'exploiter une voie en eau profonde entre le port de Montréal et le lac Érié soit entièrement au Canada, soit conjointement avec les États-Unis;
- d'acquerir des terrains pour construire, entretenir et exploiter soit seule, soite conjointement avec les États-Unis des ponts destinés à relier le Canada et les États-Unis en vue d'acquérir des actions ou des biens de toute société d'exploitation de ponts, en plus d'exploiter et d'administrer ces ponts;
- d'acquérir des terrains pour construire ou acquérir, entretenir et exploiter des ouvrages ou des propriétés que le gouverneur en conseil peut juger nécessaires pour des ouvrages entrepris en vertu de la Loi.

## Structure et programmes

Les trois membres de l'Administration ainsi que le Secrétariat, le Contentieux et la Direction de la planification se trouvent à Ottawa (Ontario). Les directions de l'exploitation, des finances, de la vérification, du personnel et de l'administration font partie du bureau central situé à Cornwall (Ontario). La Direction des services de génie et le bureau administratif de la Région de l'est, qui s'étend de Montréal au lac Ontario, est à Saint-Lambert (Québec). Le bureau administratif de la Région de l'ouest, qui exploite le canal canadien de Welland, a son bureau à St. Catharines (Ontario).

**Programme relatif à la voie navigable en eau profonde**
La voie navigable en eau profonde suffit à ses besoins grâce aux péages perçus des usagers des deux sections d'un commun accord entre le Canada et les États-Unis. La section Montréal-lac Ontario comprend sept écluses ainsi que les ponts et autres ouvrages auxiliaires. Cinq écluses, situées au Canada, appartiennent à L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et sont exploitées par elle. Les deux autres, situées aux États-Unis, appartiennent à la Saint Lawrence Seaway Development Corporation des États-Unis qui en fait l'exploitation. Les huit écluses du canal de Welland, entre le lac Ontario et le lac Érié, appartiennent au Canada et sont exploitées par lui.

## Bureaux régionaux

**Bureau principal**
202, rue Pitt
Cornwall (Ontario)
K6J 3P7

**Région de l'est**
Écluse de Saint-Lambert
Saint-Lambert (Québec)
J4P 3N7

**Région de l'ouest**
508, avenue Glendale
St. Catharines (Ontario)
L2R 6V8

## Comité parlementaire

Comité permanent des transports

## Législation

*Loi sur L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent*

## Administration de la voie maritime du Saint-laurent

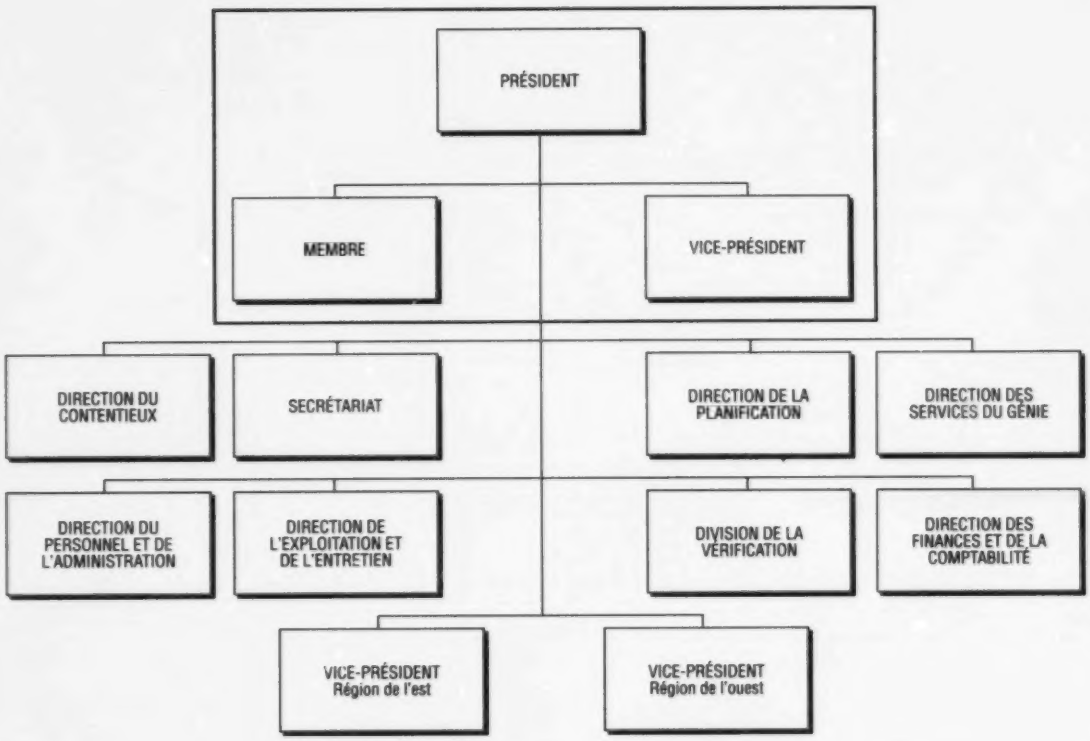

# Canadien National

**Administration centrale**
935, rue de La Gauchetière ouest
Montréal (Québec)

**Adresse postale**
C.P. 8100
Montréal (Québec)
H3C 3N4

**Renseignements**
(514) 399-5430
Télécopieur : (514) 399-5479/5586

**Ministre**
Ministre des Transports

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président du Conseil | – B.R.D. Smith, Victoria (Colombie-Britannique) |
| Président-directeur général | – R.E. Lawless, Beaconsfield (Québec) |

Membres du Conseil
A.J. Bentley, Saskatoon (Saskatchewan)
J. Brouwer, Vancouver ouest (Colombie-Britannique)
G.T.H. Cooper, Halifax (Nouvelle-Écosse)
G. Coulombe, Montréal (Québec)
E. Demkiw, Vegreville (Alberta)
J. Johnson, Winnipeg (Manitoba)
E.A. Mascoll, Toronto (Ontario)
M. Mayer, Montréal (Québec)
Y. Poitras, St. Quentin (Nouveau-Brunswick)
F.J. Ryan, St. John's (Terre-Neuve)

| | |
|---|---|
| Premier vice-président et Chef de l'exploitation | – J.H.D. Sturgess |
| Premier vice-président et Chef de la direction financière | – Y.H. Masse |
| Président, Grand Trunk Corporation | – G. Maas |
| Président-directeur général, Investissements CN | – T. Cedraschi |
| Vice-Présidente de groupe | – W.H. Morin |
| Premiers vice-présidents | |
| Ouest canadien | – R.A. Walker |
| Exploitation | – J.P. Kelsall |
| Marketing | – P.A. Clarke |
| Vice-Présidents | |
| Région de l'Atlantique | – M.A. Blackwell |
| Région du Saint-Laurent | – J.R. Lagacé |
| Région des Prairies | – F.D. Campbell |
| Région des Grands Lacs | – A.E. Deegan |
| Affaires juridiques | – R. Boudreau |
| Affaires publiques et publicité | – B.E. Ducey |
| Planification et coordination | – B.E. Horsman |
| Personnel | – J.P. Laroche |
| Vérification interne | – G. Maroulis |
| Affaires gouvernementales | – D.E. Todd |
| CANAC TELECOM | – J.B. C. Cullen |
| Président-directeur général CANAC INTERNATIONAL | – M.L. De Pellegrin |
| Président, Immeubles CN | – H.D. Tipple |
| Président, CN Exploration | – W.H. Waddell |
| Vice-président et secrétaire général | – D.P. MacKinnon |

## Historique

L'origine du Canadien National remonte à plus d'un siècle et demi, à l'époque de la construction du premier chemin de fer canadien, qui consistait en une ligne de 23,2 km reliant Laprairie à Saint-Jean (Québec). Par la suite, après une explosion de construction ferroviaire au Canada, un certain nombre de réseaux rencontrèrent des difficultés financières, leurs recettes ne pouvant compenser leurs frais de construction ou d'exploitation.

Après la Première Guerre mondiale, cette construction effrénée provoqua une situation de crise, et le gouvernement regroupa et nationalisa en 1919 les compagnies de chemin de fer en difficulté pour former la « Canadian National Railway Company Limited ».

En fondant le CN, le gouvernement ne songeait qu'à prendre possession de compagnies de chemin de fer en difficulté dont les dettes avaient été garanties par l'État. Le gouvernement du jour voulait faire face à ses responsabilités financières sans perturber l'exploitation quotidienne d'une entreprise de transport soumise à la concurrence, et sans intervenir dans la gestion de celle-ci.

## Aperçu du mandat

Le Canadien National est une société d'État fédérale qui offre aux entreprises et au public en général des dessertes ferroviaires et des services connexes.

Dès le départ, le CN a fonctionné sur une base commerciale. Il a réuni tous ses éléments constituants en un seul réseau dont la gestion n'était pas assujettie à la politique.

Aujourd'hui, le CN est autosuffisant. Il a pour objectif de réaliser suffisamment de profits pour rester longtemps compétitif et viable.

## Structure et programmes

Le CN exploite le plus vaste réseau ferré du Canada, soit 33 000 km de voies principales réparties dans huit provinces et sur lesquelles circulent 71 286 unités de matériel roulant. Le CN, qui cherche continuellement à rendre son exploitation plus productive et à améliorer la qualité de ses services, occupe une place de premier plan dans le domaine de la technologie.

La filiale ferroviaire du CN aux États-Unis, la Grand Trunk Corporation, dessert le nord-est et le centre-ouest de ce pays, et relie ainsi les lignes CN situées au Canada à un marché transfrontalier qui prend de plus en plus d'importance.

Le CN exerce en outre un petit nombre d'activités non ferroviaires, dont la mise en valeur de ses biens immobiliers et de ses ressources minières et pétrolières. Il fournit aussi du matériel de transport et de télécommunications ainsi que des services de consultation dans le monde entier.

Le CN a quatre principales filiales.

**Immeubles CN**
Cette filiale a pour mission de gérer et de mettre en valeur les actifs immobiliers du CN dans tout le Canada, dont le Toronto métropolitain et le Centre Toronto-Dominion. Il aménage activement les terrains que le CN possède à Toronto en bordure du lac, ainsi que le Pacific Centre à Richmond (Colombie-Britannique).

**CN Exploration**
Cette filiale est chargée de la mise en valeur des ressources pétrolières et autres richesses minières dans les régions où la Compagnie possède des droits miniers, en particulier en Saskatchewan.

**Canac International**
Cette filiale offre son expertise en matière de technique et d'exploitation dans les domaines des chemins de fer, des télécommunications et du matériel ferroviaire, par le biais de contrats signés avec des entreprises et des gouvernements du monde entier.

**La Tour CN**
Située à Toronto, la Tour CN est un centre de télécommunications ainsi qu'une grande attraction touristique et un symbole national.

## Bureaux régionaux

**Région de l'Atlantique**
Immeuble CN terminal
1234, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H7
(506) 853-2121

**Région du Saint-Laurent**
1060, rue University
Montréal (Québec)
H3B 3A2
(514) 399-5430

**Région des Grands Lacs**
277, rue Front ouest
Toronto (Ontario)
M5V 2X7
(416) 860-2000

**Région des Prairies**
123, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2P8
(204) 988-8839

**Région des Montagnes**
10004-104e Avenue
Edmonton (Alberta)
T5J 0K2
(403) 421-6338

## Comité parlementaire

Comité permanent des transports et des communications

## Législation

*Loi sur les chemins de fer nationaux du Canada*
*Loi sur la révision du capital des chemins de fer nationaux du Canada*
*Loi sur les chemins de fer*
*Loi sur la sécurité ferroviaire*
*Loi de 1987 sur les transports nationaux*
*Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et la sécurité des transports*

## Canadien National

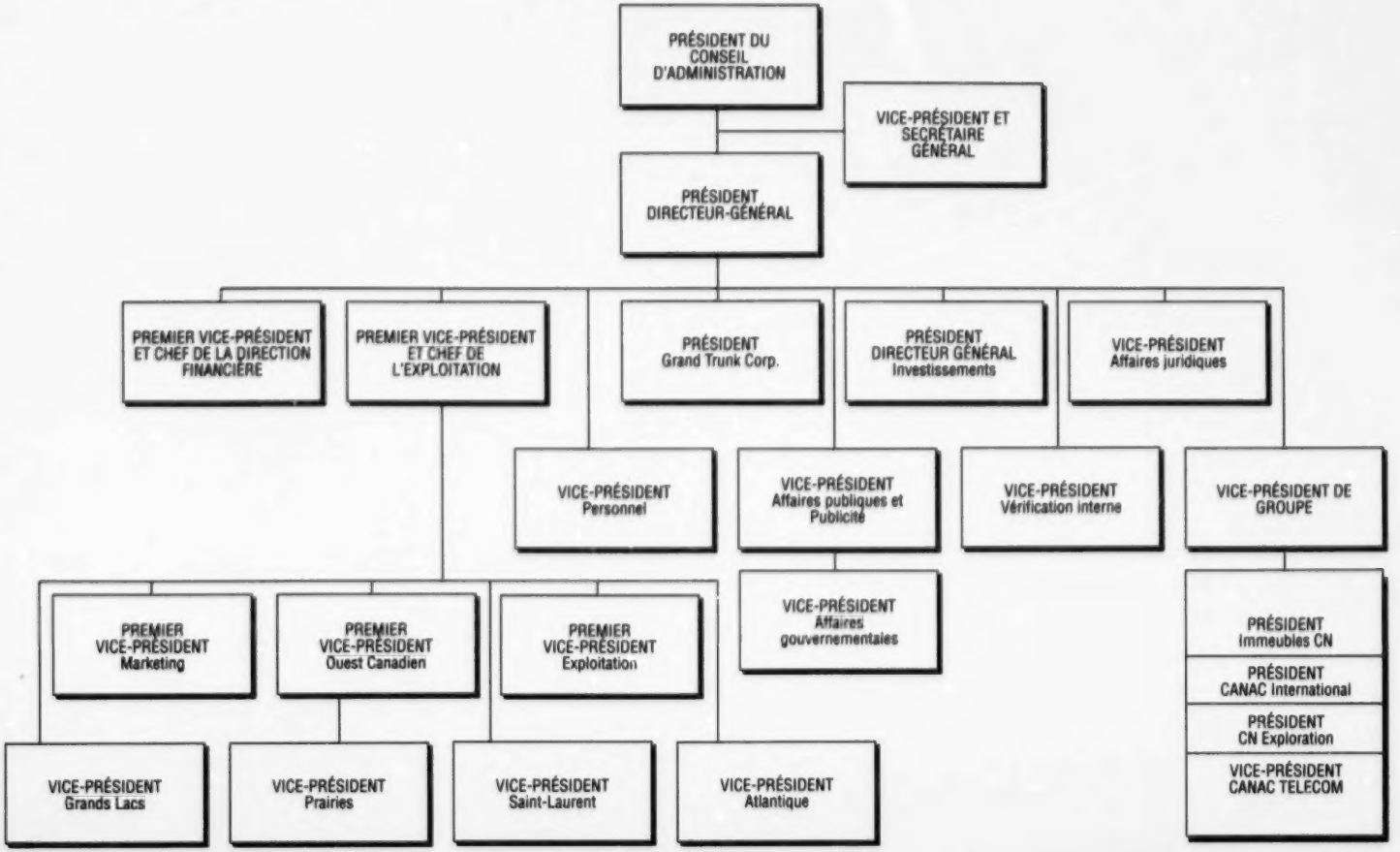

# Corporation Place du Havre Canada

**Administration centrale**
999, Canada Place
Pièce 690-999
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3C1

**Renseignements**
(604) 666-7200

**Ministre**
Ministre des Transports

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président du conseil d'administration | – Thomas G. Rust |
| Vice-président | – James D. Maw |
| Directeurs | – William Sleeman<br>Diana Maughan<br>James Green<br>Peter Rose<br>Ken Bream |
| Vice-présidente et secrétaire générale | – Annette Antoniak |
| Directeur des finances | – William Watson |

## Historique

La Corporation Place du Havre Canada a été incorporée en 1982 pour concevoir, gérer et exploiter une installation au quai B-C de Vancouver, site prévu de l'Exposition de 1986. L'installation devait comprendre un terminal pour les paquebots de croisière et un pavillon d'accueil du Canada pour l'Exposition. La Corporation devait également s'occuper de la participation du Canada à l'Exposition à titre d'exposant et de nation hôte.

## Aperçu du mandat

Depuis la clôture de l'Exposition de 1986, le rôle de la Corporation a évolué dans trois directions principales : la gestion des actifs, les services aux locataires et les affaires publiques.

Le mandat de la Corporation a également été modifié de façon à ce que soit plus manifeste la responsabilité du gouvernement fédéral à l'égard de Canada Place.

## Structure et programmes

**Gestion des actifs**
Ce secteur est responsable de la propriété et de l'installation mêmes, c'est-à-dire qu'il s'occupe :
- du fonctionnement d'une centrale assurant les services à l'ensemble des installations, soit l'éclairage, le chauffage, l'électricité et la vapeur;
- de la surveillance de l'entretien de l'immeuble afin que ce dernier satisfasse en tout temps aux normes fixées pour un établissement de premier ordre;
- de la sécurité de l'immeuble, y compris les réseaux d'avertisseurs et les systèmes de sécurité;
- de l'approbation de toutes les modifications apportées à la structure de l'immeuble.

**Gestion et coordination des services aux locataires**
Canada Place est un ensemble immobilier complexe regroupant plusieurs locataires importants, notamment :
- Tokyu Canada Corporation, filiale d'une importante multinationale japonaise, propriétaire de la tour de bureaux World Trade Centre Office Tower et de l'hôtel Pan Pacific Vancouver Hotel;
- le gouvernement de la Colombie-Britannique, propriétaire du Vancouver Trade and Convention Centre ;
- Vancouver Port Corporation, propriétaire et exploitant du Cruise Ship Terminal.

Les autres locataires comprennent le cinéma CN Inmax Theatre, le Prow Restaurant et plusieurs boutiques et services alimentaires installés dans le secteur public à l'extrémité nord du complexe ainsi qu'un terrain de stationnement loué et exploité par Citipark Corporation.

**Affaires publiques**
La plus importante manifestation organisée par la Corporation au cours de l'année est la célébration de la Fête du Canada tenue à Canada Place. Parmi les autres activités, on compte le jeux de lumière à l'époque de Noël et les visites quotidiennes de l'installation par des groupes d'élèves et de touristes.

D'autres manifestations ainsi que divers projets communautaires s'y déroulent tout au long de l'année.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Corporation Place du Havre Canada

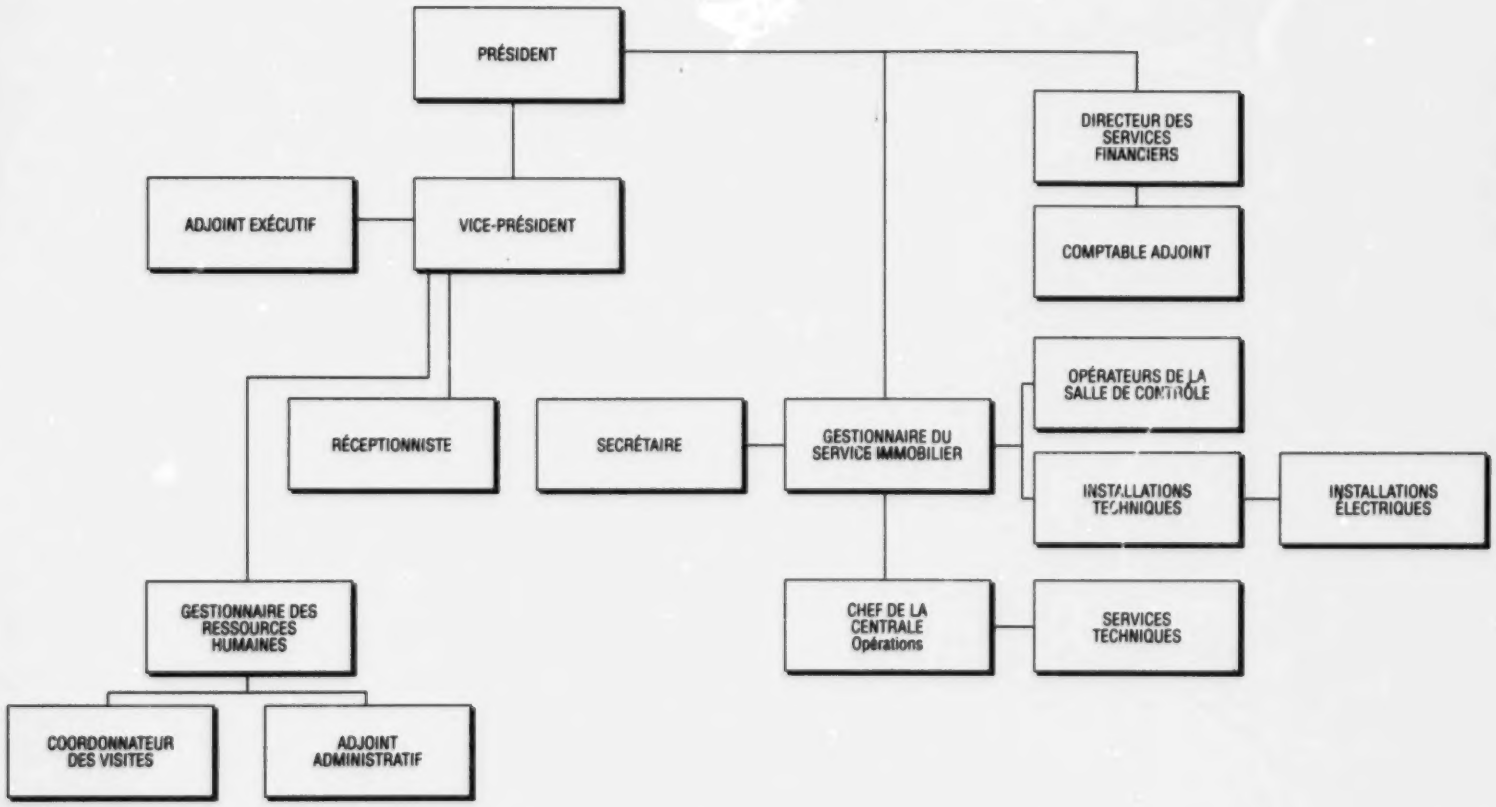

# Marine Atlantique Inc.

**Administration centrale**
100, rue Cameron
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 5Y6

**Renseignements**
(506) 851-3600

**Ministre**
Ministre des Transports

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président du conseil | – A.K. Scales, c.r. |
| Membres | – P.W. Oland |
| | T.W. Ivany |
| | C. Collingwood |
| | C.A. Crewe |
| | G.R. Elliott |
| | J.M. Forrestall |
| | F.G. Grondin |
| | J.A. Hudson |
| | D. Humphrey |
| | K. MacKenzie |
| | S. MacLeod, Jr. |
| | B. Robichaud |
| | N. van Duyvendyk |
| | R.D. Wilton |
| Président-directeur général | – T.W. Ivany |
| Vice-présidents | |
| Vice-président principal | – C.R. Kelley |
| Affaires juridiques | – J.L. Brean, c.r. |
| Affaires publiques et marketing | – M.R. Gushue |
| Services navals | – P.A. Heathcote |
| Services du Golfe et des caboteurs | – D.G. Newman |
| Services de l'Île-du-Prince-Édouard et de Fundy | – M.O. Ryder |
| Finances et administration | – D.J. Weaver |
| Projets spéciaux | – G.J. James |
| Directeur, Relations publiques | – T.G. Bartlett |

## Historique

Les premières tentatives de maintenir un service hivernal régulier entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent remontent à 1775. Quand l'Île-du-Prince-Édouard s'est jointe à la Confédération en 1873, l'une des conditions de l'union garantissait un service traversier à longueur d'année avec le continent. Cinquante ans après, la responsabilité de l'exploitation du service traversier fut transférée à une société d'État relativement nouvelle, fondée en 1919, le Canadien National.

En 1900, un service régulier de vapeur était assuré le long du littoral de Terre-Neuve et du Labrador, ainsi qu'à travers le détroit de Cabot, jusqu'à North Sydney (Nouvelle-Écosse). Le réseau de transport de Terre-Neuve avait été mis sur pied par un entrepreneur ambitieux du nom de Sir Robert Reid. La Société ne fut pas une réussite financière et le gouvernement de Terre-Neuve en fit l'acquisition en 1923.

Terre-Neuve est devenue la dixième province du Canada en 1949 et les conditions de l'union garantissaient un service traversier à longueur d'année avec le continent. Elles prévoyaient également un service de transport côtier. Le Canadien National obtint le contrôle de la Newfoundland Railway et des services de vapeurs du golfe et des côtes.

Au fil des ans, la société exploitant les services traversiers a subi autant de changements que la flotte elle-même. En 1973, le Canadien National a créé l'East Coast Marine and Ferry Service comme service naval séparé. C'était la première fois que tous les services traversiers étaient réunis dans un même groupe aux fins de gestion.

On changea le nom du service à « CN Marine » en 1976 et, l'année suivante, celle-ci devenait une filiale à part entière du Canadien National. La société fonctionna ainsi jusqu'en 1985, date à laquelle le gouvernement fédéral autorisa CN Marine à agir comme une société d'État tout à fait indépendante et dotée de son propre conseil d'administration. Le nom « Marine Atlantique » fut adopté en septembre 1986.

## Aperçu du mandat

Marine Atlantique Inc. est une société d'État située dans les provinces de l'Atlantique. La société assure des liens navals à longueur d'année avec l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, comme le garantit la Constitution, en plus de dessertes qui font gagner du temps à travers la Baie de Fundy et le golfe du Maine. Le réseau assure aussi des liaisons vitales entre les petits ports isolés du littoral de Terre-Neuve et du Labrador.

L'exploitation de Marine Atlantique a un impact marquant sur l'économie régionale. La société crée des emplois, elle achète des biens et des services, elle promeut le tourisme et elle s'engage activement au niveau des localités.

## Structure et programmes

Marine Atlantique compte huit secteurs d'activité :

- Affaires juridiques
- Finances et administration
- Services navals
- Services du Golfe et des caboteurs
- Services de l'Île-du-Prince-Édouard et de Fundy
- Affaires publiques et marketing
- Services spéciaux
- Vérification interne

## Bureaux régionaux

Marine Atlantique S.C.C.
Kent Place
180, rue Kent
2e étage
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 1N9
(902) 566-7059

Marine Atlantique S.C.C.
Scotia Center
235, rue Water
6e étage
St-John (Terre-Neuve)
A1C 5R4

## Marine Atlantique Inc.

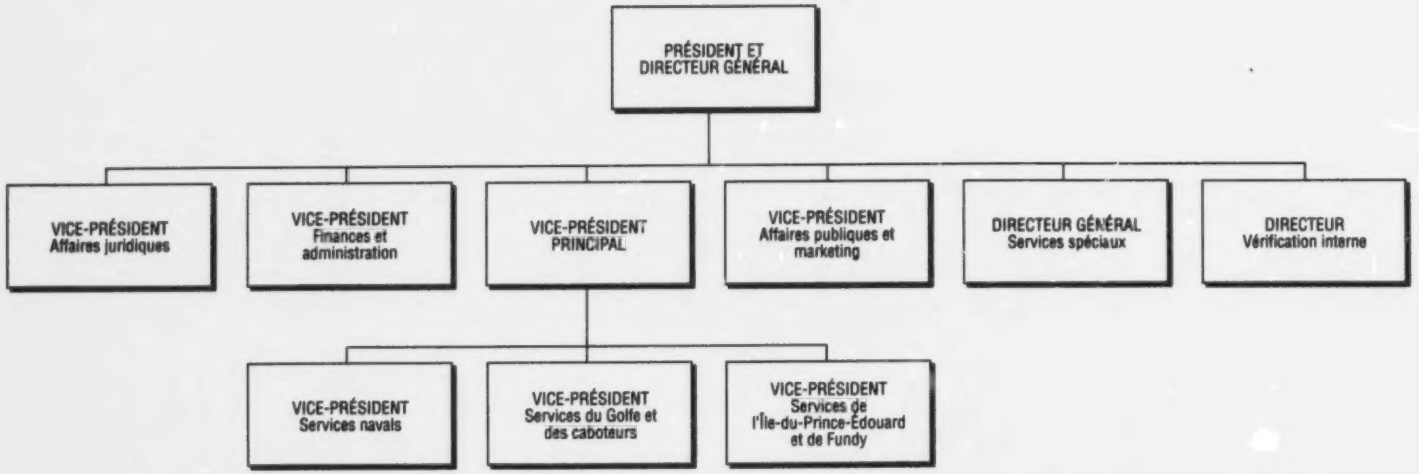

# Office national des transports du Canada

**Appellation légale**
Office national des transports

**Administration centrale**
15, rue Eddy
Hull (Québec)

**Adresse postale**
Ottawa (Ontario)
K1A 0N9

**Renseignements**
(819) 997-0344

**Ministre**
Ministre des Transports

**Membres**

| | |
|---|---|
| Président et premier dirigeant | – L'honorable Erik Nielsen |
| Vice-présidente | – Micheline Beaudry |
| | Craig S. Dickson |
| | Nicolle Forget |
| | James D. Mutch |
| | Edmund J. O'Brien |
| | Keith Penner |
| | Kenneth Ritter |
| | Edward Weinberg |
| | George C. Minaker (membre temporaire) |

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Directeur exécutif | – Keith Thompson |
| Directeur général, Règlement des différends | – Amelita Armit |
| Secrétaire | – Suzanne L. Clément |
| Directeur général, Entrée sur le marché et analyse du marché | – Gavin Currie |
| Directeur général, Subventions au transport | – Mike Parry |
| Directeur général, Ressources humaines | – André Poulin |
| Directeur général, Administration centrale et activités régionales | – Doug Rimmer |
| Avocat général | – Marie-Paule Scott |

## Historique

L'Office national des transports du Canada (ONT) a été créé par la *Loi nationale de 1987 sur les transports*, promulguée le 1er janvier 1988. Il remplace la Commission canadienne des transports qui existait depuis vingt ans.

## Aperçu du mandat

La Loi vise à favoriser la mise en place au Canada d'un réseau sûr, rentable et bien adapté de services de transport. L'Office est responsable de la réglementation économique de ces services de transport.

En tant qu'organisme autonome, l'Office est investi de tous les pouvoirs, droits et privilèges d'une cour supérieure du Canada.

## Structure et programmes

Le président est le premier dirigeant de l'Office; il assure la direction et le contrôle des travaux des membres et du personnel de l'Office.

Outre le président, l'Office compte un vice-président et, au plus, sept autres membres permanents, tous nommés par le gouverneur-en-conseil. Au moins un membre de l'Office doit représenter chacune des régions du pays, en l'occurrence : le Pacifique, les Prairies, l'Ontario, le Québec et l'Atlantique. Six autres membres peuvent être nommés à titre temporaire. Le rôle des membres de l'Office consiste à rendre des décisions.

Le directeur exécutif est l'administrateur en chef des opérations; il est redevable au président de la gestion de l'ensemble des activités de l'Office et de son personnel. Le personnel a pour rôle d'aider et de conseiller les membres.

**Direction générale de l'entrée sur le marché et de l'analyse du marché**
Il incombe à cette direction de délivrer des licences :

- aux transporteurs aériens canadiens et étrangers pour l'exploitation de services au Canada;
- aux transporteurs aériens canadiens pour l'exploitation de services internationaux
- pour l'exploitation de services d'approvisionnement par eau dans le Nord.

De plus, elle délivre aux chemins de fer des certificats d'utilité et de nécessité publiques. Elle doit également déterminer quelles sont les activités de cabotage qui doivent être dispensées. En outre, la Direction examine les répercussions économiques de la réforme de la réglementation et participe à la négociation d'accords aériens internationaux. Les bureaux régionaux des agents d'enquêtes sont situés à Vancouver, Whitehorse, Thunder Bay, Toronto, Montréal et Moncton.

**Direction générale du règlement des différends**
Cette direction facilite le règlement de différends relatifs aux tarifs et conditions de tous types de transport survenant entre transporteurs et expéditeurs ou voyageurs en offrant les services suivants : enquêtes formelles et informelles, dispositions visant la concurrence dans l'accessibilité au réseau ferroviaire (prix de ligne concurrentiels et interconnexion), médiation et arbitrage de dernier recours. Elle est également responsable des programmes d'infrastructure ferroviaire, des projets d'acquisition et de fusion dans le domaine des transports, des tarifs de pilotage, de la réglementation des tarifs aériens internationaux et des tarifs de transport maritime dans le Nord, de l'administration de la *Loi dérogatoire de 1987 sur les conférences maritimes* et de la réglementation des installations de transport, de l'équipement et des services destinés aux voyageurs canadiens atteints d'une déficience.

**Direction générale des subventions au transport**
Cette direction est chargée de l'administration des programmes de subvention et du calcul des taux applicables visant à déterminer le niveau de compensation équitable pour les divers services fournis par les compagnies de transport admissibles. Elle examine également les demandes des compagnies ferroviaires qui veulent rationaliser leur réseau et vérifie les investissements des compagnies ferroviaires pour le transport du grain de l'Ouest.

**Direction générale des services juridiques**
Cette direction donne des avis juridiques aux membres et au personnel de l'Office. Elle représente l'Office aux réunions, aux conférences, aux audiences publiques, aux enquêtes et, au besoin, aux instances devant la Cour fédérale et la Cour suprême.

**Direction générale de l'administration centrale et des activités régionales**
Il incombe à cette direction de concevoir et de mettre en œuvre les systèmes d'information et de gestion de l'Office. Elle est responsable des services d'informatique, de gestion des documents, de finance, d'administration, de vérification interne et de communication. Elle coordonne l'administration des programmes, et assure un lien fonctionnel avec les bureaux régionaux.

**Direction générale des ressources humaines**
Il incombe à cette direction d'élaborer et d'appliquer les politiques, les systèmes et les programmes de gestion du personnel et de langues officielles de l'ONT. Elle veille également à ce que les principes de gestion des ressources humaines soient conformes aux politiques établies par les organismes centraux.

**Le Secrétariat**
Le Secrétariat est mandaté pour consigner les arrêtés et les décisions de l'Office, réviser et émettre les décisions, les arrêtés, les rapports et les avis de l'Office, rédiger les règlements et les faire approuver conformément à la politique en vigueur au sein du gouvernement. Il voit également à la planification des réunions de l'Office, au maintien de la liaison parlementaire de même qu'à l'organisation des audiences publiques et des enquêtes. Il coordonne tous les services de traduction, de même que la correspondance ministérielle et celle de la haute direction, et prépare les notes d'information trimestrielles destinées au ministre.

## Bureaux régionaux

**Région du Pacifique**
Royal Centre
1055, rue Georgia ouest
Pièce 1836
Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 3P3
Téléphone : (604) 666-2050
Télécopieur : (604) 666-3377

**Région du Nord**
Aéroport de Whitehorse
Immeuble de l'aérogare
Pièce 304, niveau de la mezzanine
Whitehorse (Yukon) Y1A 3E4
Téléphone : (403) 668-4453
Télécopieur : (403) 668-7954

**Région de l'Ouest**
350, Troisième Avenue nord
3e étage
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 6G7
Téléphone : (306) 975-5201
Télécopieur : (306) 975-5206

**Région de l'Ontario**
28, rue Cumberland nord
Thunder Bay (Ontario) P7A 4K9
Téléphone : (807) 345-3534
Télécopieur : (807) 345-8045

**Région du Québec**
606, rue Cathcart
Pièce 605
Montréal (Québec) H3B 1K9
Téléphone : (514) 283-7620
Télécopieur : (514) 283-9702

**Région de l'Atlantique**
Édifice Place l'Assomption
770, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9L5
Téléphone : (506) 851-7444
Télécopieur : (506) 851-7105

## Comité parlementaire

Comité permanent des transports

## Législation

*Loi de 1987 sur les transports nationaux*
*Loi dérogatoire de 1987 sur les conférences maritimes*
*Loi sur les chemins de fer*
*Loi sur le transport par véhicule à moteur*
*Loi sur le transport du grain de l'Ouest*
*Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes*
*Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région Atlantique*
*Loi sur l'aéronautique*
*Loi sur les chemins de fer de l'État*
*Loi d'urgence de 1987 sur les approvisionnements d'énergie*
*Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemins de fer*
*Loi sur le pilotage*
*Loi sur l'Office national de l'énergie*
*Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent*

# Office national des transports du Canada

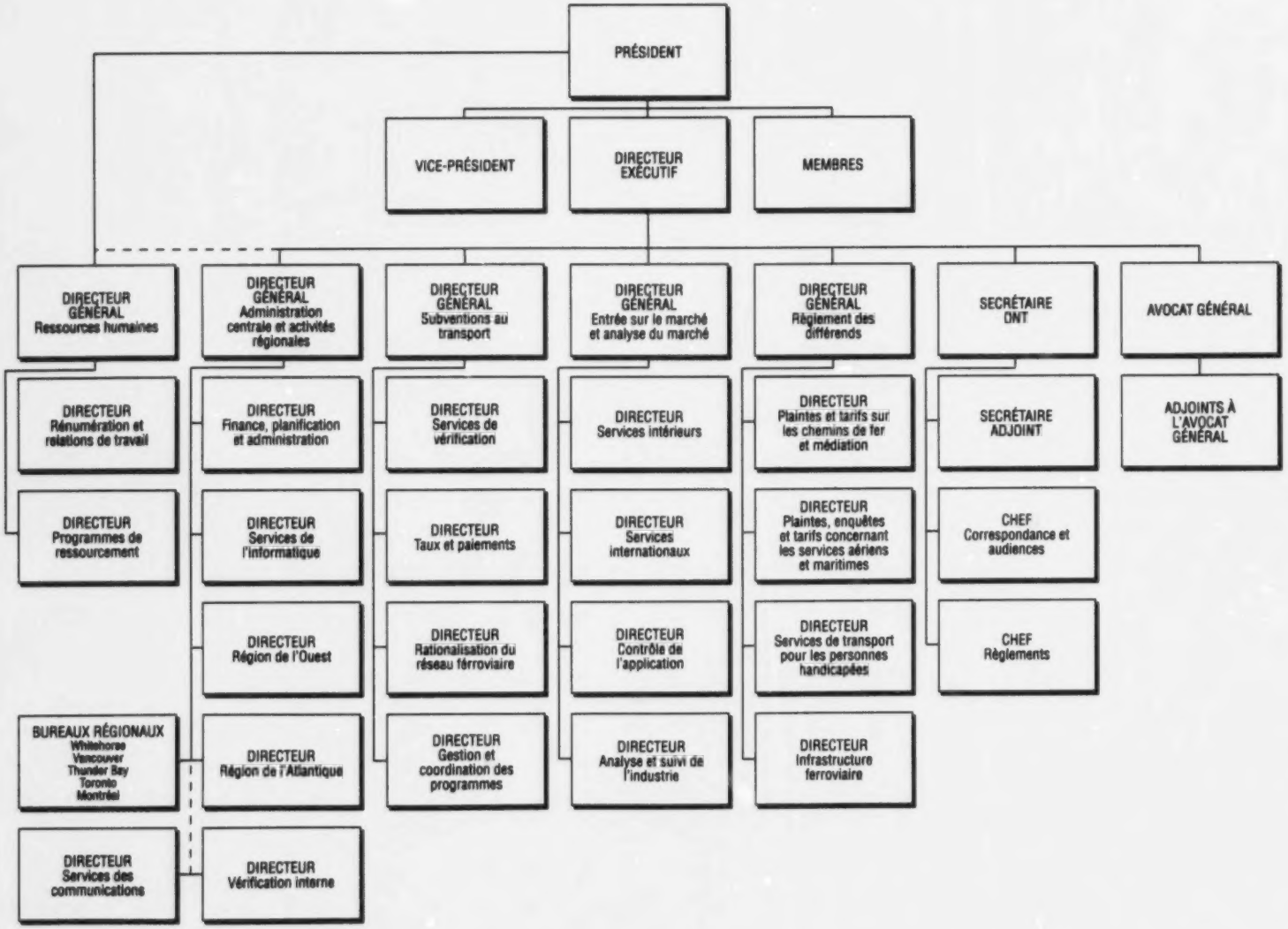

# Ports Canada

**Appellation légale**
Société canadienne des ports

**Administration centrale**
99, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 0N6

**Renseignements**
(613) 957-6787

**Ministre**
Ministre des Transports

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président du Conseil | – A.R. Huntington |
| Président-directeur général | – Jean Michel Tessier |
| Vice-président général | – Hassan J. Ansary |
| Vice-président, Finances et Administration | – Robert Tytaneck |
| Vice-président, Juridique/Immobilier | – Warren McCrimmon |
| Directeur général, Police et Sécurité | – Christos Sampson |
| Directeur, Information et Communications | – George Simms |

## Historique

En 1936, le Conseil des ports nationaux (CPN) a été mis sur pied pour administrer les ports de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Chicoutimi, Halifax, St. John et Vancouver. À ces derniers se joignaient les ports de Prescott, Port Colborne et Churchill en 1937; les ports de St. John's, Belledune, Prince Rupert, Sept-Îles et de la Baie des Ha! Ha! ont adhéré au réseau respectivement en 1965, 1967, 1972, 1973 et 1973. La Société canadienne des ports a été créée par l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne des ports* en 1983. Cette loi a pour objet d'instituer un équilibre entre la nécessité pour les ports de fonctionner dans un cadre national et celle de garantir leur capacité de répondre aux besoins locaux.

## Aperçu du mandat

La Société canadienne des ports est régie par un conseil d'administration comprenant un président, un vice-président, un président-directeur général et au moins huit, mais au plus quatorze autres membres; tous sont nommés par le gouverneur en conseil; et tous, sauf le président, siègent à temps partiel. Les membres du conseil représentent les intérêts nationaux, régionaux et locaux essentiels au bon fonctionnement des ports.

## Structure et programmes

Afin de garantir l'autonomie à un port local satisfaisant aux critères établis, on crée une société portuaire locale (SPL). Le port en question doit «gagner ses galons». Un port peut demander au Ministre le statut de SPL, mais il doit clairement montrer qu'il revêt une importance nationale ou régionale et qu'il compte bien accéder à l'auto-suffisance financière. Jusqu'à présent, sept ports ont reçu le statut de SPL : St. John's, Saint-John, Halifax, Québec, Montréal, Vancouver et Prince Rupert.

On considère que ces ports constituent des sociétés d'État en bonne et due forme, et ils ont donc leur propre conseil d'administration. Les membres du conseil représentent les intérêts locaux relativement à la gestion du port. Il appartient au directeur général, qui est également le principal dirigeant du port, de veiller au fonctionnement quotidien de la SPL.

Belledune, Sept-Îles, Trois-Rivières, Chicoutimi/Baie des Ha! Ha!, Prescott, Port Colborne et Churchill sont considérés comme étant des ports non constitués, et ils sont administrés par la Société canadienne des ports, selon une structure divisionnaire. Le Bureau national de la SCP fournit des services aux ports et transige avec les organismes centraux du gouvernement.

## Bureaux régionaux

**Sociétés portuaires locales**

**Société du port de St. John's**
3, rue Water
C.P. 6178
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 5X8
(709) 772-4582

**Société du port d'Halifax**
Terminaux Ocean
C.P. 336
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2P6
(902) 426-3643

**Société du port de Saint John**
133, rue Prince William
C.P. 6429, succursale A
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 4R8
(506) 648-4869

**Société du port de Québec**
150, rue Dalhousie
C.P. 2268
Québec (Québec)
G1K 7P7
(418) 648-3558

**Société du port de Montréal**
Édifice du port de Montréal
Cité du Havre, Aile nº 1
Montréal (Québec)
H3C 3R5
(514) 283-7042

**Société du port de Vancouver**
200, rue Granville, bureau 1900
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 2P9
(604) 666-8978

**Société du port de Prince Rupert**
110 ouest, 3e avenue
Prince Rupert (Colombie-Britannique)
V8J 1K8
(604) 627-7545

**Société canadienne des ports**
**Port de Belledune**
a/s du Bureau national
99, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 0N6
(613) 957-6787

**Port de Sept-Îles**
421, rue Arnaud
Sept-Îles (Québec)
G4R 3B3
(418) 968-1231

**Ports de Chicoutimi/**
**Baie des Ha! Ha!**
Rue Lafontaine
C.P. 760
Chicoutimi (Québec)
G7H 5E1
(418) 543-0263

**Port de Trois-Rivières**
1545, rue du Fleuve
C.P. 999
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5K2
(819) 378-3939

**Port de Prescott**
River Road East
C.P. 520
Prescott (Ontario)
K0E 1T0
(613) 925-4228

**Port de Colborne**
a/s du Bureau national
99, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 0N6
(613) 957-6787

**Port de Churchill**
C.P. 217
Churchill (Manitoba)
R0B 0E0
(204) 675-8823

## Comité parlementaire

Comité permanent des transports

# VIA Rail Canada Inc.

**Administration centrale**
2, Place Ville-Marie
Niveau Lobby
Montréal (Québec)
H3C 2C9

**Adresse postale**
C.P. 8116, succursale A
Montréal (Québec)
H3B 3N3

**Renseignements**
(514) 871-6000
(514) 871-6205 (Gestionnaire principal, Affaires publiques)

**Ministre**
Ministre des Transports
Ministre d'État aux Transports

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – G. Shortcliffe |
| Sous-ministre adjoint | – M. Desjardins-Chase (Surface) |
| Président du Conseil | – Lawrence Hanigan |
| Vice-président du conseil | – Hugh Horner |
| Président-directeur général | – Ronald E. Lawless |
| Membres du Conseil | – Frank Barber<br>Gary T. Brazzel, c.r.<br>Robert Brunet, c.r.<br>J. Crosland Doak, c.r.<br>Jean L. Guilbeault, c.r.<br>A.J. (Sandy) Le Blanc<br>Marc LeFrançois<br>John D. McElwain, c.r.<br>Paul J. Norris<br>Ian W. Outerbridge, c.r.<br>Hugh K. Smith, c.r.<br>Helen M. Swan |
| Directeur général, Affaires publiques | – Marc-André Charlebois |
| Président, directeur général | – Ronald E. Lawless |
| Vice-président administratif et Chef de l'exploitation | – James Roche |

## Historique

VIA Rail Canada Inc. a été créée en 1977 conformément aux dispositions de la *Loi sur les sociétés commerciales canadiennes* comme filiale du Canadien National, après quoi VIA a été constituée en société d'État distincte, en 1978.

VIA Rail est habilitée à fournir des services ferroviaires voyageurs au Canada. En vertu du *Contrat des services ferroviaires voyageurs*, VIA Rail peut également passer des contrats avec d'autres sociétés de chemin de fer pour la prestation de services ferroviaires.

## Aperçu du mandat

VIA Rail Canada est responsable des services ferroviaires voyageurs intervilles, régionaux, transcontinentaux et en régions isolées. Ce mandat global de servir le public voyageur s'ajoute à celui d'améliorer, de rationaliser et de promouvoir les services ferroviaires.

## Structure et programmes

**Direction des Services à la clientèle**
Dirigée par un vice-président, cette direction offre les services à la clientèle dans les gares, les bureaux de réservation et les trains.

**Direction de la planification et des finances**
Dirigée par un vice-président, cette direction est responsable de l'élaboration du plan de l'entreprise, des procédures fiscales et des responsabilités financières. Elle coordonne les relations avec les gouvernements fédéral et provinciaux et les députés et s'occupe des services juridiques de la société.

**Direction de la maintenance du matériel roulant**
Dirigée par un vice-président, cette direction assure la maintenance et l'entretien de la flotte et la gestion des centres de maintenance.

**Direction des ressources humaines et de l'administration**
Dirigée par un vice-président principal, cette direction est responsable des politiques en matière de personnel, des procédures d'embauche et de recrutement, de l'administration des salaires et des avantages sociaux ainsi que des relations superviseurs-employés. Cette direction assume également la gestion immobilière et assure le support informatique en matière de personnel.

**Direction du transport**
Dirigée par un vice-président et chef du transport, cette direction est responsable de l'exploitation des trains. Elle représente la société dans les négociations des horaires et des fréquences avec le Canadien National et le Canadien Pacifique.

**Direction du marketing**
Dirigée par un directeur général, cette direction est chargée de préparer et de mettre en oeuvre les stratégies de marketing et de promouvoir et d'annoncer les services et les produits de la société.

**Direction des affaires publiques**
Dirigée par un directeur général, cette direction assure la cohésion des communications de la société entre le public, les médias et le personnel.

**Secrétariat général**
Dirigé par le secrétaire général, le Secrétariat fournit au conseil d'administration des services administratifs et gère les archives de la Société.

## Bureaux régionaux

**VIA Atlantique**
1161, rue Hollis
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3H 2P6

**VIA Québec**
2, Place Ville-Marie
Montréal (Québec)
H3B 2C9

**VIA Ontario**
55, rue York
Toronto (Ontario)
M5J 1R7

**VIA Ouest**
104-123, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3T8

## Comités parlementaires

Comité permanent des transports
Comité sénatorial des transports et des communications

## VIA Rail Canada Inc.

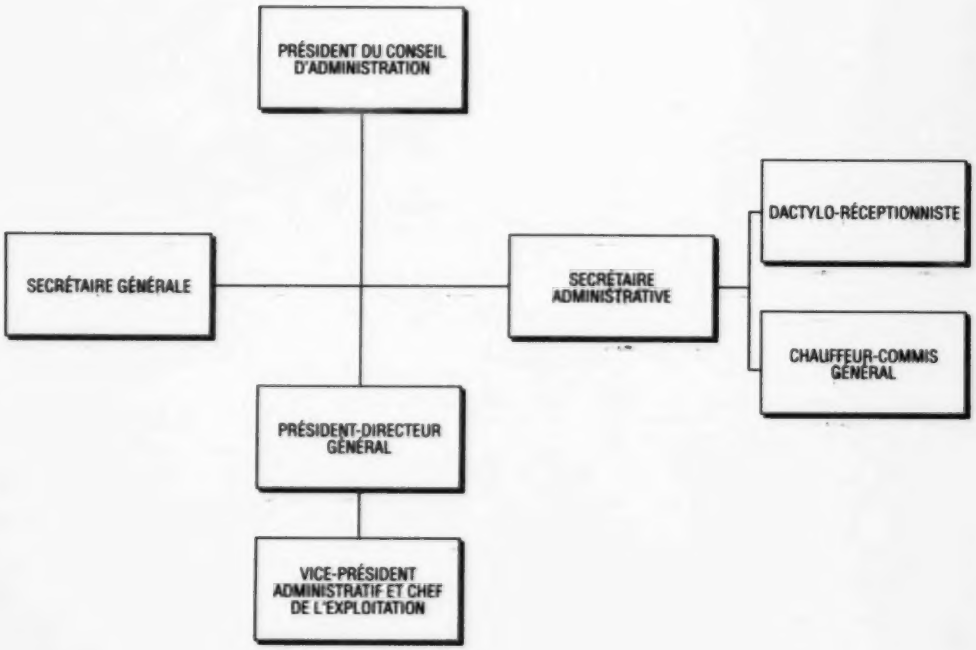

# Travail Canada

**Appellation légale**
Ministère du Travail

**Administration centrale**
165, rue Hôtel-de-Ville
Hull (Québec)

**Adresse postale**
Ottawa (Ontario)
K1A 0J2

**Renseignements**
(819) 997-2617

**Ministre**
Ministre du Travail

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – Jennifer R. McQueen |
| Sous-ministre adjoint principal (Service fédéral de médiation et de conciliation) | – Michael McDermott |
| Sous-ministres adjoints | |
| Politiques | – James Lahey |
| Opérations | – Herman Hansen |
| Président, Conseil canadien des relations de travail | – J.F.W. Weatherill |
| Président, Office d'aide à l'adaptation des travailleurs | – Joseph Morris |
| Président, Commission d'indemnisation des marins marchands | – Herman Hansen |
| Directeur général, Communications | – Hugues Lacombe |

## Historique

Le ministère du Travail, maintenant constitué en vertu de la *Loi sur le ministère du Travail*, a été établi en 1900 en vertu de l'*Acte de conciliation*, principalement grâce à William Lyon Mackenzie King. Il fut le premier sous-ministre et, en 1909, il devint le premier ministre à avoir l'unique responsabilité des affaires du travail. Le Ministère a administré des programmes de formation, les centres d'assurance-chômage et d'emploi avant que ces programmes ne soient confiés au nouveau ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (maintenant Emploi et Immigration) en 1966.

## Aperçu du mandat

Travail Canada encourage la stabilité dans les relations de travail, c'est-à-dire :
- il contribue à la résolution de problèmes de relations de travail;
- il établit des normes convenables pour les salaires, les conditions d'emploi et la sécurité et la santé au travail;
- il institue des programmes non statutaires visant à promouvoir la compréhension et la coopération en matière de relations de travail;
- il renforce la contribution canadienne à l'amélioration des conditions de travail dans le monde entier.

## Structure et programmes

Il y a trois grands programmes à Travail Canada : Politiques, Opérations et le Service fédéral de médiation et de conciliation. Les services centraux, tels les communications, le personnel, ainsi que les systèmes et services de gestion, relèvent directement du sous-ministre.

**Politiques**
En plus d'aider les cadres à définir les grandes orientations du Ministère, il incombe à ce programme :
- d'analyser et d'élaborer les politiques associées au travail dans le cadre des enjeux économiques et sociaux;
- de maintenir de bonnes relations de travail avec les autres ministères fédéraux, les organisations d'employeurs et d'employés, les provinces et les territoires, ainsi que les organismes internationaux dans le domaine du travail;
- d'effectuer des recherches et de fournir des renseignements visant l'amélioration de la situation de la femme au travail;
- de fournir des statistiques, des analyses et des renseignements relatifs au travail;
- de fournir un supplément de revenu à long terme à certains travailleurs âgés touchés par des mises à pied massives permanentes;
- de faciliter la consultation pour amener les syndicats à participer au processus d'élaboration de politiques.

Le programme comprend six directions générales :
- Adaptation des travailleurs, Renseignements et rapprochement en milieu de travail
- Bureau de la main-d'œuvre féminine
- Affaires internationales
- Politiques et analyse de la stratégie
- Relations fédérales-provinciales
- Consultation-clients

**Opérations**
Ce programme comprend les opérations des bureaux régionaux et de l'administration centrale dans les domaines suivants :
- élaboration et administration de programmes réglementés afin de garantir un milieu de travail sûr et sain, ainsi que des possibilités d'emploi justes et équitables;
- fournir des services de prévention des incendies dans tous les immeubles appartenant au gouvernement du Canada ou dont le gouvernement a la garde;
- promouvoir et mettre en œuvre des activités non réglementées visant à promouvoir de bonnes relations en matière d'emploi en milieu de travail et une meilleure information de la main-d'œuvre sur les questions syndicales et socio-économiques.

Le programme comprend cinq directions générales :
- Sécurité et santé au travail
- Normes du travail et équité salariale
- Prévention des incendies
- Opérations régionales
- Services aux programmes et systèmes

**Service fédéral de médiation et de conciliation**
Ce programme offre des services de conciliation, de médiation, d'arbitrage et d'aide à l'arbitrage pour le règlement des conflits dans le secteur de compétence fédérale. En outre :
- il adopte des initiatives visant à maintenir une stabilité dans les relations syndicales-patronales;
- il offre des services spécialisés en matière de relations de travail pour la formulation et la mise en œuvre de politiques ainsi que l'élaboration de lois.

Le programme comprend quatre directions générales :
- Médiation et conciliation
- Services d'arbitrage
- Projets législatifs et spéciaux
- Soutien technique et recherche opérationnelle

## Bureaux régionaux

**Région de l'Atlantique**
Heritage Court
95, rue Foundry
2e étage
C.P. 2967, succursale A
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 8T8
(506) 858-2163

**Région du Saint-Laurent**
Complexe Guy-Favreau
100, boulevard René-Lévesque ouest
Bureau 101, Tour ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-1385

**Région de la Capitale nationale**
Immeuble SBI
Plaza Billings Bridge
2323, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1H 8L5
(613) 993-2149

**Région des Grands Lacs**
4211, rue Yonge
Willowdale (Ontario)
M2P 2A9
(416) 224-3850

**Région du Centre**
Immeuble de la Commission canadienne des grains
303, rue Main
Pièce 400
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G7
(204) 983-6375

**Région des Montagnes**
750, rue Cambie
7e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 2P2
(604) 666-0656

## Comité parlementaire

Comité permanent du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

## Législation

*Loi sur le ministère du Travail*
*Code canadien du travail*
*Loi sur les justes salaires et les heures de travail*
*Loi sur l'indemnisation des employés de l'État*
*Loi concernant la Hudson Bay Mining and Smelting Co., Limited*
*Loi sur l'indemnisation des marins marchands*
*Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs*
*Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail*
*Loi sur les relations de travail au Parlement*
*Règlement sur l'indemnisation des détenus des pénitenciers*
*Loi sur la responsabilité des salaires*
*Loi sur la santé des non-fumeurs*

# Travail Canada

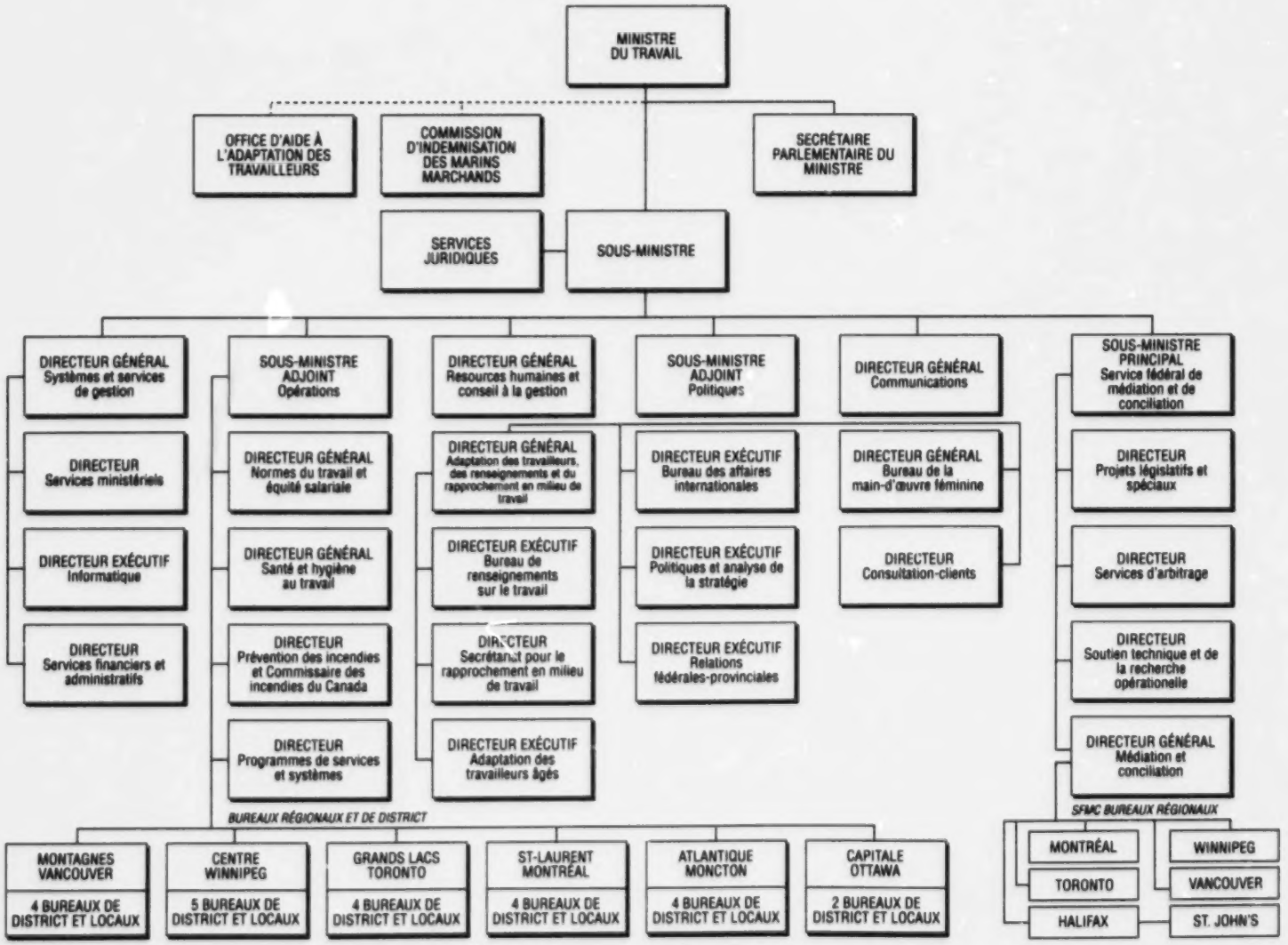

# Conseil canadien des relations du travail

**Administration centrale**
240, rue Sparks
4e étage ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0X8

**Renseignements**
(613) 996-9466

**Ministre**
Ministre du Travail

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – J.F.W. Weatherill |
| Vice-présidents | – Thomas M. Eberlee |
| | Hugh R. Jamieson |
| | Serge Brault |
| | Louise Doyon |
| Membres | – Linda Parsons |
| | Calvin B. Davis |
| | Ginette Gosselin |
| | Evelyn Bourassa |
| | Jacques Alary |
| | Robert Cadieux |
| | Michael Eayrs |
| | François Bastien |

## Historique

À la suite d'une importante étude sur les relations ouvrières et le droit du travail, le Parlement a modifié la législation du travail fédérale en 1973. Certaines des recommandations reprises du Rapport de la commission d'enquête Woods ont été incorporées à la nouvelle loi. Le Conseil canadien des relations du travail devint alors un tribunal indépendant du ministère du Travail.

## Aperçu du mandat

Le Conseil canadien des relations du travail est un tribunal quasi-judiciaire, investi de pouvoirs légaux en ce qui touche les relations du travail. Le Conseil vise à contribuer au développement de relations industrielles efficaces et à les promouvoir. Il s'occupe, entre autres :

- de l'octroi et de la révocation des droits de négociation;
- de la médiation et du règlement de plaintes de pratique déloyale de travail;
- du règlement de grèves et lock-out illégaux;
- d'entendre les appels interjetés relativement à des décisions concernant la sécurité dans des affaires où l'existence d'un danger est invoquée;
- de statuer sur les plaintes déposées par des employés qui prétendent avoir été victimes de discrimination ou avoir fait l'objet de mesure disciplinaire pour avoir exercé leurs droits au chapitre de la sécurité.

Le Conseil a compétence dans toutes les entreprises fédérales ressortissant au pouvoir législatif du Parlement du Canada.

## Structure et programmes

Le Conseil compte trois directions.

**Direction générale des Services opérationnels**
Cette direction s'occupe du traitement des questions liées aux affaires dont est saisi le Conseil. Les cinq bureaux régionaux s'occupent de la charge de travail de leur région.

**Direction générale des Services de gestion intégrée**
Cette direction est chargée de tous les services de soutien administratif et financier nécessaires au Conseil, c'est-à-dire :

- le Centre de recherche et de référence qui est pourvu d'une imposante collection de documents pertinents;
- la Direction de la politique, de la planification et des communications qui s'occupe notamment de l'examen et de la mise à jour des politiques et pratiques internes, d'effectuer des recherches, d'examiner les changements envisagés et prévus du Code et de préparer, produire et distribuer l'information.
- la Direction du Service de gestion des ressources humaines qui s'occupe de la classification, de la dotation, des relations du travail, de la formation et du perfectionnement, des programmes de langues officielles et d'équité en matière d'emploi ainsi que de la paye et des avantages sociaux.

**Service juridique**
Ce service offre aux membres du Conseil de même qu'à ses directions et services toute l'aide juridique jugée nécessaire pour remplir le mandat général du Conseil.

## Bureaux régionaux

**Région de l'Ouest**
800, rue Burrard
Pièce 1660
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 2G7
Téléphone : (604) 666-6001
Télécopieur : (604) 666-6071

**Région centrale**
One Lakeview Square
155, rue Carlton
Pièce 300
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3H8
Téléphone : (204) 983-3145
Télécopieur : (204) 983-3170

**Région de l'Ontario**
350, rue Bay
4e étage
Toronto (Ontario)
M5H 2S6
Téléphone : (416) 973-3782
Télécopieur : (416) 973-6543

**Région du Québec**
Complexe Guy-Favreau
200, boulevard René-Lévesque ouest
Pièce 1202 - Tour est
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Téléphone : (514) 283-3258
Télécopieur : (514) 283-3590

**Région de l'Atlantique**
Queen Square
45, promenade Alderney
6e étage
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 2N6
Téléphone : (902) 426-7068
Télécopieur : (902) 426-7397

## Législation

*Code canadien du travail*

## Conseil canadien des relations du travail

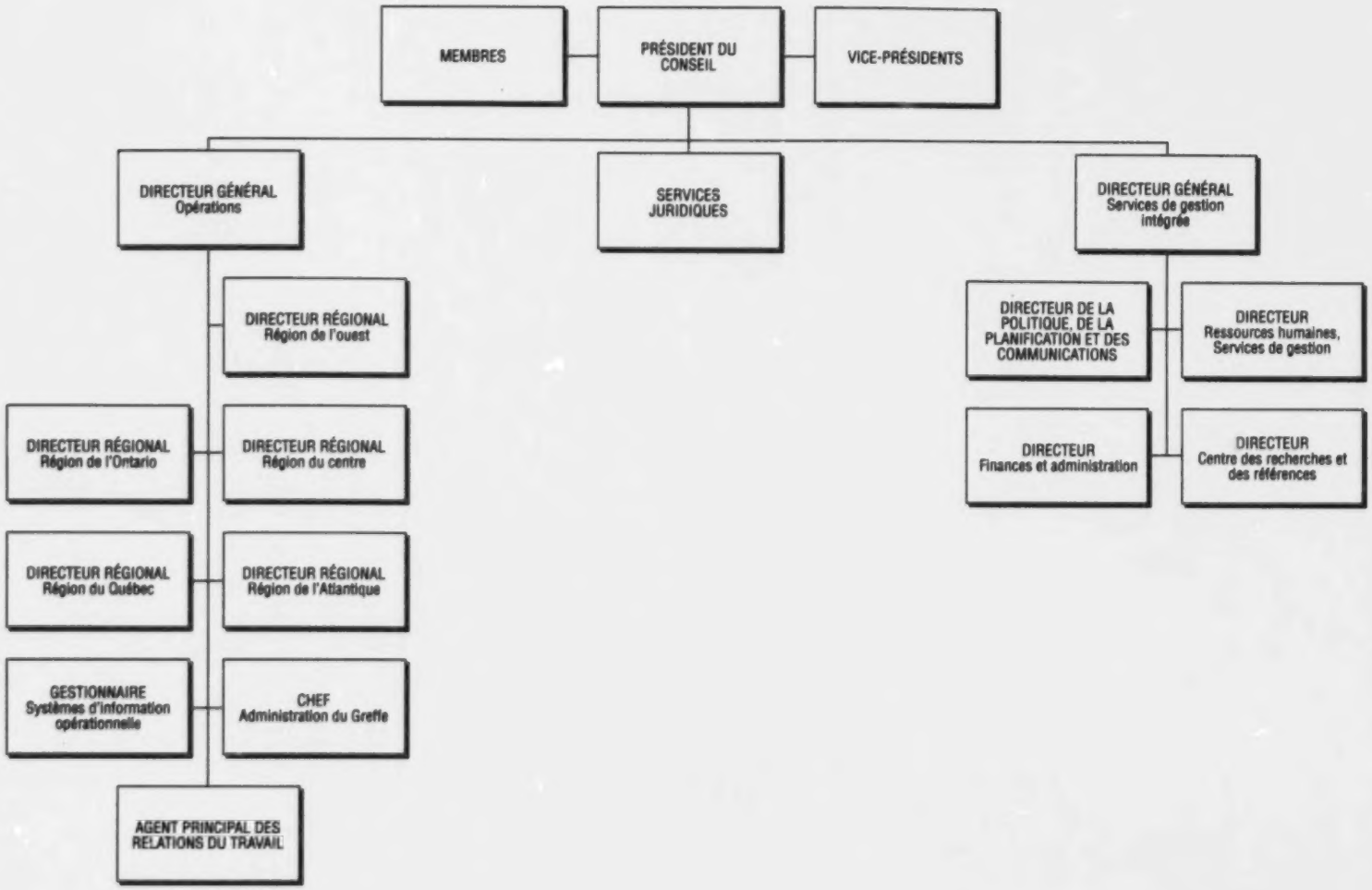

# Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

**Administration centrale**
250, rue Main est
Hamilton (Ontario)
L8N 1H6

**Renseignements**
Téléphone : (416) 572-2981
Télécopieur : (416) 572-2206
Sans frais : 1-800-263-8276

**Ministre**
Ministre du Travail

**Cadres supérieurs**
Conseil des gouverneurs
Présidente – Maureen Shaw
Membres
Gouvernement fédéral
Kenneth C. Curren, Garde côtière canadienne, Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
Herman P. Hansen, Travail Canada, Ottawa (Ontario)
Peter M. Higgins, Environnement Canada, Ottawa (Ontario)
Edwin C. Tupper, Santé et Bien-être social Canada, Ottawa (Ontario)

Gouvernements provinciaux et territoriaux
David Clark, Department of Employment and Labour Relations, St. John's (Terre-Neuve)
Madeleine Delaney-LeBlanc, New Brunswick Occupational Health and Safety Commission, Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Claude G. Heywood, Labour and Consumer Services, Victoria (Colombie-Britannique)
Arthur MacDonald, P.E.I. Workers' Compensation Board, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Timothy Millard, Ministère du Travail de l'Ontario, Toronto (Ontario)
Jack Noonan, Nova Scotia Department of Labour, Halifax (Nouvelle-Écosse)
Jane Riewe, Manitoba Labour, Winnipeg (Manitoba)
Richard A. Robinson, Government of Northwest Territories, Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
Richard A. Rovere, Consumer, Corporate and Labour Affairs, Whitehorse (Yukon)
William Rozel, Alberta Occupational Health and Safety, Edmonton (Alberta)

Organisations d'employeurs
Donald V. Brazier, Association des chemins de fer du Canada, Montréal (Québec)
Albert G. Cecutti, Association minière du Canada, Falconbridge (Ontario)
John W. Cowell, Association pétrolière du Canada, Calgary (Alberta)
Joan D. Dawe, Association des hôpitaux du Canada, St. John's (Terre-Neuve)
Robert J. Gallivan, Association canadienne des fabriquants de produits chimiques, Thornhill (Ontario)
William Mathieson, Business Council of British Columbia, Vancouver (Colombie-Britannique)
Harvey D. Moyer, Association des manufacturiers canadiens, Oshawa (Ontario)
Grant G. Murray, Association canadienne de la technologie informatique, Markham (Ontario)
Robert Porter, Chambre de commerce du Canada, Toronto (Ontario)
Marvin Wiens, Fédération canadienne de l'agriculture, Wynmark (Saskatchewan)

Organisations de travail
David Bennett, Congrès du travail du Canada, Ottawa (Ontario)
Robert Bouchard, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, Montréal (Québec)
Margaret Day, Manitoba Government Employees' Association, Winnipeg (Manitoba)
Edward J. Herechuk, Ontario Provincial Council of Labour, Hamilton (Ontario)
Linda Jolley, Fédération du travail de l'Ontario, Don Mills (Ontario)
Colin Lambert, Syndicat de la fonction publique du Canada, Ottawa (Ontario)
Verna Ledger, IWA-Canada, Vancouver (Colombie-Britannique)
Wayne Maddick, Alliance de la fonction publique du Canada, Ottawa (Ontario)
Richard A. Martin, Congrès du travail du Canada, Ottawa (Ontario)
Timothy McCarthy, New Brunswick Federation of Labour, Newcastle (Nouveau-Brunswick)
Serge Trudel, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, Montréal (Québec)

Observateur officiel
Louis Berlinguet, Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec, Montréal (Québec)

Conseil d'administration
David Bennett, Congrès du travail du Canada (Travail)
Albert G. Cecutti, Association minière du Canada (Employeur)
Madeleine Delaney-LeBlanc, New Brunswick Occupational Health and Safety Commission (Gouvernements provinciaux et territoriaux)
Robert J. Gallivan, Association canadienne des fabriquants de produits chimiques (Employeur)
Verna Ledger, IWA-Canada (Travail)
Richard A. Martin, Congrès du travail du Canada (Travail)

Harvey D. Moyer, Association des manufacturiers du Canada(Employeur)
William Rozel, Alberta Occupational Health and Safety (Gouvernements provinciaux et territoriaux)
Edwin C. Tupper, Santé et Bien-être social Canada (Gouvernement fédéral)

| | |
|---|---|
| Président et administrateur en chef | – J. Arthur St-Aubin |
| Directeurs | |
| Service des systèmes informatiques | – P.K. Abeytunga |
| Services techniques | – William Louch |
| Services des finances, publications et administration | – Kash Manchuk |
| Services d'information | – Wendy Newman |
| Marketing et communications | – John Crick |

## Historique

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité (CCHST) a été créé en 1978 par la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité* au travail pour « promouvoir le droit fondamental des Canadiens à travailler dans des conditions saines et sécuritaires ». Le Centre est doté d'un Conseil des gouverneurs tripartite qui représente les gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux), les employeurs et les travailleurs. En 1984, le CCHST est devenu une société ministérielle inscrite à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

## Aperçu du mandat

Le CCHST préconise l'hygiène et la sécurité en milieu de travail grâce à un service d'information et de facilitation. Il fournit de l'information en donnant réponse aux demandes de renseignements, en publiant des documents sommaires et par CCINFO, un service de documentation électronique. Le service informatique est offert en direct (ligneCCINFO) et sur disque CD-ROM (disqueCCINFO). Le CCHST facilite aussi la recherche d'un terrain d'entente sur les questions d'hygiène et de sécurité au travail grâce à son programme d'ateliers.

## Structure et programmes

**Conseil des gouverneurs**
Le Conseil comprend la présidente, douze gouverneurs représentant les gouvernements provinciaux et territoriaux, quatre représentant les ministères fédéraux et sociétés d'État, onze représentant les travailleurs et onze représentant les employeurs. Tous sont nommés par le gouverneur en conseil.

Le Bureau exécutif, présidé par le président et administrateur en chef, est formé de neuf gouverneurs élus chaque année par le Conseil des gouverneurs pour former une représentation tripartite. Le Bureau exécutif est autorisé à exécuter les directives du Conseil entre les réunions de celui-ci.

**Opérations**
Le président et administrateur en chef supervise et dirige le travail et le personnel du Centre.

Les opérations du CCHST se divisent en quatre directions.

**Services techniques**
Appui scientifique et professionnel pour l'analyse et l'interprétation de l'information scientifique utilisée aux fins de l'hygiène et de la sécurité au travail.

**Services des systèmes informatiques**
Établissement et exploitation des services informatiques et services de soutien connexes, transmission de l'information aux clients du Centre, en direct et au moyen du disqueCCINFO, et le cadre d'ensemble pour l'élaboration des bases de données.

**Services d'information**
Service de réponse directe aux demandes de renseignements orales ou écrites reçues du public et production d'information et de documentation à l'appui du travail d'information et des autres initiatives du Centre.

**Services des finances, publications et administration**
Secrétariat pour le Conseil et sa présidente, le Bureau exécutif et les comités; ils effectuent la planification centrale et le contrôle financier, la gestion, les services de soutien et autres services nécessaires au fonctionnement efficace du Centre, la conception, l'impression et la distribution de publications du Centre, l'organisation des ateliers et la commercialisation des produits du CCHST.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent sur le travail, l'emploi et l'immigration

## Législation

*Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail*

## Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

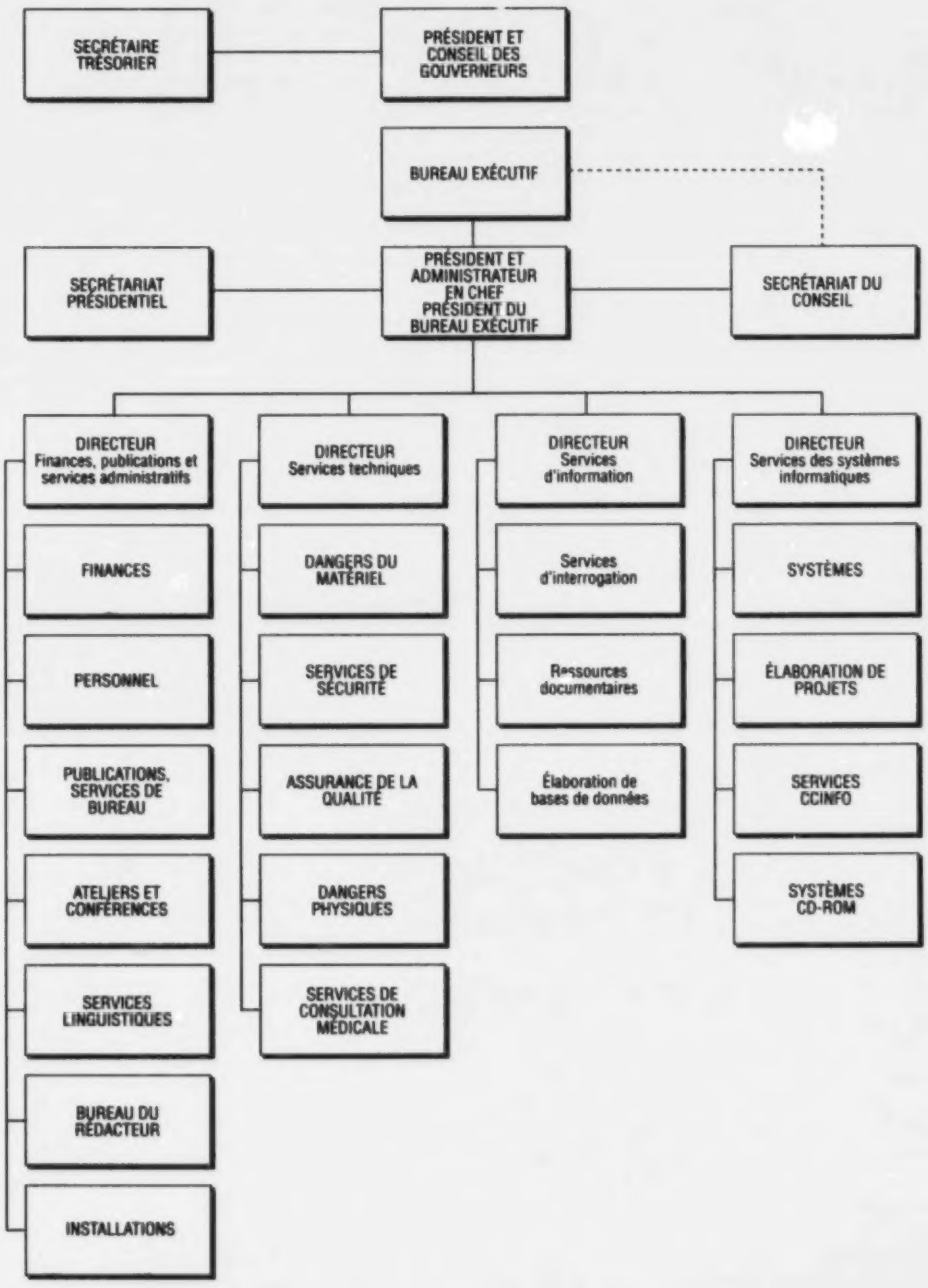

# Travaux publics Canada

**Appellation légale**
Ministère des Travaux publics

**Administration centrale**
Immeuble Sir Charles Tupper
Confederation Heights
Ottawa (Ontario)
K1A 0M2

**Renseignements**
(613) 736-2400
Communications ministérielles : (613) 736-2027

**Ministre**
Ministre des Travaux publics

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – R.J Giroux |
| Sous-ministre adjoint principal, Gestion intégrée | – B.J. Veinot |
| Sous-ministres adjoints | |
| Logement | – P. Letellier |
| Immobilier | – R.S. Lafleur |
| Services d'architecture et de génie | – N. Freeman |
| Ressources humaines | – L. Potvin |
| Directeurs généraux | |
| Vérification de la gestion et évaluation des programmes | – B. Kierczak |
| Communications ministérielles | – T. Keleher |
| Région de l'Atlantique | – G.R. Westland |
| Région du Québec | – G. Wolfe |
| Région de la Capitale nationale | – G. Matthieu |
| Région de l'Ontario | – S. Borup |
| Région de l'Ouest | – E.K. Bauckman |
| Région du Pacifique | – N.M. Hoyt |

## Historique

Créé en 1841 en tant que Commission des travaux, le ministère des Travaux publics est l'un des plus anciens ministères fédéraux. Au moment de la Confédération, le Ministère, conformément à la *Loi sur les travaux publics*, était chargé des eaux navigables, des ports, des phares, des balises et bouées, des glissoires et estacades, des routes et ponts, des chemins de fer et des immeubles publics.

## Aperçu du mandat

Travaux publics Canada (TPC) a pour mandat de répondre aux besoins de l'administration fédérale en matière de locaux et de biens immobiliers. Il offre aux prix du marché les services d'un personnel compétent dans les domaines de l'acquisition, de la gestion, de l'exploitation et de l'aliénation des biens immobiliers fédéraux.

Le Ministère s'est donné deux rôles principaux : celui de gardien et celui d'agent de services.

Dans son premier rôle, le Ministère est responsable de l'administration fédérale et d'un certain nombre de ponts, de routes, de bassins de radoub, d'écluses et de barrages, ainsi que de la Cité parlementaire.

En tant qu'agent de services, le Ministère fournit aux organismes fédéraux, aux prix du marché, des services d'architecture et de génie et des services de gestion immobilière.

## Structure et programmes

Une nouvelle structure des activités de programmes a été mise en place en 1989-1990 en vertu de laquelle les activités de TPC sont groupées en trois programmes, soit :

**Programmes des services**
Le programme permet de fournir une vaste gamme de services professionnels et techniques dans trois domaines précis. Les exigences particulières sont consignées dans des conventions de services. Les responsabilités faisant partie de ce programme comprennent :

- Services immobiliers, soit les services immobiliers nécessaires aux organismes fédéraux comme l'acquisition, la prise et cession à bail, l'aménagement, l'arpentage, la gestion, l'exploitation, l'entretien, la réparation et l'aliénation de biens immobiliers.
- Services d'architecture et de génie, soit la planification, la conception, la construction et la gestion de projets des édifices fédéraux et des installations nécessaires au transport maritime, terrestre et aérien. Ces services peuvent également comprendre des études d'évaluation, des enquêtes et des activités connexes, le dragage des voies navigables, le dégagement des chenaux et la réalisation de levés hydrographiques.
- Services ministériels et administratifs, soit des services de gestion ministérielle et des services administratifs généraux, notamment les services financiers, informatiques, administratifs, de protection et de sécurité, de personnel, de communications ministérielles, d'évaluation des programmes et de vérification.

**Programme des biens immobiliers**
Le programme permet d'assurer les services de garde et de gestion pour un portefeuille diversifié d'immeubles à bureaux et de biens immobiliers polyvalents pour répondre aux besoins des locataires fédéraux et optimiser les investissements de l'administration fédérale à cet égard. Les responsabilités faisant partie de ce programme comprennent :

- Coordination du programme assure la prestation de politiques et de conseils opérationnels au Ministre et à la direction du Ministère.
- Locaux à bureaux veille à fournir aux locataires fédéraux des bureaux convenables et sûrs, et à optimiser l'investissement fédéral dans les immeubles.
- Installations fédérales administre l'investissement et le dessaisissement dans le cadre d'un portefeuille varié d'immeubles fédéraux, notamment des installations à fin particulière et à utilisation partagée, des constructions domiciliaires, des biens désignés et des installations d'urgence, des biens excédentaires, des bassins de radoub, des écluses, des routes, des ponts et des projets d'aménagement foncier.
- Subventions aux municipalités administre le versement des subventions fédérales en remplacement d'impôts municipaux ou provinciaux.

**Programme des sociétés d'État**
Ce programme permet l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la vente de certaines terres et certains immeubles. Il émet également des paiements à la Société du Vieux-Port de Montréal Inc. et à la Société de construction des musées du Canada Inc.

La Société de construction des musées du Canada Inc. a été constituée pour préparer les plans et construire le Musée des beaux-arts du Canada et le Musée canadien des civilisations et tout autre musée national que le gouverneur-en-conseil peut ordonner de construire. Les responsabilités de la Société comprennent également l'acquisition, le contrôle, l'administration et l'aliénation des terrains requis à cette fin. La Société sera dissoute une fois que le Musée canadien des civilisations sera terminé.

La Société du Vieux-Port de Montréal Inc. (anciennement la Société immobilière du Canada (Le Vieux-Port de Montréal) Limitée) aménage et préconise l'aménagement des terrains du Vieux-Port de Montréal en mettant en place l'infrastructure, l'équipement et des services.

## Bureaux régionaux

**Région du Pacifique**
1166, rue Alberni
6e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 3W5
(604) 666-3103

**Région de l'Ouest**
1000-9700, avenue Jasper
10e étage
Edmonton (Alberta)
T5J 4E2
(403) 495-3204

**Région de l'Ontario**
4900, rue Yonge
Willowdale (Ontario)
M2N 6A6
(416) 224-4246

**Région de la Capitale nationale**
Phase IV
Place du Portage
140, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0M3
(819) 997-7525

**Région du Québec**
Complexe Guy-Favreau
200, boulevard René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-1193

**Région de l'Atlantique**
1505, avenue Barrington
15e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3C9
(902) 426-2331

## Comités parlementaires

Comité spécial du Conseil chargé des opérations gouvernementales
Comité de politique économique

## Législation

*Loi sur les ponts*
*Loi sur les subventions aux bassins de radoub*
*Loi sur l'expropriation*
*Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement*
*Loi sur les droits de passage dans les ouvrages de l'État*
*Loi sur le parc de Kingsmere*
*Loi sur les subventions aux municipalités*
*Loi sur les résidences officielles*
*Acte concernant certains travaux sur la rivière des Outaouais*
*Loi sur les travaux publics*
*Loi sur les biens de surplus de la Couronne*
*Loi sur la route transcanadienne*

# Travaux publics Canada

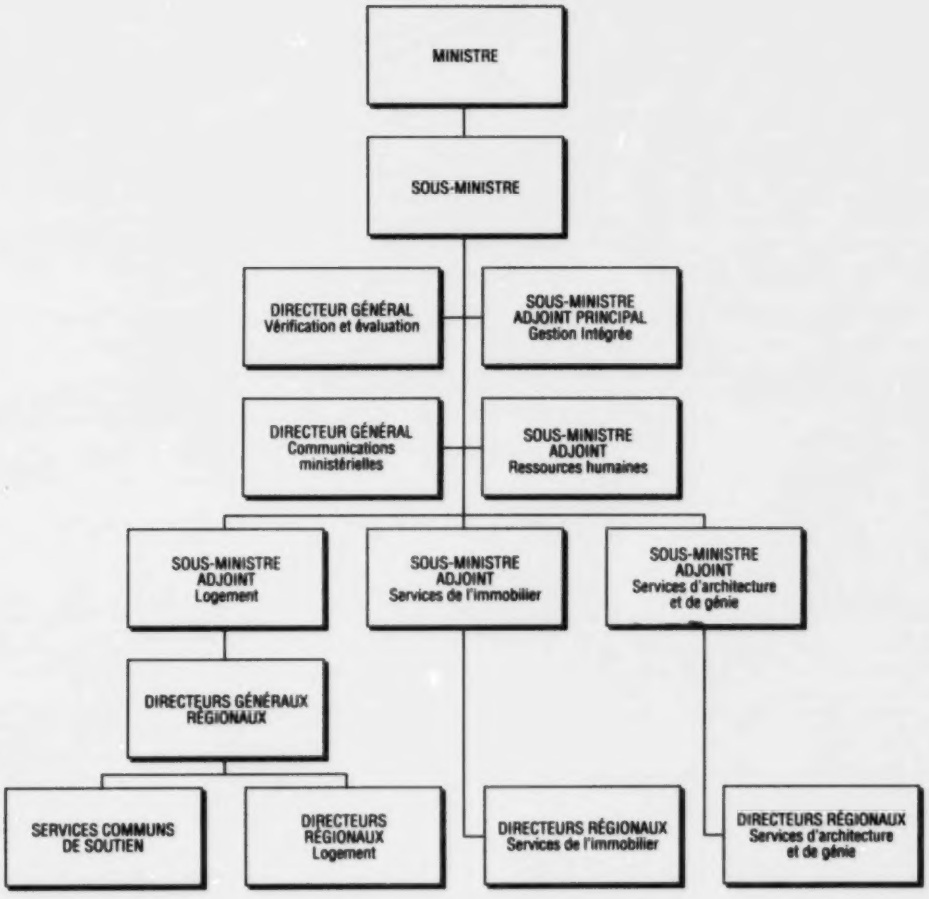


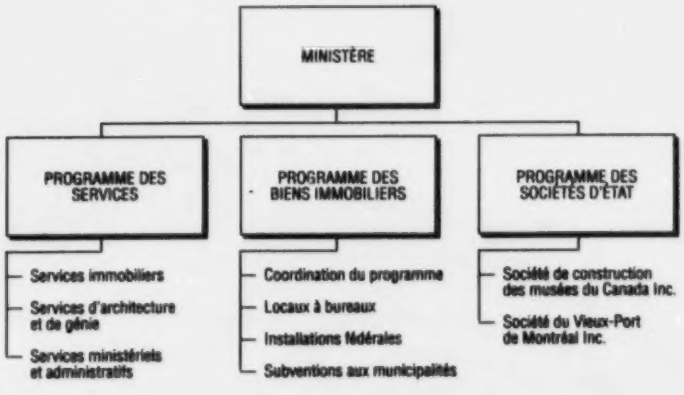

# Commission de la Capitale nationale

**Administration centrale**
161, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1P 6J6

**Renseignements**
(613) 239-5555
(613) 239-5383 (Directeur, Communications)

**Ministre**
Ministre des Travaux publics
Ministre responsable de la Commission de la Capitale nationale
Ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Sous-ministre | – R.J. Giroux |
| Président de la Commission et directeur général | – J. E. Pigott |
| Vice-président exécutif et administrateur en chef | – G. Kirby |
| Directeur des Communications | – Cindy Boucher |

## Historique

La Commission de la Capitale nationale (CCN) est une société d'État constituée par la *Loi sur la capitale nationale de 1958* pour poursuivre les travaux entrepris auparavant par la Commission d'embellissement d'Ottawa, établie en 1899, et la Commission du district fédéral, établie en 1927. À l'origine, le mandat de la CCN était de mettre en œuvre le plan de la capitale nationale (mieux connu sous le nom de *Plan Gréber*) qui fut sanctionné par la Chambre des communes en 1951. Les pouvoirs et le mandat de la Commission ont été étendus lorsque la *Loi sur la capitale nationale* a été modifiée en 1988.

## Aperçu du mandat

La juridiction de la Commission de la Capitale nationale s'étend à toute la région de la capitale nationale, soit un territoire de 4 662 km$^2$ qui comprend les centres de Hull et d'Ottawa, 25 autres municipalités et deux importantes zones naturelles de villégiature (le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure).

La Commission planifie l'aménagement, la conservation et l'embellissement de la région de la capitale nationale, compte tenu du caractère particulier de la région en sa capacité de siège du gouvernement du Canada. Par ailleurs, la Commission organise, parraine et promeut des activités et des manifestations publiques pour le Canada sur les plans culturel et social en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles du Canada, ainsi que du patrimoine des Canadiens. En outre, elle coordonne les politiques et les programmes des différents ministres en ce qui concerne l'organisation, le parrainage ou la promotion d'activités et de manifestations publiques liées à la région de la capitale nationale.

La CCN envisage de faire de la Capitale une capitale réellement nationale, ainsi qu'un lieu de rencontre pour les Canadiens et un lieu de sauvegarde et de conservation du milieu naturel et urbain.

## Structure et programmes

La CCN est dirigée par une commission de vingt membres, dont un président et un vice-président, nommés par le gouverneur en conseil. Chaque province y est représentée.

Le président dirige la haute direction composée du directeur général et des vice-présidents de neuf directions générales de la Commission. Trois divisions (Communications, Vérification et évaluation de la gestion, Contentieux) rendent compte directement au président. La Direction des programmes gouvernementaux et des relations communautaires relève du directeur général.

Responsabilités des neuf directions générales

- Politique et Secrétariat s'occupe de planification stratégique et de marketing, d'évaluation des tendances et du développement des politiques.
- Programmation nationale organise des activités et des manifestations publiques, planifie les programmes d'interprétation et encourage la participation du public.
- Aménagement de la Capitale élabore des politiques et des plans d'aménagement des terrains fédéraux et exerce une autorité en matière d'architecture et d'utilisation des terres.
- Contrôleur est responsable des finances et des services de planification financière, ainsi que du programme d'amélioration de la gestion.
- Gestion des terrains et de l'environnement gère, conserve et entretient les terres de la CCN.
- Ressources humaines fournissent tous les services du personnel.
- Ressources d'information gèrent les ressources d'information et l'application de la technologie d'informatique.
- Mise en valeur de l'immobilier est responsable de tous les projets conjoints de développement impliquant des biens immobiliers de la CCN.
- Immobilier et Résidences officielles gèrent toutes les transactions immobilières, l'évaluation et les paiements tenant lieu de taxe, et, sous la présidence du Conseil des résidences officielles, gèrent les six résidences officielles de la Capitale.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comités parlementaires

Comité permanent de la consommation et des corporations
Comité permanent de l'administration gouvernementale

## Législation

*Loi sur la capitale nationale*
(relève du ministre des Travaux publics)

## Commission de la Capitale nationale

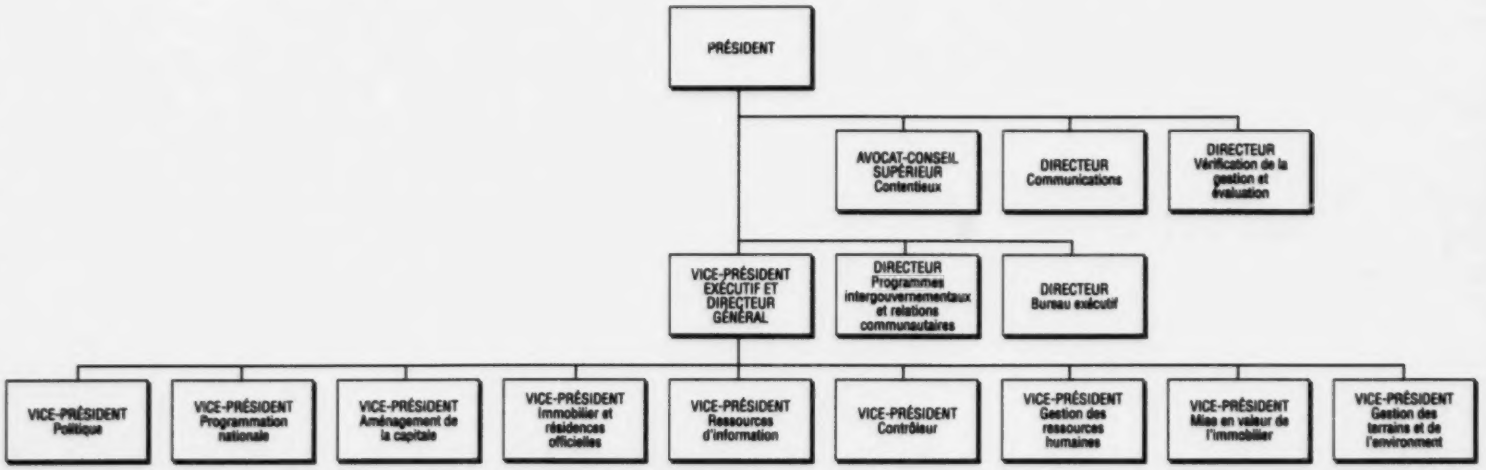

# Construction de Défense Canada

**Appellation légale**
Construction de Défense (1951) Limitée

**Administration centrale**
Édifice Sir Charles Tupper
Promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K3

**Renseignements**
(613) 998-9548

**Ministre**
Ministre des Travaux publics

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Conseil d'administration | |
| Président | – J.R.L. Atchison |
| Secrétaire-trésorier | – T.D. Heavens |
| Sous-ministre adjoint, Travaux publics | – N.S. Freeman |
| Sous-ministre adjoint, Défense nationale | – J.D. McClure |
| Association de construction de la Nouvelle-Écosse | – J.F. Rowe |
| Ministère de la Défense nationale | – Major-Général J.E. Woods |

## Historique

La Société Construction de Défense Limitée a été créée en 1950 en vue d'attribuer les marchés nécessaire aux travaux de construction, d'entretien et de réparation des installations militaires canadiennes du ministère de la Défense nationale. Au moment de sa constitution en 1951 en vertu de la *Loi sur la production de la défense*, la Société prit le nom de Construction de Défense (1951) Limitée. La Société est une société d'État aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

## Aperçu du mandat

Construction de Défense (1951) Limitée adjuge et administre les marchés de construction, d'entretien et de réparation et les services d'architecture et de génie liés au programme de construction du ministère de la Défense nationale. La responsabilité de la Société, qui avait été confiée au ministre de la Défense nationale, a été transférée au ministre des Travaux publics en 1986. Le Ministre fixe les limites à l'intérieur desquelles la Société peut adjuger et modifier les marchés, conformément aux Règlements sur les marchés de l'État.

## Structure et programmes

Les bureaux de chantier de toutes les installations importantes des Forces canadiennes sont administrés par cinq bureaux régionaux et un bureau européen. Un bureau spécial a été mis sur pied dans le cadre du programme de modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord. Le président, qui relève du conseil d'administration, et la direction générale, ont leurs bureaux à Ottawa. Les services du personnel et de l'administration financière, les services techniques, les appels d'offre, la distribution des plans et l'administration des marchés avec les experts-conseils sont centralisés au siège social.

## Bureaux régionaux

**Atlantique**
3, promenade Spectacle Lake
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B3B 1W8
(902) 426-8340

**Québec**
223, rue Saint-Jean
Bureau 1
Longueuil (Québec)
J4H 2X4
(514) 283-7750

**Ontario**
234, rue Concession
Bureau 204
Kingston (Ontario)
K7K 6W6
(613) 545-8836

**Prairies**
Bâtiment 4
BFC Winnipeg
Winnipeg (Manitoba)
R2R 0T0
(204) 983-8019

**Pacifique**
300, chemin Gorge ouest
Bureau 203
Victoria (Colombie-Britannique)
V9A 1M8
(604) 388-0223

**Europe**
Quartier général de la BFC Europe
CFPO 5000-Caserne K2
7630 Lahr (Allemagne de l'Ouest)

**Bureau de détection aérienne du Nord**
220, rue Laurier ouest
14e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 5Z2
(613) 998-0843

## Législation

*Loi sur les travaux publics*

## Construction de Défense Canada

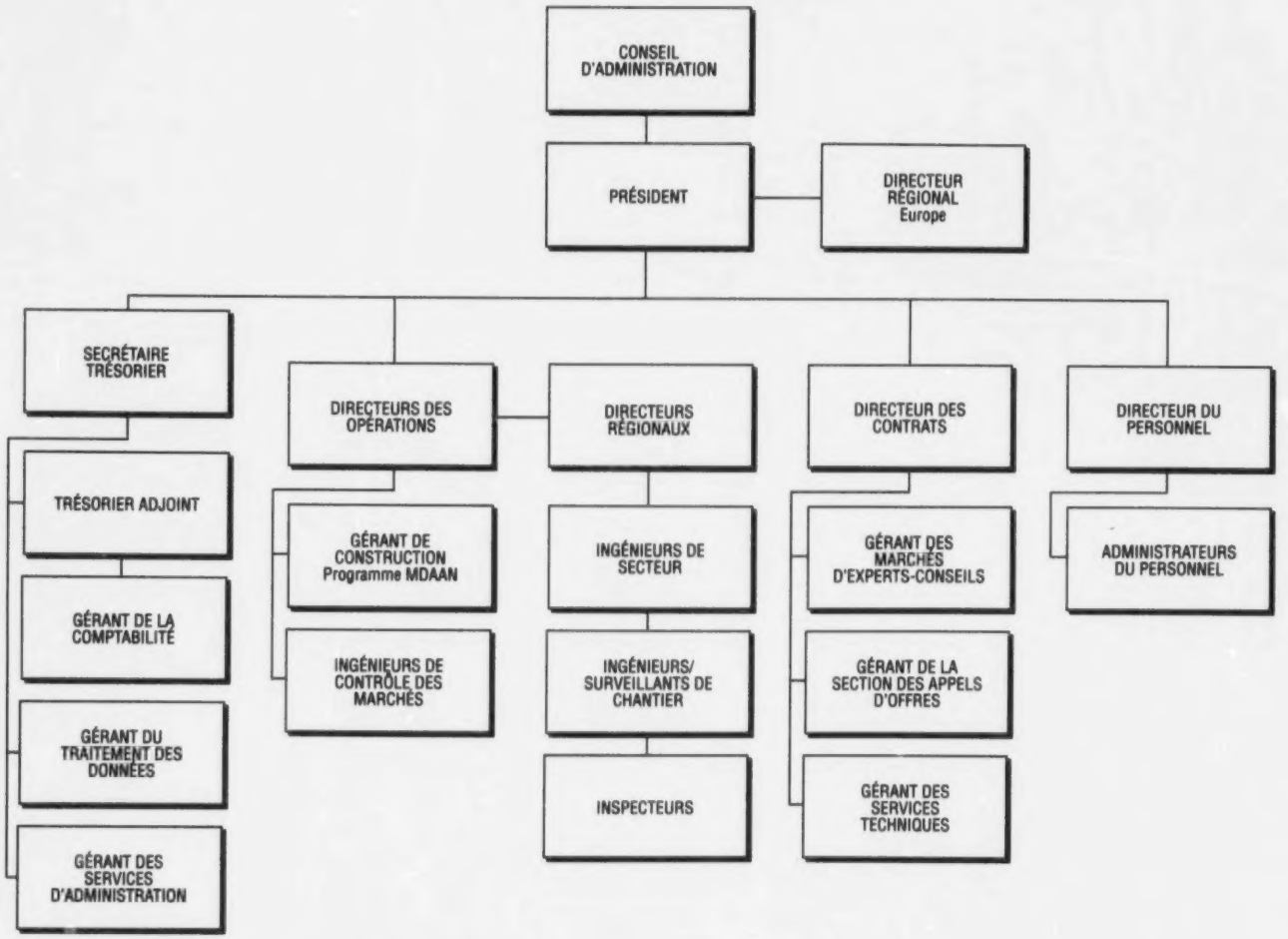

# Harbourfront Corporation

**Administration centrale**
410, rue Queens Quay ouest
Toronto (Ontario)
M5V 2Z3

**Renseignements**
(416) 973-4600 (Siège social)
(416) 973-3000 (Renseignements sur les programmes)

**Ministre**
Ministre des Travaux publics

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président du Conseil | – Consiglio Di Nino |
| Membres du Conseil | – Ray Biggart |
| | Susanne Borup |
| | R.E. Cavanagh |
| | Sesto DeLuca |
| | Donna E. Digby |
| | Susan Fish |
| | Harold Huff |
| | Dan LaCaprara |
| | Stephen LeDrew |
| | Molly Nightingale |
| | John W. Parsons |
| | John Rankin |
| | Norman Seagram |
| | John H. Tory |
| | Antonio Vaz |
| | Peter Zakarow |
| Président et directeur général | – Frank Mills |
| Directeurs | |
| Communications | – Judith John |
| Programmes publics | – Bill Boyle |

## Historique

En 1972, la Couronne acquiert 100 acres de terrain au bord de l'eau, espace qu'elle entend aménager comme parc. De 1972 à 1976, les terrains sont administrés par le ministère des Travaux publics, qui passe ensuite le flambeau au ministre d'État chargé des affaires urbaines. À ce moment-là, le gouvernement fédéral met sur pied un comité chargé de fournir des conseils quant aux perspectives d'avenir de Harbourfront. En 1976, Harbourfront Corporation voit le jour et est doté d'un conseil d'administration local. Le conseil met en place une nouvelle direction et commande la rédaction d'un cadre de mise en valeur selon lequel Harbourfront constitue un projet visant à aménager les terrains au bord de l'eau à diverses fins.

## Aperçu du mandat

Propriété du gouvernement fédéral, Harbourfront et un organisme sans but lucratif constitué en société et doté du mandat suivant : redonner le bord de l'eau au public et lui permettre d'en jouir toute l'année durant, sans demander de subventions de fonctionnement du contribuable.

Harbourfront s'applique à organiser des activités culturelles, récréatives et éducatives à l'intention du public dans divers domaines : activités communautaires et spéciales, éducation et loisirs, littérature, activités aquatiques, arts du spectacle et arts visuels. Harbourfront s'est également engagé à transformer ses 100 acres de terrain de choix au bord de l'eau en un quartier attrayant où se côtoient résidences, entreprises, bureaux, lieux publics, boutiques et restaurants.

Tous les programmes publics sont financés à même les revenus tirés de l'exploitation immobilière, du stationnement, des services alimentaires, des droits d'entrée, des subventions du gouvernement et des commandites d'entreprises privées. L'apport généreux des commanditaires privés de Harbourfront se révèle indispensable à la mise en œuvre des programmes accessibles de première qualité qui sont tant appréciés par des millions de visiteurs durant toute l'année.

## Structure et programmes

Harbourfront est une société diversifiée dotée de six divisions.

**Division des communications**
Cette division doit faire connaître les activités et le mandat de Harbourfront, en plus de promouvoir une image de marque constante au public. Trois services se partagent les responsabilités de cette division :

- le service de la commercialisation est responsable des fonctions de communication ayant trait aux programmes et aux activités sur le site;
- le service des relations publiques veille à ce que Harbourfront soit toujours présenté sous le même jour. Il s'occupe plus particulièrement des relations avec le gouvernement et les médias, sauf dans le cas des programmes, en plus de coordonner les conférences de presse;
- le service du développement de la collectivité et de la société est responsable d'obtenir des secteurs public et privé les fonds requis pour les programmes et les installations, en plus de répondre aux besoins des commanditaires privés de Harbourfront.

**Division de la planification et d'exploitation**
Cette division gère l'ensemble des installations destinées aux activités culturelles et créatives de Harbourfront, dont le York Quay Centre, le théâtre du MAURIER et le Premiere Dance Theatre. Il s'occupe également :

- de la planification à long terme de la Société, notamment de la préparation du plan d'affaires;
- de la prestation des services techniques requis par trois théâtres;
- de la coordonnation des services de guichets;
- de l'exercice des fonctions administratives associées aux théâtres.

**Division des finances et de l'administration**
Cette division fournit des services comptables et financiers à la société et s'occupe des services administratifs et des services du personnel.

**Division de la planification et de l'élaboration**
Cette division s'occupe de la conception initiale et de l'exploitation ultérieure de projets à Harbourfront, ainsi que de la planification à long terme du plan financier et du mandat de la Société.

**Division des programmes publics**
Par l'entremise de ses six services, cette division doit présenter et organiser le calendrier des activités et des programmes publics prévus durant toute l'année à Harbourfront.

- Le service des activités communautaires et spéciales est responsable, d'une part, de présenter des programmes qui intéresseront un vaste public et d'autre part, de travailler auprès de groupes communautaires en vue d'organiser des activités publiques.
- Le service d'éducation et de loisirs cherche à présenter des programmes instructifs et récréatifs; les activités qu'il organise s'adressent particulièrement aux jeunes et aux aînés.
- Le service de littérature organise des conférences publiques et des festivals littéraires bien en vue.
- Le service des programmes aquatiques organise des activités aquatiques accessibles et participatives qui s'adressent à un vaste public et qui tirent le maximum de l'emplacement de Harbourfront.
- Le service des arts du spectacle présente toute une diversité d'activités – théâtre, cinéma, danse et musique classiques.
- Le service des arts visuels organise des expositions d'artistes contemporains d'envergure locale, nationale ou internationale, notamment à la galerie de la centrale d'énergie, en plus d'exploiter un programme d'artisanat unique et d'autres activités éducatives. Cette division s'occupe aussi des bénévoles.

**Services sur le site**
Cette direction s'occupe de la gestion du site de Harbourfront même; elle est divisée en six services : le service de la sécurité, le service des terrains, le service du stationnement, le service de gestion du site, et le service des activités aquatiques.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Harbourfront Corporation

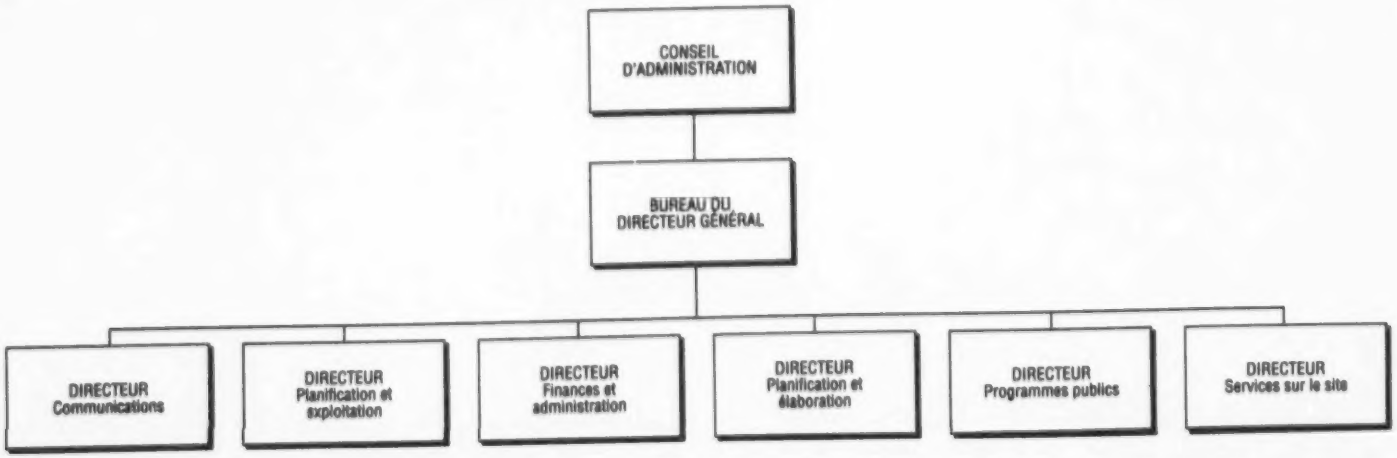

# Société immobilière du Canada Limitée

**Administration centrale**
Immeuble Sir Charles Tupper
Promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0M2

**Renseignements**
(613) 736-2222

**Ministre**
Ministre des Travaux publics

**Cadres supérieurs**

| | |
|---|---|
| Président | – Robert J. Giroux |
| Administrateurs | – Brian J. Veinot<br>Robert S. Lafleur |
| Secrétaire corporatif | – Patrick Dolan |

## Historique

La Société immobilière du Canada Limitée est une société mandataire qui s'appelait autrefois la Société immobilière des Travaux publics Limitée et qui a été constituée aux termes de la *Loi sur les compagnies* en 1956. Elle est devenue une société d'État en 1984.

## Aperçu du mandat

La Société a les pouvoirs d'acquérir, d'acheter, de louer, de détenir, d'améliorer, d'administrer, d'échanger, de vendre, d'aliéner, de faire valoir les biens immobiliers ou personnels ou d'en disposer autrement. Par ailleurs, elle détient en fiducie et pour le compte d'autres ministères deux immeubles à Londres (Angleterre) et deux biens se trouvant sur des réserves indiennes au Canada. Les loyers à l'égard de ces droits de location sont payés par d'autres ministères.

## Structure et programmes

La Société est propriétaire exclusive des trois sociétés filiales suivantes :

- Société immobilière du Canada (Mirabel) Limitée, qui a pour mandat l'aliénation des terres excédentaires au besoin de l'aéroport international de Mirabel.
- Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) Inc., qui a le mandat d'aménager les terres au Vieux-Port de Québec.
- Société du Vieux-Port de Montréal Inc., qui a le mandat d'aménager les terres au Vieux-Port de Montréal.

Les actions ont été acquises en contrepartie de services rendus.

La Société possède deux des trois actions émises de la Société de construction des musées du Canada Inc. (en cours de dissolution). La troisième action est détenue par le ministre des Travaux publics. En vertu d'une convention des actionnaires, le contrôle de la SCMC appartient au ministre des Travaux publics.

## Bureaux régionaux

Aucun

## Comité parlementaire

Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale

## Législation

*Loi sur les ponts*
*Loi sur les subventions aux bassins*
*Loi sur l'expropriation*
*Loi sur les ports et jetées de l'État*
*Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement*
*Loi sur les droits de passage dans les ouvrages de l'État*
*Loi sur le Parc de Kingsmere*
*Loi sur les résidences officielles*
*Acte concernant certains travaux sur la rivière des Outaouais*
*Loi sur les Travaux publics*
*Loi sur les biens de surplus de la Couronne*
*Loi sur la route Transcanadienne*
*Loi sur la maison Laurier*
*Loi sur les subventions aux municipalités*

## Société immobilière du Canada Limitée

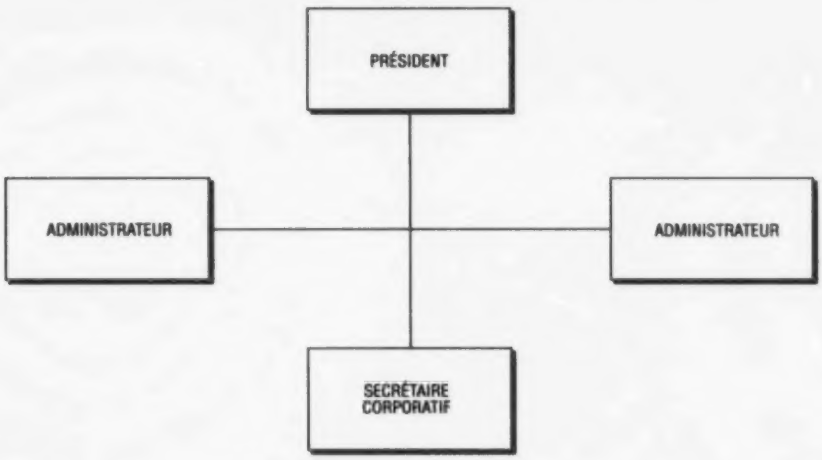

# Annexes

# Référence Canada

Référence Canada est l'un des principaux points d'accès au gouvernement fédéral. Ce service, qui relève du Programme des bureaux de service Canada du ministère des Approvisionnements et Services, exploite dans l'ensemble du pays des services de consultation téléphonique sans frais auxquels le public peut avoir recours pour obtenir la réponse à ses questions au sujet du gouvernement fédéral. Dans certaines régions, le service est exploité en collaboration avec une province ou un territoire; le cas échéant, le nom du service de renseignements provincial ou territorial est retenu.

Référence Canada est également responsable de la parution du *Guide sur les programmes et services du gouvernement fédéral*, auparavant intitulé l'*Index des programmes et services du gouvernement fédéral*, outil de référence qui contient une description des programmes et services offerts par les ministères fédéraux, les organismes centraux et les sociétés d'État ainsi que les adresses et numéros de téléphone des bureaux régionaux, locaux et de district.

## Bureaux régionaux

**Colombie-Britannique**

| | |
|---|---|
| 1-800-663-1381 | (appels sans frais d'interurbain, Référence Canada) |
| (604) 666-5555 | (Vancouver, appels locaux) |
| (604) 666-2560 | (Vancouver, appareil de télécommunications pour les sourds) |

**Yukon**

| | |
|---|---|
| 1-800-661-0408 | (Renseignements Yukon) |
| (403) 667-5811 | (Whitehorse, appels locaux) |

**Alberta**

| | |
|---|---|
| 1-800-232-9481 | (appels sans frais d'interurbain, Référence Canada) |
| (403) 495-2021 | (Edmonton, appels locaux) |
| (403) 495-4161 | (Edmonton, appareil de télécommunications pour les sourds) |

**Territoires du Nord-Ouest**

| | |
|---|---|
| (403) 495-2021 | (Indicatif régional 403 seulement, appels à frais virés acceptés par Référence Canada à Edmonton) |
| 1-800-267-0340 | (Indicatif régional 819, appels reçus par Référence Canada à Ottawa) |

**Saskatchewan**

| | |
|---|---|
| 1-800-667-7160 | (Centre de renseignements gouvernementaux) |
| (306) 780-6683 | (Regina, appels locaux) |
| (306) 780-7565 | (Regina (appareil de télécommunications pour les sourds) |

**Manitoba**

| | |
|---|---|
| 1-800-282-8060 | (appels sans frais d'interurbain, Service de renseignements aux citoyens) |
| (204) 945-3744 | (Winnipeg, appels locaux) |
| (204) 945-4796 | (Winnipeg, appareil de télécommunications pour les sourds) |

**Ontario**

| | |
|---|---|
| 1-800-387-0700 | (Référence Canada, Toronto, appels provenant des régions dont l'indicatif régional est 416 ou 519) |
| (416) 973-1993 | (Toronto, appels locaux) |
| (416) 973-8099 | (Toronto, appareil de télécommunications pour les sourds) |
| 1-800-267-0340 | (Référence Canada, Ottawa—Hull, appels provenant de l'indicatif régional 613 et de la région de l'Outaouais) |
| (613) 995-7151 | (Ottawa—Hull, appels locaux) |
| (613) 952-0845 | (Ottawa—Hull, appareil de télécommunications pour les sourds) |
| 1-800-461-1664 | (Référence Canada, North Bay, appels provenant des régions dont l'indicatif régional est 705 ou 807) |
| (705) 476-4910 | (North Bay, appels locaux) |
| (705) 476-7788 | (North Bay, appareil de télécommunications pour les sourds) |

**Québec**

Composer 0 et demander Zénith Communication-Québec (Communication-Québec)

Pour les zones téléphoniques suivantes, composer

| | |
|---|---|
| 589-2244 | (Baie-Comeau, appels locaux) |
| 477-7272 | (Drummondville, appels locaux) |
| 368-2550 | (Gaspé, appels locaux) |
| 375-5664 | (Granby, appels locaux) |
| 772-3232 | (Hull, appels locaux) |
| 986-3222 | (Îles-de-la-Madeleine, appels locaux) |
| 759-6440 | (Joliette, appels locaux) |
| 547-6601 | (Jonquière, appels locaux) |
| 873-5555 | (Laval, appels locaux) |
| 873-8989 | (Longueuil, appels locaux) |
| 873-2111 | (Montréal, appels locaux — Français et Anglais) |
| 873-6449 | (Montréal, appels locaux — Cambodgien) |
| 873-6448 | (Montréal, appels locaux — Chinois) |
| 873-6450 | (Montréal, appels locaux — Créole) |
| 873-6445 | (Montréal, appels locaux — Espagnol) |
| 873-6451 | (Montréal, appels locaux — Grec) |
| 873-6441 | (Montréal, appels locaux — Italien) |
| 873-6443 | (Montréal, appels locaux — Portugais) |
| 873-6448 | (Montréal, appels locaux — Vietnamien) |
| 643-1344 | (Québec, appels locaux) |
| 722-3939 | (Rimouski, appels locaux) |
| 764-3241 | (Rouyn-Noranda, appels locaux) |
| 679-0433 | (Saint-Félicien, appels locaux) |
| 227-1122 | (Saint-Georges, appels locaux) |
| 778-1123 | (Saint-Hyacinthe, appels locaux) |

346-6879 (Saint-Jean-sur-Richelieu, appels locaux)
438-1282 (Saint-Jérôme, appels locaux)
371-9111 (Salaberry-de-Valleyfield
968-2806 (Sept-Îles, appels locaux)
820-3000 (Sherbrooke, appels locaux)
338-0181 (Thetford-Mines, appels locaux)
371-6121 (Trois-Rivières, appels locaux)
825-3166 (Val-d'Or, appels locaux)
873-4626 (Montréal, appels locaux — personnes malentendantes équipées d'appareils ATS ou ATME)

1-800-361-9596 (autres régions — personnes malentendantes équipées d'appareils ATS ou ATME)

**Nouveau-Brunswick**
1-800-442-4400 (appels sans frais d'interurbain, Renseignements Nouveau-Brunswick)
(506) 453-2525 (Fredericton, appels locaux)

**Nouvelle-Écosse**
1-426-8092 (Référence Canada)
(902) 426-8092 (Halifax, appels locaux)
(902) 426-6696 (Halifax, appareil de télé communications pour les sourds)

**Île-du-Prince-Édouard**
1-368-5050 (Renseignements de l'Île)
(902) 368-5050 (Charlottetown, appels locaux)

**Terre-Neuve**
1-800-563-2432 (appels sans frais d'interurbain, Référence Canada)
(709) 772-4365 (St-John's, appels locaux)
(709) 722-6226 (St-John's, appareil de télé-communications pour les sourds)

# Liste des acronymes des organisations fédérales

| | |
|---|---|
| ACC | Anciens Combattants Canada |
| ACDI | Agence canadienne de développement international |
| AECEC | Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada |
| AGRIC | Agriculture Canada |
| AINC | Affaires indiennes et du Nord Canada |
| ANC | Archives nationales du Canada |
| APECA | Agence de promotion économique du Canada atlantique |
| APGTC | Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada |
| APN | Administration du pipe-line du Nord Canada |
| ARAP | Administration du rétablissement agricole des Prairies |
| ASC | Approvisionnements et Services Canada |
| ASPC | Agence spatiale canadienne |
| AVMS | Administration de la voie maritime du Saint-Laurent |
| BC | Banque du Canada |
| BCEAT | Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports |
| BCP | Bureau du Conseil privé |
| BFD | Banque fédérale de développement |
| BNC | Bibliothèque nationale du Canada |
| BP | Bibliothèque du Parlement |
| BPAR | Bureau de privatisation et affaires réglementaires du Canada |
| BPM | Bureau du Premier ministre |
| BRFP | Bureau des relations fédérales-provinciales |
| BSIF | Bureau du surintendant des institutions financières Canada |
| BVG | Bureau du Vérificateur général du Canada |
| C&CC | Consommation et Corporations Canada |
| CAC | Conseil des Arts du Canada |
| CAP | Commission d'appel des pensions |
| CC | Chambre des communes |
| CCB | Commission canadienne du blé |
| CCBN | Commission des champs de bataille nationaux |
| CCC | Corporation commerciale canadienne |
| CCCSF | Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme |
| CCDG | Centre canadien de gestion |
| CCDP | Commission canadienne des droits de la personne |
| CCEA | Commission de contrôle de l'énergie atomique |
| CCG | Commission canadienne des grains |
| CCHST | Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail |
| CCI | Cour canadienne de l'impôt |
| CCL | Commission canadienne du lait |
| CCM | Conseil canadien de la magistrature |
| CCN | Commission de la Capitale nationale |
| CCNO | Conseil canadien des normes |
| CCNTA | Conseil consultatif national sur le troisième âge |
| CCRT | Conseil canadien des relations du travail |
| CCU | Commission canadienne pour l'Unesco |
| CDAC | Commission du droit d'auteur Canada |
| CDC | Construction de Défense Canada |
| CDIC | Corporation de développement des investissements du Canada |
| CEC | Conseil économique du Canada |
| CEEG | Comité externe d'examen de la GRC |
| CEIC | Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada |
| CEPMB | Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés Canada |
| CFC | Condition féminine Canada |
| CFEDC | Cour fédérale du Canada |
| CFPC | Commission de la Fonction publique du Canada |
| CG | Contrôleur général |
| CIC | Commissariat à l'information du Canada |
| CISR | Commission de l'immigration et du statut de réfugié |
| CLO | Commissariat aux langues officielles |
| CMF | Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale |
| CN | Canadien National |
| CNA | Centre national des Arts |
| CNB | Conseil national du Bien-être |
| CNCPA | Conseil national de la commercialisation des produits agricoles |
| CNLC | Commission nationale des libérations conditionnelles |
| CNRC | Conseil national de recherches Canada |
| COMM | Communications Canada |
| CPHC | Corporation Place du Havre Canada |
| CPPCGRC | Commission des plaintes du public contre la GRC |
| CPSAC | Condition physique et Sport amateur |
| CPVPC | Commissariat à la protection de la vie privée du Canada |
| CRDC | Commission de réforme du droit du Canada |
| CRDI | Centre de recherches pour le développement international |
| CRM | Conseil de recherches médicales du Canada |
| CRSH | Conseil de recherches en sciences humaines du Canada |
| CRSNG | Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada |
| CRTC | Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes |
| CRTFP | Commission des relations de travail dans la fonction publique |
| CSARS | Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité |
| CSC | Conseil des sciences du Canada |

| | |
|---|---|
| CSPC | Cour suprême du Canada |
| CTC | Conseil du Trésor du Canada, Secrétariat |
| DEO | Diversification de l'économie de l'Ouest Canada |
| EACL | Énergie atomique du Canada Limitée |
| EC | Environnement Canada |
| ECC | Enquêteur correctionnel Canada, L' |
| EIC | Emploi et Immigration Canada |
| ELC | Élections Canada |
| EMRC | Énergie, Mines et Ressources Canada |
| FC | Finances Canada, ministère des |
| FORC | Forêts Canada |
| GRC | Gendarmerie royale du Canada |
| HC | Harbourfront Corporation |
| IC | Investissement Canada |
| IICG | Institut international du Canada pour le grain |
| ISTC | Industrie, Sciences et Technologie Canada |
| JUST | Justice Canada, ministère de la |
| MA | Marine Atlantique Inc. |
| MBAC | Musée des beaux-arts du Canada |
| MCC | Multiculturalisme et Citoyenneté Canada |
| MCG | Musée canadien de la guerre |
| MCN | Musée canadien de la nature |
| MDN | Ministère de la Défense nationale |
| MNST | Musée national des sciences et de la technologie |
| MRC | Monnaie royale canadienne |
| OCPED | Office de commercialisation du poisson d'eau douce |
| ONE | Office national de l'énergie |
| ONF | Office national du film |
| ONT | Office national des transports du Canada |
| OPC | Office des provendes du Canada |
| PCC | Protection civile Canada |
| PEC | Petro-Canada |
| PO | Pêches et Océans |
| PRC | Ports Canada |
| RCDA | Revenu Canada, Douanes et Accise |
| RCIM | Revenu Canada, Impôt |
| SADC | Société d'assurance-dépôts du Canada |
| SBSC | Santé et Bien-être social Canada |
| SC | Statistique Canada |
| SCA | Société du crédit agricole Canada |
| SCC | Service correctionnel Canada |
| SCHL | Société canadienne d'hypothèques et de logement |
| SCIC | Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes |
| SCP | Société canadienne des Postes |
| SDCB | Société de développement du Cap-Breton |
| SEC | Secrétariat d'État du Canada |
| SEE | Société pour l'expansion des exportations |
| SEN | Le Sénat |
| SGC | Solliciteur général Canada |
| SIC | Société immobilière du Canada Limitée |
| SNRS | Secrétariat national de Recherche et sauvetage |
| SRC | Société Radio-Canada |
| TACMC | Tribunal d'appel des cours martiales du Canada |
| TC | Transports Canada |
| TCCE | Tribunal canadien du commerce extérieur |
| TFC | Téléfilm Canada |
| TPC | Travaux publics Canada |
| TRAVC | Travail Canada |
| TRC | Tribunal de la concurrence |
| VIA | VIA Rail Canada Inc. |

# Commissions d'enquête et commissions royales

**Commission d'enquête sur l'écrasement d'un avion d'Air Ontario à Dryden (Ontario)**
595, rue Bay
14e étage
C.P. 687, succursale Adelaide
Toronto (Ontario)
M5C 2J8

**Commission d'enquête sur le recours aux drogues et aux pratiques interdites pour améliorer la performance athlétique**
1235, rue Bay
C.P. 807, succursale F
Toronto (Ontario)
M4Y 2N7

**Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis**
1120-171 rue Slater
C.P. 1718, succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 6R1

Bureau de Montréal
19e étage
500, Place d'Armes
Montréal (Québec)
H2Y 2W2

**Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada**
66, rue Slater
C.P. 1665, succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 6P8

Bureau de Edmonton
Canada Place
9700, avenue Jasper
Bureau 615
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3

**Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction**
66, rue Slater
C.P. 1566, succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5R5

Bureau de Vancouver
336-6174, boulevard University
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6T 1W5

**Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto**
207, Queen's Quay ouest
5e étage
C.P. 4111, succursale A
Toronto (Ontario)
M5W 2V4

Bureau d'Ottawa
Édifice Vanguard
11e étage
171, rue Slater
C.P. 1527, succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 6P5

# Glossaire

**Accise** — Taxe sur la fabrication, la vente ou l'utilisation de certains articles fabriqués, vendus ou utilisés au Canada.

***Acte de l'Amérique du Nord britannique* (AANB)** — *Loi* du Parlement britannique qui unissait l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick en 1867 pour former l'État canadien. Le Manitoba s'est joint à la fédération en 1870, la Colombie-Britannique en 1871, l'Ile-du-Prince-Édouard en 1873, l'Alberta et la Saskatchewan en 1905 et Terre-Neuve en 1949. Voir *Loi constitutionnelle, 1867*.

**Administration** — (Administration fédérale) Synonyme de *gouvernement du Canada*.

**Adresse à Son Excellence le Gouverneur général** — Voir *Ordre de la Chambre*.

**Ajournement** — Interruption de la session du *Parlement*. La période entre l'ajournement de la *Chambre* et la reprise des séances est appelée ajournement.

**Alentours de la Chambre** — Terme généralement utilisé pour désigner les édifices de la colline du Parlement soit l'Édifice central, l'Édifice de l'Est, l'Édifice de la Confédération et l'Édifice Wellington. Ce terme n'a jamais officiellement désigné les terrains aux abords des édifices.

**Aliénation** — Transfert de titre ou aliénation des droits. Les sociétés de gestion qui n'ont pas forcément besoin d'appartenir au gouvernement pour remplir leur mandat peuvent faire l'objet d'une aliénation au secteur privé. Voir aussi *privatisation*.

**Année financière** — Période débutant le 1er avril d'une année et se terminant le 31 mars de l'année suivante.

**Année-personne** — Travail effectué en un an par une personne employée à temps plein, ou l'équivalent, comme le travail effectué en six mois par deux personnes.

**Appellation légale** — Nom figurant dans la *loi*, la *proclamation*, le *décret* ou tout autre document utilisé pour désigner un *organisme gouvernemental*.

**Attributions du pouvoir exécutif** — Constituées des pouvoirs délégués en vertu des lois constitutionnelles, de ceux conférés par le Parlement par l'entremise des lois et des prérogatives de la Couronne, le pouvoir exécutif est dévolu à la Couronne et exercé par son représentant, le Gouverneur général, qui agit selon les recommandations des ministres.

**Budget des dépenses** — Dépenses budgétaires et non budgétaires envisagées durant la prochaine année financière. Voir *livre bleu*.

**Bureau du Conseil privé** — Ministère de la fonction publique du Premier ministre et secrétariat du Cabinet.

**Cabinet** — Corps politique ne relevant d'aucun statut composé de membres du gouvernement choisis par le Premier ministre (actuellement, tous les ministres sont membres du Cabinet). Le Cabinet constitue le forum décisionnel où les ministres tentent de parvenir à un consensus sur les questions gouvernementales importantes, sous la direction du Premier ministre.

**Certificat modificateur** — Document faisant état de l'amendement des statuts constitutifs, de la charte ou la convention collective générale.

**Chambre/chambres** — Terme désignant aussi bien la Chambre des communes (chambre basse) que le Sénat (chambre haute).

**Chambre des communes** — Une des trois composantes du Parlement (outre le Sénat et la Couronne). Ses membres sont élus et la plupart des ministrs de la Couronne sont choisis parmi eux.

**Charge confiée par Sa Majesté** — Désigne les personnes nommées par *décret* pour occuper une charge dans n'importe quel organisme gouvernemental.

**Comité du Conseil privé de la Reine pour le Canada** — Membres du Conseil privé qui sont aussi ministres. Ils sont seuls à pouvoir conseiller la Couronne et se rencontrent officieusement en tant que Cabinet.

**Comité mixte permanent** — *Comité permanent* composé de membres du Sénat et de la Chambre des communes.

**Comité mixte spécial** — *Comité spécial* composé de membres du Sénat et de la Chambre des communes.

**Comité parlementaire** — Après la deuxième lecture, chaque *projet de loi* est habituellement renvoyé à un comité afin de faire l'objet d'une étude détaillée et d'éventuelles modifications. Dans les deux *chambres*, les comités sont de cinq principaux types : les *comités permanents*, les *comités mixtes permanents*, les *comités spéciaux*, les *comités mixtes spéciaux* et les *comités pléniers*.

**Comité permanent** — Le Règlement du Sénat et le Règlement de la Chambre des communes prévoient la formation de comités permanents qui rendent compte à leur chambre respective. Les noms de comités évoquent les sujets sur lesquels ils se penchent, par exemple, le Comité permanent sur l'agriculture. Un

comité de sélection, au Sénat et à la Chambre des communes, désigne les membres qui feront partie des comités. La plupart des comités permanents se composent de 20 membres et ceux-ci peuvent faire partie de plus d'un comité. Au sein des comités de la Chambre des communes, tous les partis politiques sont représentés approximativement au prorata du nombre des députés à la Chambre.

**Comité spécial du Parlement** — Les comités spéciaux fonctionnent de la même manière que les *comités permanents*, mais ils sont créés en raison de circonstance et de besoins spécifiques. Le champ d'examen des comités spéciaux est généralement moins étendu que celui des comités permanents, étant donné qu'ils sont habituellement formés pour étudier un sujet, une pétition ou un *projet de loi* particulier. Ils durent du moment de leur formation jusqu'à la présentation de leur rapport définitif.

**Comités pléniers** — Comprennent tous les députés de la *Chambre des communes*. Lorsque la Chambre se forme en comité plénier, c'est la totalité de la Chambre qui agit comme comité; et elle est alors présidée par un président, non par le Président de la Chambre. Ce comité ayant pour fonction de discuter de détails, la procédure en vigueur est plus souple. la Chambre des communes, les comités pléniers étudient en détail tous les *projets de loi* ayant trait aux subsides, aux voies et moyens ainsi que les autres projets de loi d'intérêt public que la Chambre décide de renvoyer à un comité plénier. Le Sénat ne se forme que rarement en comité plénier, s'en remettant presque exclusivement à ses *comités permanents* pour l'étude détaillée des projets de loi.

**Commission/conseil consultatif** — *Organisme gouvernemental* qui d'ordinaire formule des recommandations à l'intention d'un *ministre*, mais qui ne les met pas en oeuvre et ne détient aucun pouvoir décisionnel.

**Commission d'enquête** — Commission formée par le gouverneur en conseil pour enquêter sur les questions liées au gouvernement efficace du pays. Les commissions d'enquête sont établies en vertu des dispositions de la *Loi sur les enquêtes* ou d'une autre loi votée.

**Commission royale d'enquête** — *Commission d'enquête* établie en vertu de la *Loi sur les enquêtes*.

**Conseil** — Synonyme d'*organisme gouvernemental*. Parfois utilisé au lieu de *Conseil privé de la Reine pour le Canada*.

**Conseil du gouverneur général** — Synonyme de *Gouverneur en conseil*.

**Conseil privé** — Nom officieux abrégé du *Conseil privé de la Reine pour le Canada*. Il ne faut pas confondre ce titre avec celui du *Bureau du Conseil privé*. Le conseil privé est un organisme consultatif de la *Couronne*. Ses membres sont désignés par le *Gouverneur général* sur l'avis du *Premier ministre*, et nul ministre peut occuper une charge sans avoir été assermenté au préalable au *Conseil privé*. Les membres sont nommés à vie, bien que, par convention, seuls les membres du Conseil privé qui sont aussi membres du gouvernement peuvent conseiller la Couronne. Les membres incluent tous les ministres, les ex-ministres et diverses personnes de marque nommées à titre honorifique.

**Conseil privé de la Reine pour le Canada** — Voir *Conseil privé*.

**Conseillers de la Reine** — Membres du *Conseil privé de la Reine pour le Canada*. Les membres reçoivent le titre « honorable » et peuvent ajouter les initiales c.r. apres leur nom. tre membre ne signifie pas nécessairement que la personne est également membre du *Cabinet*.

**Co-propriété** — Propriétaires des secteurs privé et public.

**Corporation de propriétaire** — Société d'État responsable de la conduite d'opérations de prêt ou de finance, ou de la conduite d'opérations commerciales ou industrielles comportant la production ou le commerce de marchandises et la prestation de services au public; elles est ordinairement tenue de conduire ses opérations sans crédit budgétaire.

**Corps législatif** — Élément du *gouvernement* du Canada qui édicte les lois (c'est-à-dire le Parlement).

**Couronne** — Autre nom de la Reine, de son représentant, du *Gouverneur général* ou de l'ensemble du gouvernement.

**Crédits** — Dans le cadre du *Budget des dépenses*, désigne les postes soumis à l'approbation du *Parlement* au moyen des *lois de crédits*. En général, il n'y a qu'un crédit par programme. Les exceptions sont énoncées dans la préface du *Budget des dépenses*.

**Décret du Conseil** — Texte réglementaire à l'aide duquel le gouverneur en conseil exerce ses pouvoirs prévus par la loi ou ses prérogatives.

**Départements d'État** — Lorsque le *gouverneur en conseil* est d'avis que l'élaboration et la formulation de nouvelles politiques globales relativement à une ou plusieurs questions relevant du gouvernement du Canada justifient l'établissement d'un élément spécial de la *fonction publique*, le gouverneur en conseil peut, par proclamation, créer à cette fin un département d'État doté de son propre ministre.

**Député** — Député de la Chambre des communes.

**Désigné par le Gouverneur en conseil** — *Membre du Conseil privé de la Reine* à qui certaines responsabilités ont été confiées en vertu d'une *loi votée*. Cette méthode de désignation, appelée *décret du conseil*, est une pratique administrative permettant d'exécuter une ordonnance du *pouvoir exécutif*.

**Dissolution** — Signifie que le *Parlement* cesse d'exister jusqu'à la tenue d'une élection générale et la convocation d'un nouveau *Parlement*. La dissolution peut être obtenue par *proclamation* ou à l'expiration du mandat de cinq ans.

**Entité juridique** — Unité du gouvernement agissant en vertu d'une *loi* votée et relevant d'un *ministre de la Couronne*.

**Établissement public** — *Société* constituée en vertu d'une loi votée et chargée de services d'administration, de recherche, de surveillance, de consultation ou de réglementation à caractère gouvernemental.

**Ex officio** — Employé pour désigner le titulaire d'un poste qui est automatiquement titulaire d'un autre poste. Par exemple, de par son poste, le ministre de la Justice est aussi Procureur général du Canada.

**Feuilleton** — Nom populaire donné à l'ordre du jour de la Chambre des communes, connu sous le nom de Feuilleton et Avis.

**Feuilleton et Avis** — Voir *Feuilleton*.

**Fonction publique** — Désigne les *organismes gouvernementaux* énumérés à l'annexe I de la Partie I de la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique* (les additions et les suppressions sont publiées comme DORS dans la Partie II de la *Gazette du Canada*, mais les références figurent aussi dans le Tableau des lois d'intérêt public les plus récentes (à la fin des statuts du Canada les plus récents).

***Gazette du Canada*** — Publiée en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires*. Y sont consignés tous les projets de loi publics du Parlement et les textes de loi, les textes réglementaires et tout autre document qui, en vertu d'une loi fédérale, doit paraître dans la *Gazette*.

**Gouvernement** — Désigne les membres du Conseil privé qui sont ministres. Actuellement, tous les ministres sont aussi membres du Cabinet.

**Gouvernement du Canada** — Appellation officielle et légale du gouvernement fédéral.

**Gouverneur en conseil** — *Gouverneur général* agissant sur et avec l'avis des membres du *Conseil privé* qui sont aussi ministres; il s'agit du corps exécutif officiel qui rend légalement exécutoires les décisions du *Cabinet* qui doivent avoir force de loi.

**Gouverneur général** — Représentant de la *Reine* au Canada qui exerce virtuellement tous ses pouvoirs. Le Gouverneur général est nommé par la Reine selon la recommandation du Premier ministre; son mandat est de cinq ans.

**Grand sceau du Canada** — Il est établi au nom du souverain régnant; le sceau est apposé sur les documents officiels (proclamations, commissions, lettres patentes accordant des terres). L'expression généralement utilisée est « ... nommé sur l'avis du *Premier ministre* par commission sous le ... ».

**Hansard** — Nom usuel donné au compte rendu des délibérations de la Chambre des communes et du Sénat.

**Imprimeur de la Reine** — Titre du sous-ministre des Approvisionnements, ministère des Approvisionnements et Services.

**Lettres patentes** — Document officiel donnant à une personne ou à une société l'autorisation officielle d'effectuer certaines opérations ou de se prévaloir de certains droits.

**Livre bleu** — Terme généralement employé pour désigner le *Budget des dépenses*. Chaque année au mois de février, le président du Conseil du Trésor dépose le *Budget des dépenses* à la *Chambre*.

**Livre vert** — Énoncé d'un projet de politique gouvernementale; fondement de discussion.

**Livre blanc** — Énoncé de politique définitive.

**Loi** — *Loi* adoptée par le Parlement qui a été présentée comme projet de loi et pouvant émaner de la Chambre des communes ou du Sénat. Tous les projets de loi doivent recevoir la sanction royale pour avoir force de loi. Toutes les proclamations paraissent à la Partie I de la *Gazette du Canada*.

**Loi de crédits** — *Loi* du Parlement accordant l'autorisation de dépenser des deniers publics à des fins particulières.

**Loi constitutionnelle, 1867** — Le Canada a rapatrié l'AANB et ses modifications par la proclamation de la *Loi constitutionnelle, 1982* et l'a renommé *Loi constitutionnelle, 1867*. Cette loi expose les fondements de la fédération canadienne et de ses institutions fondamentales : l'*État*, le *Parlement* et le *pouvoir exécutif et judiciaire*. La *Loi constitutionnelle, 1982* comprend aussi la *Charte canadienne des droits et libertés*.

**Mandataire de Sa Majesté** — *Organisme gouvernemental* qui est partie à une entente contractuelle l'habilitant à agir comme mandataire pour le compte du *gouvernement du Canada*. Les ententes varient d'un mandataire à l'autre, et chacune est énoncée dans la loi d'habilitation.

**Membre du Conseil privé** — Voir *Conseil privé*.

**Ministre** — *Membre du Conseil privé*, chef d'un ministère et membre du *Cabinet*.

**Ministre d'État** — Membre du gouvernement qui peut être chargé d'assister un ou plusieurs ministres auxquels incombe la responsabilité d'un ministère ou d'un autre élément de la *fonction publique du Canada* dans l'exercice de cette responsabilité qui peut lui être attribué ou transféré en application d'une *loi* du Parlement du Canada. Le ministre d'État doit avoir recours aux services et installations de ce ministère ou de cet élément de la fonction publique.

**Ministre d'État chargé d'un département d'État** — Membre du gouvernement qui dirige un département d'État. Le ministre occupe sa charge à titre amovible pendant l'existence du département et en a la gestion et la direction. Outre les pouvoirs et fonctions spécifiés dans la proclamation créant un département d'État, les pouvoirs et fonctions du ministre chargé de ce département englobent les autres questions dont la charge est confiée ou transférée à ce ministre ou à ce département par une *loi votée* ou en vertu d'une telle *loi*.

**Ministre inaugurant un débat** — Ministre désigné ou reconnu comme responsable de la gestion ou de la coordination d'une activité du gouvernement faisant appel à d'autres ministres.

**Ministres responsables d'un ministère** — Ministres d'État qui occupent une charge aux termes d'une *loi* et à laquelle sont attachés des pouvoirs, des obligations et des fonctions définis par la loi; ils dirigent et contrôlent un élément de la *fonction publique* appelé ministère; ils doivent obtenir des crédits du Parlement pour couvrir le coût des activités dont ils sont responsables.

**Monarchie constitutionnelle** — Le Canada est une monarchie constitutionnelle parce que la *Reine*, chef d'État du Canada représentée par le *Gouverneur général*, suit les conseils de ses ministres qui doivent rendre compte au Parlement.

**Nominations par décret du conseil** — cadres nommés par le *gouverneur en conseil* pour exercer certaines fonctions prévues par la loi. Les chefs d'organismes sont tous nommés par *décret du conseil*; toutes les nominations sont publiées dans la Partie I de la *Gazette du Canada*.

**Ordre de la Chambre** — Cas où la Chambre des communes adopte une motion, avec ou sans débats, portant dépôt de documents. L'ordre est inscrit dans les *procès-verbaux*. Ceux-ci sont ensuite révisés et publiés en un volume relié appelé *Journaux de la Chambre des communes du Canada*.

**Organisme** — *Entité légale* établie par le gouvernement en vertu d'une loi votée. Les organismes se distinguent des ministères et des *sociétés d'État*. Ne pas confondre avec *société mandataire*.

**Organisme gouvernemental** — tout élément ou partie du gouvernement fédéral dont le chef fait rapport à un *ministre* ou par l'entremise de ce dernier.

**Parlement du Canada** — Assemblée législative. Se compose de la *Reine*, de membres nommés du Sénat et de membres élus de la Chambre des communes.

**Portefeuille** — Poste et responsabilités du bureau d'un *ministre*.

**Pouvoir exécutif** — Partie du gouvernement du Canada responsable d'exercer le pouvoir exécutif de l'État canadien.

**Pouvoir judiciaire** — Élément du *gouvernement* qui interprète les lois et les applique.

**Pouvoir législatif** — Le pouvoir d'édicter des lignes de conduite générales qui confèrent aux citoyens et aux établissements des droits qu'ils peuvent faire valoir légalement et qui leur imposent des obligations légalement exécutoires.

**Premier ministre** — Chef du gouvernement du Canada. Nommé par le Gouverneur général, le Premier ministre a pour commission de former un gouvernement.

**Privatisation** — Faire passer une organisation du secteur public au secteur privé. Voir aussi *Aliénation*.

**Procès-verbaux** — Compte rendu officiel des délibérations de la Chambre des communes et du Sénat.

**Proclamation** — Avis officiel ou un décret émis par un gouvernement.

**Projet de loi** — Projet de loi déposé au Parlement pouvant émaner de la Chambre des communes ou du Sénat. Les projets de loi qui portent affectation de fonds publics ou visant l'imposition d'une taxe doivent émaner de la Chambre des communes. Tous les projets de loi sont lus à trois reprises dans chaque *chambre*, et doivent être adoptés par les deux *chambres* et recevoir la *sanction royale* pour avoir force de loi.

**Prorogation** — Désigne l'acte qui met fin à une session du Parlement.

**Protocole d'entente** — Accord signé par les ministres ou les hauts fonctionnaires de divers ministères ou organismes, soit du même palier de gouvernement ou de différents paliers. Le document énonce les conditions et les modalités de l'activité entreprise par le gouvernement et concernant ces ministères ou organismes.

**Puîsné** — Terme désignant un juge de la cour supérieure d'un rang subalterne.

**Règlement** — Toute exécution d'un pouvoir conféré par une *loi* ou sous son régime (un règlement a force de loi).

**Réglementation par délégation** — Règlements issus du *pouvoir exécutif* en vertu de l'autorité qui lui est conférée par le Parlement.

**Reine** — Chef d'État en qui tous les pouvoirs de l'État sont investis. Voir aussi *Couronne*.

**Sanction royale** — La sanction de la Couronne est nécessaire pour qu'un projet de loi qui a été passé par les deux chambres du Parlement devienne loi. La sanction royale est accordée par le Gouverneur général ou son adjoint(e). La date de la sanction est la date d'entrée en vigueur de la loi si aucune autre date d'entrée en vigueur n'est prévue dans la loi.

**Secrétaire parlementaire** — *Membre du Parlement* nommé pour seconder un *ministre* dans ses fonctions. Les nominations sont pour un an.

**Sénat** — Une des trois chambres du Parlement (outre la Couronne et la Chambre des communes). Ses membres sont nommés par le Gouverneur général sur recommandation du Premier ministre. Voir aussi Chambre/chambres.

**Service Civil** — Ancienne appellation de la *fonction publique*.

**Société** — *Organisme gouvernemental* constitué en société, ou en société d'État.

**Société d'État** — Entité légale constituée soit en vertu d'une *loi* votée, soit par des *lettres patentes* conformes à la *Loi sur les corporations canadiennes*. Les sociétés d'État se chargent de certaines activités pour le compte du gouvernement fédéral.

**Société mandataire** — *Société d'État* ayant la qualité de mandataire de Sa Majesté soit par déclaration expresse en vertu d'une loi fédérale ou d'après la *common law*.

**Société publique** — Synonyme de *société d'État*.

**Sous-chef** — Personne ayant le rang de sous-chef en vertu de la loi, notamment le président ou un autre fonctionnaire supérieur de la direction d'un *organisme gouvernemental* autre qu'un ministère nommé à l'annexe A de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les sous-chefs peuvent avoir le titre de commissaire, commissaire en chef, directeur général, greffier de..., président, secrétaire, statisticien en chef, ministre adjoint, sous-ministre des Postes, sous-solliciteur général, directeur général, archiviste national, gouverneur, bibliothécaire parlementaire, secrétaire du..., sous-ministre du..., surintendant du...

**Sous-ministre** — Sous-chef d'un ministère; haut fonctionnaire choisi et assigné par le Premier ministre pour seconder un ministre dans l'exercice de ses fonctions.

**Subventions et contributions** — Paiements qui n'ont pour contrepartie ni un bien ni un service. Il vise à appuyer la réalisation des objectifs d'un programme. Une contribution est assujettie à une vérification par un représentant du gouvernement fédéral tandis qu'une subvention ne l'est pas.

**Suffrage** — Droit de vote.

**Surnuméraire** — Plus que le nombre nécessaire. La Cour canadienne de l'impôt utilise des juges supplémentaires appelés juges surnuméraires en vue de répartir de façon plus équitable les responsabilités de la Cour. Un juge peut choisir de devenir juge surnuméraire après une certaine période de service à la Cour.

**Tarif** — Liste ou annexe des droits de douane ou des taxes imposées sur les importations et parfois sur les exportations.

**Tarif privilégié** — Tarif accordant à un pays ou à plusieurs des taux moins élevés ou des avantages sur les autres.

**Texte** — Tout ou partie d'une loi ou d'un règlement.

**Texte réglementaire** — Règle, ordre, règlement, ordonnance, directive, formule, *tarif de dépens ou de droits*, *lettres patentes*, *commission*, mandat, proclamation, statut administratif, résolution ou autre texte publié, fait ou établi. Pour plus de précisions, voir la loi dont le titre abrégé est *Loi sur les textes réglementaires*.

**Très honorable** — Le *gouverneur général*, le *premier ministre* et le juge en chef du Canada peuvent utiliser ce titre, à vie, une fois qu'ils entrent en fonction.

**Tribunal** — Autorité juridique.

Gouvernement du Canada | Government of Canada

# ORGANISATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA
**1er avril 1990**

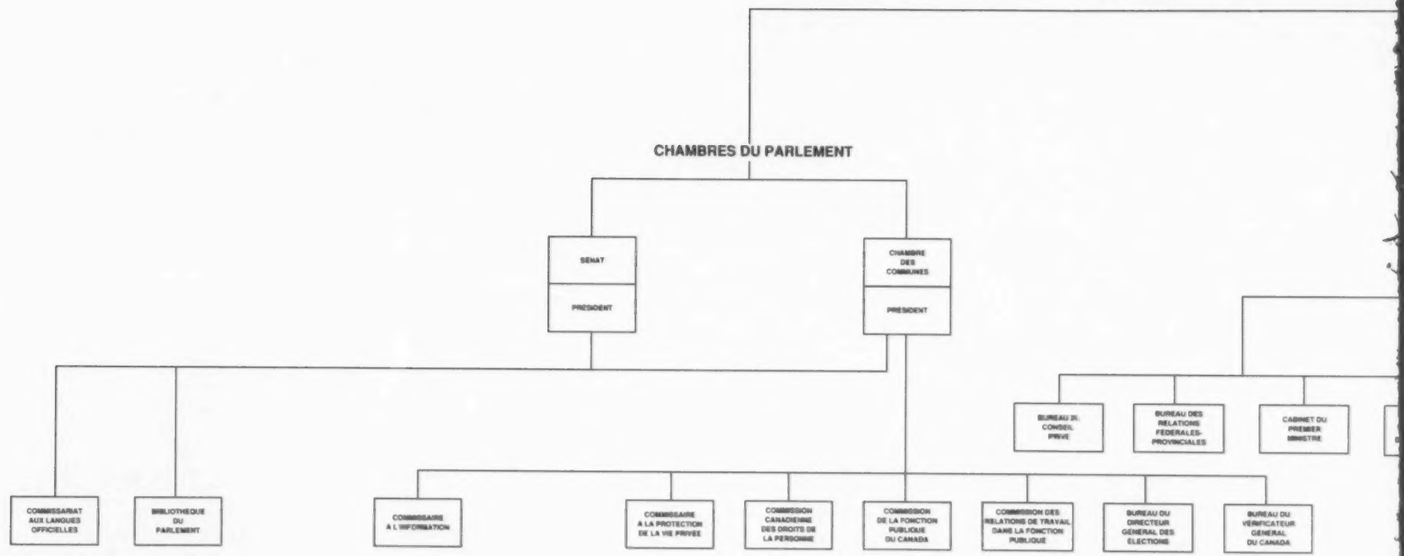


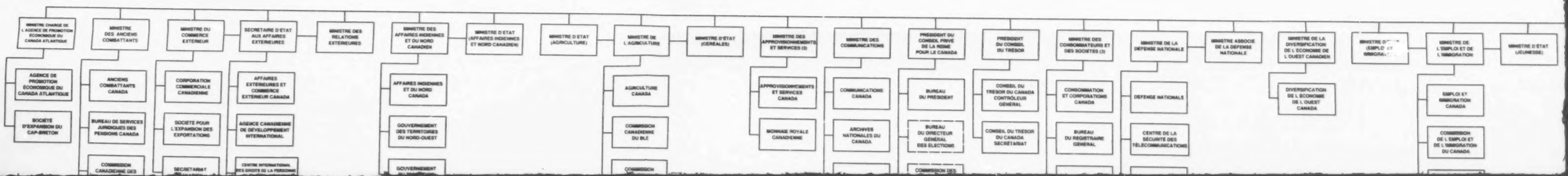

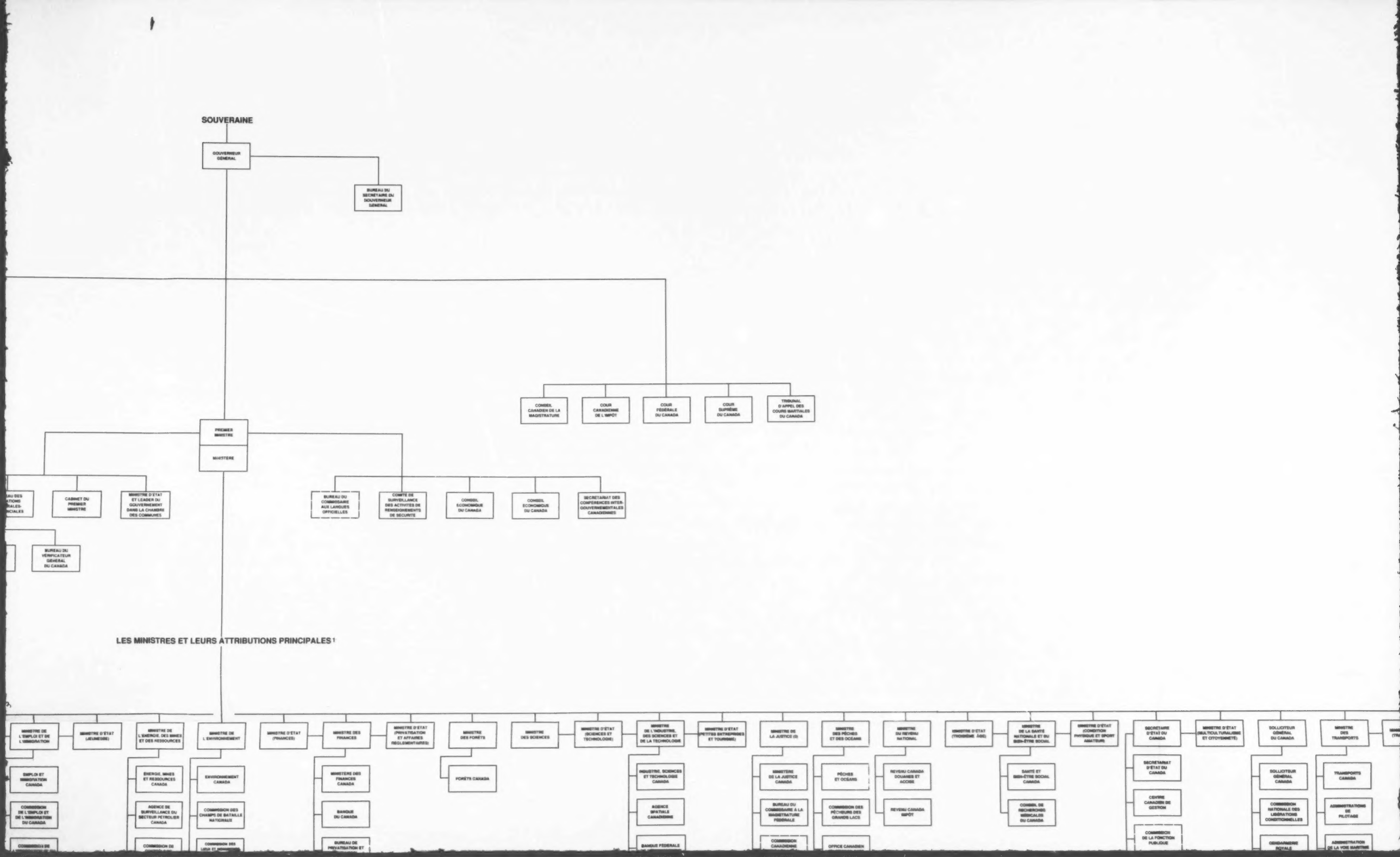
SOUVERAINE
GOUVERNEUR GÉNÉRAL
BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
CONSEIL CANADIEN DE LA MAGISTRATURE
COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT
COUR FÉDÉRALE DU CANADA
COUR SUPRÊME DU CANADA
TRIBUNAL D'APPEL DES COURS MARTIALES DU CANADA
PREMIER MINISTRE
MINISTÈRE
CABINET DU PREMIER MINISTRE
MINISTRE D'ÉTAT ET LEADER DU GOUVERNEMENT DANS LA CHAMBRE DES COMMUNES
BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA
BUREAU DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES
COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA
CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA
SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
LES MINISTRES ET LEURS ATTRIBUTIONS PRINCIPALES[1]
MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION
EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA
COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
MINISTRE D'ÉTAT (AÎNÉS)
MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES
ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES CANADA
AGENCE DE SURVEILLANCE DU SECTEUR PÉTROLIER CANADA
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ENVIRONNEMENT CANADA
COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX
MINISTRE D'ÉTAT (FINANCES)
MINISTÈRE DES FINANCES
MINISTÈRE DES FINANCES CANADA
BANQUE DU CANADA
MINISTRE D'ÉTAT (PRIVATISATION ET AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES)
MINISTRE DES FORÊTS
FORÊTS CANADA
MINISTRE DES SCIENCES
MINISTRE D'ÉTAT (SCIENCES ET TECHNOLOGIE)
MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE CANADA
AGENCE SPATIALE CANADIENNE
MINISTRE D'ÉTAT (PETITES ENTREPRISES ET TOURISME)
MINISTRE DE LA JUSTICE (I)
MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA
BUREAU DU COMMISSAIRE À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE
MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS
PÊCHES ET OCÉANS
COMMISSION DES PÊCHEURS DES GRANDS LACS
MINISTRE DU REVENU NATIONAL
REVENU CANADA DOUANES ET ACCISE
REVENU CANADA IMPÔT
MINISTRE D'ÉTAT (TROISIÈME ÂGE)
MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA
CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES DU CANADA
MINISTRE D'ÉTAT (CONDITION PHYSIQUE ET SPORT AMATEUR)
SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU CANADA
SECRÉTARIAT D'ÉTAT DU CANADA
CENTRE CANADIEN DE GESTION
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE
MINISTRE D'ÉTAT (MULTICULTURALISME ET CITOYENNETÉ)
SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA
SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA
COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES
GENDARMERIE ROYALE
MINISTRE DES TRANSPORTS
TRANSPORTS CANADA
ADMINISTRATIONS DE PILOTAGE
ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME

- COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ
- CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA
- CONSEIL ECONOMIQUE DU CANADA
- SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES INTER-GOUVERNEMENTALES CANADIENNES
- COMMEIL CANADIEN DE LA MAGISTRATURE
- COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT
- COUR FÉDÉRALE DU CANADA
- COUR SUPRÊME DU CANADA
- TRIBUNAL D'APPEL DES COURS MARTIALES DU CANADA

- MINISTRE D'ÉTAT (PRIVATISATION ET AFFAIRES GOUVERNEMENTALES)
- MINISTRE DES FORÊTS
  - FORÊTS CANADA
- MINISTRE DES SCIENCES
- MINISTRE D'ÉTAT (SCIENCES ET TECHNOLOGIE)
- MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
  - INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE CANADA
  - AGENCE SPATIALE CANADIENNE
  - BANQUE FÉDÉRALE
- MINISTRE D'ÉTAT (PETITES ENTREPRISES ET TOURISME)
- MINISTRE DE LA JUSTICE (I)
  - MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA
  - BUREAU DU COMMISSAIRE À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE
  - COMMISSION CANADIENNE
- MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS
  - PÊCHES ET OCÉANS
  - COMMISSION DES PÊCHEURS DES GRANDS LACS
  - OFFICE CANADIEN
- MINISTRE DU REVENU NATIONAL
  - REVENU CANADA DOUANES ET ACCISE
  - REVENU CANADA IMPÔT
- MINISTRE D'ÉTAT (TROISIÈME ÂGE)
- MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL
  - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA
  - CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES DU CANADA
- MINISTRE D'ÉTAT (CONDITION PHYSIQUE ET SPORT AMATEUR)
- SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU CANADA
  - SECRÉTARIAT D'ÉTAT DU CANADA
  - CENTRE CANADIEN DE GESTION
  - COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE
- MINISTRE D'ÉTAT (MULTICULTURALISME ET CITOYENNETÉ)
- SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA
  - SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA
  - COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES
  - GENDARMERIE ROYALE
- MINISTRE DES TRANSPORTS
  - TRANSPORTS CANADA
  - ADMINISTRATIONS DE PILOTAGE
  - ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME
- MINISTRE D'ÉTAT (TRANSPORTS)
- MINISTRE DU TRAVAIL
  - TRAVAIL CANADA
  - CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL
  - CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS
- MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
  - TRAVAUX PUBLICS CANADA
  - COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
  - CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951)
- MINISTRE D'ÉTAT (HABITATION)
  - SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
- LEADER DU GOUVERNEMENT AU SÉNAT ET MINISTRE D'ÉTAT (RELATIONS FED.-PROV.)

LES

- MINISTRE CHARGE DE L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE
  - AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE
  - SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON
- MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS
  - ANCIENS COMBATTANTS CANADA
  - BUREAU DE SERVICES JURIDIQUES DES PENSIONS CANADA
  - COMMISSION CANADIENNE DES PENSIONS
  - TRIBUNAL D'APPEL DES ANCIENS COMBATTANTS CANADA
- MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
  - CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE
  - SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS
  - SECRÉTARIAT CANADIEN
- SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES
  - AFFAIRES EXTÉRIEURES ET COMMERCE EXTÉRIEUR CANADA
  - AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
  - CENTRE INTERNATIONAL DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE
  - CENTRE INTERNATIONAL D'EXPLOITATION DES OCÉANS
  - CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
  - COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE
  - INSTITUT CANADIEN POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES
- MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES
- MINISTRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN
  - AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA
  - GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
  - GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON
- MINISTRE D'ÉTAT (AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN)
- MINISTRE D'ÉTAT (AGRICULTURE)
- MINISTRE DE L'AGRICULTURE
  - AGRICULTURE CANADA
  - COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ
  - COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS
  - COMMISSION CANADIENNE DU LAIT
  - CONSEIL NATIONAL DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES
  - OFFICE DE STABILISATION DES PRIX AGRICOLES
  - SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE CANADA
- MINISTRE D'ÉTAT (CÉRÉALES)
- MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES (2)
  - APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA
  - MONNAIE ROYALE CANADIENNE
- MINISTRE DES COMMUNICATIONS
  - COMMUNICATIONS CANADA
  - ARCHIVES NATIONALES DU CANADA
  - BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
  - CONSEIL DES ARTS DU CANADA
  - CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES
  - CORPORATION DU CENTRE NATIONAL DES ARTS
  - MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS
  - MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA
  - MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE
  - MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
  - OFFICE NATIONAL DU FILM
  - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE
  - SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
- PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ DE LA REINE POUR LE CANADA
  - BUREAU DU PRÉSIDENT
  - BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS
  - COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE
  - BUREAU CANADIEN D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT ET DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS
  - ADMINISTRATION DU PIPE-LINE DU NORD CANADA
- PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR
  - CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA CONTRÔLEUR GÉNÉRAL
  - CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA SECRÉTARIAT
- MINISTRE DES CONSOMMATEURS ET DES SOCIÉTÉS (3)
  - CONSOMMATION ET CORPORATIONS CANADA
  - BUREAU DU REGISTRAIRE GÉNÉRAL
  - CONSEIL CANADIEN DES NORMES
  - COMMISSION DU DROIT D'AUTEUR CANADA
  - CONSEIL DE CONTRÔLE DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX BREVETS D'ABORD UTILISÉS L'ÉTRANGER
  - CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS CANADA
  - COMMISSION DE RÉVISION DES MARCHÉS PUBLICS DU CANADA
  - TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE
- MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
  - DÉFENSE NATIONALE
  - CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
  - PROTECTION CIVILE CANADA
- MINISTRE ASSOCIÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE
- MINISTRE DE LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN
  - DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADA
- MINISTRE D'ÉTAT (EMPLOI ET IMMIGRATION)
- MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION
  - EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA
  - COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
  - COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ
  - CONDITION FÉMININE CANADA (4)
  - CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME (4)
- MINISTRE D'ÉTAT (JEUNESSE)

# LES MINISTRES ET LEURS ATTRIBUTIONS PRINCIPALES[1]

- MINISTRE DE LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN
  - DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADA
- MINISTRE D'ÉTAT (EMPLOI ET IMMIGRATION)
- MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION
  - EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA
  - COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
  - COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ
  - CONDITION FÉMININE CANADA (4)
  - CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME (4)
- MINISTRE D'ÉTAT (JEUNESSE)
- MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES
  - ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES CANADA
  - AGENCE DE SURVEILLANCE DU SECTEUR PÉTROLIER CANADA
  - COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
  - ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE
  - OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
  - OFFICE DE RÉPARTITION DES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE
  - PETRO-CANADA
- MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
  - ENVIRONNEMENT CANADA
  - COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX
  - COMMISSION DES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA
- MINISTRE D'ÉTAT (FINANCES)
- MINISTRE DES FINANCES
  - MINISTÈRE DES FINANCES CANADA
  - BANQUE DU CANADA
  - BUREAU DE PRIVATISATION ET AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES
  - BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES CANADA
  - BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA
  - SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
  - TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR
- MINISTRE D'ÉTAT (PRIVATISATION ET AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES)
- MINISTRE DES FORÊTS
  - FORÊTS CANADA
- MINISTRE DES SCIENCES
- MINISTRE D'ÉTAT (SCIENCES ET TECHNOLOGIE)
- MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
  - INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE CANADA
  - AGENCE SPATIALE CANADIENNE
  - BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT
  - CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA
  - CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE
  - CONSEIL DES SCIENCES DU CANADA
  - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA
  - INVESTISSEMENT CANADA
  - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON
  - SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
  - STATISTIQUE CANADA
- MINISTRE D'ÉTAT (PETITES ENTREPRISES ET TOURISME)
- MINISTRE DE LA JUSTICE (3)
  - MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA
  - BUREAU DU COMMISSAIRE À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE
  - COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE
  - COMMISSARIAT À L'INFORMATION DU CANADA
  - COMMISSARIAT À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE
  - COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA
  - COMMISSION DE RÉVISION DES LOIS CANADA
- MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS
  - PÊCHES ET OCÉANS
  - COMMISSION DES PÊCHEURS DES GRANDS LACS
  - OFFICE CANADIEN DU POISSON SALÉ
  - OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE
  - OFFICE DES PRIX DES PRODUITS DE LA PÊCHE
- MINISTRE DU REVENU NATIONAL
  - REVENU CANADA DOUANES ET ACCISE
  - REVENU CANADA IMPÔT
- MINISTRE D'ÉTAT (TROISIÈME ÂGE)
- MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL
  - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA
  - CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES DU CANADA
- MINISTRE D'ÉTAT (CONDITION PHYSIQUE ET SPORT AMATEUR)
- SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU CANADA
  - SECRÉTARIAT D'ÉTAT DU CANADA
  - CENTRE CANADIEN DE GESTION
  - COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE
  - CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES
- MINISTRE D'ÉTAT (MULTICULTURALISME ET CITOYENNETÉ)
- SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA
  - SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA
  - COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES
  - GENDARMERIE ROYALE DU CANADA
  - SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ
  - SERVICE CORRECTIONNEL CANADA
  - L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL CANADA
  - COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC
  - COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GRC

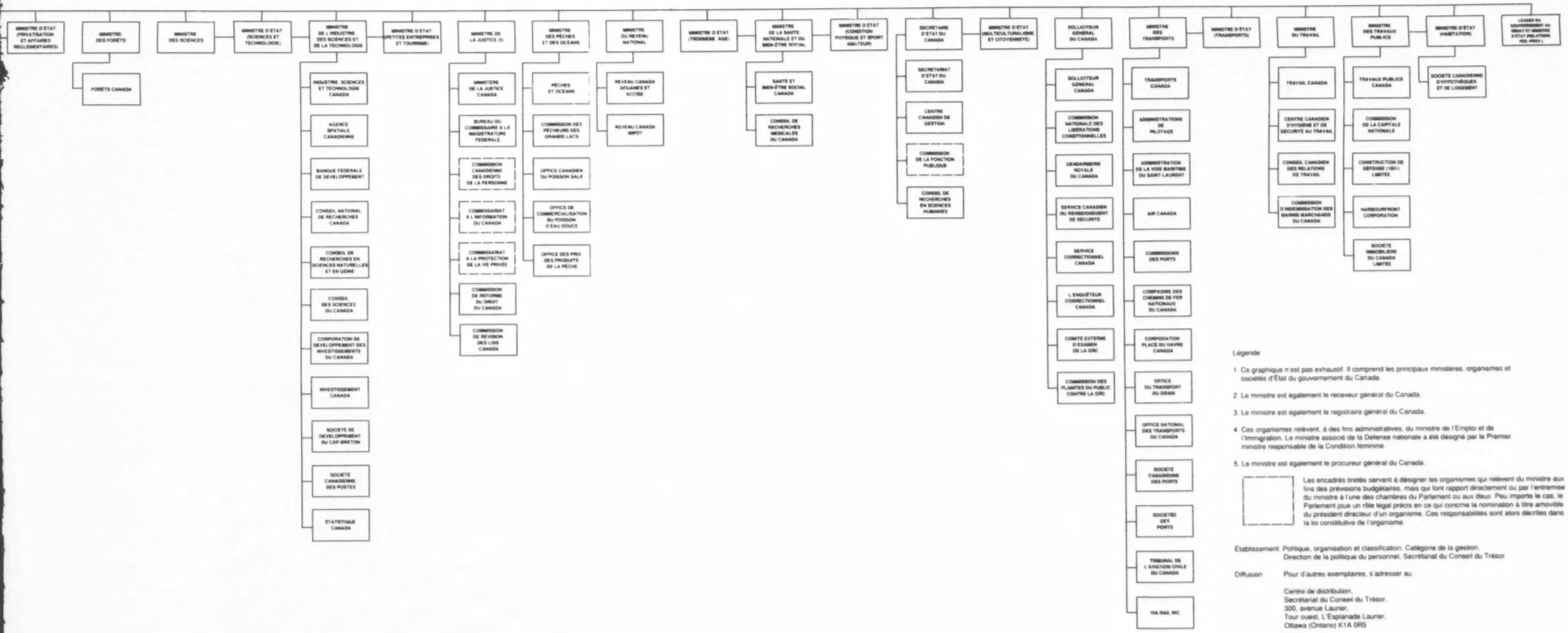


Légende

1. Ce graphique n'est pas exhaustif. Il comprend les principaux ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.
2. Le ministre est également le receveur général du Canada.
3. Le ministre est également le registraire général du Canada.
4. Ces organismes relèvent, à des fins administratives, du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre associé de la Défense nationale a été désigné par le Premier ministre responsable de la Condition féminine.
5. Le ministre est également le procureur général du Canada.

Les encadrés tiretés servent à désigner les organismes qui relèvent du ministre aux fins des prévisions budgétaires, mais qui font rapport directement ou par l'entremise du ministre à l'une des chambres du Parlement ou aux deux. Peu importe le cas, le Parlement joue un rôle légal précis en ce qui concerne la nomination à titre amovible du président directeur d'un organisme. Ces responsabilités sont alors décrites dans la loi constitutive de l'organisme.

Établissement: Politique, organisation et classification, Catégorie de la gestion, Direction de la politique du personnel, Secrétariat du Conseil du Trésor

Diffusion: Pour d'autres exemplaires, s'adresser au:

Centre de distribution,
Secrétariat du Conseil du Trésor,
300, avenue Laurier,
Tour ouest, L'Esplanade Laurier,
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Imprimé sur du papier contenant des fibres recyclées

Printed on paper containing recycled fibers